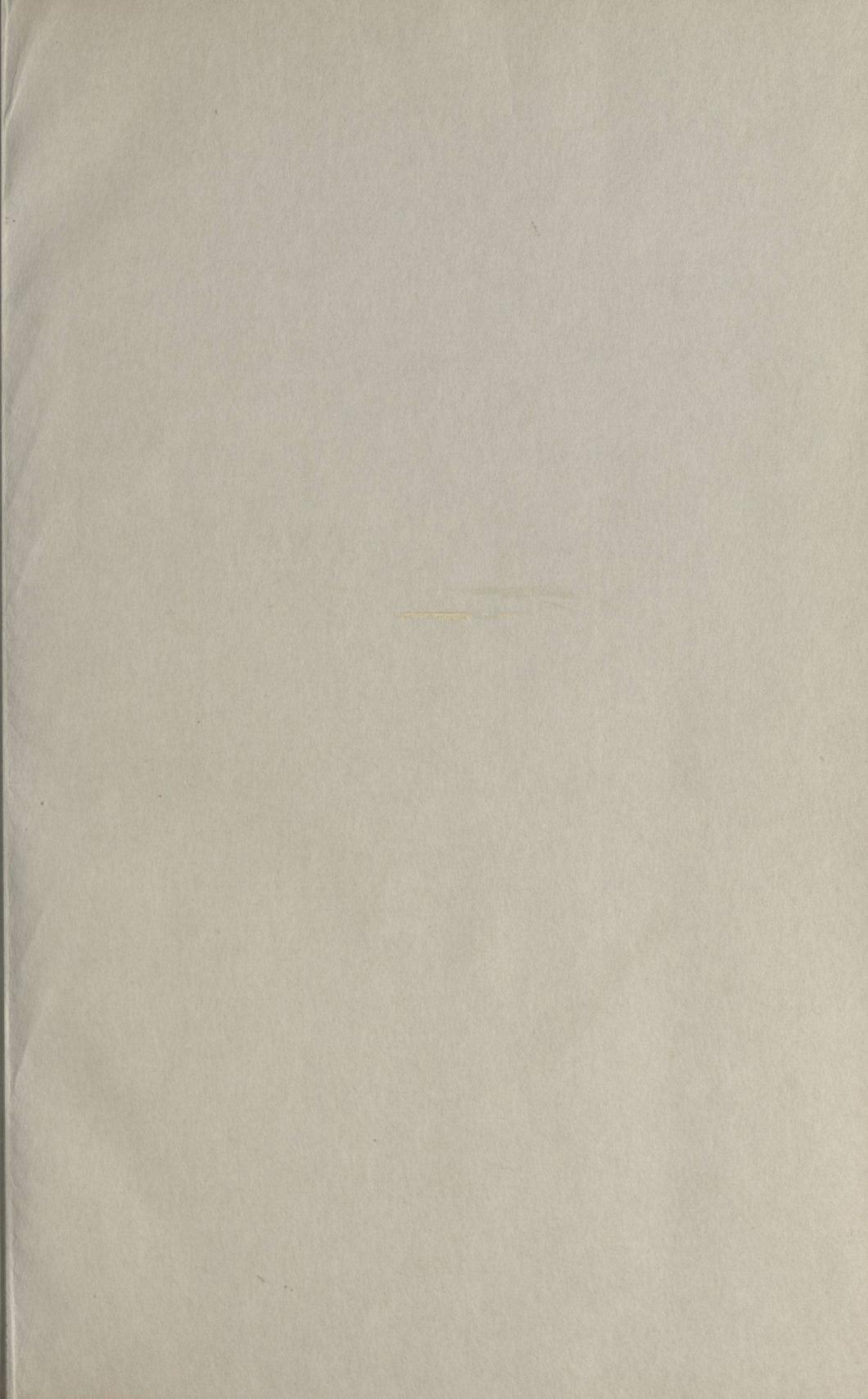


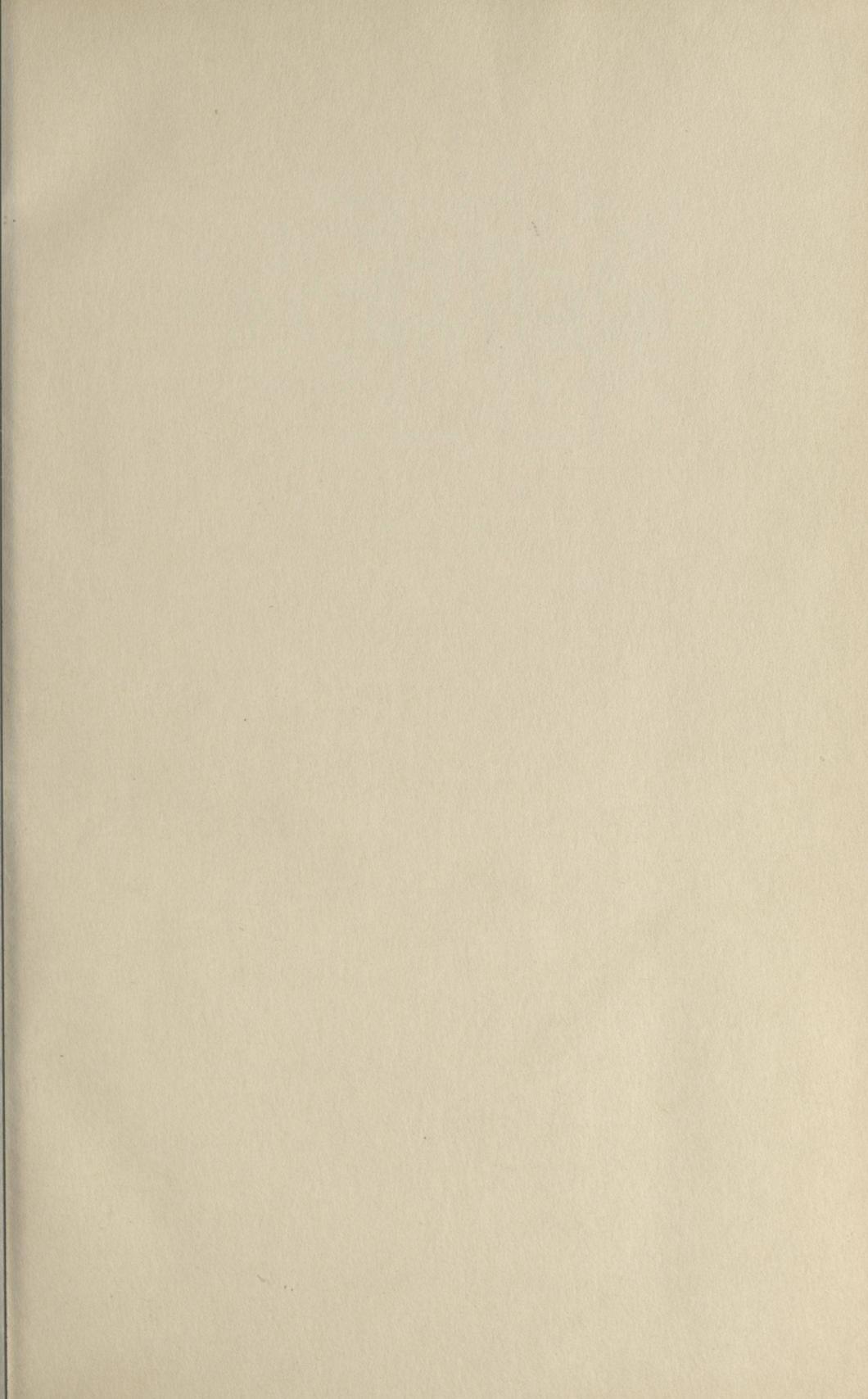


J  
103  
H44  
1888

CANADA. PARLEMENT.  
C. des C.  
Procès-verbaux.













# PROCÈS-VERBAUX

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

DU

# CANADA.

---

Session, 1888.

---

DEUXIÈME SESSION DU SIXIÈME PARLEMENT,

DU 23 FÉVRIER AU 22 MAI, INCLUSIVEMENT.



OTTAWA :

IMPRIMÉ PAR BROWN CHAMBERLIN, IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE,  
1888.

INDEX

CHAMBRE DES COMMUNES

Impressions faites en Belgique... Vient de paraître... 118  
Impressions dans les documents de la session de 1857... 53  
Dépêche transmettant les renseignements de M. Malais  
pour l'adresse de Senal et les Communes à l'école de la commune  
saine de son régime, 60

PROCES-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

-----

A. SENÉCAL, Surintendant des impressions.

-----

-----

PROCES-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES  
1857. Décret de l'honorable T. Wille, 287. Assesseur, 132. M. Senal  
pour l'adresse de Senal et les Communes à l'école de la commune  
saine de son régime, 60

PROCES-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES  
1857. Décret de l'honorable T. Wille, 287. Assesseur, 132. M. Senal  
pour l'adresse de Senal et les Communes à l'école de la commune  
saine de son régime, 60

PROCES-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES  
1857. Décret de l'honorable T. Wille, 287. Assesseur, 132. M. Senal  
pour l'adresse de Senal et les Communes à l'école de la commune  
saine de son régime, 60

PROCES-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES  
1857. Décret de l'honorable T. Wille, 287. Assesseur, 132. M. Senal  
pour l'adresse de Senal et les Communes à l'école de la commune  
saine de son régime, 60

PROCES-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES  
1857. Décret de l'honorable T. Wille, 287. Assesseur, 132. M. Senal  
pour l'adresse de Senal et les Communes à l'école de la commune  
saine de son régime, 60

PROCES-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES  
1857. Décret de l'honorable T. Wille, 287. Assesseur, 132. M. Senal  
pour l'adresse de Senal et les Communes à l'école de la commune  
saine de son régime, 60

PROCES-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES  
1857. Décret de l'honorable T. Wille, 287. Assesseur, 132. M. Senal  
pour l'adresse de Senal et les Communes à l'école de la commune  
saine de son régime, 60

PROCES-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES  
1857. Décret de l'honorable T. Wille, 287. Assesseur, 132. M. Senal  
pour l'adresse de Senal et les Communes à l'école de la commune  
saine de son régime, 60

# INDEX.

## A

- ADMISSION D'ARTICLES EN FRANCHISE** :—Venant des Etats-Unis, etc, 218. Dépêches imprimées dans les documents de la session, p. 396, n° 53.
- ADRESSE A SA MAJESTÉ** :—Dépêche transmettant les remerciements de Sa Majesté pour l'adresse du Sénat et des Communes à l'occasion du 50ième anniversaire de son règne, 60.
- AGIOTAGE SUR STOCK ET MARCHANDISES** :—Voir *Loi Criminelle*, 2.
- AGRICULTEURS, OBTENTION DE BILLETS PROMISSOIRES** :—Voir *Billets*.
- AGRICULTURE** :—Rapport du ministre : M. Carling, 186. Imprimé—Doc. de la session, n° 4.
- AGRICULTURE ET COLONISATION** :—Comité permanent à nommer, 39. Rapport, 59. M. Gigault ajouté au comité, 64. Emploi d'un sténographe, 71. MM. Roome et Platt ajoutés au comité, 218. Rapport, 425. Appendice n° 4. Imprimé, 414.
- AJOURNEMENT DE LA CHAMBRE** :—Décès de l'honorable J. B. Plumb, 122. Pâques, 193. Décès de l'honorable T. White, 287. Ascension, 352. Motions pour,—retirées, 187, 193, 207, 226, 275, 321.
- ALAMBICS SAISIS** :—Réponse à ordre (1887). Relevé des,—de 1878 à 1886, p. 60. Pas imprimée, 180. Doc. de la session, n° 27.
- ALBERTA, T. N.-O.** :—Ordre—Noms des locataires et nombre de bestiaux sur chaque ferme dans ce district : Sir R. Cartwright, 194. Réponse, 442. Pas imprimée. Doc. de la session, n° 40f.
- ALBERTA, CIE DE CHEMIN DE FER ET DE CHARBON D'** :—Pétition pour charte, 173. Rapport recommandant suspension de la 51ème règle, 185. Bill (n° 68) : M. Davis, 186. 2e lecture, etc, 219. Bill retiré, etc, 443.
- ALLEN, WARREN** :—Ordre—Compensation pour un bateau brûlé, etc, en 1885 : M. Davies, 259.
- "ALERT," STEAMER** :—Voir *Northern Light*.
- ANIMAUX, CRUAUTÉ ENVERS LES** :—Voir *Cruauté*.
- ANNAPOLIS ET ATLANTIQUE, CIE DU CHEMIN DE FER D'** :—Pétition pour acte, 71. Rapport, 174. Bill (n° 82) : M. Mills (Annapolis), 192. 2e lecture, &c., 208. Amendé, 279. 3e lecture et passé, 292. Amendé au Sénat, 347. Concours, 358. Sanctionné, 523.—51 Vic., chap. 73.
- ARGENT CONTREFAIT** :—Bill (n° 108) concernant l',—M. Thompson, 292. 2e et 3e lectures, et passé, 323. Passé au Sénat, 375. Sanctionné, 523.—51 Vic., chap. 40.

**ARGENT EN CIRCULATION PAR LE GOUVERNEMENT:**—Pétition demandant l'émission par le gouvernement de l'argent nécessaire à la circulation, 63, 84, 109, 115, 121, 135, 139, 146, 165, 179, 199.

**ARICHAT, BUREAUX DE POSTE ET DE DOUANE A:**—Réponse à ordre (1887).—Achat d'un emplacement, 110. Pas imprimée, 181. Doc. de la session, n° 43a.

**ASSURANCE:**—

1. Bill (n° 126) modifiant l'acte d',—Sir C. Tupper, 362. 2e lecture, 370. En comité, amendé, 378. 3e lecture et passé, 382. Amendé au Sénat, 525. Concours, 447. Sanctionné, 525.—51 Vic., chap. 28.

2. Sommaire des Cies d',—1887:—Sir C. Tupper, 340. Imprimé. Doc. de la session, n° 9.

3. Ordre—Montant des risques pris par les Cies d'assurance de 1881 à 1887:—M. Bowman, 259.

Voir *Coalitions*.

**ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS, DE L'AMERIQUE DU NORD, CIE D':**—Pétition, 77. Rapport adverse, 186.

**ASSURANCE DE LA PUISSANCE SUR LES GLACES, CIE D':**—Pétition pour acte, 105. Rapport; bill (n° 32): M. Holton, 116. 2e lecture, &c., 160. Amendé, 279. 3e lecture et passé, 292. Amendé par le Sénat, 352. Concours, 358. Sanctionné, 523.—51 Vic., chap. 95.

**ASSURANCE DE L'EST, CIE D':**—Pétition pour acte, 63. Rapport 67. Bill (n° 22): M. McDougald, 97. 2e lecture, etc., 141. Amendé, 233. 3e lecture et passé, 239. Passé au Sénat, 317. Sanctionné, 349.—51 Vic., chap. 96.

**ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE "KEYSTONE," CIE D':**—Pétition pour acte, 84. Rapport; bill (n° 78): M. Weldon (Saint-Jean), 192. 2e lecture, &c., 200. Amendé, 279. 3e lecture et passé, 292. Amendé au Sénat, 352. Concours, 358. Sanctionné, 523.—51 Vic., chap. 97.

**ASSURANCE MARITIME DES MARCHANDS, CIE CANADIENNE D':**—Pétition pour acte, 49. Rapport, 71. Bill (n° 11): M. Curran, 84. Motion pour deuxième lecture; débat ajourné, 126. 2e lecture, etc., 161. Amendé, 226. 3e lecture et passé, 239. Amendé au Sénat, 317. Concours, 328. Sanctionné, 523.—51 Vic., chap. 98.

**ATELIERS, ACTE POUR LA RÉGLEMENTATION DES:**—Pétition pour la passation d'un,—63, 83, 105, 115, 121, 131, 135, 139, 145, 165, 199, 225.

**AUBRY, MESSIRE:**—Voir *Milice*, 6.

**AUDITION, ACTE D':**—

1. Bill (n° 87) amendant l'—chap. 29, S. R., sir Chs. Tupper, 199. 2e lecture, 265. En comité, et progrès, 276. 3e lecture et passé, 280. Passé au Sénat, 338. Sanctionné, 339.—51 Viet., chap. 7.

2. Résolution pour augmenter le salaire de l'auditeur général; consentement de Son Excellence, 200. En comité, adoptée, 265. Au comité général sur le bill précédent, 275.

**AUDITEUR GÉNÉRAL:**—Rapport sur les comptes de crédit, 1886-87: Sir C. Tupper, 49. Au comité des comptes publics, 72. Imprimé. Doc. de la session, n° 2.

## B

- BAIE FORTUNE, BRISE-LAMES DE LA** :—Ordre.—Rapport de l'ingénieur chargé de l'extension du,— M. McIntyre, 227. Réponse, 316. Pas imprimée, 397. Doc. de la session, n° 34c.
- BANQUE NATIONALE, LA** :—Pétition pour acte, 63. Rapport, 71. Bill (n° 23) : M. Bryson, 97. 2e lecture, etc., 126. Amendé, 226. 3e lecture et passé, 239. Passé au Sénat, 276. Sanctionné, 338.—51 Vict., chap. 48.
- BANQUE FÉDÉRALE DU CANADA** :—Pétition pour acte, 145. Rapport, 149. Bill (n° 51) : M. Cockburn, 150. 2e lecture, etc., 193. Amendé, 226. 3e lecture et passé, 239. Passé au Sénat, 276. Sanctionné, 349.—51 Vict., chap. 49.
- BANQUE DE LONDON EN CANADA** :—Pétition pour acte, 166. Rapport ; Bill (n° 80) : M. Mills (Bothwell), 192. 2e lecture, etc, 200. Rapport—préambule non prouvé, etc, 291. Renvoyé au comité, 292. Amendé, 351. 3e lecture et passé, 358. Amendé par le Sénat, 403. Concours, 418. Sanctionné, 524.—51 Vict., chap. 50.
- BANQUES EN CANADA** :—
1. Liste des actionnaires, 1887 : M. Bowell, 132. Imprimés. Doc. de la Session, n° 17.
  2. Surveillance plus efficace des Banques : M. Casgrain ; débat ajourné, 229.
- BANQUES. ACTE DES** :—Bill (n° 119) amendant l', chap. 120, S. R. : M. Thompson, 327. 2e et 3e lectures, et passé, 370. Amendé au Sénat, et concours, 447. Sanctionné, 525.—51 Vic., chap. 27.
- BANQUES ET COMMERCE** :—Comité à nommer, 39. Rapport, 58. Adopté, 64. **1er RAPPORT**, 226. **2e RAPPORT**, 233. M. Meigs ajouté au comité, 236. **3e RAPPORT**, 279. **4e RAPPORT**—Préambule d'un bill non prouvé, 291. Renvoyé au comité, 292. **5e RAPPORT**, 351.
- BANQUES D'ÉPARGNES POSTALES ET DU GOUVERNEMENT** :—Bill (n° 127) concernant l'intérêt payable sur dépôts dans les,—Sir C. Tupper, 362. 2e et 3e lectures et passé, 370. Passé au Sénat, 433. Sanctionné, 524.—51 Vic., chap. 8.
- BAPTÊMES, MARIAGES ET SÉPULTURES** :—Etats généraux.—Arthabaska, Chicoutimi, Gaspé, Iberville, Joliette, Montmagny et Saguenay, 441. Pas imprimés. Doc. de la session, n° 74.
- BASSIN DE RADOUB À LÉVIS** :—Voir *Québec, Commissaires du Havre*, 1.
- BATEAUX À VAPEUR, ACTE D'INSPECTION DES** :
1. Bill (n° 99) : M. Foster, 245. 2e lecture et amendé, 370. 3e lecture et passé, 375. Passé au Sénat, 439. Sanctionné, 524.—51 Vic., chap. 26.
  2. Pétitions pour amendement au dit bill, 425, 453.
- BEHRING, MER DE** :—
1. Correspondance—Navires saisis : M. Foster, 301. Imprimée, 396. Doc. de la session, n° 65a.
  2. Autre correspondance sur le même sujet, 307. Imprimée, 413. Doc. de la session, n° 65b.
  3. Correspondance additionnelle sur le même sujet, 439. Imprimée. Doc. de la session, n° 65c.
  4. Adresse—Correspondance sur le même sujet : M. Gordon, 292.

**BELLEVILLE ET DU LAC NIPISSINGUE, CIE DU CHEMIN DE FER:—**Pétitions pour acte, 131, 166. Rapport, 174. Bill (n° 96) du Sénat, 228. 1re lecture: M. Masson, 263. 2e lecture, &c., 282. Amendé, 305. 3e lecture et passé, 316. Amendements adoptés par le Sénat, 328. Sanctionné, 523.—51 Vic., chap. 68.

**BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT:**

1. Rapport des bibliothécaires, 39. Imprimé, 180. Doc. de la session, n° 20.
2. Nomination d'un comité mixte, et message au Sénat, 64. Message du Sénat, 72. 1er RAPPORT, vente de livres avariés; publication d'un livre par M. Bourinot, sur les constitutions et chartes des diverses provinces; audition des comptes, 186. 2e RAPPORT, achat de 500 copies du livre ci-haut, 387, 393.

**BIENVEILLANCE, SOCIÉTÉS DE:—**Voir *Sociétés*.

**BILLETS DE LA PUISSANCE:—**Ordre—Contrat entre le gouvernement et les entrepreneurs d'impressions: M. Edgar, 226. Réponse, 260. Pas imprimée, 399. Doc. de la session, n° 60.

**BILLETS PROMISSOIRES OBTENUS FRAUDULEUSEMENT DES AGRICULTEURS:—**Comité spécial sur la question des,—M. Brown, 347. Emploi d'un sténographe, 357. Examen des témoins sous serment, 369. Rapport, 414. Imprimé, 413.

**BILLS PRIVÉS:**

1. Comité à nommer, 39. Rapport, 57. Concours, 64. 1er RAPPORT, 211. 2e RAPPORT, 269. 3e RAPPORT, 291. 4e RAPPORT, 345. 5e RAPPORT, 400.
2. Délai pour recevoir des pétitions, prolongé, 78.
3. Délai pour présenter des bills, prolongé, 78.
4. Délai pour recevoir des rapports, prolongé, 207, 305.
5. Requêtes pour présenter des pétitions pour bills privés, 226.
6. Pétitions lues et reçues lors de leur présentation, 226, 233, 256.
7. Priorité des B. P. à 7.30, le jeudi, 408.

**BOISVERT, LOUIS:—**Réponse à adresse (1887).—Nomination de L. Boisvert, gardien du phare des Grondines, 59. Pas imprimée, 180. Doc. de la session, n° 26.

**BONS ET GARANTIES:—**Voir *Secrétaire d'Etat*, 2.

**BOUTELLES ET VAISSEAUX:—**Bill (n° 3) pour protéger les propriétaires de certaines,—M. Denison, 65. Motion pour seconde lecture—débat ajourné, 246. Ordre rescindé et bill retiré, 203.

**BRANTFORD, WATERLOO ET LAC ÉRIÉ, CIE DU CHEMIN DE FER DE:—**Pétition pour acte, 115. Rapport, 125. Bill (n° 53): M. Paterson (Brant), 150. 2me lecture, etc., 193. Amendé, 207. 3e lecture et passé, 239. Passé au Sénat, 292. Sanction royale, 523.—51 Vic., chap. 62.

**BREVETS D'INVENTION:**

1. Résolution pour nommer un sous-commissaire des,—M. Carling, 125. Adoptée et renvoyée au comité sur le bill suivant.
2. Bill (n° 38) modifiant les actes concernant les,—M. Carling, 125. 2e lecture, et progrès, 417. Rapporté, 418. Motion pour troisième lecture; amendement Wilson (Elgin), 430. Rejeté, 431. 3e lecture et passé, 432. Passé au Sénat, 473. Sanctionné, 524.—51 Vict., chap. 18.

**BRISE-LAMES OU PILIERS À SCOTT'S BAY, HARBOUR'S LANDING :—**Réponse à ordre (1886).—Construction de,—Comté de King, I. P.-E., 207. Pas imprimée, 396. Documents de la session, n° 34b.

**BRONSON ET WESTON, CIE DE FABRICATION DE BOIS DE :—**Pétition pour acte, 83. Rapport, 96. Bill (n° 27) : M. Perley (Ottawa), 110. 2e lecture, etc., 141. Amendé par le Sénat, 317. Amendements modifiés et adoptés, 329. Concours du Sénat, 363. Sanctionné, 523.—51 Vic., chap., 103.

**BRYANTON, ALBERT :—**Voir *Derby*, 3.

**BRYANTON, ALLAN.—**Voir *Derby*, 4.

**BUDGET :—**Pour 1888-87, renvoyé au comité des Subsidés, 73. Budget supplémentaire pour 1887-88, etc., 287. Autre budget supplémentaire pour 1888-89, etc., 373.

**BUFFALO, CHIPPEWA ET NIAGARA FALLS, CIE DE VAPEURS ET DE TRAMWAYS DE :—**Pétition pour acte, 165. Rapport, 174. Bill (n° 67) : M. Ferguson (Welland), 182. 2e lecture, etc., 219. Amendé, 279. 3e lecture et passé, 292. Amendé par le Sénat, 347. Concours, 358. Sanctionné, 523.—51 Vic., chap. 101.

## C

### CABLES SOUS-MARINS :

1. Bill (n° 98) du Sénat, pour protéger les,—1ère lecture : M. Thompson, 239. 2e lecture, 277. 3e lecture et passé, 280. Sanctionné, 523.—51 Vic. chap. 31.
2. Rapport du Conseil Privé.—Convention pour protéger les,—Pas imprimé, 400. Voir *Peléé Ile*.

**CANADA ET DU MICHIGAN, CIE DE TUNNEL DU :—**Pétition pour acte, 64. Rapport, 71. Bill (n° 8) : M. Patterson (Essex), 78. 2e lecture, etc., 126. Amendé, 166. 3e lecture et passé, 176. Passé au Sénat, 228. Sanctionné, 338.—51 Vic., chap. 61.

**CAP-BRETON, CHEMIN DE FER DU :—**Ordre—Correspondance entre le département des chemins de fer et M.M. Sims et Slater, entrepreneurs de la section Est du,—M. Flynn, 348.

**CAUGHNAWAGA, SAUVAGES DE :—**Voir *Sauvages*, 7.

### CENS ÉLECTORAL :

1. Bill (n° 117)—Modifiant l'acte du,—Chap. 5, S. R : M. Chapleau, 316. 2e lecture et amendé, 432. Motion pour troisième lecture ; amendement Laurier, 443. Rejeté ; 3e lecture et passé, 444. Passé au Sénat, 473. Sanctionné, 524.—51 Vic., chap. 9.
2. Pétitions favorables au suffrage des femmes, 191.

### CHAMBRE DES COMMUNES :

1. Commission d'Economie Interne, 65.
2. Recettes et dépenses, 1887, p. 132.
3. Réponse à ordre (1887)—Ventilation de la salle des séances, 357. Pas imprimée, 400. Doc. de la session, n° 70.
4. Séance à 1 P.M., 409. A 10 A.M., 451.

CHATHAM, CIE DU CHEMIN DE FER DE :—Pétition pour acte, 115. Rapport, 174. Bill (n° 64) : M. Weldon (Saint-Jean), 175. 2e lecture, etc., 193. Amendé, 207. 3e lecture, et passé, 219. Amendé au Sénat, 292. Concours, 307. Sanctionné; 523.—51 Vic., chap. 72.

CHEMINS DE FER, ACCIDENTS SUR LES :—Ordre—Relevé des,—en 1886, etc. : M. Denison, 79. Réponse, 245. Pas imprimée, 397. Doc. de la session, n° 58.

Voir *Intercolonial*, 3, 6.

CHEMINS DE FER, ARRANGEMENTS ENTRE COMPAGNIES DE :—Pétition pour un acte confirmant les,—83.

Voir *Grand-Tronc*.

CHEMINS DE FER, SUBVENTIONS AUX :

1. Résolutions pour l'octroi de,—428, 430. Adoptées, 445, 446.
2. Bill (n° 140) ; 1re et 2e lectures, et amendé, 447. 3e lecture et passé, 453. Passé au Sénat, 474. Sanctionné, 525.—51 Vic., chap. 3.
3. Ordre—Montant voté chaque année, depuis 1880 : M. Semple, 111. Réponse, 249. Pas imprimée, 398. Doc. de la session, n° 58a.
4. Correspondance, etc., concernant des subventions à certains chemins y mentionnés : Sir C. Tupper, 433. Pas imprimée. Doc. de la session, n° 58j.

CHEMINS DE FER. EXPLORATIONS DANS LE CAP BRETON :—Réponse à ordre (1887)—Rapports concernant les,—337. Pas imprimée, 398. Doc. de la session, n° 58b.

CHEMINS DE FER :

1. Rapport de la Commission Royale sur les,—M. Pope, 65. Imprimé, 395. Doc. de la session, n° 8a.
2. Bill (N° 5) pour la protection des employés de chemins de fer : M. McCarthy, 72. Motion pour deuxième lecture ; débat ajournée, 246. 2e lecture, 271. Ordre rescindé, et bill référé au comité sur le bill (N° 24), 348.
3. Pétitions en faveur du bill qui précède, 327, 357, 361, 373, 387, 413, 425, 441, 453.
4. Bill (N° 111) pourvoyant à l'intersection des voies ferrées par des rues, égouts et conduites d'eau : M. Lister, 292.

CHEMINS DE FER, ACTE DES :

1. Bill (N° 24) pour refondre et amender l',—M. Pope, 97. 2e lecture, 277. En comité, 333, 378, 409. Motion pour troisième lecture ; amendements Lister et Edgar,—rejetés, 416. 3e lecture et passé, 417. Amendé au Sénat ; concours, 474. Sanctionné, 525.—51 Vic., chap. 29.
2. Bill (N° 94) modifiant l',—M. Cook, 218.

CHEMINS DE FER DANS LE MANITOBA, LES TERRITOIRES DU N.-O., ET LA COLOMBIE ANGLAISE :—Voir *Pacifique Canadien*, 1, 2, 3.

CHEMINS DE FER ET CANAUX :

1. Rapport du ministre pour 1886-87 : M. Pope, 96. Imprimé—Doc. de la session, n° 8.
2. Statistiques pour 1887 : Sir C. Tupper, 418. Imprimées—Doc. de la session, n° 8b.

## CHEMINS DE FER, CANAUX ET TÉLÉGRAPHES :—

Comité à nommer. 39. Rapport, 56. Adopté, 64. 1<sup>er</sup> RAPPORT, 166. 2<sup>e</sup> RAPPORT, 174. Bill (N<sup>o</sup> 26) séparé en deux, 182. 3<sup>e</sup> RAPPORT, 185. 4<sup>e</sup> RAPPORT, 191. 5<sup>e</sup> RAPPORT, 206. 6<sup>e</sup> RAPPORT, 217. MM. Roome et Platt ajoutés au comité, 218. 7<sup>e</sup> RAPPORT, 233. 8<sup>e</sup> RAPPORT, 245. M. Meigs ajouté au comité, 256. 9<sup>e</sup> RAPPORT, 263. 10<sup>e</sup> RAPPORT, 275. 11<sup>e</sup> RAPPORT, 279. 12<sup>e</sup> RAPPORT, 291. 13<sup>e</sup> RAPPORT, 299. 14<sup>e</sup> RAPPORT, 305. 15<sup>e</sup> RAPPORT, 321. 16<sup>e</sup> RAPPORT, 333.

## CHIGNECTOU (LIMITEE), CIE DU CHEMIN DE FER DE TRANSPORT MARITIME DE :

1. Résolution pour étendre le délai fixé pour l'achèvement des travaux ; recommandation de Son Excellence, 250. Résolution adoptée, 265. Voir bill suivant :—
2. Bill (N<sup>o</sup> 101) Subvention à la dite Compagnie : Sir C. Tupper, 268. 2<sup>e</sup> lecture, 276. En comité ; 3<sup>e</sup> lecture et passé, 277, 279. Passé au Sénat, 357. Sanction royale, 523.—51 Vic., chap. 4.

CHINOOK ET DE LA RIVIÈRE À LA PAIX, CIE DU CHEMIN DE FER DE LA ZÔNE :—Pétition pour acte, 84. Rapport, 96. Bill (N<sup>o</sup> 16) : M. Perley (Assiniboia), 97. 2<sup>ème</sup> lecture, etc., 140. Amendé, 217. 3<sup>e</sup> lecture et passé, 226. Passé au Sénat, 302. Sanctionné, 338.—51 Vic., chap. 74.

## COALITIONS COMMERCIALES :—

1. Motion pour un comité spécial chargé d'étudier la question des,—amendement-Edgar, etc., 66. Emploi d'un sténographe, 78. Cies d'assurance contre le feu comprises dans l'étude du comité, 111. Rapport, 400. Appendice n<sup>o</sup> 3. Imprimé, 413.
2. Bill (N<sup>o</sup> 138) pour agir contre les,—M. Wallace, 428.
3. Pétitions demandant protection contre certaines associations illégales, 139, 153.

CLANCEY, PATRICK :—Voir *Derby*, 6.

COLLÈGE ROYAL VICTORIA :—Requête pour présenter une pétition ; renvoyée en comité des Ordres Permanents, 270. Rapport, 279. Pétition pour acte, 291. Rapport sur l'avis, 299.

COLLINGWOOD ET BAIE DE QUINTÉ, CIE DU CHEMIN DE FER DE :—Pétition pour acte. 83. Rapport, 96. Bill (No 19), M. Montague, 97. 2<sup>e</sup> lecture, etc., 126. Amendé, 174. 3<sup>e</sup> lecture et passé, 193. Passé au Sénat, 239. Sanctionné, 338.—51 Vic., chap. 70.

COLLINGWOOD, HÔPITAL GÉNÉRAL ET DE MARINE DE :—Etat pour 1887, p. 447. Pas imprimé. Doc. de la session, No 47.

COLOMBIE-ANGLAISE :—Documents concernant le désaveu de certains actes passés par la législature de la,—337. Pas imprimées, 400. Doc. de la session, No 68. Voir *Représentation, Acte de la*.

COLONISATION, COMPAGNIES DE :—Ordre—Etat des,—dans le Manitoba et le N.-O. : M. McMullen, 194. Réponse, 443. Imprimée dans les Doc. de la session, No 40h.

**COLONISATION, INSPECTEURS DE:—**

1. Ordre—Nom et domicile de chaque inspecteur de homestead et de colonisation dans le Manitoba et le Nord-Ouest, 85. Réponse, 441. Pas imprimé. Doc. de la session, No 40c.
2. Ordre—Nom et date de nomination de chaque inspecteur de homestead et de colonisation dans les T.N.-O.: M. McMullen, 259. Réponse, 441. Pas imprimée. Doc. de la session, No 40d.

**COMITÉS:—**

1. Spéciaux à nommer :—Adresse en réponse au discours du Trône, 44. Débats de la Chambre, 46. Comités permanents, 50. Bibliothèque, 64. Coalitions commerciales, 66. Réclamation de James King, 259. Billets provisoires obtenus par fraude des fermiers, etc., 347.
2. Permanents nommés :—55-59, 64.
3. Membres ajoutés ou substitués :—64, 218, 256, 348.

**COMITÉS PERMANENTS:—**A nommer, 39. Comité spécial pour préparer les listes, 50. Rapport, 55. Concours, 64.

**COMMERCE ENTRE LE CANADA ET L'ANGLETERRE ET LES ETATS-UNIS:—**Voir *Relations commerciales*.

**COMMERCE ET NAVIGATION:—**Tableaux du,—1886-87: M. Bowell, 50. Imprimé, doc. de la session, n° 3.

**COMMISSAIRES DE HAVRES:—**Voir *Montréal et Québec*.

**COMMISSIONS DONNÉES À DES OFFICIERS PUBLICS:—**Liste des,—M. Chapleau, 106. Pas imprimée, 180. Doc. de la session, n° 38.

**COMPTES PUBLICS: Comité à nommer, 39. Rapport, 58. Concours, 64. Comptes publics, rapport de l'auditeur général, mandats du gouverneur général, etc., référés, 72. Emploi d'un sténographe, 237. Relevé des dépenses de l'Intercolonial référé, 333. Hypothèque Markland, 394. Concours, 408.**

**COMPTES PUBLICS DU CANADA: Pour 1886-87: Sir C. Tupper, 49. Imprimés, doc. de la session, n° 1. Au comité des C. P., 72.**

**CONFISCATION POUR TRAHISON ET FELONIE:—**Voir *Loi criminelle*, 8.

**CONVICTIONS SOMMAIRES:—**Voir *Loi criminelle*, 5.

**COUR MARITIME DE L'ONTARIO:**

Bill (n° 40) pour étendre la juridiction de la,—M. Charlton, 125, 2e et 3e lectures et passé, 432. Passé au Sénat, 483. Sanctionné, 524.—51 Vic., chap. 39.

**COUR DE L'ECHIQUIER:—**Nouvelles règles de procédure: M. Chapleau, 146. Pas imprimées, 182. Doc. de la session, n° 46.

## COURS SUPRÊME ET DE L'ÉCHIQUIER :

1. Bill (n° 120) amendant l'acte des,—M. Thompson, 327. 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> lectures et passé, 370. Amendé au Sénat, 418. Concours, 432. Sanctionné, 524.—51 Vic., chap. 37.
2. Bill (n° 57) : M. Baker, 160.
3. Bill (n° 110) amendant l'acte des,—M. Thompson, 292. Bill retiré, 370.
4. Rapport conforme à la clause 109 de l'acte des,—M. Chapleau, 207. Pas imprimé, 207. Doc. de la session, n° 46a.

## CRAUTÉ ENVERS LES ANIMAUX :

1. Bill (n° 29) : M. Brown, 110.
2. Pétitions favorables à ce bill, 153, 166, 173, 199.

CULBERTSON, ARCHIBALD :—Voir *Sauvages*, 4.

## D

## DÉBATS DE LA CHAMBRE :

1. Comité spécial nommé : M. Bowell, 46. 1<sup>er</sup> RAPPORT, concernant M. Owens ; gratuité à Mme. Eyvel, et continuation des contrats, 64. Premier rapport adopté, moins gratuité à Mme. Eyvel, 78. 2<sup>e</sup> RAPPORT, concernant MM. Boyce, Brewer et Hartney, 149.—Motion pour adoption du second rapport ; débat ajourné, 257—même motion ; amendement—Langevin, adopté, 367. 3<sup>e</sup> RAPPORT—Nomination de trois traducteurs ; lettre et mémoire de M. Bradley, 381. Adoption du troisième rapport ; amendement,—retiré, et rapport adopté, 415.
2. Traducteurs des ; Lettres et papiers concernant la destitution de trois,—72. Motion-Laurier ; amendement-Mills (Bothwell), 338. Sous-amendement par Sir John,—adopté, 240. Motion principale amendée et adoptée, 241.

DÉPENSES IMPRÉVUES ;—Pour 1887-88 : Sir Chs. Tupper, 50. Au comité des comptes publics, 72. Pas imprimé, 180. Doc. de la session, n° 23.

DÉPUTÉ DU GOUVERNEUR :—Message à la Chambre pour sanctionner des bills, 338.

## DÉPUTÉS :

1. Prêtent serment et prennent leur sièges :—Hon. A. W. McLelan, (Colchester), S. Cimon, écr. (Charlevoix) ; G. L. Dickson, écr., (Carleton) ; John Ferguson, écr., (Renfrew) ; W. H. Montague, écr., (Haldimand) ; E. Cochran, écr., (Northumberland, E.) ; H. J. J. B. Chouinard, écr., (Dorchester) ; D. Henderson, écr., (Halton) ; J. Lovitt, écr., (Yarmouth) ; J. Rowand, écr., (Huron) ; H. L. Jones, écr., (Digby) ; J. A. McDonald, écr., (Victoria, N. E.) ; et E. G. Prior, écr., (Victoria, B.C.), 38. Sir Charles Tupper, G.C.M.G. (Cumberland), et J. Wimburn Laurie, écr., (Shelburne), 49. Geo. F. Baird, écr., (Queen's, N.B.), 64. Henry Corby, écr., (Hastings-Ouest), 149. W. F. Roome, écr., (Middlesex-Ouest) ; J. M. Platt, écr., (Prince-Edouard), 173. David Bishop Meigs, écr., (Missisquoi), 228. Joseph Gauthier, écr., (L'Assomption), 263. William Cameron Edwards, écr., (Russell), 418. Archibald Campbell, écr., (Kent-Ontario), 482.

DÉPUTÉS.—*Suite.*

2. Prennent leurs sièges sur production du certificat de l'officier-rapporteur, 173-377.
3. Décédés pendant la session : A. Robertson, écrivain, (Hastings-O.), 105. George Claves, écrivain, (Missisquoi), 122. Hon. Thomas White, (Cardwell), 236. A. Gaudet, écrivain, (Nicolet).
4. Vacance dans la députation, 37, 105, 122.
5. L'Orateur annonce l'élection de députés, 37, 146, 159, 179, 226, 263, 418, 425.
6. Pétition de P. Landry et autres, se plaignant de l'élection de P. A. Choquette, M.P., 361.

DERBY, CHEMIN DE FER D'EMBRANCHEMENT SUR :—Ordres. Correspondance, etc., concernant Allan Knight ; Allan Bryanton ; Albert Bryanton ; John Knight ; Sam. Russell et Patrick Clancey, en rapport avec le,—M. Jones (Halifax), 257, 259. Réponses, 327, 382, 477, 521. Pas imprimées. Doc. de la session, nos 58c, 58h, 58i, 58n, 58o, 58p.

DESAVEU DES ACTES DE CHEMIN DE FER :—Voir *Colombie Anglaise. Manitoba*, 2. *Législation provinciale.*

DETROIT, CIE. DU PONT DE CHEMIN DE FER D'HIVER SUR LA RIVIÈRE :—Pétition pour acte, 83. Rapport ; bill (n° 31) : M. Ferguson (Welland), 116. 2e lecture, etc, 193. Amendé, 263. En comité, 271. 3e lecture, et passé, 280. Passé au Sénat, 347. Sanctionné, 523.—51 Vic., chap., 91.

DIMANCHE :—Pétition concernant l'observance du,—109, 121, 131, 145, 191, 199, 217, 237.

DISCOURS DU TRÔNE :—Lu par l'Orateur, 38. Considération, 39. Résolution pour adresse, adoptée, 43. Projet d'adresse, 44. Adopté, 45. Réponse de Son Excellence, 135. Discours de prorogation, 525.

## DIVORCE :—

Pétition de A. M. Irving pour acte de,—64. Rapport, 96. Bill du Sénat (n° 129) ; 1re lecture, 363. 2e lecture, etc., 377. Rapporté, 400. 3e lecture et passé, 418. Sanctionné, 524.—51 Vic., chap. 109.

2. Bill du Sénat (n° 130)—Catherine Morrisson—1re lecture, 363. 2e lecture etc., 377. Rapporté, 400. 3e lecture et passé, 418. Sanctionné, 524. 51 Vic., chap. 110.

3. Pétition de E. E. Tudor pour acte de,—71. Rapport 102. Bill du Sénat (n° 128) ; 1re lecture, 363. 2e lecture, etc, 376. Rapporté, 400. 3e lecture, et passé, 418. Sanctionné, 524.—51 Vic., chap. 111.

4. Pétition de Wm. H. Middleton pour acte de,—165. Rapport, 174.

DORCHESTER, PÉNITENCIER DE :—Voir *Pénitenciers*, 2.

## DOUANES :—

1. Résolution amendant l'acte de douane : M. Bowell, 200. Adoptée et renvoyée au comité sur le bill suivant, 266.
2. Bill (n° 92)—Pour amender l'acte des douanes, chap. 32, S. R. : M. Bowell, 218. 2e lecture, 266. En comité, 280. Progrès, 282. 3e lecture, et passé, 301. Amendé au Sénat, 382. Concours, 408. Sanctionné, 524.—51 Vic., chap. 14.
3. Bill (n° 121)—Pour amender le chap. 33, S. R., concernant les droits douaniers : Sir Chs. Tupper, 328. 2e et 3e lectures, et passé, 370. Passé au Sénat, 434. Sanctionné, 524.—51 Vic., chap. 15.  
Voir *Admission d'articles en franchise. Kamloops.*

DROITS ABOLIS SUR CERTAINS ARTICLES :—Voir *Admission d'articles en franchise.*

DROITS :—Voir *Fers à planer.*

## DROITS D'AUTEUR :—

1. Bill (n° 124) modifiant l'acte des,—chap. 62 S. R. : M. Thompson, 333. Bill retiré, 554.
2. Pétition pour nommer un comité afin d'amender la loi existante, 291.

DUNCAN, WM. S. :—Voir *Intercolonial*, 3.

DUNDAS, BUREAUX PUBLICS À :—Réponse à ordre (1887)—Bail consenti par R. F. Wilson au gouvernement, 110. Pas imprimée, 181. Doc. de la session, n° 41.

## E

ECLAIREURS :—Voir *Rébellion*, 3.

## ELECTIONS CONTESTÉES :

1. *Beauharnois* : Certificat du juge ; membre élu, 255.
2. *Berthier* : Certificat du juge ; pétition rejetée, 24.
3. *Brome* : Certificat du juge ; pétition rejetée, 157.
4. *Chambly* : Certificat du juge ; pétition rejetée, 27.
5. *Champlain* : Certificat du juge ; membre élu, 26.
6. *Chicoutimi* : Certificat du juge ; membre élu, 28.
7. *Colchester* : Certificat du juge ; élection nulle, 4. Mandat de l'Orateur pour nouveau bref d'élection, 18.
8. *Cumberland* : Certificat du juge ; élection nulle, 4. Mandat de l'Orateur pour nouveau bref d'élection, 18.
9. *Dundas* : Certificat du juge ; membre élu, 35.

ELECTIONS CONTESTÉES.—*Suite.*

10. *Durham-Ouest* : Certificat du juge ; membre élu, 32.
11. *Elgin-Est* : Certificat du juge ; membre élu, 159.
12. *Gaspé* : Certificat du juge ; membre élu, 36.
13. *Glengarry* : Jugement de la cour Suprême ; appel accordé ; jugement de la cour inférieure rejeté ; pétition contre le membre considérée hors de cour, etc., 211.
14. *Haldimand* : Certificat du juge ; élection nulle, 5. Mandat de l'Orateur pour nouveau bref d'élection, 18.
15. *Halton* : Certificat du juge ; élection nulle, 12. Mandat de l'Orateur pour nouveau bref d'élection, 118.
16. *Huron-Ouest* : Certificat du juge ; membre élu, 34.
17. *Kingston* : Certificat du juge ; membre élu, 33.
18. *Kent, O.* : Certificat du juge ; élection nulle, 11. Mandat de l'Orateur pour nouveau bref d'élection, 18. Mandat retiré ; nouveau bref, 175.
19. *L'Assomption* : Certificat du juge ; élection nulle, 89. Jugement de la cour Suprême rejetant l'appel, 90-92. Mandat de l'Orateur pour nouveau bref d'élection, 92.
20. *Lincoln et Niagara* : Jugement de la cour Suprême du Canada sur appel, 23.
21. *L'Islet* : Jugement de la cour Suprême du Canada ; appel rejeté, 93.
22. *Middlesex-Ouest* : Certificat du juge ; élection nulle, 13. Mandat de l'Orateur pour nouveau bref d'élection, 18.
23. *Missisquoi* : Certificat du juge ; pétition rejetée, 158.
24. *Montmagny* : Jugement de la cour Suprême ; appel accordé ; membre maintenu dans son siège, 156.
25. *Montmorency* : Jugement de la cour Suprême du Canada ; appel rejeté, 93.
26. *Northumberland-Est* : Certificat du juge ; élection nulle, 10. Mandat de l'Orateur pour nouveau bref d'élection, 18.
27. *Prince (comté), I.P.-E.* : Jugement de la cour Suprême du Canada sur l'appel ; membre élu, 21.
28. *Prince-Edouard* : Certificat du juge ; élection nulle, 13. Mandat de l'Orateur pour nouveau bref d'élection, 18.
29. *Québec (comté)* : Jugement de la cour Suprême ; appel rejeté pour défaut de juridiction, 154.
30. *Québec-Ouest* : Jugement de la cour Suprême ; appel rejeté, 155.
31. *Queen's, N.-E.* : Certificat du juge ; membre élu, 32.
32. *Richelieu* : Certificat du juge ; pétition rejetée, 25.
33. *Richmond et Wolfe* : Certificat du juge ; membre élu, 30.

ELECTIONS CONTESTÉES.—*Suite.*

34. *Russell* : Certificat du juge ; élection nulle, 18. Jugement de la cour Suprême du Canada sur l'appel, 20. Mandat de l'Orateur pour nouveau bref d'élection, 20. L'Orateur informe la Chambre qu'il a émis un mandat de *Supersedeas* pour arrêter l'émission d'un nouveau bref pour *Russell*, 186. Nouveau bref, 187.
35. *Shefford* : Certificat du juge ; pétition rejetée, 158.
36. *Shelburne* : Certificat du juge ; élection nulle, 10 ; Mandat de l'Orateur pour nouveau bref d'élection, 18. Jugement de la cour Suprême du Canada sur l'appel, 22.
37. *Stanstead* : Certificat du juge ; pétition rejetée, 205.
38. *Victoria, N.-E.* : Certificat du juge ; élection nulle, 6. Mandat de l'Orateur pour nouveau bref d'élection, 18.
39. *Yamaska* : Certificat du juge ; pétition rejetée, 30.
40. *Yarmouth* : Certificat du juge ; élection nulle, 1. Mandat de l'Orateur pour nouveau bref d'élection, 18.

ELECTION DES MEMBRES DE LA CHAMBRE DES COMMUNES :—Bill (n° 56) modifiant l'acte concernant l'— *M. Baker*, 160.

## ELECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES, ACTE DES :—

1. Bill (n° 89). Pour amender l'— chap. 8, *S. R. M. Thompson*, 207. 2e lecture, 277. Progrès, 280. En comité et amendé, 328. Motion pour troisième lecture ; amendement *Barron*, rejeté, 374. 3e lecture et passé, 375. Passé au Sénat, 447. Sanctionné, 524.—51 Vict., chap. 11.
2. Bill (n° 2) modifiant l'— *M. Amyot*, 50.

ELEVAGE DES BESTIAUX DANS LE NORD-OUEST :—Voir *Alberta*.

EMERSON ET DU NORD-OUEST, CIE DU CHEMIN DE FER D' :—Pétition pour acte, 179. Rapport, 192. Bill (n° 85) : *M. Watson*, 193. 2e lecture, etc, 219. Bill retiré, etc, 443.

## EMPRUNT DE 25 MILLIONS DE PIASTRES :—

1. Résolution concernant l'— 327. Adoptée, 352, 369. Voir le bill suivant.
2. Bill (n° 133) : *Sir C. Tupper* ; lu et passé, 369. Passé au Sénat, 433. Sanctionné, 524.—51 Vict., chap. 2.

ENFANTS NÉGLIGÉS OU MALTRAITÉS PAR LEURS PARENTS OU GARDIENS :—Bill (n° 109) : *M. O'Brien*, 292.

ESQUIMALT ET NANAÏMO, CIE DU CHEMIN DE FER D' :—Pétition pour acte relatif à un bac à vapeur, 71. Rapport ; bill (n° 35) : *M. Baker*, 125. 2e lecture, etc, 140. Amendé, 191. 3e lecture et passé, 200. Passé au Sénat, 239. Sanctionné, 338.—51 Vict., chap. 89.

ÉTATS-UNIS :—Voir *Admission d'articles en franchise. Pêcheries. Relations commerciales.*

EXPORTATION ET IMPORTATION :—Ordre—Du 1er juillet 1887 au 1er mars 1888 : *Sir R. Cartwright*, 66. Réponse, 132. Pas imprimée, 181. Doc. de la Session, n° 45.

## F

- FABRIQUES :—Voir *Manufactures*.
- FAILLITE :—Pétition pour acte relatif à la distribution équitable des biens des faillis, 199.
- FALSIFICATION, ACTE CONCERNANT LA :—Bill (n° 47) motivant l',—Chap. 107, Statuts Revisés: M. Thompson, 146. 2e lecture, 266. 3e lecture et passé, 276. Passé au Sénat. 338. Sanctionné, 339. —51 Vic., chap. 24.
- FÉLONIE : Voir *Loi criminelle*, 8.
- FERME EXPÉRIMENTALE :—Voir *Territoires du N. O.*, 5.
- FERS À PLANER :—Pétition pour augmentation du droit d'importation, 83.
- FORTIN, NOEL :—Voir *Intercolonial*, 5.
- FOURNIER, ODILON :—Voir *Intercolonial*, 10.
- FRAUDES COMMISES PAR LES VENDEURS D'ARBUSTES, GRAINS, ETC. :—Bill (n° 105): M. Boyle, 270.
- FROMAGE :—Motion Sproule pour l'estampillage du fromage; débat ajourné, 346.

## G

- GANANOQUE, PERTH ET BAIE DE JAMES, CIE DU CHEMIN DE FER DE :—Pétition pour Acte, 179. Rapport, 192.
- GÉOLOGIE, COMMISSION DE :—Rapport annuel: M. White (Cardwell), 174. Imprimé. Doc. de la session, N° 39.
- GORDON, COMMANDANT :—Voir *Pêcheries*, 3.
- GOVERNEMENT, MESURES DU :—Les jeudis, 237. Les mercredis, 311. Le samedi, 351. Les lundis, 362.
- GOVERNEUR GÉNÉRAL :
1. Présence de la Chambre au Sénat, 1. Discours du Trône, 38. Prorogation du parlement, 521, 526.
  2. Adresse du Sénat à Son Excellence à l'occasion de son départ du Canada, 434. A considérer, 435. Concours, 443. Réponse de Son Excellence, 521.
  3. Recommande les résolutions suivantes :—Sous-commissaire des brevets d'invention, 126. Salaire de l'auditeur général, 200. Chemin de fer de Chignectou, 250. Salaire des juges des cours provinciales, 264. Commissaires du havre de Montréal; bassin de radoub de Lévis, 306. Emprunt de \$25,000,000, p. 327. Indemnité aux membres de la législature du N.-O., 333. Salaire de l'inspecteur des titres de biens-fonds dans les Territoires, 352. Employés du Haut Commissaire, 415. Subventions aux chemins de fer, 428, 430.
  4. Consent à la prise en considération d'un bill, 271.

GOUVERNEUR GÉNÉRAL.—*Suite.**Messages :*

5. Dépêche—Remerciements de Sa Majesté pour l'adresse à l'occasion de son anniversaire, 60.
6. Ordre en conseil nommant les membres du Bureau d'économie interne, 65.
7. Traité des pêcheries, 106.
8. Budget, 73. B. supplémentaires, 287, 371.
9. Mémoire du lieutenant-gouverneur des T.N.-O. en conseil, 345.
10. Lettre annonçant la sanction de bills par le député gouverneur, 237.
11. Prorogation du parlement, 481.

*Mandats* :—Emis depuis la dernière session : Sir C. Tupper, 50. Au comité des comptes publics, 72. Pas imprimés, 180. Doc. de la session, N° 22.

GRAND OCCIDENTAL ET DE LA RIVE DU LAC ONTARIO, CIE DU CHEMIN DE FER :—Pétition pour acte, 83. Rapport, 96. Bill (No 18) : M. Ferguson (Welland), 97. 2e lecture, etc., 126. Amendé, 166. 3e lecture et passé, 176. Passé au Sénat, 228. Sanctionné, 338.—51 Vic, chap. 56.

GRAND NOUD-OUEST, CIE DU CHEMIN DE FER CENTRAL DU :

1. Pétition pour acte validant sa charte, 64. Rapport, 96. Bill (No 25) : M. Daly, 105. 2e lecture, etc., 140. Amendé, 217. 3e lecture et passé, 239. Passé au Sénat, 292. Sanctionné, 323.—51 Vic., chap. 85.
2. Pétition adverse au bill qui précède, 131.
3. Ordre—Correspondance, etc., concernant la charte ou la subvention en terres de la dite Cie : M. Edgar, 227. Réponse, 442. Pas imprimée. Doc. de la session, No 58k.

GRAND-TRONC, CIE DU CHEMIN DE FER LE :—Pétition pour un acte relatif à son capital-  
actions, 83. Rapport, 116. Bill (No 36) : M. Curran, 125. 2e lecture,  
etc., 140. Amendé, 185. En comité et amendé, 193. 3e lecture et passé,  
199. Passé au Sénat, 237. Sanctionné, 338.—51 Vic., chap. 58.

Voir *Norfolk-Sud.*

GRAND-TRONC, SUD DU CANADA, LONDON ET PORT-STANLEY, ET LONDON ET SUD-EST,  
CIES DES CHEMINS DE FER DU :—Pétition pour valider certains arrangements  
faits entre les,—83. Rapport, 96. Bill (No 26) : M. Small, 105. 2e  
lecture, etc., 126. Bill divisé en deux (voir *London et Sud-Est*), 206. 3e  
lecture et passé, 226. Passé au Sénat, 265. Sanctionné, 338.—51 Vic.,  
chap. 59.

GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE :—Certificats d'élection des membres pour les districts suivants :—

Page des procès-verbaux.	District.	Députés.
37	Bruce, Division Ouest .....	James Rowand, écr.
37	Carleton, Ont.....	George Lemuel Dickinson, écr.
37	Charlevoix.....	Simon Cimon, écr.
37	Colchester.....	L'hon. A. W. McLelan.
37	Cumberland .....	L'hon. Sir Charles Tupper, G.C.M.G.
37	Digby .....	Herbert Ladd Jones, écr.
37	Dorchester.....	Honoré J. J. B. Chouinard, écr.
37	Haldimand .....	W. H. Montague, écr.
37	Halton .....	David Henderson, écr.
146	Hastings, Div. Ouest.....	Henry Corby, écr.
425	Kent, Ont.....	Archibald Campbell, écr.
263	L'Assomption .....	Joseph Gauthier, écr.
159	Middlesex, Div. Ouest .....	William Frederick Roome, écr.
226	Missisquoi.....	David Bishop Meigs, écr.
37	Northumberland, Div. Est .....	Edward Cochrane, écr.
179	Prince Edward .....	John Milton Platt, écr.
37	Queen's, N.-B.....	George Frederick Baird, écr.
37	Renfrew, Div. Sud.....	John Ferguson, écr.
418	Russell .....	William Cameron Edwards, écr.
37	Shelburne .....	J. Wimburn Laurie, écr.
37	Victoria, C.-A.....	Edward Gawler Prior, écr.
37	Victoria, N.-E.....	John Archibald McDonald, écr.
37	Yarmouth.....	John Lovitt, écr.

GREFFIER DES COMMUNS:—Recettes et dépenses du comptable des Communes, 1887, p. 132.—Autres papiers, 441.

GRENVILLE, CIE DU PONT INTERNATIONAL DE:—Pétition pour acte, 165. Rapport, 174. Bill (n° 62): M. Shanly, 175. 2<sup>e</sup> lecture, &c, 193. Amendé, 275. 3<sup>e</sup> lecture et passé, 282. Passé au Sénat, 347. Sanctionné, 523.—51 Vic, chap. 90.

## H

HART, FREDERICK L.:—Voir *Divorce*, 3.

HARVEY, JOHN:—Réponse à ordre (1887)—Contrats passés entre le gouvernement et,—pour glissoires sur la Mattawa, 291. Pas imprimée, 399. Doc. de la session n° 63.

HAUT-COMMISSAIRE:—

1. Bill (n° 136) amendant le chap. 16, S. R., au sujet du—1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> lectures, 416. 3<sup>e</sup> lecture et passé, 430. Passé au Sénat, 473. Sanctionné, 524.—51 Vic, chap. 13.
2. Résolution concernant les employés du Haut-Commissaire, 415. Adoptée, 416. Voir le bill précédent.

HEREFORD, CIE. DU CHEMIN DE FER DE :—Pétition pour acte, 109. Rapport, 116. Bill (n° 35) : M. Hall, 117. 2<sup>e</sup> lecture, etc., 126. Amendé, 174. 3<sup>e</sup> lecture et passé, 199. Passé au Sénat, 239. Sanctionné, 338.—51 Vic., chap. 81.

HOMARD, PÊCHE DU :—

1. Rapport des commissaires chargés de s'enquérir de la,—M. Foster, 140. Imprimé. Doc. de la session, n° 6a.
2. Motion de M. Flynn pour copie du rapport des dits commissaires,—retirée, 106.
3. Pétition se plaignant des restrictions apportées à la pêche du homard, 71, 211.

HOMESTEADS, INSPECTEURS DE :—Voir *Colonisation*.

HONORAIRES REMBOURSÉS :—Pour bill (n° 15), 270. Bill (n° 50) et bill (n° 97), 351. Bill (n° 68), bill (n° 81), et bill (n° 85), 443.

HOPITAL DE MARINE ET DES IMMIGRANTS DE QUEBEC :—Réponse à ordre (1837)—Dépenses relatives à l'entretien de l',—65. Pas imprimée, 180. Doc. de la session, n° 29.

HOUILLE :—Ordre. Soumissions reçues par le gouvernement pour fourniture de houille en 1887 : M. Guillet, 258.

## I

ILE AU CERF, PHARE DE :—Ordre—Correspondance relative à la construction du,—M. Lister, 348.

IMPRESSIONS DU PARLEMENT :—Comité à nommer, 39. Rapport, 57. Message au Sénat, 61. Message du Sénat, 72. 1<sup>er</sup> RAPPORT—Quorum, 78. 2<sup>e</sup> RAPPORT ; audition des comptes ; rapport du greffier du comité, et compte annuel, 166, 169. 3<sup>e</sup> RAPPORT—Documents, 180. Adoption des trois premiers rapports, 186. 4<sup>e</sup> RAPPORT—Titre additionnel sur les volumes et échange des statuts, 191. Adopté, 206. 5<sup>e</sup> RAPPORT—Documents, 395. 6<sup>e</sup> RAPPORT—Salaire de J. Wiltshire augmenté, 413. 7<sup>e</sup> RAPPORT—Transfert du bureau de distribution ; promotion de MM. Romaine et Brewer, 442. Adoption du sixième rapport, 452.

IMPRIMERIE ET PAPETERIE PUBLIQUES :—

1. Rapport annuel : M. Chapleau, 127. Imprimé—Doc. de la session, n° 12a.
2. Bill (n° 60) modifiant le chapitre 27 des Statuts Révisés : M. Chapleau, 170. 2<sup>e</sup> lecture et amendé, 301. 3<sup>e</sup> lecture et passé au Sénat, 375. Sanctionné, 523.—51 Vic., chap. 17.

INGÉNIEURS-MÉCANICIENS EMPLOYÉS AILLEURS QUE SUR LES BATEAUX À VAPEURS :—Bill (n° 103) Examen et licence des,—M. Cook, 270.

**INTERCOLONIAL ; CHEMIN DE FER :**

1. Ordre—Matériel roulant acheté pendant le second semestre de 1887 : M. Weldon (St. Jean), 79. Réponse, 249. Pas imprimée, 398. Doc. de la session, n° 59.
2. Ordre—Dépense portée au compte du capital de 1879 à 1887 : M. Jones (Halifax), 111. Réponse, 249. Au comitè des Comptes Publics, 333. Pas imprimée, 398. Doc. de la session, n° 59a.
3. Ordre—Enquête à Ste. Flavie, en 1887, au sujet du décès de Wm. L. Duncan, etc. : M. Weldon (St. Jean), 194. Réponse, 270. Pas imprimée, 398. Doc. de la session, n° 59b.
4. Soumission pour clôture sur le chemin de fer du prolongement vers l'Est, etc. : M. Kirk, 257. Réponse, 305. Pas imprimée, 398. Doc. de la session, No. 59c.
- Ordre—Correspondance entre M Pottinger et Noël Fortin pour accident et dommages à ce dernier : M. Fiset, 270. Réponse, 316. Pas imprimée, 398. Doc. de la session, n° 59d.
6. Ordre—Accidents sur l'Intercolonial, etc. : M. Weldon (St. Jean), 79. Réponse, 305. Pas imprimée, 398. Doc. de la session, n° 59e.
7. Réponse à Adresse (1887)—Destitution de Odias Charbonneau, Gaumont et Pelletier, etc., 362. Pas imprimée, 399. Doc. de la session, n° 59f.
8. Réponse à Ordre (1887)—Réclamations pour expropriation de terrains pour l'embranchement St. Charles, 362. Pas imprimée, 398. Doc. de la session, n° 58e.
9. Ordre—Réclamation de Pion et Cie pour dommages : M. Langelier (Québec), 317. Réponse, 362. Pas imprimée, 398. Doc. de la session, n° 58f.
10. Adresse—Réclamation du Dr. Morin, pour soins médicaux à O. Fournier, serre-freins : M. Amyot, 227. Voir *Derby*.

**INTÉRIEUR :—**Rapport du ministre l'—M. White (Cardwell), 50. Imprimé. Doc. de la session, n° 14.

**INTÉRÊT :—**Bill (No. 12) modifiant l'acte d',—M. Landry, 84.

**IRVING, A. M. :—**Voir *divorce*, 1.

## J

**JAMAÏQUE :—**Adresse—Visite des délégués de la,—à Ottawa : M. Laurie, 271.

**JUGES :—**

1. Résolution concernant les traitements des juges provinciaux, 263. Adoptée, 520. Rapportée, 521. Voir le bill suivant.
2. Bill (N° 142) modifiant l'acte concernant les juges des cours provinciales : M. Thompson ; 1re, 2e et 3e lectures et passé, 521. Passé au Sénat, 522. Sanctionné, 525.—51 Vic., chap. 38.
3. Ordre. Noms des juges de cours supérieures retirés : M. Small, 78. Réponse, 226. Pas imprimée, 397. Doc. de la session, n° 46b.

## K

**KAMLOOPS** :—Ordre.—Rapport de M. Parmelee sur Kamloops comme port douanier : M. Mara, 194. Réponse, 226. Pas imprimée, 397. Doc. de la session, n° 54.

**KENT (ONTARIO)** :—Motion pour renvoyer le certificat du juge Osler au comité des Privilèges et Elections; débat ajourné, 50. Motion adoptée, 60. **1er RAPPORT** recommandant l'émission d'un nouveau bref, 174. Adopté; mandat de l'Orateur, 175.

**KINCARDINE ET TEESWATER, CIE DU CHEMIN DE FER DE** :

1. Pétition pour acte, 105. Rapport, 185. Bill (n° 74) : M. Rowand, 186. 2e lecture, etc., 200. Amendé, 233. 3e lecture et passé, 239. Passé au Sénat, 302. Sanctionné, 338.—51 Vic., chap. 77.
2. Pétition adverse au bill précédent, 225.
3. Pétitions demandant une aide pour le dit chemin, 166, 225, 237.

**KINCARDINE, PÉAGES AU PORT DE** :—Pétition pour acte autorisant la perception de,—77. Rapport, 96. Bill (n° 30) : M. Rowand, 110. 2e lecture, etc., 141. 3e lecture et passé, 307. Passé au sénat, 363. Sanctionné, 523.—51 Vic., chap. 104.

**KING, JAMES** :—Pétition pour un comité spécial pour s'enquérir de la réclamation de,—pour un contrat passé avec le département des postes, 153. Comité nommé, 259. M. Weldon (St. Jean) ajouté au comité, 348. Rapport, 394.

**KNIGHT, ALLAN** :—Voir *Derby*.

**KNIGHT, JOHN** :—Voir *Derby*.

## L

**LACHINE, CANAL** :—Rapport de la commission sur l'affermage du pouvoir d'eau : M. Pope, 78. Pas imprimé. Doc. de la session, n° 30.

**LANDRY, PHILIPPE** :—Pétition se plaignant de certains actes illégaux de M. Choquette, député de Montmagny; considération ajournée, 361.

**L'ARDOISE, BRISE-LAMES DE** :—Réponse à ordre (1887). Explorations au sujet du,—125. Pas imprimée, 181. Doc. de la session, n° a 34.

**LÉGISLATION PROVINCIALE** :—Correspondance et rapports du ministre de la justice, etc., au sujet de la,—entre 1884 et 1887—Imprimés. Doc. de la session n° 21.

**LETTRES-PATENTES** :—Bill (n° 4) modifiant l'acte concernant les,—entachées d'erreurs : M. McCarthy, 72. 2e lecture, 246. 3e lecture et passé, 271. Amendé par le Sénat, 347. Concours, 432. Sanctionné, 524.—51 Vic., chap. 36.

**LEVI, DAVID** :—Adresse—Ordres en conseil concernant la saisie de diamants à Québec, sur la personne de,—M. Langelier (Québec), 317.

**LICENCES POUR LA VENTE DES LIQUEURS, ACTE DES** :—Ordre—Relevé du montant total payé par le gouvernement en rapport avec l,—M. Muiock, 194. Réponse, 234. Pas imprimée, 397. Doc. de la session, n° 56.

## LIQUEURS, PROHIBITION DE LA VENTE DES :—

1. Pétitions pour un acte portant la question devant les électeurs, 173, 245, 245.
2. Motion par M. Jamieson ; débat ajourné, 259.

## LOI CRIMINELLE :

1. Bill (n° 91)—Marques frauduleuses sur les marchandises : M. Thompson, 1<sup>re</sup> lecture, 207. 2<sup>e</sup> lecture, 277. En comité ; progrès, 230. 3<sup>e</sup> lecture et passé, 301. Amendé au Sénat, 358. Concours, 370. Sanctionné, 524.—51 Vic., ch. 41.
2. Bill (n° 95) du Sénat—Agiotage sur stocks et marchandises, 228. 1<sup>re</sup> lecture, 245. 2<sup>e</sup> lecture, 337. 3<sup>e</sup> lecture et passé, 375. Amendements adoptés par le Sénat, 418. Sanctionné, 524.—51 Vic. ch. 42.
3. Bill (n° 48)—Pour amender davantage la procédure dans les causes criminelles : M. Thompson, 146. 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> lectures et passé, 277. Au Sénat, 338. Sanctionné, 339.—51 Vic., ch. 43.
4. Bill (n° 123)—Pour amender l'acte de la procédure criminelle, ch. 174, S. R : M. Thompson, 333.—2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> lectures et passé, 418. Au Sénat, 473. Sanctionné, 524.—51 Vic., ch. 44.
5. Bill (n° 113)—Pour amender l'acte des convictions sommaires, ch. 178, S. R : M. Thompson, 299. 2<sup>e</sup> lecture, 370. 3<sup>e</sup> lecture et passé, 378. Amendé par le Sénat, 447. Concours, 453. Sanctionné, 525.—51 Vic., ch. 45.
6. Bill (n° 93)—Pour amender l'Acte des procès expéditifs, ch. 175 S. R ; M. Thompson, 218. 2<sup>e</sup> lecture, 277. 3<sup>e</sup> lecture et passé, 301. Passé au Sénat, 352. Sanctionné, 523.—51 Vic., ch. 46.
7. Bill (n° 90)—Pour amender le ch. 181, S. R., concernant les punitions, pardons et commutations de sentences ; M. Thompson, 207. 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> lectures et passé, 277. Passé au Sénat, 328. Sanctionné, 329.—51 Vic., ch. 47.
8. Bill (n° 88)—Pour abolir les confiscations pour trahison ou félonie, etc. : M. Thompson, 207. 2<sup>e</sup> lecture, 328. Bill retiré, 454.
9. Bill (n° 100)—Application en Canada de la loi criminelle anglaise : M. Thompson, 257.

LOIS EXPIRANTES :—Comité permanent, 39. Rapport, 55. Concours, 64.

LONDON ET DU SUD-EST, CIE DU CHEMIN DE FER DE :—Bill (n° 77) pour confirmer un certain arrangement passé entre la,—et la cie du chemin de fer du sud du Canada, etc., (voir Grand-Tronc), 206. 3<sup>e</sup> lecture et passé, 226. Passé au Sénat, 265. Sanctionné, 338.—51 Vic., ch. 60.

LOUIS HEAD :—Pétition pour la construction d'un quai ou brise-lames à,—105.

LOUPS-MARINS, PÊCHERIES DE :—Voir *Behring*.

## M

MACKENZIE, BASSIN DU :—Rapport du comité spécial du Sénat sur les ressources du,  
—Imprimé, 414.

MANITOBA :—

1. Bill (n° 41) concernant l'application de certaines lois à la province du,—M. Thompson, 132. 2e lecture, 277. 3e lecture et passé, 370. Passé au Sénat, 434. Sanctionné, 524.—51 Vic., chap. 33.
2. Adresse—Correspondance avec le gouvernement impérial concernant le désaffectement des actes de chemin de fer du,—M. Laurier, 228. Réponse, 264. Imprimée, 396. Doc. de la session, n° 586.
3. Pétition demandant que certains droits accordés à la population du Manitoba soient accordés à celle du Nord-Ouest, 275.

MANITOBA ET DU NORD-OUEST DU CANADA, CIE. DU CHEMIN DE FER DU :—

1. Pétition pour acte, 77. Rapport, 139. Bill (n° 46) : M. Scarth, 146. 2e lecture, etc., 193. Amendé, 207. En comité, 219. 3e lecture et passé, 280. Passé au Sénat, 324. Sanctionné, 339.—51 Vic., chap. 86.
3. Ordre—Correspondance concernant la construction d'une ligne *viâ* Rapid City, par toutes autres personnes que la Cie du chemin de fer Central du Grand Nord-Ouest : M. Edgar, 226.

MANUFACTURES, ACTE DES :—Pétitions pour la passation d'un,—63, 83, 105, 115, 121, 131, 135, 139, 145, 165, 199, 225.

MARINE, MINISTRE DE LA :—20me rapport annuel, 1886-87 : M. Foster, 127. Imprimé. Doc. de la session, n° 5.

MARQUES FRAUDULEUSES SUR LES MARCHANDISES :—Voir *Loi Criminelle* 1.

MASKINONGÉ AU LAC NIPISSINGUE, CIE. DU CHEMIN DE FER DE :—Pétition pour amender sa charte, 145. Rapport, 149. Bill (n° 52) : M. Coulombe, 150. 2e lecture, etc., 194. Amendé, 217. 3e lecture et passé, 226. Amendé au Sénat, 292. Concours, 307. Sanctionné, 523.—51 Vic., chap. 82.

MATELOTS, ACTE D'ENGAGEMENT DES :—Pétition pour amendement, 63, 105, 116, 121, 131, 135, 139, 145, 165, 199, 225.

MESURES DU GOUVERNEMENT :—Voir *Gouvernement*.

MIDDLETON, W. H. :—Voir *Divorce*, 5.

MIDLAND, HAVRE DE :—Adresse—Correspondance concernant l'amélioration du,—M. Cook, 343.

MILICE ET DÉFENSE :—

1. Rapport du ministre, 1887 ; Sir A. Caron, 49. Imprimé. Doc. de la session, n° 10.
2. Ordre—Soumissions pour habillements depuis 1883 : M. McMullen, 259. Réponse, 415. Pas imprimée. Doc. de la session, n° 62.

MILICE ET DÉFENSE.—*Suite.*

3. Papiers concernant les pensions accordées à certains volontaires; coût des médicaments, écoles d'infanterie, &c., &c.: Sir A. Caron, 415. Pas imprimé. Doc. de la session n° 62a.
4. Pensions en rapport avec le soulèvement du Nord-Ouest: Sir A. Caron, 415. Pas imprimé. Doc. de la session, n° 62a.
5. Dépêches, &c., concernant Ths Neely, de l'école d'infanterie " C ": M. Mulock, 226.
6. Rémunération de Messire Aubry, chapelain de l'école militaire de St-Jean, Q. : M. Amyot, 227.
7. Ordre—Pétition des habitants de l'île d'Orléans se plaignant des exercices de tir: M. Langelier (Montmorency), 227.
8. Ordre—Traduction française du " Manuel d'Exercices ": M. Amyot, 227.
9. Ordre—Approvisionnement d'eau à la fabrique de cartouche et salle d'exercices de Québec: M. Langelier (Québec), 317.
10. Motion pour une adresse concernant l'approvisionnement d'eau à la salle d'exercices de Québec,—retirée: M. Amyot, 228.

MILLE ILES, CIE DU CHEMIN DE FER DES :—Pétition pour acte, 179. Rapport, 192. Bill (n° 84): M. Taylor, 193. 2<sup>e</sup> lecture, etc, 219. Amendé, 305. 3<sup>e</sup> lecture et passé, 316. Amendé au Sénat, 363. Concours, 376. Sanctionné, 524.—51 Vict., chap. 75.

MISSISSAGUA, SAUVAGES :—Voir *Sauvages*, 5.

MONCTON, CIE D'AMÉLIORATION DU HAVRE DE :—Pétition pour acte, 153. Rapport; bill (n° 183): M. Wood (Westmoreland), 192. 2<sup>e</sup> lecture, etc, 200. Rapporté, 269. 3<sup>e</sup> lecture et passé, 281. Passé au Sénat, 324. Sanctionné, 339.—51 Vict., chap. 105.

MONTAGNE DE BOIS ET QU'APPELLE, CIE DU CHEMIN DE FER DE LA :—Pétition pour acte, 166. Rapport, 174. Bill (n° 63): M. Perley (Assiniboia), 175. 2<sup>e</sup> lecture, etc, 193. Amendé, 207. 3<sup>e</sup> lecture et passé, 218. Amendé au Sénat, 292. Concours, 307. Sanctionné, 523.—51 Vict., chap. 87.

MONTMAGNY :—Voir *Landry, P. Poste, Bureaux de*,—

MONTRÉAL, COMMISSION DU HAVRE DE :—

1. Résolution pour décharger la,— de la dette du chenal du St-Laurent: Sir C. Tupper, 306. Adoptée, 353, 369. Voir le bill suivant.
2. Bill (n° 134) concernant le chenal entre Montréal et Québec: Sir C. Tupper; lu trois fois et passé, 369. Passé au Sénat, 434. Sanctionné, 524.—51 Vict., chap. 5.
3. Rapport des commissaires du Havre: Sir C. Tupper, 348. Pas imprimé, 400. Doc. de la Session, n° 69a.

MONTRÉAL ET QUÉBEC, HAVRES DE :—Ordre. Relevé du montant dépensé pour l'amélioration des,— etc: M. Amyot, 85.

MONTRÉAL, CIE DU CHEMIN DE FER DE L'ÎLE DE :—Pétition pour acte, 179. Rapport, 186. Bill (n° 70); M. Desjardins, 186. 2e lecture, etc., 200. Amendé, 233. 3e lecture et passé, 239. Amendé au Sénat, 338. Concours, 348. Sanctionné, 523. 51 Vic., chap. 63.

MORIN, DR J. A. : Voir *Intercolonial*, 10.

MOULIN, RÉV. PÈRE :—Voir *Young*.

M<sup>C</sup>

McDONALD, GEO. J. :—Ordre—Correspondance au sujet de l'exposition du Centenaire de 1876 : M. Landerkin, 259. Réponse, 454. Pas imprimé. Doc. de la session, N° 75.

## N

NAUFRAGE, I. P. E. :—Motion pour un ordre demandant le rapport de l'ingénieur chargé de la question de l'amélioration de la navigation à,—motion retirée, 85.

NAUFRAGE :—Adresse—Correspondance, etc., concernant le refus des autorités canadiennes et américaines, de permettre de porter secours dans leurs eaux respectives : M. Edgar, 228. Réponse, 299. Imprimée, 396. Doc. de la session, N° 55.

NAVIRES, SURETÉ DES :

1. Bill (n° 112) modifiant le chap. 77 des Statuts Révisés : M. Foster, 299. Bill retiré, 408.
2. Pétition en faveur du bill ci-dessus, 357, 361, 373, 387, 413, 425, 441, 453.

NAVIRES EN DÉTRESSE OU DÉSEMPARÉS :

1. Bill (n° 7) autorisant les navires américains à donner de l'aide aux,—dans les eaux canadiennes : M. Kirkpatrick, 72. Motion pour deuxième lecture ; débat 246. Rejetée, 271.
2. Pétitions favorables à ce bill, 153, 211.

NAVIRES NAUFRAGÉS SUR LES GRANDS LACS :—Motion pour ordre—Relevé du nombre de,—M. Dawson, 50. Retirée, 245.

NAVIRES DANS LES EAUX INTÉRIEURES :—Pétition pour avoir de bons équipages, 63, 83, 105, 116, 121, 131, 135, 139, 145, 165, 199, 225.

NEELY, THOMAS :—Voir *Milice*, 5.

NEW-HARBOUR, COMTÉ DE GUYSBORO' :—Pétition pour un môle au quai de,—131.

NEW YORK, SAINT-LAURENT ET OTTAWA, CIE DU CHEMIN DE FER DE :—Pétition pour acte, 179. Rapport, 185. Bill, (n° 72) : M. Wood (Brockville), 186. 2e lecture, etc., 219. Amendé, 291. 3e lecture et passé, 307. Passé au Sénat, 363. Sanctionné, 523.—51 Vic., chap. 67.

NIPISSINGUE ET DE LA BAIE DE JAMES, CIE DU CHEMIN DE FER DU LAC :—Pétition pour acte, 84. Rapport; bill (n° 37) : M. Cockburn, 125. 2<sup>e</sup> lecture, etc., 140. Rapporté, 191. 3<sup>e</sup> lecture et passé, 200. Passé au Sénat, 239. Sanctionné, 338.—51 Vic., chap. 80.

NISBET, ACADEMIE—SAINT-ALBERT :—Pétition pour charte, 63. Rapport, 71. Bill (n° 15) ; M. Macdowall, 84. 2<sup>e</sup> lecture, etc., 141. Amendé et honoraire remboursé, 269, 270. 3<sup>e</sup> lecture et passé, 281. Passé au Sénat, 328. Sanctionné, 523.—51 Vic., chap. 108.

NORD-OUEST, CIE DU CHEMIN DE FER CENTRAL DU :—Ordre.—Correspondence relative à une subvention en terres à la, —M. Edgar, 227. Réponse, 442. Pas imprimée. Doc. de la session, n° 58m.

NORFOLK-SUD, CIE DU CHEMIN DE FER DU :

1. Pétition pour Acte, 109. Rapport, 116. Bill (n° 34) : M. Tisdale, 117, 2<sup>e</sup> lecture, etc., 126. Amendé, 185. 3<sup>e</sup>me lecture et passé, 193. Passé au Sénat, 239. Sanctionné, 338.—51 Vic., chap. 57.
2. Pétition en faveur du bill précédent, 109.

“NORTHERN LIGHT”—STEAMER :—

1. Ordre—Date du commencement de ses voyages : M. Perry, 79. Réponse, 233. Réponse supplémentaire, 357. Pas imprimées, 397. Doc. de la session, n° 55, 55b.
2. Ordre—Noms et salaires du capitaine et de l'équipage : M. Welsh, 66. Réponse, 233. Pas imprimée, 397. Doc. de la session, n° 55a.
3. Ordre—Relevé des voyages du,—en 1887-88 : M. Perry, 228.
4. Ordre—Correspondance, etc., au sujet des steamers *N.S.* et *Alert*, etc. : M. Welsh, 257.

NOUVEAU BRUNSWICK, CIE DU CHEMIN DE FER CENTRAL DU :—

1. Pétition pour acte, 139. Rapport, 185. Bill (n° 69) : M. Weldon (St. Jean), 186. 2<sup>e</sup> lecture, etc., 208. Amendé 305. 3<sup>e</sup> lecture et passé, 316. Amendé au Sénat, 382. Concours, 408. Sanctionné, 524.—51 Vic., chap. 83.
2. Pétition adverse au bill précédent, 109. Concernant certaines réclamations, 287.

## O

OFFICIERS PUBLICS : Voir *Commissions*.

OISEAUX TIRES AU VOL :—Pétitions demandant qu'il ne soit pas passé de loi défendant le tir des oiseaux au vol, 179, 191.

OLIVIER, GEORGE :—Voir *Maîtres de poste*, 2.

ONTARIO, CIE DU CHEMIN DE FER CENTRAL D' :—Pétition pour acte, 153. Rapport défavorable, 186. Pétition renvoyée au comité, 245. Rapport défavorable, 249. Pétition renvoyée de nouveau au comité, 257. Rapport favorable, etc., 269. Règles suspendues et bill (n° 102) : M. O'Brien, 270. 2e lecture, etc., 282. Rapport, 321. 3e lecture et passé, 329. Passé au Sénat, 375. Sanction royale, 523.—51 Vic., chap. 76.

ONTARIO ET QUÉBEC, CIE DU CHEMIN DE FER D' :—

1. Pétition pour acte, 122. Rapport, 139. Bill (n° 45) : M. Small, 140. 2e lecture, etc., 208. Amendé, 333. 3e lecture et passé, 340. Passé au Sénat, 375. Sanctionné, 523.—51 Vic., chap. 53.

2. Pétitions adverses au bill, 255, 256.

ONTARIO, MANITOBA ET OCCIDENTAL, CIE DU CHEMIN DE FER :—Pétition pour acte, 145. Rapport; bill (n° 81) : M. Davis, 192; 2e lecture, etc., 200. Bill retiré, etc., 443.

ONTARIO-OUEST, CIE DU CHEMIN DE FER D' :—Pétition pour acte, 49. Rapport, 71. Bill (n° 14) : M. Ward, 84. 2e lecture, etc., 126. Amendé, 174. 3e lecture et passé, 193. Passé au Sénat, 239. Sanctionné, 338.—51 Vic., chap. 69.

ONTARIO-SUD, CIE DU CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE D' :—Pétition pour aide à la,— 311, 387.

ORATEUR :

1. Au Sénat à l'ouverture de la session, 1. Lecture du discours de Son Excellence, 38.

2. Rapport des bibliothécaires, 39. Comptes du comptable, 132.

3. Jugements d'élection, 1-19, 23-37, 89, 157, 159, 205, 255. Décisions de la cour Suprême, 20-23, 90-93, 153-156, 211.

4. Vacances dans la députation, 37, 105, 122.

5. Certificats d'élections reçus par le greffier, 37, 146, 159, 179, 226, 263, 418, 425. Certificat d'un officier-rapporteur, 173, 377. Mandats pour nouveaux brefs d'élection, 18, 20, 37, 92, 105, 122, 175.

6. Destitution de traducteurs des *Débats*, 72.

7. Sanction de bills par le député gouverneur, 337. Prorogation, 481.

8. Mandat pour Kent (Ont.), retiré; nouveau mandat, 175.

9. Bref pour Russell, 186. Nouveau mandat, 187.

*Décisions* :—Pétitions irrégulières, 77, 109, 122, 131, 269, 311, 361. Amendement pour troisième lecture d'un bill, 281.

ORDRES DU JOUR :—Premier ordre du jour à certaine date, 72, 106.

ORDRES PERMANENTS :—Comité à nommer, 39. Rapport, 57. Adopté, 59. **1er RAPPORT**, 71. **2e RAPPORT**, 77. **3e RAPPORT**, 96. **4e RAPPORT**, 116. **5e RAPPORT**, 125. **6e RAPPORT**, 139. **7e RAPPORT**, 149. **8e RAPPORT**, 174. **9e RAPPORT**, 185. **10e RAPPORT**, 192. **11e RAPPORT**, 233. **12e RAPPORT**, 237. **13e RAPPORT**—chemin de fer d'Ontario Central, 249. M. Meigs ajouté au comité 256. **14e RAPPORT**, 269. **15e RAPPORT**, 279. **16e RAPPORT**, 299.

- OTTAWA ET PARRY SOUND, CIE DU CHEMIN DE FER D'ONTARIO :—Pétition pour acte, 179. Rapport, 185. Bill (n° 75) : M. Ferguson (Renfrew), 186. 2e lecture, etc., 200. Amendé, 233. 3e lecture et passé, 239. Passé au Sénat, 302. Sanctionné, 338.—51 Vic., chap. 65.
- OTTAWA, MORRISBURG ET NEW-YORK, CIE DE CHEMIN DE FER ET DE PONT D' :—Pétition pour acte, 84. Rapport, 116. Bill (n° 50). M. Hickey, 150. 2e lecture, etc., 200. Amendé, 275. 3e lecture et passé, 282. Préambule rejeté au Sénat, etc., 351.
- OTTAWA, RIVIÈRE :—Ordre—Coût de travaux pour flottage du bois : M. Amyot, 258. Réponse, 299. Pas imprimée, 399. Doc. de la session, n° 61a.
- OTTAWA, CIE D'AMÉLIORATION DU HAUT DE L' :—Pétition pour acte, 71. Rapport, 77. Bill (n° 20) : M. White (Renfrew), 97. 2e lecture, etc., 193. Amendé, 321. 3e lecture et passé, 329. Passé au Sénat, 375. Sanctionné, 523.—51 Vic., chap. 102.

## P

### PACIFIQUE CANADIEN, CHEMIN DE FER DU :

1. Bill (n° 132) concernant une certaine convention entre le gouvernement et le,—Sir C. Tupper, 367. 2e lecture, amendé, 3e lecture et passé, 369. Amendé par le Sénat, 431. Concours, 444. Sanctionné, 524.—51 Vic., chap. 32.
2. Résolution—Abandon de la clause relative au monopole, etc., moyennant certaines conditions, 300. Motion pour comité général; amendement-Laurier rejeté, 362, 363. Amendement-Mitchell rejeté, 365. Motion principale adoptée, 366. Résolution lue la seconde fois et adoptée, 367. Voir bill précédent.
3. Rapport du Conseil privé au sujet des chemins de fer dans le Manitoba, le Nord-Ouest et la Colombie-Anglaise; rapport du ministre et arrangement projeté, etc. : Sir C. Tupper, 311. Pas imprimé, 399. Doc. de la session, n° 66.
4. Pétition pour acte demandant l'émission de certaines débetures pour construire des embranchements, 122. Rapport; bill (n° 44) : M. Small, 140. 2e lecture, etc., 160. Rapporté, 191. 3e lecture et passé, 200. Passé au Sénat, 239. Sanctionné, 338.—51 Vic., chap. 51.
5. Réponse à ordre (1887)—Terres vendues jusqu'au 1er avril, 1887, dans les Territoires, 59. Pas imprimée, 180. Doc. de la session, n° 25.
6. Réponses partielles en vertu de la résolution du 20 février, 1882, etc. : M. White (Cardwell), 110, 146. Imprimées dans les doc. de la session, n° 25a et 25 b, p. 395.

### PACIFIQUE D'ONTARIO-SUD, CHEMIN DE FER DU :—Voir *Ontario-Sud*.

### PASSAGES À NIVEAU :—Voir *Chemins de fer*, 4.

### PASSAGES D'EAU :—Bill (n° 39) concernant les,—M. Costigan, 125. 2me et 3me lectures, et passé, 265. Passé au Sénat, 363. Sanctionné, 523.—51 Vic. chap. 23.

### PATURAGES, TERRES A :—Voir *Terres fédérales*, 2.

## PÊCHERIES :

1. Rapport du ministre, 1887. Imprimé. Doc. de la session, n° 6.
2. Bill (n° 58)— Pour établir de nouvelles dispositions concernant les,—M. Kirk, 160.
3. Ordre—Rapport du commandant Gordon, ou autre, sur les,—M. Gillmor, 257.
4. Ordre—Rapport sur le mauvais rendement des pêcheries entre Cap Chat et Grande Vallée : M. Joncas, 347.
5. Pétitions demandant des traités de commerce avec le Brésil, l'Espagne, etc, etc, 64.

## PÊCHERIES, TRAITÉ DES :

1. Bill (n° 65) : Sir C. Tupper, 175. Motion pour deuxième lecture ; débat ajourné, 234. Reprise du débat, 250, 259. 2e lecture, 260. 3e lecture et passé, 265. Passé au Sénat, 328. Sanctionné, 339.—51 Vic., chap. 30.
2. Message avec copie du traité, 106. Imprimé, 413. Doc. de la session, n° 36.
3. Protocoles des plénipotentiaires au sujet de la réciprocité commerciale : Sir C. Tupper, 106. Imprimés, 395. Doc. de la session, n° 36a.
4. Lettres de MM. Bayard et Tupper : Sir C. Tupper, 117. Imprimées, 120. Doc. de la session, n° 36b.
5. Dépêches, etc, au sujet du,—M. Foster, 245. Imprimées, 396. Doc. de la session, n° 36c.

PELÉE, ILE.—Adresse—Correspondance au sujet d'un câble sous-marin entre l'île et la terre ferme : M. Patterson (Essex), 257.

## PÉNITENCIERS :

1. Rapport du ministre, 1886-87: M. Thompson, 40. Imprimé. Doc. de la session, n° 42.

PENSIONS DE RETRAITE:—Voir *Service Civil*, 5.

## PÉTITIONS :

1. Lues et reçues lors de leur présentation, 226, 233, 256.
2. Rejetées, 77, 109, 122, 131, 269, 311, 361.

PICTON:—Ordre—Correspondance concernant le dragage du port de : M. Platt, 253. Réponse, 373. Pas imprimée, 414. Doc. de la session, n° 69b.

Voir *Poste, Bureaux de*, 5.

PION ET CIE:—Voir *Interco'onial*, 9.

PLUMB, HON. J. B.:—Ajournement à l'occasion du décès de l'—, 122.

POIDS ET MESURES, ACTE DES:—Bill (N° 118) modifiant l',—en ce qui concerne le contenu des colis de sel : M. Costigan, 321. 2e et 3e lectures et passé, 370. Passé au Sénat, 434. Sanctionné, 524.—51 Vic., chap. 25.

- POINTE AUX-PÈRES :—Réponse à Ordre (1887)—Pétitions des compagnies de steamers pour l'érection d'un môle à la,—97. Pas imprimée, 181. Documents de la session, N° 34.
- POIRIER, A. E :—Voir *Débats*.
- POLICE FÉDÉRALE :—Rapport du commissaire : M. Thompson, 50. Pas imprimé, 180. Doc. de la session, N° 24.
- POLICE :—Pétitions pour un acte défendant l'organisation d'une police de sûreté, 63, 84, 109, 116, 122, 135, 145, 165, 199.
- POLICE MONTÉE :—Rapport du commissaire de la, 1887 : Sir John A. Macdonald, 201. Imprimé ; Doc. de la session, N° 28.
- PONT SUR LA BAIE DE QUINTÉ À BELLEVILLE :—Ordre—Subvention pour aider à la construction d'un,—M. Platt, 271.
- PONTS SUR L'ASSINIBOINE, À WINNIPEG ET PORTAGE-LA-PRAIRIE :—Pétition pour acte, 173. Rapport, 192. Bill (n° 86) : M. Watson, 193. 2e lecture, etc., 219. Amendé, 279. 3e lecture et passé, 292. Passé au Sénat, 357. Sanction royale, 523.—51 Vic, chap. 92.
- PONTIAC ET RENFREW. CIE DU CHEMIN DE FER DE :—Pétition pour acte, 84. Rapport, 139. Bill (n° 42) : M. Bryson, 140. 2e lecture etc., 160. Amendé, 206. 3e lecture et passé, 218. Passé au Sénat, 265. Sanctionné, 338.—51 Vic, chap. 66.
- PORT ARTHUR, DULUTH ET OCCIDENTAL, CIE DU CHEMIN DE FER DE :—Pétition pour acte, 49. Rapport, 96. Bill (n° 21) : M. Dawson, 97. 2e lecture, etc., 126. Amendé, 166. 3e lecture et passé, 176. Passé au Sénat, 193. Sanctionné, 338.—51 Vict., chap. 84.
- POSTES, MINISTRE DES :—Rapport du,—1886-87 : M. McLellan, 59. Imprimé. Doc. de la session, n° 13.
- POSTE, MAITRES DE :—
1. Ordre—Démission du,—de Land-Villa, Montmagny : M. Choquette, 111.
  2. Adresse—Destitution de G. Olivier, de Saint-Agapit : M. Rinfret, 227.
  3. Adresse—Démission d'Antoine Audette, de Stukely-Nord : M. Langelier (Québec), 316.
- POSTE BUREAUX DE :—
1. Réponse à ordre (1887)—B. de P. à Montmagny, 110. Pas imprimée, 181. Doc. de la session, n° 43.
  2. Réponse à ordre (1887)—B. de P. et de douane à Arichat, 110. Pas imprimée, 181. Doc. de la session, n° 43a.
  3. Ordre—B. de P. et de douanes à Strathroy : M. McMullen, 194. Réponse, 279. Pas imprimée, 397. Doc. de la session, n° 43b.
  4. Ordre—B. de P. et de douane à St. Hyacinthe : M. Dupont, 226. Réponse, 321. Pas imprimée, 397. Doc. de la session, n° 43c.
  5. Ordre—B. de P. et de douane à Picton : M. Platt, 258. Réponse, 351. Pas imprimée, 397. Doc. de la session, n° 43d.
  6. Ordre—B. de P. à Ingoldsby station : M. Barron, 347.

**PRESBYTÉRIENNE, EGLISE, — MANITOBA ET TERRITOIRES DU NORD-OUEST :** Requête pour présenter une pétition, 226. Rapport, 233. Pétition pour acte, 233. Rapport ; bill (n° 97) : M. Daly, 237. 2e lecture, etc., 250. Rapport, 345. Honoraire remboursé, 351. 3e lecture et passé, 358. Passé au Sénat, 418. Sanctionné, 524.—51 Vic., chap. 107.

**PRÊT ET PLACEMENT, CIE ANGLO-CANADIENNE DE :**—Situation financière en 1887, p. 441. Pas imprimée. Doc. de la session, n° 48.

**PRINCE-ALBERT, T.N.-O. :** Pétition pour communication par voie ferrée, 217.

**PRINCE-ÉDOUARD, ILE DU :**

1. Réponse à Ordre (1887)—Rapports relatifs au tunnel sous-marin, 337. Imprimé, 396. Doc. de la session, n° 67.
2. Réponse à adresse (Sénat)—Plans et études sur le tunnel sous-marin ; imprimée, 396. Doc. de la session, n° 67a.
3. Réponse à ordre 1887)—Soumissionnaires pour le transport des malles en hiver, au Cap Traverse, 161. Pas imprimée, 191. Doc. de la session, n° 50.
4. Adresse—Dépêches relatives à l'exécution des clauses de l'Union, etc. : M. Perry, 79.
5. Motion pour ordre—Transport des malles extra provinciales ; débat, 73. Motion adoptée, 78.
6. Ordre.—Rapport des ingénieurs sur la possibilité d'un tunnel sous-marin : M. Perry, 228.

**PRIVILÈGES ET ÉLECTIONS :**—Comité à nommer, 39. Rapport, 55. Certificat du juge Osler, dans l'affaire de Kent (Ontario), référé au comité, 60. M. Langelier substitué à M. Chouinard, 64. 1er RAPPORT (élection de Kent), 174. Adopté, 175. Appendice n° 2.

**PROCÉDURE CRIMINELLE :**—Voir *Loi criminelle*, 4.

**PROCÈS SOMMAIRES :**—Voir *Loi criminelle*, 6.

**PROHIBITION DES LIQUEURS :**—Voir *Liqueurs*.

**PROLONGEMENT VERS L'EST, CHEMIN DE FER DE :**—Ordre—Correspondance concernant le remboursement des sommes payées pour le passage du,—par les municipalités de Pictou, Antigonish et Guysboro : M. Kirk, 270. Réponse, 382. Pas imprimée, 414. Doc. de la session, n° 58g.

Voir *Intercolonial*, 4.

**PROPRIÉTÉ FONCIÈRE DANS LES TERRITOIRES, ACTE DE LA :**

1. Bill (n° 104) modifiant le chap. 51 des Statuts révisés : M. Thompson, 270. 2e lecture, 337. Progrès, 375. Amendé, 377. 3e lecture et passé, 382. Passé au Sénat, 447. Sanctionné, 524.—51 Vic., chap. 20.
2. Résolution concernant le salaire de l'inspecteur des bureaux des titres, etc., 352. Adoptée et renvoyée au comité sur le bill précédent, 377.

## Q

QUARANTAINE:—Comité spécial pour s'enquérir comment est fait le service en Canada ; motion retirée, 228.

## QUÉBEC, COMMISSAIRES DU HAVRE DE :

1. Résolution concernant l'extinction de la dette en rapport avec le bassin de radoub de Lévis : Sir C. Tupper, 306. Adoptée, 353. Rapportée, 369. Voir le bill suivant.
2. Bill (n° 135) : Sir C. Tupper ; 1re et 2e lectures, etc., 370. 3e lecture et passé, 375. Passé au Sénat, 447. Sanctionné, 524.—51 Vic., chap. 6.
3. Rapport des commissaires pour 1857 : Sir C. Tupper, 316. Pas imprimé, 400. Documents de la session, n° 69.

Voir *Montréal et Québec*.

## RÉBELLION DANS LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST :

1. Adresse—Rapport de la commission royale sur les pertes subies pendant la,— M. Laurier, 85. Pas imprimé, 181. Document de la session, n° 40.
2. Ordre—Dépenses encourues par le gouvernement pour supprimer la,— M. Mulock, 194. Réponse, 291. Pas imprimée, 397. Documents de la session, n° 40a
3. Résolution pour considérer les réclamations des éclaireurs, volontaires, etc., 347.

Voir *Milice*, 4.

RECETTES ET DÉPENSES:—Ordre—Relevé des,—du 1er juillet, 1837 au 1er mars 1888 : Sir R. Cartwright, 65. Réponse, 84. Pas imprimée, 181. Document de la session, n° 32.

RÈGLEMENT DE LA CHAMBRE SUSPENDU :—170, 136, 237, 403, 418, 439.

RELATIONS COMMERCIALES ENTRE LA GRANDE-BRETAGNE ET SES COLONIES:—Motion pour établir de meilleures,—M. Marshall ; débat ajourné, 317.

## RELATIONS COMMERCIALES ENTRE LE CANADA ET LES ETATS UNIS :

1. Résolutions—premier ordre du jour, 72, 106.
2. Motion Cartwright ; débat ajourné, 132. Amendement Foster ; débat ajourné, 136, 140. Sous-amendement Jones (Halifax) ; débat ajourné, 146, 150, 160, 170, 175, 176, 182, 187, 201, 207, 212, 218. Sous-amendement rejeté, 219. Amendement adopté, 220. Motion principale adoptée telle qu'amendée, 222.

REPRÉSENTATION, ACTE DE LA :—Bill (n° 55) modifiant l'—dans la Colombie Anglaise : M. Baker, 160.

REVENU CONSOLIDÉ, ACTE DU :—Voir *Audition*.

## REVENU DE L'INTÉRIEUR :

1. Bill (n° 122) modifiant l'acte du,—M. Costigan, 328. 2e et 3e lectures et passé, 370. Passé au Sénat, 333—Sanctionné, 524.—51 Vic., chap. 16.
2. Rapport et statistiques du,—1886-87. M. Costigan, 146. Imprimés. Doc. de la session, n° 16.

RICHELIEU, RIVIÈRE :—Pétitions demandant que certaines compagnies de chemins de fer cessent d'obstruer la dite rivière, 225, 275.

RIDEAU, RIVIÈRE :—Réponse à adresse (1887) ordres en conseil, etc, autorisant certaines constructions sur la rivière, 373. Pas imprimée.—Doc. de la session, n° 34d.

RUSSELL, SAMUEL :—Voir *Derby*, 5.

## S

SAINDOUX :—Résolution concernant la vente et la fabrication des saindoux artificiels : M. Taylor, 78.

SAISIE DE NAVIRES CANADIENS :—Voir *Behring*.

SAISIES :—Voir *Lévis—Alambics—Tabac—Vallerand*.

SALLE D'EXERCICES DE QUÉBEC :—Voir *Milice*, 9, 10.

## SAUVAGES :—

1. Bill (n° 106) modifiant l'acte des,—M. White (Cardwell), 275. 2e et 3e lectures et passé, 301. Passé au Sénat, 357. Sanctionné, 523.—51 Vic., chap. 22.
2. Rapport annuel sur les,—pour 1887 : M. White (Cardwell), 72. Imprimé. Doc. de la session, n° 15.
3. Ordre—Réclamations des Sauvages Chippewas et Ottawas : M. Patterson, (Essex), 194. Réponse, 292. Pas imprimée, 399. Doc. de la session, n° 64.
4. Adresse—Destitution de A. Culbertson : M. Burdett, 292. Réponse, 347. Pas imprimée, 399. Doc. de la session, n° 64a.
5. Ordre— Réclamations des Sauvages Mississaguas : M. Madill, 258. Réponse, 351. Pas imprimée, 399. Doc. de la session, n° 64b.
6. Adresse—Réclamations des Six Nations pour submersion de leurs propriétés, en 1833 : M. Sommerville, 227. Réponse, 358. Pas imprimée, 399. Doc. de la session, n° 64c.
7. Ordre—Correspondance, etc.,—Election de chefs à Caughnawaga : M. Doyon, 270. Réponse, 358. Pas imprimée, 399. Doc. de la session, n° 64d.
8. Ordre—Réclamations des Sauvages établis sur les réserves de Kettle Island et Stoney Point : M. Lister, 347.

SCRIP:—Relevé du,—émis au sujet du Manitoba et du Nord-Ouest: M. Wilson (Elgin), 259.

SÉANCES LE SAMEDI :—Depuis 1 p.m., 352.

SECRETÉAIRE D'ÉTAT :—

1. Rapport du département, 1887 : M. Chapleau, 60. Imprimé. Doc. de la Session, n° 12.
2. Relevé des bons et garanties, 106. Pas imprimé, 181. Doc. de la Session n° 37.

SEL :—Pétition au sujet du poids règlementaire du sel, 179.

Voir *Poids et Mesures*.

SÉNAT :—

1. Messages du,— Impressions ; Bibliothèque, 72. Adresse à Son Excellence lors de son départ, 434.
2. Messages au,— Impressions ; bibliothèque, 64. Adresse à Son Exc., 443.
3. Documents non imprimés, 181, 396.
4. Document imprimé, 396.

SERMENTS D'OFFICE :—Bill (n° 1) : Sir John A. Macdonald, 38.

SERVICE CIVIL :—

1. Bill (n° 116) modifiant l'acte du,—ch. 17, S. R. : M. Chapleau, 316. 2e lecture ; progrès, 382. 3e lecture et passé, 408. Amendé au Sénat, concours, 474. Sanctionnée, 525.—51 Vic., ch. 12.
2. Bill (n° 13) modifiant l'acte du,—M. McNeill, 84.
3. Liste du service civil, 1886-87 : M. Chapleau, 135. Imprimée.—Doc. de la session, n° 18.
4. Rapports des examinateurs du,—1887—Imprimée.—Doc. de la session, n° 12 b.
5. Pensions de retraite, etc., en 1887 : Sir C. Tupper, 84. Imprimé dans les doc. de la session, n° 33, p. 180.
6. Nominations et promotions en 1887 : M. Chapleau, 97. Imprimé dans les doc. de la session, n° 35, p. 180.

SHUSWAP ET O'KANAGAN, CIE DU CHEMIN DE FER DE :—Pétition pour acte, 121. Rapport, 139. Bill (n° 43) : M. Mara, 140. 2e lecture, etc., 160. Rapporté, 181. 3e lecture et passé, 200. Passé au Sénat, 239. Sanctionné, 338.—51 Vic., ch. 88.

SIMS ET SLATER :—Voir *Cap-Breton*.

SMYTH, HENRY :—Ordre—Date de son entrée dans le département de l'agriculture : M. McMullen, 259.

SOCIÉTÉS DE BIENVEILLANCE :—Bill (n° 115) : M. Dickinson, 316.

SOURIS ET MONTAGNES ROCHEUSES, CIE DU CHEMIN DE FER DE :—Ordre—Subvention en terre : M. Edgar, 227. Réponse, 442. Pas imprimée. Doc. de la session, N° 586.

STANSTEAD, SHEFFORD ET CHAMBLY, CIE DU CHEMIN DE FER DE :

1. Pétition pour acte, 173. Rapport, 185. Bill (n° 73) : M. Fisher, 186. 2e lecture, etc., 239. Amendé, 333. 3e lecture et passé, 340. Amendé au Sénat, 408. Concours, 418. Sanctionné, 524.—51 Vic., chap. 54.

2. Règlement suspendu quant au bill qui précède ; bill (n° 139) lu la troisième fois et passé, 439. Passé au Sénat, 447. Sanctionné, 524.—51 Vic., chap. 55.

STATISTIQUES CRIMINELLES :—Pour 1886 : M. Carling, 433. Imprimées. Doc. de la session, N° 4b.

STATUTS DU CANADA :—Distribution et vente pendant les deux dernières années : M. Chapleau, 127. Pas imprimé, 181. Doc. de la session, N° 44.

STRATHROY :—Voir *Poste, Bureaux de*, 3.

SUBSIDES ET VOIES ET MOYENS :

1. Comité des, 46.

2. En comité des Subsidés, 99, 106, 111, 117, 126, 301, 329, 339, 382, 421, 436, 447, 454, 473, 477.

3. Résolutions adoptées, 481, 520.

AMENDEMENTS PROPOSÉS À LA MOTION POUR QUE LA CHAMBRE SE FORME EN COMITÉ DES SUBSIDÉS :

4. M. Mills, 97. Sir R. Cartwright, 308, 321, 322, 419, 420. M. Mitchell, 435.

VOIES ET MOYENS :

5. Résolutions pour formation de la Chambre en comité des Voies et Moyens, 46. Résolutions du tarif,—adoptées, 323, 324, 328. Résolutions pour accorder les subsides à Sa Majesté, 520.

6. Bill (n° 141).—Subsidés : Sir C. Tupper ; lu la troisième fois et passé, 520. Passé au Sénat, 522. Sanctionné, 525.—51 Vic., chap. 1.

SUD DU CANADA, CIE DU CHEMIN DE FER DU :—Pétition pour acte, 83.  
Voir *Sainte-Claire*.

SUD-OUEST, CIE DU CHEMIN DE FER DU :—

1. Pétition pour acte, 145. Rapport, 149. Bill (n° 54) : M. Hall, 150. 2e lecture, etc., 193. Amendé, 263. Motion pour troisième lecture ; amendement—renvoi à 6 mois, 271. Amendement rejeté, 280. Amendement—Curran,—hors d'ordre ; 3e lecture et passé, 281. Passé au Sénat, 338. Sanctionné, 523.—51 Vic., chap. 52.

2. Pétition adverse au bill, 173.

UFFRAGE DES ADULTES :—Pétition en faveur du,—à toutes les élections, 63, 84, 109, 115, 120, 135, 139, 165, 199.

S<sup>T</sup>.

SAINTE-ANNE DES MONTS :—Ordre—Construction d'une jetée, etc., à,—M. Joncas, 347.

SAINTE-CATHERINE ET NIAGARA, CIE DU CHEMIN DE FER CENTRAL DE :

1. Pétition pour acte, 153. Rapport, 174. Bill (n° 61) : M. Rykert, 175. 2e lecture, etc., 208. Amendé, 299. 3e lecture et passé, 307. Amendé au Sénat, 358. Concours, 363. Sanctionné, 523.—51 Vic., chap. 78.
2. Pétition concernant la responsabilité des actionnaires, 287.
3. Bill (n° 137) amendant le bill ci-dessus de la présente session ; lu trois fois et passé, 418. Passé au Sénat, 439. Sanctionné, 524.—51 Vic., chap. 79.

SAINTE-CATHERINE, CIE DE MOULIN ET D'EXPLOITATION DE BOIS DE,—*versus* LA REINE :—Ordre—Relevé des frais, etc.,—M. McMullen, 50.

SAINTE-CLAIRE, CIE DE PONT ET DE TUNNEL DU CHEMIN DE FER DE LA RIVIÈRE :—Pétition pour acte, 83. Rapport, 96. Bill (n° 17) : M. Ferguson (Welland), 97. 2e lecture, etc., 140. Amendé, 191. 3e lecture et passé, 200. Passé au Sénat, 239. Sanctionné, 338.—51 Vic., chap. 94.

SAINTE-HYACINTHE :—Voir *Poste, Bureau de*, 4.

SAINTE-JÉRÔME DE MATANE, QUAI DE :—Réponse à ordre (1887)—Frais de réparations depuis 1867, p. 234. Pas imprimée, 397. Doc. de la session n° 57.

SAINTE-JEAN ET IBERVILLE, CIE HYDRAULIQUE ET MANUFACTURIÈRE DE :

1. Pétition pour acte, 179. Rapport, 185. Bill (n° 71) : M. Vanasse, 186. 2e lecture, etc., 203. Rapport recommandant le retrait du bill, 321. Retiré, 327.
2. Pétitions adverses au dit bill, 217, 225, 237.

SAINTE-LAURENT ET ADIRONDACKS, CIE DU CHEMIN DE FER :—Pétition pour acte, 145. Rapport, 174. Bill (n° 66) : M. Bergeron, 175. 2e lecture, etc., 193. Amendé, 207. 3e lecture et passé, 219. Passé au Sénat, 265. Sanctionné, 338.—51 Vic., chap. 64.

SAINTE-LAURENT—CHENAL ENTRE MONTRÉAL ET QUÉBEC :—Adresse—Frais de creusement à la charge du gouvernement : Sir Donald Smith, 271. Voir *Montréal, commission du havre*, 1, 2.

SAINTE-LAURENT, DÉBORDEMENTS DU :—Ordre—correspondances au sujet des,—sur ses deux rives : M. Beausoleil, 78.

SAINTE-LAURENT, NAVIGATION DU :—Bill (n° 28) abrogeant un acte pour faciliter la,—dans le port de Québec : M. Guay, 110.

## T

## TABAC :

1. Réponse à ordre (1887)—Saisies opérées depuis 1878 pour vente illégale, 60. Pas imprimée, 180. Doc. de la session, n° 27.
2. Pétition demandant l'imposition d'un droit de 25 p. c. sur le tabac importé des Etats-Unis, 217.

TAXES, EXEMPTIONS DE :—Pétitions pour abolir toutes,—63, 84, 109, 115, 121, 135, 145, 165.

TÉLÉGRAPHE, LIGNES DE :—Motion pour un comité spécial chargé de s'enquérir s'il serait désirable que le gouvernement aurait le contrôle de toutes les,— M. Denison ; retirée, 110.

TÉLÉPHONE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE, CIE DE :—Pétition pour acte, 145. Rapport, 149. Bill (n° 59) : M. Tupper, 170. 2e lecture, etc., 208. Amendé, 275. 3e lecture et passé, 281. Passé au Sénat, 338. Sanctionné, 523.— Vic., chap. 100.

## TEMPÉRANCE DU CANADA, ACTE DE :—

1. Bill (n° 6) modifiant l'—M. McCarthy, 72. 2e lecture et amendé, 293. 2e lecture et passé, 348. Amendé par le Sénat, 418. Concours, 432. Sanctionné, 524.—51 Vic. chap. 33.
2. Bill (n° 10) : M. Jamieson, 78. Motion pour 2e lecture. Amendement O'Brien pour renvoi à six mois, rejeté, 293. 2e lecture, 294. Amendé, 3e lecture et passé, 348. Amendé par le Sénat, 418. Concours, 432. Sanctionné, 524.—51 Vic., chap. 34.
3. Pétition demandant que les amendes à payer soient payées par les municipalités, 63.
4. Pétitions demandant que l'Acte Scott soit appliqué aux villes ayant plus de 4,000 habitants, 115, 121, 179.

TERRENEUVE :—Motion pour une adresse demandant la correspondance relative à l'entrée de,—dans la Confédération ; motion retirée, 229.

## TERRES FÉDÉRALES :

1. Bill (n° 131) du Sénat, modifiant l'acte des,—1re lecture, 367. 2e lecture et rapporté, 418. 3e lecture et passé, 432. Sanctionné, 524.—51 Vic., chap. 21.
2. Ordre—Location des terrains à pâturage sous l'ancienne formule de bail : M. Davis, 258. Réponse, 441. Pas imprimée. Doc. de la session, n° 40e.
3. Ordre—Correspondance, etc., concernant le n°  $\frac{1}{2}$ , section 16, township 24, etc., T.N.O. : M. McMullen, 227. Réponse, 442. Pas imprimée. Doc. de la session, n° 40g.

## TERRES, INSTRUCTIONS AUX AGENTS DE :—

Motion pour ordre demandant copie des instructions données aux agents dans le Manitoba et le Nord-Ouest : M. McMullen ; débat ajourné, 66. Motion adoptée, 72. Réponse 442. Pas imprimée. Doc. de la session, n° 40i.

**TERRITOIRES, ACTE CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE DANS LES:—**Voir *Propriété foncière*.

**TERRITOIRES DU NORD-OUEST :**

1. Bill (N<sup>o</sup> 125) modifiant l'acte de représentation dans les,—M. Thompson, 346. 2e lecture; motion pour troisième lecture; amendement-Watson rejeté, 432. 3e lecture et passé, 433. Passé au Sénat, 525. Sanctionné, 525.—51 Vic., chap. 10.
2. Résolution—indemnité des membres de la législature, 333. Adoptée et renvoyée au comité général sur le bill précédent, 409.
3. Bill (N<sup>o</sup> 76) modifiant l'acte des,—Sir John A. Macdonald, 186. 2e lecture et rapport de progrès, 403. Amendé, 409, 3e lecture et passé, 430. Passé au Sénat, 473. Sanctionné, 525.—51 Vic., chap. 19.
4. Mémoire du lieutenant-gouverneur sur une nouvelle forme de législation: Sir John A. Macdonald, 345. Pas imprimée, 414. Doc. de la session, n<sup>o</sup> 40b.
5. Ordre—Rapport de M. Saunders sur l'emplacement d'une ferme expérimentale: M. McMullen, 194. Réponse, 362. Pas imprimée, 400. Doc. de la session, n<sup>o</sup> 71.
6. Ordre—Correspondance au sujet de la ferme expérimentale à Grenfell: M. Landerkin, 258.
7. Pétition demandant la continuation du conseil du Nord-Ouest, 217.
8. Pétitions au sujet de l'application de l'Acte des licences, 145, 179.

Voir *Manitoba—Rébellion*.

**TIR AU VOL:—**Voir *Oiseaux*.

**TOBIQUE, CIE DE GYPSE ET DE CHEMIN DE FER DE COLONISATION DE LA:—**Pétition pour acte, 179. Rapport; bill (n<sup>o</sup> 79): M. Burns, 192. 2e lecture, etc, 208. Amendé, 245. 2e lecture et passé, 250. Amendé au Sénat, 302. Concours 307. Sanctionné, 523.—51 Vic., chap. 71.

**TORONTO, CHAMBRE DE COMMERCE DE:—**Pétition pour acte, 84. Rapport, 279. Bill (n<sup>o</sup> 114) du Sénat, 302. 1re lecture: M. Small, 306. 2e lecture, etc., 316. Rapporté, 351. 3e lecture et passé, 358. Sanctionné, 523.—51 Vic., chap. 99.

**TRAHISON:—**Voir *Loi Criminelle*, 8.

**TRAVAIL, COMMISSION DU:—**Adresse—Instructions à la,—M. Langelier (Montmorency), 227.

**TRAVAUX PUBLICS:—**Rapport du ministre, 1886-87: Sir H. Langevin, 49. Imprimé. Doc. de la session, n<sup>o</sup> 7.

**TREMBLAY, E. ET R.:—**Voir *Débats*.

**TRENT, CANAL DE LA VALLÉE DE LA:—**

1. Adresse—Correspondance entre le gouvernement et la commission sur le,—M. Barron, 85. Réponse, 249. Pas imprimée, 396. Doc. de la Session, n<sup>o</sup> 30a.
2. Adresse (Sénat). Deniers payés à M. Wood, comme évaluateur. Pas imprimée, 396. Doc. de la Session, n<sup>o</sup> 30b.

TUDOR, E. G. :—Voir *Divorce*, 3.

TUNNEL SOUS-MARIN, DÉTROIT DE NORTHUMBERLAND :—Voir *Prince-Edouard*, 1, 2, 6.

## U

UNIONS OUVRIÈRES :—

1. Adresse—Règlements concernant l'enregistrement des,— M. Amyot, 73. Réponse, 193. Pas imprimée, 397. Doc. de la Session, n° 52.
2. Ordre—Liste des Unions qui se sont conformées à l'acte 35 Vict. : M. Amyot, 73.
3. Ordre—Règlements des Unions enregistrées : M. Amyot, 73.

## V

VAGABONDS, ACTE DES :—Pétition pour un acte prolongeant le délai pour le prononcé des sentences, 77.

VALLERAND, F. O. :—Adresse—Saisie opérée chez,—de Québec : M. Langelier, (Québec), 317.

VOITURIERS PAR TERRE :—Bill (No 49) modifiant l'Acte concernant les,—M. Madill, 146.

## W

WELLINGTON, HAVRE DE :—Ordre—Construction d'un port de refuge : M. Platt, 258.

WHITE, L'HON. THOS. :—Décès—ajournement, 287.

WHITE, MARY MATHILDA :—Voir *Divorce*, 4.

## Y

YORK, CIE DE COLONISATION DES FERMIERES DE :—Pétition pour acte, 77. Rapport, 96. Bill (No 107) du Sénat, 276. 1<sup>re</sup> lecture : M. McCulla, 306. 2<sup>e</sup> lecture, etc., 316. Amendé, 345. 3<sup>e</sup> lecture et passé, 358. Amendements adoptés par le Sénat, 382. Sanctionné, 523.—51 V., chap. 106.

YORK-SIMCOE, BATAILLON DE :—Adresse—Allocation pour petit équipement du bataillon pendant son service dans le Nord-Ouest : M. Mulock, 84. Réponse, 161. Pas imprimée, 192. Doc. de la session, No 51.

YOUNG, CAPITAINE G. H. :—Ordre—Correspondance, etc.,—Sauvetage du rév. Père Moulin à Batoche : M. Daly, 258. Réponse, 373. Pas imprimée, 400. Doc. de la session, No 72.

THE HISTORY OF THE UNITED STATES

1. The first part of the work is devoted to a general history of the United States from the discovery of the continent to the present time.

V

2. The second part of the work is devoted to a detailed history of the United States from the discovery of the continent to the present time.

W

3. The third part of the work is devoted to a detailed history of the United States from the discovery of the continent to the present time.

Y

4. The fourth part of the work is devoted to a detailed history of the United States from the discovery of the continent to the present time.

PROCÈS VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, JEUDI, 23 FÉVRIER 1888.

La Chambre s'étant réunie;

PRIÈRE.

Un message est reçu de Son Excellence le Gouverneur Général, désirant la présence immédiate de la Chambre dans la salle des séances du Sénat.

La Chambre s'y rend en conséquence; et de retour,—

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu des juges choisis pour l'instruction des pétitions d'élection, conformément à l'Acte des Elections Fédérales Contestées, des certificats et rapports concernant les élections—

Pour le district électoral de Yarmouth;

Pour le district électoral de Colchester;

Pour le district électoral de Cumberland;

Pour le district électoral du comté de Haldimand;

Pour le district électoral de Victoria;

Pour le district électoral de Shelburne;

Pour le district électoral de la division est du comté de Northumberland, (Ont.);

Pour le district électoral du comté de Kent (Ont.);

Pour le district électoral du comté de Halton;

Pour le district électoral du comté de Prince-Edouard; et

Pour le district électoral de la division nord du comté de Middlesex.

Et les dits certificats sont lus comme suit:—

ELECTION CONTESTÉE DE YARMOUTH.

*Dans la Cour Suprême.*

ACTES DES ELECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un député à la Chambre des Communes pour Yarmouth.

Puissance du Canada  
Province de la Nouvelle-Ecosse }  
Savoir :

Entre

JAMES B. HENNY,

*Pétitionnaire;*

*et*

JOHN LOVITT,

*Répondant;*

*et*

ALEXANDER P. LEWIS,

*Pétitionnaire;*

*et*

JOHN LOVITT,

*Répondant.*

Je, Joseph Norman Ritchie, l'un des juges Puisnés de la cour Suprême de la Nouvelle-Ecosse, certifie par les présentes à l'honorable Orateur de la Chambre des

Communes de la Puissance du Canada la décision que j'ai donnée en plein tribunal à la clôture de l'instruction des pétitions d'élection mentionnées ci-dessus, le troisième jour d'août A.D. 1887, décision ou jugement qui est comme suit :—

“ Les pétitions sus-mentionnées ayant été instruites ensemble devant moi, à Yarmouth, les 2 et 3 août, A.D., 1887, je trouve que le Répondant John Lovitt, par l'entremise de son agent Charles T. Grantham, a payé, peu de temps avant l'élection sus-mentionnée, à Sylvester P. Oliver et à Charles Rodolph, à Pubnico-Est, dans le comté de Yarmouth, certaine somme d'argent, dans l'intention que tel argent serait dépensé dans le but de corrompre les électeurs et les induire à voter en faveur du dit John Lovitt lors de l'élection d'un député à la Chambre des Communes pour la division électorale de Yarmouth, qui s'est faite le 22e jour de février, A.D. 1887, et par suite de laquelle le dit John Lovitt a été déclaré élu ; et que le dit argent a été dépensé en partie pour cette fin.

Et je décide et déclare que la dite élection du dit John Lovitt est nulle par suite de tels actes de corruption, et j'ordonne que les frais des pétitionnaires soient payés par le répondant.

J'annexe aux présentes la copie des notes de la preuve.

En foi de quoi j'ai signé les présentes à Halifax, ce treizième jour d'août, A.D. 1887

J. NORMAN RITCHIE.

---

HALIFAX, NOUVELLE-ECOSSE, 13 août 1887.

MONSIEUR,—Avec le certificat de ma décision concernant les deux pétitions d'élection contre John Lovitt, écr., qui a été déclaré élu député pour la division électorale de Yarmouth, Nouvelle-Ecosse, lors de l'élection tenue le 22e jour de février A.D. 1887, j'ai l'honneur de présenter le rapport suivant :—

(a.) Il n'a pas été prouvé que quelqu'acte de corruption ait été commis par aucun des candidats, ou à leur connaissance ou de leur consentement, lors de la dite élection.

(b.) Au cours de la dite instruction, il a été prouvé que les personnes suivantes se sont rendues coupables d'actes de corruption, savoir : Charles T. Grantham, George G. Sanderson, et James E. Heustis, de la ville de Yarmouth, et Sylvester L. Oliver, Byron Hines, Charles Rodolph, John Amero, Louis Amero, Manasseh Larkin, James McComisky, John Belliveau, Peter Belliveau, Charles Amero et Vincent Amero, tous de Pubnico-Est, dans le comté de Yarmouth.

(c.) Il n'y a pas raison de croire que des actes de corruption aient été commis dans une mesure considérable dans l'élection dont il est question dans les dites pétitions.

(d.) L'enquête qui a été faite sur les circonstances de l'élection n'a pas, dans mon opinion, été rendue incomplète par les actes d'aucune des parties aux dites pétitions, et je ne crois pas qu'il soit nécessaire de faire une nouvelle enquête pour s'assurer si les dits actes de corruption ont été commis dans une mesure considérable.

Dans mon opinion, il ne s'est rien produit, pendant l'instruction, qui puisse donner matière à un rapport spécial à soumettre à la considération de la Chambre des Communes.

J'ai l'honneur d'être d'être, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

J. NORMAN RITCHIE.

A l'honorable

Orateur de la Chambre des Communes.

*Dans la Cour Suprême.*

## ACTE DES ELECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un député à la Chambre des Communes pour Yarmouth.

Puissance du Canada,  
Province de la Nouvelle-Ecosse, }  
Savoir :

Entre

BOWMAN CORNING,

*Pétitionnaire ;*

et

JOSEPH R. KENNY,

*Répondant.*

Je, Joseph Norman Ritchie, l'un des juges Puisés de la cour Suprême de la Nouvelle Ecosse, certifie par les présentes à l'honorable Orateur de la Chambre des Communes de la Puissance du Canada la décision que j'ai donnée en plein tribunal à la clôture de l'instruction de la pétition d'élection mentionnée ci-dessus, le troisième jour d'août, A.D. 1887, laquelle est comme suit :

" Cette pétition, conformément à l'avis, ayant été présentée pour être instruite devant moi à Yarmouth, le troisième jour d'août, A.D. 1887 ; sur déclaration de l'avocat du pétitionnaire, faite à l'ouverture de l'instruction en pleine audience, qu'il croyait qu'il lui était impossible de prouver que des manœuvres corruptrices avaient été pratiquées par le répondant, ou à sa connaissance et de son consentement, tel qu'allégué dans la pétition, et qu'il ne désirait pas procéder outre, j'adjugeai et décidai que la dite pétition devait être renvoyée avec frais à être payés par le pétitionnaire.

J'annexe aux présentes la copie des notes de l'instruction.

En foi de quoi, j'ai signé les présentes, le treizième jour d'août, A.D. 1887, à Halifax.

J. NORMAN RITCHIE.

HALIFAX, N.E., 13 août 1887.

MONSIEUR,—Avec le certificat concernant ma décision touchant la pétition contre Joseph R. Kenny, écrivain, candidat à l'élection tenue à Yarmouth le 22<sup>e</sup> jour de février, A.D. 1887, pour l'élection d'un député à la Chambre des Communes pour Yarmouth, j'ai l'honneur de présenter le rapport suivant :—

(a.) Il n'a pas été prouvé que quelq'acte de corruption ait été commis par aucun des candidats, ou à leur connaissance et de leur consentement, lors de la dite élection.

(b.) Pendant l'instruction, aucune personne n'a été trouvée coupable de pratiques corruptrices.

(c.) Il n'existe aucune raison de croire que des actes de corruption aient été commis dans une mesure considérable dans l'élection dont il est question dans la dite pétition.

(d.) L'enquête qui a été faite sur les circonstances de l'élection n'a pas, dans mon opinion, été rendue incomplète par les actes d'aucune des parties à la dite pétition, et nulle enquête ne me paraît nécessaire pour s'assurer si des actes de corruption ont été commis dans une mesure considérable.

Je n'ai aucun rapport spécial à présenter quant aux questions soulevées au cours de l'instruction.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

J. NORMAN RITCHIE.

A l'honorable  
Orateur de la Chambre des Communes,

## ELECTION CONTESTÉE DE COLCHESTER.

*Dans la Cour Suprême.*

## ACTE DES ELECTIONS FÉDÉRALES.

Election d'un député à la Chambre des Communes pour le district électoral du comté de Colchester, province de la Nouvelle-Ecosse, le 22e jour de février, A.D 1887.

S. D. McLELLAN,

*vs.*

A. WOODBURY McLELAN.

Je soussigné, le juge qui a instruit l'affaire dont il est question dans la pétition et la réponse en cette cause, certifie à l'honorable Orateur de la Chambre des Communes que j'ai adjugé et décidé par le défendeur, ayant admis corruption par agent, l'élection en question est nulle, et qu'il a pas été dûment élu membre de la Chambre des Communes. Je certifie de plus que j'ai trouvé et décidé que le défendeur n'est pas coupable des actes de corruption personnels dont il était accusé. J'ai ordonné que les frais du pétitionnaire, en ce qui concerne la question de corruption par agents, et encourus nécessairement à ce sujet, soient payés par le défendeur, et que les frais du répondant, en ce qui concerne la question de corruption personnelle, soient payés par le pétitionnaire, tels frais devant être établis par l'officier chargé de cette fonction à Halifax.

Je certifie qu'il a été prouvé que John M. Blaikie s'est rendu coupable de manœuvres corruptrices, mais qu'il n'a pas été prouvé, ce fait excepté, que des actes de corruption aient été pratiqués dans une mesure considérable pendant la dite élection. Je ne suis pas d'opinion que l'enquête sur les circonstances de l'élection ait été rendue incomplète par les actes d'aucune des parties à la dite pétition.

ANTIGONISH, N. E., 3 octobre 1887.

H. McDONALD.

## ÉLECTION CONTESTÉE DE CUMBERLAND.

*Dans la Cour Suprême.*

## ACTE DES ELECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un membre de la Chambre des Communes pour le district électoral du comté de Cumberland, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, tenue le 22e jour de février 1887.

Puissance du Canada,  
Province de la Nouvelle-Ecosse, }  
*Savoir :*

Entre :

WM. T. PIPES,

*et*

SIR CHARLES TUPPER,

*Pétitionnaire ;**Répondant.*

Je, soussigné, le juge chargé de l'instruction de l'affaire en question dans la pétition en cette cause certifie à l'honorable Orateur de la Chambre des Communes que j'ai jugé et décidé que la dite élection en question est nulle par raison de corruption par agents et que le répondant n'a pas été dûment élu.

Je certifie de plus que j'ai trouvé et décidé que le répondant ne s'est pas rendu personnellement coupable de manœuvres corruptrices telles que spécifiées dans la loi électorale; qu'il n'a pas été prouvé que quelque acte de corruption ait été commis par aucun des candidats à la dite élection ou à leur connaissance ou de leur consentement.

Qu'aucune preuve n'a été faite pour justifier l'opinion que des manœuvres corruptrices aient été mises en usage, dans une mesure considérable pendant la dite élection à l'exception de celles admises dans le document marqué "H. McD. 1," dont copie est annexée aux présentes.

Et que je ne suis pas d'opinion que l'enquête qui s'est faite sur les circonstances de l'élection ait été rendue incomplète par des actes d'aucune des parties à la pétition, ou qu'une nouvelle enquête soit nécessaire pour s'assurer si des actes de corruption ont été commis dans une mesure considérable.

Je joins aux présentes une copie des notes de la preuve.

HUGH McDONALD.

A l'Honorable

Orateur de la Chambre des Communes.

### ÉLECTION CONTESTÉE DE HALDIMAND.

*Dans la Haute Cour de Justice.—Division de la Chancellerie.*

Election d'un membre de la Chambre des Communes pour le district électoral de Haldimand, tenue le 22<sup>e</sup> jour de février 1887.

CHARLES WESLEY COLTER,

*Pétitionnaire ;*

*et*

WALTER HUMPHRIES MONTAGUE,

*Répondant.*

Je, John Alexander Boyd, chancelier de la province d'Ontario, l'un des juges de la Haute Cour de Justice pour la dite province et l'un des juges compétents d'après l'Acte des élections fédérales contestées, certifie :

Que l'instruction de la dite pétition d'élection s'est faite devant moi, au village de Cayuga, vendredi, le 4 octobre et dans les trois jours suivants :

Le pétitionnaire demandait la déqualification du répondant et du député siégeant, le Dr Montague, par suite de certains actes de corruption dont il accusait ce dernier ainsi que ses agents, et réclamait aussi le siège pour lui-même, alléguant qu'il avait la majorité des votes si le décompte des bulletins de votation était fait convenablement.

Tout en niant les accusations portées contre lui, le répondant présenta contre le pétitionnaire des accusations récriminatoires alléguant que celui-ci ne pouvait être élu par suite de pratiques corruptrices de la part de ses agents, et prétendait aussi que des votes illégaux devaient être déduits des votes donnés en faveur du pétitionnaire, ce qui, prétendait-il, devait en fin de compte laisser une majorité au répondant. Après examen de ces diverses matières je trouvai que toutes les accusations d'actes de corruption portées contre le répondant étaient dénuées de preuve, et que, le compte des bulletins fait, le pétitionnaire paraissait avoir une majorité de dix voix. Sur un examen des bulletins fait à la demande du répondant, je trouvai que sept bulletins déposés en faveur du pétitionnaire devaient être mis de côté, ce qui réduisait à trois la majorité du pétitionnaire. J'avais réservé mon jugement sur quatre autres votes donnés illégalement en faveur du pétitionnaire, prétendait-on, et commencé une enquête sur un acte de corruption dont un agent du répondant était accusé, lorsque, s'étant préalablement entendus quant aux frais, l'avocat du répondant retira ses objections aux quatre bulletins sur lesquels j'avais réservé mon jugement et l'avocat du pétitionnaire, sa prétention au siège, les deux parties demandant que l'élection fût annulée et qu'une nouvelle élection eût lieu, le tout sujet à mon approbation. Vu

l'incertitude du résultat de la contestation et les points de loi nombreux et compliqués qui tendaient à produire un appel, ce qui aurait nécessairement entraîné de grandes dépenses, le rejet de beaucoup de bulletins marqués irrégulièrement la perte de nombreux votes par suite d'erreurs de la part des députés de l'officier-rapporteur, il me parut expédient, et être dans l'intérêt de la justice, de consentir à cette discontinuation des procédés, et je décidai que ni le pétitionnaire, ni le répondant n'avaient été dûment élus ou déclarés élus, et que l'élection était nulle. Je joins aux présentes les notes de la preuve prise au cours de l'instruction.

Je fais rapport, de plus, qu'il n'y a pas eu de preuve qu'aucun acte de corruption ait été commis par aucun des candidats ou à leur connaissance ou de leur consentement lors de la dite élection.

Je fais aussi rapport qu'il a été prouvé lors de la dite instruction que Stephen Young, Peter Wintemute, Walter Jones et Sylvester Underhill se sont rendus coupables d'actes de corruption.

Je fais encore rapport qu'autant que je puis en juger par la preuve faite devant moi, les manœuvres corruptrices n'ont pas été fréquentes dans la dite élection, et qu'il n'y a pas lieu de croire que les actes de corruption y aient prévalu dans une mesure considérable.

Et je suis d'opinion que l'enquête sur les circonstances de l'élection a été jusqu'à un certain point rendue incomplète par l'action des deux parties à la pétition, mais qu'une nouvelle enquête n'est pas nécessaire, étant persuadé qu'il n'a pas été commis d'actes de corruption dans une mesure considérable.

Daté ce 15<sup>e</sup> jour d'octobre 1887.

J. A. BOYD,  
*C. et J. R.*

A l'honorable

Orateur de la Chambre des Communes.

## ÉLECTION CONTESTÉE DE VICTORIA, N.-E.

### ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Dans l'affaire de la pétition de William F. McCurdy contre l'élection et le rapport de John A. McDonald comme député élu à la Chambre des Communes pour le comté de Victoria, dans la province de la Nouvelle Ecosse, Répondant.

Pour l'instruction de l'affaire ci-dessus, la cour a été ouverte à Baddeck, dans le dit comté, jeudi, le 15 septembre 1887, et est restée ouverte jusqu'au 19<sup>e</sup> jour de septembre, lorsque Wallace Graham, écrivain, l'avocat du Répondant, après l'examen de plusieurs témoins dans le but de prouver des actes de corruption de la part des agents du Répondant, admit formellement et en pleine audience qu'un certain Hawley, un électeur, avait été induit par corruption à voter en faveur du Répondant par un agent de celui-ci, mais hors la connaissance ou sans le consentement du Répondant.

Après cette admission formelle, il est de mon devoir de déclarer, et je déclare par les présentes, que l'élection d'un député à la Chambre des Communes de la Puissance du Canada pour le comté de Victoria, le 22<sup>e</sup> jour de février 1887, est nulle par suite d'un acte de corruption commis par un agent du Répondant lors de la dite élection.

ALEX. JAMES,

*Juge de la cour Suprême de la Nouvelle-Ecosse,  
Nommé pour présider à l'instruction sur le mérite de la dite pétition.*

Palais de Justice,

HALIFAX, N.-E., 17 octobre 1887.

## RAPPORT.

A l'honorable

Orateur de la Chambre des Communes.

Dans l'affaire de l'élection contestée du Répondant comme membre de la Chambre des Communes du Canada, pour le comté de Victoria, Nouvelle-Ecosse.

Entre

WILLIAM D. McCURDY,

*Pétitionnaire ;*

et

JOHN A. McDONALD, député siégeant,

*Répondant ;*

Devant le soussigné, l'un des juges de la Cour Suprême de la Nouvelle-Ecosse.

La cour a été ouverte à Baddeck, chef-lieu du comté, jeudi, le 15<sup>e</sup> jour de septembre 1887, à 3 heures p.m., conformément à l'ordre de la cour, signé et scellé en due forme par le protonotaire de la Cour Suprême à Halifax, et daté du 25<sup>e</sup> jour d'août 1887. A l'ouverture de la cour, Wallace Graham, écr., C.R., l'avocat du répondant, s'opposa à ce que l'affaire fût instruite, alléguant que le terme de la Cour Suprême à Baddeck, auquel je siégeais alors conformément à la loi, n'était pas encore expiré légalement, citant à l'appui l'Acte des Elections Fédérales Contestées, 49 Vict., ch. 9, cl. 33, par. 2. Je renvoyai son objection pour la raison suivante que j'exposai en cour à l'avocat en réponse à sa motion, et que je donne ici parce qu'une partie importante des faits ne paraît nulle part dans les affidavits, ou ailleurs dans la preuve en cette cause. Plusieurs semaines avant la date fixée pour l'instruction par la règle de cour mentionnée plus haut, les juges se réunirent dans le but de faire la distribution des travaux. Il y avait treize pétitions d'élection à entendre outre les termes ordinaires du Circuit d'Automne, et deux des juges n'étaient pas présents ou ne pouvaient prendre leur part de la besogne, étant alors en congé d'absence pour cause de mauvaise santé. Mes confrères me demandèrent de vouloir bien me charger de l'instruction de l'affaire de Victoria à Baddeck, attendu que je devais présider au circuit du Cap-Breton. Le terme de la Cour Suprême à Baddeck était fixé par la loi au troisième jeudi—le treizième jour de septembre, et devait se continuer aussi longtemps que les affaires l'exigeraient. J'étais tenu par la loi d'ouvrir le terme du circuit à Port Hood le mardi, 27 septembre, et attendu que la cour était d'avis que les affaires à Baddeck ne prendraient pas plus d'un jour ou deux, nous décidâmes unanimement que l'affaire d'élection à Baddeck serait appelée jeudi, le 15. Ce jour-là, à une heure, j'ajournai la cour du terme de circuit, laissant sur la liste des causes pendantes devant le tribunal une cause civile prête à être entendue d'après l'allégué des deux parties, mais dont l'instruction paraissait devoir être longue. Je pris cette décision afin de me conformer au mandat du banc tout entier, et vu que les avocats des deux parties et le sténographe s'étaient transportés ici d'Halifax, de Pictou et d'Inverness, que les parties elles-mêmes et de nombreux témoins étaient présents, qu'aucun désappointement, inconvénient ou aucun autre objection ne fut allégué, et qu'aucune demande ne me fut présentée d'ajourner la cause à aucune date ultérieure, je crus qu'il était de mon devoir de procéder et de me conformer au mandat de la cour. Je déclarai aussi que la question alors n'était pas de savoir si j'avais commis une erreur ou non en ajournant le terme, parce que ce terme étant alors ajourné de fait, et n'existant plus dans le moment, il ne pouvait pas m'empêcher de procéder. Je fais cet exposé parce que M. Graham, l'avocat du répondant, dans le plaidoyer final qu'il présenta devant moi, déclara qu'il se reposait sur cette objection pour faire renverser tout jugement que je pourrais rendre soit pour invalider l'élection ou déqualifier le répondant. L'instruction de l'affaire commença alors. M. Russell ouvrant la cause pour le pétitionnaire, présenta les documents suivants : le bref et le rapport d'élection—la *Gazette du Canada*, du 26 mars 1887. Les articulations de faits comprenaient 67 cas de corruption ; à l'ouverture de la cour il en ajouta encore plusieurs autres, ainsi que plusieurs autres accusations de manœuvres corruptrices ; le tout formant au delà de 100 cas : 22 de ces cas, environ, étaient des accusations de corruption personnelle contre le répondant

Le pétitionnaire procéda à l'examen des témoins, et prouva clairement plusieurs accusations de corruption des électeurs par des prétendus agents, mais nulle preuve d'agence ne fut donnée en cour jusqu'à lundi, le 19 septembre, lorsque M. Graham, C. R., l'avocat du répondant, à l'ouverture de la cour, admit formellement qu'un certain Hawley avait été corrompu par un agent du répondant, mais hors la connaissance ou sans le consentement de ce dernier, et niant en même temps que le répondant se fût rendu coupable de manœuvres corruptrices. Sur cette admission formelle, j'annonçai que je déclarerais l'élection nulle pour cause de corruption par un agent du répondant, et il ne fut plus présenté de preuve de corruption des électeurs par agents.

L'enquête se poursuivit alors sur les accusations de corruption personnelle portées contre le répondant. On essaya de faire la preuve de trois de ces accusations, savoir :—1. Donald Morrisson ; 2. Murdock McLeod ; 3. Philip McDonald.

Après avoir reçu la preuve dans ces cas, j'ajournai la cour le 21 septembre, du consentement des parties, afin d'entendre la plaidoirie, au jeudi, le 11 octobre, au palais de justice à Halifax, et ce jour-là ainsi que le jour suivant, j'entendis une longue argumentation de la part de M. Graham pour le répondant, et de M. Russell pour le pétitionnaire, sur les trois accusations personnelles.

Voici ces cas séparément dans le même ordre.

### 1. *Donald Morrisson.*

Le Dr Bethune, un ami du répondant, promit, avant l'élection, de lui donner \$5 s'il votait pour le répondant. Après l'élection, il réclama du Dr Bethune l'accomplissement de sa promesse ; le Dr lui donna \$2 en à compte, et un ordre pour \$3 sur le répondant. Le témoin porta cet ordre au répondant qui lui donna l'argent. Le répondant dans son examen nia toute connaissance du but pour lequel l'ordre avait été donné ; dit que Morrisson lui avait auparavant promis son vote—ce qui a été admis par Morrisson dans son examen—qu'il n'avait jamais soupçonné qu'un tel homme prendrait de l'argent pour son vote, et que ce n'était que tout récemment que le Dr Bethune l'avait informé de ce fait. Le Dr était son ami intime, il existait généralement entre eux des comptes ouverts, et ils avaient l'habitude de s'entr'aider dans de petites transactions pécuniaires. Les livres du répondant ne pouvaient être produits, la combinaison de la serrure de son coffre de sûreté était perdue. Le Dr Bethune, qui avait reçu de l'avocat du pétitionnaire un subpœna pour comparaître comme témoin, entra en cour pendant que la preuve se faisait, mais les deux parties refusèrent de prendre son témoignage—circonstance que je considère comme décisive contre le pétitionnaire sur qui tombait le fardeau de la preuve dans la cause. Je ne maintiens pas l'accusation contre le répondant faute de preuve suffisante.

### 2. *Murdock McLeod.*

Ceci a été représenté comme une offre ou promesse faite par le répondant de lui payer sa journée s'il votait pour lui. Le répondant nie l'accusation, et l'examen du témoin et du répondant tendent tous deux à démontrer que cet électeur était décidément opposé au répondant ; tout ce qui m'est resté après avoir entendu les deux témoignages, c'est l'impression que le répondant lui aurait offert volontiers quelque chose pour l'induire à voter s'il eût été sûr de son vote. Il n'y avait eu ni promesse ni offre claire et précise, non plus qu'aucune demande ou paiement d'argent. Je ne puis maintenir cette accusation contre le répondant.

### 3. *Philip McDonald.*

Il jure que peu de jours avant la nomination, le répondant s'est présenté chez lui, qu'il est entré avec lui dans une chambre privée, qu'il lui a dit qu'il était à la recherche de votes, et qu'il lui donna \$5 en lui demandant sa voix. Il alla entendre les discours le jour de la nomination, se trouva mécontent des opinions politiques du répondant, se repentit de ce qu'il avait fait et porta le billet de \$5 au pétitionnaire, le marqua de ses initiales et le donna au pétitionnaire ; ce billet a été produit en

cour et identifié. La crédibilité du témoin a été attaquée à plusieurs points de vue dans un examen contradictoire rigoureux mais sans succès. Je crois le témoin sincère et digne de foi. Personne ne fut appelé pour prouver qu'il ne l'était pas. On a demandé au répondant s'il connaissait le caractère du témoin, il a répondu que oui ; mais n'a pas dit ce qu'il était. Mais ce témoin est contredit par le répondant,—non pas sur le fait d'avoir reçu de l'argent du répondant, cela a été admis—mais quant aux circonstances dans lesquelles il a été donné et quant aux motifs réels pour lesquels il l'a été. Le répondant prétend que l'argent a été donné plusieurs semaines avant l'époque indiquée par le témoin, et alors qu'il n'avait aucune idée qu'une élection devait avoir lieu ou qu'il se présenterait comme candidat. Il dit que cet argent ne lui a pas été donné pour son vote, mais comme paiement d'avance d'une herse et de roues que le témoin devait lui faire, et qu'il devait lui livrer au printemps. Je suis d'opinion que l'explication donnée par le répondant au sujet de cette transaction est très improbable. Toute la question roule sur le degré de croyance que l'on doit attribuer au témoin et au répondant respectivement ; ce point a été pour moi l'objet d'une étude prolongée, et m'a causé beaucoup d'anxiété ; je dois décider comme un juré des questions de fait, sans avoir l'avantage que celui-ci possède, ne connaissant pas du tout l'une des parties et étant comparativement étranger à l'autre.

Je suis moins satisfait de la manière dont le Répondant a donné son témoignage, que de celle qui caractérise le témoignage de Philip McDonald. Mais la cause ne repose pas sur une simple comparaison de crédibilité, il s'agit ici de deux témoins opposés l'un à l'autre, et un juré qui connaîtrait les deux hommes pourrait rendre une décision différente de celle que je vais donner et peut être meilleure que la mienne. S'il s'agissait d'un cas civil, je pourrais peut-être rendre un jugement différent. Mais je ne puis m'empêcher d'agir ici avec la même douceur qu'ont clairement manifesté d'éminents juges dans les provinces supérieures (dont on m'a cité les décisions que j'ai soigneusement étudiées) envers un homme dont on attaque non seulement le siège en parlement, mais l'honneur même. En cas de déqualification il est soumis à un châtement sévère, long et même ignominieux. Le statut impose une forte pénalité, et je ne dois pas l'appliquer en déqualifiant le Répondant si je ne suis pas entièrement exempt de tout doute raisonnable sur sa culpabilité. Je ne suis pas exempt de tout doute raisonnable, et je ne suis pas, en conséquence, prêt à le déclarer, d'après une telle preuve, coupable de l'accusation de corruption personnelle portée contre lui.

Je fais rapport qu'il a été prouvé devant moi que les personnes suivantes se sont rendues coupables de manœuvres de corruption :—

John Doucette,	William Carmichael,	Jacob Carmichael,
Matthew Hawley,	Duncan H. McDonald,	Abraham Harris, and
John Curtis,	John L. Bethune,	J. McC. McLeod.

Il n'a pas été prouvé que des actes de corruption aient prévalu dans une mesure considérable.

Je ne suis pas d'opinion que l'enquête sur les circonstances de l'élection ait été rendue incomplète par l'action d'aucune des parties à la pétition, et je ne crois pas qu'une nouvelle enquête soit nécessaire pour s'assurer si les actes de corruption ont été mis en usage dans une mesure considérable.

Je fais de plus rapport spécial du fait que le Répondant a admis sous serment qu'il n'a pas fait et présenté à l'officier-rapporteur un état détaillé des dépenses de son élection, tel que requis par l'Acte des Elections Fédérales, clause 120 ; et qu'il a déclaré qu'on n'avait pas l'habitude de le faire dans ce comté. Il devrait, suivant moi, être poursuivi en vertu de cette clause, pour une omission aussi importante de son devoir.

J'ai renvoyé à jeudi prochain l'argumentation sur la question des frais.

A. JAMES.

## ÉLECTION CONTESTÉE DE SHELBURNE, N.-E.

*Dans la Cour Suprême—1887.*

Election d'un député à la Chambre des Communes pour le district électoral de Shelburne, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, tenue le 22 février 1887.

JOHN W. LAURIE et  
JOHN BOWERS,

*Pétitionnaires;**et*

THOMAS ROBERTSON,

*Répondant.*

Je certifie par les présentes que le 27<sup>e</sup> jour d'octobre, A.D. 1887, j'ai dûment ouvert une cour à Barrington, dans le comté et district électoral de Shelburne, pour l'instruction de l'affaire dont il est question dans la pétition présentée dans la cause ci-dessus mentionnée.

M. White, C.R., et M. Morse occupaient pour les pétitionnaires, et M. Whittier pour le Répondant.

A l'ouverture de la cause, M. Whittier informa la cour que son client désirait admettre et qu'il avait reçu de lui instruction d'admettre, qu'à et pendant la dite élection, des manœuvres corruptrices, de nature à la rendre nulle, avaient été employées par ses agents, mais hors sa connaissance ou son consentement.

M. Whittier, de la part des pétitionnaires, retira les accusations de corruption personnelle et autres actes de corruption portées contre le Répondant. Je décidai, adjugeai et déclarai en conséquence que la dite élection était nulle.

Je fais aussi rapport qu'il n'a pas été prouvé devant moi que quelq'acte de corruption ait été commis à la dite élection par aucun des candidats ou à sa connaissance ou de son consentement.

Je n'ai pas raison de croire que des actes de corruption aient été commis à telle élection dans une mesure considérable.

Je ne suis pas d'opinion que l'enquête sur les circonstances de la dite élection aient été rendue incomplète par les actes d'aucune des parties à la dite pétition.

Daté ce 9 novembre 1887.

JAMES McDONALD,

*Juge en chef, Nouvelle-Ecosse.*

A l'honorable

Orateur de la Chambre des Communes.

## ÉLECTION CONTESTÉE DE NORTHUMBERLAND-EST (ONT.)

A l'honorable

Orateur de la Chambre des Communes.

J'ai instruit la pétition présentée par James Stanley, l'un des électeurs de la division Est du comté de Northumberland, se plaignant de ce que Albert Elhanan Mallory n'était pas dûment élu pour représenter la dite division dans la Chambre des Communes, à l'élection tenue le vingt-deuxième jour de février, A.D. 1887.

J'ai décidé que le dit Albert Elhanan Mallory n'avait pas été dûment élu, et que la dite élection était nulle.

J'ai adjugé que le dit Mallory devait payer les frais généraux de la cause.

La dite pétition alléguait que des actes de corruption avaient été commis à la dite élection, et il a été admis devant moi lors de la dite instruction, de la part du dit Mallory, qu'un acte de corruption avait été commis par une personne qui avait été son agent, lequel acte, d'après les Actes d'élection, est suffisant pour annuler l'é-

lection, mais hors sa connaissance et son consentement ; après cette admission, il n'a pas été donné de preuve de manœuvres corruptrices.

Je fais donc rapport, en conséquence, qu'il n'a pas été prouvé que des actes de corruption aient été commis par aucun des candidats ou à leur connaissance ou de leur consentement pendant la dite élection.

Je n'ai pas de données pour juger si, lors de la dite élection, des manœuvres corruptrices ont été mises en usage dans une mesure considérable ou non.

Je suis d'avis que l'enquête sur les circonstances de l'élection a été rendue incomplète par l'action des parties en consentant à l'annulation de l'élection sans fournir de preuve à l'appui des accusations contenues dans la dite pétition, ou de celles alléguées dans une contre-pétition présentée par un certain Luke Berry contre Edward Cochrane, le candidat malheureux à la dite élection, et que j'ai déboutée.

Enfin, je ne puis dire si une nouvelle enquête est nécessaire ou non afin de s'assurer si des actes de corruption ont été commis dans une mesure considérable.

C. S. PATTERSON,  
*J. en A.*

OSGOODE HALL,  
TORONTO, 16 novembre 1887.

## ELECTION CONTESTÉE DE KENT, (ONT.)

*Dans la Cour d'Appel.*

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un membre de la Chambre des Communes pour le district électoral du comté de Kent, tenue le vingt-deuxième jour de février 1887.

Entre

CHARLES W. BIRD,  
*Pétitionnaire ;*

*et*

ARCHIBALD CAMPBELL,  
*Répondant.*

Je, l'honorable Featherston Osler, l'un des juges de la cour d'Appel d'Ontario, certifie par les présentes que les second, troisième, quinzième et seizième jours de novembre 1887, conformément à l'Acte des Elections Fédérales Contestées, j'ai tenu une cour dans la ville de Chatham, comté de Kent, pour l'instruction de la pétition d'élection entre Charles W. Bird, Pétitionnaire, et Archibald Campbell, député siégeant, Répondant, concernant l'élection d'un membre de la Chambre des Communes pour représenter le district électoral du comté de Kent, tenue le vingt-deuxième jour de février 1887.

Qu'à la clôture de l'instruction, j'ai décidé que le dit Archibald Campbell n'avait pas été dûment élu ou rapporté comme tel, et que la dite élection était nulle par suite de manœuvres de corruption qui, d'après la preuve, ont été mises en usage à la dite élection par un agent du Répondant.

Qu'il n'a pas été prouvé que des actes de corruption aient réellement été commis par aucun des candidats ou à leur connaissance ou de leur consentement lors de la dite élection, c'est-à-dire par le dit Archibald Campbell ou par Henry Smyth le candidat vaincu.

Qu'il a été prouvé que Frank Hadley et James McGoldrick se sont rendus coupables d'actes de corruption lors de la dite élection, que le dit Frank Hadley a été plus tard traduit devant moi, sous l'autorité du dit Acte, et a été convaincu de la dite offense, et que la cause du dit McGoldrick est maintenant pendante.

Qu'il n'y a pas lieu de croire que des actes de corruption aient été commis dans une mesure considérable à la dite élection.

Que, cependant, je ne suis pas d'opinion (autant que je puis en juger par ce qui est venu à ma connaissance au cours de l'instruction) que l'enquête sur les circonstances de l'élection ait été rendue incomplète par les actes d'aucune des parties à la dite pétition, ou qu'une nouvelle enquête afin de s'assurer si des actes de corruption ont été commis dans une mesure considérable soit à désirer, ou en d'autres termes qu'elle pourrait être utile ou efficace.

F. OSLER.

Daté ce 17<sup>e</sup> jour de novembre 1887.

A l'honorable

Orateur de la Chambre des Communes, Ottawa.

### ELECTION CONTESTÉE DE HALTON.

*Dans la Haute Cour de Justice—Division des Plaids Communs.*

#### ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un député à la Chambre des Communes pour le district électoral du comté de Halton, tenue les 15<sup>e</sup> et 22<sup>e</sup> jour de janvier 1887.

Entre

WILLIAM JOHN ROE,

*Pétitionnaire,*

*et*

JOHN WALDIE,

*Répondant.*

A l'Honorable

Orateur de la Chambre des Communes de la Puissance du Canada.

Je, l'honorable John Edward Rose, l'un des juges de la Haute Cour de Justice d'Ontario, certifie par les présentes que j'ai tenu une cour dans la ville de Milton et dans la cité de Toronto, les quatrième et septième jours de janvier respectivement, pour l'instruction de la pétition entre les parties sus-mentionnées concernant la dite élection, à la suite de laquelle le dit John Waldie a été rapporté dûment élu, et qu'après avoir entendu la preuve et ce qui a été allégué et admis par les avocats des parties respectives j'ai trouvé et décidé,—

1. Que le dit John Waldie n'a pas été dûment élu ou rapporté élu, et que la dite élection est nulle par raison d'un acte de corruption commis par un agent du dit John Waldie, mais il n'y a pas eu de preuve que le dit acte de corruption ait été commis à la connaissance ou du consentement du dit John Waldie.

2. Je fais aussi rapport :—

(a) Qu'il n'a pas été prouvé que des manœuvres corruptrices aient été mises en usage par aucun des dits candidats, c'est-à-dire par les dits John Waldie et David Henderson, ou à leur connaissance ou de leur consentement.

(b) Qu'il a été prouvé lors de l'instruction de la dite pétition, que les personnes suivantes se sont rendues coupables d'actes de corruption, savoir, William Bullivant et James Bell.

(c) Que, vu le fait qu'un seul témoin a été examiné, savoir, le dit Bullivant, et que la question d'agence a été admise par le Répondant, je n'ai pas de preuve devant moi qui puisse me permettre de décider si les actes de corruption dont il est question dans la dite pétition ont prévalu ou non dans une mesure considérable à la dite élection. Que je suis d'opinion que l'enquête sur les circonstances de l'élection a été rendue incomplète par l'action des parties à la pétition et que je n'ai rien devant

moi qui me mette en état de dire si une nouvelle enquête est nécessaire ou non pour s'assurer si des actes de corruption ont été pratiqués dans une mesure considérable à la dite élection.

3. Que conformément à la clause 69 et aux clauses suivantes de l'Acte des Elections Fédérales Contestées, j'ai ordonné que des mandats d'assignation soient émis contre les dits William Bullivant et James Bell.

4. J'envoie, annexée aux présentes, la copie des notes de la preuve prise lors de l'instruction de la dite affaire.

Daté à Osgoode Hall, dans la cité de Toronto, ce dix-neuvième jour de janvier, A. D. 1888.

JOHN E. ROSE, J.

### ÉLECTION CONTESTÉE DE PRINCE-ÉDOUARD.

A l'honorable

Orateur de la Chambre des Communes.

J'ai instruit la pétition présentée par Adam Hubbes Taylor, électeur du comté de Prince-Edouard, se plaignant que John Milton Platt n'avait pas été régulièrement élu pour représenter le dit comté dans la Chambre des Communes à l'élection tenue le vingt-deuxième jour de février, A. D., 1887.

J'ai décidé que ni le dit John Milton Platt, ni aucune autre personne n'avait été dûment élu à la dite élection, mais que l'élection était nulle.

J'ai adjugé que le dit John Milton Platt paierait les frais généraux de la pétition.

J'ai, de plus, à faire rapport qu'il n'a pas été prouvé que des actes de corruption aient été commis par aucun candidat à la dite élection, ni à sa connaissance et avec son consentement.

Qu'il a été prouvé, au cours de l'instruction, que Rodman Ostrander, David Wellbanks et Thomas Collier s'étaient rendus coupables d'actes de corruption.

Que le pétitionnaire, dans son articulation de faits, avait donné avis d'un grand nombre d'accusations pour actes de corruption, et qu'il avait, lors de l'instruction, un grand nombre de témoins, mais qu'aucune preuve n'a été faite au soutien de ces accusations, sauf dans deux cas.

Par conséquent, je suis incapable de me rendre compte si des actes de corruption ont ou n'ont pas été commis dans une grande mesure à la dite élection.

Pour le même motif je suis d'avis que l'enquête sur les circonstances de l'élection a été incomplète; mais je ne suis pas d'opinion qu'elle n'a pas été complète par le fait d'aucune des parties à la pétition ou qu'il soit désirable d'ouvrir une nouvelle enquête pour savoir si des actes de corruption ont été accomplis dans une mesure considérable.

C. S. PATTERSON, J. en A.

OSGOODE HALL, TORONTO,  
9 février 1888.

### ÉLECTION CONTESTÉE DE MIDDLESEX-OUEST.

TORONTO, 20 février 1888.

MONSIEUR—J'ai l'honneur de vous transmettre ci-inclus le certificat et le rapport de la décision que j'ai donnée au sujet de la pétition d'élection de la division ouest de Middlesex, ainsi que copie des notes de la preuve.

La preuve a été reçue les 13e, 14e, 15e et 16e jours de décembre. J'ai réservé mon jugement sur deux accusations, et les parties ont obtenu permission de présenter leurs arguments par écrit, ils l'ont fait le ou vers le 4 du mois courant, et j'ai délivré mon jugement le 13 du mois courant.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

W. G. FALCONBRIDGE.

A l'honorable

JOSEPH ALDRIC OUMET, LL.D., Q.C.,

Orateur, Chambre des Communes, Ottawa.

## DANS LA COUR D'APPEL D'ONTARIO.

Assigné par ordre général de la cour suprême de judicature d'Ontario à la division du Banc de la Reine de la haute cour de justice.

## ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un député à la Chambre des Communes pour le district électoral de la division-Ouest du comté de Middlesex, tenue les quinzième et vingt-deuxième jours de février, A.D. 1887.

Puissance du Canada, }  
Province d'Ontario, }  
savoir :

Entre

JOHN McNEILL,

*Pétitionnaire ;*

et

WILLIAM FREDERICK ROOME,

*Répondant.*

Je, l'honorable William Glenholme Falconbridge, de la cité de Toronto, comté de York, l'un des juges de la division du Banc de la Reine de la haute cour de justice, et le jugé devant lequel la pétition en cette cause a été inscrite, certifiée par les présentes, et présente le rapport suivant, savoir :—

J'ai décidé que l'élection du répondant William Frederick Roome a été et est nulle par suite des pratiques illégales commises par un certain George Wilkins, agent du répondant, sans la connaissance et le consentement du répondant.

2. Il n'a pas été prouvé qu'aucun acte de corruption ait été commis par aucun des candidats ou à leur connaissance ou de leur consentement à la dite élection.

3. Qu'il a été prouvé que le dit George Wilkins s'est rendu coupable d'un acte de corruption, c'est-à-dire d'une offense commise de propos délibéré contre la 96e clause de la 37e Vic., chap. 96. (Statuts révisés du Canada, chap. 8, clause 88), en s'engageant à payer, promettant de payer et payant pour chevaux, voitures, etc., pour conduire des voteurs aux bureaux de votation et les en ramener.

4. Qu'il n'y a pas lieu de croire que des actes de corruption aient été mis en usage lors de la dite élection dans une mesure considérable.

5. Je suis d'avis que l'enquête dans les circonstances de l'élection n'a pas été rendue incomplète par les actes d'aucune des parties à la dite pétition et qu'une nouvelle enquête n'est pas nécessaire pour s'assurer si des actes de corruption ont été commis dans une mesure considérable.

W. J. FALCONBRIDGE, J.

Daté ce 20 jour de février 1888.

## DANS L'AFFAIRE DE L'ÉLECTION FÉDÉRALE POUR MIDDLESEX OUEST.

## 14e accusation.

Je ne crois pas que l'accusation soit prouvée par les témoignages et je la renvoie en conséquence.

D. DU B. DE LA R.

Re ELECTION FÉDÉRALE DE MIDDLESEX-OUEST.

## Accusation.

Le, ou peu de temps avant le jour de la dite élection, la date exacte n'étant pas connue, le répondant et Alexander Johnston, de la ville de Strathroy, banquier,

William J. Johnston, du même lieu, marchand, et un certain Wilkins, du même lieu, tenant une étable de chevaux à louer, agent du répondant, et autres personnes, agents du répondant ou quelqu'un d'entre eux, ont loué de Wilkins et Gustin, de la dite ville de Strathroy, tenant une étable de chevaux à louer, des chevaux, attelages, wagons, sleighs ou autres voitures dans le but de transporter les voteurs aux bureaux de votation ou de les en ramener, le jour de la votation, et les dites personnes sus-mentionnées ou autres agents du répondant, ont payé aux dits Wilkins et Gustin pour l'usage des dits chevaux, attelages, wagons, sleighs ou autres voitures à la dite élection.

Peu après que sa cause eut été remise pour être entendue, les parties demandèrent qu'il leur fut permis de présenter leurs arguments par écrit, ce qu'ils ont fait récemment, et je prononce présentement mon jugement; le résultat de la preuve est comme suit :

George Gustin, tenait un étable de chevaux à louer lors de la dite élection, en société avec George Wilkins. Leurs "voitures" au nombre de neuf étaient toutes occupées le jour de l'élection. Leur livre, montrant les entrées du jour a été produit, indiquant, que la date du 22 février avait été changée au 21. La responsabilité de ce changement n'a pu être fixée sur aucune personne. Quatre de ces voitures ont été mises au compte de M. Johnston. L'examen du livres de compte a prouvé que ces voitures avaient été portées au compte de M. Johnston, et se trouvaient marquées comme ayant été payées sur la page opposée. Le témoin jure qu'elles n'ont pas été payées par Johnston, et donne l'explication suivante :

Q. Comment ont-elles été payées ?

R. Je lui ai dit qu'elles avait été payées.

Q. Quelle explication donnez-vous à ce sujet ?

R. Au commencement de l'affaire, il était entendu que s'il se servait d'une voiture, il paierait la moitié du loyer, et que si j'en prenais une je lui paierais la moitié du loyer; je me servis d'une voiture ce jour-là; et je payai la moitié du prix, et M. Wilkins me paya la moitié du loyer pour les autres voitures; l'employé aux étables les notait à mesure qu'elles partaient.

Q. Toutes les voitures entrées sur cette page y compris le jour de l'élection, ont-elles été payées ?

R. J'ai reçu la moitié de leur loyer, je n'avais qu'une moitié dans l'affaire.

Q. Je vous demande si toutes ces voitures ont été payées ?

R. Je ne puis le dire; la page opposée indique que j'ai reçu ma part.

Q. Qui vous la payée ?

R. M. Wilkins m'a payé ma moitié.

Q. Les lui avez-vous offertes, oui ou non, pour rien le jour de l'élection ?

R. Non, j'ai été payé pour la moitié de leur loyer.

Q. Vous avez reçu la moitié du loyer de toutes les voitures, le jour de l'élection.

R. J'ai reçu ma moitié, certainement, je l'ai déjà dit.

Examiné contradictoirement, il dit qu'il était un réformiste, et n'avait été payé d'aucune manière pour ces voitures, sauf que Wilkins lui avait alloué la moitié des profits en réglant les comptes.

Q. Et elles ont été employées pendant tout ce jour-là ?

R. Je n'en suis pas sûr, mais je le crois. Je n'étais pas là.

Q. Pour conduire les électeurs aux bureaux de votation ?

R. Oui, monsieur.

Il dit qu'il ignore qui a changé l'entrée du 22 au 21. Le témoin s'est servi de l'une des voitures marquées "Lulu et Buggy," et est allé à Adelaide où il a voté dans le district n° 1. Il a conduit un voteur du nom de Bugler au bureau de votation. Il a voyagé lui-même avant le jour de l'élection pour travailler à faire voter les gens en faveur du répondant, et les voitures dont il s'est servi alors ont été mises au compte du répondant dans le compte qui lui a été présenté et qui a été payé par lui-même ou par son agent financier. Deux des voitures, ou plus, ainsi mises en compte ne paraissent pas du tout dans les livres.

- Q. M. Gustin a-t-il reçu sa part pour ces voitures ?  
 R. Il a reçu la part qui lui revenait.  
 Q. Il a eu la moitié ?  
 R. Oui.  
 Q. Qui la lui a payée ?  
 R. Moi.  
 Q. Pour celles employées le jour de la votation ?  
 R. Je l'ai payé moi-même ?  
 Q. Payé en argent sonnant ?  
 R. Oui.  
 Q. Vous vous en rappelez spécialement ?  
 Q. Oui, certainement, je m'en rappelle.  
 Q. M. Roome n'a-t-il pas trouvé singulier que vous ayez présenté un compte pour des voitures dont vous vous étiez servi vous-même dans cette occasion ?  
 R. Je ne lui en ai jamais parlé.  
 Q. Avez-vous expliqué à M. Roome dans quel but vous les aviez employées ?  
 R. Je ne sache pas que je l'aie fait.  
 Q. Vous ne lui avez pas demandé de vous payer pour vous être promené pour votre propre plaisir ; lui avez-vous expliqué cela ?  
 R. Je l'ai fait, très probablement.  
 Q. Vous a-t-il payé sans vous faire de questions ?  
 R. Il ne m'a pas payé du tout ; je pense que c'est M. Lanfesty qui m'a payé.  
 Q. Je tiens à savoir si quelqu'un a contrôlé ce compte ou s'il a été simplement accepté et payé ?  
 R. Je pense qu'ils tenaient eux-mêmes un compte.  
 Q. Comment tenaient-ils compte, prenaient-ils simplement votre parole ?  
 R. M. Lanfesty savait que je travaillais pour le docteur.  
 Q. Comment le savait-il ?  
 R. Je le lui avais dit.  
 Q. Quand ?  
 R. Une fois, à Strathroy, je pense.  
 Il dit de plus que Wm Johnston savait qu'il travaillait pour le répondant, et qu'il avait vu le répondant deux ou trois fois pendant la campagne, et qu'il lui avait dit qu'il travaillait pour lui, qu'il avait assisté à une assemblée à Glencoe, où le répondant s'était adressé à la population et lui avait demandé de lui donner son aide et de l'élire.

Tranquestionné, il dit qu'il n'était membre d'aucun comité, et qu'il n'était pas certain d'avoir dit au répondant qu'il travaillait pour lui, mais qu'il croyait le lui avoir dit ; qu'il ne savait pas s'il avait parlé au répondant ou à aucune personne en relation avec lui, de l'arrangement existant entre lui et Gustin, et que le règlement n'avait eu lieu qu'après l'élection.

Alexander Johnston, agent du répondant d'après la preuve, jura qu'aucun arrangement n'avait été pris avec Wilkins pour le paiement de ses voitures et pour transporter les voteurs le jour de l'élection.

#### EXAMEN CONTRADICTIONNEL.

- Q. Avez-vous révisé le compte de Wilkins et Gustin ?  
 R. Je le pense. Je crois l'avoir examiné.  
 Q. L'avez-vous examiné article par article, ou l'avez-vous payé tel que présenté ?  
 R. Je crois l'avoir examiné article par article.  
 Q. En êtes-vous sûr ?  
 R. Je le crois.  
 Q. Je vois que M. Wilkins présente un item pour "bob et buggy" \$2.25, lui avez-vous alloué cette somme pour se promener pour son plaisir ?  
 R. Je ne suis pas sûr d'avoir examiné le compte item par item, mais j'ai vu le compte.  
 Q. Ne trouvez-vous pas étrange que M. Wilkins ait employé cinq ou six voitures à son propre usage, et les ait mises au compte du répondant ?  
 R. Je crois qu'il était occupé à cabaler activement.

La preuve dans cette accusation et dans d'autres, a démontré (et ceci a été admis dans toutes les autres accusations) que Alexander Johnston avait été un agent, et un partisan marqué et très actif du répondant.

Je suis d'opinion que je dois considérer George Wilkins, d'après la preuve produite sur cette accusation, et dont partie est donnée ci-dessus, comme ayant été l'agent du répondant; M. Johnston savait qu'il cabalait, et l'élection terminée, il a admis, sans les discuter, des items produits par Wilkins et Gustin dans le compte présenté pour voitures dont s'était servi Wilkins pendant la campagne électorale.

Wilkins lui-même jure (bien que son témoignage soit quelque peu modifié dans son examen contradictoire, et que le répondant le nie) qu'il a dit au répondant qu'il travaillait pour lui, et qu'il a assisté à une, ou peut-être deux assemblées où le répondant s'est adressé à la population, l'engageant à faire tout ce qu'elle pourrait en sa faveur.

Par la clause 88 des Statuts Révisés en Canada, chap. 8, "Acte des Elections Fédérales" il est prescrit que "le louage ou la promesse de payer, ou le paiement pour l'usage d'un cheval, attelage (*team*) voiture, cabriolet ou autre véhicule, par un candidat ou par une autre personne en son nom, pour transporter des électeurs au ou du bureau de votation, ou aux ou des environs, à une élection, \*\*\* sont des actes illicites."

Et d'après la clause 91, "toute infraction volontaire de quelqu'un des sept articles immédiatement précédents du présent acte sont des manœuvres corruptrices ou frauduleuses selon l'intent on du présent acte"

Je cite les Statuts Révisés pour rendre les choses plus claires.

D'après la preuve je n'ai aucun doute que les voitures n'aient été employées à conduire les voteurs aux bureaux de votation et à les en ramener.

Il reste à savoir s'il y a eu louage, etc., conformément à la clause.

Je n'entreprendrais aucun doute sur cette question, si le répondant n'alléguait pas que le fait que Wilkins faisait partie d'une société, change l'aspect légal de la question, et rend inoffensive et innocente une transaction qui autrement deviendrait clairement une offense prévue par la loi.

Je ne puis admettre cette prétention.

L'engagement entre les associés existait longtemps avant l'élection, et Wilkins en tout temps jusqu'à la dite élection, d'après le sens de la loi, s'engageait à payer à son associé "toute voiture" qu'il emploierait pour son propre usage, et cet arrangement a été indubitablement suivi d'un paiement réel pour tel usage.

D'après l'opinion que je me suis faite, le paiement fait après l'élection me paraît être de peu de conséquence, et je ne puis interpréter les mots "offense délibérée" de manière à considérer Wilkins comme non coupable pour raison d'ignorance ou de fausse interprétation de la loi.

Il se présentait des circonstances propres à faire naître des soupçons qu'il est inutile de discuter ici, savoir, le changement de date du 22 au 21, l'effacement ou le fait de rendre illisible les mots sur une page précédente, et le changement dans le compte d'items qui ne paraissaient pas dans les livres, dernier fait qui laisse matière à penser que l'offre volontaire de "voitures" devait, jusqu'à un certain point, donner lieu à une compensation pour sa générosité"

Je trouve qu'un acte de corruption a été commis par George Wilkins, un agent du répondant, sous la connaissance réelle ou le consentement du dit répondant, et je déclare, en conséquence, l'élection du dit répondant nulle.

Le répondant aura à payer au pétitionnaire les frais généraux de la pétition, et le pétitionnaire paiera au répondant les frais encourus pour la défense des accusations qui ont été renvoyées.

L'instruction de la pétition a pris quatre jours et de longs témoignages ont été reçus.

D'après la preuve reçue, je suis d'opinion que le répondant non seulement ne s'est pas rendu coupable de pratiques illégales, mais qu'il s'est efforcé de faire une campagne pure et légale, et je ne pense pas que des manœuvres corruptrices aient été mises en usage dans une mesure considérable au cours de la dite élection.

L'acte illégal dont Wilkins s'est rendu coupable, d'après le présent jugement,

peut être considéré comme tout à fait technique, et je l'assignerai plus tard à comparaître pour s'en défendre.

Et il est ordonné que les dits certificats et rapports soient entrés dans les journaux de cette Chambre.

M. l'Orateur informe aussi la Chambre qu'en conformité du chap. 9, clause 46 des Statuts Révisés, il a adressé ses mandats au greffier de la Couronne en Chancellerie lui enjoignant de préparer de nouveaux brefs d'élection pour les dits districts électoraux respectivement.

Il informe aussi la Chambre qu'il a reçu de Son Honneur le juge Osler, l'un des juges choisis pour l'instruction des pétitions d'élection, conformément à l'Acte des élections fédérales contestées, un rapport concernant l'élection

Pour le district électoral du comté de Russell.

Et il est lu comme suit :

### ÉLECTION CONTESTÉE DE RUSSELL.

*Dans la cour d'Appel d'Ontario*

#### ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un député à la Chambre des Communes pour le district électoral du comté de Russell, tenue les 15<sup>e</sup> et 22<sup>e</sup> jours de février, 1887.

Entre

HENRY SPROULE,

*Pétitionnaire ;*

*et*

WILLIAM CAMERON EDWARDS,

*Répondant.*

Et (*par contre-pétition*)

Entre

JOHN HENDERSON,

*Pétitionnaire ;*

*et*

CHARLES HERBERT MACKINTOSH,

*Répondant.*

A l'honorable

Orateur de la Chambre des Communes de la Puissance du Canada.

Je, l'honorable Featherston Osler, l'un des juges de la cour d'Appel d'Ontario, certifie par les présentes que les 27<sup>e</sup>, 28<sup>e</sup> et 29<sup>e</sup> jours de décembre A.D. 1887, j'ai tenu en la cité d'Ottawa, dans le comté de Carleton, une cour pour l'instruction des pétitions entre les dites parties concernant l'élection ci-dessus à la suite de laquelle le dit William Cameron Edwards a été rapporté comme étant dûment élu, et qu'ayant entendu la preuve présentée et la plaidoierie des avocats des parties respectives, j'ai trouvé et décidé :

1. Que le dit William Cameron Edwards n'avait pas été dûment rapporté ou élu, et que la dite élection était nulle par suite de certaines pratiques illégales, c'est-à-dire de corruption, exercée par les agents du dit William Cameron Edwards hors sa connaissance ou son consentement.

2. Et l'avocat du pétitionnaire n'offrant aucune preuve relativement à la pétition en second lieu mentionnée ci-dessus, contre le dit Charles Herbert Mackintosh, dont la candidature n'avait pas eu de succès à la dite élection, j'ai renvoyé la dite pétition en dernier lieu mentionnée.

Et je fais rapport :

(a.) Qu'il n'a pas été prouvé que des actes de corruption aient été commis à la dite élection par aucun des candidats, c'est-à-dire par les dits William Cameron Edwards et Charles Herbert Mackintosh, ou à leur connaissance ou de leur consentement ;

(b.) Que l'instruction de la dite pétition mentionnée en premier lieu a prouvé que les personnes suivantes se sont rendues coupables d'actes de corruption, c'est-à-dire Henry N. Bate, Alexander Lumsden, Michael McArdle, Joseph Lalonde, Cyprien St. Onge, Duncan McDermott, Joseph Rocque, Etienne Dufresne, F. M. Boileau, James Quinn, Timothy Collins, Bartholomew Galligan, James Flinn, Edward Tallon, James Connor, Martin Brady, Eli Papineau, Olivier Bourdeau, Joseph ou John Jamieson, Isidore Boucher, Joseph Lauzon, Onézime Roy, Edward Phillips et Cornelius Neville.

(c.) Qu'il y a lieu de croire que des manœuvres corruptrices ont été mises en usage dans une mesure considérable à la dite élection.

(d.) Je suis d'opinion que l'enquête sur les circonstances de la dite élection a été rendue incomplète par l'action des parties aux dites pétitions, mais je ne puis dire si une nouvelle enquête est nécessaires pour s'assurer si des manœuvres corruptrices ont été employées dans une mesure considérable.

Et je rapporte spécialement de plus qu'il appert par l'instruction qu'un fonds d'au moins \$1,100 avait été souscrit par certains amis et partisans actifs du répondant (de l'existence duquel je crois et déclare qu'il était ignorant), fonds dont la plus grande partie avait été souscrite dans l'intention d'être employée et affectée à des fins de corruption, et dont il a été prouvé, de fait, qu'une portion considérable a été ainsi employée et affectée. Que l'emploi d'environ \$600 du dit fonds n'a pas été prouvé ou expliqué et que la personne chargée de la garde et du déboursement du dit fonds n'a pas été appelée comme témoin par aucun des parties. Qu'à la clôture de l'instruction de la pétition mentionnée en premier lieu, lorsque je jugeai et déclarai que l'élection était nulle pour raison de corruption par agents, l'avocat du pétitionnaire se leva et déclara qu'il ne demandait pas les frais ; et que sur ce, l'avocat du pétitionnaire dans la contre-pétition (présentée dans le but de faire déqualifier le dit Charles Herbert Mackintosh, et qui était accompagnée de spécifications d'au delà de 200 accusations de manœuvres corruptrices), déclara qu'il n'offrait pas de preuve à l'appui de cette pétition qui en conséquence, fut alors renvoyée, et l'avocat du répondant dans la dite pétition ne fait pas de réclamation concernant ses frais de défense.

Enfin je fais rapport que je n'ai pas cru à propos que des mandats d'assignation fussent émis, conformément à la clause 69 et les clauses suivantes de l'Acte des élections fédérales contestées, contre aucune des personnes que j'ai rapportées ci-dessus pour actes de corruption vu qu'appel est porté à la cour Suprême du Canada de mon jugement et des objections préliminaires en cette cause, et que, s'il est maintenu, il aura pour effet de mettre fin à la pétition et d'annuler tous les procédés à son sujet. Si cet appel est renvoyé les dites personnes pourront être poursuivies et punies autrement.

Daté à Osgoode Hall, ce 9 janvier 1888.

F. OSLER.

Et il est ordonné que le dit rapport soit entré dans les journaux de cette Chambre.

M. l'Orateur informe aussi la Chambre qu'il a reçu du registraire de la cour Suprême du Canada, une copie certifiée du jugement de la cour Suprême du Canada, dans l'appel de l'élection du comté de Russell, dans lequel William Cameron Edwards était appelant et Henry Sproule était répondant.

Et le dit jugement a été lu comme suit :—

*Dans la cour Suprême du Canada.*

ACTE DES ELECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un député à la Chambre des Communes pour le district électoral du comté de Russell, tenue les 15<sup>e</sup> et 22<sup>e</sup> jours de février 1887.

Entre

WILLIAM CAMERON EDWARDS,

*(Répondant dans la cour inférieure), Appelant,*

*et*

HENRY SPROULE,

*(Pétitionnaire dans la cour inférieure), Répondant.*

L'appel de l'appelant sus-nommé William Cameron Edwards, du jugement de l'honorable Featherston Osler, l'un des juges de la cour d'appel d'Ontario, rendu dans la cause ci-dessus, le neuvième jour de novembre, en l'an de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-sept, rejetant et renvoyant avec dépens, les objections préliminaires présentées par le dit appelant William Cameron Edwards, à la pétition du répondant sus-nommé, Henry Sproule, étant venu pour être entendu devant cette cour, ce jour, en présence des avocats tant du dit appelant que du répondant, sur quoi et sur la demande de l'avocat du dit appelant, et avec le consentement de l'avocat du répondant, cette cour a ordonné et adjugé que le dit appel fut renvoyé et il est renvoyé. Et cette cour ne juge pas à propos de statuer quant aux frais.

Certifié,

ROBERT CASSELS,

*Registraire.*

Et il est ordonné que les dits rapport et jugement soient entrés dans les journaux de cette Chambre.

Il informe aussi la Chambre qu'il a émis son mandat au greffier de la Couronne en Chancellerie lui enjoignant de préparer un nouveau bref d'élection pour le dit district électoral.

M. l'Orateur informe de plus la Chambre qu'il a reçu du registraire de la Cour Suprême du Canada une lettre et la copie certifiée des jugements de la dite cour dans les appels d'élection suivants :—

Pour le district électoral du comté de Prince, I. P.-E. ;

Pour le district électoral de Shelburne ; et

Pour le district électoral de Lincoln et Niagara.

Et les dits jugements sont lus comme suit :—

COUR SUPRÊME DU CANADA,

OTTAWA, 23 janvier 1888.

L'honorable J. A. OUMET,

Orateur de la Chambre des Communes du Canada,

Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre, ci-inclus, les jugements certifiés de la Cour Suprême du Canada, dans les cas d'appel d'élection suivants, savoir :—

Comté de Prince, I. P.-E., dans lequel Edward Hackett était appelant et Stanislaus F. Perry répondant.

Shelburne, Nouvelle-Ecosse, dans lequel Thomas Robertson était appelant et John William Laurie et John Power étaient répondants.

Lincoln et Niagara, dans lequel John Charles Rykert était appelant et William King Patterson répondant.

Copie du dossier imprimé dans chaque cas particulier sera trouvée annexée aux dits jugements.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

ROBERT CASSELS,  
*Registraire.*

## ÉLECTION CONTESTÉE DU COMTÉ DE PRINCE.

*Dans la Cour Suprême du Canada.*

MERCREDI, le quatorzième jour de décembre A.D. 1887.

*Présent :*

L'honorable sir WILLIAM JOHNSTONE RITCHIE, chevalier, juge en chef,  
do M. le juge STRONG,  
do M. le juge FOURNIER,  
do M. le juge HENRY.

L'honorable M. le juge Taschereau étant absent, son jugement a été prononcé par l'honorable juge en chef tel que voulu par le statut en pareil cas.

## ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election de deux membres de la Chambre des Communes pour le district électoral du comté de Prince, dans la province de l'Île du Prince-Édouard, dans la Puissance du Canada, tenue le vingt-deuxième jour de février, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt sept.

Entre

EDWARD HACKETT,  
*(Pétitionnaire en Cour Inférieure) Appelant ;*

*et*

STANISLAUS F. PERRY,  
*(Répondant en Cour Inférieure) Répondant.*

L'appel de l'appelant sus-nommé du jugement de Son Honneur le juge Hensley siégeant lors de l'instruction de la pétition d'élection dont il est question, rendu le vingt et neuvième jour de septembre, en l'an de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-sept, déclarant que le répondant Stanislaus F. Perry, dûment élu membre du parlement fédéral pour le comté de Prince, province de l'Île du Prince-Édouard, étant venu pour être entendu devant cette cour le vingt-cinquième jour d'octobre dernier, en présence des avocats tant du dit appelant que du dit répondant; et cette cour ayant entendu la plaidoirie des dits avocats, a bien voulu ordonner que le dit appel fut pris en délibéré pour y être adjugé; et cet appel étant revenu ce jour pour le prononcé du jugement, cette cour a ordonné et adjugé que le dit appel fut renvoyé, et il a été renvoyé, et que le dit jugement de Son Honneur le juge Hensley, rendu dans cette cause le vingt et unième jour de septembre en l'an de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-sept, fût confirmé, et il a été confirmé.

Et cette cour a de plus ordonné, adjugé et décidé comme suit :

1. Que le dit Stanislaus F. Perry a été dûment élu et rapporté comme membre du Parlement fédéral pour le district électoral du comté de Prince, province de l'Île du Prince-Edouard, à l'élection tenue le vingt-deuxième jour de février de l'an de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-sept.

2. Que le dit appelant paiera au dit répondant les frais encourus par le répondant dans cette Cour, de même que ceux de la cour Inférieure, et que la somme de \$100 déposée par le dit appelant à la cour Inférieure comme garantie des frais de l'appel sera payée au dit répondant comme partie de ses frais en cette cause d'appel.

3. Que le dossier original soit transmis à l'officier compétent de la cour Inférieure.

Certifié.

ROBERT CASSELS,  
*Régistrnaire.*

### ÉLECTION CONTESTÉE DE SHELBURNE.

*Dans la Cour Suprême du Canada.*

MERCREDI, le 26<sup>e</sup> jour d'octobre A.D. 1887.

*Présents :*

L'honorable Sir WILLIAM JOHNSTONE RITCHIE, chevalier, juge en chef,  
do M. le juge STRONG,  
do M. le juge FOURNIER,  
do M. le juge HENRY,  
do M. le juge TASCHEREAU.

Election d'un député à la Chambre des Communes pour le district électoral de Shelburne, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, tenue le vingt-deuxième jour de février, A.D. 1887.

Entre :

THOMAS ROBERTSON,

*(Répondant) Appelant ;*

et

JOHN WIMBURN LAURIE et JOHN BOWER,

*(Pétitionnaires) Répondants.*

L'appel de l'appelant sus-nommé du jugement de la cour Suprême de la Nouvelle-Ecosse rendu le quinzième jour d'août, dans l'an de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-sept, renvoyant et rejetant les objections préliminaires de l'appelant (répondant) dans cette cause, avec dépens, étant venu pour être entendu devant cette Cour les vingt-cinquième et vingt-sixième jours d'octobre, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-sept, en présence des avocats tant de l'appelant que des répondants ; et cette cour ayant entendu la plaidoirie des dits avocats, a bien voulu ordonner et adjuger que le dit jugement de la cour Suprême de la Nouvelle-Ecosse fût confirmé, et il a été confirmé, et que le dit appel fût renvoyé, et il a été renvoyé.

Et cette cour a de plus ordonné et adjugé que le dit appelant paiera aux dits répondants les frais qu'ils ont encourus tant dans la cour Suprême de la Nouvelle-Ecosse que dans cette cour.

Certifié,

ROBERT CASSELS,  
*Régistrnaire.*

## ÉLECTION CONTESTÉE DE LINCOLN ET NIAGARA.

*Dans la Cour Suprême du Canada.*Mardi, le 25<sup>e</sup> jour d'octobre, A.D. 1887.*Présents :*

L'honorable sir WILLIAM JOHNSTONE RITCHIE, chevalier, juge en chef,  
do M. le juge STRONG,  
do M. le juge FOURNIER,  
do M. le juge HENRY,  
do M. le juge TASCHEREAU.

## ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un membre de la Chambre des Communes du Canada, pour le district électoral du comté de Lincoln et Niagara, tenue les 15<sup>e</sup> et 22<sup>e</sup> jours de février 1887.

Entre

JOHN CHARLES RYKERT,

*(Répondant) Appelant ;*

et

WILLIAM KING PATTERSON,

*(Pétitionnaire) Répondant.*

L'appel de l'appelant sus-mentionné de l'ordre de la cour d'Appel d'Ontario émané par Son Honneur le juge Osler en chambre, le cinquième jour de juillet en l'an de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-sept, étant venu ce jour pour être entendu devant cette cour, en présence de l'avocat de l'appelant, nul avocat ne représentant le répondant, et cette cour ayant entendu la plaidoirie de l'avocat susdit, et ayant lu le consentement de Herbert Collier, l'agent du pétitionnaire sus-nommé, et l'affidavit de l'exécution dont il était endossé, a ordonné et adjugé que le dit appel et les objections préliminaires à la pétition en cette cause fussent accordés et ils ont été accordés sans frais.

Certifié,

ROBERT CASSELS,

*Régistrare.*

Et il est ordonné que les dits jugements soient entrés dans les journaux de cette Chambre.

M. l'Orateur informe de plus la Chambre qu'il a reçu des juges choisis pour l'instruction des pétitions d'élection, conformément à l'Acte des élections fédérales contestées, les certificats et rapports concernant les élections,—

Pour le district électoral de Berthier ;  
Pour le district électoral de Richelieu ;  
Pour le district électoral de Champlain ;  
Pour le district électoral de Chambly ;  
Pour le district électoral de Chicoutimi ;  
Pour le district électoral de Yamaska ;  
Pour le district électoral de Richmond et Wolfe ;  
Pour le district électoral de Queen, N.-E. ;

Pour le district électoral de la division Ouest du comté de Durham ;  
 Pour le district électoral de la cité de Kingston ;  
 Pour le district électoral de la division Ouest du comté de Huron ;  
 Pour le district électoral du comté de Dundas ; et  
 Pour le district électoral de Gaspé.

Et les dits certificats et rapport sont lus comme suit :—

MONTREAL, 24 juin 1887.

A l'honorable

Orateur de la Chambre des Communes.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre ci-inclus des copies écrites et certifiées de mes décisions dans les causes n° 4, élection de Richelieu, Philibert Guilbault, vs. Jean-Baptiste Labelle, et n° 6, élection de Berthier, Sulpice T. Saint-Cyr, vs. Cléophas Beausoleil.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
 Votre obéissant serviteur,

M. MATHIEU, J.C.S.

ELECTION CONTESTÉE DE BERTHIER.

Canada,  
 Province de Québec, }  
 District de Richelieu.

Cour Supérieure.

ACTE DES ELECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Le septième jour de juin mil huit cent quatre-vingt-sept.

Présent :

N° 6, *In re* Election de Berthier.

SULPICE T. SAINT-CYR,

*Pétitionnaire ;*

et

CLÉOPHAS BEAUSOLEIL,

*Défendeur.*

La cour, ayant entendu les partis par leurs avocats, sur le mérite des objections préliminaires, faites par le défendeur à l'encontre de la présente pétition d'élection, (les dites parties ayant respectivement déclaré leur enquête close de part et d'autre), examiné la procédure, les pièces produites et le dossier :

Attendu qu'il n'appert pas au dossier que la dite pétition d'élection ait été régulièrement signifiée au défendeur, comme d'ailleurs le défaut de signification régulière a été admis par les parties à l'audition ;

Maintenant les dites objections préliminaires ;

Renvoie et déboute le dite pétition d'élection, avec dépens contre le dit pétitionnaire, distraits à M. F. C. Choquet, avocat du défendeur.

(De par la cour.)

(Vraie copie.)

A. N. GOUIN,  
 P.C.S.

Province de Québec, }  
 District de Richelieu. }

*Cour Supérieure.*

L'ACTE DES ÉLECTIONS CONTESTÉES DE LA PUISSANCE.

S. TÉLESPHORE ST. CYR,

*Pétitionnaire ;*

*et*

CLÉOPHAS BEAUSOLEIL,

*Défendeur ;*

*et*

PIERRE BREUNEAU.

*Intervenant.*

Nous inscrivons cette clause en appel à la Cour Suprême du Canada, du jugement rendu en cette cause, ce huit juin courant, maintenant les objections préliminaires et en donnons avis à MM. Lacoste, Globensky, Bisailon, Brosseau et Lajoie, avocats du pétitionnaire, et à M. F. X. Choquet, avocat du défendeur.

SOREL, 11 juin 1887.

(Signé) "CORNEILLIER, EMARD ET ALLARD,"  
*Avocats de l'Intervenant.*

ELECTION CONTESTÉE DE RICHELIEU.

Canada, }  
 Province de Québec, }  
 District de Richelieu. }

*Cour Supérieure.*

ACTE DES ELECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Le septième jour de juin mil huit cent quatre-vingt-sept.

*Présent :*

L'honorable M. MATHIEU, J.C.S.

(N° 4) *In re* Election de Richelieu.

PHILIBERT GUILBAULT,

*Pétitionnaire ;*

*et*

JEAN B. LABELLE,

*Défendeur ;*

La cour, ayant entendu les parties par leurs avocats, sur le mérite des objections préliminaires, faites par le dit Défendeur à l'encontre de la présente pétition d'élection, (les dites parties ayant respectivement déclaré leur enquête close de part et d'autre,) examiné la procédure, les pièces produites et le dossier :—

Attendu qu'il n'appert pas au dossier que la dite pétition d'élection ait été régulièrement signifiée au défendeur, comme d'ailleurs le défaut de signification régulière a été admis par les parties à l'audition ;—

Maintenant les dites objections préliminaires ;—

Renvoie et déboute la dite pétition d'élection, avec dépens contre le dit Pétitionnaire, distraits à MM. Lacoste, Globensky, Bisailon, Brosseau et Lajoie, avocats du défendeur.

(De par la cour.)

(Vraie copie.)

A. N. GOUIN,  
*P.C.S.*

## ÉLECTION CONTESTÉE DE CHAMPLAIN.

TROIS-RIVIÈRES, 22 décembre 1887.

L'honorable J. ALD. OUMET,  
Orateur de la Chambre des Communes du Canada,  
Ottawa.

MONSIEUR,—En même temps que je vous transmets la copie certifiée du jugement qui a été rendu sur la pétition d'élection de M. Masson, *et al.*, vs. Hypelite Montplaisir, membre de la Chambre des Communes, pour le district électoral de Champlain, j'ai l'honneur de vous faire rapport, conformément aux dispositions de l'Acte des Elections Fédérales Contestées, qu'il était allégué dans la dite pétition que des manœuvres frauduleuses avaient été pratiquées pendant l'élection à laquelle la dite pétition se rattachait, mais qu'il n'a pas été prouvé que des manœuvres frauduleuses aient été pratiquées pendant la dite élection par quelqu'un des candidats ou à sa connaissance et avec son consentement ; qu'il n'a pas même été fait aucune preuve de manœuvres frauduleuses, qu'il n'y a aucune raison de croire que des manœuvres fraudulenses ont été pratiquées dans une grande mesure à la dite élection, que rien ne fait voir au dossier de la dite pétition que l'enquête sur les opérations de l'élection a été rendue incomplète par le fait de quelqu'une des parties à la dite pétition, et que je ne crois pas qu'il serait désirable qu'il fut fait une nouvelle enquête pour constater si des manœuvres frauduleuses y ont été pratiquées dans une grande mesure.

J'ai l'honneur d'être, M. l'Orateur,  
Votre obéissant serviteur,  
J. B. BOURGEOIS, J.C.S.

Canada,  
Province de Québec,  
District des Trois-Rivières. }

Cour Supérieure.

## L'ACTE DES ELECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un membre pour la Chambre des Communes, pour le district électoral de Champlain, tenue le vingt-deux de février mil huit cent quatre-vingt-sept.

Le dix-neuvième jour de décembre 1887.

Présent :

L'hon. J. B. BOURGEOIS, J. C. S.

N° 2.

MOÏSE MASSON, père, commerçant, et THÉODORE MARTEL,  
cultivateur, tous deux demeurant en la cité des Trois-  
Rivières, dans la province de Québec,

*Pétitionnaires ;*

*et*

HYPOLITE MONTPLAISIR, demeurant en la paroisse de  
Sainte Marie Madeleine, du Cap de la Madeleine, dit  
district.

*Défendeur ;*

*et*

GEORGE LACOURSE,

*Intervenant.*

La cour, après avoir entendu les pétitionnaires et le défendeur par leurs avocats, sur la motion du défendeur, produite le treizième jour de septembre dernier ; considé-

rant que l'intervenant a validement discontinué la procédure en intervention par lui commencée en cette cause; considérant que les pétitionnaires n'ont pas produit les particularités des faits qu'ils entendaient prouver, et qu'aux jour, lieu et heure fixés pour l'instruction de leur pétition d'élection les dits pétitionnaires n'ont fait aucune preuve des allégations de leur dite pétition et qu'ils n'ont pas depuis offert de faire cette preuve :—

Renvoie la pétition d'élection des dits pétitionnaires, déclare le dit défendeur dûment élu membre de la Chambre des Communes du Canada pour le district électoral de Champlain et condamne les dits pétitionnaires aux dépens dont distraction est accordée à M. J. E. Méthot, procureur du dit défendeur.

Certifié pour vraie copie de l'original demeuré de record dans les archives de la cour Supérieure, à Trois-Rivières, dans et pour le district des Trois-Rivières.

Bureau du protonotaire, Trois-Rivières, ce vingt-deuxième jour de décembre mil huit cent quatre-vingt-sept.

F. X. GUILLET,  
*Député P. C. S., district de Trois-Rivières.*

### ÉLECTION CONTESTÉE DE CHAMBLY.

Canada, Province de Québec, District de Montréal.	}	<i>Cour Supérieure.</i>
---	---	-------------------------

A l'honorable ALDRIC OUMET,  
Orateur de la Chambre des Communes du Canada.

MONSIEUR L'ORATEUR,—Le soussigné, Augustin Cyrille Papineau, un des juges de la cour Supérieure de la province de Québec, résidant à Montréal, a l'honneur de vous faire rapport :

Qu'une pétition d'élection a été faite sous l'acte des élections fédérales contestées, par Henri Courtemanche, marchand du village du canton de Chambly, contre l'élection de Raymond Préfontaine, membre de la Chambre des Communes du Canada, pour le district électoral de Chambly, dans le district judiciaire de Montréal, tenue le quinzième et le vingt-deuxième jour de février, mil huit cent quatre-vingt-sept, les dits jours étant respectivement le jour de la nomination et le jour de la votation.

Que l'instruction de la dite pétition d'élection a été commencée devant le soussigné, par le dit pétitionnaire qui, après avoir été dûment requis de produire les dépositions des témoins entendus de sa part, a fait défaut de les produire dans le délai fixé pour ce faire, et a été régulièrement foreclos du droit de le faire.

Que de plus le dit pétitionnaire, après avis donné suivant la loi, s'est désisté, avec la permission de la cour, de sa dite pétition, attendu qu'il n'avait pas pu la prouver.

Qu'il ne s'est présenté personne pour continuer les procédés sur la dite pétition aux lieu et place du dit Henri Courtemanche, et en conséquence la pétition a été mise hors de cour.

Le soussigné a l'honneur de vous transmettre avec le présent rapport une copie certifiée du jugement prononcé sur la dite pétition le dixième jour d'octobre courant.

MONTREAL, 19 octobre 1887.

A. C. PAPINEAU,  
*Juge.*

Province de Québec, }  
 District de Montréal. }  
 N° 1.

Cour Supérieure.

L'ACTE DES ELECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Le dixième jour d'octobre mil huit cent quatre-vingt-sept.

Présent :

L'honorable juge Papineau.

*In re* Election d'un membre de la Chambre des Communes du Canada pour le district électoral de Chambly, dans le district judiciaire de Montréal, tenue les quinzième et vingt-deuxième jours de février mil huit cent quatre-vingt-sept, étant respectivement les jours de nomination et de votation.

HENRI COURTEMANCHE, marchand, du village du Canton de Chambly, dans le district électoral de Chambly, dans le district judiciaire de Montréal,

*Pétitionnaire ;*

*et*

RAYMOND PRÉFONTAINE, avocat, de la cité et du district de Montréal,

*Défendeur.*

La cour, ayant entendu les parties par leurs avocats et procureurs respectifs tant sur la demande du dit pétitionnaire pour discontinuer sa pétition d'élection que sur la motion faite par le défendeur pour forcer le pétitionnaire à produire ses dépositions dans le délai fixé par le juge, avoir examiné la procédure et délibéré ;

Considérant que le pétitionnaire n'a pas produit ses dépositions dans le délai qui lui a été prescrit, il est forclos du droit de les produire, et la cour permet au dit pétitionnaire de discontinuer sa dite pétition d'élection en payant les frais faits jusqu'à présent ;

Considérant que depuis les avis donnés suivant la loi aucune intervention ou requête pour continuer les procédés à la place du pétitionnaire n'a été produite.

Déclare la dite pétition d'élection hors de cour, d'abord parce qu'elle n'est pas prouvée et ensuite parce que le pétitionnaire s'en est désisté, le tout avec dépens distraits à MM. Préfontaine et Lafontaine, avocats du dit défendeur.

(Vraie copie)

L. H. COLLARD,  
*Député P. C. S.*

ELECTION CONTESTEE DE CHICOUTIMI.

Canada : }  
 District de Chicoutimi. }

L'ACTE DES ELECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

(Statuts révisés, chap. 9.)

District électoral de Chicoutimi.

A l'honorable J. A. OUMET,  
 Orateur de la Chambre des Communes,  
 Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous adresser une copie certifiée de ma décision finale sur la pétition d'élection de Jérôme Saint-Onge *et al.*, contre l'élection de Paul Couture, membre de la Chambre des Communes, et j'y joins une copie des notes de la preuve en la dite cause.

En même temps, j'ai l'honneur de vous faire rapport au sujet des manœuvres frauduleuses et corruptrices alléguées dans la dite pétition.

1° Qu'aucune manœuvre frauduleuse ne paraît avoir été pratiquée à la dite élection par aucun candidat personnellement ou à sa connaissance et de son consentement ;

2° Que d'après la preuve faite Germain Gaudrault, marchand de Notre-Dame de Laterrière, paraît avoir le jour de la votation à la dite élection, loué une voiture pour faire transporter un électeur au poll ; mais que le dit Germain Gaudrault n'était pas un agent du défendeur ;

3° Qu'il n'y a aucune raison de croire que des manœuvres frauduleuses aient été pratiquées dans une grande mesure à la dite élection ;

4° Que l'enquête faite devant la cour sur toutes les opérations de l'élection paraît avoir été complète, et qu'il n'est pas désirable qu'une autre enquête ait lieu à ce sujet.

Le tout humblement soumis.

A. B. ROUTHIER,  
J.C.S.

Novembre 1887.

Province de Québec, }  
District de Chicoutimi. }

Cour Supérieure.

L'ACTE DES ELECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

(Statuts révisés, chap. 9.)

Le dixième jour de novembre mil huit cent quatre-vingt-six.

Présent :

L'honorable A. B. ROUTHIER, J. C. S.

JÉRÔME ST-ONGE, du canton de Chicoutimi, charpentier,  
et François Gagné, de la ville de Chicoutimi, forgeron.

Pétitionnaires ;

et

PAUL COUTURE, de la paroisse de Notre-Dame de Laterrière, cultivateur,

Défendeur.

La cour, ayant entendu les parties par leurs avocats sur le mérite de la pétition d'élection en cette cause et du plaidoyer récrimatoire produit par le défendeur, vu les procédures, la preuve faite de part et d'autre, et sur le tout mûrement délibéré.

Considérant que les pétitionnaires n'ont pas prouvé les allégués de leur pétition et que l'élection du défendeur comme membre de la Chambre des Communes du Canada ne paraît pas avoir été irrégulière, ni entachée de manœuvres corruptrices ; que si quelque manœuvre corruptrice a été commise à la dite élection, il n'est pas établi qu'aucune telle manœuvre ait été commise par le dit défendeur personnellement, ou par aucune personne agissant comme son agent ;

Déclare le dit défendeur dûment élu membre de la Chambre des Communes du Canada pour le district électoral de Chicoutimi, et renvoie la pétition faite en cette cause contre la dite élection, avec dépens contre les pétitionnaires.

Et la cour adjugeant sur le mérite du plaidoyer récrimatoire du défendeur.

Considérant que les pétitionnaires ont objecté à la preuve faite au soutien du dit plaidoyer, prétendant qu'aucune telle preuve n'était admissible ou que les pétitionnaires avaient antérieurement retiré la demande qu'ils faisaient du siège dans leur pétition ;

Considérant que la dite preuve récrimatoire—en supposant qu'elle soit admissible et légale ; ce que cette cour ne décide pas—est insuffisante pour justifier le dit plaidoyer récrimatoire ;

Rejette et renvoie le dit plaidoyer et condamne le défendeur à payer tous les frais d'enquête que le dit plaidoyer a occasionnés.

(Signé) A. B. ROUTHIER,  
J. C. S.

(Vraie copie.)

F. X. GOSSELIN,  
P. C. S.

ÉLECTION CONTESTÉE DE YAMASKA.

Canada,  
Province de Québec, }  
District de Richelieu. }

Cour Supérieure.

L'ACTE DES ELECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Le dix-neuvième jour du mois de septembre mil huit cent quatre-vingt-sept.

*Présent :*

HON. J. A. OUMET, J. C. S.

ELECTION DE YAMASKA.

JEAN-BAPTISTE MARTINEAU,

*Pétitionnaire ;*

*et*

FABIEN VANASSE VERTEFEUILLE,

*Défendeur.*

La cour, parties ouïes par leurs avocats sur les objections préliminaires faites en cette cause à l'encontre de la présente pétition d'élection, examiné la procédure et le dossier ;

Considérant que le défendeur a établi les allégations essentielles de ses dites objections préliminaires ;

A maintenu et maintient les dites objections préliminaires ;

A renvoyé et renvoie la pétition d'élection du pétitionnaire en cette cause, avec dépens distraits à MM. Ethier et Lefebvre, avocats du défendeur.

(De par la Cour.)

(Dûment certifié)

J. ALPHONSE OUMET,  
J. G. S.

(Vraie copie),

H. D. DEGRANPRÉ,  
Dép. P.C.S.

ÉLECTION CONTESTÉE DE RICHMOND ET WOLFE.

A l'honorable

Orateur de la Chambre des Communes, Ottawa.

Je, soussigné, l'un des juges de Sa Majesté à la cour Supérieure pour la province de Québec, certifie par les présentes que, conformément à l'Acte des élections

fédérales contestées, j'ai présidé comme tel juge, le onzième jour de novembre, dans la ville de Richmond, dans le district de Saint-François, à l'instruction d'une pétition d'élection se plaignant de l'élection et du rapport déclarant William Bullock Ives, élu membre pour représenter le district électoral de Richmond et Wolfe à la dite élection générale pour la Chambre des Communes du Canada, et que, le seizième jour de novembre courant, susdit, aucune preuve n'ayant été offerte par le pétitionnaire à l'appui des allégations de la dite pétition, j'ai rendu jugement renvoyant la dite pétition, et déclarant le dit William Bullock Ives élu. Je certifie de plus, en conformité de l'Acte des élections fédérales contestées, qu'il n'a pas été prouvé qu'aucun acte de corruption ait été commis par aucun des candidats à la dite élection ou à leur connaissance ou de leur consentement; que personne n'a été trouvé coupable de manœuvres corruptrices; et qu'il n'y a pas lieu de croire que des actes de corruption aient été commis dans une mesure considérable à la dite élection, tel qu'allégué dans la dite pétition.

SHERBROOKE, 26 novembre 1887.

E. T. BROOKS,  
J.C.S.

Puissance du Canada, }  
Province de Québec, }  
District de St. François. }

*Dans la Cour Supérieure.*

Le seizième jour du mois de novembre mil huit cent quatre-vingt sept.

Devant M. le juge BROOKS.

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES

Election d'un membre de la Chambre des Communes pour le district électoral de Richmond et Wolfe, tenue les 15e et 22e jours de février mil huit cent quatre-vingt-sept.

NORMAN NICHOLSON, commerçant, et SAMUEL TAYLOR, boucher,  
tous deux de la ville de Richmond, dans le dit district élec-  
toral, *Pétitionnaires;*

*et*

WILLIAM BULLOCK IVES, de la cité de Sherbrooke, écr., avocat,  
*Répondant.*

Après avoir entendu la plaidoirie des avocats des deux parties dans l'affaire de la pétition de Norman Nicholson, commerçant, et Samuel Taylor, boucher, tous deux de la ville de Richmond, dans le dit district électoral, pétitionnaires, et William Bullock Ives, de la cité de Sherbrooke, écr., avocat, répondant, se plaignant de ce que le dit William Bullock Ives, répondant, avait été rapporté élu à la dernière élection générale pour représenter le district électoral de Richmond et Wolfe à la Chambre des Communes du Canada, et examiné la pétition et la procédure;

Considérant que les dits pétitionnaires n'ont prouvé aucune des allégations de leur pétition, la cour déclare que le dit William Bullock Ives a été dûment élu pour représenter la division électorale de Richmond et Wolfe, dans la Chambre des Communes du Canada; et vu le consentement par le dit répondant à ce que la pétition fut renvoyée sans frais, elle a été renvoyée sans frais.

(Vraie copie,)

CABANA ET BOWERS,  
*Protonotaire, C.S.*

## ÉLECTION CONTESTÉE DE QUEEN, N.-E.

## PROVINCE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE.

Dans l'affaire de l'élection pour le district électoral du comté de Queen, dans la dite province.

JASON M. MACK,

*Pétitionnaire ;*

*et*

JOSHUA N. FREEMAN,

*Répondant.*

A l'honorable

Orateur de la Chambre des Communes.

Je, James McDonald, juge en chef de la dite province de la Nouvelle-Ecosse, certifie par les présentes, que la cour a été dûment ouverte pour l'instruction de la pétition ci-dessus, devant moi au Palais de Justice à Liverpool, dans le comté de Queen, dans la dite province, le dix-neuvième jour de septembre, A.D. 1887, à dix heures de l'avant-midi.

Le pétitionnaire, M. Jason M. Mack, a comparu en personne, et le répondant par son procurer M. George T. Moore.

A l'ouverture de la cour, le pétitionnaire a annoncé qu'il n'était pas préparé à produire de preuve à l'appui de sa pétition ou à établir les accusations qu'elle contenait.

Sur ce, j'ai décidé et adjugé que le dit répondant, Joshua N. Freeman, avait été dûment élu membre pour représenter le dit comté de Queen à la Chambre des Communes.

Donné sous mon seing, ce 29<sup>e</sup> jour de septembre 1887.

JAMES McDONALD.

## PROVINCE DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE.

Dans l'affaire de l'élection pour le district électoral du comté de Queen, dans la dite province.

JASON M. MACK,

*Pétitionnaire ;*

*et*

JOSHUA N. FREEMAN,

*Répondant.*

A l'honorable

Orateur de la Chambre des Communes.

Le soussigné fait respectueusement rapport à l'honorable M. l'Orateur qu'il n'a été offert devant lui aucune preuve d'acte de corruption à la dite élection.

Le pétitionnaire ayant refusé de produire aucune preuve, il n'y a eu, de fait, aucune enquête sur les circonstances de l'élection, et il m'est en conséquence, impossible de juger si une nouvelle enquête est nécessaire.

JAMES McDONALD,

*Juge en chef, N. E.*

## ÉLECTION CONTESTÉE DE DURHAM-OUEST

*Dans la Haute Cour de Justice—Division du Banc de la Reine.*

## ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un député à la Chambre des Communes pour le district électoral de la division Ouest du comté de Durham, tenue le 22e jour de février 1887.

Entre

ST. JOHN HOWELL HUTCHISON,

*Pétitionnaire ;**et*

EDWARD BLAKE,

*Répondant.*

Je, l'honorable John O'Connor, l'un des juges de la division du Banc de la Reine de la Haute Cour de Justice d'Ontario et le juge devant lequel la pétition en cette cause est venue pour être entendue, le 5e jour de septembre, A. D. 1887, certifie par les présentes qu'aucune preuve n'a été produite devant moi à l'appui de la dite pétition, et qu'en conséquence, j'ai renvoyé la dite pétition et déclaré que le dit répondant avait été dûment élu.

Daté à la cité de Toronto, ce dixième jour de septembre 1887.

JOHN O'CONNOR,

*J.*

A l'honorable

Orateur de la Chambre des Communes.

## ÉLECTION CONTESTÉE DE KINGSTON.

A l'honorable

Orateur de la Chambre des Communes.

J'ai instruit la pétition présentée par George Dodd, électeur de la cité de Kingston, alléguant que le Très honorable Sir John Alexander Macdonald, n'avait pas été dûment élu et rapporté élu pour représenter la dite cité à la Chambre des Communes, à l'élection qui s'est tenue en la dite cité, le vingt-deuxième jour de février, A. D. 1887.

J'ai décidé que le dit Très honorable Sir John Alexander Macdonald avait été dûment élu et rapporté élu à la dite élection.

J'ai ordonné que le pétitionnaire paierait au répondant les frais que celui-ci avait encourus pour sa défense relativement à la dite pétition.

Je fais de plus rapport qu'il n'a pas été prouvé que quelqu'acte de corruption ait été commis par aucun des candidats, ou à leur connaissance ou de leur consentement à la dite élection.

Qu'il n'y a pas lieu de croire que des manœuvres corruptrices aient été mises en usage à la dite élection dans une mesure considérable.

Et je ne suis pas d'avis que l'enquête sur les circonstances de l'élection ait été rendue incomplète par les actes d'aucune des parties à la dite pétition ou qu'une nouvelle enquête soit nécessaire pour s'assurer si des actes de corruption ont été commis dans une mesure considérable.

C. S. PATTERSON.

*J. en A.*

OSGOODE HALL,

TORONTO, 17 décembre 1887.

## ÉLECTION CONTESTÉE DE HURON-OUEST.

*Dans la Cour de Haute Justice,—Division du Banc de la Reine.*

## ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un membre à la Chambre des Communes pour le district électoral de la division Ouest du comté de Huron, tenue le 22e jour de février, A.D. 1887.

Puissance du Canada, }  
Province d'Ontario, }  
Savoir :

Entre

THOMAS MCGILlicuddy,

*Pétitionnaire ;**et*

ROBERT PORTER,

*Répondant ;*

Et entre

HENRY WILLIAM BALL,

*Pétitionnaire ;**et*

MALCOLM COLLIN CAMERON,

*Répondant.*

Je, l'honorable William Glenholme Falconbridge, l'un des juges de la division du Banc de la Reine de la Haute Cour de Justice, et le juge devant lequel la présente pétition a été instruite, le 12e jour de décembre, A.D. 1887, certifie par les présentes qu'à la clôture de l'instruction de la dite pétition, j'ai décidé que le dit Robert Porter avait été dûment rapporté et élu.

Et je certifie de plus qu'aucune preuve n'a été offerte à la dite instruction à l'appui de la dite pétition, ou de la contre-pétition.

Et je fais rapport par les présentes qu'il n'a pas été prouvé que des actes de corruption aient été commis par aucun des candidats ou à leur connaissance ou de leur consentement à la dite élection.

Et je fais rapport encore qu'il n'a pas été commis d'actes de corruption, et qu'il n'y a pas lieu de croire que des actes de corruption aient été commis à la dite élection dans une mesure considérable.

Et je suis d'opinion que l'enquête sur les circonstances de la dite élection n'a pas été rendue incomplète par l'action d'aucune des parties à la pétition, et qu'une nouvelle enquête n'est pas nécessaire pour s'assurer si des manœuvres corruptrices ont été mises en usage dans une mesure considérable à la dite élection.

Daté ce 22e jour de décembre, A.D. 1887.

W. G. FALCONBRIDGE, J.

## ÉLECTION CONTESTÉE DE DUNDAS.

*Dans la Cour d'appel d'Ontario.*

## ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un député à la Chambre des Communes pour le district électoral du comté de Dundas, tenue les 15<sup>e</sup> et 22<sup>e</sup> jours de Février 1887.

Entre

GEORGE BOUCK,

*Pétitionnaire ;**et*

CHARLES E. HICKEY,

*Répondant.*

A l'Honorable

Orateur de la Chambre des Communes de la Puissance du Canada.

Je, l'honorable Thomas Ferguson, l'un des juges de la Haute Cour de Justice d'Ontario, certifie par les présentes que les 28<sup>e</sup> et 29<sup>e</sup> jours de décembre, A. D., 1887, à la ville de Morrisburg, dans le comté de Dundas, j'ai tenu une Cour pour l'instruction de la pétition entre les parties sus-nommées, concernant l'élection ci-dessus mentionnée, à laquelle le susdit Charles E. Hickey avait été rapporté comme ayant été dûment élu, et qu'après avoir entendu la preuve et la plaidoirie des avocats respectifs des deux parties, j'ai trouvé et décidé :

1. Que le dit Charles E. Hickey avait été dûment rapporté ou élu, et que la dite élection était bonne et valide.

8. Que la dite pétition contenait des accusations d'actes de corruption à la dite élection.

3. Qu'il n'a pas été prouvé que des actes de corruption aient été commis dans la dite élection par aucun des candidats, c'est-à-dire les dits Charles E. Hickey et Adam Johnston, mentionnés à la dite pétition, ou à leur connaissance et de leur consentement.

4. Qu'il n'a pas été prouvé au cours de la dite instruction qu'aucune personne ou personnes se soient rendues coupables de manœuvres ou d'actes de corruption, et je suis, en conséquence, incapable de rapporter nommément aucune telle personne.

5. Qu'il n'y a pas lieu de croire que des actes de corruption aient été commis dans une mesure considérable à l'élection dont il est question dans la dite pétition.

6. Que je suis d'opinion que l'enquête sur les circonstances de la dite élection n'a pas été rendue incomplète par les actes d'aucune des parties à la dite pétition, et qu'une nouvelle enquête pour s'assurer si des manœuvres de corruption ont prévalu dans une mesure considérable à la dite élection n'est pas nécessaire.

Et je certifie de plus que copie des notes de la preuve reçue pendant l'instruction de la dite pétition est annexée aux présentes.

Le tout humblement certifié.

Daté à Toronto, Ontario, ce 7<sup>e</sup> jour de janvier A. D. 1888.

THOMAS FERGUSON, J.

Et il est ordonné que les dits certificats, rapports et jugements soient entrés aux journaux de cette Chambre.

## ÉLECTION CONTESTÉE DE GASPÉ.

PERCÉ, 5 février 1888.

A l'Honorable A. OUMET,  
Orateur de la Chambre des Communes,  
Canada.

MONSIEUR,—Conformément à l'Acte des Elections fédérales contestées, j'ai l'honneur de vous adresser une copie certifiée du jugement de la cour d'élection siégeant à Percé le 27 janvier dernier, renvoyant la pétition d'élection contre L. Z. Joncas, écr., le membre siégeant du district électoral de Gaspé, vu que l'instruction en cette cause n'a pas été commencée dans les six mois de la présentation de la dite pétition d'élection.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

H. C. PELLETIER,  
J. C. S.

Canada,  
Province de Québec, }  
District de Gaspé,  
Comté de Gaspé. }

*Dans la Cour Supérieure, Percé.*

## L'ACTE DES ELECCIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Le vingt-septième jour du mois de janvier de l'année mil huit cent quatre-vingt-huit,

*Présent :*

L'Honorable H. C. PELLETIER, J.C.S.

Election d'un membre à la Chambre des Communes du Canada pour le district électoral de Gaspé.

ACHILLE FERDINAND CARRIER, de la cité de Québec, écr., avocat,  
*Pétitionnaire ;*

*et*

LOUIS ZEPHIRIN JONCAS, de la paroisse de la Grande-Rivière, comptable et cultivateur,

*Défendeur.*

Vu la requête du défendeur alléguant qu'aucune procédure n'a été faite en cette cause depuis plus de six mois, et vu le certificat du protonotaire de ce district et greffier de la présente cour d'élection, que l'instruction de cette pétition d'élection n'a pas été commencée dans les six mois de la présentation, la dite requête ou motion est accordée, et en conséquence cette pétition d'élection est déclarée abandonnée et périmée, et elle est renvoyée, et le défendeur, dont l'élection est contestée en cette cause est déclaré duement élu, le tout sans frais.

(Signé)

H. C. PELLETIER, J. C. S.

Je soussigné, Joseph Xénophon Lavoie, protonotaire de la cour Supérieure dans et pour les comté et district de Gaspé, certifie par les présentes que l'écrit ci-dessus et sur la page qui précède est une vraie copie du jugement intervenu entre les parties en cette cause.

En foi de quoi, mon seing, à Percé, en les comté et district de Gaspé, le vingt-septième jour du mois de janvier en l'année mil huit cent quatre-vingt-huit.

J. X. LAVOIE,  
P. C. S.

Et il est ordonné que les dits certificats, rapports et jugements soient entrés dans le journal de cette Chambre.

M. l'Orateur informe aussi la Chambre que, pendant la vacance, il a reçu de divers membres avis que les vacances suivantes étaient survenues dans la députation, savoir :

De Henri Jules Juchereau Duchesnay, écr., député du district électoral de Dorchester, décédé ;

De Simon Xavier Cimon, écr., député du district électoral de Charlevoix, décédé.

De l'honorable Edward Blake, député du district électoral de la division Ouest du comté de Bruce, démissionnaire ;

De George F. Baird, écr., député du district électoral de Queen, N.-B., démissionnaire ;

De Noah Shakespeare, écr., député du district électoral de Victoria, C.-B., qui a accepté une charge lucrative sous la couronne ; et

Du Très honorable sir John A. McDonald, G.C.B., député du district électoral du comté de Carleton, démissionnaire, et qu'il a adressé divers mandats au greffier de la couronne en chancellerie, lui enjoignant d'ômettre de nouveaux brefs d'élection pour les dits districts électoraux, respectivement.

M. l'Orateur informe, de plus, la Chambre que, pendant la vacance, le greffier de la Chambre a reçu du greffier de la couronne en chancellerie, des certificats de l'élection des députés suivants, savoir :—

De Herbert Ladd Jones, écr., du district électoral de Digby ;

De John Ferguson, écr., du district électoral de la division Sud du comté de Renfrew ;

De James Rowand, écr., du district électoral de la division Ouest du comté de Bruce ;

De Simon Cimon, écr., du district électoral de Charlevoix ;

De l'honorable Archibald Woodbury McLelan, du district électoral de Colchester ;

De l'honorable sir Charles Tupper, G.C.M.G., du district électoral de Cumberland ;

De John Lovitt, écr., du district électoral de Yarmouth ;

De John Archibald McDonald, écr., du district électoral de Victoria, N.-E. ;

De Walter Humphries Montague, écr., du district électoral de Haldimand ;

De John Wimburn Laurie, major général, du district électoral de Shelburne ;

De Honoré J. J. B. Chouinard, écr., du district électoral de Dorchester ;

De Edward Cochrane, écr., du district électoral de la division Est du comté de Northumberland, O. ;

De George F. Baird, écr., du district électoral de Queen, N.-B. ;

De Edward Gawlor Prior, écr., du district électoral de Victoria, C.-B. ;

De George Lemuel Dickinson, écr., du district électoral du comté de Carleton, Ont. ; et

De David Henderson, écr., du district électoral du comté de Halton,

Les députés qui suivent, ayant préalablement prêté serment, conformément à la loi, et signé le rôle qui le contient, prennent leur siège en chambre.

Simon Cimon, écr., pour le district électoral de Charlevoix ;

George Lemuel Dickinson, écr., pour le district électoral de Carleton, Ont. ;

John Ferguson, écr., pour le district électoral de la division sud du comté de Renfrew ;

Walter Humphries Montague, écr., pour le district électoral du comté de Hal-  
dimand ;

Edward Cochrane, écr., pour le district électoral de la division est du comté de  
Northumberland, Ont. ;

Honoré J. J. B. Chouinard, écr., pour le district électoral de Dorchester ;

David Henderson, écr., pour le district électoral du comté de Halton ;

John Lovitt, écr., pour le district électoral de Yarmouth ;

James Rowand, écr., pour le district électoral de la division ouest du comté de  
Bruce ;

Herbert Lodd Jones, écr., pour le district électoral de Digby ;

John A. McDonald, écr., pour le district électoral de Victoria, N.-E. ; et

Edward Gawlor Prior, écr., pour le district électoral de Victoria, C.-A.

Sir John A. Macdonald présente un bill (No 1) intitulé : " Acte relatif à la pres-  
tation des serments d'office " ; lequel est lu pour la première fois.

M. l'Orateur fait rapport du discours d'ouverture de Son Excellence et en donne  
lecture à la Chambre comme suit :

*Honorables messieurs du Sénat ;*

*Messieurs de la Chambre des Communes :*

C'est pour moi une grande satisfaction de vous rencontrer encore une fois, au  
commencement de la session parlementaire, et de vous féliciter sur la prospérité gé-  
nérale du pays.

Bien que, dans certains districts, la terre n'ait pas suffisamment rémunéré les  
travaux du cultivateur, néanmoins, dans leur ensemble, les récoltes de l'année der-  
nière ont produit beaucoup ; elles ont même été d'une abondance remarquable dans  
le Manitoba et les Territoires.

J'ai le plaisir de vous informer que les négociations entre le gouvernement de  
Sa Majesté et celui des Etats-Unis pour le règlement de la " question des pêcheries "  
ont abouti à un traité que vous jugerez, j'ose l'espérer, honorable et satisfaisant pour  
les deux nations.

Le traité, avec les pièces et la correspondance qui s'y rattachent, vous sera sou-  
mis et vous serez invités à lui donner effet par une loi.

Le développement du réseau de nos chemins de fer non seulement nous fait une  
nécessité d'assurer plus de protection à la vie des personnes et à la propriété, mais il  
a rendu plus fréquentes les questions où les intérêts des compagnies rivales se trou-  
vent en conflit et où l'autorité doit prononcer. Il paraît donc nécessaire de pourvoir  
à ces choses, et il vous sera présenté un projet de loi à l'effet de refondre et d'amender  
l'Acte des chemins de fer.

L'expérience ayant démontré le besoin de modifier l'Acte concernant l'élection  
des membres de la Chambre des Communes, afin d'en rendre le fonctionnement plus  
efficace et plus aisé, vous serez appelés à étudier un bill amendant ce statut.

L'acte concernant les élections contestées peut aussi demander votre attention  
afin d'écarter certaines doutes qui devraient disparaître dans l'interprétation de la loi.

Mon gouvernement a profité de la vacance pour mettre à l'étude les nombreuses  
propositions qui ont été faites à l'effet d'amender dans ses détails l'acte du cens élec-  
toral et il vous soumettra un projet qui simplifie cette loi et en diminue beaucoup les  
frais de fonctionnement.

Vu la croissance rapide des Territoires du Nord-Ouest, il est devenu expédient d'améliorer le système de gouvernement et de législation de cette partie de la confédération, et un bill à cet effet vous sera soumis.

Il vous sera aussi présenté un projet de loi appliquant au Manitoba et aux Territoires du Nord-Ouest une partie plus considérable des lois anglaises modernes, dans les matières qui sont du ressort du parlement du Canada, mais qui n'ont pas encore été l'objet de législation dans ce parlement.

Entre autres sujets il vous sera présenté des projets de loi relatifs à la magistrature, à l'acte du service civil, à la vérification des comptes publics.

*Messieurs de la Chambre des Communes :*

Les comptes de l'année écoulée vous seront soumis ainsi que les prévisions budgétaires pour l'année prochaine. Elles ont été préparées avec économie sans perdre de vue les besoins du service public.

*Honorables Messieurs du Sénat :*

*Messieurs de la Chambre des Communes :*

Je vous recommande l'étude de ces importantes matières et de toutes autres d'un intérêt public qui pourraient vous être soumises, certain d'avance que vous vous y consacrerez avec zèle et assiduité.

Sur motion de Sir John A. Macdonald, il est ordonné que le discours de Son Excellence soit pris en considération demain.

Résolu,—Que des comités permanents de cette Chambre pour la présente session, soient nommés pour les objets suivants:—1o. Privilèges et élections.—2o. Lois expirantes.—3o. Chemins de fer, canaux et télégraphes.—4o. Bills privés.—5o. Ordres permanents.—6o. Impressions.—7o. Comptes Publics.—8o. Banque et Commerce.—9o. Agriculture et colonisation;—et que ces comités soient autorisés à s'enquérir de tous les sujets et choses qui leur seront renvoyés par la Chambre, et de faire rapport de temps à autre de leurs observations et opinions sur ces matières et choses, et à envoyer quérir personnes et papiers.

M. l'Orateur soumet aussi à la Chambre le rapport des bibliothécaires conjoints du parlement sur l'état de la bibliothèque, lequel est comme suit :

*A l'honorable Orateur de la Chambre des Communes :*

Les bibliothécaires conjoints ont l'honneur de faire le rapport suivant pour l'année 1887-88:—

Depuis la dernière session, ils se sont efforcés de compléter la Collection des Documents du Congrès, en remontant de 1854 à 1827. Ils se flattent de pouvoir, pendant l'année prochaine, remplir le vide qui existe encore jusqu'à 1820, date à laquelle commence la série.

Deux nouveaux compartiments de la bibliothèque ont été mis à la disposition des députés, pour leur permettre de travailler, et les livres de référence qui peuvent leur être utiles, se trouvent à proximité.

Les sections américaines et canadiennes se sont enrichies, pendant l'année, de plusieurs ouvrages remarquables; entre autres nous pouvons attirer l'attention sur les Voyages de Champlain, édition de 1813; une brochure très rare de Cotton Mather sur l'Amérique préhistorique; dix volumes des Relations des Jésuites, édition princeps, etc.

Nous avons réussi à nous procurer les journaux canadiens suivants, tous très rares (quelques collections même sont uniques), et ayant tous rapport aux troubles de 1837-38: *Le North American*, publié à Swanton, Vermont, 1839-41; la *Mackenzie's Gazette*, publiée à New York et à Rochester, de 1838 à 1840; *Le Patriote Canadien*, fondé à Burlington par M. Duvernay, 1839-40, après la suppression de *La Minerve*; *L'Aurore des Canadas*, 1838-39; *La Quotidienne*, 1839; *La Canadienne*, 1840, tous publiés à Montréal.

Nous avons aussi acheté à Londres, une magnifique collection des cartes géographiques ayant rapport à l'Amérique et publiées dans la seconde moitié du 18<sup>e</sup> siècle.

La bibliothèque s'est aussi enrichie d'un nombre assez considérable des débats officiels pour l'usage des députés, en partie par achat et en partie par l'intermédiaire de l'officier préposé à la distribution des documents parlementaires. L'ordre du comité des Débats, par lequel il a été recommandé, l'an dernier, d'augmenter le nombre des copies du rapport officiel des débats du Parlement, a été fidèlement suivi par celui qui est chargé de la distribution des impressions de la Chambre des Communes. La bibliothèque est maintenant amplement pourvue de débats officiels depuis 1875.

On trouvera à la bibliothèque tous les documents ayant rapport à la question des pêcheries et on verra, en référant à l'Index supplémentaire, qu'une liste spéciale des documents ayant rapport à cette grande question internationale a été préparée avec soin. Nous espérons que l'utilité d'une telle liste sera apprécié.

Les bibliothécaires se sont efforcés de réunir toutes les brochures publiées dernièrement sur nos relations commerciales avec les Etats-Unis et l'Angleterre ; ils y ont ajouté une liste des documents relatifs à la réciprocité.

La section des lois a été complétée et renferme maintenant les dernières éditions des ouvrages de droit.

Les travaux préparatoires à la publication du catalogue américain ont été commencés, vu qu'il a été entendu que des mesures allaient être prises pour la publication prochaine.

La distribution du catalogue annuel des additions à la bibliothèque sera retardée de quelques jours afin de nous permettre d'y inclure les dernières publications. Les membres le recevront sous peu.

On trouvera, ci-joint, une liste des dons faits à la bibliothèque ainsi qu'une liste des livres déposés, depuis la dernière session.

Le tout respectueusement soumis.

A. D. DECELLES, B.G.  
MARTIN J. GRIFFIN, B.P.

*(Pour l'appendice de ce rapport, voir documents de la Session, No 20)*

La Chambre s'ajourne alors.

JOSEPH ALDRIC OUIMET,  
*Orateur.*

---

## AVIS DE MOTION.

---

M. Taylor—Lundi prochain—COMITÉ GÉNÉRAL pour considérer la résolution suivante :—

Qu'il est expédient de présenter un bill pour régler la fabrication et la vente des saindoux.

No. 1  
OTTAWA  
No. 2  
OTTAWA  
PROCES-VERBAUX  
OTTAWA  
1888  
IMPRIMERIE MACGOWAN, BROWN ET CIE

---

**No. 1.**

---

OTTAWA JEUDI, 23 FÉVRIER 1888.

---

2e Session, 6e Parlement, 51 Victoria, 1888.

---

---

**PROCÈS - VERBAUX**

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

---

OTTAWA:

IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET C<sup>IE</sup>.

1888.

## No 2.

## PROCÈS VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, VENDREDI, 24 FÉVRIER 1888.

## PRIÈRE.

Trois pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

La Chambre procède à la prise en considération du discours prononcé par Son Excellence à l'ouverture de la session.

M. Montague, propose, secondé par M. Joncas,—Qu'il soit Résolu,—

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour remercier Son Excellence du gracieux discours qu'elle a prononcé au commencement de la présente session, et de plus, pour assurer Son Excellence :—

1. Que nous recevons avec beaucoup de plaisir l'expression de la satisfaction qu'éprouve Son Excellence à nous rencontrer encore une fois au commencement de la session parlementaire, et ses félicitations sur la prospérité générale du pays.

2. Que nous sommes heureux d'apprendre que, bien que dans certains districts la terre n'ait pas suffisamment rémunéré les travaux du cultivateur, néanmoins, dans leur ensemble, les récoltes de l'année dernière ont produit beaucoup, et qu'elles ont même été d'une abondance remarquable dans le Manitoba et les territoires.

3. Que nous sommes fort aises d'être informés que les négociations entre le gouvernement de Sa Majesté et celui des Etats-Unis pour le règlement de la "question des pêcheries" ont abouti à un traité que nous pourrions juger, ainsi que l'espère Son Excellence, honorable et satisfaisant pour les deux nations.

4. Que nous remercions Son Excellence de l'assurance qu'elle nous donne que le traité, avec les pièces et la correspondance qui s'y rattachent, nous sera soumis, et que toute proposition qui nous sera présentée à l'effet de lui donner force de loi recevra notre plus sérieuse considération.

5. Que nous apprenons avec intérêt que le développement du réseau de nos chemins de fer non seulement nous fait une nécessité d'assurer plus de protection à la vie des personnes et à la propriété, mais qu'il a rendu plus fréquentes les questions où les intérêts de compagnies rivales se trouvent en conflit et où l'autorité doit prononcer, et que, comme il paraît nécessaire de pourvoir à ces choses, nous examinerons avec le plus grand soin tout projet de loi qui nous sera soumis à l'effet de refondre et amender l'Acte des chemins de fer.

6. Que nous remercions Son Excellence de nous informer que l'expérience a démontré le besoin de modifier l'Acte concernant l'élection des membres de la Chambre des Communes, afin d'en rendre le fonctionnement plus efficace et plus aisé; et que nous étudierons soigneusement tout bill qui nous sera soumis à l'effet de modifier ce statut.

7. Que nous prendrons volontiers en considération tout projet de modification de l'Acte concernant les élections contestées qui pourra nous être soumis, afin d'écartier certains doutes qui devraient disparaître dans l'interprétation de la loi.

8. Que nous apprenons avec plaisir que le gouvernement de Son Excellence a profité de la vacance pour mettre à l'étude les nombreuses propositions qui ont été faites à l'effet d'amender dans ses détails l'Acte du cens électoral; et que tout projet qui nous sera soumis dans le but de simplifier cette loi et d'en diminuer les frais de fonctionnement recevra notre plus sérieuse attention.

9. Que Son Excellence ayant bien voulu nous informer que vu la croissance rapide des Territoires du Nord-Ouest, il est devenu expédient d'améliorer le système de gouvernement et de législation de cette partie de la Confédération, tout bill à cet effet qui nous sera soumis sera considéré avec soin.

10. Que nous étudierons soigneusement tout projet de loi qui nous sera présenté à l'effet d'appliquer au Manitoba et aux Territoires du Nord-Ouest une partie plus considérable des lois anglaises modernes, dans les matières qui sont du ressort du parlement du Canada, mais qui n'ont pas encre été l'objet de législation dans ce parlement.

11. Que Son Excellence peut être convaincue que toutes autres mesures qui nous seront soumises, et spécialement des projets de loi relatifs à la magistrature, à l'Acte du service civil et à la vérification des comptes publics, recevront notre plus sérieuse attention.

12. Que nous remercions Son Excellence de nous informer que les comptes de l'année écoulée nous seront soumis, et que nous examinerons respectueusement les prévisions budgétaires pour l'année prochaine; et que nous devons remercier Son Excellence pour l'information qu'elles ont été préparées avec économie, sans perdre de vue les besoins du service public.

13. Que Son Excellence peut être bien certaine que ces importantes matières et toutes autres d'un intérêt public qui pourront nous être soumises recevront notre plus grande considération; et que nous remercions Son Excellence de l'expression de sa confiance que nous nous y consacrerons avec zèle et assiduité.

Et la question étant mise sur la dite Résolution, elle est adoptée.

Sur motion de Sir John A. Macdonald, la dite résolution est renvoyée à un comité spécial composé de Sir John A. Macdonald, Sir Hector Langevin, et de MM. Montagne et Joncas.

Sir John A. Macdonald, du dit comité, rapporte le projet d'une adresse, lequel étant lu une seconde fois, est adopté, et est comme suit:—

A Son Excellence le Très-Honorable HENRY CHARLES KEITH PETTY-FITZMAURICE, marquis de Lansdowne, dans le comté de Somerset, comte de Wycombe, de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, vicomte Caln et Calstone, dans le comté de Wilts, et lord Wycombe, baron de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, dans la pairie de la Grande-Bretagne; comte de Kerry et comte de Shelburne, vicomte Clanmaurice et Fitzmaurice, baron de Kerry, Lixnaw, et Dunkerron, dans la pairie d'Irlande, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très-Distingué de Saint-Michel et Saint-Georges; Gouverneur-Général du Canada, et vice-amiral d'icelui, etc.

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:—

Nous, les fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes du Canada, ssemblées en parlement, remercions respectueusement Votre Excellence du gracieux discours qu'Elle a prononcé à l'ouverture de la présente session.

Nous recevons avec beaucoup de plaisir l'expression de la satisfaction qu'éprouve Votre Excellence à nous rencontrer encore une fois au commencement de la session parlementaire, et vos félicitations sur la prospérité générale du pays.

Nous sommes heureux d'apprendre que, bien que dans certains districts la terre n'ait pas suffisamment rémunéré les travaux du cultivateur, néanmoins, dans leur ensemble, les récoltes de l'année dernière ont produit beaucoup, et qu'elles ont même été d'une abondance remarquable dans le Manitoba et les territoires.

Nous sommes fort aises d'être informés que les négociations entre le gouvernement de Sa Majesté et celui des Etats-Unis pour le règlement de la "question des pêcheries" ont abouti à un traité que nous pourrions juger, ainsi que l'espère Votre Excellence, honorable et satisfaisant pour les deux nations.

Nous remercions Votre Excellence de l'assurance qu'elle nous donne que le traité, avec les pièces et la correspondance qui s'y rattachent, nous sera soumis, et toute proposition qui nous sera présentée à l'effet de lui donner force de loi recevra notre plus sérieuse considération.

Nous apprenons avec intérêt que le développement du réseau de nos chemins de fer non-seulement nous fait une nécessité d'assurer plus de protection à la vie des personnes et à la propriété, mais qu'il a rendu plus fréquentes les questions où les intérêts de compagnies rivales se trouvent en conflit et où l'autorité doit prononcer, et comme il paraît nécessaire de pourvoir à ces choses, nous examinerons avec le plus grand soin tout projet de loi qui nous sera soumis à l'effet de refondre et amender l'Acte des chemins de fer.

Nous remercions Votre Excellence de nous informer que l'expérience a démontré le besoin de modifier l'Acte concernant l'élection des membres de la Chambre des Communes, afin d'en rendre le fonctionnement plus efficace et plus aisé; et nous étudierons soigneusement tout bill qui nous sera soumis à l'effet de modifier ce statut.

Nous prendrons volontiers en considération tout projet de modification de l'Acte concernant les élections contestées qui pourra nous être soumis, afin d'écarter certains doutes qui devraient disparaître dans l'interprétation de la loi.

Nous apprenons avec plaisir que le gouvernement de Votre Excellence a profité de la vacance pour mettre à l'étude les nombreuses propositions qui ont été faites à l'effet d'amender dans ses détails l'Acte du cens électoral; et tout projet qui nous sera soumis dans le but de simplifier cette loi et d'en diminuer les frais de fonctionnement recevra notre plus sérieuse attention.

Votre Excellence ayant bien voulu nous informer que vu la croissance rapide des Territoires du Nord-Ouest, il est devenu expédient d'améliorer le système de gouvernement et de législation de cette partie de la Confédération, tout bill à cet effet qui nous sera soumis sera considéré avec soin.

Nous étudierons soigneusement tout projet de loi qui nous sera présenté à l'effet d'appliquer au Manitoba et aux Territoires du Nord-Ouest une partie plus considérable des lois anglaises modernes, dans les matières qui sont du ressort du parlement du Canada, mais qui n'ont pas encore été l'objet de législation dans ce parlement.

Votre Excellence peut être convaincue que toutes autres mesures qui nous seront soumises, et spécialement des projets de loi relatifs à la magistrature, à l'Acte du service civil et à la vérification des comptes publics, recevront notre plus sérieuse attention.

Nous remercions Votre Excellence de nous informer que les comptes de l'année écoulée nous seront soumis, et nous examinerons respectueusement les prévisions budgétaires pour l'année prochaine; et nous devons remercier Votre Excellence pour l'information qu'elles ont été préparées avec économie, sans perdre de vue les besoins du service public.

Votre Excellence peut être bien certaine que ces importantes matières et toutes autres d'un intérêt public qui pourront nous être soumises recevront notre plus grande considération; et nous remercions Votre Excellence de l'expression de sa confiance que nous nous y consacrerons avec zèle et assiduité.

Il est alors ordonné que la dite adresse soit grossoyée, et qu'elle soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par les membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil Privé.

---

Sur motion de M. Bowell, il est

Résolu,—Que mardi prochain, cette Chambre se formera en comité pour prendre en considération les subsides à accorder à Sa Majesté.

Résolu,—Que mardi prochain, cette Chambre se formera en comité pour prendre en considération les voies et moyens de prélever les subsides à accorder à Sa Majesté.

Sur motion de M. Bowell, il est nommé un comité spécial chargé de contrôler le compte-rendu officiel des débats de cette Chambre durant la présente session, avec pouvoir de faire rapport de temps à autre ; le dit comité devant être composé de MM. Baker, Béchard, Colby, Charlton, Davin, Desjardins, Ellis, Innes, Royal, Scriver, Somerville, Taylor, Tupper (Pictou) et Weldon (Albert).

M. Costigan met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, les Rapports, Etats et Statistiques du Revenu de l'Intérieur de la Puissance du Canada, pour l'exercice expiré le 30 juin 1887.

La Chambre alors s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

JOSEPH ALDRIC OUMET,  
*Orateur.*

---

## AVIS DE MOTIONS.

M. *Amyot*—Lundi prochain—BILL intitulé: “ Acte modifiant l’acte des élections fédérales contestées.”

Sir *John A. Macdonald*—Lundi prochain—Proposera la nomination d’un comité de sept membres pour préparer et rapporter avec toute la diligence possible les listes des membres devant composer les comités permanents ordonnés par cette Chambre, jeudi, le 23 courant; le dit comité devant se composer de Sir John A. Macdonald, Sir Hector Langevin, Sir Richard Cartwright, et de MM. McLelan, Bowell, Laurier et Mills.

M. *Edgar*—Lundi prochain—INTERPELLATION—

1. Les navires de pêche canadiens sont-ils tenus de se rapporter, ou de faire une déclaration à l’entrée ou la sortie lorsqu’ils pénètrent dans les ports ou havres du Canada pour y chercher un abri ou réparer leurs avaries?

2. Les navires de pêche canadiens qui pénètrent dans les baies ou havres du Canada dans le but d’y chercher un abri, de réparer des avaries, ou de se procurer du bois ou de l’eau, sont-ils assujétis aux droits de havre, de tonnage, de bouée, de phare ou autres droits semblables?

M. *Casgrain*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il d’adopter, au cours de la présente session, quelque mesure relative à un contrôle plus efficace des banques du Canada?

M. *Innes*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Vu les récentes faillites de banques, le gouvernement a-t-il l’intention de faire durant cette session des modifications à l’Acte Général des Banques, ou bien de présenter quelque mesure de nature à assurer un meilleur système de surveillance et d’inspection des banques chartées, à obtenir des états mensuels certifiés plus exacts, et à donner en général plus de garantie aux personnes dont les capitaux sont placés dans les dites institutions à titre de dépôt ou autrement?

M. *McMullen*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat donnant les diverses sommes d’argent payées directement ou indirectement à titre de frais, honoraires d’avocat ou autrement en rapport avec la cause de “ La Compagnie de moulins et d’exploitation de bois de Sainte-Catherine vs la Reine ”; les noms de la personne ou des personnes à qui elles ont été payées; la date du paiement et les divers montants soldés; le montant total soldé et les dates du solde.

M. *Dawson*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat donnant le nombre de navires canadiens perdus ou naufragés sur les grands lacs pendant la dernière saison de navigation; le nombre de vies perdues dans chaque naufrage, et indiquant aussi les mesures, s’il en est, qui ont été prises pour connaître la cause du naufrage dans chaque cas particulier.

---

**No. 2.**

---

OTTAWA VENDREDI, 24 FÉVRIER 1889.

---

---

2e Session, 6e Parlement, 51 Victoria, 1888.

---

---

**PROCÈS - VERBAUX**

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

---

---

OTTAWA:

IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET C<sup>IE</sup>.  
1888.

## No 3.

## PROCÈS VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

---

 OTTAWA, LUNDI, 27 FÉVRIER 1888.
 

---

## PRIÈRE.

Trente-deux pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De la Cie d'assurance maritime des Marchands du Canada ; demandant la passation d'un acte l'autorisant à liquider ses affaires.

De David Jackson, junior, et autres ; demandant une charte sous le nom de " Cie du Chemin de fer Central de l'Ontario."

De la Cie du chemin de fer de Port Arthur, Duluth et de l'Ouest ; demandant la passation d'un acte déclarant que le dit chemin est d'utilité général et que la compagnie est un corps légalement constitué et politique, sous la juridiction du Canada, avec tous les pouvoirs, droits et privilèges qui lui ont été conférés par des actes de la législature de l'Ontario, et pour autres fins.

Les députés suivants, ayant préalablement prêté le serment requis par la loi et signé le rôle qui le contient, prennent leur siège en Chambre :—

L'honorable Sir Charles Tupper, G.C.M.G., pour le district électoral de Cumberland ; et

John Winburn Laurie, major-général, pour le district électoral de Shelburne.

M. Thompson met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,—Rapport du ministre de la Justice sur les pénitenciers du Canada, pour l'exercice expiré le 30 juin 1887.

Sir Adolphe Caron met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,—le rapport annuel du ministre de la Milice et de la Défense du Canada, à la date du 31 décembre 1887.

Sir Hector Langevin met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,—le rapport annuel du ministre des Travaux Publics, pour l'exercice 1886-87, sur les travaux placés sous son contrôle.

Sir Charles Tupper met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,—les Comptes Publics du Canada, pour l'exercice expiré le 30 juin 1887.

Aussi,—le rapport de l'Auditeur-Général sur les comptes des crédits, pour l'exercice expiré le 30 juin 1887.

Aussi,—Relevé des mandats du Gouverneur-Général émis depuis la dernière session du parlement, et des dépenses y relatives, aux termes de l'Acte du Revenu Consolidé et de l'audition, clause 32, paragraphe (b).

Et aussi,—Relevé des diverses dépenses imprévues pour l'année financière 1887-88.

M. White (Cardwell) met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,—le rapport annuel du département de l'Intérieur pour l'année 1887.

M. Bowell met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,—les Tableaux du Commerce et de la Navigation de la Puissance du Canada, pour l'exercice expiré le 30 juin 1887, d'après les rapports officiels.

M. Thompson présente,—Rapport du commissaire de la police fédérale, conformément aux dispositions des Statuts Refondus, chapitre 184, clause 5.

Sir John A. Macdonald propose que le certificat de Son Honneur le juge Osler, en date du 17 novembre dernier, dans l'affaire de l'élection contestée pour le district électoral du comté de Kent, dans la province de l'Ontario, qui a été soumis à la Chambre le 23 courant, soit renvoyé devant le comité des Privilèges et Elections.

Et un débat s'ensuivant,—il est ajourné, sur motion de M. Laurier.

M. Amyot présente un bill (No 2) modifiant l'Acte des Elections Fédérales Contestées,—lequel est lu pour la première fois.—Seconde lecture, demain.

Sur motion de M. McMullen, il est émis un ordre de la Chambre pour un état donnant les diverses sommes d'argent payées directement ou indirectement à titre de frais, honoraires d'avocat ou autrement en rapport avec la cause de "La Compagnie de moulins et d'exploitation de bois de Sainte-Catherine vs. la Reine"; les noms de la personne ou des personnes à qui elles ont été payées; la date du paiement et les divers comptes soldés; le montant total soldé et les dates du solde.

M. Dawson propose qu'il soit émis un ordre de la Chambre pour un état donnant le nombre de navires canadiens perdus ou naufragés sur les grands lacs pendant la dernière saison de navigation; le nombre de vies perdues dans chaque naufrage, et indiquant aussi les mesures, s'il en est, qui ont été prises pour connaître la cause du naufrage dans chaque cas particulier.

Et un débat s'en suivant,—il est ajourné, sur motion de M. Foster.

Sur motion de Sir John A. Macdonald, un comité spécial de sept membres est nommé pour préparer et rapporter avec toute la diligence possible les listes des membres devant composer les comités permanents ordonnés par la Chambre, jeudi, le 23 courant; le dit comité devant se composer de Sir John A. Macdonald, Sir Hector Langevin, Sir Richard Cartwright, et MM. McLelan, Bowell, Laurier et Mills.

La Chambre alors s'ajourne.

JOSEPH ALDRIC OUMET,

Orateur.

## AVIS DE MOTIONS.

*Sir Richard Cartwright*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état détaillé des recettes et des dépenses imputables au fonds consolidé, du 1er juillet 1887 au 1er mars 1888.

*Sir R. Cartwright*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état, dressé suivant la formule employée pour les relevés publiés dans la *Gazette*, des exportations et importations, du 1er juillet 1887 au 1er mars 1888, faisant la distinction entre les produits du Canada et ceux des autres pays.

*Sir Richard Cartwright*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Quelles sont les sommes reçues pour vente de terres dans le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest pendant l'année civile, 1887 ? Et combien a-t-il été perçu pour le même objet depuis le 1er janvier 1888 jusqu'au 1er mars 1888.

*M. Denison*—Mercredi prochain—BILL intitulé : “ Acte pour protéger les propriétaires de certaines bouteilles et récipients y mentionnés.”

*M. Labrosse*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement de nommer prochainement, un juge pour le district judiciaire des comtés de Prescott et Russell pour remplir la vacance créée par le décès du juge Daniel le printemps dernier ?

*M. Choquette*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Quel est le montant total des sommes payées jusqu'à ce jour pour la confection, revision, etc., des listes électorales depuis la mise en force de l'Acte du Cens Electoral ; et quel est le montant des sommes réclamées pour salaires, déboursés, etc., par différents officiers reviseurs et non encore payées ?

*M. Choquette*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Quel est le montant total des recettes et des dépenses du chemin de fer Intercolonial pendant les quatre dernières années fiscales ?

*M. Wallace*—Mercredi prochain—Qu'il soit nommé un comité spécial chargé de s'enquérir de l'étendue et de l'effet de certaines combinaisons que l'on dit exister au sujet de l'achat et de la vente en Canada de tous produits étrangers aux Canadiens ; avec pouvoir au dit comité d'envoyer quérir personnes, papiers et documents, et d'examiner sous serment les personnes appelées devant ce comité ; le dit comité devant se composer de MM. Bain (Soulanges), Bain (Wentworth), Béchard, Boyle, Casgrain, Daly, Flynn, Gillmor, Guillet, Grandbois, Landry, McDougall (Pictou), McKay, Patterson (Brant), Wood (Westmoreland) et de l'auteur de la motion.

*M. Guillet*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Quelles mesures le gouvernement se propose-t-il de prendre contre John Valentine Ellis, écr., membre de la Chambre des Communes pour la cité de St. John, province du Nouveau-Brunswick, qui est un partisan reconnu et avoué de l'annexion du Canada aux Etats-Unis, contrairement au serment d'allégeance à Sa Majesté la Reine qui lui a permis de se qualifier comme membre de cette Chambre ?

*M. Denison*—Mercredi prochain—Qu'il soit nommé un comité spécial chargé de s'enquérir s'il serait à propos, pour le gouvernement, d'acquérir toutes les lignes de télégraphe électrique en Canada ; avec pouvoir au dit comité d'envoyer quérir personnes, papiers et documents, et d'entendre les compagnies de télégraphe et de chemins de fer et les propriétaires qui désireraient comparaître en personne ou par l'entremise de conseils ou d'agents, et aussi de faire rapport à la Chambre.

Sir *Richard Cartwright*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—A quelle date *Walter Jones* et — *Glenroy* ont-ils été nommés commissaires pour évaluer les améliorations faites à certaines terres indiennes occupées par des squatters dans le voisinage de Cayuga, et pour faire rapports sur les titres relatifs aux dites terres ? La dite nomination a-t-elle été faite par ordre en conseil ou par le département des affaires des Sauvages ? Une circulaire a-t-elle été adressée par le dit département, durant le mois d'octobre 1887, aux personnes occupant les dites terres, les informant de la dite nomination et des devoirs des dits commissaires ?

Sir *R. Cartwright*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Un lot de terrain a-t-il été acheté dans le village de Cayuga pour y ériger un bureau de poste ; si oui, quel prix est-on convenu de payer ? Quel est le coût estimatif de la construction d'un bureau de poste dans le dit village de Cayuga ?

*M. Armstrong*—Mercredi prochain—COMITÉ GÉNÉRAL pour considérer la résolution suivante :

Que dans l'opinion de cette Chambre l'union commerciale avec les Etats-Unis serait d'un avantage mutuel pour les deux pays, et que, par conséquent, il est du devoir du gouvernement d'employer tous les moyens propres à assurer cette union.

*M. McMullen*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie des instructions données aux agents des terres fédérales dans le Manitoba et le Nord-Ouest concernant les renseignements gratuits à fournir aux personnes désirant s'y fixer comme colons, et copie des instructions relatives aux renseignements pour lesquels un honoraire est exigé ; le montant des honoraires perçus pour ces renseignements aux diverses agences pendant les années 1885-86-87 ; le montant de tous les honoraires reçus des dits colons pendant les dites années et que l'on n'a pas porté à leur crédit lorsqu'ils ont acheté des terres fédérales.

*M. Welsh*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat donnant les noms et les salaires de tous les capitaines en charge de steamers du gouvernement, ainsi que les salaires et allocations actuellement payables aux dits capitaines et à eux payés ; et copie de toutes pétitions, correspondance, télégrammes, etc., concernant le salaire du capitaine du "Northern Light" depuis le 1er janvier 1879.

Aussi, état donnant les noms et le nombre d'hommes employés à bord du dit steamer, ou en rapport avec lui, au cours de l'été dernier, à partir de la discontinuation de ses voyages au printemps de 1887 jusqu'à la reprise de son service dans l'automne de la même année.

*M. Amyot*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Quel est le montant dépensé par le gouvernement du Canada,—

1o Pour l'amélioration du havre de Montréal ; 2o pour l'amélioration du havre de Québec ; 3o pour le creusement du lac Saint-Pierre ?

Quel est le montant dépensé par le gouvernement de la Puissance du Canada,—

1o pour l'amélioration du havre de Montréal ; 2o pour l'amélioration du havre de Québec ; 3o pour le creusement du lac Saint-Pierre ?

Quel est le montant total dépensé par le gouvernement de la Puissance pour l'amélioration du fleuve St-Laurent généralement pour en faciliter la navigation, à partir de l'extrémité ouest de la rade de Québec à aller jusqu'à et y compris la rade de Montréal ?

Quel est le montant garanti par le gouvernement de la Puissance,—1o pour l'amélioration de la rade de Montréal ; 2o pour l'amélioration de la rade de Québec ?

*M. Amyot*—Mercredi prochain—ADRESSE—Liste des unions ouvrières qui se sont conformées à la 35e Victoria, ch. 30, et l'Acte des unions ouvrières, et la date à laquelle chacune s'y est conformée.

*M. Amyot*—Mercredi prochain—ADRESSE—Copie des règlements des unions ouvrières qui se sont conformées à la 35e Victoria, et à l'Acte des unions ouvrières, et la liste de leurs officiers avec la désignation de leurs officiers.

M. Amyot—Mercredi prochain—ADRESSE—Copie des règlements faits par le gouverneur en conseil pour l'enregistrement des unions ouvrières.

M. Amyot—Mercredi prochain—INTERPELLATION—A quelle date le mandat de l'honorable Orateur de la Chambre des Communes a-t-il été émané et transmis au Greffier de la Couronne en Chancellerie pour l'élection d'un membre pour le district électoral de Dorchester en remplacement de feu M. Duchesnay ?

M. Perry—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement du Canada a-t-il pris des mesures pour mener à bien les conseils de lord Granville exprimés dans sa dépêche à lord Lansdowne en date du 30 mars 1886, au sujet de l'exécution par les autorités fédérales des conditions stipulées lors de l'entrée de l'Île du Prince-Edouard dans la Confédération, relativement aux communications continues et efficaces à établir au moyen de vapeurs entre l'île et la terre ferme ?

M. Taylor—Mercredi prochain—COMITÉ GÉNÉRAL pour considérer la résolution suivante :—

Qu'il est expédient de présenter un bill pour réglementer la fabrication et la vente des saindoux artificiels.

M. Davies—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toute correspondance (par lettre ou télégramme) et de tous autres papiers concernant le transport des malles provinciales supplémentaires dans l'Île du Prince-Edouard, depuis le 1er septembre dernier.

M. Curran—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il de prendre des mesures, au cours de cette session, pour dégrener le havre de Montréal de l'intérêt sur le coût du creusement du chenal du lac Saint-Pierre ?

M. McCarthy—Mercredi prochain—BILL intitulé : “ Acte pour amender l'Acte concernant les lettres-patentes entachées d'erreur et le dégrèvement des biens engagés à la Couronne.”

M. McCarthy—Mercredi prochain—BILL intitulé : “ Acte pour protéger les employés de chemins de fer.”

M. McCarthy—Mercredi prochain—BILL intitulé : “ Acte pour amender l'Acte de Tempérance du Canada.”

---

**No. 3.**

---

OTTAWA LUNDI, 27 FÉVRIER 1888.

---

---

2e Session, 6e Parlement, 51 Victoria, 1888.

---

---

**PROCÈS - VERBAUX**

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

---

---

OTTAWA:

IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET CIE.  
1888.

## No 4.

## PROCÈS VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MARDI, 28 FÉVRIER 1888.

## PRIÈRE.

Sept pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Sir John A. Macdonald, du comité spécial chargé de préparer et rapporter avec toute la diligence possible, des listes des membres devant composer les comités permanents ordonnés par la Chambre, jeudi, le 23 courant, présente le rapport suivant:—

## No. 1.—PRIVILÈGES ET ELECTIONS.

## Messieurs

Amyot,	Edgar,	McIntyre,
Barron,	Girouard,	Mills ( <i>Bothwell</i> ),
Beausoleil,	Hall,	Moncreiff,
Blake,	Hudspeth,	Mulock,
Caron,	Ives,	Patterson ( <i>Essex</i> ),
Casgrain,	Kirkpatrick,	Préfontaine,
Chapleau,	Langelier ( <i>Québec</i> ),	Prior,
Chouinard,	Langevin,	Riopel,
Colby,	Laurier,	Royal,
Costigan,	Lister,	Temple,
Curran,	Macdonald ( <i>Sir John</i> ),	Thompson,
Davies,	Mackenzie,	Tupper ( <i>Cumberland</i> ),
Desaulniers,	McCarthy,	Weldon ( <i>Albert</i> ), et
Desjardins,	McDonald ( <i>Victoria</i> ),	Weldon ( <i>St-Jean</i> ).—42.

## No. 2.—LOIS EXPIRANTES.

## Messieurs

Armstrong,	Ferguson ( <i>Renfrew</i> ),	Perley ( <i>Assiniboia</i> ),
Audet,	Freeman,	Putnam,
Cameron,	Guillet,	Robertson ( <i>Hastings</i> ),
Coughlin,	Hale,	Royal,
Couture,	Hesson,	Ste. Marie,
Daly,	Labrosse,	Tyrwhitt,
Daoust,	Lang,	Ward et
De St. Georges,	Livingston,	Yeo.—26.
Doyon,	McIntyre,	

Et que le quorum du dit comité se compose de sept membres.

## No 3.—CHEMINS DE FER, CANAUX ET TÉLÉGRAPHES.

## Messieurs

Amyot,	Fisher,	Mulock,
Armstrong,	Foster,	Patterson ( <i>Essex</i> ),
Bain ( <i>Soulanges</i> ),	Gaudet,	Perley ( <i>Assiniboia</i> ),
Bain ( <i>Wentworth</i> ),	Geoffrion,	Perley ( <i>Ottawa</i> ),
Baird,	Gillmor,	Perry,
Barron,	Girouard,	Pope,
Beausoleil,	Godbout,	Porter,
Bécharde,	Gordon,	Préfontaine,
Bergeron,	Grandbois,	Prior,
Bergin,	Guay,	Purcell,
Bernier,	Guilbault,	Rinfret,
Blake,	Haggart,	Riopel,
Borden,	Hale,	Robertson ( <i>Hastings</i> ),
Bourassa,	Hall,	Robillard,
Bowell,	Hesson,	Ross,
Bowman,	Hickey,	Royal,
Boyle,	Henderson,	Rykert,
Brien,	Holton,	Scarth,
Brown,	Hudspeth,	Scriven,
Bryson,	Innes,	Shanly,
Burdett,	Ives,	Skinner,
Burns,	Joncas,	Small,
Cameron,	Jones ( <i>Halifax</i> ),	Smith ( <i>Montréal</i> ),
Cargill,	Kenny,	Smith ( <i>Ontario</i> ),
Carling,	Kirkpatrick,	Sproule,
Caron,	Labelle,	Stevenson,
Cartwright,	Landerkin,	Sutherland,
Casey,	Landry,	Taylor,
Casgrain,	Langelier ( <i>Québec</i> ),	Temple,
Chapleau,	Langevin,	Thérien,
Charlton,	Laurie,	Thompson,
Choquette,	Laurier,	Tisdale,
Chouinard,	Lavergne,	Trow,
Cimon,	Lister,	Tupper ( <i>Cumberland</i> ),
Clayes,	Livingston,	Tupper ( <i>Pictou</i> ),
Cockburn,	Macdonald ( <i>Sir John</i> ),	Tyrwhitt,
Colby,	Mackenzie,	Vanasse,
Cook,	McCarthy,	Wallace,
Costigan,	McCulla,	Ward,
Coursol,	McDougald ( <i>Pictou</i> ),	Watson,
Couture,	McDougall ( <i>Cap-Breton</i> ),	Weldon ( <i>Albert</i> ),
Curran,	McGreevy,	Weldon ( <i>St-Jean</i> ),
Daly,	McIntyre,	White ( <i>Cardwell</i> ),
Davies,	McKay,	White ( <i>Renfrew</i> ),
Davis,	McKeen,	Wilmot,
Dawson,	McMillan ( <i>Vaudreuil</i> ),	Wilson ( <i>Argenteuil</i> ),
De St. Georges,	McMullen,	Wilson ( <i>Elgin</i> ),
Desjardins,	Madill,	Wilson ( <i>Lennox</i> ),
Dessaint,	Mills ( <i>Annapolis</i> ),	Wood ( <i>Brockville</i> ),
Edgar,	Mills ( <i>Bothwell</i> ),	Wood ( <i>Wesmoreland</i> ),
Ferguson ( <i>Leeds et Gren.</i> ),	Mitchell,	Wright et
Ferguson ( <i>Welland</i> ),	Montague,	Yeo.—156.

## No. 4.—BILLS PRIVÉS.

## Messieurs

Amyot,	Eisenhauer,	McKay,
Armstrong,	Ellis,	McMillan ( <i>Huron</i> ),
Audet,	Geoffrion,	McMillan ( <i>Vaudreuil</i> ),
Barron,	Gillmor,	Madill,
Bell,	Girouard,	Mara,
Borden,	Guilbault,	Marshall,
Bourassa,	Hale,	Moffat,
Brien,	Hickey,	Moncreiff,
Burdett,	Holton,	Montague,
Carpenter,	Ives,	Montplaisir,
Caron,	Jamieson,	Mulock,
Casey,	Jones ( <i>Digby</i> ),	Reid,
Chisholm,	Kenny,	Robillard,
Choquette,	Labelle,	Rowand,
Chouinard,	Labrosse,	Scriver,
Cochrane,	Landry,	Small,
Costigan,	Langelier ( <i>Montmorency</i> ),	Sproule,
Coulombe,	Langelier ( <i>Québec</i> ),	Tupper ( <i>Pictou</i> ),
Coursol,	Laurie,	Vanasse,
Daly,	Lavergne,	Ward,
Daoust,	Lovitt,	Watson,
Davin,	McCulla,	Weldon ( <i>Albert</i> ),
Denison,	McDougall ( <i>Cap-Breton</i> ),	Weldon ( <i>St-Jean</i> ),
Dickinson,	McGreevy,	Wilson ( <i>Argenteuil</i> ), et
Edgar,	McIntyre,	Wright.—75.

Et que le quorum du dit comité se compose de sept membres.

## No. 5.—ORDRES PERMANENTS.

## Messieurs

Bain ( <i>Wentworth</i> ),	Gaudet,	Paterson ( <i>Brant</i> ),
Bergeron,	Gigault,	Patterson ( <i>Essex</i> ),
Brien,	Gillmor,	Perry,
Burdett,	Gordon,	Porter,
Casgrain,	Jones ( <i>Digby</i> ),	Rinfret,
Clayes,	Landerkin,	Robertson ( <i>King</i> ),
Coughlin,	Langelier ( <i>Montmorency</i> ),	Smith ( <i>Montréal</i> ),
Coulombe,	Lavergne,	Stevenson,
Denison,	Macdowall,	Sutherland,
De St. Georges,	McKeen,	Thérien,
Dessaint,	Marshall,	Turcot,
Dupont,	Mills ( <i>Annapolis</i> ),	Wilmot,
Ferguson ( <i>Leeds et Gren.</i> ),	Moffat,	Wilson ( <i>Lennox</i> ), et
Ferguson ( <i>Renfrew</i> ),	Montplaisir,	Wood ( <i>Brockville</i> ).—44.
Ferguson ( <i>Welland</i> ),	O'Brien,	

Et que le quorum du dit comité se compose de sept membres.

## No. 6.—IMPRESSIONS.

## Messieurs

Amyot,	Desjardins,	Somerville,
Bergin,	Foster,	Taylor,
Bourassa,	Grandbois,	Tisdale,
Bowell,	Innes,	Trow et
Charlton,	McMullen,	Vanasse.—17.
Davin,	Putnam,	

## No. 7.—COMPTES PUBLICS.

## Messieurs

Bain ( <i>Soulanges</i> ),	Grandbois,	Perley ( <i>Ottawa</i> ),
Baker,	Hesson,	Pope,
Baird,	Hickey,	Rinfret,
Bécharde,	Holton,	Riopel,
Bergeron,	Jones ( <i>Halifax</i> ),	Rykert,
Bergin,	Langelier ( <i>Québec</i> ),	Scarth,
Blake,	Lister,	Scriver,
Bowell,	Macdonald ( <i>Sir John</i> ),	Smith ( <i>Ontario</i> ),
Carling,	Macdonald ( <i>Huron</i> ),	Somerville,
Cartwright,	Mackenzie,	Taylor,
Chapleau,	McCarthy,	Tupper ( <i>Cumberland</i> ),
Charlton,	McDougald ( <i>Pictou</i> ),	Tupper ( <i>Pictou</i> ),
Colby,	McLelan,	Wallace,
Costigan,	McMullen,	Welsh,
Coursol,	Madill,	White ( <i>Cardwell</i> ),
Davies,	Mitchell,	White ( <i>Renfrew</i> ),
Ellis,	Moncreiff,	Wood ( <i>Brockville</i> ), et
Forster,	Mulock,	Wood ( <i>Westmoreland</i> )-55.
Guillmor,		

Et que le quorum du dit comité se compose de neuf membres.

## No. 8.—BANQUES ET COMMERCE.

## Messieurs

Baker,	Guilbault,	Moncreiff,
Beausoleil,	Guillet,	O'Brien,
Bécharde,	Haggart,	Paterson ( <i>Brant</i> ),
Bernier,	Hall,	Perley ( <i>Ottawa</i> ),
Blake,	Hesson,	Préfontaine,
Borden,	Henderson,	Purcell,
Bowell,	Holton,	Reid,
Bowman,	Ives,	Riopel,
Boyle,	Jamieson,	Royal,
Brown,	Joncas,	Rykert,
Bryson,	Jones ( <i>Halifax</i> ),	Scarth,
Burns,	Kenny,	Scriver,
Cameron,	Kirk,	Semple,
Cargill,	Kirkpatrick,	Shanly,
Cartwright,	Labelle,	Skinner,
Casgrain,	Landerkin,	Smith ( <i>Montréal</i> ),
Cimon,	Landry,	Sutherland,
Clayes,	Lang,	Temple,
Cochrane,	Langelier ( <i>Québec</i> ),	Thérien,
Cockburn,	Lister,	Thompson,
Cook,	Lovitt,	Tisdale,
Coursol,	Macdonald ( <i>Sir John</i> ),	Tupper ( <i>Cumberland</i> ),
Curran,	Macdonald ( <i>Huron</i> ),	Tarcot,
Davies,	Macdowall,	Vanasse,
Dawson,	Mackenzie,	Wallace,
Desjardins,	McCarthy,	Weldon ( <i>Albert</i> ),
Dickinson,	McDonald ( <i>Victoria</i> ),	Weldon ( <i>St Jean</i> ),
Dupont,	McDougald ( <i>Pictou</i> ),	Welsh,
Eisenhauer,	McGreevy,	White ( <i>Cardwell</i> ),
Ellis,	McLelan,	White ( <i>Renfrew</i> ),

Fiset, Flynn, Freeman, Gigault, Girouard,	McNeill, Mara, Masson, Mills ( <i>Bothwell</i> ), Mitchell,	Wilson ( <i>Argenteuil</i> ), Wood ( <i>Westmoreland</i> ), Wright et Yeo.—104.
---	---	--

Et que le quorum du dit comité se compose de neuf membres.

## No. 9.—AGRICULTURE ET COLONISATION.

### Messieurs

Armstrong, Audet, Bain ( <i>Soulanges</i> ), Bain ( <i>Wentworth</i> ), Baker, Béchar Bell, Bernier, Bourassa, Bowman, Brien, Bryson, Burdett, Burns, Cameron, Carling, Carpenter, Caron, Chapleau, Chisholm, Choquette, Cimon, Cochrane, Colby, Coughlin, Couture, Daoust, Davin, Davis, Dawson, Desaulniers,	Dessaint, Dickinson, Doyon, Eisenhauer, Ferguson ( <i>Leeds et Gren.</i> ) Ferguson ( <i>Renfrew</i> ), Ferguson ( <i>Welland</i> ), Fiset, Fisher, Flynn, Gaudet, Godbout, Grandbois, Guay, Guilbault, Guillet, Hesson, Innes, Joncas, Jones ( <i>Digby</i> ), Kirk, Labrosse, Landry, Lang, Laurie, Livingston, Macdonald ( <i>Huron</i> ), McMillan ( <i>Huron</i> ), McMillan ( <i>Vaudreuil</i> ), McNeill, Mara,	Marshall, Masson, Mitchell, Montague, Montplaisir, Paterson ( <i>Brant</i> ), Perley ( <i>Ottawa</i> ), Perry, Platt, Pope, Robertson ( <i>Hastings</i> ), Robertson ( <i>King</i> ), Ross, Rowand, Royal, Ste. Marie, Sduple, Smith ( <i>Ontario</i> ), Sproule, Stevenson, Sutherland, Taylor, Trow, Tyrwhitt, Watson, White ( <i>Renfrew</i> ), Wilson ( <i>Elgin</i> ), Wilson ( <i>Lennox</i> ), Wright et Yeo.—92,
--	--	---

Et que le quorum du dit comité se compose de neuf membres.

Sur motion de Sir John A. Macdonald, le dit rapport est adopté, en tant qu'il se rapporte au comité des Ordres Permanents.

M. McLelan met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,—le rapport du Maître-Général des Postes pour l'année expirée le 30 juin 1887.

M. Pope présente la réponse suivante :—

Réponse à Ordre du 6 mai, 1887—Relevé des terres vendues par la Cie du chemin de fer du Pacifique Canadien dans les territoires du Nord-Ouest, jusqu'au 1er avril 1887; la date de la vente, et le nom des acquéreurs.

M. Foster présente la réponse suivante :—

Réponse à Adresse du 6 juin, 1887—Copie de l'ordre en conseil nommant Louis Boisvert gardien du phare aux Grondines, en remplacement de E. Trottier, et copie de toutes communications recommandant Charles N. Trottier à cet emploi.

M. Chapleau met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,—le rapport du Secrétaire d'Etat pour l'année expirée le 31 décembre, 1887.

M. Costigan présente les réponses suivantes :—

Réponse à Ordre du 27 avril, 1887—Etat établissant le nombre d'alambics saisis par le département du Revenu pour chacune des années 1878, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85 et 86 et les trois premiers mois de l'année 1887, les noms de ceux chez qui les alambics ont été saisis ; les noms des dénonciateurs et les montants payés à chacun d'eux ; aussi un état des dépenses occasionnées par ces saisies et le montant des recettes provenant de toute vente de ces alambics.

Réponse à Ordre du 27 avril, 1887—Etat de toutes saisies opérées en Canada, pour vente illicite de tabac, pour chaque année depuis 1878, jusqu'au 1er mars 1887, inclusivement ; les noms des personnes chez lesquelles ces saisies ont été faites, les montants relevés de ces saisies par vente ou autrement et les dépenses occasionnées pour opérer ces saisies.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de Sir John A. Macdonald à l'effet que le certificat de Son Honneur le juge Osler, en date du 17 novembre 1887, dans l'affaire de l'élection contestée pour le district électoral de Kent, province de l'Ontario, qui a été soumis à la Chambre le 23 courant, soit renvoyé devant le comité des Privilèges et Elections.

Et la question étant mise sur la dite motion,—elle est adoptée, sur division.

Sir John A. Macdonald remet un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, qui est lu par M. l'Orateur, comme suit :—

LANSDOWNE.

Le Gouverneur-Général transmet à la Chambre des Communes une copie d'une dépêche en date du 19 juillet, 1887, du Très-Honorable Sir Henry Holland, Secrétaire d'Etat pour les Colonies, exprimant les remerciements de Sa Majesté pour l'adresse conjointe du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada, offrant leurs sincères félicitations à l'occasion du cinquantième anniversaire du règne de Sa Majesté.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,  
OTTAWA, 25 février, 1888.

La Chambre alors s'ajourne.

JOSEPH ALDRIC OUIMET,  
*Orateur.*

## AVIS DE MOTIONS.

*M. Edgar*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Les officiers de douane sur le littoral canadien de l'océan Pacifique ont-ils reçu ordre ou permission de refuser des certificats de sortie aux navires destinés à la chasse aux phoques et se rendant dans la mer de Behring ?

*M. Edgar*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—En est-on arrivé à un arrangement, entente ou *modus vivendi* avec les Etats-Unis au sujet de la libre navigation dans les eaux de la mer de Behring, ou de l'usage de ses ports, pendant la saison de 1888, par des navires canadiens ayant pour objectif d'y faire la pêche, la chasse aux phoques, ou le trafic, ou d'y chercher un abri ?

*M. Guillet*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Quelles mesures le gouvernement se propose-t-il de prendre contre John Valentine Ellis, écr., membre de la Chambre des Communes pour la cité de St. John, province du Nouveau-Brunswick, qui s'est déclaré un partisan reconnu et avoué de l'annexion du Canada aux Etats-Unis, contrairement au serment d'allégeance à Sa Majesté la Reine qui lui a permis de se qualifier comme membre de cette Chambre; cet honorable député ayant écrit et publié dans son journal, le *St. John Globe*, l'article suivant: "Il y a une manière simple de régler le conflit relatif aux pêcheries et toutes les autres causes de trouble qui existent sur ce continent entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis....., et c'est en amenant l'union politique du Canada et des Etats-Unis .... Qu'est-ce qui cause la séparation de ces deux peuples et les fait si quereller pour de misérables questions? Qu'elqu'en soit la cause, la raison de cette séparation n'existe plus aujourd'hui qu'à l'état de sentiment. Où le canadien, dont les aspirations sont si développées et qui cherche à se créer une existence nationale, peut-il trouver mieux la réalisation de cet objectif qu'en s'unissant aux Etats-Unis? Pour peu qu'il y réfléchisse, il comprendra sans peine combien il est peu sage d'user inutilement ses forces, génération après génération, pour arriver lentement à l'indépendance nationale, quand il lui est si facile d'y atteindre d'emblée en faisant disparaître la frontière pour devenir citoyen américain."

*M. Small*—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat donnant les noms de tous les juges de cours Supérieures, de Loi ou d'Equité admis à la retraite en Canada et la date de leurs lettres-patentes respectives. Aussi, copie de la dernière lettre-patente adressée à un juge de cour Supérieure admis à la retraite.

*M. Beausoleil*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il l'intention de pourvoir dans les estimés qui seront soumis à la Chambre, à la construction de brise-glaces dans les paroisses de St-Barthélémy et St-Cuthbert, dans le comté de Berthier, afin de prévenir les désastres qui se produisent chaque année lors de la débâcle du St-Laurent, et de faire droit à la requête qui lui a été transmise à ce sujet ?

*M. Beausoleil*—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toute correspondance, documents, représentations ou informations reçus par le gouvernement au sujet des inondations qui se produisent périodiquement sur les rives nord et sud du fleuve St-Laurent, spécialement au sujet de la grande inondation du printemps 1887;

Aussi, copie de tous rapports soumis par la commission d'ingénieurs chargée d'étudier les causes des inondations et de rechercher les meilleurs moyens d'en prévenir, ou du moins, d'en diminuer les désastres à l'avenir.

*M. Kirkpatrick*—Jeudi prochain—BILL intitulé: "Acte permettant aux navires américains d'aider les batiments naufragés ou désemparés dans les eaux canadiennes voisines des Etats-Unis."

M. *Pope*—Vendredi prochain—BILL intitulé: "Acte modifiant l'acte des chemins de fer."

M. *Mulock*—Lundi prochain—ADRESSE—Copie de toutes demandes, lettres ou autres communications adressées au gouvernement ou à aucun département ou ministre relativement à la requête présentée de la part du bataillon York-Simcoe pour l'allocation de petit équipement pendant la campagne du Nord-Ouest, et de toutes réponses à ce sujet.

M. *Edgar*—Jeudi prochain—RÉSOLUTION—Considérant qu'il se trouve en Canada des personnes qui fabriquent ou fournissent des articles de première nécessité, lesquelles personnes s'entendent entre elles pour induire ou forcer ceux qui font le commerce de ces articles à en tenir le prix élevé; et considérant que ces organisations sont connues sous le nom de "syndicats" ou "combinaisons," et sont de nature à nuire grandement au public;

*Résolu*,—Qu'il soit nommé un comité chargé de faire une enquête et un rapport sur l'existence, les opérations et les effets de telles organisations et de considérer quels amendements il serait nécessaire de faire au statut afin de protéger le public contre le danger qui peut résulter des dites organisations; avec pouvoir au dit comité d'envoyer quérir personnes, papiers et documents, et d'interroger des témoins sous serment.

Sir *Richard Cartwright*—Vendredi prochain—RÉSOLUTION—Qu'il est grandement à désirer que la plus grande liberté possible en fait de relations commerciales puisse exister entre le Canada et les Etats-Unis, et qu'il est expédient que tous les produits naturels de l'un ou l'autre des deux pays, ou les articles manufacturés par eux soient admis en franchise dans les ports de l'autre (sauf seulement les articles sujets aux droits d'accise ou de revenu intérieur.)

Qu'il est, en outre, expédient que le gouvernement du Canada prenne avant peu des mesures propres à s'assurer à quels termes et conditions des arrangements pourraient être pris avec les Etats-Unis afin d'obtenir avec ce pays une réciprocité entière et sans restriction.

NO. 4.

OTTAWA MARDI, 28 FÉVRIER 1888.

2e Session, 6e Parlement, 51 Victoria, 1888.

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET C<sup>IE</sup>.

1888.

## No 5.

## PROCÈS VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

---

 OTTAWA, MERCREDI, 29 FÉVRIER 1888.
 

---

## PRIÈRE.

Cinq pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De Alexander Campbell et autres ; demandant une charte sous le nom d' " Académie Nisbet de Prince Albert. "

De John Doull et autres ; demandant une charte comme Cie d'Assurance contre l'incendie.

De l'Association du Travail, No 2,307, Chevaliers du Travail, de Hamilton, Ont. ; de Thomas Evans et autres, membres de l'Union des Travailleurs de Hamilton, Ont. ; et de Wellie E. Smith et autres, de Hamilton, Ont. ; demandant séparément la modification de l'acte relatif à l'engagement des matelots.

De l'Association du Travail, No 2,307, Chevaliers du Travail, de Hamilton, Ont. ; et de Thomas Evans et autres, membres de l'Union des Travailleurs de Hamilton, Ont. ; et de P. J. O'Reilly et autres, de Hamilton, Ont. ; demandant séparément la passation d'un acte qui oblige tous les navires, à la vapeur ou à voile, naviguant dans les eaux de l'intérieur du Canada, à employer des équipages compétents, et pour d'autres fins.

De l'Association du Travail, No 2,307, Chevaliers du Travail, Hamilton, Ont. ; de Thomas Evans et autres, membres de l'Union des Travailleurs de Hamilton, et de William Farmer et autres, de Hamilton, Ont. ; demandant séparément la passation d'un acte pour régler le travail dans les usines et les ateliers du Canada.

De Wellie E. Smith et autres, de Hamilton, Ont. ; demandant que le gouvernement émette tout le numéraire destiné à la circulation, et que ce numéraire soit monnaie fiduciaire pour toutes dettes publiques et privées.

De P. J. O'Reilly et autres, de Hamilton, Ont. ; demandant la passation d'un acte abolissant toutes exemptions du paiement de taxes prélevées sur le reste de la communauté.

De P. J. O'Reilly et autres, de Hamilton, Ont. ; demandant la passation d'un acte pour établir le suffrage des adultes dans toutes les élections.

De P. J. O'Reilly et autres, de Hamilton, Ont. ; demandant la passation d'un acte déclarant illégal l'établissement de corps de police, particulière et secrète, armés et portant uniforme.

Du conseil municipal du comté de Kent, Ont. ; demandant que tous les honoraires perçus sous l'autorité de l'Acte de Tempérance, déduction faite du coût de l'application de l'Acte, soient payés aux trésoriers des diverses municipalités.

De la Banque Nationale ; demandant la passation d'un acte pour réduire son capital-social.

De Charles Robin et Cie, et autres, marchands et expéditeurs, des comtés de Bonaventure et Gaspé; demandant que le gouvernement canadien prenne en considération la condition déplorable des intérêts des pêcheries, et qu'il avise à conclure des traités de commerce avec le Brésil, l'Espagne, le Portugal et l'Italie, par lesquels leurs droits d'importation sur le poisson, seraient réduits, et la vente de leur poisson facilitée à des prix rémunérateurs.

De la Cie du chemin de fer Central du Grand-Nord-Ouest; demandant la passation d'un acte confirmant sa charte.

De Andrew Maxwell Irving, de la cité de Toronto, Ont.; demandant la passation d'un acte à l'effet de déclarer dissous son mariage avec Marie Louise Irving (née Skelton), et pour divorcer d'avec elle.

De George Bliss et autres; demandant une charte sous le nom de "Cie du Tunnel du Canada et du Michigan."

George F. Baird, écrivain, député du district électoral de Queen, N.-B., ayant préalablement prêté le serment requis par la loi et signé le rôle qui le contient, prend son siège en Chambre.

M. Desjardins, du comité spécial chargé de contrôler le compte-rendu officiel des débats de cette Chambre pendant la présente session, présente le premier rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité recommande :

1. Que M. Thomas P. Owens soit nommé pour remplir la vacance parmi les rapporteurs officiels causée par le décès de M. Geo. Eyvel.

2. Qu'une gratuité soit accordée à madame Eyvel égale aux émoluments de deux mois de son défunt mari.

3. Que l'ordre de la Chambre, en date du 14 juillet 1885, soit de nouveau suspendu en ce qui a trait à l'impression et à la publication du rapport officiel des débats de la présente session, en format octavo et en caractère brevière, vu que des arrangements satisfaisants n'ont pu être faits pour mettre cet ordre à effet; aussi, que le rapport des débats de la présente session soit imprimé et publié par MM. MacLean, Roger et Cie, dans le format actuel, et avec le même caractère et aux mêmes taux qu'actuellement; et que le contrat pour la reliure des *Débats* de la présente session soit de nouveau accordé à M. Woodburn, aux mêmes taux et conditions qui existent actuellement.

Sur motion de Sir John A. Macdonald, le rapport du comité spécial nommé pour préparer et rapporter les listes des membres devant composer les comités permanents de cette Chambre, en tant qu'il se rapporte aux comités suivants, savoir:— Privilèges et Elections—Lois Expirantes—Chemins de fer, Canaux et Télégraphes—Bills Privés—Impressions—Comptes Publics—Banques et Commerce et Agriculture et Colonisation,—est amendé en substituant le nom de M. Langelier (Montmorency), à celui de M. Chouinard, sur la liste du comité des Privilèges et Elections, et le nom de M. Gigault à celui de Sir Adolphe Caron sur la liste du comité d'Agriculture et de Colonisation; et il est adopté, tel que modifié.

Sur motion de Sir John A. Macdonald, il est ordonné d'envoyer au Sénat un message demandant que leurs Honneurs s'unissent à cette Chambre pour former un comité mixte des deux Chambres au sujet des impressions du parlement et que les membres du comité spécial permanent des impressions, savoir: MM. Amyot, Bergin, Bourassa, Bowell, Charlton, Davin, Desjardins, Foster, Grandbois, Innes, McMullen, Putnam, Somerville, Taylor, Tisdale, Trow et Vanasse agissent au nom de cette Chambre comme membres du dit comité mixte des Impressions du Parlement.

Sur motion de Sir John A. Macdonald, Sir Ad. Caron et MM. Amyot, Chouinard, Cockburn, Colby, Davies, Davin, Desjardins, Edgar, Kirkpatrick, O'Brien, Scriver, Thérien, Weldon (Albert), Weldon (St-Jean), et Wright, sont nommés pour faire

partie d'un comité spécial chargé d'aider l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque du parlement, en ce qui concerne les intérêts de cette Chambre, et pour agir comme membres d'un comité mixte des deux Chambres devant s'occuper de la bibliothèque, et il est ordonné qu'un message soit envoyé au Sénat pour en informer Leurs Honneurs.

M. Pope soumet à la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,—le Rapport de la Commission Royale des chemins de fer avec annexes, savoir: 1o Rapport du comité qui a visité les Etats-Unis; 2o Rapport supplémentaire du même comité; 3o Extraits, Hadley, etc.

M. Foster présente la réponse suivante :—

Réponse à l'Ordre du 6 juin, 1887—Etat donnant les détails suivants sur les dépenses en rapport avec le maintien de l'hôpital de marine et des immigrants à Québec pendant la période écoulée depuis la confédération jusqu'au 30 juin 1886, et indiquant :—

1. Quel a été le montant total voté par le parlement pour le maintien de cet hôpital pendant la dite période ;
2. Quel montant a été réellement dépensé ;
3. Combien de personnes, autres que des marins malades, y ont reçu des soins pendant la dite période ;
4. La totalité des jours de traitement que ces personnes ont reçus ;
5. Combien de marins y ont été traités pendant la même période ;
6. Combien de jours de traitement ils ont reçus ;
7. Le coût, en moyenne, par jour, pour ces deux classes de patients pendant la même période ;
8. Le prix, par patient, payé par jour à l'hôpital général de Montréal pour le soin donné aux marins malades pendant les mêmes années, 1867-86 ;
9. Quel montant total a été porté, pendant la dite période, au compte du fonds affecté au soulagement des marins malades et en détresse comme dépenses en rapport avec cet hôpital de Québec, en vertu de l'Acte 31 Vic., chap. 64, cl. 12 (maintenant chap. 76, cl. 16 des Statuts Révisés).

Sir John A. Macdonald présente un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, lequel est lu par M. l'Orateur, et est conçu en ces termes :—

LANSDOWNE.

Le Gouverneur-Général transmet à la Chambre des Communes une minute du conseil approuvée nommant le Très honorable Sir John A. Macdonald, G.C.B., président du Conseil Privé de la Reine pour le Canada, l'honorable Sir Hector Langevin, K.C.M.G., ministre des Travaux Publics, l'honorable Sir Charles Tupper, G.C.M.G., ministre des Finances, et l'honorable M. Costigan, ministre du Revenu de l'Intérieur, pour agir avec l'Orateur de la Chambre des Communes, comme commissaires pour les fins et en vertu des dispositions de l'acte chap. 13 des Statuts Révisés du Canada, intitulé : " Acte concernant la Chambre des Communes."

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,  
OTTAWA, 28 février 1888.

M. Denison présente un bill (No 3) pour protéger les propriétaires de certaines bouteilles et récipients y mentionnés,—lequel est lu pour la première fois.—Seconde lecture, demain.

Les Ordres de la Chambre qui suivent sont votés, savoir :—

Par Sir Richard Cartwright :—Ordre de la Chambre—Etat détaillé des recettes et des dépenses imputables au fonds consolidé, du 1er juillet 1886 au 1er mars 1887, et du 1er juillet 1887 au 1er mars 1888.

Et,—Ordre de la Chambre—Etat, dressé suivant la formule employée pour les relevés publiés dans la *Gazette*, des exportations et importations, du 1er juillet 1887 au 1er mars 1888, faisant la distinction entre les produits du Canada et ceux des autres pays.

M. Wallace propose,—Qu'il soit nommé un comité spécial chargé de faire une enquête et un rapport sur l'étendue et de l'effet de certaines combinaisons que l'on dit exister au sujet de l'achat et de la vente en Canada de tous produits étrangers ou canadiens; avec pouvoir au dit comité d'envoyer quérir personnes, papiers et documents, et d'examiner sous serment les personnes appelées devant ce comité; le dit comité devant se composer de MM. Bain (Soulanges), Bain (Wentworth), Béchard, Boyle, Casgrain, Daly, Fisher, Flynn, Gillmor, Guillet, Grandbois, Landry, McDougall (Pictou), McKay, Wood (Westmoreland) et de l'auteur de la motion;—et que l'article 78 du règlement soit suspendu en ce qui concerne le nombre de membres devant former le dit comité.

M. Edgar propose, comme amendement, que la dite proposition soit amendée en ajoutant après le mot "vente," dans la troisième ligne, les mots "ou de la fabrication et de la vente."

Et la question étant mise sur le dit amendement,—il est agréé.

La motion principale, ainsi amendée, est alors adoptée.

M. McMullen propose,—Qu'il soit émis un ordre de la Chambre pour copie des instructions données aux agents des terres fédérales dans le Manitoba et le Nord-Ouest concernant les renseignements gratuits à fournir aux personnes désirant s'y fixer comme colons, et copie des instructions relatives aux renseignements pour lesquels un honoraire est exigé; le montant des honoraires perçus pour ces renseignements aux diverses agences pendant les années 1885-86-87; le montant de tous les honoraires reçus des dits colons pendant les dites années et que l'on n'a pas porté à leur crédit lorsqu'ils ont acheté des terres fédérales.

Et un débat s'ensuivant,—il est ajourné, sur motion de M. Ives.

Sur motion de M. Welsh, il est émis un ordre de la Chambre pour un état donnant les noms et les salaires de tous les capitaines en charge de steamers du gouvernement, ainsi que les salaires et allocations actuellement payables aux dits capitaines et à eux payés; et copie de toutes pétitions, correspondance, télégrammes, etc., concernant le salaire du capitaine du "Northern Light" depuis le 1er janvier 1879.

Aussi, état donnant les noms et le nombre d'hommes employés à bord du dit steamer, ou en rapport avec lui, au cours de l'été dernier, à partir de la discontinuation de ses voyages au printemps de 1887 jusqu'à la reprise de son service dans l'automne de la même année.

La Chambre alors s'ajourne.

JOSEPH ALDRIC OUMET,

Orateur.

## AVIS DE MOTIONS.

*M. Jamieson*—Vendredi prochain—BILL intitulé: “Acte à l’effet de modifier l’Acte de Tempérance du Canada.”

*M. Bernier*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l’intention du gouvernement de distribuer aux juges de paix de la Puissance, un recueil des lois criminelles, tel que promis par l’honorable Secrétaire d’Etat ; et si oui, quand ?

*M. Landry*—Vendredi prochain—BILL intitulé: “Acte modifiant le chapitre 127 des Statuts Revisés du Canada, intitulé: ‘Acte concernant l’Intérêt.’”

*M. McIntyre*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie du rapport de l’ingénieur qui a été envoyé à Naufrage, comté de King, I.P.E., en 1884, pour faire rapport sur la possibilité d’améliorer la navigation à cet endroit.

*M. Barron*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il de payer à Madame Gowanlock, veuve de celui qui a été tué par les Sauvages au Lac aux Grenouilles pendant les derniers troubles du Nord-Ouest, une pension, de la même manière et au même chiffre que la pension payée à Madame Delaney ?

*M. Barron*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il rempli la position de maître de poste à Bexley, Ont. ? Si oui, qui a été nommé ?

*M. Landerkin*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l’intention du gouvernement de proposer que le paragraphe cité par l’honorable député de Northumberland-Ouest, du “Globe” de St-Jean, renfermant les mots suivants: “Il y a une manière simple de régler le conflit relatif aux pêcheries et toutes les autres causes de trouble qui existent sur ce continent entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis....”, et c’est en amenant l’union politique du Canada et des Etats-Unis..... Qu’est-ce qui cause la séparation de ces deux peuples et les fait se quereller pour de misérables questions ? Quelqu’en soit la cause, la raison de cette séparation n’existe plus aujourd’hui qu’à l’état de sentiment. Où le Canadien, dont les aspirations sont si développées, et qui cherche à se créer une existence nationale, peut-il trouver mieux la réalisation de cet objectif qu’en s’unissant aux Etats-Unis ? Pour peu qu’il y réfléchisse, il comprendra sans peine combien il est peu sage d’user inutilement ses forces, génération après génération, pour arriver lentement à l’indépendance nationale, quand il lui est si facile d’y atteindre d’emblée en faisant disparaître la frontière pour devenir citoyen américain,” soit renvoyé à un comité du Conseil Privé composé de l’honorable M. Abbott, Sir David Macpherson, Sir John Rose et Sir A. T. Galt, avec mandat de conférer avec l’honorable député de St-Jean au sujet de l’addition d’un autre membre au Conseil Privé de Sa Majesté, et de l’opportunité de nommer l’honorable député de St-Jean comme l’autre membre du Conseil.

*M. Amyot*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Quelle est la raison du délai qui s’est écoulé entre l’émanation du mandat de l’honorable Orateur de la Chambre des Communes du 23 août dernier, au sujet de l’élection pour le district électoral de Dorchester, et l’émanation du bref d’élection pour ce district daté du 22 décembre dernier ou vers ce temps ?

*M. Weldon* (St-Jean)—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Quel montant a été chargé au compte du capital de l’Intercolonial pendant les quatre derniers exercices ?

*M. Weldon* (St-Jean)—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Relevé des accidents arrivés aux trains de l'Intercolonial par suite de collisions, rails brisés, ou autrement, depuis le 1er avril 1887, jusqu'au 1er mars 1888, les causes et dates respectives; les noms de tous chefs de train, ingénieurs-mécaniciens ou autres employés destitués, suspendus de leurs fonctions ou mis à l'amende à la suite de telles collisions ou de toute autre négligence de leurs devoirs; le montant du dommage (si aucun) causé dans chaque cas à la propriété; le chiffre de la compensation payée aux personnes possédant des propriétés détruites ou endommagées, ainsi que le montant des réclamations pour pertes ou dommages (s'il en est) non réglées.

*M. Weldon* (St-Jean)—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat indiquant la quantité du matériel roulant acheté pour le chemin de fer Intercolonial pendant le dernier semestre de l'année expirée le 31 décembre 1887, donnant chaque espèce de matériel roulant, s'il a été acheté par contrat, ou autrement, les noms des vendeurs, et le coût de chaque espèce; aussi un état montrant le matériel roulant construit dans les ateliers du gouvernement.

*M. Choquette*—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat des sommes payées jusqu'à ce jour pour la confection, revision, etc., des listes électorales depuis la mise en force de l'Acte du Cens Electoral; et aussi un état des sommes réclamées pour salaires, déboursés, etc., par différents officiers-reviseurs et non encore payées.

*M. Perry*—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat donnant la date à laquelle le steamer "Northern Light" a commencé ses voyages entre l'île du Prince-Edouard et Pictou, N.-E., le nombre de voyages faits, le nombre de voyageurs transportés, et la date de son dernier voyage jusqu'à date.

*M. Perry*—Vendredi prochain—ADRESSE—Copie de toutes dépêches, télégrammes et correspondance (s'il en est) qui ont pu être échangés entre le gouvernement du Canada et celui de l'île du Prince-Edouard relativement aux idées exprimées par lord Granville dans sa dépêche à lord Lansdowne en date du 30 mars 1886, au sujet de l'exécution par les autorités fédérales des conditions stipulées lors de l'entrée de l'île du Prince-Edouard dans la Confédération, relativement aux communications continues et efficaces à établir au moyen de vapeurs entre l'île et la terre ferme.

*M. Denison*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il de contraindre le chemin de fer Grand Tronc à obéir à l'ordre du comité des chemins de fer du Conseil Privé lui enjoignant d'avoir à ériger et maintenir, dès le 1er janvier 1888, des barrières aux passages à niveau des rues York et Simcoe, près de la gare Union, dans la cité de Toronto?

*M. Denison*—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Relevé des accidents de chemins de fer signalés au gouvernement en 1886, et au sujet desquels des actions sont actuellement pendantes?

PROCESSES - VERIFICATION

DATE: \_\_\_\_\_

BY: \_\_\_\_\_

APPROVED: \_\_\_\_\_

PROCESSES - VERIFICATION

DATE: \_\_\_\_\_

BY: \_\_\_\_\_

1977

---

**No. 5.**

---

OTTAWA MERCREDI, 29 FÉVRIER 1888.

---

---

2e Session, 6e Parlement, 51 Victoria, 1888.

---

---

**PROCÈS - VERBAUX**

---

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

---

---

OTTAWA:

IMPRIMERIE MAULEAN, ROGER ET C<sup>IE</sup>.  
1888.

## No 6.

## PROCÈS VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, JEUDI, 1<sup>ER</sup> MARS, 1888.

## PRIÈRE.

Dix pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De Mary Mathilda White, du village de Port Dover, comté de Norfolk, Ont. ; demandant la passation d'un acte déclarant son mariage dissous avec David Crystal White, pour divorcer d'avec lui et pour autres fins.

De Eleonora Elizabeth Tudor, de la cité de Montréal, Québec ; demandant la passation d'un acte déclarant son mariage dissous avec Frederick Levey Hart, pour divorcer d'avec lui et pour autres fins.

De la Cie du chemin de fer du Sud du Canada, et de la Cie du chemin de fer Erié et Niagara ; demandant la passation d'un acte prolongeant le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de leurs embranchements et pour autres fins.

De Lemuel Keizer et autres, de Port Beckerton, comté de Guysboro', N.-E. ; se plaignant de l'ordre en conseil récent restreignant la pêche du homard, et demandant qu'il soit permis de prendre du homard en automne.

De la Cie d'amélioration du haut de l'Ottawa ; demandant la passation d'un acte lui permettant d'étendre ses opérations et à d'autres fins.

De Robert E. Hervey et autres ; demandant une charte sous le nom de " La Cie du chemin de fer Annapolis et Atlantique."

De la Cie du chemin de fer d'Esquimalt et Nanaïmo ; demandant la passation d'un acte lui permettant de construire, maintenir et exploiter un bac à vapeur

M. Wood (Brockville), du comité des Ordres Permanents, présente le premier rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a examiné et trouvés suffisants les avis donnés quant aux pétitions suivantes, savoir :—De David Jackson, junior, et autres ; demandant une charte sous le nom de " Cie du chemin de fer Central de l'Ontario " ;—de la Banque Nationale ; demandant la passation d'un acte pour réduire son capital-social ;—de la Cie d'assurance maritime des Marchands du Canada ; demandant la passation d'un acte l'autorisant à liquider ses affaires ;—de George Bliss et autres ; demandant une charte sous le nom de " Cie de Tunnel du Canada et du Michigan " ;—et de Alexander Campbell et autres ; demandant une charte sous le nom d' " Académie Nisbet de Prince-Albert."

Sur motion de M. White (Renfrew), le comité d'Agriculture et de Colonisation est autorisé à employer un sténographe pour prendre les témoignages qu'il jugera nécessaires.

Sur motion de M. Taylor, les comptes publics du Canada pour l'exercice expiré le 30 juin 1887, le rapport de l'auditeur-général sur les comptes de crédits pour le même exercice, le relevé des mandats du Gouverneur-Général émis depuis la dernière session du parlement et les dépenses s'y rattachant, et le relevé des dépenses à compte des diverses dépenses imprévues pour l'exercice 1887-88, sont référés au comité des Comptes Publics.

M. White (Cardwell) soumet à la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,—le rapport annuel du département des Sauvages pour l'année expirée le 31 décembre 1887.

M. l'Orateur soumet à la Chambre certaines lettres, affidavits et autres papiers concernant le renvoi de MM. A. E. Poirier, E. Tremblay et Rémi Tremblay qui ont été employés jusqu'à une date récente comme traducteurs français des *Débats* officiels de la Chambre,—lesquels papiers sont lus à la table comme suit :—

(Voir Appendice des Procès-Verbaux No. 1).

Sur motion de Sir Richard Cartwright, la prise en considération de la résolution dont il a donné avis au sujet des relations commerciales entre le Canada et les États-Unis, devient le premier ordre du jour pour mercredi prochain, le 7 mars,—le débat devant avoir la priorité de jour en jour, jusqu'à terminaison.

Les bills suivants sont présentés séparément, lus pour la première fois, et remis pour la seconde lecture à demain, savoir :—

Par M. McCarthy :—Bill (No 4) modifiant l'Acte concernant les lettres-patentes entachées d'erreurs et le dégrèvement des biens engagés à la couronne.

Et,—Bill (No 5) pour la protection des employés de chemins de fer.

Et aussi,—Bill (No 6) modifiant l'Acte de Tempérance du Canada ;—et

Par M. Kirkpatrick :—Bill (No 7) permettant aux navires américains d'aider les batiments naufragés ou désemparés dans les eaux canadiennes.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que les honorables messieurs Casgrain, Dever, Girard, Gowan, Guévremont, Haythorne, Kaulbach, McClelan, McKindsey, McMillan, Macfarlane, Ogilvie, Pelletier, Read, Turner, Vidal et Wark, ont été nommés pour former un comité chargé de surveiller les impressions de cette Chambre pendant la présente session, et d'agir au nom de cette Chambre avec le comité de la Chambre des Communes comme un comité mixte des deux Chambres au sujet des impressions.

Aussi, informant la Chambre que les honorables messieurs Allan, Almon, Bailargeon, Bellerose, Botsford, de Boucherville, Gowan, Haythorne, Lacoste, Macpherson, Sir David, Miller, Odell, Poirier, Power, Ryan, Scott, Sullivan, Trudel et Wark, ont été nommés pour former un comité pour aider M. l'Orateur dans l'administration, de la bibliothèque du parlement, en ce qui touche aux intérêts de cette Chambre, et pour agir au nom de cette Chambre comme comité mixte des deux Chambres pour la bibliothèque.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. McMullen à l'effet qu'un ordre de la Chambre soit émis pour obtenir copie des instructions données aux agents des terres fédérales dans le Manitoba et le Nord-Ouest concernant les renseignements gratuits à fournir aux personnes désirant s'y fixer comme colons, et copie des instructions relatives aux renseignements pour lesquels un honoraire est exigé ; le montant des honoraires perçus pour ces renseignements aux diverses agences pendant les années 1885-86-87 ; le montant de tous les honoraires reçus des dits colons pendant les dites années et que l'on n'a pas porté à leur crédit lorsqu'ils ont acheté des terres fédérales.

Et la question étant mise sur la dite motion,—elle est adoptée.

Les adresses à Son Excellence et les ordres de la Chambre qui suivent, sont votés, savoir :—

Par M. Amyot:—Ordre de la Chambre—Liste des unions ouvrières qui se sont conformées à la 35e Victoria, ch. 30, et l'Acte des unions ouvrières, et la date à laquelle chacune s'y est conformée.

Et,—Ordre de la Chambre—Copie des règlements des unions ouvrières qui se sont conformées à la 35e Victoria, et à l'Acte des unions ouvrières, et la liste de leurs officiers avec la désignation de leurs officiers.

Et aussi,—Adresse—Copie des règlements faits par le gouverneur en conseil pour l'enregistrement des unions ouvrières.

M. Davies propose,—Qu'il soit émis un Ordre de la Chambre pour copie de toute correspondance (par lettre ou télégramme) et de tous autres papiers concernant le transport des malles provinciales supplémentaires dans l'Île du Prince-Edouard, depuis le 1er septembre dernier.

Et un débat s'ensuivant,—il est ajourné, sur motion de M. McLelan.

Sir Charles Tupper remet un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, lequel est lu comme suit :—

LANSDOWNE.

Le Gouverneur-Général transmet à la Chambre des Communes les estimations des sommes requises pour le service du Canada pour l'année expirant le 30 juin 1889, et conformément aux dispositions de l' " Acte de l'Amérique-Britannique du Nord, de 1867," il recommande ce budget à la Chambre des Communes.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,  
OTTAWA, 1er mars 1888.

Sur motion de Sir Charles Tupper, les dits message et budget sont déferés au comité des Subsidés.

La Chambre alors s'ajourne.

JOSEPH ALDRIC OUMET,  
*Orateur.*

## AVIS DE MOTIONS.

*M. McNeill*—Lundi prochain—BILL intitulé : “ Acte modifiant l’acte concernant le Service Civil du Canada. ”

*M. Brown*—Lundi prochain—BILL intitulé : “ Acte pour mieux prévenir la cruauté envers les animaux. ”

*M. Amyot*—Mardi prochain—INTERPELLATION—1o La brochure intitulée “ Horse Breeding in Canada ” a-t-elle été traduite en français, imprimée et distribuée aux députés de cette Chambre y ayant intérêt, en nombre équipollent à l’édition anglaise ?  
2o Si elle ne l’a pas été, le sera t-elle, et quand ?

*M. Amyot*—Mardi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il de publier une version française des livres militaires suivants :

1. Le manuel d’exercices actuellement en usage ;
2. L’école de tir, actuellement en usage ;
3. Les règlements et ordres à l’usage de la milice du Canada, édition 1887 ; et quand cette édition française serait-elle publiée et distribuée pour l’usage de la force volontaire ?

*M. Amyot*—Mardi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l’intention du gouvernement de fournir la salle d’exercice (drill shed) à Québec, de l’eau nécessaire pour l’usage des officiers et soldats, et pour l’amélioration de la terre qui y sert de pavé ; et cette eau sera-t-elle fournie à temps pour que les divers corps volontaires puissent y faire les exercices annuels qu’ils sont maintenant autorisés à faire ?

*Sir Richard Cartwright*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il de prendre possession du pont sur la rivière Welland, au village de Chippewa ? A-t-il l’intention de construire un nouveau pont ?

*M. Kirk*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Un bureau de poste a-t-il été établi à Eight Island Lake, dans le comté de Guysboro’, N.-E., conformément à la requête présentée par la population de ce district ? Si non, le gouvernement a-t-il l’intention d’en établir un ? Et, dans ce cas, quand ?

*M. McMullen*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie du rapport fait par le professeur Saunders relativement au site de la ferme expérimentale dans le Nord-Ouest, et de toutes lettres, documents et papiers concernant les divers sites proposés ainsi que les recommandations qu’il a faites à ce sujet.

*M. Purcell*—Mardi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il considéré à nouveau l’opportunité d’accorder une pension aux vétérans qui ont fait la campagne de 1837 ? Et se propose-t-il d’insérer dans le budget une somme applicable à cette fin ?

*M. Watson*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat donnant le nom et le domicile de chaque inspecteur de homesteads dans le Manitoba et le Nord-Ouest, le nombre d’inspections et de rapports faits mensuellement par chacun pendant les années 1882 et 1887 inclusivement ; le nom et le domicile de chaque inspecteur de colonisation, le nombre d’inspections et de rapports faits mensuellement par chacun pendant les susdites années, et copie des dits rapports.

---

M. Amyot—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat faisant connaître le montant dépensé par le gouvernement du Canada,—

1o Pour l'amélioration du havre de Montréal; 2o pour l'amélioration du havre de Québec; 3o pour le creusement du lac Saint-Pierre.

Le montant dépensé par le gouvernement de la Puissance du Canada,—

1o pour l'amélioration du havre de Montréal; 2o pour l'amélioration du havre de Québec; 3o pour le creusement du lac Saint-Pierre.

Le montant total dépensé par le gouvernement de la Puissance pour l'amélioration du fleuve Saint Laurent généralement pour en faciliter la navigation, à partir de l'extrémité ouest de la rade de Québec à aller jusqu'à et y compris la rade de Montréal.

Le montant garanti par le gouvernement de la Puissance,—1o pour l'amélioration de la rade de Montréal; 2o pour l'amélioration de la rade de Québec.

**No. 6.**

---

OTTAWA JEUDI, 1<sup>ER</sup> MARS 1888.

---

---

2<sup>e</sup> Session, 6<sup>e</sup> Parlement, 51 Victoria, 1888.

---

---

**PROCÈS - VERBAUX**

---

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

---

---

OTTAWA:

IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET C<sup>IE</sup>.

1888.

## No 7.

## PROCÈS VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, VENDREDI, 2 MARS, 1888.

## PRIÈRE.

Vingt pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De la Cie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest du Canada; demandant la passation d'un acte modifiant les actes concernant la dite Cie.

De la Cie de Colonisation des fermiers de York (limitée); demandant un amendement à sa charte lui permettant d'échanger du stock pour des terres.

Du conseil municipal du comté d'Oxford, Ont.; demandant la passation d'un acte pour étendre le délai fixé pour décerner des mandats de dépôts sous l'autorité de l'acte relatif aux vagabonds.

Du conseil municipal de la ville de Kincardine, comté de Bruce, Ont.; demandant la passation d'un acte lui permettant de percevoir des taux de péage ou droits sur tous effets, articles manufacturés ou marchandises expédiés d'aucune partie ou déchargés en aucun endroit du port de la dite ville, et sur tous billots, espars ou pièces de mâture qui y seront expédiés ou déchargés.

De la Cie d'assurance contre les accidents de l'Amérique du Nord; demandant la passation d'un acte pour réduire son capital-actions.

La pétition du conseil municipal du comté d'Oxford, Ont.; demandant une augmentation de l'octroi applicable à l'habillement et à l'équipement de la force de milice volontaire,—étant lue;

M. l'Orateur décide: "Qu'elle ne peut être reçue, vû que l'octroi de ses conclusions entraînerait la dépense de deniers publics."

M. Wood (Brockville), du comité des Ordres Permanents, présente le second rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a examiné et trouvés suffisants les avis donnés quant aux pétitions suivantes, savoir :—De John Doull et autres; demandant une charte sous le nom de Cie d'Assurance de l'Est;—de la Cie du chemin de fer du Sud du Canada, et de la Cie du chemin de fer Erié et Niagara; demandant la passation d'un acte prolongeant le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de leurs embranchements et pour autres fins;—et de la Cie d'amélioration du haut de l'Ottawa; demandant la passation d'un acte lui permettant d'étendre ses opérations.

Le délai pour recevoir des pétitions pour bills privés expirant le 3 courant, et celui pour présenter des bills privés expirant le 8 courant, votre comité recommande, en conséquence, que ce délai soit prorogé au 24 et au 29 courant, respectivement.

En faisant la recommandation ci dessus, le comité déclare, pour l'information des personnes qui ont l'intention de présenter des bills privés pendant la présente session, qu'il n'a pas l'intention de recommander, après le 24 de ce mois, une autre prolongation générale de délai pour la réception des pétitions en obtention de bills privés.

M. Bergin, du comité mixte des Impressions du Parlement, présente le premier rapport de ce comité, recommandant que son quorum soit réduit à neuf membres.

Sur motion de M. Wood (Brockville), le délai pour recevoir des pétitions pour bills privés est prorogé au samedi, 24 courant, et celui pour présenter des bills privés, est prorogé au jeudi, 29 de ce mois, conformément à la recommandation du comité des Ordres Permanents.

Les bills suivants sont présentés séparément, lus pour la première fois, et remis, pour la seconde lecture, à lundi prochain, savoir :—

Par M. Patterson (Essex) :—Bill (No 8) constituant en corporation la Cie de Tunnel du Canada et du Michigan.

Par M. Ferguson (Welland) :—Bill (No 9) concernant les Cies de chemins de fer du Canada-Sud et d'Erié et Niagara.

Par M. Jamieson :—Bill (No 10) modifiant l'Acte de Tempérance du Canada.

Sur motion de M. Desjardins, le premier rapport du comité des "Débats" est adopté, sauf le second paragraphe relatif à l'octroi d'une gratuité à madame Eyvel, qui est renvoyé au comité pour plus ample considération.

Sur motion de M. Wallace, le comité spécial chargé de faire une enquête et un rapport sur la nature, l'étendue et les effets de certaines combinaisons que l'on dit exister relativement à l'achat et à la vente ou à la fabrication et vente en Canada de tous produits canadiens ou étrangers, obtient l'autorisation d'employer un sténographe pour prendre les témoignages que le comité jugera nécessaires.

M. Pope soumet à la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,—Rapport de la Commission Royale sur le louage des pouvoirs d'eau au canal Lachine.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Davis,—Qu'il soit émis un Ordre de la Chambre pour copie de toute correspondance (par lettre ou télégramme) et de tous autres papiers concernant le transport des malles provinciales supplémentaires dans l'île du Prince-Edouard, depuis le 1er septembre dernier.

Et la question étant mise sur la dite motion, elle est adoptée.

Sur motion de M. Taylor, la Chambre décide de se former en comité général, lundi prochain, pour considérer la résolution suivante :—

Qu'il est expédient de présenter un bill pour réglementer la fabrication et la vente des saindoux artificiels.

Les adresses à Son Excellence, et les ordres de la Chambre qui suivent, sont votés, savoir :—

Par M. Small :—Ordre de la Chambre—Etat donnant les noms de tous les juges de cours Supérieures, de Loi ou d'Equité admis à la retraite en Canada et la date de leurs lettres-patentes respectives. Aussi, copie de la dernière lettre-patente adressée à un juge de cour Supérieure admis à la retraite.

Par M. Beausoleil :—Ordre de la Chambre—Copie de toute correspondance, documents, représentations ou informations reçus par le gouvernement au sujet des inondations qui se produisent périodiquement sur les rives nord et sud du fleuve St-Laurent, spécialement au sujet de la grande inondation du printemps 1887 ;

Aussi, copie de tous rapports soumis par la commission d'ingénieurs chargée d'étudier les causes des inondations et de rechercher les meilleurs moyens d'en prévenir, ou du moins, d'en diminuer les désastres à l'avenir.

Par M. Weldon (St-Jean) :—Ordre de la Chambre—Relevé des accidents arrivés aux trains de l'Intercolonial par suite de collisions, rails brisés, ou autrement, depuis le 1er avril 1887, jusqu'au 1er mars 1888, les causes et dates respectives; les noms de tous chefs de train, ingénieurs-mécaniciens ou autres employés destitués, suspendus de leurs fonctions ou mis à l'amende à la suite de telles collisions ou de toute autre négligence de leurs devoirs; le montant du dommage (si aucun) causé dans chaque cas à la propriété; le chiffre de la compensation payée aux personnes possédant des propriétés détruites ou endommagées, ainsi que le montant des réclamations pour pertes ou dommages (s'il en est) non réglées.

Et, — Ordre de la Chambre—Etat indiquant la quantité du matériel roulant acheté pour le chemin de fer Intercolonial pendant le dernier semestre de l'année expirée le 31 décembre 1887, donnant chaque espèce de matériel roulant, s'il a été acheté par contrat, ou autrement, les noms des vendeurs, et le coût de chaque espèce; aussi un état montrant le matériel roulant construit dans les ateliers du gouvernement.

Par M. Perry :—Ordre de la Chambre—Etat donnant la date à laquelle le steamer "Northern Light" a commencé ses voyages entre l'Île du Prince-Edouard et Pictou, N.-E., le nombre de voyages faits, le nombre de voyageurs transportés, et la date de son dernier voyage jusqu'à date.

Et, — Adresse—Copie de toutes dépêches, télégrammes et correspondance (s'il en est) qui ont pu être échangés entre le gouvernement du Canada et celui de l'Île du Prince-Edouard relativement aux idées exprimées par lord Granville dans sa dépêche à lord Lansdowne en date du 30 mars 1886, au sujet de l'exécution par les autorités fédérales des conditions stipulées lors de l'entrée de l'Île du Prince-Edouard dans la Confédération, relativement aux communications continues et efficaces à établir au moyen de vapeurs entre l'île et la terre ferme.

Par M. Denison :—Ordre de la Chambre—Relevé des accidents de chemins de fer signalés au gouvernement en 1886, et au sujet desquels des actions sont actuellement pendantes?

La Chambre alors s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

JOSEPH ALDRIC OUMET,

Orateur.

## AVIS DE MOTIONS.

---

*M. Denison*—Lundi prochain—Qu'il soit nommé un comité spécial chargé de s'enquérir s'il serait à propos, pour le gouvernement, d'acquérir toutes les lignes de télégraphe électrique en Canada; avec pouvoir au dit comité d'envoyer quérir personnes, papiers et documents, et d'entendre les compagnies de télégraphe et de chemins de fer et les propriétaires qui désireraient comparaître en personne ou par l'entremise de conseils ou d'agents, et aussi de faire rapport à la Chambre.

*Sir R. Cartwright*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Quelles ont été les recettes et les dépenses de l'Intercolonial, du 1er juillet 1887 au 1er février 1888, jusqu'au 1er mars 1888? Et aussi, du 1er juillet 1886 au 1er février 1887, jusqu'au 1er mars 1887?

*M. Choquette*—Mardi prochain—INTERPELLATION—Quel est le montant total dépensé à ce jour pour la construction de l'embranchement de St-Charles sur le chemin de fer Intercolonial, et quel est le montant des réclamations non encore payées?

*M. Barron*—Lundi prochain—ADRESSE—Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et les commissaires nommés par le gouvernement pour faire une enquête et recueillir des données au sujet du canal de la Vallée de la Trent, et des progrès faits par la commission. Aussi, copie de toutes instructions autorisant les commissaires à agir et définissant leurs pouvoirs et attributions et le mode de procédure, de même que copie de tous rapports adressés au gouvernement par l'ingénieur ou les ingénieurs des travaux du dit canal depuis la dernière session du parlement.

*M. Thérien*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il reçu une requête des manufacturiers de tabac canadien de Montréal, demandant une législation leur donnant le monopole de l'achat et de la vente du tabac en feuille?

*M. Laurier*—Lundi prochain—ADRESSE—Copie de tous rapports des commissaires nommés par Commission Royale pour s'enquérir des pertes subies dans les Territoires du Nord-Ouest pendant le dernier soulèvement; et un relevé de tous les paiements effectués sous l'autorité de recommandations contenues dans ces rapports.

*M. Mc Mullen*—Lundi prochain—INTERPELLATION—A-t-on choisi un site pour un édifice public à Strathroy, conformément au crédit de \$4,000 voté lors de la dernière session? Si oui, quel est l'endroit choisi et le prix du terrain? Des soumissions ont-elles été demandées relativement à cette construction?

*M. Mara*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il de nommer bientôt des juges de cours de comté additionnels dans la province de la Colombie Anglaise?

Produced by the  
Office of the  
Attorney General

OFFICE OF THE  
ATTORNEY GENERAL

PROCES - VERBAUX

Office of the  
Attorney General

1911

---

**No. 7.**

---

OTTAWA VENDREDI, 2 MARS 1888.

---

---

2e Session, 6e Parlement, 51 Victoria, 1888.

---

---

**PROCÈS - VERBAUX**

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

---

---

OTTAWA:

IMPRIMERIE MAULEAN, ROGER ET C<sup>IE</sup>.

1888.

## No 8.

## PROCÈS VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

---

 OTTAWA, LUNDI, 5 MARS, 1888.
 

---

## PRIÈRE.

Six pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues:—

De Wm. K. Muir et autres; demandant une charte sous le nom de la "Cie du Pont de la Rivière Détroit."

De la Cie du chemin de fer de Jonction du Grand Occidental et de la Rive du Lac Ontario; demandant la passation d'un acte prolongeant le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa ligne, et à d'autres fins.

De Charles Cameron et autres; demandant une charte sous le nom de "Chemin de fer de Collingwood et de la Baie de Quinté."

De McKamon et autres; de P. Farley et autres, membres de l'Union des Cigariers; de P. Farley et autres, Toronto; et de Henry Anderson et autres, Amherstburg; demandant séparément la passation d'un acte fédéral sur les fabriques et un acte fédéral pour régler le travail dans les usines.

De M. McKamon et autres, Union des Pressiers No 5; de P. Farley et autres, Toronto; de P. Farley et autres, membres de l'Union des Cigariers; et de Andrew Belcoure et autres, Amherstburg; demandant un amendement à l'acte d'engagement des matelots.

De M. McKamon et autres, de l'Union des Pressiers No 5; de P. Farley et autres, Toronto; de P. Farley et autres, membres de l'Union des Cigariers; et de Andrew Belcoure et autres, Amherstburg; demandant séparément la passation d'un acte pour obliger tous navires à vapeur ou à voiles, naviguant dans les eaux intérieures du Canada, à avoir de bons équipages et à d'autres fins.

De Henry Franklin Bronson et autres; demandant une charte sous le nom de la "Cie de bois de sciage de Bronson et Weston."

De la Cie du chemin de fer Grand Tronc du Canada; demandant la passation d'un acte lui permettant de remanier son capital-actions et pour autres fins.

De Sem Dalpé, de Roxton Pond, Québec; demandant une augmentation de droits sur les fers de machines à planer importés en Canada.

Du Conseil municipal de la cité de London, Ontario; demandant la passation d'un acte pour confirmer et déclarer valides les arrangements conclus entre certaines compagnies de chemins de fer.

De la Cie du chemin de fer du Sud du Canada, et du bureau provisoire des directeurs de la Compagnie de chemin de fer, de Pont et de Tunnel; demandant la passation d'un acte prolongeant le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de leurs travaux.

De A. J. McKay et autres; demandant une charte sous le nom de "Cie du chemin de fer de la Zone Chinook et de la Rivière de la Paix."

De H. D. Troop et autres; demandant une charte sous le nom de "Cie d'assurance contre l'incendie de "Keystone."

De Hiram Robinson et autres; demandant la passation d'un acte les autorisant à construire et exploiter une ligne de chemin de fer à partir d'un point sur le chemin de fer du Pacifique Canadien entre Braeside et Arnprior, jusqu'à un point sur le chemin de fer de Joncton Pontiac au Pacifique.

De J. P. Whitney et autres; demandant une charte sous le nom de "Cie de chemin de fer et de Pont d'Ottawa, Morrisburg et New-York."

De la Cie du chemin de fer du lac Nipissingue et de la Baie de James; demandant la passation d'un acte prolongeant le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa ligne.

De la Chambre de Commerce de la cité de Toronto; demandant l'abrogation de la clause 9 de l'acte de la ci-devant province du Canada, 8 Vic., chap. 24; et de la clause 13 de l'acte 47 Vic., chap. 46; et la passation d'un acte au lieu des deux ci-dessus mentionnés.

De D. W. Balfour et autres, Amherstburg; demandant que le gouvernement émette tout le numéraire destiné à la circulation, et que ce numéraire soit monnaie fiduciaire pour toutes dettes publiques ou privées.

De Wm. McPeaty et autres, Amherstburg; demandant la passation d'un acte abolissant toute exemption du paiement des taxes imposables sur le reste de la communauté.

De Henry Anderson et autres; demandant la passation d'un acte déclarant illégal l'établissement de corps de police, particulière et secrète, armés et portant uniforme.

De E. Boyd et autres, Amherstburg; demandant la passation d'un acte pour établir le suffrage des adultes dans toutes les élections.

Les bills suivants sont présentés, lus pour la première fois, et remis, pour la seconde lecture, à demain, savoir:—

Par M. Curran:—Bill (No 11) autorisant la Cie d'assurance maritime des Marchands du Canada à abandonner sa charte et à pourvoir à la liquidation de ses affaires.

Par M. Landry:—Bill (No 12) modifiant le chapitre 127 des Statuts Révisés du Canada, intitulé: "Acte concernant l'Intérêt"

Par M. McNeill:—Bill (No 13) modifiant l'acte concernant le Service Civil du Canada.

Par M. Ward:—Bill (No 14) constituant en corporation la Cie du chemin de fer Central d'Ontario.

Par M. Macdowall:—Bill (No 15) constituant en corporation l'Académie Nisbet de Prince Albert.

Sir Charles Tupper met devant la Chambre,—Etat de toutes les pensions et indemnités de retraite accordées dans le service civil, pendant l'année expirée le 31 décembre 1887, donnant le nom et le rang de chaque personne mise à la retraite ou retirée, ses appointements, son âge, la durée de son service, l'indemnité à elle accordée lors de sa retraite, la raison de sa mise à la retraite, et si la vacance a été remplie par promotion ou par une nouvelle nomination.

Et,—Réponse à l'Ordre du 29 écoulé—Etat détaillé des recettes et des dépenses imputables au fonds consolidé, du 1er juillet 1886 au 1er mars 1887, et du 1er juillet 1887 au 1er mars 1888.

Les adresses à Son Excellence et les ordres de la Chambre qui suivent, sont votés, savoir:—

Par M. Mulock:—Adresse—Copie de toutes demandes, lettres ou autres communications adressées au gouvernement ou à aucun département ou ministre ou de tous rapports relativement à la requête présentée de la part du bataillon York-Simcoe pour l'allocation de petit équipement pendant la campagne du Nord-Ouest, et de toutes réponses à ce sujet.

Par M. Watson :—Ordre de la Chambre—Etat donnant le nom et le domicile de chaque inspecteur de homesteads dans le Manitoba et le Nord-Ouest, le nombre d'inspections et de rapports faits mensuellement par chacun pendant les années 1882 à 1887 inclusivement ; le nom et le domicile de chaque inspecteur de colonisation, le nombre d'inspections et de rapports faits mensuellement par chacun pendant les sus dites années, et copie des dits rapports.

Par M. Amyot :—Ordre de la Chambre—Etat faisant connaître le montant dépensé par le gouvernement de la province du Canada,—

1o Pour l'amélioration du havre de Montréal ; 2o pour l'amélioration du havre de Québec ; 3o pour le creusement du lac Saint-Pierre.

Le montant dépensé par le gouvernement de la Puissance du Canada,—

1o pour l'amélioration du havre de Montréal ; 2o pour l'amélioration du havre de Québec ; 3o pour le creusement du lac Saint-Pierre.

Le montant total dépensé par le gouvernement de la Puissance pour l'amélioration du fleuve Saint Laurent généralement pour en faciliter la navigation, à partir de l'extrémité ouest de la rade de Québec à aller jusqu'à et y compris la rade de Montréal.

Le montant garanti par le gouvernement de la Puissance,—1o pour l'amélioration de la rade de Montréal ; 2o pour l'amélioration de la rade de Québec.

Par M. Barron :—Adresse—Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et les commissaires nommés par le gouvernement pour faire une enquête et recueillir des données au sujet du canal de la Vallée de la Trent, et de la continuation future des travaux. Aussi, copie de toutes instructions autorisant les commissaires à agir et définissant leurs pouvoirs et attributions et le mode de procédure, de même que copie de tous rapports adressés au gouvernement par l'ingénieur ou les ingénieurs des travaux du dit canal depuis la dernière session du parlement.

Par M. Laurier :—Adresse—Copie de tous rapports des commissaires nommés par Commission Royale pour s'enquérir des pertes subies dans les Territoires du Nord-Ouest pendant le dernier soulèvement ; et un relevé de tous les paiements effectués sous l'autorité de recommandations contenues dans ces rapports.

M. McIntyre propose, —Qu'il soit émis un ordre de la Chambre demandant copie du rapport de l'ingénieur qui a été envoyé à Naufrage, comté de King, I.P.E., en 1884, pour faire rapport sur la possibilité d'améliorer la navigation à cet endroit.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

La Chambre alors s'ajourne.

JOSEPH ALDRIC OUIMET,

*Orateur.*

## AVIS DE MOTIONS.

---

Sir *B. Cartwright*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Quel est le montant total réclamé par la Cie du Pacifique Canadien pour les travaux faits ou à faire par elle sur les diverses sections de la ligne construite par le gouvernement dans la Colombie Anglaise, afin de mettre la voie ferrée dans un état convenable, suivant qu'il en a été convenu, dit-on, entre les parties ?

*M. Choquette*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement de distribuer aux membres de cette Chambre qui en feront la demande le recueil des lois criminelles ?

*M. Choquette*—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de tous papiers, documents, requête, etc., concernant la résignation du maître de poste de Land Villa, dans le comté de Montmagny, la nomination d'un autre maître de poste et le changement de l'endroit du dit bureau.

*M. Barron*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Les eaux de la rivière Fénélon, à la décharge du lac Cameron et au-dessus de l'écluse des chûtes Fénélon, sont-elles d'une profondeur suffisante pour permettre la libre navigation des vapeurs, batiments et barges qui passent à travers la dite écluse ? Si non, le gouvernement a-t-il l'intention de rendre la rivière navigable à temps pour la prochaine saison ? Le pont jeté sur la dite rivière au dessus de l'écluse, empêchera-t-il la navigation ? Si oui, quand ce pont sera-t-il reconstruit afin de rendre la navigation libre ?

*M. Perry*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement est-il informé du montant de dommages faits aux brise-lames de Tignish et Mininigash, dans l'île du Prince-Edouard, par les tempêtes de l'automne de 1887 ?

*M. Perry*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement, pendant la présente session, d'insérer une somme dans le budget pour solder en tout ou en partie le montant de \$5,000,000, à titre de compensation à l'île du Prince-Edouard pour non-accomplissement des termes de la confédération par le gouvernement du Canada, concernant la communication continue et efficace par vapeur avec la terre ferme, tel que demandé par une adresse conjointe des deux branches de la législature de l'île du Prince-Edouard pendant la session de 1884 ?

*M. Ellis*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—M. F. Perley, du département des Travaux Publics, qui a été envoyé à St-Jean au commencement de 1887 pour conférer avec le bureau de commerce de cette ville au sujet de certaines améliorations que l'on a conseillé de faire dans le port de la dite ville et le long du bord du dit port, a-t-il fait un rapport régulier sur les améliorations projetées et sur les entrevues qu'il a eues avec les parties intéressées ?

*M. Weldon* (St-Jean)—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Quel montant de droits a été perçu au cours de l'année dernière, jusqu'au 1er janvier 1888, sur les billots de pin, de cèdre et d'épinette, les billots à bardeaux et sur le pin et le cèdre, dans les provinces de l'Ontario, Québec et Nouveau-Brunswick, respectivement ?

*M. Flynn*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie du rapport ou des rapports des commissaires (ou d'aucun d'entre eux) nommés pour s'enquérir de la condition de l'industrie du homard dans les provinces maritimes.

---

*M. Carling*—Vendredi prochain—COMITÉ GÉNÉRAL pour considérer la résolution suivante :

Résolu,—Que le Gouverneur en Conseil pourra nommer un sous-commissaire des brevets d'invention dont le salaire sera de piastres par année.

*M. Carling*—Vendredi prochain—BILL intitulé : " Acte modifiant les actes concernant les brevets d'invention "

*M. Mulock*—Lundi prochain—ADRESSE — Copie de toutes lettres, dépêches, communications et autres papiers en la possession du département de la milice et de la défense, relativement au cas du soldat Thomas Neely, ci-devant de la compagnie C, école d'infanterie, ou à la demande formulée par sa veuve et ses enfants pour une compensation à raison de ses blessures et de son décès.

**No. 8.**

OTTAWA LUNDI, 6 MARS 1888.

2e Session, 6e Parlement, 51 Victoria, 1888.

# PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET OIL.

1888.

## No 9.

## PROCÈS VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MARDI, 6 MARS, 1888.

## PRIÈRE.

Douze pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu de Son Honneur le juge Taschereau, l'un des juges choisis pour la décision des pétitions d'élections, conformément à l'Acte des Elections Fédérales Contestées, un certificat et un rapport concernant l'élection pour le district électoral de l'Assomption,—lesquels sont lus comme suit:—

## ELECTION CONTESTÉE DE L'ASSOMPTION.

MONTRÉAL, ce 3 mars, 1888.

A l'honorable J. A. OUMET,  
Orateur de la Chambre des Communes,  
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, une copie dûment certifiée de ma décision rendue le 23 décembre dernier dans la cause de l'élection contestée du district électoral de L'Assomption (Normandeau vs. Gauthier). Je n'ai pu en faire rapport avant aujourd'hui, à raison d'un appel interjeté à la Cour Suprême sur un incident du procès, lequel appel vient d'être rejeté par ce tribunal.

J'ai de plus l'honneur de faire rapport :

1o Qu'à part l'admission du défendeur sur laquelle le jugement annulant l'élection est basé il n'a pas été prouvé que des manœuvres frauduleuses aient été pratiquées dans une grande mesure à cette élection ou à sa connaissance et avec son consentement.

2o Qu'à part encore la dite admission, il n'y a pas preuve de la commission de manœuvres frauduleuses par d'autres personnes.

3o Qu'il n'y a pas raison de croire que des manœuvres frauduleuses aient été pratiquées dans une grande mesure à la dite élection.

4o Qu'il n'y a pas non plus raison de croire que l'enquête sur les opérations de l'élection ait été rendue incomplète par le fait de quelqu'une des parties à la pétition, et qu'il n'est pas désirable qu'il soit fait une nouvelle enquête pour constater si des manœuvres frauduleuses y ont été pratiquées dans une grande mesure.

J'ai l'honneur d'être, M. l'Orateur,  
Votre très-humble serviteur,

HENRI T. TASCHEREAU,

*Juge C. S.*

Canada,  
Province de Québec, }  
District de Joliette. }

*Cour Supérieure pour le Bas-Canada.*

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un membre de la Chambre des Communes du Canada pour représenter le district électoral de L'Assomption.

Vendredi, le vingt-troisième jour du mois de décembre mil huit cent quatre-vingt-sept.

*Présent :*

L'honorable HENRI T. TASCHEREAU, J.C.S.

N° 7.

JOSEPH EDOUARD BÉDARD NORMANDEAU, capitaine de milice, du village de L'Assomption, dans le district judiciaire de Joliette.

*Pétitionnaire ;*

*vs*

JOSEPH GAUTHIER, marchand, de la ville des Laurentides, dans le dit district, élu membre de la Chambre des Communes du Canada pour représenter le dit district électoral de L'Assomption.

*Défendeur.*

La Cour, ayant entendu les parties par leurs procureurs respectifs, sur le mérite de la présente pétition d'élection, examiné la procédure et pris connaissance de l'admission signée par le défendeur à l'effet qu'à l'élection dont il s'agit, des manœuvres frauduleuses suffisantes pour annuler la dite élection ont été commises par les agents du défendeur, mais hors la connaissance et sans le consentement du dit défendeur, donne acte aux parties de la dite admission, laquelle est acceptée comme conclusive, et en conséquence met de côté et annule l'élection du dit défendeur comme membre de la Chambre des Communes du Canada pour le district électoral de L'Assomption, avec dépens contre le dit défendeur, sauf les frais ci-après mentionnés, savoir : les frais d'assignation, de taxe et de sténographie des témoins Amédée Lépine, Clémence Rhéaume, Michel Giboulean, Pierre Labelle, Jean-Baptiste Giboulean, Joseph Edouard Duhamel et Benjamin Duhamel (entendus pour contredire Amédée Lépine), Nazaire Bourgoïn, Octave Renaud et docteur Ludger Forest, lesquels derniers dépens seront à la charge du pétitionnaire.

Et la cour accorde distraction de dépens à MM. Lacoste, Globensky, Bisailon, Brosseau et Lajoie, procureurs du pétitionnaire.

Par la cour,

(Vraie copie).

(Signé) DESROCHERS ET DÉSILETS, P.C.S.

M. l'Orateur informe aussi la Chambre qu'il a reçu du registraire de la Cour Suprême du Canada, une copie certifiée du jugement de la dite cour dans l'appel de l'élection de L'Assomption, lequel est lu comme suit :

COUR SUPRÊME DU CANADA,

OTTAWA, 2 mars 18c8.

A l'hon. J. A. OUIMET,

Orateur de la Chambre des Communes du Canada,  
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de certifier que la pièce ci-jointe est le jugement certifié de la Cour Suprême du Canada dans la cause d'appel ci-dessus.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

ROBERT CASSELS,

*Régistraire de la Cour Suprême du Canada.*

*Dans la Cour Suprême du Canada.*

Lundi, le 27<sup>ème</sup> jour de février, A.D., 1888.

*Présents :*

Son Honneur Sir WILLIAM JOHNSTONE RITCHIE, chevalier, juge en chef,  
 “ le juge STRONG,  
 “ “ FOURNIER,  
 “ “ HENRY,  
 “ “ TASCHEREAU,  
 “ “ GWYNNE.

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Élection d'un membre de la Chambre des Communes du Canada pour le district électoral de L'Assomption, tenue les 15<sup>ème</sup> et 22<sup>ème</sup> jours de février, A.D., 1887.

Entre

JOSEPH GAUTHIER,

*(Défendeur en cour inférieure),*

*Appelant ;*

et

JOSEPH EDOUARD BÉDARD NORMANDEAU,

*(Pétitionnaire en cour inférieure),*

*Répondant.*

L'appel de l'appelant sus-nommé, Joseph Gauthier, du jugement rendu par Son Honneur le juge Taschereau, l'un des juges de la cour Supérieure du Bas-Canada siégeant pour le district de Joliette, dans la cause ci-dessus, le 20<sup>ème</sup> jour de décembre 1887, lequel jugement est conçu dans les termes suivants, savoir :—

“ Mardi, le vingtième jour du mois de décembre, mil huit cent quatre-vingt-sept.

*Présent :*

L'honorable HENRI T. TASCHEREAU, J.C.S.

JOSEPH EDOUARD BÉDARD NORMANDEAU, capitaine de milice, du village de L'Assomption, dans le district judiciaire de Joliette,

*Pétitionnaire ;*

vs.

JOSEPH GAUTHIER, marchand, de la ville des Laurentides, dans le dit district, élu membre de la Chambre des Communes du Canada pour représenter le district électoral de L'Assomption,

*Défendeur.*

La cour, après avoir entendu les parties par leurs avocats, sur la motion du défendeur, demandant, pour les causes et raisons y mentionnées, qu'il ne soit pas procédé à l'instruction de la pétition d'élection en cette cause, que le pétitionnaire soit déchu du droit de la faire et que la dite pétition d'élection soit déclarée abandonnée et désertée, périmée et éteinte, et que la dite pétition d'élection soit rejetée et renvoyée avec dépens contre le pétitionnaire, examiné la procédure et avoir délibéré ;

Renvoie la dite motion avec dépens distracts en faveur des avocats du pétitionnaire.”

étant venu pour être entendu devant cette cour, aujourd'hui, en présence des avocats tant du dit appelant que du dit répondant, et après avoir entendu la plaidoirie de l'avocat du dit appelant—l'avocat du répondant n'étant pas appelé,—cette cour a ordonné et adjugé que le dit appel serait rejeté, et il a été rejeté, pour défaut de juridiction.

Et cette cour a, de plus, ordonné et adjugé que le dit appelant paierait au dit répondant ses frais de l'appel en cette cour, et que la somme de cent (\$100) piastres, déposée par le dit appelant en cour inférieure en garantie des frais du dit appel, serait payée au dit répondant pour être appliquée, *pro tanto* au paiement de ses frais dans le dit appel.

Et la cour a, de plus, ordonné et adjugé que le dossier original soit renvoyé par le registraire de cette cour à l'officier compétent de la cour inférieure.

Certifié,

ROBT. CASSELS,  
*Registraire.*

Et il est ordonné que les dits certificat, rapport et jugement soient entrés dans les journaux de cette Chambre.

Il informe aussi la Chambre qu'il a adressé son mandat au Greffier de la Couronne en Chancellerie lui enjoignant de préparer un nouveau bref d'élection pour le dit district électoral.

M. l'Orateur informe aussi la Chambre qu'il a reçu du registraire de la cour Suprême du Canada des copies certifiées des jugements de la dite cour dans les appels d'élections qui suivent, savoir :—

Pour le district électoral de l'Islet ; et

Pour le district électoral de Montmorency ; lesquels sont lus comme suit :—

#### ELECTION CONTESTÉE DE L'ISLET.

COUR SUPRÊME DU CANADA,

OTTAWA, 2 mai, 1888

A l'honorable J. A. OULMET,

Orateur de la Chambre des Communes du Canada,  
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de certifier que la pièce ci-jointe est le jugement certifié de la Cour Suprême du Canada dans la cause d'appel ci-dessus.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

ROBT. CASSELS,  
*Registraire, C. S. C.*

Dans la Cour Suprême du Canada.

LUNDI, le 27<sup>ème</sup> jour de février A.D. 1888.

Présents :

Son Honneur Sir WILLIAM JOHNSTONE RITCHIE, chevalier, juge en chef,  
 “ le juge STRONG,  
 “ “ FOURNIER,  
 “ “ HENRY,  
 “ “ TASCHEREAU,  
 “ “ GWYNNE.

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un membre de la Chambre des Communes pour le district électoral de l'Islet, tenue les 15<sup>e</sup> et 22<sup>e</sup> jour<sup>s</sup> de février, A.D., 1888.

Entre

FABIEN BÉLANGER,

(Pétitionnaire en cour inférieure) Appelant ;

et

PHILIPPE BABY CASGRAIN,

(Défendeur en cour inférieure) Répondant.

L'appel de l'appelant sus-nommé, Fabien Bélanger, du jugement rendu par Son Honneur le juge Pelletier, l'un des juges de la Cour Supérieure du Bas-Canada, siégeant pour le district de Montmagny, dans la cause ci-dessus, le 3<sup>e</sup> jour de janvier, A.D., 1888,—lequel jugement est conçu dans les termes suivants, savoir :

“ Le troisième jour de janvier, mil huit-cent quatre-vingt-huit.

“ Présent en Chambre : l'honorable H. C. Pelletier.

“ Parties ouïes sur la motion du défendeur pour faire déclarer périmée l'instruction en cette cause parce qu'elle n'a pas été commencée dans les six mois de la présentation de la dite pétition d'élection, et sur la motion du pétitionnaire demandant à faire fixer un jour et un lieu pour commencer la dite instruction. Et vu que la loi ne donne pas de pouvoir au juge ou au tribunal de commencer l'instruction d'une pétition d'élection après six mois écoulés depuis sa présentation, à moins que les délais n'aient été prolongés, la motion du défendeur est accordée, et l'instruction en cette cause est déclarée périmée, et le défendeur est déclaré dûment élu, et la motion du pétitionnaire est aussi renvoyée, mais sans frais.

(Signé) “ H. C. PELLETIER,

J. C. S.”

étant venu pour être entendu devant cette cour, aujourd'hui, en présence des avocats tant du dit appelant que du dit répondant, et après avoir entendu la plaidoirie de l'avocat du dit appelant—l'avocat du répondant n'étant pas appelé,—cette cour a ordonné et adjugé que le dit appel serait rejeté, et il a été rejeté, pour défaut de juridiction.

Et cette cour a, de plus, ordonné et adjugé que le dit appelant paierait au dit répondant ses frais de l'appel en cette cause, et que la somme de cent (\$100) piastres, déposée par le dit appelant en cour inférieure en garantie des frais du dit appel, serait

payée au dit répondant pour être appliquée, *pro tanto* au paiement de ses frais dans le dit appel.

Et la cour a, de plus, ordonné et adjugé que le dossier original soit renvoyé par le registraire de cette cour à l'officier compétent de la cour inférieure.

Certifié,

ROBT. CASSELS,  
*Régistraire.*

### ÉLECTION CONTESTÉE DE MONTMORENCY.

COUR SUPRÊME DU CANADA,  
OTTAWA, 2 mars, 1888.

A l'hon. J. A. OUMET,  
Orateur de la Chambre des Communes du Canada,  
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de certifier que la pièce ci-jointe est le jugement certifié de la Cour Suprême du Canada dans la cause d'appel ci-dessus.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

ROBT. CASSELS,  
*Régistraire, C.S.C.*

*Dans la Cour Suprême du Canada.*

LUNDI, le 27<sup>e</sup> jour de février, A.D., 1888.

*Présents :*

Son Honneur Sir WILLIAM JOHNSTONE RITCHIE, chevalier, juge en chef,  
" le juge STRONG,  
" FOURNIER,  
" HENRY,  
" TASCHEREAU,  
" GWYNNE.

### ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un membre de la Chambre des Communes du Canada pour le district électoral de Montmorency, tenue les 15<sup>e</sup> et 22<sup>e</sup> jours de février, A.D., 1887.

Entre

EDOUARD CAUCHON et JEAN DION,  
(*Pétitionnaire en cour inférieure*) Appelants;

et

CHARLES LANGELIER,  
(*Défendeur en cour inférieure*) Répondant.

L'appel des appelants sus-nommés, Edouard Cauchon et Jean Dion, du jugement rendu par Son Honneur le juge Caron, l'un des juges de la Cour Supérieure du Bas-

Canada, siégeant pour le district de Québec, dans la cause ci-dessus, le 26<sup>e</sup> jour de décembre, A. D., 1887, — lequel jugement est conçu dans les termes suivants, savoir : —

“ Canada,  
Province de Québec, }  
District de Québec. }

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un député pour le district électoral de Montmorency à la Chambre des Communes du Canada.

*Dans la Cour Supérieure.*

Le vingt-sixième jour de décembre, mil huit cent quatre-vingt-sept.

*Présent :*

L'honorable juge L. B. CARON.

No. 75.

EDOUARD CAUCHON, batelier, et JEAN DION, journalier, tous deux de la paroisse Notre-Dame de la Visitation du Château Richer, électeurs.

*Pétitionnaires ;*

*vs.*

CHARLES LANGELIER, de la cité de Québec, écuyer, avocat, candidat élu,

*Défendeur.*

Parties ouies sur la motion faite de la part du défendeur, à l'effet que, attendu qu'il s'est écoulé plus de six mois depuis la présentation de la pétition en cette cause, et que le procès (trial) sur icelle n'a pas été commencé, toutes les procédures ultérieures sur icelle soient arrêtées et qu'il soit déclaré que la dite pétition a été abandonnée ; la dite motion est accordée partant il est ordonné que la dite pétition d'élection soit, et elle est par le présent rejetée, le tout tel que demandé mais sans frais."

étant venu pour être entendu devant cette cour, aujourd'hui, en présence des avocats tant du dit appelant que du dit répondant, et après avoir entendu la plaidoirie de l'avocat du dit appelant—l'avocat du répondant n'étant pas appelé,—cette cour a ordonné et adjugé que le dit appel serait rejeté, et il a été rejeté, pour défaut de juridiction.

Et cette cour a, de plus, ordonné et adjugé que le dit appelant paierait au dit répondant ses frais de l'appel en cette cour, et que la somme de cent (\$100) piastres, déposée par le dit appelant en cour inférieure en garantie des frais du dit appel, serait payée au dit répondant pour être appliquée, *pro tanto* au paiement de ses frais dans le dit appel.

Et la cour a, de plus, ordonné et adjugé que le dossier original soit renvoyé par le registraire de cette cour à l'officier compétent de la cour inférieure.

Certifié,

ROBT. CASSELS,

*Régistraire.*

Et il est ordonné que les dits jugements soient entrés dans les journaux de cette Chambre.

M. Pope met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,—Rapport annuel du ministre des Chemins de fer et Canaux pour le dernier exercice, du 1er juillet, 1886, au 30 juin, 1887, sur les travaux placés sous son contrôle.

M. Wood (Brockville), du comité des Ordres Permanents, présente le troisième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a examiné et trouvés suffisants les avis donnés quant aux pétitions suivantes, savoir :—De Andrew Maxwell Irving, de la cité de Toronto, Ont. ; demandant la passation d'un acte à l'effet de déclarer dissous son mariage avec Marie Louise Irving (née Skelton), et pour divorcer d'avec elle ;—de la Cie du chemin de fer Central du Grand-Nord-Ouest ; demandant la passation d'un acte confirmant sa charte ;—de la Cie de Colonisation des fermiers de York (limitée) ; demandant un amendement à sa charte lui permettant d'échanger du stock pour des terres ;—du conseil municipal de la ville de Kincardine, comté de Bruce, Ont. ;—demandant la passation d'un acte lui permettant de percevoir certains taux de péage ou droits dans le port de la dite ville ;—de la Cie du chemin de fer de la Zone Chinook et de la Rivière-à-la-Paix demandant une charte ;—de la Cie du chemin de fer de Colingwood et de la Baie de Quinté ; demandant une charte ;—de la Cie de bois de sciage de Bronson et Weston, demandant une charte ;—du conseil municipal de la cité de London, Ont. ; demandant la passation d'un acte à l'effet de confirmer et de déclarer valides certaines conventions intervenues entre la Cie du Grand-Tronc, la Cie du chemin de fer du Sud du Canada et la levée du chemin de fer de London et Port Stanley, et aussi entre la Cie du chemin de fer de London et du Sud du Canada ;—des directeurs provisoires de la Cie de chemin de fer, de Pont et de Tunnel de la Rivière-Ste-Claire ; demandant la passation d'un acte prolongeant le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de leurs travaux ;—de la Cie du chemin de fer de Jonction du Grand Occidental et de la Rive du Lac Ontario ; demandant la passation d'un acte prolongeant le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa ligne.

Votre comité a aussi examiné la pétition de la Cie du chemin de fer de Port Arthur, Duluth et de l'Ouest ; demandant la passation d'un acte déclarant que le dit chemin est d'utilité générale et que la Cie est un corps légalement constitué et politique, sous la juridiction du Canada, et trouve que les avis n'ont pas été publiés pendant le temps prescrit, mais vu que la pétition ne demande que la confirmation d'une charte accordée par la législature locale, et comme il a été représenté par les promoteurs que l'entreprise ne rencontre aucune opposition, et que le chemin, s'il est construit, contribuera grandement au développement des intérêts miniers et autres, du pays qu'il traversera ; votre comité recommande que les avis soient considérés suffisants.

Les bills suivants sont présentés et lus pour la première fois.—Seconde lecture, demain :

Par M. Perley (Assiniboia) :—Bill (No 16) constituant en corporation la Cie du chemin de fer de la Zone Chinook et de la Rivière-à-la-Paix.

Par M. Ferguson (Welland) :—Bill (No 17) concernant la Cie de pont, de chemin de fer et de tunnel de la rivière Ste-Claire.

Et,—Bill (No 18) modifiant les actes concernant la Cie du chemin de fer de jonction du Grand Occidental et de la rive du Lac Ontario.

Par M. Montagne :—Bill (No 19) constituant en corporation la Cie du chemin de fer de Collingwood et de la Baie de Quinté.

Par M. White (Renfrew) :—Bill (No 20) concernant la Cie d'amélioration du haut de l'Ottawa.

Par M. Dawson :—Bill (No 21) concernant la Cie du chemin de fer de Port Arthur, Duluth et de l'Ouest.

Par M. McDougald :—Bill (No 22) constituant en corporation la Cie d'assurance de l'Est.

Par M. Bryson :—Bill (No 23) à l'effet de réduire le capital-actions de la Banque Nationale.

Par M. Pope :—Bill (No 24) à l'effet de consolider et amender l'acte des chemins de fer.

M. Chapleau présente,—Relevé des noms et salaires de toutes personnes nommées ou promues dans le service civil en 1887, spécifiant la charge à laquelle chacune d'elles a été nommée ou promue (clause 58, par. 2, Acte du Service Civil).

Sir Hector Langevin présente la réponse suivante :—

Réponse à Ordre du 6 juin, 1887,—Copie des requêtes présentées en différents temps, requêtes appuyées par les différentes compagnies de steamers transatlantiques et autres personnes, demandant la construction d'un brise-lames à la Pointe-aux-Pères.

Sir Charles Tupper propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des Subsidés.

M. Mills (Bothwell) propose, comme amendement, que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants : "dans l'opinion de cette Chambre, il est du devoir du cabinet de soumettre au parlement des mesures de nature à faire disparaître tout empêchement légal au fonctionnement efficace de l'Acte de tempé-  
rance du Canada"—Rejeté, sur la division suivante :—

POUR :

Messieurs

Armstrong,	Gillmor,	Paterson ( <i>Brant</i> ),
Bain ( <i>Wentworth</i> ),	Guay,	Perry,
Barron,	Hale,	Préfontaine,
Beausoleil,	Holton,	Purcell,
Bernier,	Innes,	Rinfret,
Bourassa,	Jones ( <i>Halifax</i> ),	Robertson,
Bowman,	Kirk,	Rowand,
Brien,	Landerkin,	Ste-Marie,
Burdett,	Lang,	Scriven,
Cartwright (Sir Richard),	Langelier ( <i>Montmorency</i> ),	Simple,

Casey,	Laurier,	Somerville,
Casgrain,	Livingston,	Sutherland,
Davies,	Lovitt,	Trow,
Doyon,	Macdonald ( <i>Huron</i> ),	Turot,
Edgar,	Mackenzie,	Watson,
Eisenhauer,	McIntyre,	Weldon ( <i>St-Jean</i> ),
Ellis,	McMillan ( <i>Huron</i> ),	Wilson ( <i>Elgin</i> ),
Fisher,	Mills ( <i>Bothwell</i> ),	Wright, et
Geoffrion,	Mitchell,	Yeo—57.

## CONTRE :

## Messieurs

Amyot,	Ferguson ( <i>Renfrew</i> ),	Mara,
Audet,	Ferguson ( <i>Welland</i> ),	Masson,
Bain ( <i>Soulanges</i> ),	Foster,	Mills ( <i>Annapolis</i> ),
Baird,	Freeman,	Montague,
Bergeron,	Girouard,	O'Brien,
Bowell,	Godbout,	Patterson ( <i>Essex</i> ),
Boyle,	Gordon,	Perley ( <i>Assiniboia</i> ),
Brown,	Guilbault,	Perley ( <i>Ottawa</i> ),
Bryson,	Guillet,	Pope,
Cameron,	Haggart,	Porter,
Carling,	Hall,	Prior,
Carpenter,	Henderson,	Putnam,
Caron (Sir Adolphe),	Hesson,	Reid,
Chapleau,	Hickey,	Robillard,
Chisholm,	Hudspeth,	Ross,
Chouinard,	Jamieson,	Royal,
Cimon,	Joncas,	Rykert,
Cochrane,	Jones ( <i>Digby</i> ),	Scarth,
Cockburn,	Kenny,	Shanly,
Colby,	Kirkpatrick,	Small,
Costigan,	Labrosse,	Smith ( <i>Ontario</i> ),
Coughlin,	Landry,	Temple,
Coulombe,	Langevin (Sir Hector),	Thérien,
Couture,	Laurie,	Thompson,
Curran,	Macdonald (Sir John),	Tupper (Sir Charles),
Daly,	Macdowall,	Tyrwhitt,
Daoust,	McCulla,	Wallace,
Davin,	McDonald ( <i>Victoria</i> ),	Ward,
Davis,	McDongald ( <i>Pictou</i> ),	Weldon ( <i>Albert</i> ),
Dawson,	McDougall ( <i>Cap-Breton</i> ),	White ( <i>Oardwell</i> ),
Denison,	McKay,	White ( <i>Renfrew</i> )
Desaulniers,	McKeen,	Wilmot,
Desjardins,	McLelan,	Wilson ( <i>Argenteuil</i> ),
Dessaint,	McMillan ( <i>Vaudreuil</i> ),	Wilson ( <i>Lennox</i> ),
Dickinson,	McNeill,	Wood ( <i>Brockville</i> ), et
Dupont,	Madill,	Wood ( <i>Westmoreland</i> ).—109
Ferguson ( <i>Leeds et Grenville</i> ),		

La motion principale est alors adoptée et la Chambre se forme en conséquence en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

La résolution suivante est adoptée :—

III.—GOUVERNEMENT CIVIL.

2 Bureau du secrétaire du Gouverneur Général..... 9,750 00

Résolution à rapporter.

Rapport à recevoir,—le comité devant siéger de nouveau demain.

La Chambre alors s'ajourne.

JOSEPH ALDRIC OUMET,

*Orateur.*

## AVIS DE MOTIONS.

Sir *John A. Macdonald*—Vendredi prochain—BILL intitulé : “ Acte modifiant les Statuts Révisés du Canada, chap. 50, concernant les territoires du Nord-Ouest.”

*M. McMillan* (Huron)—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il l'intention d'amender l'Acte des Poids et Mesures de manière à définir le poids du sel en baril, sac ou colis ?

Se propose-t-il d'établir un poids étalon semblable à celui des Etats-Unis ?

*M. Boyle*—Jeudi prochain—Proposera que les pouvoirs conférés au comité spécial chargé de faire une enquête et un rapport sur la nature, l'étendue et les effets de certaines combinaisons, soient étendus de manière à y comprendre les prétendues combinaisons de compagnies d'assurance contre le feu faisant affaires en Canada.

Sir *R. J. Cartwright*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il de faire mettre devant la Chambre les témoignages reçus par la Commission du Travail avant l'ouverture du Parlement ? et, si oui, quand ?

*M. Semple*—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat indiquant le montant voté à chaque session depuis 1880 comme subventions aux chemins de fer, combien a été voté pour chaque province, et le montant payé à compte de ces subventions.

*M. Amyot*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—1. Le gouvernement a-t-il pris connaissance de la lettre suivante :

(Traduction.)

RANCHE DE LA COLONISATION MILITAIRE,  
BUREAU DE POSTE, GLEICHEN, ALBERTA,  
TERRITOIRE DU NORD-OUEST, 26 juillet 1886.

M. le directeur de *La Presse*,  
Montréal.

Un article de *La Presse* du 17 juillet a attiré mon attention sur le rapport du ministre de la milice pour l'année passée. J'en ai obtenu une copie par un ami, attendu que le département ne m'a pas fait l'honneur de m'en envoyer une.

Je suis peiné, mais peu surpris de voir l'injustice extraordinaire faite aux braves troupes que j'ai commandées dans la dernière campagne, spécialement envers le 65<sup>e</sup> bataillon. Cependant, ce bataillon n'est pas le seul, car les “ Eclaireurs de Steele ” et les “ Carabiniers montés d'Alberta ” ont été absolument omis de la liste des troupes engagées dans la campagne, comme on peut le voir par l'état qui se trouve au dos de la carte sur laquelle on a effacé la “ Butte aux Français.”

A la page xi du rapport du député-ministre, aucune mention n'est faite des pertes subies dans ce combat de la “ Butte au Français,” dont on a même supprimé l'existence avec tant de soin.

Quant à moi il m'importe peu de voir qu'on m'a supprimé le titre et le rang de major-général que Sa Majesté m'a fait l'honneur de me conférer, ceci n'est arrivé pour aucun autre officier mentionné dans le rapport.

Parties du rapport en question sont basées sur des extraits de journaux.

C'est une nouveauté pour moi d'appuyer des rapports officiels d'opérations militaires sur des extraits de journaux sans suite et sans aucun caractère d'authenticité, alors qu'on avait sous la main les rapports officiels des officiers eux-mêmes.

L'exclusivisme singulier du rapport en question ignore la première marche des troupes du camp d'Alberta vers Edmonton, pour secourir cette place, et semblerait vouloir faire croire que les troupes étaient miraculeusement arrivées à Edmonton. Elles commencèrent leurs opérations le 20 mai.

Le rapport disait : " Mai 20—Strange quitta Edmonton avec le 65e par bateau, le reste par terre." Comme matière de fait, le 65e n'a pas quitté Edmonton en bateau, mais a marché sur Victoria.

Le but poursuivi est évident pour toute personne lisant même accidentellement ce rapport, et vous ne serez pas étonné d'apprendre qu'une partie de mon rapport officiel a été totalement supprimée.

Comme il s'agit de la réputation de soldats que j'ai commandés, il est regrettable qu'un rapport officiel au parlement devienne la base de l'histoire, qu'il falsifiera par des omissions ayant le même résultat que de dénaturer les faits.

Je vous remercie pour la justice avec laquelle vous me traitez. Cela fait contraste à l'injustice avec laquelle j'ai été traité par le gouvernement Impérial de Sa Majesté, lequel m'a privé de ma pension pour les six mois pendant lesquels j'ai quitté ma famille et sacrifié mes intérêts personnels, comme beaucoup d'autres l'ont fait pour sauver cette belle province de la désolation et du carnage.

J. B. STRANGE, Major-général,  
Ancien commandant du corps d'armée d'Alberta.

P S.—Je regrette de ne pas avoir écrit en français, mais il vous sera plus facile qu'à moi de faire une traduction. Je crains qu'une absence d'une demi-douzaine d'années loin de mes amis canadiens français parmi lesquels j'ai passé tant d'heureuses années, n'ait quelque peu rouillé mon français, quoique mes braves soldats canadiens-français y aient toujours répondu cordialement, en marche, au bivouac ou sur le champ de bataille.

2. Est-il vrai qu'une partie du rapport du général Strange a été omise tel qu'affirmé dans cette lettre ?

3. Si elle a été ainsi omise, le gouvernement se propose-t-il de pourvoir à cette lacune ?

M. *Edgar*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il l'intention de proposer quelque mesure législative, au cours de la présente session, relativement aux droits d'auteur ?

M. *Rinfret*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement d'accorder la malte, trois fois par semaine au lieu de deux fois, au bureau de poste de New Armagh, dans le comté de Lotbinière ?

M. *Guay*—Jeudi prochain—BILL intitulé : " Acte abrogeant l'acte intitulé : 'Acte à l'effet de faciliter la navigation sur le fleuve St-Laurent dans et près le havre de Québec.' "

M. *Jones* (Halifax)—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Relevé détaillé des dépenses du chemin de fer Intercolonial portées au compte du capital pour les années 1879 à 1887 inclusivement.

M. *Costigan*—Vendredi prochain—BILL à l'effet de modifier l'"Acte des falsifications," chap. 127 des Statuts Révisés du Canada.

M. *Costigan*—Vendredi prochain—BILL modifiant l'"Acte concernant les passages d'eau," chap. 97 des Statuts Révisés du Canada.

M. *Costigan*—Vendredi prochain—BILL à l'effet d'amender l'"Acte concernant les poids et mesures," chap. 104 des Statuts Révisés du Canada, en ce qui concerne le contenu des colis de sel.

M. *Couture*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—L'édition française de l'ouvrage de Lynch sur la fabrication du beurre, est-elle imprimée ? Si non, quand le sera-t-elle ?

---

**M. Couture**—Jeudi prochain—**INTERPELLATION**—Le gouvernement a-t-il pris des arrangements avec la Cie du chemin de fer du lac St-Jean pour le transport des malles de Québec à Dequen ? Si oui, l'ordre a-t-il été donné à l'inspecteur des malles à Québec, à cette effet ?

**M. Weldon (St. Jean)**—Mardi prochain—**INTERPELLATION**—Combien de locomotives, de wagons, et quelle quantité d'autre matériel de chemin de fer le gouvernement a-t-il acceptés lors du jugement des arbitres nommés pour le règlement de la question en litige entre M. Onderdonk et lui.

Quelle est la quantité de ce matériel, et combien de ces locomotives ou wagons sont actuellement employés sur l'Intercolonial ou sur autres chemins de fer ? Et quelle quantité a été employée en réparations ou autrement sur les mêmes chemins ?

Combien a-t-il été payé au Pacifique Canadien pour le transport de telles locomotives, wagons ou matériel de chemins de fer ?

Combien le Grand-Tronc a-t-il reçu pour le même service ?

Quel a été le coût total du transport des dites locomotives, wagons, ou matériel de chemin de fer de la Colombie Anglaise au Nouveau-Brunswick ?

The first part of the document is a list of names and their corresponding numbers. The names are written in a cursive script, and the numbers are in a simple, blocky font. The list is organized into two columns. The first column contains names, and the second column contains numbers. The names are:

NAME	NUMBER
ALBERT B. BROWN	1
JOHN W. SMITH	2
WILLIAM J. DAVIS	3
CHARLES E. WILSON	4
EDWARD G. MILLER	5
ROBERT L. JACKSON	6

**No. 9.**

---

OTTAWA MARDI, 6 MARS 1888.

---

---

2e Session, 6e Parlement, 51 Victoria, 1888.

---

---

**PROCÈS - VERBAUX**

---

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

---

---

OTTAWA:

IMPRIMERIE MAULEAN, ROGER ET C<sup>IE</sup>  
1888.

## No 10.

## PROCÈS VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MERCREDI, 7 MARS, 1888.

## PRIÈRE.

Quarante-cinq pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

D'Alexander Ramsay et autres, de la cité de Montréal; demandant une charte sous le nom de "Cie canadienne d'assurance des glaces."

De l'Association des Pionniers, No 2,211, des Chevaliers du Travail, de Toronto, Ont.; demandant la modification de l'acte relatif à l'engagement des matelots.

De l'Association des Pionniers, No 2,211, des Chevaliers du Travail, de Toronto, Ont.; demandant la passation d'un acte qui oblige tous les navires, à la vapeur ou à voile, naviguant dans les eaux de l'intérieur du Canada, à employer des équipages compétents, et pour d'autres fins.

De l'Association des Pionniers, No 2,211, des Chevaliers du Travail, de Toronto, Ont.; demandant la passation d'un acte pour régler le travail dans les usines et les ateliers du Canada.

De la Cie du chemin de fer de Kincardine et Teeswater; demandant la passation d'un acte à l'effet de lui permettre de réduire son capital, de prolonger le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa ligne, et pour autres amendements à sa charte.

De William Harkins et autres, de Louis Head, et autres lieux, comté de Shelburne, Nouvelle-Ecosse; demandant que la Chambre veuille donner une considération favorable au besoin qui se fait sentir de pourvoir le susdit Louis Head d'un quai public et d'un brise-lames.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu avis d'une vacance survenue dans la représentation du district électoral de la division-ouest du comté de Hastings par suite du décès de Alexander Robertson, écrivain, et qu'il a, en conséquence, adressé son mandat au Greffier de la Couronne en Chancellerie lui enjoignant de préparer un nouveau bref d'élection pour le dit district électoral.

Les bills suivants sont présentés séparément, lus pour la première fois, et remis pour la seconde lecture à vendredi prochain, savoir :—

Par M. Daly :—Bill (No 25) pour confirmer l'Acte constitutif de la Cie de chemin de fer du Grand Nord-Ouest Central; et

Par M. Small :—Bill (No 26) pour confirmer certain arrangement intervenu entre la Cie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada, la Cie du chemin de fer du Sud du Canada et la Cie du chemin de fer de London et Port Stanley, et certaine convention faite entre la Cie de chemin de fer London et du Sud-Est et la Cie de chemin de fer du Sud du Canada.

M. Flynn propose,—Qu'il soit émis un ordre de la Chambre pour copie du rapport ou des rapports des commissaires (ou d'aucun d'entre eux) nommés pour s'enquérir de la condition de l'industrie du homard dans les provinces maritimes.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

Sur motion de Sir R. Cartwright, sa motion concernant les relations commerciales entre le Canada et les Etats-Unis est placée en tête de la liste des ordres du jour de mercredi prochain, le 14 courant, après les interpellations, avec priorité tous les jours jusqu'à la clôture du débat.

Sir Charles Tupper re met un message de Son Excellence le Gouverneur Général, lequel est lu par M. l'Orateur comme suit :—

#### LANSDOWNE.

Le Gouverneur Général transmet à la Chambre des Communes une copie du traité des pêcheries entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, relativement aux pêcheries du Canada et de Terre-neuve, signé à Washington le 15<sup>ème</sup> jour de février, 1888; et les protocoles des diverses conférences, en même temps que le protocole des plénipotentiaires anglais offrant de conclure un arrangement temporaire pour une période n'excédant pas deux années dans le but d'en arriver à un *modus vivendi* en attendant la ratification du traité et du protocole des plénipotentiaires américains, exprimant leur satisfaction au sujet du *modus vivendi* communiqué par les plénipotentiaires anglais.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,  
OTTAWA, 5 mars 1888.

Il dépose aussi sur le bureau,—Copie de la déclaration faite par les plénipotentiaires anglais à la commission des pêcheries à Washington, au sujet de la réciprocité commerciale entre le Canada et les Etats-Unis, et de la réponse faite par les plénipotentiaires américains.

M. Chapleau soumet à la Chambre,—Etat détaillé des bons et garanties enregistrés dans le département du Secrétaire d'Etat du Canada, conformément à la clause 23, chap. 19, des Statuts Revisés du Canada.

Il présente aussi, conformément à la clause 2 des Statuts Revisés,—la liste des officiers publics auxquels des commissions ont été adressées en 1887, sous l'autorité du chap. 19 des dits Statuts.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

#### II.—FRAIS DE GESTION.

Inspecteur des finances.....	2,600 00
Sous-inspecteur des finances.....	1,700 00
Bureau du sous-receveur général, Toronto .....	7,600 00
do do Montréal.....	5,600 00
do do Halifax.....	10,000 00
do do Saint-Jean.....	8,000 00
Auditeur et do Winnipeg .....	6,000 00
do do Victoria.....	7,600 00
do do Charlottetown.....	4,900 00

	Caisse d'épargnes rurales : Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Ecosse et Colombie-Britannique, appointements.....	15,000 00
	Caisse d'épargnes rurales : Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Ecosse et Colombie-Britannique, dépenses imprévues.....	3,000 00
	Commission sur \$6,729,400.10 pour paiement de l'intérêt sur la dette publique.....	33,647 00
1	Courtage sur achat d'effets pour le fonds d'amortissement, savoir :—	
	Emprunt du chemin de fer Intercolonial .....	768 24
	Emprunt de la Terre de Rupert.....	78 66
	Emprunt de la Colombie-Britannique.....	41 45
	Courtage et commission sur achat d'effets pour le fonds d'amortissement, savoir :—	
	Emprunts fédéraux de 1874, 1875, 1876, 1878 et 1879.....	4,870 74
	Emprunt fédéral de 1884.....	1,042 70
	Emprunt fédéral réduit.....	3,970 14
	Timbres anglais, frais de port, télégrammes, etc.. .....	2,000 00
	Dépenses se rattachant à l'émission et au rachat des billets fédéraux.....	9,000 00
	Impression des billets fédéraux.....	40,000 00
	Impressions, annonces, inspection, frais de transport, frais divers, etc., y compris commutation des droits de timbre.....	17,000 00

### III.—GOUVERNEMENT CIVIL.—*Suite.*

3	Bureau du Conseil Privé de la reine pour le Canada .....	25,462 50
4	Département de la Justice.....	19,925 00
5	do do division des pénitenciers.....	6,150 00
6	do Milice.....	42,600 00
7	Secrétariat d'Etat.....	31,037 50
8	Impressions et papeterie publiques.....	22,620 82
9	Département de l'Intérieur.....	126,757 50
10	Police à cheval du Nord-Ouest .....	8,580 00
11	Département des Affaires des Sauvages.....	40,647 50
12	Bureau de l'Auditeur Général.....	25,750 00
13	Département des Finances et Conseil de la Trésorerie .....	53,980 00
14	do du Revenu de l'Intérieur.....	41,175 00
15	do des Douanes.....	34,650 00
16	do des Postes.....	185,075 00
17	do de l'Agriculture.....	51,220 00
18	do de la Marine.....	24,912 50
19	do des Pêcheries.....	15,425 00
20	do des Travaux Publics.....	43,510 00
21	do des Chemins de fer et Canaux .....	47,980 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir,—le comité devant siéger de nouveau demain.

La Chambre alors s'ajourne.

JOSEPH ALDRIC OUMET,

*Orateur.*

## AVIS DE MOTIONS.

---

M. *Amyot*—Mardi prochain—ADRESSE—Copie de la correspondance échangée entre le gouvernement et diverses personnes de St-Jean, P.Q., au sujet de la rémunération des services du rév. M. Aubry, comme desservant ou chapelain de l'école militaire de St-Jean, P.Q.

M. *Amyot*—Mercredi prochain—ADRESSE—Copie de la correspondance échangée entre le gouvernement et la corporation de Québec, au sujet de l'eau nécessaire à la salle d'exercices militaires (*drill shed*) de la cité de Québec.

M. *Edgar*—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie du contrat qui existe actuellement entre le gouvernement et les entrepreneurs pour l'impression des billets de la Puissance.

M. *Guay*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il pris en considération, depuis la dernière session, les pétitions des citoyens de St-David, de L'Auberivière et de St-Télesphore, demandant de faire allonger le quai du gouvernement à Hadlow Cove jusqu'à eau profonde? Si oui, se propose-t-il de faire commencer les travaux prochainement?

M. *Patterson* (Essex)—Vendredi prochain—ADRESSE—Copie de toutes pétitions, correspondance et rapports relatifs à un câble sous-marin entre l'île Pelee et la terre ferme.

No. 10.

OTTAWA MERCREDI, 7 MARS 1888.

2e Session, 6e Parlement, 51 Victoria, 1888

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET C<sup>IE</sup>.

1888.

## No 11.

## PROCÈS VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

---

 OTTAWA, JEUDI, 8 MARS, 1888.
 

---

## PRIÈRE.

Vingt-deux pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De Caleb W. Wetmore, de la cité de St-Jean, N.-B., courtier; demandant que le bill projeté de la Cie du chemin de fer Central ne devienne pas loi, sinon qu'il y soit inséré une clause annulant son effet quant au procès qui se poursuit actuellement entre le pétitionnaire et la dite Cie.

De la Cie du chemin de fer de Norfolk-Sud; demandant la passation d'un acte l'autorisant à s'unir et à se fusionner avec la Cie du chemin de fer du Grand-Tronc, de la Baie Georgienne et du lac Erié.

De la Cie du chemin de fer du Grand-Tronc, Baie Georgienne et du lac Erié; demandant la passation d'un acte l'autorisant à s'unir et à se fusionner avec la Cie du chemin de fer de Norfolk-Sud.

De la Cie du chemin de fer d'embranchement de Hereford; demandant certains amendements à sa charte.

De Robert Hornal et autres; et du Rév. John Currie et autres, tous de Elgin-Ouest, Ont.; demandant séparément la passation d'un acte prohibant le trafic des chemins de fer et des bateaux à vapeur le dimanche, en Canada.

De Thomas Gollan et autres, Toronto; demandant la passation d'un acte pour établir le suffrage des adultes dans toutes les élections.

De P. Farley et autres, Toronto; demandant la passation d'un acte abolissant toute exemption du paiement des taxes imposables sur le reste de la communauté.

De P. Farley et autres, Toronto; demandant la passation d'un acte déclarant illégal l'établissement de corps de police, particulière et secrète, armés et portant uniforme.

De P. Farley et autres, Toronto; demandant que le gouvernement émette tout le numéraire destiné à la circulation, et que ce numéraire soit monnaie fiduciaire pour toutes dettes publiques ou privées.

La pétition de J. A. McGregor et autres, de Waterdown;—et de George T. Denison et autres;—demandant à la Chambre de faire un octroi d'argent au Fonds Commémoratif de Lundy's Lane,—étant lue;

M. l'Orateur décide: " Qu'elle ne peut être reçue, vû que l'octroi de ses conclusions entraînerait la dépense de deniers publics.

M. White (Cardwell) présente les réponses suivantes :

Réponse (partielle) conformément à une résolution de la Chambre des Communes, adoptée le 20 février 1882, sur tous les sujets affectant le chemin de fer du Pacifique canadien, et donnant des détails concernant,—

1. le choix de la route ;
2. le progrès des travaux ;
3. le choix ou la réserve des terres ;
4. le paiement de deniers ;
5. la construction des embranchements ;
6. le progrès des travaux sur les embranchements ;
7. les tarifs de transport des voyageurs et des marchandises ;
8. les conditions particulières requises par l'acte refondu des chemins de fer et ses amendements, jusqu'à la clôture de l'exercice précédent ;
9. les mêmes conditions particulières jusqu'à la date la plus rapprochée possible de la production de l'état ;

10. copie de tous ordres en conseil et de toute correspondance échangée entre le gouvernement et la Cie du chemin de fer ou aucun des membres ou officiers des deux parties, touchant les affaires de la compagnie.

Réponse à Adresse du 5 courant—Copie de tous rapports des commissaires nommés par Commission Royale pour s'enquérir des pertes subies dans les Territoires du Nord-Ouest pendant le dernier soulèvement ; et un relevé de tous les paiements effectués sous l'autorité de recommandations contenues dans ces rapports.

Sir Hector Langevin présente les réponses suivantes :

Réponse à Ordre du 25 avril, 1887—Copie du bail consenti par R. T. Wilson en faveur du gouvernement fédéral pour les nouveaux bureaux publics de la ville de Dundas, comté de Wentworth ; le rapport de l'inspecteur des bureaux de poste sur le bureau de poste nouveau, et aussi, copie des pétitions, de la correspondance et de toutes autres pièces relatives à l'enlèvement du bureau de poste.

Réponse à Ordre du 6 juin, 1887—Copie du contrat de D. A. Duffy pour la construction de la nouvelle aile du pénitencier de Dorchester, aussi de toute réclamation ou demande faite pour extra, de même que de tout rapport recommandant le paiement de telles réclamations ou d'aucune d'elles, et aussi de toute correspondance échangée entre l'entrepreneur et le département des Travaux Publics.

Réponse à Ordre du 27 avril, 1887—Copie de tous les papiers, documents, correspondance, etc., relativement à la construction d'un bureau de poste en la ville de Montmagny, dans le comté de Montmagny.

Réponse à Ordre du 6 juin, 1887—Copie de toute correspondance relative à l'achat d'un terrain dans la ville d'Arichat pour y bâtir des bureaux de poste et de douane.

Les bills suivants sont présentés et lus pour la première fois.—Seconde lecture, demain :

Par M. Perley (Ottawa) :—Bill (No 27) constituant en corporation la Cie de bois de sciage de Bronson et Weston.

Par M. Guay :—Bill (No 28) abrogeant l'acte intitulé : " Acte à l'effet de faciliter la navigation sur le fleuve St-Laurent dans et près le havre de Québec."

Par M. Brown :—Bill (No 29) à l'effet de prendre de nouvelles dispositions pour prévenir la cruauté envers les animaux.

Par M. Rowand :—Bill (No 30) autorisant la ville de Kincardine, dans le comté de Bruce, à imposer et percevoir certains droits au havre de la dite ville.

M. Denison propose,—Qu'il soit nommé un comité spécial chargé de s'enquérir s'il serait à propos, pour le gouvernement, d'acquérir toutes les lignes de télégraphe électrique en Canada ; avec pouvoir au dit comité d'envoyer quérir personnes, papiers et documents, et d'entendre les compagnies de télégraphe et de chemins de fer et les propriétaires qui désireraient comparaître en personne ou par l'entremise de conseils ou d'agents, et aussi de faire rapport à la Chambre.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

Les Ordres suivants sont votés, savoir :—

Par M. Choquette :—Ordre de la Chambre—Copie de tous papiers, documents, requête, etc., concernant la résignation du maître de poste de Land Villa, dans le comté de Montmagny, la nomination d'un autre maître de poste et le changement de l'endroit du dit bureau.

Par M. Sempie :—Ordre de la Chambre—Etat indiquant le montant voté à chaque session depuis 1880 comme subventions aux chemins de fer, combien a été voté pour chaque province, et le montant payé à compte de ces subventions.

Par M. Jones (Halifax) :—Ordre de la Chambre—Relevé détaillé des dépenses du chemin de fer Intercolonial portées au compte du capital pour les années 1879 à 1887 inclusivement.

Sur motion de M. Boyle, il est ordonné,—Que les pouvoirs conférés au comité spécial chargé de faire une enquête et un rapport sur la nature, l'étendue et les effets de certaines combinaisons, soient étendus de manière à y comprendre les prétendues combinaisons de compagnies d'assurance contre le feu faisant affaires en Canada.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité.)

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

### III.—GOUVERNEMENT CIVIL.—*Suite.*

22 Dépenses imprévues des départements.....	199,250 00
23 Bureau de la papeterie, pour papeterie.....	10,000 00
24 Sommes requises pour faire face aux dépenses imprévues du Haut Commissaire du Canada à Londres.....	2,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir,—le comité devant siéger de nouveau demain.

La Chambre alors s'ajourne.

**JOSEPH ALDRIC OUMET,**

*Orateur.*

## AVIS DE MOTIONS.

---

*M. Mc Mullen*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie du rapport fait par le professeur Saunders relativement au site de la ferme expérimentale dans le Nord-Ouest, et de toutes lettres, documents et papiers concernant les divers sites proposés ainsi que les recommandations qu'il a faites à ce sujet.

*M. Welsh*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il de faire enlever, au cours de l'été prochain, la barre qui se trouve à l'entrée du port de Pinette, I.P.-E. ?

*M. Welsh*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement de faire creuser le port de Wood Island de manière à le rendre accessible aux navires ?

*M. Rinfret*—Mardi prochain—ADRESSE—Copie de toutes correspondances, requêtes et papiers de toute sorte, concernant la destitution de M. George Olivier comme maître de poste de la paroisse de St Agapit, dans le comté de Lotbinière.

*M. Guillet*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il de présenter quelque mesure pour empêcher de surcharger les navires faisant le trafic dans les eaux de l'intérieur ?

*Sir R. J. Cartwright*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il indemnisé ou se propose-t-il d'indemniser le général Strange pour la perte de la pension qu'il reçoit du gouvernement impérial, pendant le temps où il a été engagé à aider à la suppression de la rébellion au Nord-Ouest ?

*M. Mc Mullen*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat indiquant le nombre des sociétés de colonisation existant actuellement au Manitoba et au Nord-Ouest, le nombre de colons qu'elles ont placés sur leurs terres pendant les années 1885-86 et 87, le montant payé à la couronne par les diverses compagnies pour achats de terres pendant la même période, et le montant payé au gouvernement pour achats de terres par tous les autres colons pendant les mêmes années.

*M. Dessaint*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Charles Leduc, écrivain, de Hull, est-il employé dans le service civil ; si oui, depuis quand, dans quel ministère, quelle est la nature de ses fonctions et quel est son salaire ?

*M. Fiset*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement d'accorder un subside au Dr Edmond Gauvreau de Québec, afin de venir en aide à son établissement pour la préparation du vaccin ?

*M. Davies*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il l'intention de soumettre à la Chambre, au cours de la présente session, quelque mesure dans le but de faire droit aux plaintes du gouvernement de l'Ile du Prince-Edouard touchant la non-exécution, de la part du gouvernement de la Puissance, des termes de l'union ; ou à l'égard des suggestions présentées pour le règlement des réclamations faites contre le gouvernement de la Puissance à ce sujet par l'Ile du Prince Edouard, et mentionnées dans la dépêche de lord Granville au Gouverneur Général, du 31 mars, 1886 ?

M. *Davies*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il de faire construire pendant la présente saison, un autre steamer pour aider le "Northern Light" à entretenir les communications d'hiver entre l'île du Prince-Edouard et la terre ferme.

Si non, comment se propose-t-on de maintenir ces communications pendant l'hiver prochain de manière à se conformer l'article des termes de l'union stipulant qu'un service efficace de navires à vapeur pour le transport des malles et des voyageurs sera établi et maintenu entre l'île et la Puissance, hiver et été, de manière à mettre l'île en communication ininterrompue avec l'Intercolonial et le système de voies ferrées de la Puissance ?

M. *Gordon*—Lundi prochain—ADRESSE—Copie de toute correspondance au sujet de la saisie de navires canadiens pendant qu'ils se livraient à la pêche du phoque dans la mer de Behring.

---

**No. 11.**

---

OTTAWA JEUDI, 8 MARS 1888.

---

---

2e Session, 6e Parlement, 51 Victoria, 1888.

---

---

**PROCÈS - VERBAUX**

---

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

---

---

OTTAWA:

IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET CIE.

1888.

## No 12.

## PROCÈS VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

---

 OTTAWA, VENDREDI, 9 MARS, 1888.
 

---

## PRIÈRE.

Sept pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De la Cie du chemin de fer de Brantford, Waterloo et du lac Erié ; et de la corporation de la cité de Brantford ; demandant la passation d'un acte confirmant et ratifiant un certain règlement passé par la dite corporation, accordant un bonus en aide au chemin de la dite Cie.

De Alexander Leeshman et autres ; demandant une charte sous le nom de la Cie du chemin de fer de Jonction de Chatham.

De la corporation de la ville de Lévis, et de la corporation de la ville de Collingwood ; demandant que l'option locale, aux termes de l'Acte Scott, accordée aux cités, soit étendue aux villes ayant plus de quatre mille habitants.

De C. Phillimore et autres, du village de Port Dalhousie ; de S. B. Turner et autres, de Merritton ; de l'Assemblée des fabricants de roues Ontario ; et de l'Union des Peintres, Toronto, tous de l'Ontario ; demandant séparément la passation d'un acte pour établir le suffrage des adultes dans toutes les élections.

De C. Phillimore et autres, du village de Port Dalhousie ; de S. B. Turner et autres, Merritton ; de l'Assemblée des fabricants de roues Ontario ; et de l'Union des Peintres, Toronto, tous de l'Ontario ; demandant séparément que le gouvernement émette tout le numéraire destiné à la circulation, et que ce numéraire soit monnaie fiduciaire pour toutes dettes publiques ou privées.

De C. Phillimore et autres, du village de Port Dalhousie ; de l'Assemblée Locale, No 2,513, Chevaliers du Travail ; de l'Assemblée Fidelity, No 2,056, Chevaliers du Travail ; de l'Assemblée des Marins, No 7,025 ; de l'Assemblée Advance, No 10,291, Chevaliers du Travail ; de l'Assemblée des fabricants de roues Ontario ; de l'Union des Peintres No 3, Toronto ; et de l'Union des Peintres, Toronto, tous de l'Ontario ; demandant séparément la passation d'un acte fédéral sur les fabriques et un acte fédéral pour régler le travail dans les usines.

De C. Phillimore et autres, du village de Port Dalhousie ; de S. B. Turner et autres, de Merritton ; de l'Assemblée des fabricants de roues Ontario ; et de l'Union des Peintres, Toronto, tous de l'Ontario ; demandant séparément la passation d'un acte abolissant toutes exemptions du paiement de taxes prélevées sur le reste de la communauté.

De C. Phillimore et autres, du village de Port Dalhousie; de l'Assemblée Locale, No 2,513, Chevaliers du Travail; de l'Assemblée Fidelity, No 2,056, Chevaliers du Travail; de l'Assemblée des Marins, No 7,025; de l'Assemblée Maple Leaf, No 5,933, Chevaliers du Travail; de l'Assemblée Advance, No 10,291, Chevaliers du Travail; de S. B. Turner et autres, de Merritton; de l'Assemblée des fabricants de roues Ontario; de l'Union des Peintres No 3, Toronto; et de l'Union des Peintres, Toronto; demandant séparément la passation d'un acte qui oblige tous les navires, à la vapeur ou à voile, naviguant dans les eaux de l'intérieur du Canada, à employer des équipages compétents, et pour d'autres fins.

De C. Phillimore et autres, du village de Port Dalhousie; de l'Assemblée Locale, No 2,513, Chevaliers du Travail; de l'Assemblée Fidelity, No 2,056, Chevaliers du Travail; de l'Assemblée des Marins, No 7,025; de l'Assemblée Maple Leaf, No 5,933, Chevaliers du Travail; de l'Assemblée Advance, No 10,291, Chevaliers du Travail; de S. B. Turner et autres de Merritton; de l'Assemblée des fabricants de roues Ontario; de l'Union des Peintres No 3, Toronto; et de l'Union des Peintres, Toronto, tous de l'Ontario; demandant séparément la modification de l'acte relatif à l'engagement des matelots.

De l'Union des Peintres, Toronto; demandant la passation d'un acte déclarant illégal l'établissement de corps de police, particulière et secrète, armés et portant uniforme.

M. Wood (Brockville), du comité des Ordres Permanents, présente le quatrième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés quant aux pétitions suivantes, savoir :—De Mary Mathilda White, du village de Port Dover, comté de Norfolk, Ont. ; demandant la passation d'un acte déclarant son mariage dissous avec David Crystal White, pour divorcer d'avec lui et pour autres fins ;—d'Alexander Ramsay et autres, de la cité de Montréal; demandant une charte sous le nom de "Cie d'assurance des glaces de la Puissance";—de la Cie du chemin de fer du Grand-Tronc, Baie Georgienne et du lac Erié; demandant la passation d'un acte l'autorisant à s'unir et à se fusionner avec la Cie du chemin de fer de Norfolk-Sud;—et de la Cie du chemin de fer de Norfolk-Sud; demandant la passation d'un acte l'autorisant à s'unir et à se fusionner avec la Cie du chemin de fer du Grand-Tronc, de la Baie Georgienne et du lac Erié.

Votre comité a aussi examiné les avis donnés quant aux pétitions de la Cie du chemin de fer Grand-Tronc du Canada; demandant la passation d'un acte lui permettant de remanier son capital-actions;—et de la Cie du Pont de la rivière Détroit, pour une charte, et il constate qu'ils n'ont pas été publiés pendant le temps voulu; mais comme le délai requis sera écoulé, ou à peu près, avant que le comité ne puisse prendre les bills en considération, votre comité recommande que les avis soient jugés suffisants.

Votre comité a aussi examiné la pétition de la Cie du chemin de fer d'Ottawa, Morrisburg et New-York, demandant une charte, et il constate que l'avis n'a paru que dans la *Gazette du Canada* et dans un journal publié dans la ville de Morrisburg; mais comme la pétition a seulement pour objet de faire revivre une charte périmée, et que les promoteurs déclarent que la mesure projetée ne lèsera aucuns droits acquis et qu'elle est des plus avantageuse aux intérêts de la région qui sera traversée par la ligne proposée, votre comité recommande que la règle 51 soit suspendue dans ce cas.

Votre comité a aussi examiné la pétition de la Cie du chemin de fer d'embranchement de Hereford, demandant certains amendements à sa charte, et il constate qu'il n'y est pas fait mention de l'intention des promoteurs de demander l'autorisation d'acheter le chemin de fer Central de Québec, ou de se fusionner avec lui; mais considérant que la nécessité d'une pareille demande ne s'est fait sentir que lorsqu'il était trop tard pour en donner l'avis nécessaire, et vu qu'aux termes du Bill-modèle qui régit ces pouvoirs, les droits et intérêts des actionnaires sont parfaitement sauvegardés, votre comité recommande que l'avis soit jugé suffisant.

Les bills suivants sont présentés et lus pour la première fois.—Seconde lecture, lundi prochain :—

Par M. Ferguson (Welland) :—Bill (No 31) constituant en corporation la Cie du Pont de la rivière Détroit.

Par M. Holten :—Bill (No 32) constituant en corporation la Cie d'assurance sur les glaces de la Puissance.

Par M. Hall :—Bill (No 33) modifiant l'acte constitutif de la Cie du chemin de fer d'embranchement de Hereford et changeant le nom de la dite compagnie en celui de Cie du chemin de fer de Hereford ; et

Par M. Tisdale :—Bill (No 34) concernant la Cie du chemin de fer de Norfolk-Sud.

Sir Charles Tupper dépose sur le bureau,—deux communications relatives à la question des pêcheries—l'une portant la mention "personnelle et non-officielle," par l'honorable T. B. Bayard, Secrétaire d'Etat, Washington, E.-U., en date du 31 mai, 1887, et adressée à Sir Charles Tupper ;—et l'autre, est la réponse de Sir Charles à l'honorable M. Bayard, portant aussi la mention de "personnelle et non-officielle," en date du 6 juin, 1887.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité.)

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

### III.—GOUVERNEMENT CIVIL.—*Suite.*

25	Somme qui sera probablement requise pour les frais de taxes et d'assurance de la résidence du Haut Commissaire, y compris la taxe du revenu.....		1,200 00
26	Départements des Postes et des Finances—dépenses imprévues— Pour payer les services des employés de la division des caisses d'épargne dans les départements des Postes et des Finances chargés de balancer les comptes des déposants et de calculer les intérêts, 30 juin 1888 —:		
	Département des Postes.....	\$1,850 00	
	do Finances.....	1,250 00	
			3,100 00

### IV.—ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.

28	{	Administration de la justice, divers,—y compris les territoires du Nord-Ouest.....	20,000 00
		Frais de voyage des juges dans les territoires du Nord-Ouest.....	4,000 00
		Allocations des circuits, Colombie-Britannique.....	6,000 00
		Allocations pour voyages aux juges de la cour Suprême et des cours de comté, Manitoba.....	2,500 00
		Rapporteur de la cour Suprême du Canada.....	2,300 00
		Rapporteur-adjoint de la cour Suprême du Canada, commis de 2e classe.....	1,200 00
		Commis du bureau du registraire de la cour Suprême du Canada.	1,000 00
		Deuxième commis du bureau du registraire de la cour Suprême du Canada.....	850 00
		Premier messenger de la cour Suprême du Canada.....	500 00
		Second messenger de la cour Suprême du Canada.....	500 00
		Troisième messenger de la cour Suprême du Canada.....	430 00
	Commis, sténographe, cour de l'Echiquier.....	800 00	
	Messenger, cour de l'Echiquier.....	300 00	

Dépenses imprévues et déboursés, frais de voyage des juges ; aussi appointements des officiers (shérif, registraire en qualité de rédacteur des rapports, huissier, etc.) dans les cours Suprême et de l'Echiquier du Canada, et \$150 de livres pour les juges.....	5,000 00
Impression, reliure et distribution des décisions de la cour Suprême.....	2,000 00
Divers déboursés se rattachant à la cour maritime de l'Ontario, frais de voyages des juges, etc.....	100 00
Appointements du registraire de la cour de vice-amirauté, Québec	666 86
Salaire du prévôt de la cour de vice-amirauté, Québec.....	333 34
Salles pour la cour de vice-amirauté, Saint-Jean, N.-B.....	150 00
do do Halifax.....	150 00
Pour l'achat de rapports judiciaire et de livres de droit pour la bibliothèque de la cour Suprême.....	00

#### V.—POLICE FÉDÉRALE.

28½ Police Fédérale.....	16,500 00
--------------------------	-----------

#### VI.—PÉNITENCIERS.

29 Kingston.....	118,429 85
Résolutions à rapporter.	

Rapport à recevoir,—le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre alors s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

**JOSEPH ALDRIC OUMET,**  
*Orateur.*

## AVIS DE MOTIONS.

Sir *Charles Tupper*—Mardi prochain—BILL intitulé: "Acte concernant un certain traité entre Sa Majesté Britannique et le Président des Etats-Unis."

M. *Charlton*—Lundi prochain—BILL intitulé: "Acte pour étendre la juridiction de la Cour Maritime de l'Ontario."

M. *Dupont*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toutes lettres, mémoires et autres documents concernant la construction d'édifices publics dans la cité de St. Hyacinthe, tels que le bureau de poste et entrepôt pour la douane, etc.

M. *Innes*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il, au cours de la présente session, de présenter un bill modifiant la loi sur le libelle?

M. *Mara*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Rapport de M. Parmelee au ministre des Douanes sur l'à propos de faire de Kamloops un port douanier.

M. *Edgar*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Les personnes qui ont demandé la charte de la Cie du chemin de fer Central du Grand Nord-Ouest ont-elles été requises par le gouvernement de disposer un cautionnement avant l'octroi de la dite charte? Si ce dépôt a été exigé, quel en était le montant, et le dépôt a-t-il été fait? Si le dépôt a été fait, était-il en espèces, en reçus de dépôt de banques ou en chèques sur une banque chartée? S'il a été fait en chèques, de qui ces chèques étaient-ils, sur quelle banque, et ont-ils été dûment marqués comme valables ou acceptés par la banque?

M. *Edgar*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement sait-il si la Cie du chemin de fer Central du Grand Nord-Ouest a, depuis l'obtention de sa charte, le 22 juillet, 1886, complété son organisation définitive en souscrivant pour \$500,000 de stock, et en versant dix pour cent du montant souscrit?

M. *Edgar*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Les concessionnaires nommés dans la charte de la Cie du chemin de fer Central du Nord-Ouest ont-ils été changés soit par suite de démission ou autrement? Si des changements ont eu lieu, quels sont les noms des remplaçants?

M. *Edgar*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de tous papiers, documents, télégrammes et correspondance concernant l'octroi de terres à la Cie du chemin de fer de la Souris aux Montagnes Rocheuses, ou en aide à la construction du dit chemin.

M. *Edgar*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de tous papiers, documents, télégrammes et correspondance concernant l'octroi de terres à la Cie du chemin de fer Central du Nord-Ouest ou en aide à la construction du dit chemin.

M. *Edgar*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de tous papiers, documents, télégrammes et correspondance concernant la construction d'un chemin de fer depuis un point sur le chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest ou sur le Pacifique Canadien, *via* Rapid City, en se dirigeant vers l'ouest, par des personnes autres que les concessionnaires nommés dans la charte de la Cie du chemin de fer Central du Grand Nord-Ouest.

---

M. *Edgar*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de tous papiers, documents, télégrammes et correspondance concernant l'acte constitutif de la Cie du chemin de fer Central du Grand Nord-Ouest, ou tout octroi de terres à la dite compagnie, ou pour aider à la construction de tout ou partie du dit chemin.

M. *Choquette*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de tous papiers, documents, lettres, etc., échangés entre le gouvernement et toute compagnie ou tout particulier, relativement à la construction d'un pont devant relier Québec et Lévis.

---

No. 12.

---

OTTAWA VENDREDI, 9 MARS 1888.

---

---

2e Session, 6e Parlement, 51 Victoria, 1888.

---

---

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

---

---

OTTAWA:

IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET CIA

1888.

## No 13.

## PROCÈS VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

---

 OTTAWA, LUNDI, 12 MARS, 1888.
 

---

## PRIÈRE.

Quatorze pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

Du Bureau Officiel trimestriel de l'Eglise Méthodiste, Palmerston, Ont. ; demandant la passation d'un acte défendant le trafic des chemins de fer et des vapeurs le dimanche.

De la Cie du chemin de fer de Shuswap et Okanagan ; demandant la prolongation du délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa voie ferrée et pour autres amendements à sa charte.

Du conseil municipal de la ville de Strathroy, comté de Middlesex ; et du conseil municipal de la ville de Windsor, comté d'Essex, tous de l'Ontario ; demandant séparément que l'option locale, aux termes de l'Acte Scott, accordée aux cités, soit étendue aux villes ayant plus de quatre mille habitants.

De Edmund Ridout et autres, Toronto ; de l'Assemblée de la Toison d'Or, No 8,527 ; de A. M. Lynd et autres, Parkdale ; et de W. R. Adams et autres, London-Ouest, tous de l'Ontario ; demandant séparément la passation d'un acte fédéral sur les fabriques et un acte fédéral pour régler le travail dans les usines.

De l'Assemblée de la Toison d'Or, No 8,527 ; de A. M. Lynd et autres, Parkdale ; de l'Assemblée London-Ouest, No 5,172, Chevaliers du Travail ; et de R. G. Bowie et autres, London-Ouest, tous de l'Ontario ; demandant séparément la passation d'un acte pour obliger tous navires à vapeur ou à voiles, naviguant dans les eaux intérieures du Canada, à avoir de bons équipages et à d'autres fins.

De l'Assemblée de la Toison d'Or, No 8,527 ; de l'Association du Travail de Parkdale ; de R. G. Bowie et autres, London-Ouest ; et de l'Assemblée London-Ouest, No 5,112, Chevaliers du Travail, tous de l'Ontario ; demandant séparément un amendement à l'acte d'engagement des matelots.

De William Marskell et autres, Toronto ; de A. M. Lynd et autres, Parkdale ; et de H. Clark et autres, London-Ouest, tous de l'Ontario ; demandant séparément que le gouvernement émette tout le numéraire destiné à la circulation, et que ce numéraire soit monnaie fiduciaire pour toutes dettes publiques ou privées.

De William Marskell et autres, Toronto ; de A. M. Lynd et autres, Parkdale ; et de R. G. Bowie et autres, London-Ouest, tous de l'Ontario ; demandant séparément la passation d'un acte abolissant toute exemption du paiement des taxes imposables sur le reste de la communauté.

De William Marskell et autres, Toronto; de J. A. Thompson et autres, Parkdale; et de H. Clark et autres, London-Ouest, tous de l'Ontario; demandant séparément la passation d'un acte déclarant illégal l'établissement de corps de police, particulière et secrète, armés et portant uniforme.

De William Marskell et autres, Toronto; de A. M. Lynd et autres, Parkdale; et de R. G. Bowie et autres, London-Ouest, tous de l'Ontario; demandant séparément la passation d'un acte pour établir le suffrage des adultes dans toutes les élections.

De la Cie du Pacifique Canadien; demandant la passation d'un acte autorisant l'émission d'obligations ou d'actions-déventures, pour la construction de certains embranchements projetés.

De la Cie du chemin de fer d'Ontario et Québec; demandant la passation d'un acte confirmant un certain ordre en conseil; pour prolonger le délai fixé pour l'achèvement de certaines embranchements de son réseau, et pour autres fins.

Les pétitions de H. Scadding et autres,—et de George Baxter, juge de cour de comté, de Welland, Ont., et autres; demandant à la Chambre de faire un octroi d'argent en faveur du Fonds Commémoratif de Lundy's Lane,—étant lues;

M. l'Orateur décide: "Que ces pétitions ne peuvent être reçues, vû que l'octroi de leurs conclusions entraînerait la dépense de deniers publics."

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu avis de la vacance survenue dans la représentation du district électoral de Missisquoi, par suite du décès de George Claves, écr., et qu'il a adressé son mandat au Greffier de la Couronne en Chancellerie, lui enjoignant de préparer un nouveau bref d'élection pour le dit district électoral.

Sur motion de Sir John A. Macdonald, il est *Résolu*,—Que par suite de la mort subite et regrettable de l'honorable J. B. Plumb, ci-devant Orateur du Sénat du Canada, et par respect pour sa mémoire, cette Chambre s'ajourne maintenant.

Et la Chambre s'ajourne en conséquence.

JOSEPH ALDRIC OUMET,

*Orateur.*

## AVIS DE MOTIONS.

Sir *R. Cartwright*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Quel était, au 1er janvier 1888, le coût total de tous les réseaux ferrés du Canada ?

*M. Lawrier*—Mercredi prochain—RÉSOLUTION—Que pendant la session de 1874, cette Chambre a adopté certaines résolutions concernant le compte-rendu officiel des débats de cette Chambre, et comportant, entre autres choses :—

(1) “ Qu’un comité spécial permanent de pas plus de cinq membres sera nommé à la prochaine session, et à chaque session ensuite pour faire des règles et règlements et pour administrer généralement toutes les affaires se rattachant au rapport et à la publication du *Hansard*.”

(2) Que le dit comité, sous l’autorité des dites résolutions, a été nommé régulièrement depuis lors, au commencement de chaque session.

(3) Que le dit comité, avec la sanction de la Chambre pour tous ses procédés, a toujours “ administré toutes les affaires se rapportant au compte-rendu et à la publication des débats.”

(4) Que le 5 avril, 1883, le dit comité adressa à la Chambre le rapport suivant :

“ Résolu,—Que le système d’adjudication pour la traduction du rapport officiel des débats de cette Chambre soit discontinué après la présente session, et qu’il soit nommé quatre traducteurs permanents qui seront sous le contrôle du comité ; l’un de ces traducteurs devant être le chef du personnel, avec un salaire de \$1,000, et les trois autres devant recevoir \$800 chacun ; aucun d’eux ne devant être employé par la Chambre à aucun autre travail que celui de la traduction des débats,” et que le rapport fut adopté par cette Chambre.

(5) Que le 27 avril, pendant la même session, le dit comité fit rapport comme suit :—

“ 1<sup>o</sup> Que conformément aux termes et conditions de son second rapport, les “ messieurs suivants soient nommés traducteurs du rapport officiel des débats de “ cette Chambre, savoir : A. Gélinas, comme traducteur principal, et N. H. Beaulieu, “ J. B. Vanasse et Ernest Tremblay comme aides-traducteurs.”

(6) Que le 8 février, 1884, le comité fit rapport de la nomination de Rémi Tremblay, comme traducteur dans les deux langues, avec un salaire de \$800, et que le dit rapport fut adopté par cette Chambre.

(7) Que le 1er avril, durant la même session, le dit comité fit le rapport suivant :—

“ 4<sup>o</sup> Que M. A. E. Poirier soit nommé traducteur surnuméraire et que sa nomination soit datée du commencement de la prochaine session.

“ 5<sup>o</sup> Qu’à dater du commencement de la prochaine session, les salaires des traducteurs soient comme suit :

“ A. Gélinas, chef-traducteur .....	\$1,200
“ N. H. Beaulieu, )	
“ E. Tremblay, )	
“ R. Tremblay, )	
“ J. B. Vanasse, )	
“ J. Bouchard, )	
“ J. Lasalle, )	
“ A. E. Poirier, )	
} Aides .....	chacun, 1,000

“ et qu’en sus du travail de traduction, le chef-traducteur soit obligé de faire l’index “ des débats,” et que le dit rapport fut adopté par cette Chambre.

(8) Qu’au commencement de la présente session, savoir : le 23 février dernier, M. l’Orateur a déchargé les dits Rémi Tremblay, E. Tremblay et A. E. Poirier de leurs fonctions de traducteurs des débats de cette Chambre.

(9) *Résolu*.—Que tout en professant le plus grand respect pour la position prise par M. l'Orateur au sujet de son pouvoir en cette affaire, cette Chambre exprime hautement son opinion que la publication et la traduction des débats et tout ce qui s'y rattache, sont du ressort exclusif de la Chambre même, que ce contrôle doit être exclusivement exercé, avec la sanction de la Chambre, dans chaque cas, par l'entremise du dit comité, et que dans les circonstances, l'action prise par M. l'Orateur est un empiètement sur les droits et les privilèges de cette Chambre, et qu'elle est de nul effet.

M. *Thompson*—Mercredi prochain—BILL intitulé: "Acte concernant l'application de certaines lois y mentionnées, à la province du Manitoba."

---

No. 13.

---

OTTAWA LUNDI, 12 MARS 1888

---



---

2e Session, 6e Parlement, 51 Victoria, 1888.

---



---

PROCÈS - VERBAUX

---

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

---

OTTAWA:

IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET CIE

1888.

## No 14.

## PROCÈS VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MARDI, 13 MARS, 1888.

## PRIÈRE.

Neuf pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

M. Wood (Brockville), du comité des Ordres Permanents, présente le cinquième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés quant aux pétitions suivantes, savoir :—De la Cie du chemin de fer de Brantford, Waterloo et du lac Érié ; demandant la passation d'un acte confirmant et ratifiant un certain règlement passé par la corporation de la cité de Brantford, accordant un bonus en aide au chemin de la dite Cie ;—de la Cie du chemin de fer du lac Nipissingue et de la Baie de James ; demandant un acte prolongeant le délai fixé pour commencer et terminer sa voie ferrée ;—et de la Cie du chemin de fer d'Esquimalt et Nanaimo ; demandant un acte l'autorisant à exploiter un bac à vapeur en rapport avec sa ligne.

Sir Hector Langevin présente la réponse suivante :—

Réponse à Ordre du 6 juin, 1887 —Copie de toutes explorations, rapports et correspondance concernant le brise-lames de l'Ardoise, dans le comté de Richmond, N.-E.

Les bills suivants sont présentés et lus pour la première fois.—Seconde lecture, demain :—

Par M. Baker :—Bill (No 35) à l'effet de permettre à la Cie du chemin de fer d'Esquimalt et Nanaimo d'établir un bac à vapeur entre Beecher Bay, dans la Colombie Anglaise, et un point dans le détroit de Fuca, sur le territoire des États-Unis.

Par M. Curran :—Bill (No 36) concernant la Cie du chemin de fer le Grand-Tronc du Canada.

Par M. Cockburn :—Bill (No 37) concernant la Cie du chemin de fer du lac Nipissingue et de la Baie de James.

Par M. Carling :—Bill (No 38) modifiant les actes concernant les brevets d'invention.

Par M. Costigan :—Bill (No 39) modifiant l'acte concernant les passages d'eau, chap. 97 des Statuts Révisés du Canada.

Par M. Charlton :—Bill (No 40) pour étendre la juridiction de la Cour Maritime de l'Ontario.

M. Carling propose, —Que la Chambre se forme en comité général, vendredi prochain, pour considérer la résolution suivante :—

Résolu, —Que le Gouverneur en Conseil pourra nommer un sous-commissaire des brevets d'invention dont le salaire sera de piastres par année.

Alors, M. Carling informe la Chambre que Son Excellence le Gouverneur-Général ayant été mise au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la Chambre.

Ordonné,—Que la Chambre se forme en comité général, vendredi prochain, pour considérer la dite résolution.

Les bills suivants sont lus pour la seconde fois, et renvoyés aux comités qui suivent, savoir :—

*Comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes :*

Bill (No 8) constituant en corporation la Cie de Tunnel du Canada et du Michigan.

Bill (No 9) concernant les Cies de chemins de fer du Canada-Sud et d'Erié et Niagara.

Bill (No 14) constituant en corporation la Cie du chemin de fer Central d'Ontario.

Bili (No 18) modifiant les actes concernant la Cie du chemin de fer de jonction du Grand Occidental et de la rive du lac Oatario.

Bill (No 19) constituant en corporation la Cie du chemin de fer de Collingwood et de la Baie de Quinté.

Bill (No 21) concernant la Cie du chemin de fer de Port Arthur, Duluth et de l'Ouest.

Bill (No 26) pour confirmer certains arrangement intervenus entre la Cie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada, la Cie du chemin de fer du Sud du Canada et la Cie du chemin de fer de London et Port Stanley, et certaine convention faite entre la Cie de chemin de fer London et du Sud-Est et la Cie de chemin de fer du Sud du Canada.

Bill (No 33) modifiant l'acte constitutif de la Cie du chemin de fer d'embranchement de Hereford et changeant le nom de la dite compagnie en celui de Cie du chemin de fer de Hereford; et

Bill (No 34) concernant la Cie du chemin de fer de Norfolk-Sud.

*Comité des Banques et du Commerce :*

Bill (No 23) à l'effet de réduire le capital-actions de la Banque Nationale.

M. Curran propose,—Que le bill (No 11) autorisant la Cie d'assurance maritime des Marchands du Canada à abandonner sa charte et à pourvoir à la liquidation de ses affaires, soit maintenant lu la seconde fois.

Et un débat s'ensuivant,—il est ajourné, sur motion de M. Scarth.

La Chambre se forme alors de nouveau en comité des Subsidés.

*(En comité.)*

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

III.—GOUVERNEMENT CIVIL.—*Suite.*

27 Traitement des membres du bureau des examinateurs et autres dépenses découlant de l'Acte du Service Civil.....	6,000 00
---	----------

VI.—PÉNITENCIERS.—*Suite.*

30 Saint-Vincent-de Paul.....	85,654 79
-------------------------------	-----------

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir,—le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

---

M. Foster met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,—le 20<sup>me</sup> rapport annuel du département de la Marine, pour l'exercice expiré le 30 juin, 1887.

M. Chapleau met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,—Rapport annuel du département des impressions et de la papeterie publiques du Canada pour l'exercice terminé le 30 juin, 1887, avec un rapport partiel pour le même service pour le semestre expiré le 30 décembre, 1887.

Et,—Relevé des Statuts fédéraux du Canada vendus et distribués officiellement pendant les deux dernières années, aux termes de la clause 14 du chap. 2 des Statuts Révisés du Canada.

La Chambre alors s'ajourne.

JOSEPH ALDRIC OUIMET,

*Orateur.*

---

## AVIS DE MOTIONS.

*M. Beausoleil*—Jeudi prochain—ADRESSE—Copie des instructions données au président et aux membres de la Commission Royale du Travail, ainsi que de toute correspondance échangée entre le gouvernement et le président ou aucun des membres de la dite Commission du Travail.

*M. Beausoleil*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il reçu aucune plainte verbale ou écrite concernant la conduite du président ou d'aucun membre de la Commission Royale du Travail dans l'exercice de ses fonctions officielles ; et si oui, quelle est la nature de ces plaintes ?

*M. Beausoleil*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il reçu du président de la Commission Royale du Travail la demande d'une autorisation de livrer aux intéressés des copies dûment certifiées des dépositions reçues par la dite commission ; et si oui, telle autorisation a-t-elle été accordée ?

*M. Mitchell*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—

1. Le gouvernement se propose-t-il de forcer les banques à garder une réserve suffisante, c'est à dire un pourcentage fixe sur l'argent en circulation et en dépôt ?

2. D'abolir une double monnaie fiduciaire, et d'adopter l'or américain comme seule monnaie fiduciaire ?

3. Le gouvernement sait-il qu'en refusant de racheter les billets fiduciaires avec de l'or américain (bien qu'il en ait un montant considérable), il impose un lourd fardeau sur la communauté, l'échange sur New-York étant obligé de payer un premium suffisant pour couvrir la perte résultant de la remise d'or anglais ?

*M. Langelier* (Montmorency)—Jeudi prochain—ADRESSE—Copie de la requête du révd. Chs. Hallé, ptre, et de plusieurs autres citoyens de Saint-Pierre, dans l'Isle d'Orléans, comté de Montmorency, en date du 18 octobre 1887, demandant à l'honorable ministre de la Milice et de la Défense de voir à ce qu'ils soient protégés pendant les exercices de tir, qui se font chaque année au bout de l'Isle d'Orléans.

*M. Langelier* (Montmorency)—Jeudi prochain—ADRESSE—Copie de la résignation de Antoine Audette, écrivain, comme maître de poste de Stuckley Nord, et de tous les papiers et correspondance concernant la dite résignation du dit Antoine Audette, écrivain, et aussi la date de la nomination de son successeur, et copie des papiers et correspondance concernant la dite nomination.

*M. Charlton*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—En conséquence de la découverte de gisements aurifères, dans la partie supérieure de la rivière Yukon, et de l'importance croissante qu'il y a de fixer la frontière entre l'Alaska et le territoire canadien, le gouvernement a-t-il pris des mesures pour obtenir une délimitation prochaine de la dite frontière, au moyen d'une action et d'une entente entre les États-Unis et le Canada ?

*M. Mulock*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Quel est le montant total d'argent déboursé par le gouvernement par suite du soulèvement du Nord-Ouest ?

*M. Mulock*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Quel est le montant total d'argent payé par le gouvernement, en rapport avec l'acte des licences pour la vente des liqueurs ?

M. Amyot—Vendredi prochain—ADRESSE—Réclamation du Dr J. A. Morin, de St-Charles, Bellechasse, pour soins médicaux donnés à Odilon Fournier, serre-frein sur le chemin de fer Intercolonial, blessé à St-Charles susdit pendant qu'il remplissait les fonctions de serre-frein, le 28 mars 1885, lesquels soins ont duré jusqu'au 8 juin 1885, et la correspondance échangée à ce sujet.

M. Bowell—Jeudi prochain—BILL intitulé : " Acte modifiant l'acte des douanes.

M. Amyot—Mardi prochain—ADRESSE—Copie de la correspondance relative à la traduction en français du " Field Exercise," à partir du 23 juillet 1879, échangée tant entre le département de la milice, avec le lieutenant-colonel Audet, qu'entre l'un d'eux et le gérant de la Compagnie d'imprimerie canadienne de Montréal, et Benjamin Sulte, écrivain, et Gebbart-Berthiaume, et tout autre concernant la dite traduction.

---

## AVIS DE BILLS PRIVÉS.

---

Les bills suivants ont, ce jour, été affichés comme devant être pris en considération par les comités qui suivent, mardi prochain, le 20 mars courant, ou après savoir :—

*Comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes :*

Bill (No 8) constituant en corporation la Cie de Tunnel du Canada et du Michigan.

Bill (No 9) concernant les Cies de chemins de fer du Canada-Sud et d'Erié et Niagara.

Bill (No 14) constituant en corporation la Cie de chemin de fer Central d'Ontario.

Bill (No 18) modifiant les actes concernant la Cie du chemin de fer de jonction du Grand Occidental et de la rive du Lac Ontario.

Bill (No 19) constituant en corporation la Cie du chemin de fer de Collingwood et de la Baie de Quinté.

Bill (No 21) concernant la Cie du chemin de fer de Port Arthur, Duluth et de l'Ouest.

Bill (No 26) pour confirmer certain arrangement intervenu entre la Cie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada, la Cie du chemin de fer du Sud du Canada et la Cie du chemin de fer de London et Port Stanley, et certaine convention faite entre la Cie du chemin de fer London et du Sud-Est et la Cie de chemin de fer du Sud du Canada.

Bill (No 33) modifiant l'acte constitutif de la Cie du chemin de fer d'embranchement de Hereford et changeant le nom de la dite compagnie en celui de Cie du chemin de fer Hereford ; et

Bill (No 34) concernant la Cie du chemin de fer de Norfolk-Sud.

*Comité des Banques et du Commerce :*

Bill (No 23) à l'effet de réduire le capital-actions de la Banque Nationale.

---

**No. 14.**

---

OTTAWA MARDI, 13 MARS 1888.

---

---

2e Session, 6e Parlement, 51 Victoria, 1-88.

---

---

**PROCÈS - VERBAUX**

---

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

---

---

OTTAWA:

IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET C<sup>IE</sup>  
1888.

## No 15.

## PROCÈS VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MERCREDI, 14 MARS, 1888.

## PRIÈRE.

Sept pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De Robert Gordon et autres, des villages de Tweed et Hungerford; de William Jeffs et autres, des villages de Queensborough et Elgin; et de James McCreedy et autres, des villages de Plainfield et Thurlow, tous du comté de Hastings, Ontario; demandant séparément la passation d'un acte à l'effet de constituer une compagnie pour construire une voie ferrée de Belleville à Bannockburn, *via* Tweed, Bridgewater et Queensborough.

De la Cie du chemin de fer Central du Nord-Ouest; demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi pour confirmer sa charte ne devienne pas loi dans sa forme actuelle.

Du Conseil des Métiers et du Travail de Toronto; et de l'Union Typographique de Toronto; demandant séparément la passation d'un acte qui oblige tous les navires, à la vapeur ou à voile, naviguant dans les eaux de l'intérieur du Canada, à employer des équipages compétents, et pour d'autres fins.

Du Conseil des Métiers et du Travail de Toronto; et de l'Union Typographique de Toronto; demandant séparément la modification de l'acte relatif à l'engagement des matelots.

Du Conseil des Métiers et du Travail de Toronto; et de l'Union Typographique de Toronto; demandant séparément la passation d'un acte fédéral sur les fabriques et un acte fédéral pour régler le travail dans les usines.

De Andrew Donough et autres; et de William Tasker et autres, tous électeurs, de Wellington-Nord, Ontario; demandant séparément la passation d'un acte prohibant le trafic des chemins de fer et des bateaux à vapeur le dimanche, en Canada.

De Edward Gillie et autres, de New Harbour, comté de Guysboro', N.-E.; demandant que la Chambre veuille donner une considération favorable au besoin qui se fait sentir de pourvoir le susdit New Harbour d'un quai public ou d'un brise-lames.

La pétition du col. Duncan McFarland et autres, de Niagara, Ontario; demandant à la Chambre de faire un octroi d'argent en faveur du Fonds Commémoratif de Lundy's Lane,—étant lue;

M. l'Orateur décide: "Que cette pétition ne peut être reçue, vû que l'octroi de ses conclusions entraînerait la dépense de deniers publics."

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur le bureau un relevé des recettes et dépenses du comptable de la Chambre des Communes pour l'exercice 1886-87.

M. Thompson présente un bill (No 41) concernant l'application de certaines lois y mentionnées, à la province du Manitoba,—lequel est lu pour la première fois.—Seconde lecture, demain.

M. Bowell présente la réponse suivante :

Réponse à Ordre du 29 écoulé—Etat, dressé suivant la formule employée pour les relevés publiés dans la *Gazette*, des exportations et importations, du 1er juillet 1887 au 1er mars 1888, faisant la distinction entre les produits du Canada et ceux des autres pays.

Sir Richard Cartwright propose,—Qu'il est grandement à désirer que la plus grande liberté possible en fait de relations commerciales puisse exister entre le Canada et les Etats-Unis, et qu'il est expédient que tous les produits naturels de l'un ou l'autre des deux pays, ou les articles manufacturés par eux soient admis en franchise dans les ports de l'autre (sauf seulement les articles sujets aux droits d'accise ou de revenu intérieur.)

Qu'il est, en outre, expédient que le gouvernement du Canada prenne avant peu des mesures propres à s'assurer à quels termes et conditions des arrangements pourraient être pris avec les Etats-Unis afin d'obtenir avec ce pays une réciprocité entière et sans restriction.

Et un débat s'ensuivant,—il est ajourné, sur motion de M. Davies.

M. Bowell soumet à la Chambre,—La liste des actionnaires des banques chartées du Canada, à la date du 31 décembre, 1887.

La Chambre alors s'ajourne.

JOSEPH ALDRIC OUMET,

*Orateur.*

---

## AVIS DE MOTIONS.

---

M. *Weldon* (St-Jean)—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie des procédés de l'enquête faite à Ste-Flavie, le 23 septembre 1887, sur le corps de Wm. L. Duncan tué le jour précédent sur le chemin de fer Intercolonial, avec la preuve faite à cette enquête. Aussi, copie de tout rapport ou investigation sur l'accident par les autorités du chemin de fer ou d'aucun rapport relatif à cet accident adressé au département des chemins de fer et canaux, et de toute correspondance échangée avec le dit département relativement à cette affaire.

M. *Weldon* (St-Jean)—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Quel a été le coût de la commission des chemins de fer jusqu'à présent ? Et à combien évalue-t-on ce qu'elle coûtera en totalité ?

M. *Weldon* (St-Jean)—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Quel a été le coût de la Commission du Travail jusqu'à présent ? Et à combien évalue-t-on ce qu'elle coûtera en totalité ?

M. *McIntyre*—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie du rapport de l'ingénieur qui a récemment examiné le brise-lames de la Baie Fortune, comté de de King, I. P.-É., dans le but de l'allonger ; aussi, copie de toutes pétitions, lettres, etc., se rapportant à ce sujet.

---

**No. 15.**

---

**OTTAWA MEROREDI, 14 MARS 1888.**

---

**2e Session, 6e Parlement, 51 Victoria, 1888.**

---

---

**PROCÈS - VERBAUX**

---

**DE LA**

**CHAMBRE DES COMMUNES.**

---

**OTTAWA:**

**IMPRIMERIE MAULBAY, ROGER ET CIE**

**1888.**

## No 16.

## PROCÈS VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

---

 OTTAWA, JEUDI, 15 MARS, 1888.
 

---

## PRIÈRE.

Sept pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De James C. Reynolds et autres, d'Ottawa, Ont. ; demandant la passation d'un acte qui oblige tous les navires, à la vapeur ou à voile, naviguant dans les eaux de l'intérieur du Canada, à employer des équipages compétents, et pour d'autres fins.

De James C. Reynolds et autres, d'Ottawa, Ont. ; et de l'Union Typographique, No 102, d'Ottawa ; demandant séparément la modification de l'acte relatif à l'engagement des matelots.

De James C. Reynolds et autres, d'Ottawa, Ont. ; et de l'Union Typographique, No 102, d'Ottawa ; demandant séparément la passation d'un acte fédéral sur les fabriques et un acte fédéral pour régler le travail dans les usines.

De James C. Reynolds et autres, d'Ottawa, Ont. ; demandant la passation d'un acte déclarant illégal l'établissement de corps de police, particulière et secrète, armés et portant uniforme.

De James C. Reynolds et autres, d'Ottawa, Ont. ; demandant la passation d'un acte abolissant toute exemption du paiement des taxes imposables sur le reste de la communauté.

De James C. Reynolds et autres, d'Ottawa, Ont. ; demandant la passation d'un acte pour établir le suffrage des adultes dans toutes les élections.

De James C. Reynolds et autres, d'Ottawa, Ont. ; demandant que le gouvernement émette tout le numéraire destiné à la circulation, et que ce numéraire soit monnaie fiduciaire pour toutes dettes publiques ou privées.

M. Chapleau soumet à la Chambre,—Liste du Service Civil du Canada, au 1er juillet 1887, conformément à la clause 59 de l'Acte du Service Civil.

Sir John A. Macdonald remet un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, lequel est lu par M. l'Orateur, comme suit :—

## LANSDOWNE.

*Messieurs de la Chambre des Communes :*

J'accuse réception et je vous remercie de la fidèle adresse que vous avez votée en réponse au discours par lequel j'ai ouvert la session.

Je suis heureux de recevoir de vous l'assurance que vous vous appliquerez avec zèle et assiduité à l'étude des importantes matières qui doivent être soumises à votre considération.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,  
OTTAWA, 13 mars, 1888.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la résolution proposée par Sir Richard Cartwright,—Qu'il est grandement à désirer que la plus grande liberté possible en fait de relations commerciales puisse exister entre le Canada et les États-Unis, et qu'il est expédient que tous les produits naturels de l'un ou l'autre des deux pays, ou les articles manufacturés par eux soient admis en franchise dans les ports de l'autre (sauf seulement les articles sujets aux droits d'accise ou de revenu intérieur.)

Qu'il est, en outre, expédient que le gouvernement du Canada prenne avant peu des mesures propres à s'assurer à quels termes et conditions des arrangements pourraient être pris avec les États-Unis afin d'obtenir avec ce pays une réciprocité entière et sans restriction.

M. Foster propose, comme amendement, que tous les mots après " Que " soient retranchés et remplacés par les suivants:—" le Canada, à l'avenir comme par le passé, désire continuer et étendre des relations commerciales avec les États-Unis, en tant qu'elles ne seront pas contraires à la politique de protection des divers intérêts et industries du Canada qui a été adoptée en 1819 et qui, depuis lors, a reçu d'une manière si marquée, la sanction et l'approbation de la population."

Et un débat s'ensuivant;

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit;

VENDREDI, 16 mars, 1888.

Et le débat se continuant,—il est ajourné, sur motion de M. Charlton.

La Chambre alors s'ajourne à 12.30 A.M.

JOSEPH ALDRIC OUMET,  
*Orateur.*

## AVIS DE MOTIONS.

*M. Perley* (Assiniboia)—Lundi prochain—INTERPELLATION—Aux termes du contrat passé avec la Cie du Pacifique Canadien pour la construction de sa ligne, toutes les terres qui lui ont été livrées à compte des dits travaux ne sont-elles pas assujetties aux taxes du moment que la compagnie vend le foin des dites terres ou en retire un revenu sous une forme quelconque ?

*M. Lister*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Henry Smyth a-t-il été employé par le gouvernement en aucun temps pendant l'année dernière ? Si oui, à quel titre et avec quel salaire ? Combien a-t-il reçu ? Est-il encore au service du gouvernement ? Et, dans ce cas, en quelle qualité ? Si non, quand a-t-il été remercié de ses services ?

*M. Mulock*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Relevé du montant total déboursé par le gouvernement par suite du soulèvement du Nord-Ouest.

*M. Mulock*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Relevé du montant total payé par le gouvernement en rapport avec l'acte des licences pour la vente des liqueurs.

*M. Landerkin*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Combien de personnes sont actuellement au service du gouvernement du Canada dans chaque branche du service public, et retirent un salaire en considération de leurs services ?

*M. Thompson*—Lundi prochain—BILL intitulé : " Acte pour amender d'avantage l'acte concernant la procédure dans les causes criminelles. "

*M. Thompson*—Lundi prochain—BILL intitulé : " Acte pour abolir les confiscations pour trahison et félonie et pour autres amendements à l'acte qui s'y rapporte. "

*M. McMullen*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toutes lettres, correspondance, affidavits, etc., concernant l'affermage et la vente ou l'établissement du No ½, section 16, township 24, rang 24, à l'ouest du quatrième méridien, dans les territoires du Nord-Ouest.

*M. Fiset*—Lundi prochain—COMITÉ SPECIAL pour s'enquérir de la manière dont le service se fait aux quarantaines du Canada, ainsi que les meilleurs moyens à prendre pour empêcher les maladies contagieuses d'entrer dans le pays, avec pouvoir d'entendre devant le comité des personnes expertes en la matière—le dit comité devant faire rapport.

---

**No. 16.**

---

OTTAWA JEUDI, 15 MARS 1888.

---

---

2e Session, 6e Parlement, 51 Victoria, 1888.

---

---

**PROCÈS - VERBAUX**

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

---

OTTAWA:

IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET CIA

1888.

## No 17.

## PROCÈS VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, VENDREDI, 16 MARS, 1888.

## PRIÈRE.

Dix pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De la Cie du chemin de fer Central du Nouveau-Brunswick ; demandant que son projet de loi pour confirmer une hypothèque qu'elle a donnée à la Cie dite "The Central Trust Company," de New-York, afin d'assurer une émission de débetures, devienne loi.

De David Crawford et autres, de la cité de Montréal ; demandant à la Chambre de prendre des mesures en vue de les protéger contre les dommages ou pertes occasionnés par certaines associations ou combinaisons illégales.

De F. W. Rowe et autres, de la ville et du township de Cornwall ; demandant la passation d'un acte fédéral sur les fabriques et un acte fédéral pour régler le travail dans les usines.

De F. W. Rowe et autres, de la ville et du township de Cornwall ; demandant la passation d'un acte qui oblige tous les navires, à la vapeur ou à voile, naviguant dans les eaux de l'intérieur du Canada, à employer des équipages compétents, et pour d'autres fins.

De Walter Barnhart et autres, de la ville et du township de Cornwall ; demandant la passation d'un acte pour établir le suffrage des adultes dans toutes les élections.

De Noël Beaupré et autres, de la ville et du township de Cornwall ; demandant que le gouvernement émette tout le numéraire destiné à la circulation, et que ce numéraire soit monnaie fiduciaire pour toutes dettes publiques ou privées.

De A. Bates et autres, de la ville et du township de Cornwall ; demandant la modification de l'acte relatif à l'engagement des matelots.

M. Wood (Brockville), du comité des Ordres Permanents, présente le sixième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés quant aux pétitions suivantes, savoir :—De Hiram Robinson et autres ; demandant la passation d'un acte les autorisant à construire une ligne de chemin de fer à partir d'un point sur le chemin de fer du Pacifique Canadien entre Braeside et Arnprior, jusqu'à un point sur le chemin de fer de Jonction Pontiac au Pacifique, et de là au village du Désert ;—de la Cie du chemin de fer d'Ontario et Québec ; demandant la passation d'un acte confirmant un certain ordre en conseil ; pour prolonger le délai fixé pour l'achèvement de certains embranchements de son réseau, et pour autres fins ;—de la Cie du chemin de fer de Shuswap et Okanagan ; demandant la prolongation du délai fixé pour

la construction de sa ligne;—de la Cie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest du Canada; demandant la passation d'un acte l'autorisant à construire vingt milles de sa ligne chaque année.

Votre comité a aussi examiné les avis donnés concernant la pétition de la Cie du chemin de fer du Pacifique Canadien; demandant la passation d'un acte l'autorisant à émettre des obligations ou actions-débetures au montant de \$30,000 par mille, sur tout embranchement qu'elle pourrait construire à l'avenir; et trouve qu'ils n'ont pas été publiés pendant le temps voulu, mais vû qu'ils ont été largement publiés et que la période sera écoulée avant que le bill soit considéré par le comité des Chemins de fer, votre comité recommande que ces avis soient jugés suffisants.

Les bills suivants sont présentés et lus pour la première fois.—Seconde lecture, lundi prochain:—

Par M. Bryson:—Bill (No 42) constituant en corporation la Cie du chemin de fer de Pontiac et de Renirew.

Par M. Mara:—Bill (No 43) modifiant l'acte constituant en corporation la Cie du chemin de fer de Shuswap à Okanagan.

Par M. Small:—Bill (No 44) concernant des bons sur des embranchements de la Cie du chemin de fer du Pacifique Canadien.

Et,—Bill (No 45) concernant la Cie du chemin de fer d'Ontario et Québec.

M. Foster met devant la Chambre,—Rapport des commissaires chargés de faire une enquête et un rapport sur les pêcheries de homard et d'huitres en Canada.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la résolution proposée par Sir Richard Cartwright,—Qu'il est grandement à désirer que la plus grande liberté possible en fait de relations commerciales puisse exister entre le Canada et les Etats-Unis, et qu'il est expédient que tous les produits naturels de l'un ou l'autre des deux pays, ou les articles manufacturés par eux soient admis en franchise dans les ports de l'autre (sauf seulement les articles sujets aux droits d'accise ou de revenu intérieur.)

Qu'il est, en outre, expédient que le gouvernement du Canada prenne avant peu des mesures propres à s'assurer à quels termes et conditions des arrangements pourraient être pris avec les Etats-Unis afin d'obtenir avec ce pays une réciprocité entière et sans restriction;—et sur l'amendement proposé par M. Foster,—Que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants:—"le Canada, à l'avenir comme par le passé, désire continuer et étendre des relations commerciales avec les Etats-Unis, en tant qu'elles ne seront pas contraires à la politique de protection des divers intérêts et industries du Canada qui a été adoptée en 1819 et qui, depuis lors, a reçu d'une manière si marquée, la sanction et l'approbation de la population."

A 6 P.M., M. l'Orateur quitte le fauteuil, pour le reprendre à 7.30 P.M.

7.30 P.M.

(L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de l'article 19 du règlement.)

Les bills suivants sont lus séparément pour la seconde fois, et renvoyés aux comités qui suivent, savoir:—

*Comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes :*

Bill (No 16) constituant en corporation la Cie du chemin de fer de la Zone Chinook et de la Rivière à-la-Paix.

Bill (No 17) concernant la Cie de pont, de chemin de fer et de tunnel de la rivière Ste-Claire.

Bill (No 25) pour confirmer l'Acte constitutif de la Cie de chemin de fer du Grand Nord Ouest Central.

Bill (No 35) à l'effet de permettre à la Cie du chemin de fer d'Esquimalt et Nanaimo, d'établir un bac à vapeur entre Beecher Bay, dans la Colombie Anglaise, et un point dans le détroit de Fuca, sur le territoire des Etats-Unis.

---

Bill (No 36) concernant la Cie du chemin de fer le Grand-Tronc du Canada.

Bill (No 37) concernant la Cie du chemin de fer du lac Nipissingue et de la Baie de James.

*Comité des Banques et du Commerce :*

Bill (No 22) constituant en corporation la Cie d'assurance de l'Est.

*Comité des Bills Privés :*

Bill (No 15) constituant en corporation l'Académie Nisbet de Prince-Albert.

Bill (No 27) constituant en corporation la Cie de bois de sciage de Bronson et Weston.

Bill (No 30) autorisant la ville de Kincardine, dans le comté de Bruce, à imposer et percevoir certains droits au havre de la dite ville.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la résolution proposée par Sir R. Cartwright, et sur l'amendement de M. Foster à la dite résolution.

Et le débat se continuant,—il est ajourné, sur motion de M. McNeill.

La Chambre alors s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

JOSEPH ALDRIC OUMET,

*Orateur.*

## AVIS DE MOTIONS.

*M. Edgar*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il de présenter un acte de faillite pendant la présente session, ou aucune mesure législative à cette fin ?

*M. Madill*—Lundi prochain—BILL intitulé: "Acte à l'effet de modifier l'acte concernant les responsabilités des entrepreneurs de transport par eau."

*M. McMullen*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de tous rapports, correspondance, pétitions ou documents concernant la construction permanente projetée d'un bureau de poste et de douane à Strathroy, et de toutes recommandations faites au sujet de son emplacement, de son caractère, de son coût, etc., etc.

*M. Somerville*—Lundi prochain—ADRESSE—Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et celui de l'Ontario concernant une réclamation des Sauvages des Six Nations demandant une indemnité pour la submersion de leurs terres par suite de la construction d'un barrage dans la grande rivière, à Dunsville, par la Cie du Canal Welland, vers l'année 1833; aussi, copie de tous ordres en conseil relatifs à cette réclamation ou au paiement d'une indemnité.

*M. Perry*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie du rapport des ingénieurs et explorateurs nommés pour faire l'exploration du détroit de Northumberland, entre la Pointe Carlton, Ile du Prince-Edouard, et le cap Jourimain, N.-B., pendant l'été de 1887, dans le but de s'assurer si la construction d'un tunnel pour traverser le détroit était praticable.

*M. Perry*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Rapport indiquant le temps où le steamer "Northern Light" a commencé le service de traverse entre l'Ile du Prince-Edouard et la Nouvelle-Ecosse pour l'hiver de 1887-88; le nombre de voyages faits, le nombre de passagers traversés, et la date des traversées qu'il n'a pu faire jusqu'à ce jour.

*M. Thompson*—Lundi prochain—BILL intitulé: "Acte concernant la convention internationale pour la conservation des câbles télégraphiques sous-marins."

*M. Landerkin*—Mardi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il dépensé aucune somme d'argent, de quelque manière que ce soit, pour induire des personnes du Dakota à émigrer au Manitoba ?

*M. Landerkin*—Mardi prochain—INTERPELLATION—Quel est le montant total payé annuellement en Canada à tous les employés de chacune des divisions du service civil ?

*M. Watson*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement d'établir une ferme expérimentale dans la province du Manitoba et de la mettre en opération pendant la prochaine saison ?

*M. Laurier*—Lundi prochain—ADRESSE—Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et celui de Terre-Neuve touchant l'admission de Terre-Neuve dans la Confédération.

M. *Laurier*—Lundi prochain—ADRESSE—Copie de toute correspondance échangée avec le gouvernement Impérial relativement au désaveu des Actes du Manitoba concernant les chemins de fer.

M. *Perley* (Assiniboïa)—Mardi prochain—INTERPELLATION—A-t-il été fait un rapport des terres vendues par la Cie du chemin de fer du Pacifique canadien tel que demandé pendant la dernière session du parlement ?

## AVIS DE BILLS PRIVÉS.

Les bills suivants ont, ce jour, été affichés comme devant être pris en considération par les comités qui suivent, vendredi prochain, le 23 mars courant, ou après, savoir :—

### *Comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes :*

Bill (No 16) constituant en corporation la Cie du chemin de fer de la Zone Chinook et de la Rivière-à-la-Paix.

Bill (No 17) concernant la Cie de pont, de chemin de fer et de tunnel de la rivière Ste-Claire.

Bill (No 25) pour confirmer l'Acte constitutif de la Cie de chemin de fer du Grand Nord-Ouest Central.

Bill (No 35) à l'effet de permettre à la Cie du chemin de fer d'Esquimalt et Nanaïmo d'établir un bac à vapeur entre Beecher Bay, dans la Colombie Anglaise, et un point dans le détroit de Fuca, sur le territoire des Etats-Unis.

Bill (No 36) concernant la Cie du chemin de fer le Grand-Tronc du Canada.

Bill (No 37) concernant la Cie du chemin de fer du lac Nipissingue et de la Baie de James.

### *Comité des Banques et du Commerce :*

Bill (No 22) constituant en corporation la Cie d'assurance de l'Est.

### *Comité des Bills Privés :*

Bill (No 15) constituant en corporation l'Académie Nisbet de Prince-Albert.

Bill (No 27) constituant en corporation la Cie de bois de sciage de Bronson et Weston.

Bill (No 30) autorisant la ville de Kincardine, dans le comté de Bruce, à imposer et percevoir certains droits au havre de la dite ville.

**No. 17.**

OTTAWA VENDREDI, 16 MARS 1888.

2e Session, 6e Parlement, 51 Victoria, 1888.

**PROCÈS - VERBAUX**

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET C<sup>IE</sup>.

1888.

## No 18.

## PROCÈS VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

---

 OTTAWA, LUNDI, 19 MARS, 1888.
 

---

## PRIÈRE.

Neuf pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De James Wittie et autres; demandant la passation d'un acte les autorisant à construire un chemin de fer à partir de Valleyfield, comté de Beauharnois, jusqu'à un point sur la frontière de l'Etat de New-York.

De Philip Low et autres, de Picton, Ont., et autres lieux; demandant certains amendements à l'acte constitutif de la Cie de chemin de fer de Maskinongé et Nipissing.

De l'Union des Manceuvres des constructeurs de bâtisses, de Toronto, et de Charles Verner et autres, de Stratford, Ontario; demandant séparément la modification de l'acte relatif à l'engagement des matelots.

De l'Union des Manceuvres des constructeurs de bâtisses, de Toronto, et de Timothy O'Leary et autres, de Stratford, Ont.; demandant séparément la passation d'un acte pour régler le travail dans les usines et les ateliers du Canada.

De l'Union des Manceuvres des constructeurs de bâtisses, de Toronto; et de John McKelvey et autres, de Stratford, Ontario; demandant séparément la passation d'un acte pour obliger tous navires à vapeur ou à voiles, naviguant dans les eaux intérieures du Canada, à avoir de bons équipages, et à d'autres fins.

De la Banque Fédérale du Canada; demandant la passation d'un acte l'autorisant à liquider ses affaires.

De L. Raymond Baken et autres; demandant un acte constitutif sous le nom de Cie de chemin de fer du Sud-Ouest.

De la Cie du Téléphone de la Nouvelle-Ecosse (à responsabilité limitée); demandant la passation d'un acte pour l'extension de ses pouvoirs constitutifs.

De James Weidman et autres, de Qu'Appelle et autres lieux, Territoires du Nord-Ouest; demandant un amendement à l'Acte des territoires du Nord-Ouest, définissant plus clairement l'intention originelle relativement aux clauses prohibitives du dit acte.

De W. R. Bell et autres; demandant une charte sous le nom de "Cie de chemin de fer d'Ontario, du Manitoba et de l'Ouest."

De John C. Stevenson et autres; demandant la passation d'un acte défendant le trafic des chemins de fer et des vapeurs le dimanche.

De W. Johnston et autres, de Stratford, Ontario; demandant la passation d'un acte déclarant illégal l'établissement de corps de police, particulière et secrète, armés et portant uniforme.

De John Hoy et autres, de Stratford, Ontario; demandant que le gouvernement émette tout le numéraire destiné à la circulation, et que ce numéraire soit monnaie fiduciaire pour toutes dettes publiques ou privées.

De D. Kay et autres, de Stratford, Ont.; demandant la passation d'un acte abolissant toute exemption du paiement des taxes imposables sur le reste de la communauté.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu du Greffier de la Couronne en Chancellerie le certificat d'élection et la nomination de Henry Corby, écuyer, pour représenter le district électoral de la division-ouest du comté de Hastings

M. White (Cardwell) présente,—Réponse (supplémentaire) conformément à une résolution de la Chambre des Communes, adoptée le 20 février 1882, sur tous les sujets affectant le chemin de fer du Pacifique canadien, et donnant des détails concernant,—

1. le choix de la route;
2. le progrès des travaux;
3. le choix ou la réserve des terres;
4. le paiement de deniers;
5. la construction des embranchements;
6. le progrès des travaux sur les embranchements;
7. les tarifs de transport des voyageurs et des marchandises;
8. les conditions particulières requises par l'acte refondu des chemins de fer et ses amendements, jusqu'à la clôture de l'exercice précédent;
9. les mêmes conditions particulières jusqu'à la date la plus rapprochée possible de la production de l'état;

10. copie de tous ordres en conseil et de toute correspondance échangée entre le gouvernement et la Cie du chemin de fer ou aucun des membres ou officiers des deux parties, touchant les affaires de la compagnie.

Les bills suivants sont présentés séparément, lus pour la première fois, et remis pour la seconde lecture à demain, savoir :—

Par M. Searth :—Bill (No 46) à l'effet d'amender les actes relatifs à la Cie canadienne du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest.

Par M. Costigan :—Bill (No 47) à l'effet de modifier l' " Acte des falsifications," chap. 127 des Statuts Révisés du Canada.

Par M. Thompson :—Bill (No 48) pour amender davantage l'acte concernant la procédure dans les causes criminelles.

Par M. Madill :—Bill (No 49) à l'effet de modifier l'acte concernant les responsabilités des entrepreneurs de transport par eau.

M. Chapleau met devant la Chambre,—Rapport des nouveaux règlements et de " la procédure de la Cour de l'Échiquier du Canada," conformément aux clauses 55 et 56 du chap. 16 de la 50e et 51e Victoria.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la résolution proposée par Sir Richard Cartwright,—Qu'il est grandement à désirer que la plus grande liberté possible en fait de relations commerciales puisse exister entre le Canada et les États-Unis, et qu'il est expédient que tous les produits naturels de l'un ou l'autre des deux pays, ou les articles manufacturés par eux soient admis en franchise dans les ports de l'autre (sauf seulement les articles sujets aux droits d'accise ou de revenu intérieur.)

Qu'il est, en outre, expédient que le gouvernement du Canada prenne avant peu des mesures propres à s'assurer à quels termes et conditions des arrangements pourraient être pris avec les États-Unis afin d'obtenir avec ce pays une réciprocité entière et sans restriction;—et sur l'amendement proposé par M. Foster,—Que tous les mots après " Que " soient retranchés et remplacés par les suivants :—" le Canada, à l'avenir comme par le passé, désire continuer et étendre des relations commerciales avec les États-Unis, en tant qu'elles ne seront pas contraires à la politique de protection

---

des divers intérêts et industries du Canada qui a été adoptée en 1839 et qui, depuis lors, a reçu d'une manière si marquée, la sanction et l'approbation de la population."

M. Jones (Halifax) propose comme sous-amendement que tous les mots de l'amendement soient retranchés et que les mots suivants soient ajoutés à la motion principale :

"Que dans tout arrangement entre le Canada et les Etats-Unis à l'effet de pourvoir à la libre importation dans chaque pays des produits naturels ou des articles manufacturés de l'un ou l'autre des deux pays, il est grandement à désirer que pendant la durée de tel arrangement le commerce du cabotage du Canada et des Etats-Unis soit ouvert aux deux pays sur un pied d'égalité complètement réciproque, et que les navires de toute espèce, construits aux Etats-Unis ou en Canada, puissent être possédés et exploités par les citoyens de l'un ou de l'autre pays, et qu'ils puissent être enrégistrés dans l'un ou l'autre pays et jouir des bénéfices de tel enrégistrement.

Et un débat s'ensuivant,—il est ajourné sur la proposition de M. Rinfret.

La Chambre alors s'ajourne.

JOSEPH ALDRIC OUMET,

*Orateur.*

## AVIS DE MOTIONS.

*M. Chapleau*—Mercredi prochain—BILL intitulé : “Acte pour amender le chapitre 27 des Statuts Révisés concernant le département des impressions et de la papeterie publique.”

*M. Baker*—Mercredi prochain—BILL intitulé : “Acte pour amender l’acte concernant la représentation à la Chambre des Communes, en ce qui concerne certains districts électoraux de la Colombie Anglaise.”

*M. Baker*—Mercredi prochain—BILL intitulé : “Acte pour amender l’acte concernant les élections fédérales.”

*M. Baker*—Mercredi prochain—BILL intitulé : “Acte pour amender davantage l’acte concernant les cours Suprême et de l’Echiquier, chap. 135 des Statuts Révisés.”

*M. Burdett*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toute correspondance, accusations, papiers ou ordres concernant la démission d’Archibald Culbertson de la position de conseiller de la bande des Mohawks.

*M. Kirk*—Mercredi prochain—BILL intitulé : “Acte à l’effet d’introduire de nouvelles dispositions concernant les pêcheries et la pêche.”

*M. Edgar*—Mercredi prochain—ADRESSE—Copie de tous papiers, correspondance, arrêtés du conseil et ordres administratifs, concernant :—

1. Le refus de la part des autorités des Etats-Unis de permettre aux navires ou machines de sauvetage du Canada, de venir en aide aux bâtiments canadiens en détresse dans les eaux américaines ;
2. Le refus de la part des autorités canadiennes de permettre aux navires ou machines de sauvetage des Etats-Unis, de venir en aide aux bâtiments américains en détresse dans les eaux canadiennes.

*M. Casgrain*—Mercredi prochain—RÉSOLUTION—Qu’il est expédient de pourvoir à une surveillance plus exacte, par le gouvernement, de toutes les banques de la Puissance.

No. 18.

OTTAWA LUNDI, 19 MARS 1888.

2e Session, 6e Parlement, 51 Victoria, 1888.

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET C<sup>IE</sup>  
1888.

## No 19.

## PROCÈS VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

---

 OTTAWA, MARDI, 20 MARS, 1888.
 

---

## PRIÈRE.

Vingt-six pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Henry Corby, écrivain, député pour représenter le district électoral de la division-ouest du comté de Hastings, ayant préalablement prêté le serment requis par la loi et signé le rôle qui le contient, prend son siège en Chambre.

M. Wood (Brockville), du comité des Ordres Permanents, présente le septième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a trouvé suffisant les avis donnés quant aux pétitions suivantes, savoir :—De la Cie du chemin de fer de Maskinongé et Nipissing ; demandant certaines modifications à leur acte constitutif, et de la Cie du chemin de fer du Sud-Ouest ; demandant une charte.

Votre comité trouve que les avis concernant la pétition de la Banque Fédérale, demandant un acte l'autorisant à liquider ses affaires, n'ont pas tout à fait été publiés pendant le temps voulu, mais vu qu'ils l'ont été très largement et que le délai sera expiré avant que le bill soit considéré en comité, votre comité recommande qu'ils soient jugés suffisants.

Votre comité a aussi examiné la pétition de la Cie du Téléphone de la Nouvelle-Ecosse (à responsabilité limitée) ; demandant la passation d'un acte pour l'extension de ses pouvoirs constitutifs, et trouve qu'aucun avis n'a été publié, mais considérant que l'utilité de la mesure proposée ne s'est fait sentir que dans les derniers dix jours seulement, et qu'il a été prouvé à la satisfaction du comité qu'aucuns droits ne seront lésés, il recommande que la 51<sup>e</sup> règle soit suspendue à l'égard de la dite pétition.

M. Desjardins, du comité spécial chargé de contrôler le compte-rendu officiel des débats de cette Chambre pendant la présente session, présente le second rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité recommande que le salaire de M. J. C. Boyce, assistant du rapporteur principal, soit porté à \$1,000, à dater du 1<sup>er</sup> janvier 1887, et que le salaire lui soit payé mensuellement comme aux rapporteurs officiels ; aussi, que M. Brewer reçoive une augmentation annuelle de \$100 à dater du 1<sup>er</sup> janvier 1886, pour services rendus ; et que le greffier du comité, M. E. P. Hartney, reçoive \$200 pour ses services passés, et une augmentation annuelle de \$50 à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1886.

Les bills suivants sont présentés séparément, lus pour la première fois, et remis, pour la seconde lecture, à demain, savoir :—

Par M. Hickey :—Bill (No 50) constituant en corporation la Cie de chemin de fer et de Pont d'Ottawa, Morrisburg et New-York.

Par M. Cockburn :—Bill (No 51) concernant la Banque Fédérale du Canada.

Par M. Coulombe :—Bill (No 52) modifiant l'acte constitutif de la Cie du chemin de fer de Maskinongé et Nipissing.

Par M. Paterson (Brant) :—Bill (No 53) à l'effet d'introduire de nouvelles dispositions concernant la Cie de chemin de fer de Brantford, Waterloo et lac Érié ; et

Par M. Hall :—Bill (No 54) à l'effet de constituer en corporation la Cie de chemin de fer du Sud-Ouest.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la résolution proposée par Sir Richard Cartwright,—" Qu'il est grandement à désirer que la plus grande liberté possible en fait de relations commerciales puisse exister entre le Canada et les Etats-Unis, et qu'il est expédient que tous les produits naturels de l'un ou l'autre des deux pays, ou les articles manufacturés par eux soient admis en franchise dans les ports de l'autre (sauf seulement les articles sujets aux droits d'accise ou de revenu intérieur.)

" Qu'il est, en outre, expédient que le gouvernement du Canada prenne avant peu des mesures propres à s'assurer à quels termes et conditions des arrangements pourraient être pris avec les Etats-Unis afin d'obtenir avec ce pays une réciprocité entière et sans restriction ";—et sur l'amendement proposé par M. Foster,—" Que tous les mots après ' Que ' soient retranchés et remplacés par les suivants :—' le Canada, à l'avenir comme par le passé, désire continuer et étendre des relations commerciales avec les Etats-Unis, en tant qu'elles ne seront pas contraires à la politique de protection des divers intérêts et industries du Canada qui a été adoptée en 1839 et qui, depuis lors, a reçu d'une manière si marquée, la sanction et l'approbation de la population.' "

Et la motion de M. Jones (Halifax) en sous-amendement que tous les mots de l'amendement soient retranchés et que les mots suivants soient ajoutés à la motion principale :

" Que dans tout arrangement entre le Canada et les Etats-Unis à l'effet de pourvoir à la libre importation dans chaque pays des produits naturels ou des articles manufacturés de l'un ou l'autre des deux pays, il est grandement à désirer que pendant la durée de tel arrangement le commerce du cabotage du Canada et des Etats-Unis soit ouvert aux deux pays sur un pied d'égalité complètement réciproque, et que les navires de toute espèce, construits aux États-Unis ou en Canada, puissent être possédés et exploités par les citoyens de l'un ou de l'autre pays, et qu'ils puissent être enrégistrés dans l'un ou l'autre pays et jouir des bénéfices de tel enrégistrement."

Et le débat se continuant ;

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit ;

MERCREDI, 21 mars, 1888.

Et le débat se poursuivant,—il est ajourné, sur la proposition de M. Curran.

La Chambre alors s'ajourne à 12.55 A.M.

JOSEPH ALDRIC OUIMET,

Orateur.

## AVIS DE MOTIONS.

Sir *Charles Tupper*—Jeudi prochain—BILL intitulé : “ Acte à l’effet de modifier l’Acte du Revenu Consolidé et de l’Audition,” chap. vingt-neuf des Statuts Révisés du Canada.

Sir *Charles Tupper*—Jeudi prochain—COMITÉ GÉNÉRAL pour considérer la résolution suivante:—

Que le salaire de l’Auditeur Général, sera de quatre mille piastres par année, et que l’Auditeur sera sujet aux dispositions de l’Acte du Fonds de Retraite du Service Civil.

M. *Jamieson*—Jeudi prochain—Que, dans l’opinion de cette Chambre, il est expédient de prohiber la fabrication, l’importation et la vente des liqueurs enivrantes, sauf pour des fins sacramentales, médicinales, scientifiques ou mécaniques. Que la mise en vigueur de telle prohibition et que la surveillance de telle fabrication, importation ou vente qui pourra être permise, soit exercé par le gouvernement de la Puissance, par l’entremise d’officiers nommés spécialement à cet effet.

M. *Wright*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il de faire faire une exploration géologique, dans le comté d’Ottawa, telle qu’elle puisse donner les informations nécessaires relativement aux intérêts miniers et à l’exploitation des phosphates de cette section du pays ?

M. *Wright*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il l’intention d’envoyer un cure-môle à Papineauville, à l’ouverture de la navigation, pour enlever les obstructions qui y gênent la navigation ?

M. *Doyon*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—1o L’arpentage de la réserve des Sauvages de Caughnawaga confié à M. McLea Walbank est-il terminé ?

2o Si oui, est-ce l’intention du gouvernement de mettre son rapport devant la Chambre, et quand se propose-t-il de le faire ?

3o Quel est le montant total payé à M. Walbank jusqu’à cette date, et quelle somme lui reste due ?

Sir *Richard Cartwright*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Combien d’acres de terre y a-t-il de loués maintenant comme pâturages dans le district d’Alberta, T. N.-O., sur lesquels aucun colon ne peut prendre d’inscription pour homestead sans obtenir préalablement la permission du locataire ?

Sir *Richard Cartwright*—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat indiquant:—

1. Le nombre de bestiaux que chaque éleveur possède sur les terrains qu’il a loués dans le district d’Alberta, T. N.-O. ?

2. Si aucun des locataires doit des arrérages de rente ?

3. Si les terres louées sont propres à l’agriculture ?

4. La perte de bétail ou les souffrances que celui-ci a éprouvées dans ce district pendant l’hiver 1886 87, s’il en a été fait rapport ?

M. *Doyon*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toutes lettres, télégrammes et requêtes adressés par des Sauvages de la réserve de Caughnawaga au ministre de l’Intérieur, demandant une élection de Chefs suivant les dispositions de l’Acte des Sauvages, et de toutes correspondances échangées à ce sujet entre les dits Sauvages, le ministère de l’Intérieur et l’agent de la réserve.

---

**No. 19.**

---

OTTAWA MARDI, 20 MARS 1898.

---

---

2e Session, 6e Parlement, 51 Victoria, 1898.

---

---

**PROCÈS - VERBAUX**

---

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

---

---

OTTAWA:

IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET C<sup>IE</sup>

1898.

## No 20

## PROCÈS VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MERCREDI, 21 MARS, 1888.

## PRIÈRE.

Six pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De la Cie du chemin de fer Central de Ste-Catherine et Niagara ; demandant la passation d'un acte à l'effet d'enlever certains doutes relativement à ses pouvoirs, de ratifier et confirmer divers actes concernant sa ligne, et pour autres fins.

De la Cie du chemin de fer Central d'Ontario ; demandant certains amendements à l'acte 47 Vic., chap. 60, concernant le dit chemin de fer.

De la Société du Nouveau-Brunswick pour prévenir la cruauté envers les animaux ; et de Charles Black et autres, de Hamilton, Ontario ; demandant séparément que le bill dont le parlement est actuellement saisi, concernant la cruauté envers les animaux, devienne loi.

De J. C. Harris et autres, sociétaires de la Compagnie d'amélioration du havre de Moncton ; demandant certains amendements à leur charte.

De Hugh McLennan, président de la Cie de Transportation de Montréal, et autres ; demandant la passation d'un acte permettant aux navires américains de venir en aide aux vaisseaux naufragés ou en détresse dans les eaux canadiennes sur le littoral des Etats-Unis.

De James King, de Halifax, Nouvelle-Ecosse ; demandant à la Chambre de nommer un comité pour examiner sa réclamation au sujet d'un contrat intervenu entre lui et le département des Postes en l'année 1874, relativement au service postal d'hiver entre la Nouvelle-Ecosse et l'Île du Prince-Edouard.

De George M. Wilkinson et fils, et autres, de la cité de Kingston, Ont. ; demandant à la Chambre de prendre des mesures en vue de les protéger contre les dommages ou pertes occasionnés par certaines associations ou combinaisons illégales.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu du registraire de la Cour Suprême du Canada une lettre et la copie certifiée des jugements de la dite cour dans les appels d'élection suivants :—

- Pour le district électoral du comté de Québec ;
- Pour le district électoral de Québec-Ouest ; et
- Pour le district électoral de Montmagny.

Et les dits jugements sont lus comme suit :—

COUR SUPRÊME DU CANADA,  
OTTAWA, 20 mars 1888.

L'honorable J. A. OUMET,  
Orateur de la Chambre des Communes du Canada,  
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joints les jugements certifiés de la Cour Suprême du Canada dans les appels d'élection suivants :—

Comté de Québec, dans lequel O'Brien *et al* étaient appelants et l'honorable Sir Adolphe P. Caron était répondant.

Québec-Ouest, dans lequel M. A. Hearn était appelant et Thomas McGreevy était répondant.

Montmagny, dans lequel P. A. Choquette était appelant et Laberge *et al* étaient répondants.

Une copie du dossier imprimé qui a servi dans l'instruction des appels respectifs des comtés de Québec et de Montmagny se trouve annexée aux jugements.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

ROBERT CASSELS,  
*Régistrare, Cour Suprême du Canada.*

### ÉLECTION CONTESTÉE DU COMTÉ DE QUÉBEC.

*Dans la Cour Suprême du Canada.*

VENDREDI, le seizième jour de mars, A.D. 1888.

*Présents :*

L'honorable Sir WILLIAM JONNSTONE RITCHIE, chevalier, juge en chef,  
do M. le juge FOURNIER,  
do M. le juge HENRY,  
do M. le juge TASCHEREAU,  
do M. le juge GWYNNE.

#### ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un député à la Chambre des Communes pour le district électoral du comté de Québec, tenue les 15<sup>e</sup> et 22<sup>e</sup> jour de janvier 1887.

Entre

EDOUARD O'BRIEN, écr., notaire, de la paroisse de Beauport, et Edouard Jobin, de la paroisse de Charlesbourg, dans le district de Québec, cultivateur,

(*Pétitionnaires dans la cour inférieure*),  
*Appelant ;*

*et*

L'honorable Sir ADOLPHE PHILIPPE CARON, de la cité d'Ottawa, dans la province d'Ontario, ministre de la Milice et de la Défense au gouvernement de la Puissance du Canada, et avocat.

(*Défendeur dans la cour inférieure*),  
*Répondant.*

L'appel des appelants sus-nommés, Edouard O'Brien et Edouard Jobin, du jugement de l'honorable M. le juge L. B. Caron, l'un des juges de la Cour Supérieure du

Bas-Canada, siégeant pour le district de Québec, rendu dans la cause ci-dessus le vingt-sixième jour de décembre, en l'an de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt sept, lequel dit jugement se lit dans les termes suivants, savoir :

“ Les parties ayant été entendues par l'entremise de leurs avocats sur la règle du trentième jour de novembre dernier, déclarant que considérant que plus de six mois s'étaient écoulés depuis le jour où la pétition en cette cause avait été présentée, et considérant que les pétitionnaires n'ont pas encore procédé à l'instruction de la dite pétition, et considérant que l'instruction de la dite pétition n'a pas été commencée dans le délai de six mois après la date de la présentation de la dite pétition ; la dite pétition doit être rejetée, et qu'aucun procédé ultérieur ne soit pris quant à la dite pétition ; il a été ordonné que la dite règle soit déclarée absolue, et elle est déclarée absolue, et que la dite pétition d'élection soit renvoyée et elle a été renvoyée, chaque partie payant ses frais” étant venu pour être entendu devant cette Cour le vingt-unième jour de février, en l'an de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-huit, en présence des avocats, tant des dits appelants que du dit répondant, et cette cour ayant entendu la plaidoirie des dits avocats, a bien voulu ordonner que le dit appel fut pris en délibéré pour y être adjugé, et cet appel étant revenu ce jour pour le prononcé du jugement, cette cour a ordonné et adjugé que le dit appel fut renvoyé, et il a été renvoyé pour défaut de juridiction. Cette cour a de plus ordonné et adjugé que les dits appelants paieraient au dit répondant les frais de l'appel en cette cour, et que la somme de \$100 déposée par les dits appelants à la cour inférieure comme garantie des frais du dit appel, sera payée au dit répondant comme partie de ses frais en cette cause d'appel.

Et la cour a de plus ordonné et adjugé que le dossier original soit transmis par le registraire de cette cour à l'officier compétent de la cour inférieure.

Certifié,

ROBERT CASSELS,  
*Régistraire.*

## ELECTION CONTESTÉE DE QUÉBEC-OUEST.

*Dans la Cour Suprême du Canada.*

VENDREDI, le 16<sup>e</sup> jour de mars, A.D. 1888.

*Présents :*

L'honorable Sir WILLIAM JOHNTONE RITCHIE, chevalier, juge en chef,  
do M. le juge STRONG,  
do M. le juge FOURNIER,  
do M. le juge HENRY,  
do M. le juge TASCHEREAU,  
do M. le juge GWYNNE.

### ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un membre de la Chambre des Communes du Canada, pour le district électoral de Québec-Ouest.

MATHEW AYNWARD HEARN,  
(*Pétitionnaire dans la cour inférieure*) Appelant ;  
et

THOMAS MCGREEVY,  
(*Répondant dans la cour inférieure*) Répondant.

Sur motion de M. Christie, C.R., avocat du répondant sus-nommé demandant le renvoi avec les frais pour défaut de poursuite de l'appel dans la cause ci-dessus, du

jugement rendu le second jour de décembre en l'an de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-sept par l'honorable M. le juge Caron, de la Cour Supérieure pour le Bas-Canada, siégeant dans et pour le district de Québec, rejetant la pétition pour prolonger le délai, sans frais, et ordonnant que la pétition d'élection dans la dite cause fut renvoyée, chaque partie payant ses frais; après avoir entendu la plaidoirie de l'avocat susdit et avec le consentement de l'avocat de l'appelant sus-nommé, cette cour a ordonné et adjugé que le dit appel soit renvoyé et il est renvoyé, les frais du dit appel devant être payés par le dit appelant au dit répondant après avoir été taxés.

Et que le dossier original, transmis au registraire de cette cour, soit renvoyé à l'officier compétent de la cour inférieure.

Certifié,

ROBERT CASSELS,  
*Registraire.*

### ELECTION CONTESTÉE DE MONTMAGNY.

*Dans la Cour Suprême du Canada.*

VENDREDI, le 16e jour de mars A.D. 1888.

*Présents :*

L'honorable Sir WILLIAM JOHNSTONE RITCHIE, chevalier, juge en chef,  
do M. le juge FOURNIER,  
do M. le juge HENRY,  
do M. le juge TASCHEREAU,  
do M. le juge GWYNNE.

#### ACTE DES ELECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un député à la Chambre des Communes pour le district électoral de Montmagny, tenue le quinzisième et le vingt-deuxième jour de février, A.D. 1887.

PHILIPPE AUGUSTE CHOQUETTE,

*(Répondant dans la cour inférieure),*  
*Appelant ;*

*et*

DAMASSE LABERGE et GEORGE TALBOT,

*(Pétitionnaires dans la cour inférieure),*  
*Répondants.*

L'appel de l'appelant sus-nommé Philippe Auguste Choquette, du jugement de l'honorable M. le juge Angers, de la Cour Supérieure du Bas-Canada, siégeant dans et pour le district de Montmagny, rendu dans cette cause le quatorzième jour d'octobre, en l'an de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-sept, renvoyant avec dépens les objections préliminaires du dit appelant à la pétition d'élection, présentée par les dits répondants, étant venu pour être entendu devant cette cour le vingt et unième jour de février, en l'an de Notre Seigneur, mil huit cent quatre vingt-huit, en présence des avocats tant de l'appelant que des répondants, et cette cour ayant entendu la plaidoirie des dits avocats, a bien voulu ordonner que le dit appel fut pris en délibéré pour y être adjugé; et cet appel étant revenu ce jour pour le prononcé du jugement, cette cour a ordonné, adjugé et décidé comme suit, savoir :

1. Que le dit appel doit être, et il est accordé.
2. Que le dit jugement rendu le quatorzième jour d'octobre, en l'année de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-sept, rejetant avec dépens les dites objections préliminaires doit être renversé, et il est renversé et cassé.

3. Que les dites objections préliminaires doivent être et elles sont admises, et que la dite pétition doit être et elle est rejetée.

4. Que le dépôt fait par le dit appelant à la cour inférieure, comme garantie de l'appel en cette cause, soit payé au dit appelant.

5. Que les dits répondants devront payer et paieront au dit appelant les frais encourus par le dit appelant tant dans la cour inférieure que dans cette cour.

6. Et que le dossier original transmis au registraire de cette cour sera renvoyé à l'officier compétent de la cour inférieure.

Certifié,

ROBERT CASSELS,

*Registraire.*

Et il est ordonné que les dits certificats soient entrés aux Journaux de cette Chambre.

M. l'Orateur informe aussi la Chambre qu'il a reçu des juges choisis pour l'instruction des pétitions d'élection, conformément à l'Acte des Elections Fédérales, les certificats concernant les élections,—

Pour le district électoral de Brome ;

Pour le district électoral de Missisquoi ;

Pour le district électoral de Shefford ; et

Pour le district électoral de la division-est du comté d'Elgin.

Et les dits certificats sont lus comme suit :—

### ELECTION CONTESTÉE DE BROME.

#### ACTE DES ELECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Dans l'affaire de l'élection pour le district électoral de Brome, province de Québec.

JAMES MORRISSON,

*Pétitionnaire ;*

*et*

SIDNEY ARTHUR FISHER,

*Répondant.*

A l'honorable

Orateur de la Chambre des Communes.

Je, soussigné, juge de la Cour Supérieure pour le Bas-Canada, devant lequel la présente pétition a été présentée pour instruction le neuvième jour de décembre, 1887, certifie par les présentes que le pétitionnaire a déclaré qu'il n'avait pas de preuve à produire à l'appui de la dite pétition, que j'ai en conséquence renvoyée, et j'ai décidé que le répondant avait été dûment élu.

Donné sous mon seing, ce dix-neuvième jour de mars, 1888.

M. M. TAIT.

*J. C. S.*

## ÉLECTION CONTESTÉE DE MISSISQUOI.

## ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Dans l'affaire de l'élection pour le district électoral de Missisquoi, province de Québec.

CHARLES SHORT,

*Pétitionnaire ;*

*et*

GEORGE CLAYES,

*Répondant.*

A l'honorable

Orateur de la Chambre des Communes.

Je certifie par les présentes que le vingt-cinquième jour de novembre 1887, sur la demande à cet effet faite par le dit répondant, j'ai renvoyé et rejeté la pétition d'élection en cette affaire, pour la raison que la dite pétition avait été présentée le vingt-troisième jour d'avril 1887, et qu'à l'époque où la dite demande a été faite pour le rejet de la dite pétition il s'était écoulé plus de six mois sans que l'instruction de la dite pétition eut été commencée, ou qu'une demande eut été faite pour fixer un jour pour l'audition de la dite cause, et sans qu'aucune requête eut été présentée à l'effet de faire prolonger le délai pour le commencement de la dite instruction.

Donné sous mon seing ce dix-neuvième jour de mars 1888.

M. M. TAIT, J.C.S.

## ELECTION CONTESTÉE DE SHEFFORD.

## ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Dans l'affaire de l'élection pour le district électoral de Shefford.

LOUIS GAZAILLE,

*Pétitionnaire ;*

*et*

ANTOINE AUDET,

*Répondant.*

A l'honorable

Orateur de la Chambre des Communes.

Je certifie par les présentes que le vingt-cinquième jour de novembre 1887, sur la demande à cet effet faite par le dit répondant, j'ai renvoyé et rejeté la pétition d'élection en cette affaire pour la raison que la dite pétition avait été présentée le neuvième jour d'avril 1887, et qu'à l'époque où la dite demande a été faite pour le rejet de la dite pétition, il s'était écoulé plus de six mois sans que l'instruction de la dite pétition eut été commencée, ou qu'une demande eut été faite pour fixer un jour pour l'audition de la dite cause, et sans qu'aucune requête eut été présentée à l'effet de faire prolonger le délai pour le commencement de la dite instruction.

Donné sous mon seing ce dix-neuvième jour de mars 1888.

M. M. TAIT, J.C.S.

## ÉLECTION CONTESTÉE D'ELGIN-EST.

*Dans la Cour d'Appel d'Ontario*

Assignée par Ordre Général de la Cour Suprême de Judicature pour Ontario, de la Division du Banc de la Reine de la Haute Cour de Justice.

## ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un député à la Chambre des Communes du Canada pour le district électoral de la division-est du comté d'Elgin, tenue le vingt-deuxième jour de février, 1887.

Puissance du Canada, }  
Province d'Ontario. }  
*Savoir :*

Entre

WILLIAM MANDEVILLE MERRITT,

*Pétitionnaire ;**et*

JOHN HENRY WILSON,

*Répondant.*

A l'honorable

Orateur de la Chambre des Communes de la  
Puissance du Canada.

Je, l'honorable William Purvis Rochfort Street, l'un des juges de la division du Banc de la Reine de la Haute Cour de Justice d'Ontario, certifie par les présentes que la pétition dont il est ici question a été instruite devant moi dans la cité de Saint-Thomas, les 27e, 28e, 29e, 30e et 31e jours de décembre dernier, et que le prononcé du jugement a été alors ajourné à Osgoode Hall, dans la cité de Toronto, où, le 31e jour de janvier dernier, j'ai donné mon jugement renvoyant la dite pétition, et j'ai trouvé et décidé :—

1. Que John Henry Wilson, le membre dont l'élection et la nomination était contestée par la dite pétition avait été dûment élu et déclaré élu.

2. Et je fais rapport de plus

(a) Qu'il n'a pas été prouvé qu'aucun acte de corruption ait été commis par aucun des candidats, ou à leur connaissance ou de leur consentement, lors de la dite élection.

(b) Que lors de l'instruction, aucune personne n'a été trouvée coupable de pratiques corruptrices.

(c) Qu'il n'existe aucune raison de croire que des actes de corruption aient été mis en usage dans une mesure considérable lors de la dite élection.

(d) Que dans mon opinion, l'enquête qui a été faite sur les circonstances de l'élection n'a pas été rendue incomplète par les actes d'aucune des parties à la dite pétition, et qu'une nouvelle enquête ne me paraît pas nécessaire pour s'assurer si des actes de corruption ont été mis en usage dans une mesure considérable.

Daté ce dix-neuvième jour de mars, A.D. 1888.

WM. P. R. STREET, J.

Et il est ordonné que les dits certificats soient entrés dans les journaux de cette Chambre.

M. l'Orateur informe aussi la Chambre que le greffier de la Chambre a reçu du greffier de la Couronne en Chancellerie le certificat d'élection et la nomination de William Frederick Roome, écrivain, pour représenter le district électoral de la division-ouest du comté de Middlesex.

Les bills suivants sont présentés séparément, lus pour la première fois et remis pour la seconde lecture, à demain :—

Par M. Baker :—Bill (No 55) à l'effet de modifier l' " Acte concernant la représentation dans la Chambre des Communes " en ce qui concerne certains districts électoraux dans la Colombie-Anglaise.

Et,—Bill (No 56) modifiant l'Acte concernant l'élection des membres de la Chambre des Communes.

Et aussi,—Bill (No 57) pour amender de nouveau l' " Acte de la Cour Suprême et de l'Echiquier," chap. 135 des Statuts Revisés.

Par M. Kirk :—Bill (No 58) pour introduire de nouvelles dispositions relativement aux pêcheries et à la pêche.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la résolution proposée par Sir Richard Cartwright,—“ Qu'il est grandement à désirer que la plus grande liberté possible en fait de relations commerciales puisse exister entre le Canada et les Etats-Unis, et qu'il est expédient que tous les produits naturels de l'un ou l'autre des deux pays, ou les articles manufacturés par eux soient admis en franchise dans les ports de l'autre (sauf seulement les articles sujets aux droits d'acise ou de revenu intérieur.)

“ Qu'il est, en outre, expédient que le gouvernement du Canada prenne avant peu des mesures propres à s'assurer à quels termes et conditions des arrangements pourraient être pris avec les Etats-Unis afin d'obtenir avec ce pays une réciprocité entière et sans restriction ” ;—

Sur l'amendement proposé par M. Foster,—“ Que tous les mots après ‘ Que ’ soient retranchés et remplacés par les suivants :—‘ le Canada, à l'avenir comme par le passé, désire continuer et étendre des relations commerciales avec les Etats-Unis, en tant qu'elles ne seront pas contraires à la politique de protection des divers intérêts et industries du Canada qui a été adoptée en 18.9 et qui, depuis lors, a reçu d'une manière si marquée, la sanction et l'approbation de la population. ’ ”

Et sur la motion de M. Jones (Halifax) en sous-amendement que tous les mots de l'amendement soient retranchés et que les mots suivants soient ajoutés à la motion principale :

“ Que dans tout arrangement entre le Canada et les Etats-Unis à l'effet de pourvoir à la libre importation dans chaque pays des produits naturels ou des articles manufacturés de l'un ou l'autre des deux pays, il est grandement à désirer que pendant la durée de tel arrangement le commerce du cabotage du Canada et des Etats-Unis soit ouvert aux deux pays sur un pied d'égalité complètement réciproque, et que les navires de toute espèce, construits aux Etats-Unis ou en Canada, puissent être possédés et exploités par les citoyens de l'un ou de l'autre pays, et qu'ils puissent être enrégistrés dans l'un ou l'autre pays et jouir des bénéfices de tel enrégistrement. ”

A 6 P.M., M. l'Orateur quitte le fauteuil, pour le reprendre à 7.30 P.M.

7.30 P.M.

(L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de l'article 19 du règlement.)

Les bills suivants sont lus séparément pour la seconde fois, et renvoyés aux comités qui suivent, savoir :—

*Comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes :*

Bill (No 42) constituant en corporation la Cie du chemin de fer Pontiac et Renfrew.

Bill (No 43) modifiant l'acte constituant en corporation la Cie du chemin de fer de Shuswap à O'Kanagan.

Bill (No 44) concernant des bons sur des embranchements de la Cie du chemin de fer du Pacifique Canadien.

*Comité des Banques et du Commerce :*

Bill (No 32) constituant en corporation la Cie d'assurance sur les glaces de la Puissance.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la proposition de M. Curran,—Que le bill (No 11) autorisant la Cie d'assurance maritime des Marchands du Canada à abandonner sa charte et à liquider ses affaires, soit maintenant lu la seconde fois.

Et la question étant mise, elle est agréée.

Le bill est en conséquence lu pour la seconde fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

Sir Adolphe Caron présente,—Réponse à Adresse du 5 courant—Copie de toutes demandes, lettres ou autres communications adressées au gouvernement ou à aucun département ou ministre ou de tous rapports relativement à la requête présentée de la part du bataillon York-Simcoe pour l'allocation du petit équipement pendant la campagne du Nord-Ouest, et de toutes réponses à ce sujet.

M. Foster présente,—Réponse à Ordre du 2 mai 1887,—Etat montrant les noms de toutes les personnes qui ont soumissionné pour le transport des malles entre les glaces de côte au Cap Traverse, I. P. E. ; le montant de chaque soumission, et à qui le contrat a été donné.

La Chambre reprend le débat sur la résolution proposée par Sir Richard Cartwright ; sur l'amendement de M. Foster à la dite résolution, et sur la motion de M. Jones (d'Halifax) en amendement au dit amendement.

Et le débat se continuant ;

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit ;

JEUDI, 22 mars, 1888.

Et le débat se poursuivant,—il est ajourné, sur la proposition de M. Baird.

La Chambre alors s'ajourne à 12.45 A.M.

JOSEPH ALDRIC OUIMET,

*Orateur.*

---

## AVIS DE MOTIONS.

---

M. *Davies*—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de tous rapports envoyés au gouvernement par le commandant Gordon, ou aucun autre officier employé au service de protection des pêcheries, sur la condition des pêcheries, les effets du service de protection et les résultats probables de la continuation de la politique d'exclusion des pêcheurs américains de nos ports et de nos eaux.

M. *Prior*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il de nommer une commission à l'effet d'établir les limites entre la Colombie Anglaise et l'Alaska, et, si oui, quand ?

M. *Kirk*—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toutes soumission reçues par le gouvernement pour le clôturage du chemin de fer de prolongement vers l'Est, dans la Nouvelle Ecosse, et de l'Intercolonial, à partir de Pictou Landing jusqu'à la Jonction à Windsor, ainsi qu'un état indiquant le nom de la personne ou des personnes auxquelles des contrats ont été donnés, s'il en a été donné, et la longueur de clôturage donnée à chaque entrepreneur, ainsi que le montant à payer à chacun d'eux.

---

## AVIS DE BILLS PRIVÉS.

---

Les bills suivants ont, ce jour, été affichés comme devant être pris en considération par les comités qui suivent, mercredi prochain, le 28 mars courant, ou après, savoir :—

*Comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes :*

Bill (No 42) constituant en corporation la Cie du chemin de fer Pontiac et Renfrew.

Bill (No 43) modifiant l'acte constituant en corporation la Cie du chemin de fer de Shuswap à Okanagan.

Bill (No 44) concernant des Bons sur des embranchements de la Cie du chemin de fer du Pacifique canadien.

*Comité des Banques et du Commerce :*

Bill (No 11) autorisant la Cie d'Assurance maritime des Marchands du Canada à abandonner sa charte et à liquider ses affaires.

Bill (No 32) constituant en corporation la Cie d'Assurance sur les glaces de la Puissance.

CHAMBRE DES COMMUNES

1871

CHAMBRE DES COMMUNES

1871

# PROCÈS-VERBAUX

20

1871

1871

**No. 20.**

---

OTTAWA MERCREDI, 21 MARS 1888.

---

---

2e Session, 6e Parlement, 51 Victoria, 1888.

---

---

**PROCÈS - VERBAUX**

---

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

---

---

OTTAWA:

IMPRIMERIE MACLEAN, ROGEE ET C<sup>IE</sup>.

1888.

## No 21.

## PROCÈS VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

---

 OTTAWA, JEUDI, 22 MARS, 1888.
 

---

## PRIÈRE.

Vingt pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De Sir Alexander T. Galt et autres ; demandant une charte sous le nom de Cie du Pont International de Grenville.

De William Henry Middleton, de la cité d'Ottawa ; demandant la passation d'un acte pour dissoudre son mariage avec Mary Froude Middleton (ci-devant Mary Froude Wise,) et pour divorcer d'avec elle.

De l'Association "Red Light" des Chevaliers du Travail ; de O. Boden et autres, de Midland ; et de l'Assemblée Locale, No 6,631, Chevaliers du Travail, d'Owen Sound, tous d'Ontario ; demandant séparément la modification de l'acte relatif à l'engagement des matelots.

De l'Association "Red Light," des Chevaliers du Travail ; de A. Waddell et autres, de Midland ; de Joseph Wilson et autres, d'Owen Sound ; et de T. A. Corlett et autres, d'Owen Sound, tous d'Ontario ; demandant séparément la passation d'un acte pour réglementer le travail dans les usines et les ateliers du Canada.

De l'Association "Red Light," des Chevaliers du Travail ; de Peter Foley et autres, de Midland ; de l'Assemblée Locale 6,631, Chevaliers du Travail, d'Owen Sound, tous d'Ontario ; demandant séparément la passation d'un acte pour obliger tous navires à vapeur ou à voiles, naviguant dans les eaux intérieures du Canada, à avoir de bons équipages, et à d'autres fins.

De A. J. Lucas et autres, de Midland ; de T. A. Corlett et autres, d'Owen Sound, tous d'Ontario ; demandant séparément que le gouvernement émette tout le numéraire destiné à la circulation, et que ce numéraire soit monnaie fiduciaire pour toutes dettes publiques ou privées.

De S. Cullen et autres, de Midland, Ontario ; demandant la passation d'un acte pour établir le suffrage des adultes dans toutes les élections.

De F. O'Shea et autres, de Midland, Ontario ; demandant la passation d'un acte abolissant toute exemption du paiement des taxes imposables sur le reste de la communauté.

De G. Bawks et autres, de Midland, Ontario ; demandant la passation d'un acte déclarant illégal l'établissement de corps de police, particulière et secrète, armés et portant uniforme.

De W. R. Brock et autres ; demandant une charte sous le nom de Compagnie de chemin de fer et de bateau à vapeur de Buffalo, Chippawa et des chûtes de Niagara.

De la Société canadienne contre la cruauté envers les animaux; demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi, concernant la cruauté envers les animaux, devienne loi.

Du conseil municipal de la cité de Toronto; demandant que la Chambre prenne en considération favorable la proposition qu'il est désirable de venir en aide à la Compagnie de chemin de fer de Kincardine et Teeswater, vu l'extension de leur ligne entre Teeswater et Kincardine.

De l'honorable Billa Flint, sénateur, et autres; de Samuel Fisher et autres, du village de Chapman et Hungerford; de Patrick Murphy et autres, du village de Stoco et Hungerford, et de W. E. Gillespie et autres, du village de Roslin et des environs, tous du comté de Hastings, Ontario; demandant la passation d'un acte constituant en corporation une compagnie pour la construction d'un chemin de fer entre Belleville et Bannockburn, *viâ* Tweed, Bridgewater et Queensborough.

De la Banque de London, en Canada; demandant la passation d'un acte l'autorisant à liquider ses affaires.

De la Cie du chemin de fer de la Montagne de Bois et Qu'Appelle; demandant certains amendements à leur charte et à l'acte qui la modifie.

Sir Hector Langevin, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le premier rapport de ce comité, rapportant, avec des amendements, les bills suivants, savoir:—

Bill (No 8) constituant en corporation la Cie du Tunnel du Canada et du Michigan.

Bill (No 9) concernant la Cie du chemin de fer du Sud du Canada et la Cie du chemin de fer d'Erié à Niagara.

Bill (No 18) à l'effet de modifier les actes concernant la Cie du chemin de fer de jonction du Grand Occidental à la rive du lac Ontario.

Bill (No 21) concernant la Cie du chemin de fer de Port Arthur, Duluth et de l'Ouest.

M. Bergin, du comité mixte des Impressions du Parlement, présente comme second rapport du dit comité:—

Le rapport du sous-comité chargé de vérifier les comptes d'impression, ainsi que le rapport du greffier du comité des services d'impression pour l'année dernière, et le compte des impressions, bilan annuel pour l'exercice 1886-87,—lesquels sont annexés au présent rapport. Les ayant approuvés, le comité les recommande à la considération des deux Chambres.

#### RAPPORT DU SOUS-COMITÉ.

SALLE DE COMITÉ, 6 mars 1888.

Le sous-comité du comité mixte des impressions du Parlement qui a été chargé de vérifier les comptes d'impression pour l'exercice expiré, a l'honneur de faire rapport:

Qu'il a soigneusement examiné le bilan annuel des comptes d'impression du Parlement pour l'exercice 1886-87, et vérifié les divers items de dépenses au moyen des pièces de comptabilité qui s'y rattachent; et après s'être assuré de l'exactitude des comptes, votre sous-comité a certifié et signé le tout.

Respectueusement soumis,

ROBERT READ,  
*Président du sous-comité.*

## RAPPORT DU GREFFIER DU COMITÉ.

SALLE DE COMITÉ, 2 mars 1888.

Au président et aux membres du comité mixte des Impressions du Parlement.

MESSIEURS,—J'ai l'honneur de soumettre le relevé annuel des recettes et dépenses se rattachant au service des impressions du parlement pour l'exercice expiré le 30 juin 1887, tel que certifié par l'Auditeur-Général.

Les dépenses pour cet exercice s'élèvent à \$60,122.32, ce qui représente à peu près la moyenne des dix dernières années.

Le contrat de M. J. R. Barber, de Georgetown, pour la fourniture du papier d'imprimerie, ayant pris fin le 31 décembre dernier, depuis cette date le papier a été fourni par l'entremise du département des impressions publiques.

L'extension des contrats pour les impressions et la reliure jusqu'au 31 décembre 1888 a été signée et les cautionnements nécessaires ont été déposés à la banque à mon crédit.

Je dois mentionner qu'un local additionnel a été mis à ma disposition pour y emmagasiner le papier d'imprimerie, etc., et que de vastes armoires ont été placées à proximité du bureau de distribution, ce qui facilite de beaucoup le travail du département.

Le montant ordinaire de \$80,000 a été inséré dans les prévisions budgétaires pour le service des impressions du parlement pendant l'exercice 1888-89.

Le tout respectueusement soumis.

HENRY HARTNEY,

*Greffier du comité mixte des impressions du parlement.*

Dt.

Compte des impressions du parlement, bilan annuel, du 1er juillet, 1886, au 30 juin, 1887.

Av.

—	Recettes.	Montant.	Pièces justificatives NS	Dépenses.	Montant.
1886-7		\$ cts.	1886-87		\$ cts.
	Lettres de crédit—Compte de crédit.....	80,000 00	1	Impressions :—20 p. c. retenus sur le dernier compte..... Compte jusqu'au 31 décembre, 1886, total do Compte jusqu'au 30 juin, 1887, \$32,904 23 do Moins 20 p. c. de retenue .... 6,680 84	7,939 40 10,699 52
	REMBOURSEMENTS :—				
	Compte des rapports des départements. \$16,760 57		2	Reliure.....	26,323 39
	Compte de l'impression des bills privés. 878 54	17,639 11	3	Papier d'imprimerie.....	4,781 25
			4	Lithographie.....	19,332 09
			5	Assurance.....	2,766 00
			6	Salaires... .. { Montant solde..... \$5,409 75 Remise, fonds de retraite..... 90 25	107 50
			7	Frais de port.....	5,500 00
			8	Divers.....	96 38
			9	Annouces.....	147 25
				Dépense totale.....	77,761 43
			10	Balance en banque déposée au crédit du receveur-général Non retiré, y compris le coût de l'imp. des bills privés.	2,238 57 17,639 11
		<u>97,639 11</u>			<u>97,639 11</u>

Exact,

J. L. McDOUGALL,  
Auditeur.

18 janvier 1888.

MEMO.—A balance de papier en magasin :

655½ rames de grand raisin, à \$4 25.....	\$2,982 36
525 rames de papier tellière, à 1.60½.....	842 62
	<u>\$3,824 98</u>

Dépenses comme ci-dessus.....	\$77,761 43
REMOURSEMENTS:—	
Comptes des rapports des départements.....	\$16,760 57
Compte d'impression des bills privés.....	878 54
	<u>17,639 11</u>
Coût total des impressions du Parlement.....	<u>\$60,122 32</u>

Examiné et trouvé conforme.

ROBERT READ,  
ALPH. DESJARDINS,  
JAMES TROW,  
A. VIDAL.

SALLE DE COMITÉ,  
30 juin 1887.

HENRY HARTNEY,  
*Greffier des impressions du Parlement.*

Les bills suivants sont présentés séparément, lus pour la première fois, et remis pour la seconde lecture, à demain :—

Par M. Tupper :—Bill (No 59) à l'effet de conférer certains pouvoirs à la Cie de téléphone de la Nouvelle-Ecosse (à responsabilité limitée), et

Par M. Chapleau :—Bill (No 60) à l'effet d'amender le chapitre 27 des Statuts Révisés concernant le département des impressions et de la papeterie publique."

La Chambre reprend le débat ajourné sur la résolution proposée par Sir Richard Cartwright,—“ Qu'il est grandement à désirer que la plus grande liberté possible en fait de relations commerciales puisse exister entre le Canada et les Etats-Unis, et qu'il est expédient que tous les produits naturels de l'un ou l'autre des deux pays, ou les articles manufacturés par eux soient admis en franchise dans les ports de l'autre (sauf seulement les articles sujets aux droits d'accise ou de revenu intérieur.)

“ Qu'il est, en outre, expédient que le gouvernement du Canada prenne avant peu des mesures propres à s'assurer à quels termes et conditions des arrangements pourraient être pris avec les Etats-Unis afin d'obtenir avec ce pays une réciprocité entière et sans restriction ” ;—

Sur l'amendement proposé par M. Foster,—“ Que tous les mots après ‘ Que ’ soient retranchés et remplacés par les suivants :—‘ le Canada, à l'avenir comme par le passé, désire continuer et étendre des relations commerciales avec les Etats-Unis, en tant qu'elles ne seront pas contraires à la politique de protection des divers intérêts et industries du Canada qui a été adoptée en 18.9 et qui, depuis lors, a reçu d'une manière si marquée, la sanction et l'approbation de la population.’ ”

Et sur la motion de M. Jones (Halifax) en sous-amendement que tous les mots de l'amendement soient retranchés et que les mots suivants soient ajoutés à la motion principale :

“ Que dans tout arrangement entre le Canada et les Etats-Unis à l'effet de pourvoir à la libre importation dans chaque pays des produits naturels ou des articles manufacturés de l'un ou l'autre des deux pays, il est grandement à désirer que pendant la durée de tel arrangement le commerce du cabotage du Canada et des Etats-Unis soit ouvert aux deux pays sur un pied d'égalité complètement réciproque, et que les navires de toute espèce, construits aux Etats-Unis ou en Canada, puissent être possédés et exploités par les citoyens de l'un ou de l'autre pays, et qu'ils puissent être enrégistrés dans l'un ou l'autre pays et jouir des bénéfices de tel enrégistrement.”

Et le débat se continuant ;

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit ;

VENDREDI, 23 mars, 1888.

Et le débat se poursuivant,—il est ajourné, sur la proposition de M. Kenny.

La Chambre alors s'ajourne à 12.40 A.M.

JOSEPH ALDRIC OUIMET,

Orateur,

## AVIS DE MOTIONS.

---

*M. Edgar*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Quels étaient les noms des soumissionnaires pour les travaux de creusement de la section A du canal Welland, et quel a été le montant de chaque soumission ?

*M. Edgar*—Lundi prochain—INTERPELLATION—

1. A qui les travaux de creusement de la section A du canal Welland ont-ils été donnés primitivement ?

2. De nouvelles soumissions ont-elles été demandées lorsque les travaux ont été retirés des mains des premiers contracteurs ?

3. Si non, à qui ces travaux ont-ils été confiés ?

*M. Haggart*—En comité général ou lors de la troisième lecture du Bill (No. 10), Acte modifiant l'Acte de tempérance du Canada, proposera l'amendement suivant :—

Pourvu aussi que rien dans cet acte ne sera interprété de manière à entraver l'achat ou la vente, par l'entremise de médecin, légalement qualifiés, de chimistes ou de droguistes, des articles suivants, savoir :

1. Préparations officinales des pharmacopées autorisées, lorsqu'elles sont préparées strictement d'après les règles médicales, et vendues pour des fins médicales seulement.

2. Prescriptions de médecins, contenant des liqueurs spiritueuses, si elles sont vendues en quantité de pas plus de dix onces à la fois, en aucun temps.

3. Toute médecine patentée, à moins que telle médecine patentée ne soit connue au vendeur comme contenant de l'alcool, et dont la vente serait en violation de l'Acte de Tempérance du Canada, 1878.

4. Eau de cologne, bay rum ou autres articles de parfumeries, lotion, extraits, vernis, teintures ou autres préparations pharmaceutiques contenant de l'alcool, mais non destinées à être employées comme boisson enivrante.

5. Alcool ou esprit méthylé pour des usages pharmaceutiques, chimiques ou mécaniques.

No. 21.

OTTAWA JEUDI, 22 MARS 1888.

2e Session, 6e Parlement, 51 Victoria, 1888.

**PROCÈS - VERBAUX**

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET C<sup>IE</sup>

1888.

## No 22.

## PROCÈS VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

---

 OTTAWA, VENDREDI, 23 MARS, 1888.
 

---

## PRIÈRE.

Deux pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De la Grande Division des Fils de la Tempérance du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest ; demandant la passation d'un acte soumettant la question de la prohibition totale du trafic des liqueurs en Canada au verdict de l'électorat aux polls.

De W. R. Brock et autres, de la Société Humanitaire de Toronto ; demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi, concernant la cruauté envers les animaux, devienne loi.

De Sir A. T. Galt et autres ; demandant une charte sous le nom de Cie de chemin de fer et de charbon d'Alberta.

De la Cie du chemin de fer de Jonction de Montréal et Champlain ; demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi concernant la Cie du chemin de fer du Sud-Ouest, ne devienne pas loi.

De la Cie du chemin de fer de Stanstead, Shefford et Chambly ; demandant la passation d'un acte pour amender les divers actes se rapportant à la dite compagnie.

De Joseph Martin, procureur général pour la province du Manitoba ; demandant la passation d'un acte autorisant l'exécutif à construire sur la rivière Assiniboine deux ponts tournants pour chemins et voyageurs.

William Frederick Roome, écr., député du district électoral de la division-ouest du comté de Middlesex, ayant préalablement prêté le serment requis par la loi et signé le rôle qui le contient, prend son siège en Chambre.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu de l'officier-rapporteur à la dernière élection pour le district électoral du comté de Prince-Edouard, un certificat portant que John Milton Platt, écr., avait été élu pour représenter le dit district électoral.

John Milton Platt, écr., élu pour représenter le district électoral du comté de Prince-Edouard, ayant préalablement prêté le serment requis par la loi et signé le rôle qui le contient, prend son siège en Chambre.

Sur motion de Sir H. Langevin, il est Résolu.—Qu'en permettant à John Milton Platt, écr., élu pour représenter le district électoral du comté de Prince-Edouard, à prendre son siège sur production du certificat de l'officier-rapporteur, cette Chambre recommande, néanmoins, de s'en tenir strictement à la pratique d'exiger la production du rapport ordinaire.

M. White (Cardwell) met devant la Chambre,— Rapport annuel (nouvelle série) du bureau géologique et d'histoire naturelle du Canada, volume II, 1886.

Sir Hector Langevin, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le deuxième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants et est convenu de les rapporter avec des amendements, savoir :

Bill (No 19) constituant en corporation la Cie du chemin de fer de Collingwood à la Baie de Quinté.

Bill (No 35) à l'effet de modifier l'acte constitutif de la Cie du chemin de fer d'embranchement d'Hereford, et de changer le nom de la Cie en celui de " La Cie du chemin de fer d'Hereford " ; et

Bill (No 14) constituant en corporation la Cie du chemin de fer Ontario Central.

Au sujet de ce dernier bill, votre comité recommande que son titre soit changé en celui de " La Cie du chemin de fer Occidental d'Ontario."

M. Wood (Brockville), du comité des Ordres Permanents, présente le huitième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés quant aux pétitions suivantes, savoir :—De la Cie du chemin de fer d'Annapolis et Atlantique ; demandant une charte.—De la Cie du chemin de fer de Jonction de Chatham ; demandant une charte.—De la Cie du chemin de fer du St-Laurent et d'Adirondack ; demandant une charte.—De la Cie du chemin de fer Central de Ste. Catherine et de Niagara ; demandant un acte pour enlever certains doutes concernant ses pouvoirs.—De la Cie de vapeurs et de chemin de fer de Buffalo, Chippewa et des chûtes de Niagara ; demandant une charte ;—et de William Henry Middleton, de la cité d'Ottawa ; demandant un acte pour dissoudre son mariage avec Mary Froude Middleton.

Votre comité trouve que les avis donnés quant à la pétition de la Cie Internationale du Pont de Grenville, pour une charte, n'ont pas été publiés pendant le temps voulu, mais comme le délai requis sera écoulé avant que le bill soit pris en considération par le comité des chemins de fer, votre comité recommande qu'ils soient jugés suffisants.

Votre comité a examiné les avis donnés quant à la pétition de la Cie du chemin de fer de la Montagne de Bois et de Qu'Appelle, pour étendre le délai fixé pour le commencement de sa ligne, et il constate qu'il n'y est pas fait mention que les promoteurs ont l'intention de demander l'autorisation de changer de temps à autre le nombre des directeurs de la dite Cie ; il recommande, en conséquence, que les pétitionnaires soient tenus de conformer dans leur bill aux termes de leurs avis qui sous d'autres rapports, sont suffisants.

Votre comité a aussi examiné la pétition de l'hon. Billa Flint et autres ; demandant la passation d'un acte les autorisant à construire une voie ferrée depuis Belleville jusqu'au village de Bannockburn, pour se raccorder ensuite avec le Pacific Canadien au lac Nipissingue ou près de là, et il trouve que l'avis n'a été publié que dans un journal ; mais comme un grand nombre de pétitions signées par les citoyens des districts en cause ont été présentées à la Chambre en faveur de la ligne projetée, et qu'aucuns droits acquis ne seront affectés si la mesure projetée devient loi, le comité recommande que les avis soient jugés suffisants.

M. Girouard, du comité des Privilèges et Elections, auquel a été renvoyé le certificat de Son Honneur le juge Osler, en date du 17 novembre dernier, dans l'affaire de l'élection contestée pour le district électoral du comté de Kent, dans la province de l'Ontario, qui a été soumis à la Chambre le 23 février dernier, présente la résolution qui suit, à titre de premier rapport :—

Résolu,— Que dans l'opinion du comité, l'ordre de la Chambre est nécessaire pour l'émission d'un nouveau bref pour l'élection d'un membre de la Chambre des Communes devant représenter le comté de Kent, d'après le rapport du juge ci-dessus nommé.

Tout en donnant pleine considération au jugement prononcé par le savant juge : qu'il a raison de croire que des actes de corruption ont été commis dans une mesure considérable dans le comté de Kent pendant la dernière élection, le comité, considérant que des poursuites ont été intentées contre les personnes nommément désignées, et que ce collège électoral n'a pas eu de représentant pendant une partie considérable de la session, et qu'il s'écoulera encore un certain laps de temps avant qu'une élection puisse avoir lieu, est d'avis qu'aucune nouvelle enquête ou autre procédure n'est nécessaire, et qu'un bref devrait être émis immédiatement pour une nouvelle élection.

Le comité soumet aussi, pour l'information de la Chambre, toutes les pièces qui lui ont été communiquées, ainsi que les minutes des délibérations du comité.

(*Pour les documents, etc., voir Appendice No* )

Sur motion de M. Weldon (Albert), le dit-rapport est adopté, sur division.

Sur motion de Sir John A. Macdonald, il est Ordonné,—Que le mandat de M. l'Orateur en date du 6 décembre dernier, pour l'émission d'un nouveau bref d'élection pour le district électoral du comté de Kent, Ontario, tel qu'inscrit dans le journal de la Chambre du 23 février dernier, soit retiré.

Sur motion de Sir John A. Macdonald, il est Ordonné,—Que M. l'Orateur adresse immédiatement son mandat au Greffier de la Couronne en Chancellerie, lui enjoignant de préparer un nouveau bref d'élection pour le district électoral du comté de Kent, Ontario, conformément à la recommandation contenue dans le premier rapport du comité des Privilèges et Élections adopté ce jour.

Les bills suivants sont présentés, lus pour la première fois, et remis pour la seconde lecture à lundi prochain ; savoir :—

Par M. Rykert :—Bill (No 61) concernant la Cie du chemin de fer Central de Ste Catherine et de Niagara.

Par M. Shanly :—Bill (No 62) constituant en corporation la Cie Internationale du Pont de Grenville.

Par M. Perley (Assiniboia) :—Bill (No 63) modifiant les actes concernant la Cie du chemin de fer de la Montagne de Bois et de Qu'Appelle.

Par M. Weldon (St Jean) :—Bill (No 64) constituant en corporation la Cie du chemin de fer de Jonction de Chatham.

Par M. Thompson :—Bill (No 65) concernant un certain traité entre Sa Majesté Britannique et le Président des Etats-Unis ;—et

Par M. Bergeron :—Bill (No 66) constituant en corporation la Cie du chemin de fer du St. Laurent et d'Adirondack.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la résolution proposée par Sir Richard Cartwright,—“ Qu'il est grandement à désirer que la plus grande liberté possible en fait de relations commerciales puisse exister entre le Canada et les Etats-Unis, et qu'il est expédient que tous les produits naturels de l'un ou l'autre des deux pays, ou les articles manufacturés par eux soient admis en franchise dans les ports de l'autre (sauf seulement les articles sujets aux droits d'accise ou de revenu intérieur.)

“ Qu'il est, en outre, expédient que le gouvernement du Canada prenne avant peu des mesures propres à s'assurer à quels termes et conditions des arrangements pourraient être pris avec les Etats-Unis afin d'obtenir avec ce pays une réciprocité entière et sans restriction ” ;—

Sur l'amendement proposé par M. Foster,—“ Que tous les mots après ‘ Que ’ soient retranchés et remplacés par les suivants :—‘ le Canada, à l'avenir comme par le passé, désire continuer et étendre des relations commerciales avec les Etats-Unis, en tant qu'elles ne seront pas contraires à la politique de protection des divers intérêts et industries du Canada qui a été adoptée en 18.9 et qui, depuis lors, a reçu d'une manière si marquée, la sanction et l'approbation de la population. ’ ”

Et sur la motion de M. Jones (Halifax) en sous-amendement que tous les mots de l'amendement soient retranchés et que les mots suivants soient ajoutés à la motion principale :

“ Que dans tout arrangement entre le Canada et les Etats-Unis à l'effet de pourvoir à la libre importation dans chaque pays des produits naturels ou des articles manufacturés de l'un ou l'autre des deux pays, il est grandement à désirer que pendant la durée de tel arrangement le commerce du cabotage du Canada et des Etats-Unis soit ouvert aux deux pays sur un pied d'égalité complètement réciproque, et que les navires de toute espèce, construits aux Etats-Unis ou en Canada, puissent être possédés et exploités par les citoyens de l'un ou de l'autre pays, et qu'ils puissent être enrégistrés dans l'un ou l'autre pays et jouir des bénéfices de tel enrégistrement.”

A 6 P.M., M. l'Orateur quitte le fauteuil, pour le reprendre à 7.30 P.M.

7.30 P.M.

*(L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de l'article 19 du règlement.)*

Les bills suivants sont délibérés en comité général, rapportés amendés, lus pour la troisième fois et passés, savoir :—

Bill (No 8) constituant en corporation la Cie du Tunnel du Canada et du Michigan.

Bill (No 9) concernant la Cie du chemin de fer du Sud du Canada et la Cie du chemin de fer d'Erié à Niagara.

Bill (No 18) à l'effet de modifier les actes concernant la Cie du chemin de fer de jonction du Grand Occidental à la rive du lac Ontario.

Bill (No 21) concernant la Cie du chemin de fer de Port Arthur, Duluth et de l'Ouest.

La Chambre reprend le débat sur la résolution proposée par Sir Richard Cartwright; sur l'amendement de M. Foster à la dite résolution, et sur la motion de M. Jones (d'Halifax) en amendement au dit amendement.

Et le débat se continuant ;

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit ;

SAMEDI, 24 mars, 1888.

Et le débat se poursuivant,—il est ajourné, sur la proposition de M. Rykert.

La Chambre alors s'ajourne à 1.15 A.M., jusqu'à lundi prochain.

JOSEPH ALDRIC OUMET,

Orateur

## AVIS DE MOTIONS.

---

*M. Mitchell*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toute correspondance et rapports entre M. John Knight et le gouvernement ainsi que le département des chemins de fer ou aucuns de ses officiers au sujet de dommages subis par lui en rapport avec le chemin de fer d'embranchement de Derby, dans le comté de Northumberland, N.-B.

*M. Mitchell*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toute correspondance et rapports entre M. Allan Knight et le gouvernement ; aussi entre le département des chemins de fer ou aucuns de ses officiers, au sujet de dommages subis par lui en rapport avec l'embranchement de Derby, dans le comté de Northumberland, N.-B.

*M. Mitchell*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toute correspondance et rapports entre M. Patrick Clancey et le gouvernement ou aucun de ses officiers, ou le département des chemins de fer ou aucuns de ses officiers, au sujet de dommages subis par lui en rapport avec l'embranchement de Derby, dans le comté de Northumberland, N.-B.

*M. Mitchell*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toute correspondance entre M. Albert Bryanton et le département des chemins de fer ou aucuns de ses officiers ou quelqu'un en son nom ; aussi, copie de tous rapports et instructions entre le dit département ou ses officiers pour placer une ligne d'évitement et un quai d'embarquement sur la propriété du dit Bryanton sur l'embranchement de Derby, dans le comté de Northumberland, N.-B.

*M. Fiset*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de la correspondance entre J. C. Pottinger, écr., surintendant du chemin de fer Intercolonial et M. Noël Fortin, de la paroisse de Saint-Fabien, concernant l'accident et les dommages causés à ce dernier par suite du mauvais état des passages à niveau du chemin de fer.

*M. Patterson (Essex)*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toute correspondance, pétitions et rapports concernant la réclamation des Sauvages Chipewas et Ottawas à certaines îles dans le lac Erié et la rivière Détroit.

**No. 22.**

OTTAWA VENDREDI, 23 MARS 1888.

2e Session, 6e Parlement, 51 Victoria, 1888.

**PROCÈS - VERBAUX**

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

IMPRIMERIE MAULEAN, ROGER ET C<sup>IE</sup>  
1888.

## No 23.

## PROCÈS VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

---

 OTTAWA, LUNDI, 26 MARS, 1888.
 

---

## PRIÈRE.

Six pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De la Cie du chemin de fer des Mille Isles ; demandant la passation d'un acte déclarant leur ligne un ouvrage d'utilité publique pour le Canada, et pour autres fins.

De John Haggart et autres ; demandant la passation d'un acte conférant certains pouvoirs additionnels à la Cie du chemin de fer de Gananoque, Perth et de la Baie de James.

De Thomas Copland et autres ; demandant un amendement à l'Acte des Territoires du Nord-Ouest expliquant plus clairement l'intention primitive de ses clauses prohibitives.

De J. R. Booth et autres ; demandant une charte sous le nom de Cie de chemin de fer d'Ottawa et de Parry Sound.

Du conseil municipal de la ville de Lindsay, comté de Victoria, Ontario ; demandant que l'option locale accordée aux cités en vertu de l'Acte de Scott, soit accordée aux villes dont la population s'élève au-dessus de quatre mille habitants.

De V. Hudon et autres, de Montréal et autres lieux ; demandant une charte les autorisant à construire un chemin de fer reliant les différentes parties de l'île de Montréal avec la cité de Montréal.

De Robert G. Hervey et autres ; demandant un acte les constituant en corporation sous le nom de "Cie de chemin de fer de New-York, St-Laurent et Ottawa."

De la Cie hydraulique et manufacturière de St. John et Iberville ; demandant la passation d'un acte accordant certains pouvoirs additionnels à la Cie.

De l'Association des Grangistes de la Puissance du Canada ; demandant que l'argent courant du pays soit garanti par le gouvernement ;—que 280 lbs., poids net, soit établi comme poids-étalon d'un baril de sel ;—que le gouvernement prenne des mesures immédiates relativement aux tarifs de chemins de fer ;—et que toutes pensions aux employés du service civil soient abolies.

De K. F. Burns et autres ; demandant une charte sous le nom de Cie du chemin de fer de colonisation et de gypse de Tobique.

D'Alexander Mutchmore et autres ; demandant une charte sous le nom de "Cie de chemin de fer d'Emerson et du Nord-Ouest."

De Joseph Wayper, sen., et autres, de Hespeler ; de Peter Prieve et autres, de Fergus ; de Jacob Brooker et autres, de Thedford ; de William Stroud et autres, de Hamilton ; de W. E. Lake et autres, de Sarnia ; de Thomas Watts et autres, de Guelph, tous d'Ontario ; demandant séparément qu'il ne soit pris aucune mesure législative à l'effet de gêner ou d'empêcher le tir d'oiseaux au moyen de trappes.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de cette Chambre a reçu du Greffier de la Couronne en Chancellerie le certificat d'élection et la nomination de Wilson Platt, écuier, pour représenter le district électoral du comté de Prince-Edouard.

M. Bergin, du comité mixte des Impressions du Parlement, présente le troisième rapport du dit comité, lequel est comme suit :—

Votre comité ayant examiné avec soin les documents suivants, recommande qu'ils soient imprimés, savoir :—

20. Rapport des bibliothécaires conjoints du parlement sur l'état de la bibliothèque du parlement. (*Documents de la session seulement.*)

33. Etat de toutes les pensions et indemnités de retraite accordées dans le service civil, pendant l'année expirée le 31 décembre 1887, donnant le nom et le rang de chaque personne mise à la retraite ou retirée, ses appointements, son âge, la durée de son service, l'indemnité à elle accordée lors de sa retraite, la raison de sa mise à la retraite, et si la vacance a été remplie par promotion ou par une nouvelle nomination. (*Documents de la session seulement.*)

35. Relevé des noms et salaires de toutes personnes nommées ou promues dans le service civil en 1887, spécifiant la charge à laquelle chacune d'elles a été nommée ou promue (clause 58, par. 2, Acte du Service Civil.) (*Documents de la session seulement.*)

36b. Deux communications relatives à la question des pêcheries—l'une portant la mention "personnelle et non-officielle, par l'honorable T. B. Bayard, Secrétaire d'Etat, Washington, E.-U., en date du 31 mai, 1887, et adressée à Sir Charles Tupper ;—et l'autre, est la réponse de Sir Charles à l'honorable M. Bayard, portant aussi la mention de "personnelle et non-officielle," en date du 6 juin 1887. (*Pour distribution et documents de la session.*)

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :—

22. Relevé des mandats du Gouverneur-Général émis depuis la dernière session du parlement, et des dépenses y relatives, aux termes de l'Acte du Revenu Consolidé et de l'audition, clause 32, paragraphe (b.)

23. Relevé des diverses dépenses imprévues pour l'année financière 1887-88.

24. Rapport du commissaire de la police fédérale, conformément aux dispositions des Statuts Refondus, chapitre 184, clause 5.

25. Réponse à l'Ordre,—Liste de toutes les terres vendues dans la province du Manitoba par la Cie du chemin de fer du Pacifique Canadien jusqu'au 1er avril 1887, avec la date de la vente et le nom de l'acquéreur.

26. Réponse à l'Adresse,—Copie de l'ordre en conseil nommant Louis Boisvert gardien du phare aux Grondines, en remplacement de E. Trottier, et copie de toutes communications recommandant Charles N. Trottier à cet emploi.

27. Réponse à l'Ordre,—Etat établissant le nombre d'alambics saisis par le département du Revenu pour chacune des années 1878, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85 et 86 et les trois premiers mois de l'année 1887; les noms de ceux chez qui les alambics ont été saisis; les noms des dénonciateurs et les montants payés à chacun d'eux; aussi un état des dépenses occasionnées par ces saisies et le montant des recettes provenant de toute vente de ces alambics.

Et Réponse à l'Ordre,—Etat de toutes saisies opérées en Canada, pour vente illicite de tabac, pour chaque année depuis 1878, jusqu'au 1er mars 1887, inclusive-ment; les noms des personnes chez lesquelles ces saisies ont été faites, les montants relevés de ces saisies par vente ou autrement et les dépenses occasionnées pour opérer ces saisies.

29. Réponse à l'Ordre,—Etat donnant les détails suivants sur les dépenses en rapport avec le maintien de l'hôpital de marine et des immigrants à Québec pendant la période écoulée depuis la confédération jusqu'au 30 juin 1886, et indiquant :—

(1) Quel a été le montant total voté par le parlement pour le maintien de cet hôpital pendant la dite période;

- (2) Quel montant a été réellement dépensé ;  
 (3) Combien de personnes, autres que des marins malades, y ont reçu des soins pendant la dite période ;  
 (4) La totalité des jours de traitement que ces personnes ont reçus ;  
 (5) Combien de marins y ont été traités pendant la même période ;  
 (6) Combien de jours de traitement ils ont reçus ;  
 (7) Le coût, en moyenne, par jour, pour ces deux classes de patients pendant la même période ;  
 (8) Le prix, par patient, payé par jour à l'hôpital général de Montréal pour le soin donné aux marins malades pendant les mêmes années 1867-86 ;  
 (9) Quel montant total a été porté, pendant la dite période, au compte du fonds affecté au soulagement des marins malades et en détresse comme dépenses en rapport avec cet hôpital de Québec, en vertu de l'Acte 31 Vic., chap. 64, cl. 12 (maintenant chap. 76, cl. 16 des Statuts Révisés.)

31. Réponse à Adresse (du Sénat).—Copie de toutes plaintes portées par les autorités du pénitencier de St.-Vincent-de-Paul, depuis le 24 avril, 1866, contre Adolphe Lefaiivre, ci-devant employé du pénitencier ; ainsi que de tous rapports faits par l'inspecteur contre le dit Lefaiivre depuis cette date ; aussi copie des décisions rendues par l'honorable Ministre de la Justice relativement aux dits rapports et plaintes.

32. Réponse à Ordre.—Etat détaillé des recettes et des dépenses imputables au fonds consolidé, du 1er juillet 1887 au 1er mars 1888, et du 1er juillet 1886 au 1er mars 1887.

34. Réponse à Ordre.—Copie des requêtes présentées en différents temps, requêtes appuyées par les différentes compagnies de steamers transatlantiques et autres personnes, demandant la construction d'un brise-lames à la Pointe-aux-Pères.

34a. Réponse à Ordre.—Copie de toutes explorations, rapports et correspondance concernant le brise-lames de l'Ardoise, dans le comté de Richmond, N.-E.

37. Etat détaillé des bons et garanties enregistrés dans le département du Secrétaire d'Etat du Canada, conformément à la clause 23, chap. 19, des Statuts Révisés du Canada.

38. La liste des officiers publics auxquels des commissions ont été adressées en 1887, sous l'autorité du chap. 19 des dits Statuts, et soumis au Parlement conformément à la clause 2 des Statuts Révisés.

40. Réponse à Adresse.—Copie de tous rapports des commissaires nommés par Commission Royale pour s'enquérir des pertes subies dans les Territoires du Nord-Ouest pendant le dernier soulèvement ; et un relevé de tous les paiements effectués sous l'autorité de recommandations contenues dans ces rapports.

41. Réponse à Ordre.—Copie du bail consenti par R. T. Wilson en faveur du gouvernement fédéral pour les nouveaux bureaux publics de la ville de Dundas, comté de Wentworth ; le rapport de l'inspecteur des bureaux de poste sur le bureau de poste nouveau, et aussi, copie des pétitions, de la correspondance et de toutes autres pièces relatives à l'enlèvement du bureau de poste.

42. Réponse à Ordre.—Copie du contrat de D. A. Duffy pour la construction de la nouvelle aile du pénitencier de Dorchester, aussi de toute réclamation ou demande faite pour extras, de même que de tout rapport recommandant le paiement de telles réclamations ou d'aucunes d'elles, et aussi de toute correspondance échangée entre l'entrepreneur et le département des Travaux Publics.

43. Réponse à Ordre.—Copie de tous les papiers, documents, correspondance, etc., relativement à la construction d'un bureau de poste en la ville de Montmagny, dans le comté de Montmagny.

43a. Réponse à Ordre.—Copie de toute correspondance relative à l'achat d'un terrain dans la ville d'Arichat pour y bâtir des bureaux de poste et de douane.

44. Etat des Statuts du Canada vendus et distribués officiellement pendant les deux dernières années, aux termes de la clause 14, chap. 2, des Statuts Révisés du Canada.

45. Réponse à Ordre.—Etat, dressé suivant la formule employée pour les relevés

publiés dans la *Gazette*, des exportations et importations, du 1<sup>er</sup> juillet 1887 au 1<sup>er</sup> mars 1888, faisant la distinction entre les produits du Canada et ceux des autres pays.

46. Rapport des Nouvelles Règles et de la Procédure de la "Cour de l'Échiquier du Canada," aux termes des clauses 55 et 56, chap. 16—50-51 Victoria.

M. Ferguson (Welland) présente un bill (No 67) à l'effet de constituer en corporation la Cie de chemin de fer et de navigation de Buffalo, Chippawa et des chûtes de Niagara, lequel est lu pour la première et remis pour la seconde lecture à demain.

Sur la proposition de M. Small, il est ordonné que le comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes aura le pouvoir s'il le juge à propos de diviser le Bill (No 26) intitulé : "Acte pour confirmer certains arrangements intervenus entre la Cie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada, la Cie du chemin de fer du Sud du Canada et la Cie du chemin de fer de London et Port Stanley, et certaine convention faite entre la Cie de chemin de fer London et du Sud-Est et la Cie de chemin de fer du Sud du Canada," en deux bills différents.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la résolution proposée par Sir Richard Cartwright,—“ Qu'il est grandement à désirer que la plus grande liberté possible en fait de relations commerciales puisse exister entre le Canada et les États-Unis, et qu'il est expédient que tous les produits naturels de l'un ou l'autre des deux pays, ou les articles manufacturés par eux soient admis en franchise dans les ports de l'autre (sauf seulement les articles sujets aux droits d'accise ou de revenu intérieur.)

“ Qu'il est en outre, expédient que le gouvernement du Canada prenne avant peu des mesures propres à s'assurer à quels termes et conditions des arrangements pourraient être pris avec les États-Unis afin d'obtenir avec ce pays une réciprocité entière et sans restriction ” ;—

Sur l'amendement proposé par M. Foster,—“ Que tous les mots après ' Que ' soient retranchés et remplacés par les suivants :—' le Canada, à l'avenir comme par le passé, désire continuer et étendre des relations commerciales avec les États-Unis, en tant qu'elles ne seront pas contraires à la politique de protection des divers intérêts et industries du Canada qui a été adoptée en 1849 et qui, depuis lors, a reçu d'une manière si marquée, la sanction et l'approbation de la population.' ”

Et sur la motion de M. Jones (Halifax) en sous-amendement que tous les mots de l'amendement soient retranchés et que les mots suivants soient ajoutés à la motion principale :

“ Que dans tout arrangement entre le Canada et les États-Unis à l'effet de pourvoir à la libre importation dans chaque pays des produits naturels ou des articles manufacturés de l'un ou l'autre des deux pays, il est grandement à désirer que pendant la durée de tel arrangement le commerce du cabotage du Canada et des États-Unis soit ouvert aux deux pays sur un pied d'égalité complètement réciproque, et que les navires de toute espèce, construits aux États-Unis ou en Canada, puissent être possédés et exploités par les citoyens de l'un ou de l'autre pays, et qu'ils puissent être enregistrés dans l'un ou l'autre pays et jouir des bénéfices de tel enrégistrement.”

Et le débat se continuant ;

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit ;

MARDI, 27 mars, 1888.

Et le débat se poursuivant,—il est ajourné, sur la proposition de M. Ferguson (Welland).

La Chambre alors s'ajourne à 12.45 A.M.

JOSEPH ALDRIC OUIMET,  
Orateur.

## AVIS DE MOTIONS

*M. Landerkin*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il de faire publier pendant la présente session, le pamphlet de *M. Lynch*, sur la science pratique de l'industrie laitière ?

*Sir Richard Cartwright*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il obtenu de la Cie du chemin de fer du Pacifique Canadien un état des terres qu'elle a vendues à des particuliers ou à des sociétés constitués en corporation ? Si non, se propose-t-il de prendre quelques mesures afin de l'obtenir ?

*M. Welsh*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat indiquant :—

(a) Les noms et le nombre de cures-môles employés par le gouvernement de la Puissance et la désignation des lieux où on les emploie.

(b) Les noms des patrons de chaque cure-môle, avec le traitement annuel de chacun de ces commandants.

(c) Le nombre de jours de travail de chacun de ces cures-môles pendant les trois dernières années.

*M. Welsh*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toute correspondance, télégrammes et rapports relatifs au "Northern Light" (sur sa coque, sa machine et ses bouilloires) pour l'année 1887, et depuis le 1er janvier jusqu'à aujourd'hui.

Aussi, copie de toute correspondance, télégrammes et rapports concernant le steamer "Alert," indiquant s'il est propre à la navigation d'hiver dans les détroits du St. Laurent, et l'estimation des dépenses que l'on se propose de faire pour le rendre propre au service de traverse d'hiver.

*M. Landerkin*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de tous documents concernant la demande de *George J. McDonald* relativement à l'exposition du centenaire de 1876.

**No. 23.**

---

OTTAWA LUNDI, 26 MARS 1888

---

---

2e Session, 6e Parlement, 51 Victoria, 1888.

---

---

**PROCÈS - VERBAUX**

---

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

---

---

OTTAWA:

IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET C<sup>IE</sup>

1888.

## No 24.

## PROCÈS VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

---

 OTTAWA, MARDI, 27 MARS, 1888.
 

---

## PRIÈRE.

Deux pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Sir Hector Langevin, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le troisième rapport de ce comité, rapportant les bills suivants avec des amendements, savoir :—

Bill (No 36) concernant la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada; et

Bill (No 34) concernant la Compagnie du chemin de fer de Norfolk-Sud.

M. Wood (Brockville), du comité des Ordres Permanents, présente le neuvième rapport du dit comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés quant aux pétitions suivantes, savoir :—De la Compagnie du chemin de fer Central du Nouveau-Brunswick; demandant un acte à l'effet de ratifier une hypothèque qu'elle a donné à la *Central Trust Company* de New-York;—de la Compagnie du chemin de fer de New-York, Saint-Laurent et Ottawa; demandant une charte;—de la Compagnie du chemin de fer de l'Île de Montréal; demandant une charte;—et de la Compagnie Hydraulique et Manufacturière de Saint-Jean et Iberville; demandant certains pouvoirs additionnels.

Votre comité a aussi examiné les avis donnés quant aux pétitions de la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa à Parry-Sound, demandant une charte;—et de la Compagnie du chemin de fer de Stanstead, Shefford et Chambly, demandant certaines modifications à son acte constitutif, et trouve qu'ils n'ont pas été publiés pendant tout le temps voulu; mais comme le délai requis sera écoulé avant que le bill soit pris en considération par le comité des Chemins de fer, votre comité recommande qu'ils soient jugés suffisants.

Votre comité a examiné les avis donnés au sujet des pétitions de la Compagnie du chemin de fer de Kincardine et Teeswater, demandant que le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de son chemin de fer soit prorogé, et aussi l'autorisation de prolonger son chemin de fer jusqu'à la ville d'Owen-Sound, et trouve que cette dernière partie de sa demande n'a pas été mentionnée dans l'avis, l'idée de ce prolongement n'étant venue qu'après la publication de ces avis; mais comme les promoteurs ont annoncé partout dans les districts intéressés qu'ils avaient l'intention de demander ce pouvoir pendant la présente session, et qu'ils ont aussi reçu, pour être présentées à votre honorable Chambre, un certain nombre de pétitions venant des différentes municipalités à travers lesquels passera le prolongement projeté, en faveur de ce prolongement jusqu'à Owen Sound, votre comité recommande que ces avis soient regardés comme suffisants.

Votre comité a examiné la pétition de la Compagnie de chemin de fer et de houille d'Alberta, demandant une charte, et trouve qu'il n'en a pas été publié d'avis; mais comme il a été démontré à votre comité que la construction de ce chemin serait

d'un grand avantage en ce qu'il développerait les ressources de la région dans laquelle il doit passer, et qu'il ne pourrait nuire aux droits ou intérêts de qui que ce soit, sauf peut-être à ceux de la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, qui pourront être amplement protégés par une clause insérée dans le bill à cet effet, votre comité recommande que la 51<sup>e</sup> règle soit suspendue dans ce cas.

Votre comité a aussi examiné les pétitions de la Compagnie d'Assurance de l'Amérique du Nord contre les accidents, demandant la réduction de son capital social; et celle de la Compagnie du chemin de fer Central d'Ontario, demandant l'autorisation de changer le tracé de son chemin de fer et d'hypothéquer son chemin pour plus de \$20,000 par mille, et trouve qu'il n'a pas été publié d'avis ni dans l'un ni dans l'autre cas; et comme il n'a pas été fourni au comité de preuve suffisante qu'aucuns droits ou intérêts n'auraient à souffrir des mesures projetées, il recommande que la 51<sup>e</sup> règle ne soit pas suspendue à l'égard de ces deux pétitions.

M. Colby, du comité collectif des deux Chambres sur la bibliothèque du parlement, présente le premier rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Le comité s'est réuni, l'Orateur du Sénat au fauteuil.

Il est ordonné que certains volumes que l'on dit être endommagés et hors d'état de servir dans la bibliothèque, soient vendus de la manière que les bibliothécaires jugeront à propos.

Un sous comité fut nommé pour s'occuper de certaines propositions faites par J. G. Bourinot, écr., L.L.D., le greffier de la Chambre des Communes, pour la publication des constitutions, chartes, etc., des provinces de l'Amérique Britannique du Nord.

Il fut aussi nommé un sous-comité chargé d'apurer les comptes de la bibliothèque.

Les bibliothécaires furent chargés d'inscrire au procès-verbal l'expression de la satisfaction du comité de la manière dont les affaires de la bibliothèque sont administrées.

Les bills suivants sont présentés, lus une première fois, et remis pour une seconde lecture à demain, savoir:

Par M. Davis:—Bill (No 68) constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de houille d'Alberta (la 51<sup>e</sup> règle étant suspendue à son égard).

Par M. Weldon (Saint-Jean):—Bill (No 69) à l'effet de ratifier une hypothèque donnée par la Compagnie du chemin de fer Central à la *Central Trust Company* de New-York, pour garantir une émission de débentures.

Par M. Desjardins:—Bill (No 70) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de l'Île de Montréal.

Par M. Vanasse:—Bill (No 71) conférant certains pouvoirs à la Compagnie Hydraulique et Manufacturière de Saint-Jean et Iberville.

Par M. Wood (Brockville):—Bill (No 72) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de New-York au Saint Laurent et Ottawa.

Par M. Fisher:—Bill (No 73) concernant la Compagnie du chemin de fer de Stanstead, Shefford et Chambly.

Par M. Rowand:—Bill (No 74) modifiant l'acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer de Kincardine à Teeswater.

Par M. Furguson (Renfrew):—Bill (No 75) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa à Perry-Sound.

Par Sir John A. Macdonald:—Bill (No 76) modifiant les Statuts révisés du Canada, chapitre cinquante, concernant les territoires du Nord-Ouest.

Sur motion de M. Bergin, les premier, deuxième et troisième rapports du comité collectif des impressions du parlement sont adoptés.

M. Carling dépose sur le bureau, par ordre de Son Excellence le gouverneur général, le rapport du ministre de l'agriculture pour l'année 1887.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il avait émis, quelques jours auparavant, un mandat de *supersedes* au Greffier de la Couronne en Chancellerie, lui enjoignant de

suspendre toutes procédures relativement à l'émission d'un nouveau bref d'élection en vertu du mandat émis par lui le 23 février dernier, pour le district électoral du comté de Russell, jusqu'à ce qu'il soit émis un nouveau mandat.

Sur motion de M. Laurier, il est ordonné que M. l'Orateur émette son mandat au Greffier de la Couronne en Chancellerie, lui enjoignant de préparer un nouveau bref d'élection pour le district électoral du comté de Russell.

M. Mills (Bothwell) propose que la Chambre s'ajourne maintenant.

Et un débat s'élevant sur cette motion, elle est retirée, avec la permission de la Chambre.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la résolution proposée par Sir Richard Cartwright,—“ Qu'il est grandement à désirer que la plus grande liberté possible en fait de relations commerciales puisse exister entre le Canada et les Etats-Unis, et qu'il est expédient que tous les produits naturels de l'un ou l'autre des deux pays, ou les articles manufacturés par eux soient admis en franchise dans les ports de l'autre (sauf seulement les articles sujets aux droits d'accise ou de revenu intérieur.)

“ Qu'il est en outre, expédient que le gouvernement du Canada prenne avant peu des mesures propres à s'assurer à quels termes et conditions des arrangements pourraient être pris avec les Etats-Unis afin d'obtenir avec ce pays une réciprocité entière et sans restriction ” ;—

Sur l'amendement proposé par M. Foster,—“ Que tous les mots après ‘ Que ’ soient retranchés et remplacés par les suivants :—‘ le Canada, à l'avenir comme par le passé, désire continuer et étendre des relations commerciales avec les Etats-Unis, en tant qu'elles ne seront pas contraires à la politique de protection des divers intérêts et industries du Canada qui a été adoptée en 1819 et qui, depuis lors, a reçu d'une manière si marquée, la sanction et l'approbation de la population.’ ”

Et sur la motion de M. Jones (Halifax) en sous-amendement que tous les mots de l'amendement soient retranchés et que les mots suivants soient ajoutés à la motion principale :

“ Que dans tout arrangement entre le Canada et les Etats-Unis à l'effet de pourvoir à la libre importation dans chaque pays des produits naturels ou des articles manufacturés de l'un ou l'autre des deux pays, il est grandement à désirer que pendant la durée de tel arrangement le commerce du cabotage du Canada et des Etats-Unis soit ouvert aux deux pays sur un pied d'égalité complètement réciproque, et que les navires de toute espèce, construits aux Etats-Unis ou en Canada, puissent être possédés et exploités par les citoyens de l'un ou de l'autre pays, et qu'ils puissent être enrégistrés dans l'un ou l'autre pays et jouir des bénéfices de tel enrégistrement.”

Et le débat se continuant ;

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit ;

MERCREDI, 28 mars, 1888.

Et le débat se continuant encore, il a été, sur motion de M. Freeman, ajourné à 8 heures p.m., jeudi prochain.

La Chambre alors s'ajourne à 12.30 a.m.

JOSEPH ALDRIC OUMET,  
*Orateur.*

## AVIS DE MOTIONS.

*M. Langelier* (Québec-Centre)—Mercredi, 4 avril—ADRESSE—Copie de tous ordres en conseil, correspondances, papiers et documents se rapportant à la résignation d'Antoine Audet, écuier, comme maître de poste de North-Stuckly, et à la nomination de son successeur.

*M. Langelier* (Québec-Centre)—Mercredi, 4 avril—ADRESSE—Copie de tous avis pour soumissions, et des soumissions reçues pour un service postal amélioré à travers l'Atlantique, ainsi que pour copie de toute correspondance ou documents en rapport avec le dit service.

*M. Langelier* (Québec-Centre)—Mercredi, 4 avril—ADRESSE—Copie de toute correspondance, ordres en conseil, rapports, papiers et documents se rapportant à la saisie pratiquée sur F. O. Vallerand à Québec.

*M. Langelier* (Québec-Centre)—Mercredi, 4 avril—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toute correspondance entre la corporation de la cité de Québec ou aucun de ses officiers, et le département de la milice ou aucun de ses officiers, au sujet de la fourniture de l'eau de l'aqueduc de la dite cité à la cartoucherie et à la salle d'exercices.

*M. Langelier* (Québec-Centre)—Mercredi, 4 avril—ADRESSE—Copie de toute correspondance, ordres en conseil, rapports, papiers et documents se rapportant à la saisie de diamants et autres pierres précieuses pratiquée à Québec sur le nommé David Lévi, et à l'annulation de la dite saisie.

*M. Langelier* (Québec-Centre)—Mercredi, 4 avril—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toute correspondance entre le département des chemins de fer et MM. A. Pion et Cie, de Québec, au sujet d'une réclamation pour marchandises endommagées sur l'Intercolonial.

*M. Langelier* (Québec-Centre)—Mercredi, 4 avril—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat indiquant :

1° Le montant total des primes touchées par les compagnies d'assurance contre le feu dans toute la province de Québec, pendant chacune des années 1882-83, 83-84, 84-85, 85-86, 86-87, et le montant total qu'elles y ont payées pour pertes dans chacune des mêmes années.

2° Le montant total des primes reçues par les dites compagnies pendant chacune des mêmes années dans la cité de Québec en particulier, et le montant total des pertes qu'elles y ont payées pendant chacune des mêmes années.

3° Le montant total des primes touchées dans chacune des dites années dans la province de Québec par les compagnies d'assurance sur la vie, et le montant des pertes qu'elles y ont payées pendant chacune des dites années.

*M. Mitchell*—Mardi prochain—ADRESSE à Son Excellence le Gouverneur général—Correspondance entre M. Samuel Russell et le gouvernement fédéral, ou aucun de ses employés, ainsi que toutes communications et rapports de cet employé ou ces employés, au sujet d'une réclamation pour dommages causés à sa propriété par le chemin de fer d'embranchement de Derby, dans le comté de Northumberland, N.-B.

*Sir Richard Cartwright*—Mardi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement sait-il qu'un nommé Charles Young, un des sous-officiers rapporteurs aux deux élections tenues dans le comté de Haldimand en février et novembre 1884, et l'une des parties en charge des bureaux de votation où l'on dit que certaines irrégularités ont eu lieu,—a subi un terme d'emprisonnement pour vol dans la prison Centrale de Toronto, avant d'être nommé sous-officier-rapporteur comme susdit ?

*M. Madill*—Mardi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toute correspondance entre le gouvernement et toute personne ou personnes au sujet de la réclamation des Sauvages de Mississauga, en vertu de divers traités concernant des terrains non cédés, ainsi que tous rapports et plans s'y rattachant.

*M. Curran*—En comité général, ou sur la troisième lecture du Bill (No. 36) concernant la compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada—Que l'article suivant soit ajouté au dit Bill, entre les articles onze et douze, et comme article onze A.

11a. La compagnie pourra posséder, et nolisier et employer des vapeurs pour transporter du fret et des passagers entre des ports avec lesquels se raccordent ses lignes de chemin de fer, et tout autre port dans la Grande-Bretagne.

*M. Kirk*—Mardi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toute correspondance entre le gouvernement, ou un quelconque de ses membres, et les conseils municipaux des comtés de Pictou, Antigonish et Guysboro', Nouvelle-Ecosse, et toutes autres personnes; ainsi que copies des résolutions passées par les dits conseils municipaux concernant le remboursement, par le Gouvernement, des deniers payés par les dits conseils municipaux pour le droit d'expropriation pour le chemin de fer de Prolongement—Est, maintenant la propriété du gouvernement et en sa possession.

*M. Landerkin*—Mardi prochain—INTERPELLATION—Quelqu'un a-t-il été nommé pour remplir la vacance causée par la mort du Dr McKinnon, ci-devant médecin attaché à la réserve des Sauvages de Brant et Haldimand ?

*M. Préfontaine*—Mercredi, 4 avril—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement d'augmenter le nombre des juges de la Cour Supérieure pour le district de Montréal ?

*M. Préfontaine*—Mercredi, 4 avril—INTERPELLATION—Le Ministre de la Justice est-il informé que depuis deux termes la Cour du Banc de la Reine pour la province de Québec siégeant en appel n'a été présidée que par quatre des honorables juges de la dite Cour ? Si oui, est-ce l'intention du gouvernement de remédier à cet état de choses ?

---

**No. 24.**

---

OTTAWA MARDI, 27 MARS 1888

---

2e Session, 6e Parlement, 51 Victoria, 1888.

---

---

**PROCÈS - VERBAUX**

---

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

---

OTTAWA:

IMPRIMERIE MAOULEAN, ROGEE ET Cie

1888

## No 25.

## PROCÈS VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

---

 OTTAWA, MERCREDI, 28 MARS, 1888.
 

---

## PRIÈRE.

Sept pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De J. P. Bailey et autres, de St-Thomas, Elgin-Est, Ontario; demandant qu'il soit passé un acte défendant tout trafic sur les chemins de fer et les bateaux à vapeur en Canada, le dimanche.

De William Gay et autres, d'Elora; et de John P. Evans et autres, de London, tous d'Ontario; demandant qu'il ne soit pas passé de loi pour empêcher le tir aux oiseaux au sortir de trappes.

De la conférence de l'Eglise Méthodiste de London; demandant que l'Acte du Cens Electoral soit modifié de manière à donner aux femmes les mêmes droits et privilèges, au sujet du vote, que ceux qui sont actuellement ou seront à l'avenir donnés aux hommes.

Sir Hector Langevin, du comité permanent des Chemins de fer, Canaux et Télégraphe, présente le quatrième rapport du dit comité, rapportant les bills suivants avec amendements :

Bill (No 17) concernant la Compagnie du pont et tunnel de chemin de fer de la rivière Ste-Claire; et

Bill (No 35) autorisant la Compagnie du chemin de fer d'Esquimalt à Nanaïmo à établir un bac-passeur entre la baie de Beecher, dans la Colombie-Britannique, et un point du détroit de Fuca, dans les Etats-Unis d'Amérique.

Et les bills suivants sans amendement :

Bill (No 37) concernant la Compagnie du chemin de fer du lac Nipissingue à la baie de James;

Bill (No 43) modifiant l'acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer de Shuswap à O'Kanagan; et

Bill (No 44) concernant les obligations sur les lignes d'embranchement de la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

M. Bergin, du comité mixte des impressions du parlement, présente le quatrième rapport du dit comité, lequel est comme suit :—

Votre comité ayant examiné avec soin les documents suivants, recommande qu'ils ne soient pas imprimés, savoir :—

50. Réponse à Ordre du 2 mai 1887—Etat faisant connaître les noms des personnes qui ont fait des soumissions pour transporter les malles au Cap Traverse, Ile du Prince-Edouard, aller et retour; le montant de chaque soumission et à qui le contrat a été donné.

51. Réponse à Adresse du 5 mars—Copie de toutes demandes, lettres ou autres communications adressées au gouvernement ou à aucun département ou ministre ou de tous rapports relativement à la requête présentée de la part du bataillon York-Simcoe pour l'allocation de petit équipement pendant la campagne du Nord-Ouest, et de toutes réponses à ce sujet.

Votre comité recommande aussi que, pour faciliter la consultation des volumes reliés des documents de la session, une étiquette additionnelle y soit placée, indiquant les titres des rapports, etc., contenus dans ces volumes,—et que pour ce service la somme supplémentaire de trois centins par volume soit accordée à l'entrepreneur.

Votre comité a l'honneur de présenter aussi la résolution suivante à titre de recommandation :—

*Résolu*, qu'un exemplaire des statuts, annuels et refondus, soit envoyé à chaque membre de chacune des législatures locales qui enverront en retour un exemplaire de leurs statuts, annuels et refondus, à chaque membre des deux Chambres du parlement du Canada.

M. Wood (Brockville), du comité permanent des Ordres Permanents, présente le dixième rapport du dit comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a examiné les avis donnés pour les pétitions suivantes, et les a trouvés suffisantes, savoir :—

De la Compagnie du chemin de fer Ontario, Manitoba et Ouest, pour un acte constitutif; de la Compagnie du chemin de fer de gypse et de colonisation de la Tobique, pour un acte constitutif; de la Compagnie du chemin de fer d'Emerson et Nord Ouest, pour un acte constitutif; et de Eleonora Elizabeth Tudor, pour un acte à l'effet d'annuler son mariage avec Frederick Levey Hart.

Votre comité a aussi examiné les avis donnés sur les pétitions : de la Compagnie d'amélioration du havre de Moncton, pour des modifications à son acte constitutif; de la Banque de London en Canada, pour autorisation de régler les affaires de la banque; de la Compagnie d'assurance Keystone contre le feu, pour un acte constitutif; et du gouvernement exécutif de la province du Manitoba, pour un acte lui permettant de construire deux ponts de chemin de fer sur la rivière Assiniboine à Winnipeg et Portage-la-Prairie,—et trouve que les avis dans chaque cas sont un peu courts au point de vue du délai; mais comme ils seront passés avant que le comité puisse s'occuper des différents bills, votre comité recommande qu'ils soient jugés suffisants.

Votre comité a examiné les pétitions de la Compagnie du chemin de fer de Gannaque, Perth et baie de James, et de la Compagnie du chemin de fer des Mille-Isles, demandant un acte à l'effet de leur permettre de se fusionner et de former une seule compagnie, et constate qu'avis en a été publié dans la *Gazette du Canada* seulement; mais comme les promoteurs ont prouvé, à la satisfaction de votre comité, que la demande est faite à la pleine connaissance et avec le consentement des actionnaires des deux compagnies, il recommande que la 51e règle soit suspendue à l'égard de ces pétitions.

Les bills suivants sont présentés, lus pour la première fois, et remis pour la seconde lecture à mardi prochain; savoir :—

Par M. Weldon (Saint-Jean) :—Bill (No 78) constituant en corporation la Compagnie d'assurance Keystone.

Par M. Burns :—Bill (No 79) constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer de gypse et de colonisation de Tobique.

Par M. Mills (Bothwell) :—Bill (No 80) pour liquider les affaires de la Banque de Londres en Canada.

Par M. Davis :—Bill (No 81) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer Ontario, Manitoba et Ouest.

Par M. Mills (Annapolis) :—Bill (No 82) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer Annapolis et Atlantique.

Par M. Wood (Westmoreland) :—Bill (No 83) à l'effet de modifier l'acte constitutif de la Compagnie d'amélioration du port de Moncton.

Par M. Taylor :—Bill (No 84) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer des Milles-Iles. (La règle 51e est suspendue à l'égard de ce bill.)

Par M. Watson :—Bill (No 85) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'Emerson et du Nord-Ouest ;—et

Bill (No 86) autorisant la construction de ponts sur la rivière Assiniboine à Winnipeg et Portage-la-Prairie pour chemin de fer et voyageurs.

M. Landerkin propose que la Chambre s'ajourne.

Et un débat s'élevant, la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

Sur proposition de Sir John A. Macdonald, il est résolu que lorsque monsieur l'Orateur quittera le fauteuil à six heures, ce jour, la Chambre reste ajournée jusqu'à mardi prochain à huit heures p.m.

Sir John A. Macdonald présente, — Réponse à Adresse du 1er mars—Copie des règlements faits par le gouverneur en conseil par l'enregistrement des unions ouvrières.

Le bill (No 19) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Collingwood à la baie de Quinté, est délibéré en comité général, rapporté amendé, délibéré tel qu'amendé, lu pour la troisième fois et passé.

Le bill (No 14) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer Ontario Central, est délibéré en comité général, rapporté amendé, délibéré tel qu'amendé, lu pour la troisième fois et passé. (Titre changé en celui de " La Compagnie de chemin de fer Ontario Ouest.")

Le bill (No 36) concernant la Compagnie du Grand-Tronc du Canada, est délibéré en comité général, rapporté amendé, délibéré tel qu'amendé, et remis pour la troisième lecture à mardi prochain.

Le bill (No 34) concernant la Compagnie du chemin de fer de Norfolk-Sud, est délibéré en comité général, rapporté sans amendement, lu pour la troisième fois et passé.

Les bills suivants sont lus pour la deuxième fois, et renvoyés aux comités :

*Au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes :*

Bill (No 20) concernant la Compagnie d'amélioration du haut de l'Outaouais.

Bill (No 31) constituant en corporation la Compagnie de pont du chemin de fer d'hiver de la rivière Détroit.

Bill (No 46) modifiant les actes concernant la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest.

Bill (No 52) modifiant l'acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Maskinongé et Nipissingue.

Bill (No 53) à l'effet d'établir de nouvelles dispositions concernant la Compagnie du chemin de fer de Brantford, Waterloo et lac Erié.

Bill (No 54) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Sud-Ouest.

Bill (No 62) constituant en corporation la Compagnie du pont international de Grenville.

Bill (No 63) modifiant les actes concernant la Compagnie du chemin de fer de la Montagne de Bois et de Qu'Appelle.

Bill (No 64) constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer de jonction de Chatham.

Bill (No 66) constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer du Saint-Laurent et d'Adirondack.

*Au comité des Banques et du Commerce :*

Bill (No 51) concernant la Banque Fédérale du Canada.

Un message est reçu du Sénat, acquiesçant au bill (No 21) concernant la Compagnie de chemin de fer de Port-Arthur, Duluth et Ouest, sans amendement.

Les ordres suivants sont émanés aux officiers à qui il appartient, savoir :—

Par M. McMullen :—Ordre de la Chambre—Copie du rapport fait par le professeur Saunders relativement au site de la ferme expérimentale dans le Nord-Ouest, et de toutes lettres, documents et papiers concernant les divers sites proposés ainsi que les recommandations qu'il a faite à ce sujet.

Et,—Ordre de la Chambre—Etat indiquant le nombre des sociétés de colonisation existant actuellement au Manitoba et au Nord Ouest, le nombre de colons qu'elles ont placés sur leurs terres pendant les années 1885-86 et 87, le montant payé à la couronne par les diverses compagnies pour achats de terres pendant la même période, et le montant payé au gouvernement pour achats de terres par tous les autres colons pendant les mêmes années.

Par M. Mara :—Ordre de la Chambre —Rapport de M. Parmelee au ministre des Douanes sur l'àpropos de faire de Kamloops un port douanier.

Par M. Weldon (St-Jean) :—Ordre de la Chambre—Copie des procédés de l'enquête faite à Ste-Flavie, le 23 septembre 1887, sur le corps de Wm. L. Duncan tué le jour précédent sur le chemin de fer Intercolonial, avec la preuve faite à cette enquête. Aussi, copie de tout rapport ou investigation sur l'accident par les autorités du chemin de fer ou d'aucun rapport relatif à cet accident adressé au département des chemins de fer et canaux, et de toute correspondance échangée avec le dit département relativement à cette affaire.

Par M. Mulock :—Ordre de la Chambre—Relevé du montant total payé par le gouvernement en rapport avec l'acte des licences pour la vente des liqueurs.

Et,—Ordre de la Chambre—Relevé du montant total déboursé par le gouvernement par suite du soulèvement du Nord-Ouest.

Par M. McMullen :—Ordre de la Chambre—Copie de tous rapports, correspondance, pétitions ou documents concernant la construction permanente projetée d'un bureau de poste et de douane à Strathroy, et de toutes recommandations faites au sujet de son emplacement, de son caractère, de son coût, etc., etc.

Par Sir Richard Cartwright :—Ordre de la Chambre—Etat indiquant :—

1. Le nombre de bestiaux que chaque éleveur possède sur les terrains qu'il a loués dans le district d'Alberta, T. N.-O. ?
2. Si aucun des locataires doit des arrérages de rente ?
3. Si les terres louées sont propres à l'agriculture ?
4. La perte de bétail ou les souffrances que celui-ci a éprouvées dans ce district pendant l'hiver 1886-87, s'il en a été fait rapport ?

Par M. Patterson (Essex) :—Ordre de la Chambre—Copie de toute correspondance, pétitions et rapports concernant la réclamation des Sauvages Chippewas et Ottawas à certaines îles dans le lac Erié et la rivière Détroit.

A six heures p. m., monsieur l'Orateur quitte le fauteuil, et la Chambre s'ajourne jusqu'à mardi prochain à huit heures p. m.

JOSEPH ALDRIC OUMET,

*Orateur.*

## AVIS DE MOTIONS.

*Sir Donald. A. Smith*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copies de toute correspondance, états, pétitions et autres documents reçus par le gouvernement ou aucun des départements de l'administration, au sujet d'un projet consistant en ce que le gouvernement se charge du coût de l'approfondissement du chenal du fleuve Saint-Laurent entre Montréal et Québec; et au sujet du remboursement de l'argent pris sur les recettes du port de Montréal pour être dépensé dans ces travaux, ou de quelque mesure équivalente dans l'intérêt de l'amélioration de ce port.

*M. Mulock*—Mercredi prochain—ADRESSE—Copies de toutes les annonces de demandes de soumissions, et copies de toutes les soumissions reçues et de tous les contrats passés depuis le 1er janvier 1887 pour la fourniture de vêtements pour la milice du Canada; aussi copies de toute correspondance échangée entre le gouvernement ou tout département de l'administration, et toute corporation, maison ou personne au sujet de ces soumissions et ces contrats.

*M. Holton*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copies de toute correspondance échangée entre certains importateurs, de Montréal, et le percepteur des douanes de ce port, ou le département des douanes, au sujet de certains droits spéciaux exigés sur du poisson, des fruits ou autres marchandises périssables.

*M. Thompson*—Mardi prochain—BILL intitulé: "Acte pour modifier le chapitre 8 des Statuts Révisés—Acte concernant l'élection des membres pour la Chambre des Communes."

*M. Thompson*—Mardi prochain—BILL intitulé: "Acte pour modifier le chapitre 9 des Statuts Révisés—Acte concernant les élections contestées des membres de la Chambre des Communes."

*M. Thompson*—Mardi prochain—BILL intitulé: "Acte pour modifier le chapitre 138 des Statuts Révisés—Acte concernant les juges des cours provinciales."

*M. Thompson*—Mardi prochain—BILL intitulé: "Acte pour modifier le chapitre 181 des Statuts Révisés concernant les peines, les pardons et les commutations de peines."

*M. Thompson*—Mardi prochain—BILL intitulé: "Acte pour refondre et modifier la loi concernant les marques frauduleuses sur marchandises."

*M. Landerkin*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat indiquant le nombre de personnes actuellement employées par le gouvernement du Canada dans chaque division du service civil et recevant des deniers publics en considération de leur emploi, ainsi que la somme payée en dernier lieu à chacun de ces employés.

*M. McMullen*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—

1. Quelle est la date de l'engagement de Henry Smith ?
2. A quelle date a-t-il été mis en disponibilité ?
3. Quel montant lui a été payé par jour ou par mois pour ses frais de voyage ?
4. Quelle est au total la somme qui lui a été payée pour ses frais de voyage ou autres dépenses ?
5. Quelle est au total la somme qui lui a été payée pour ses services de quelque nature qu'ils fussent, et pour ses frais de voyage et autres dépenses depuis le 1er janvier 1887 jusqu'au 1er janvier 1888 ?

*M. McCarthy*—Mercredi prochain—Qu'il serait dans les intérêts de la Puissance que de tels changements seraient introduits dans les relations commerciales entre le Royaume-Uni et le Canada pouvant donner au Canada des avantages qui ne sont pas accordés aux Etats étrangers dans les marchés de la mère-patrie; le Canada désirant obtenir le privilège de favoriser la Grande-Bretagne et l'Irlande, tout en ayant égard à la politique inaugurée en 1879, dans le but de favoriser les divers intérêts et les industries de la Puissance, ainsi que ses besoins financiers.

*M. Bowell*—Mardi prochain—COMITÉ GÉNÉRAL pour considérer la résolution suivante :

Qu'il est expédient d'amender l'Acte de douane et de pourvoir à ce que l'expression " valeur " en ce qui concerne toute pénalité ou saisie, s'applique à la " valeur " des droits payés sur les marchandises ou articles de commerce au temps où l'offense a été commise; que dans les cas de sous-évaluation de dix pour cent ou au-delà, un droit additionnel en proportion du droit perdu sera perçu; qu'aucune déduction ne sera accordée pour dommage au sucre ou autre produit saccharin lorsque les droits sont imposés d'après les examens au polariscope, sauf ce qui pourrait être alloué pour dommage par l'eau salée; que lorsqu'aucun moyen possible d'évaluer la valeur des produits n'existe, le ministre pourra déterminer leur valeur pour le paiement des droits; que le système d'accepter des bons pour le paiement de droits sur marchandises en entrepôt ou entrées pour exportation, transport, échange ou transfert entre aucunes personnes qui les possèdent sans paiement de droits, soit aboli, et qu'au lieu de cela le propriétaire de telles marchandises concernant lesquelles des infractions aux lois des douanes seront commises seront, outre toute autre pénalité possible, soumis au double des droits imposables sur telles marchandises.

*M. Kirk*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toutes soumissions reçues par le gouvernement en février dernier, pour le clôturage du chemin de fer de prolongement vers l'Est, dans la Nouvelle-Ecosse, et de l'Intercolonial, à partir de Pictou Landing jusqu'à la Jonction à Windsor, ainsi qu'un état indiquant le nom de la personne ou des personnes auxquelles les contrats ont été donnés, s'il en a été donné, et la longueur de clôturage donnée à chaque entrepreneur, ainsi que le montant à payer à chacun d'eux.

*M. Platt*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toute correspondance, pétitions, rapports d'ingénieurs et autres, touchant la construction d'un port de refuge à Wellington, lac Ontario.

*M. Platt*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toute correspondance, pétitions, rapports d'ingénieurs et autres, touchant le dragage du havre de Pictou, sur la Baie de Quinté, qui n'ont pas encore été soumis à la Chambre.

*M. Platt*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toute correspondance et pétitions concernant la construction des bureaux de poste, de douane et du revenu de l'Intérieur, dans la ville de Pictou.

*M. Platt*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toute correspondance et pétitions relatives à la construction d'un pont sur la Baie de Quinté, à Belleville.

*M. Marshall*—Mercredi prochain—RÉSOLUTION—Que l'établissement de bonnes relations de commerce entre la Grande-Bretagne et ses colonies serait avantageux aux industries agricoles, minières, forestières et autres de celles-ci, et contribuerait au soutien de l'Empire en développant ses dépendances; et que le gouvernement devrait inviter les gouvernements des colonies à s'unir à lui pour faire des avances auprès du gouvernement impérial en vue d'obtenir un tel arrangement.

## AVIS DE BILLS PRIVÉS.

Les bills suivants ont été ce jour affichés pour être délibérés par les comités auxquels ils ont été renvoyés, mercredi ou après mercredi le 4 avril prochain.

### *Comité permanent des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes :*

- (No 20) concernant la Compagnie d'amélioration du haut de l'Outaouais.
- (No 31) constituant en corporation la Compagnie du pont de chemin de fer d'hiver de la rivière Détroit.
- (No 46) modifiant les actes concernant la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest.
- (No 52) modifiant l'acte constitutif de la Compagnie de chemin de fer de Maskinongé à Nipissingue.
- (No 53) à l'effet d'établir de nouvelles dispositions concernant la Compagnie du chemin de fer de Brantford, Waterloo et le lac Erié.
- (No 54) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Sud Ouest.
- (No 62) constituant en corporation la Compagnie du pont international de Grenville.
- (No 63) modifiant les actes concernant la Compagnie du chemin de fer de la Montagne de Bois et de Qu'Appelle.
- (No 64) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de jonction de Chatham.
- (No 66) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Saint-Laurent et d'Adirondack.

### *Comité permanent des Banques et du Commerce :*

- (No 51) concernant la Banque Fédérale du Canada.

---

**No. 25.**

---

OTTAWA MEROREDI, 28 MARS 1888.

---

2e Session, 6e Parlement, 51 Victoria, 1888.

---

---

**PROCÈS - VERBAUX**

---

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

---

---

OTTAWA:

IMPRIMERIE MAULEAN, ROGEE ET C<sup>IE</sup>.

1888.

## No 26.

## PROCÈS VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MARDI, 3 AVRIL, 1888.

8 P.M.

## PRIÈRE.

Cinq pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De J. L. Murray et autres; demandant qu'il soit passé un acte défendant tout trafic sur les chemins de fer et les bateaux à vapeur en Canada, le dimanche.

De William Day et autres, de London, Ont.; demandant la passation d'un acte pour établir le suffrage des adultes dans toutes les élections.

De William Day et autres, de London, Ont.; demandant la passation d'un acte déclarant illégal l'établissement de corps de police, particulière et secrète, armés et portant uniforme.

De William Day et autres, de London, Ont.; demandant la passation d'un acte fédéral sur les fabriques et un acte fédéral pour régler le travail dans les usines.

De William Day et autres, de London, Ont.; demandant que le gouvernement émette tout le numéraire destiné à la circulation, et que ce numéraire soit monnaie fiduciaire pour toutes dettes publiques ou privées.

De William Day et autres, de London, Ont.; demandant la modification de l'acte relatif à l'engagement des matelots.

De William Day et autres, de London, Ont.; demandant la passation d'un acte pour obliger tous navires à vapeur ou à voiles, naviguant dans les eaux intérieures du Canada, à avoir de bons équipages, et à d'autres fins.

De la Société Métropolitaine contre la cruauté envers les animaux; demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi, concernant la cruauté envers les animaux, devienne loi.

De la Chambre de Commerce de Montréal; demandant la passation d'un acte concernant la répartition équitable des biens des faillis.

Sir Charles Tupper présente un bill (No 87) à l'effet d'amender l' "Acte du Revenu Consolidé et de l'Audition," chap. 29 des Statuts Révisés du Canada,—lequel est lu pour la première fois.—Seconde lecture, demain.

Le bill (No 36) concernant la Cie du Grand-Tronc du Canada, est lu pour la troisième fois et passé.

Les bills suivants sont délibérés séparément en comité général, rapportés sans amendement, lus pour la troisième fois, et passés, savoir :—

Bill (No 33) modifiant l'acte constitutif de la Cie du chemin de fer d'embranchement de Hereford et changeant le nom de la dite compagnie en celui de Cie du chemin de fer de Hereford.

Bill (No 17) concernant la Cie de pont, de chemin de fer et de tunnel de la rivière Ste-Claire.

Bill (No 35) à l'effet de permettre à la Cie du chemin de fer d'Esquimalt et Nanaimo, d'établir un bac à vapeur entre Beecher Bay, dans la Colombie Anglaise, et un point dans le détroit de Fuca, sur le territoire des Etats-Unis.

Bill (No 37) concernant la Cie du chemin de fer du lac Nipissingue et de la Baie de James.

Bill (No 43) modifiant l'acte constituant en corporation la Cie du chemin de fer de Shuswap à Okanagan ;—et

Bill (No 44) concernant des bons sur des embranchements de la Cie du chemin de fer du Pacifique Canadien.

Les bills suivants sont lus pour la seconde fois et renvoyés aux comités qui suivent, savoir :—

*Comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes :*

Bill (No 50) constituant en corporation la Cie de chemin de fer et de pont d'Ottawa, Morrisburg et New-York.

Bill (No 70) constituant en corporation la Cie du chemin de fer de l'Ile de Montréal.

Bill (No 74) modifiant l'acte constitutif de la Cie du chemin de fer de Kincardine à Teeswater.

Bill (No 75) constituant en corporation la Cie du chemin de fer d'Ottawa à Parry-Sound.

Bill (No 81) constituant en corporation la Cie du chemin de fer Ontario, Manitoba et Ouest.

*Comité des Banques et du Commerce :*

Bill (No 78) constituant en corporation la Cie d'assurance contre le feu, dite "Keystone."

Bill (No 80) pour liquider les affaires de la Banque de Londres en Canada.

*Comité des Bills Privés :*

Bill (No 83) à l'effet de modifier l'acte constitutif de la Cie d'amélioration du port de Moncton.

Sir Charles Tupper propose,—Que la Chambre se forme en comité général, demain, pour considérer la résolution suivante :—

Que le salaire de l'Auditeur Général sera de quatre mille piastres par année, et que l'Auditeur sera sujet aux dispositions de l'Acte du Fonds de Retraite du Service Civil.

Alors, Sir Charles Tupper informe la Chambre que Son Excellence le Gouverneur-Général ayant été mise au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la Chambre.

Ordonné,—Que la Chambre se forme en comité général, demain, pour considérer la dite résolution.

Sur motion de M. Bowell, la Chambre décide de se former en comité général, demain, pour considérer la résolution suivante :—

Qu'il est opportun de modifier l'Acte des douanes et de décréter que l'expression "valeur," employée à l'égard de quelque amende ou confiscation, signifiera la valeur des effets ou marchandises, une fois les droits payés, lorsque la contravention sera commise ; que dans les cas de sous-évaluation de dix pour cent ou plus, il sera prélevé un droit additionnel proportionné au pourcentage de la sous-évaluation ; qu'il ne sera fait aucune déduction pour les dommages éprouvés par le sucre ou autres produits saccharins, lorsque les droits seront calculés d'après l'épreuve polariscopique, mais

qu'il pourra être fait une déduction pour les dommages causés par l'eau de mer ; que lorsqu'il n'existera pas de moyens certains de constater la valeur des marchandises pour l'imposition des droits, le ministre des Douanes pourra déterminer cette valeur ; que le système d'accepter des obligations ou cautionnements pour le paiement des droits sur les marchandises entreposées ou déclarées pour l'exportation, le transport ou le déplacement, ou transférées d'un propriétaire à un autre sans l'acquiescement des droits, soit aboli, et qu'en son lieu et place il soit prescrit que le propriétaire de ces marchandises à l'égard desquelles il sera commis quelque infraction aux lois de douane, sera passible, en sus de toute autre amende, d'une amende égale au double du droit imposable sur ces marchandises.

Sir John Macdonald met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,—Rapport du Commissaire de la Force de Police Montée du Nord-Ouest, 1887.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la résolution proposée par Sir Richard Cartwright,—“ Qu'il est grandement à désirer que la plus grande liberté possible en fait de relations commerciales puisse exister entre le Canada et les Etats-Unis, et qu'il est expédient que tous les produits naturels de l'un ou l'autre des deux pays, ou les articles manufacturés par eux soient admis en franchise dans les ports de l'autre (sauf seulement les articles sujets aux droits d'accise ou de revenu intérieur.)

“ Qu'il est en outre, expédient que le gouvernement du Canada prenne avant peu des mesures propres à s'assurer à quels termes et conditions des arrangements pourraient être pris avec les Etats-Unis afin d'obtenir avec ce pays une réciprocité entière et sans restriction ” ;—

Sur l'amendement proposé par M. Foster,—“ Que tous les mots après ‘ Que ’ soient retranchés et remplacés par les suivants :—‘ le Canada, à l'avenir comme par le passé, désire continuer et étendre des relations commerciales avec les Etats-Unis, en tant qu'elles ne seront pas contraires à la politique de protection des divers intérêts et industries du Canada qui a été adoptée en 1859 et qui, depuis lors, a reçu d'une manière si marquée, la sanction et l'approbation de la population.’ ”

Et sur la motion de M. Jones (Halifax) en sous-amendement que tous les mots de l'amendement soient retranchés et que les mots suivants soient ajoutés à la motion principale :

“ Que dans tout arrangement entre le Canada et les Etats-Unis à l'effet de pourvoir à la libre importation dans chaque pays des produits naturels ou des articles manufacturés de l'un ou l'autre des deux pays, il est grandement à désirer que pendant la durée de tel arrangement le commerce du cabotage du Canada et des Etats-Unis soit ouvert aux deux pays sur un pied d'égalité complètement réciproque, et que les navires de toute espèce, construits aux Etats-Unis ou en Canada, puissent être possédés et exploités par les citoyens de l'un ou de l'autre pays, et qu'ils puissent être enrégistrés dans l'un ou l'autre pays et jouir des bénéfices de tel enrégistrement.”

Et le débat se poursuivant,—il est ajourné, sur la proposition de M. O'Brien.

La Chambre alors s'ajourne.

JOSEPH ALDRIC OUMET,

Orateur.

---

---

## AVIS DE MOTIONS.

---

Sir *Charles Tupper*—Jeu*di* prochain—BILL intitulé: “ Acte pour prendre de nouvelles dispositions concernant l’octroi d’une subvention à la Cie du chemin de fer de Transport de Chignectou (limitée.)

M. *Mitchell*—Jeu*di* prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de tous papiers, écrits, et rapports entre M. Allan Bryanton et le gouvernement du Canada ou quelqu’un en son nom, ou entre les officiers du gouvernement et lui ou quelqu’un en son nom, ou entre le gouvernement et ses officiers, concernant la construction d’une plateforme ou d’une voie d’évitement près de sa propriété, sur la ligne du chemin de fer d’embranchement de Derby, dans le comté de Northumberland, N.-B.

---

---

## AVIS DE BILLS PRIVÉS.

Les bills suivants ont, ce jour, été affichés comme devant être pris en considération par les comités qui suivent, mardi prochain, le 10 avril courant, ou après, savoir:—

### *Comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes :*

Bill (No 50) constituant en corporation la Cie de chemin de fer et de Pont d'Ottawa, Morrisburg et New-York.

Bill (No 70) constituant en corporation la Cie du chemin de fer de l'Île de Montréal.

Bill (No 74) modifiant l'acte constitutif de la Cie du chemin de fer de Kincardine à Teeswater.

Bill (No 75) constituant en corporation la Cie du chemin de fer d'Ottawa à Parry-Sound.

Bill (No 81) constituant en corporation la Cie du chemin de fer Ontario, Manitoba et Ouest.

### *Comité des Banques et du Commerce :*

Bill (No 78) constituant en corporation la Cie d'assurance contre le feu, dite "Keystone."

Bill (No 82) pour liquider les affaires de la Banque de Londres en Canada.

### *Comité des Bills Privés :*

Bill (No 83) à l'effet de modifier l'acte constitutif de la Cie d'amélioration du port de Moncton.

**No. 26.**

---

OTTAWA MARDI, 3 AVRIL 1888.

---

---

2e Session, 6e Parlement, 51 Victoria, 1888.

---

---

**PROCÈS - VERBAUX**

---

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

---

---

OTTAWA:

IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET CIA

1888.

No 27.

## PROCÈS VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MERCREDI, 4 AVRIL, 1888.

PRÈRE.

Six pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu de Son Honneur le juge Brooks, l'un des juges choisis pour la décision des pétitions d'élection, conformément à l'Acte des Elections Fédérales Contestées, un certificat et un jugement dans l'affaire de la pétition d'élection pour le district électoral de Stanstead,—lesquels sont lus comme suit :—

### ELECTION CONTESTÉE DE STANSTEAD.

Dans l'affaire de l'élection pour le district électoral de Stanstead, province de Québec.

JAMES ALEXANDER HUTCHISON, *et al.*,  
Pétitionnaires ;

et

CHARLES CARROLL COLBY,  
Répondant.

A l'honorable  
Orateur de la Chambre des Communes.

Je certifie par les présentes que le 23e jour de décembre, 1887, sur la demande du répondant, j'ai renvoyé la pétition d'élection en cette cause pour les raisons énoncées dans la copie ci-jointe de mon jugement.

Donné sous mon seing et sceau, à Sherbrooke, ce 31 mars, 1888.

E. T. BROOKS, *J.C.S.*

Canada,  
Province de Québec,  
District de St-François. }

*Dans la Cour Supérieure.*

Le 23e jour de décembre, 1887.

Devant Son Honneur le juge BROOKS.

ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

JAMES ALEXANDER HUTCHISON, meunier, STEPHEN COMSTOCK, propriétaire de moulins et fermier, et BARNAHAS HITCHCOCK, fermier, tous du township et comté de Stanstead, dans le district de St-François,

*Pétitionnaires ;*

*vs.*

CHARLES CARROLL COLBY, du village de Stanstead Plain, dans le comté de Stanstead et district de St-François, avocat,

*Répondant.*

La cour ayant entendu les parties, par leurs avocats, sur la motion du répondant pour le renvoi de la pétition des pétitionnaires vû que plus de six mois se sont écoulés entre la production de la pétition et la date à laquelle les pétitionnaires ont produit leur inscription sur les objections préliminaires présentées par le répondant, examiné le dossier, et délibéré ;

Considérant que le répondant a fait motion de renvoyer la pétition pour défaut de procéder dans le délai des six mois qui ont suivi la production de la dite pétition et des objections préliminaires, et considérant qu'aucune demande pour étendre le délai fixé pour l'instruction n'a été présentée, et que nulle objection n'a été faite par les pétitionnaires au renvoi de la dite pétition, accorde la dite motion et renvoie la dite pétition avec frais.

E. T. BROOKS, J.C.S.

Et il est ordonné que les dits certificat et jugement soient entrés dans le journal de cette Chambre.

Sir Hector Langevin, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le cinquième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération le bill (No 26) à l'effet de ratifier une certaine convention entre la Cie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada, la Cie du chemin de fer du Sud du Canada et la Cie du chemin de fer de London à Port Stanley, et une certaine convention conclue entre la Cie du chemin de fer de London and South Eastern et la Cie du chemin de fer du Sud du Canada, et conformément aux instructions de la Chambre l'a divisé en deux bills qui sont rapportés ici avec les titres suivants, savoir :

Bill (No 26) à l'effet de ratifier une certaine convention entre la Cie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada, la Cie du chemin de fer du Sud du Canada et la Cie du chemin de fer de London à Port Stanley ; et

Bill (No 77) à l'effet de ratifier une certaine convention conclue entre la Cie du chemin de fer de London and South Eastern et la Cie du chemin de fer du Sud du Canada.

Votre comité a aussi pris en considération les bills suivants et est convenu d'en faire rapport avec des amendements, savoir :

Bill (No 42) constituant en corporation la Cie du chemin de fer de Pontiac à Renfrew ;

Bill (No 46) modifiant les actes concernant la Cie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest du Canada ;

Bill (No 53) établissant de nouvelles dispositions au sujet de la Cie du chemin de fer de Brantford, Waterloo et lac Érié ;

Bill (No 63) modifiant les actes concernant la Cie du chemin de fer de la Montagne-de-Bois et de Qu'Appelle ;

Bill (No 64) constituant en corporation la Cie de chemin de fer de Jonction de Chatham ; et

Bill (No 66) constituant en corporation la Cie de chemin de fer du St Laurent et d'Adirondack.

Votre comité recommande aussi que le délai pour la réception de rapports des comités sur bills privés expirant demain, il soit prolongé jusqu'au vendredi, 27 courant.

Sur motion de Sir Hector Langevin, il est Résolu,—Que le délai fixé pour la réception de rapports des comités sur bills privés expirant demain, il est prorogé au vendredi, 27 courant, suivant la recommandation du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Sur motion de M. Bergin, le quatrième rapport du comité mixte des Impressions du parlement est adopté.

M. Thompson présente les bills suivants qui sont lus pour la première fois, et remis, pour la seconde lecture, à demain, savoir :—

Bill (No 88) pour abolir les confiscations pour trahison et félonie et pour autres amendements à l'acte qui s'y rapporte.

Bill (No 89) modifiant l' "Acte des Elections Fédérales," chap. 8, Statuts Révisés du Canada.

Bill (No 90) modifiant les Statuts Révisés du Canada, chap. 181, concernant les peines, les pardons et les commutations de peines ; et

Bill (No 91) modifiant la loi concernant les marques frauduleuses sur marchandises.

Sir Hector Langevin présente la réponse suivante :—

Réponse à Ordre du 6 juin, 1887—Copie de toute correspondance ou télégrammes depuis le 31 décembre dernier, touchant la construction ou la réparation de brise-lames ou jetées à Scotts Bay, Horton Landing et Boot Island, dans le comté de King, N.-E. ; et aussi de toutes instructions données à l'ingénieur du département des Travaux Publics qui a visité les dites localités dans les mois de janvier et février dernier ainsi que de ses rapports à ce sujet.

M. Mitchell propose,—Que la Chambre s'ajourne maintenant.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

M. Chapleau met devant la Chambre,—Rapport, suivant les termes de la clause 109 de l'acte des Cours Suprême et de l'Echiquier, Statuts Révisés du Canada, chap. 135, au sujet de l'Ordre Général, No. 83, qui a été fait par les juges de la Cour Suprême du Canada, pendant l'année dernière.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la résolution proposée par Sir Richard Cartwright,—“ Qu'il est grandement à désirer que la plus grande liberté possible en fait de relations commerciales puisse exister entre le Canada et les Etats-Unis, et qu'il est expédient que tous les produits naturels de l'un ou l'autre des deux pays, ou les articles manufacturés par eux soient admis en franchise dans les ports de l'autre (sauf seulement les articles sujets aux droits d'accise ou de revenu intérieur.)

“ Qu'il est en outre, expédient que le gouvernement du Canada prenne avant peu des mesures propres à s'assurer à quels termes et conditions des arrangements pour-

raient être pris avec les États-Unis afin d'obtenir avec ce pays une réciprocité entière et sans restriction";—

Sur l'amendement proposé par M. Foster,—“ Que tous les mots après ‘ Que ’ soient retranchés et remplacés par les suivants:—‘ le Canada, à l'avenir comme par le passé, désire continuer et étendre des relations commerciales avec les États-Unis, en tant qu'elles ne seront pas contraires à la politique de protection des divers intérêts et industries du Canada qui a été adoptée en 18.9 et qui, depuis lors, a reçu d'une manière si marquée, la sanction et l'approbation de la population.’ ”

Et sur la motion de M. Jones (Halifax) en sous-amendement que tous les mots de l'amendement soient retranchés et que les mots suivants soient ajoutés à la motion principale :

“ Que dans tout arrangement entre le Canada et les États-Unis à l'effet de pourvoir à la libre importation dans chaque pays des produits naturels ou des articles manufacturés de l'un ou l'autre des deux pays, il est grandement à désirer que pendant la durée de tel arrangement le commerce du cabotage du Canada et des États-Unis soit ouvert aux deux pays sur un pied d'égalité complètement réciproque, et que les navires de toute espèce, construits aux États-Unis ou en Canada, puissent être possédés et exploités par les citoyens de l'un ou de l'autre pays, et qu'ils puissent être enrégistrés dans l'un ou l'autre pays et jouir des bénéfices de tel enrégistrement.”

A 6 P.M., M. l'Orateur quitte le fauteuil, pour le reprendre à 7.30 P.M.

7.30 P.M.

(L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de l'article 19 du règlement.)

Les bills suivants sont lus séparément pour la seconde fois, et renvoyés au comité suivant:—

*Comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes :*

Bill (No 45) concernant la Cie du chemin de fer d'Ontario et Québec.

Bill (No 59) à l'effet de conférer certains pouvoirs à la Cie de téléphone de la Nouvelle-Ecosse (à responsabilité limitée).

Bill (No 61) concernant la Cie du chemin de fer Central de Ste-Catherine et de Niagara.

Bill (No 63) à l'effet de ratifier une hypothèque donnée par la Cie du chemin de fer Central à la *Central Trust Company* de New-York, pour garantir une émission de débetures.

Bill (No 71) conférant certains pouvoirs à la Cie Hydraulique et Manufacturière de St-Jean et Iberville.

Bill (No 79) constituant en corporation la Cie de chemin de fer de gypse et de colonisation de Tobique.

Bill (No 82) constituant en corporation la Cie du chemin de fer Annapolis et Atlantique.

La Chambre reprend le débat sur la résolution proposée par Sir Richard Cartwright; sur l'amendement de M. Foster à la dite résolution, et sur la motion de M. Jones (d'Halifax) en amendement au dit amendement.

Et le débat se continuant;

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit;

JEUDI, 5 avril, 1888.

Et le débat se poursuivant,—il est ajourné, sur la proposition de M. Laurier.

La Chambre alors s'ajourne à 12.50 a.m.

JOSEPH ALDRIC OUMET,

*Orateur.*

---

## AVIS DE MOTIONS.

*M. Thompson*—Vendredi prochain—BILL intitulé : “ Acte concernant l’application au Canada de la loi criminelle anglaise.”

*M. Thompson*—Vendredi prochain—BILL intitulé : “ Acte concernant la publication d’annonces relatives à l’argent contrefait.”

*M. Thompson*—Vendredi prochain—BILL intitulé : “ Acte pour amender d’avantage l’ Acte des procès expéditifs.”

*Sir Richard Cartwright*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il d’affirmer le pouvoir d’eau sur le nouveau canal, dans le voisinage de Thorold ?

*M. Landerkin*—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de tous papiers et de la correspondance au sujet du site de la ferme expérimentale, à Grenfell, Territoires du Nord-Ouest.

*M. Foster*—Vendredi prochain—BILL intitulé : “ Acte modifiant l’ Acte d’inspection des bateaux à vapeur.”

*M. Cook*—Vendredi prochain—BILL intitulé : “ Acte pour amender l’ Acte des chemins de fer.”

---

## AVIS DE BILLS PRIVÉS.

Les bills suivants ont, ce jour, été affichés comme devant être pris en considération, mercredi prochain, le 11 avril courant, ou après, par le comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes :—

Bill (No 45) concernant la Cie du chemin de fer d’Ontario et Québec.

Bill (No 59) à l’effet de conférer certains pouvoirs à la Cie de téléphone de la Nouvelle-Ecosse (à responsabilité limitée).

Bill (No 61) concernant la Cie du chemin de fer Central de Ste-Catherine et de Niagara.

Bill (No 69) à l’effet de ratifier une hypothèque donnée par la Cie du chemin de fer Central à la *Central Trust Company* de New-York, pour garantir une émission de débetures.

Bill (No 71) conférant certains pouvoirs à la Cie Hydraulique et Manufacturière de St-Jean et Iberville.

Bill (No 79) constituant en corporation la Cie de chemin de fer de gypse et de colonisation de Tobique.

Bill (No 82) constituant en corporation la Cie du chemin de fer Annapolis et Atlantique.

---

NO. 27.

---

OTTAWA MERCREDI, 4 AVRIL 1888

---

2e Session, 6e Parlement, 51 Victoria, 1888.

---

---

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

---

OTTAWA:

IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET C<sup>IE</sup>.

1888.

## No 28.

## PROCÈS VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, JEUDI, 5 AVRIL, 1888.

## PRÈRE.

Neuf pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De James Norris et autres, de Ste-Catherines ; de S. Browne et autres, de Hamilton ; de William Hall et autres, de Toronto ; et de W. Lesslie et autres, de Kingston, tous de l'Ontario ; demandant séparément la passation d'un acte permettant aux navires américains de venir en aide aux vaisseaux naufragés ou en détresse dans les eaux canadiennes sur le littoral des Etats-Unis.

De David Dickson et autres, du comté de Guysborough, N.-E. ; se plaignant des nouveaux règlements restreignant la pêche du homard, et demandant qu'il leur soit permis de prendre du homard en automne.

Sir Adolphe Caron, du comité des Bills Privés, présente le premier rapport de ce comité, rapportant le bill (No 27) à l'effet de constituer en corporation la Cie d'exploitation de bois Bronson et Weston, avec plusieurs amendements.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu du registraire de la Cour Suprême du Canada une copie certifiée du jugement de la dite cour dans l'appel de l'élection de Glengarry, dans lequel Patrick Purcell était appelant, et Alexander Kennedy, répondant.

Et le dit jugement est lu comme suit :—

## ELECTION CONTESTÉE DE GLENGARRY.

*Dans la Cour Suprême du Canada.*

JEUDI, le vingt-neuvième jour de mars, A.D. 1888.

*Présents :*

Son Honneur Sir WILLIAM JOHNSTONE RITCHIE, chevalier, juge-en-chef,  
 “ le juge TÉLESOPHORE FOURNIER,  
 “ “ WILLIAM ALEXANDER HENRY,  
 “ “ WILLIAM ELZÉAR TASCHEREAU,  
 “ “ JOHN WELLINGTON GWYNNE.

---



---

 ACTE DES ÉLECTIONS FÉDÉRALES CONTESTÉES.

Election d'un membre de la Chambre des Communes pour le district électoral de Glengarry, tenue les quinzième et vingt-deuxième jours de février, 1887.

PATRICK PURCELL,  
 (*Répondant dans la cour inférieure*),  
*Appelant ;*

et

ALEXANDER KENNEDY,  
 (*Pétitionnaire en cour inférieure*),  
*Répondant.*

L'appel de l'appelant sus-nommé, Patrick Purcell, des règles, décision, jugement et détermination de Son Honneur le juge Rose, dans la cause ci-dessus, étant venu pour être entendu devant cette cour les vingt-et-unième, vingt-deuxième, vingt-troisième, vingt-quatrième et vingt-cinquième jours de février, dans l'année de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-huit, en présence des avocats tant de l'appelant que du répondant ; et cette cour ayant entendu la plaidoirie des dits avocats, a bien voulu ordonner que le dit appel fut pris en délibéré pour y être adjugé ; et cet appel étant revenu ce jour pour le prononcé de ce jugement, cette cour a ordonné, adjugé et déterminé que le dit appel soit accordé et il a été accordé ; que les dites règles, décision, jugement et détermination de Son Honneur le juge Rose soient renversées et rejetées ; que la pétition d'élection présentée et produite en cette cause contre l'élection de l'appelant sus-nommé soit prise et considérée comme étant hors de cour à l'expiration de six mois à dater de sa présentation ; que le dit répondant devrait payer au dit appelant les frais encourus par le dit appelant en cette cour ; que la somme de cent (\$100) piastres déposée par le dit appelant dans la cour inférieure, comme cautionnement des frais du dit appel à cette cour, devra être remise au dit appelant ; et que le dossier original transmis au registraire de cette cour, devra être renvoyé à l'officier compétent de la cour inférieure.

Attesté,

ROBERT CASSELS,  
*Régistraire.*

Et il est ordonné que le dit jugement soit entré dans le journal de cette Chambre.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la résolution proposée par Sir Richard Cartwright,—“ Qu'il est grandement à désirer que la plus grande liberté possible en fait de relations commerciales puisse exister entre le Canada et les Etats-Unis, et qu'il est expédient que tous les produits naturels de l'un ou l'autre des deux pays, ou les articles manufacturés par eux soient admis en franchise dans les ports de l'autre (sauf seulement les articles sujets aux droits d'accise ou de revenu intérieur.)

“ Qu'il est en outre, expédient que le gouvernement du Canada prenne avant peu des mesures propres à s'assurer à quels termes et conditions des arrangements pourraient être pris avec les Etats-Unis afin d'obtenir avec ce pays une réciprocité entière et sans restriction ” ;—

Sur l'amendement proposé par M. Foster,—“ Que tous les mots après ‘ Que ’ soient retranchés et remplacés par les suivants :—‘ le Canada, à l'avenir comme par le passé, désire continuer et étendre des relations commerciales avec les Etats-Unis, en tant qu'elles ne seront pas contraires à la politique de protection des divers intérêts et industries du Canada qui a été adoptée en 1859 et qui, depuis lors, a reçu d'une manière si marquée, la sanction et l'approbation de la population.’ ”

Et sur la motion de M. Jones (Halifax) en sous-amendement que tous les mots de l'amendement soient retranchés et que les mots suivants soient ajoutés à la motion principale :

---

“ Que dans tout arrangement entre le Canada et les Etats-Unis à l'effet de pourvoir à la libre importation dans chaque pays des produits naturels ou des articles manufacturés de l'un ou l'autre des deux pays, il est grandement à désirer que pendant la durée de tel arrangement le commerce du cabotage du Canada et des Etats-Unis soit ouvert aux deux pays sur un pied d'égalité complètement réciproque, et que les navires de toute espèce, construits aux Etats-Unis ou en Canada, puissent être possédés et exploités par les citoyens de l'un ou de l'autre pays, et qu'ils puissent être enrégistrés dans l'un ou l'autre pays et jouir des bénéfices de tel enrégistrement.”

Et le débat se continuant ;

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit ;

VENDREDI, 6 avril, 1888.

Et le débat se poursuivant,—il est ajourné, sur la proposition de M. Platt.

La Chambre alors s'ajourne à 3.30 a.m.

JOSEPH ALDRIC OUIMET,

*Orateur.*

## AVIS DE MOTIONS.

*M. Cook*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il d'insérer une certaine somme d'argent dans le budget supplémentaire, cette année, pour aider la ville de Penetanguishene à construire une esplanade dans ce port ?

*M. Cook*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il d'insérer dans le budget supplémentaire, cette année, une somme suffisante pour compléter les améliorations du havre de Midland ?

*M. Cook*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il d'insérer une somme d'argent dans le budget supplémentaire, cette année, pour construire un bureau de poste dans la ville d'Orillia ?

*M. Davis*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il l'intention de conclure des traités avec les Sauvages au nord du traité numéro six, dans le district de la Rivière à la Paix et Athabasca ? Et dans ce cas, quand ?

*M. Davis*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Les terres affermées en vertu d'anciens baux et qui n'ont pas servi à l'élevage du bétail ou qui n'ont pas été occupées, doivent-elles être fermées à la colonisation pour une période indéfinie ?

*M. Davis*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—

1. Etat indiquant toutes les personnes qui ont affermé des terres à pâturage aux termes de l'ancienne formule d'affermage.
2. Le nombre de celles qui se sont pleinement conformées aux conditions des baux.
3. Le nombre de celles qui s'y sont partiellement conformées, et dans quelle mesure.
4. Le nombre de celles qui doivent des arrérages et quel montant.
5. Le nombre d'anciens affermages qui sont actuellement inoccupés.

*M. Davis*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Si des baux d'après l'ancienne formule sont transportés, le transfert sera-t-il ratifié dans le cas où le cessionnaire n'aurait pas rempli les conditions de son bail ; ou, le département ne ratifiera-t-il le transfert qu'à la condition que les terres soient prises sujettes aux clauses d'établissement et de vente de la présente formule des baux de terres à pâturage ? Le département se propose-t-il de mettre en force les conditions des anciens baux, ou, sera-t-il permis aux preneurs de garder des quantités plus grandes de terres fermées à la colonisation sans se conformer aux conditions en vertu desquelles ils détiennent ces terres ?

*M. Joncas*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie des rapports des officiers du ministère des Pêcheries, correspondance et autres documents relatifs à la diminution de la quantité de poisson capturé près des rives du St-Laurent depuis Cap Chat jusqu'à la Grande Vallée.

*M. Joncas*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Papiers, plans, correspondance, rapports et autres documents de quelque nature qu'ils soient relatifs à la construction d'une jetée ou d'un quai à Ste-Anne des Monts, dans le comté de Gaspé.

---

M. *Lavergne*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement, ou quelqu'un de ses membres, ont-ils pris quelque mesure pour aider les exportateurs de foin aux Etats-Unis à obtenir le remboursement des droits qui ont été injustement prélevés sur eux par les autorités douanières des Etats-Unis ? Si oui, en est-on arrivé à quelque conclusion ?

M. *Landerkin*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il de déposer sur le bureau de la Chambre le rapport fait par le ministre des Douanes, il y a quelque temps, sur la demande du gouvernement américain, par l'entremise de son conseil à Ottawa, demandant que certains produits agricoles soient placés sur la liste des articles admis en franchise, conformément à la convention statutaire intervenue avec les Etats-Unis ?

---

**No. 28.**

---

OTTAWA JEUDI, 5 AVRIL 1888

---

---

2e Session, 6e Parlement, 51 Victoria, 1888.

---

---

**PROCÈS - VERBAUX**

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

---

---

OTTAWA:

IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET C<sup>IE</sup>.

1888.

## No 29.

## PROCÈS VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, VENDREDI, 6 AVRIL, 1888.

## PRIÈRE.

Deux pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De J. D. Breeze et autres, des villages de Bridgewater et d'Elgin; demandant la passation d'un acte constituant en corporation une compagnie devant construire une voie ferrée de Belleville à Bannockburn, *via* Tweed, Bridgewater et Queensborough.

De Ludger Piquette et autres, du comté de Montcalm, Québec; demandant à la Chambre de considérer s'il serait à propos d'imposer un droit de 25 pour cent sur le tabac en feuille importé des Etats-Unis, etc.

Du conseil de ville et autres, de Prince-Albert, district de Saskatchewan, T. N.-O.; demandant la continuation du conseil du Nord-Ouest, avec une augmentation de pouvoirs et une représentation équitable; et que le gouvernement responsable ne soit pas accordé aux Territoires.

Du conseil de ville et autres, de Prince-Albert, district de Saskatchewan, T. N.-O.; demandant à la Chambre de considérer favorablement l'opportunité de relier bientôt cette ville, par voie ferrée, avec le réseau des chemins de fer existants.

De Joseph Wallace, senior, et autres, d'Orillia, Ont.; demandant la passation d'un acte défendant le trafic des chemins de fer et des vapeurs le dimanche.

De L. H. Bissell et autres, des municipalités de Clarenceville et St George de Herryville, dans les comtés d'Iberville et Missisquoi; demandant que certains pouvoirs mentionnés dans la pétition de la Cie Hydraulique et Manufacturière de St-Jean et d'Iberville, ne soient pas accordés.

Sir Hector Langevin, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le sixième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération les bills suivants et est convenu de les rapporter avec des amendements, savoir:

Bill (No 16) constituant en corporation la Cie du chemin de fer de la Zone Chinoise à la Rivière de la Paix.

Bill (No 52) modifiant l'Acte constitutif de la Cie du chemin de fer de Maskinongé à Nipissingue; et

Bill (No 25) confirmant la charte de la Cie du chemin de fer Grand Central du Nord-Ouest.

Sur motion de Sir Hector Langevin, MM. Roome et Platt sont ajoutés au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, et au comité d'Agriculture et de Colonisation.

Les bills suivants sont présentés, lus pour la première fois, et remis pour la seconde lecture, à lundi prochain, savoir:—

Par M. Bowell:—Bill (No 94) modifiant le chap. 32 des Statuts Revisés, concernant les douanes.

Par M. Thompson:—Bill (No 93) pour amender davantage l'Acte des procès expéditifs, chap. 175 des Statuts Revisés; et

Par M. Cook:—Bill (No 94) pour amender l'Acte des chemins de fer.

Sir Charles Tupper soumet à la Chambre,—Copie de dépêches de Sir L. West à Lord Lansdowne; et de Sir L. West à Lord Salisbury; et aussi, copie certifiée d'un rapport du comité de l'honorable Conseil Privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur Général en Conseil, concernant l'admission en franchise de certains articles, lorsqu'il paraîtra, à la satisfaction du Gouverneur en Conseil que des articles similaires du Canada pourront être importés en franchise par les Etats-Unis.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la résolution proposée par Sir Richard Cartwright,—“ Qu'il est grandement à désirer que la plus grande liberté possible en fait de relations commerciales puisse exister entre le Canada et les Etats-Unis, et qu'il est expédient que tous les produits naturels de l'un ou l'autre des deux pays, ou les articles manufacturés par eux soient admis en franchise dans les ports de l'autre (sauf seulement les articles sujets aux droits d'accise ou de revenu intérieur.)

“ Qu'il est en outre, expédient que le gouvernement du Canada prenne avant peu des mesures propres à s'assurer à quels termes et conditions des arrangements pourraient être pris avec les Etats-Unis afin d'obtenir avec ce pays une réciprocité entière et sans restriction ”;—

Sur l'amendement proposé par M. Foster,—“ Que tous les mots après ‘ Que ’ soient retranchés et remplacés par les suivants:—‘ le Canada, à l'avenir comme par le passé, désire continuer et étendre des relations commerciales avec les Etats-Unis, en tant qu'elles ne seront pas contraires à la politique de protection des divers intérêts et industries du Canada qui a été adoptée en 1849 et qui, depuis lors, a reçu d'une manière si marquée, la sanction et l'approbation de la population.’ ”

Et sur la motion de M. Jones (Halifax) en sous-amendement que tous les mots de l'amendement soient retranchés et que les mots suivants soient ajoutés à la motion principale :

“ Que dans tout arrangement entre le Canada et les Etats-Unis à l'effet de pourvoir à la libre importation dans chaque pays des produits naturels ou des articles manufacturés de l'un ou l'autre des deux pays, il est grandement à désirer que pendant la durée de tel arrangement le commerce du cabotage du Canada et des Etats-Unis soit ouvert aux deux pays sur un pied d'égalité complètement réciproque, et que les navires de toute espèce, construits aux Etats-Unis ou en Canada, puissent être possédés et exploités par les citoyens de l'un ou de l'autre pays, et qu'ils puissent être enrégistrés dans l'un ou l'autre pays et jouir des bénéfices de tel enrégistrement.”

A 6 P.M., M. l'Orateur quitte le fauteuil, pour le reprendre à 7.30 P.M.

7.30 P.M.

(L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de l'article 19 du règlement.)

Les bills suivants sont délibérés en comité général, rapportés sans amendement, lus pour la troisième fois et passés, savoir:—

Bill (No 42) constituant en corporation la Cie du chemin de fer de Pontiac et de Renfrew.

Bill (No 63) modifiant les actes concernant la Cie du chemin de fer de la Montagne de Bois et de Qu'Appelle.

Bill (No 64) constituant en corporation la Cie du chemin de fer de Jonction de Chatham.

Bill (No 66) constituant en corporation la Cie du chemin de fer du St. Laurent et d'Adirondack.

Bill (No 27) constituant en corporation la Cie de bois de sciage de Bronson et Weston.

Le bill (No 46) modifiant les actes concernant la Cie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest du Canada, est délibéré en comité général, rapporté sans amendement, et remis pour troisième lecture, à lundi prochain.

Les bills suivants sont lus pour la seconde fois, et renvoyés au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes :—

Bill (No 67) à l'effet de constituer en corporation la Cie de chemin de fer et de navigation de Buffalo, Chippawa et des chûtes de Niagara.

Bill (No 68) constituant en corporation la Cie de chemin de fer et de houille d'Alberta.

Bill (No 72) constituant en corporation la Cie du chemin de fer de New York au Saint-Laurent et Ottawa.

Bill (No 84) constituant en corporation la Cie du chemin de fer des Mille-Iles.

Bill (No 85) constituant en corporation la Cie du chemin de fer d'Emerson et du Nord-Ouest.

Bill (No 86) autorisant la construction de ponts sur la rivière Assiniboine à Winnipeg et Portage-la-Prairie pour chemin de fer et voyageurs.

La Chambre reprend le débat sur la résolution proposée par Sir Richard Cartwright ; sur l'amendement de M. Foster à la dite résolution, et sur la motion de M. Jones (d'Halifax) en amendement au dit amendement.

Et le débat se continuant ;

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit ;

SAMEDI, 7 avril, 1888.

Et la question étant mise sur le sous-amendement,—il est rejeté, sur la division suivante :—

POUR :

Messieurs

Amyot,	Fiset,	McMullen,
Armstrong,	Fisher,	Mills ( <i>Bothwell</i> ),
Bain ( <i>Wentworth</i> ),	Geoffrion,	Mitchell,
Barron,	Gillmor,	Muleck,
Béchar, d,	Godbout,	Paterson ( <i>Brant</i> ),
Bernier,	Guay,	Perry,
Borden,	Hale,	Platt,
Bourassa,	Holton,	Préfontaine,
Bowman,	Innes,	Rinfret,
Brien,	Jones ( <i>Halifax</i> ),	Robertson,
Burdett,	Kirk,	Rowand,
Cartwright (Sir Richard),	Landerkin,	Ste. Marie,
Casey,	Lang,	Scriver,
Casgrain,	Langelier ( <i>Montmorency</i> ),	Simple,
Charlton,	Langelier ( <i>Québec</i> ),	Somerville,
Chouinard,	Laurier,	Sutherland,
Davies,	Lister,	Trow,
De St. Georges,	Livingston,	Turcot,
Dessaint,	Lovitt,	Watson,
Doyon,	Macdonald ( <i>Huron</i> ),	Weldon ( <i>St. Jean</i> ),
Edgar,	McIntyre,	Welsh, et
Eisenbauer,	McMillan ( <i>Huron</i> ),	Wilson ( <i>Elgin</i> ).—67.
Ellis,		

## CONTRE :

## Messieurs

Audet,	Gigault,	Montague,
Bain ( <i>Soulanges</i> ),	Girouard,	Montplaisir,
Baker,	Gordon,	O'Brien,
Bell,	Grandbois,	Patterson ( <i>Essex</i> ),
Bergeron,	Guilbault,	Perley ( <i>Assiniboia</i> ),
Bowell,	Guillet,	Perley ( <i>Ottawa</i> ),
Boyle,	Haggart,	Porter,
Brown,	Hall,	Prior,
Burns,	Henderson,	Putnam,
Cameron,	Hesson,	Reid,
Cargill,	Hickey,	Riopel,
Carling,	Hudspeth,	Robillard,
Carpenter,	Ives,	Roome,
Caron (Sir Adolphe),	Jamieson,	Ross,
Chapleau,	Joncas,	Royal,
Chisholm,	Jones ( <i>Digby</i> ),	Rykert,
Cimon,	Kirkpatrick,	Scarth,
Cochrane,	Labelle,	Shanly,
Cockburn,	Labrosse,	Small,
Colby,	Landry,	Smith ( <i>Ontario</i> ),
Corby,	Langevin (Sir Hector),	Sproule,
Costigan,	Laurie,	Stevenson,
Coughlin,	Macdonald (Sir John),	Taylor,
Coulombe,	Macdowall,	Temple,
Couture,	McCarthy,	Thérien,
Curran,	McCulla,	Thompson,
Daly,	McDonald ( <i>Victoria</i> ),	Tisdale,
Daoust,	McDougald ( <i>Pictou</i> ),	Tupper ( <i>Pictou</i> ),
Davin,	McDougall ( <i>Cap Breton</i> ),	Tyrwhitt,
Davis,	McGreevy,	Vanasse,
Dawson,	McKay,	Wallace,
Denison,	McKeen,	Ward,
Desaulniers,	McLelan,	Weldon ( <i>Albert</i> ),
Desjardins,	McMillan ( <i>Vaudreuil</i> ),	White ( <i>Cardwell</i> ),
Dickinson,	McNeill,	White ( <i>Renfrew</i> ),
Dupont,	Madill,	Wilmot,
Ferguson ( <i>Leeds &amp; Grenville</i> ),	Mara,	Wilson ( <i>Argenteuil</i> ),
Ferguson ( <i>Renfrew</i> ),	Marshall,	Wilson ( <i>Lennox</i> ),
Ferguson ( <i>Welland</i> ),	Masson,	Wood ( <i>Brockville</i> ),
Foster,	Mills ( <i>Annapolis</i> ),	Wood ( <i>Westmoreland</i> ), et
Freeman,	Moffat,	Wright.—124.
Gaudet,		

Et la question étant mise sur l'amendement,—il est adopté, sur la division suivante:—

## POUR :

## Messieurs

Audet,	Gigault,	Montague,
Bain ( <i>Soulanges</i> ),	Girouard,	Montplaisir,
Baker,	Gordon,	O'Brien,
Bell,	Grandbois,	Patterson ( <i>Essex</i> ),
Bergeron,	Guilbault,	Perley ( <i>Assiniboia</i> ),

Bowell,  
Boyle,  
Brown,  
Burns,  
Cameron,  
Cargill,  
Carling,  
Carpenter,  
Caron (Sir Adolphe),  
Chapleau,  
Chisholm,  
Cimon,  
Cochrane,  
Cockburn,  
Colby,  
Corby,  
Costigan,  
Coughlin,  
Coulombe,  
Couture,  
Curran,  
Daly,  
Daoust,  
Davin,  
Davis,  
Dawson,  
Denison,  
Desaulniers,  
Desjardins,  
Dickinson,  
Dupont,  
Ferguson (*Leeds & Grenville*),  
Ferguson (*Renfrew*),  
Ferguson (*Welland*),  
Foster,  
Freeman,  
Gaudet,

Guillet,  
Haggart,  
Hall,  
Henderson,  
Hesson,  
Hickey,  
Hudspeth,  
Ives,  
Jamieson,  
Joncas,  
Jones (*Digby*),  
Kirkpatrick,  
Labelle,  
Labrosse,  
Landry,  
Langevin (Sir Hector),  
Laurie,  
Macdonald (Sir John),  
Macedowall,  
McCarthy,  
McCulla,  
McDonald (*Victoria*),  
McDougald (*Pictou*),  
McDougall (*Cap Breton*),  
McGreevy,  
McKay,  
McKeen,  
McLelan,  
McMillan (*Vaudreuil*),  
McNeill,  
Madill,  
Mara,  
Marshall,  
Masson,  
Mills (*Annapolis*),  
Moffat,

Perley (*Ottawa*),  
Porter,  
Prior,  
Putnam,  
Reid,  
Riopel,  
Robillard,  
Roome,  
Ross,  
Royal,  
Rykert,  
Scarth,  
Shanly,  
Small,  
Smith (*Ontario*),  
Sproule,  
Stevenson,  
Taylor,  
Temple,  
Thérien,  
Thompson,  
Tisdale,  
Tupper (*Pictou*),  
Tyrwhitt,  
Vanasse,  
Wallace,  
Ward,  
Weldon (*Albert*),  
White (*Cardwell*),  
White (*Renfrew*),  
Wilmot,  
Wilson (*Argenteuil*),  
Wilson (*Lennox*),  
Wood (*Brockville*),  
Wood (*Westmoreland*), et  
Wright.—124.

## CONTRE :

## Messieurs

Amyot,  
Armstrong,  
Bain (*Wentworth*),  
Barron,  
Béchar, d,  
Bernier,  
Borden,  
Bourassa,  
Bowman,  
Brien,  
Burdett,  
Cartwright (Sir Richard),  
Casey,  
Casgrain,  
Charlton,  
Chouinard,

Fiset,  
Fisher,  
Geoffrion,  
Gillmor,  
Godbout,  
Guay,  
Hale,  
Holton,  
Innes,  
Jones (*Halifax*),  
Kirk,  
Landerkin,  
Lang,  
Langelier (*Montmorency*),  
Langelier (*Québec*),  
Laurier,

McMullen,  
Mills (*Bothwell*),  
Mitchell,  
Mulock,  
Paterson (*Brant*),  
Perry,  
Platt,  
Préfontaine,  
Rinfret,  
Robertson,  
Rowand,  
Ste. Marie,  
Seriver,  
Semple,  
Somerville,  
Sutherland,

Davies,  
De St. Georges,  
Dessaint,  
Doyon,  
Edgar,  
Eisenhauer,  
Ellis,

Lister,  
Livingston,  
Lovitt,  
Macdonald (*Huron*),  
McIntyre,  
McMillan (*Huron*),

Trow,  
Turcot,  
Watson,  
Weldon (*St. John*),  
Welsh, et  
Wilson (*Elgin*)—67.

Et la question étant mise sur la motion principale, ainsi amendée,—elle est adoptée, sur la même division.

La Chambre alors s'ajourne à 4.40 a. m., jusqu'à lundi prochain.

JOSEPH ALDRIC OUMET,  
*Orateur.*

## AVIS DE MOTIONS.

*M. Sproule*—Lundi prochain—**RÉSOLUTION**—Qu'il est expédient de pourvoir, par bill ou autrement, à ce que le fromage fabriqué aux États-Unis soit estampillé lorsqu'il est exporté du Canada, ou par voie de ce pays, de manière à indiquer le pays de provenance.

*M. Scarth*—Lundi prochain—**ORDRE DE LA CHAMBRE**—Copie de toute correspondance, rapports et recommandations se rapportant à l'allégation du capitaine George H. Young, de Winnipeg, qui prétend avoir sauvé le prêtre blessé, le révérend père Moulin, à Batoche, le 11 mai, 1885, avec l'aide des hommes d'ambulance Bailey et King, du 90ième bataillon; et que le dit sauvetage n'a pas été effectué par le docteur Gravely, de Cornwall, tel que relaté dans le rapport du chirurgien-général de la Milice, présenté au parlement en mai, 1886.

*M. Trow*—Lundi prochain—**INTERPELLATION**—Richard Munck, de Chatham, a-t-il été employé par le gouvernement pendant tout ou partie de l'année 1887? Si oui, à quel titre, pendant combien de temps, à quel salaire, et combien lui a été payé? Est-il encore à l'emploi du gouvernement? Si oui, à quel titre et à quel salaire?

*Sir Richard Cartwright*—Lundi prochain—**INTERPELLATION**—Le gouvernement sait-il qu'un nommé Charles Young—un des sous-officiers rapporteurs aux deux élections tenues dans le comté de Haldimand en février et novembre 1887, et l'une des parties en charge des bureaux de votation où l'on dit que certaines irrégularités ont eu lieu,—a subi un terme d'emprisonnement pour vol dans la prison du comté de Brant, avant d'être nommé sous-officier-rapporteur comme susdit?

*M. Weldon* (St Jean)—Lundi prochain—Qu'il soit nommé un comité spécial, composé de MM. Ives, Edgar, Wood (Brockville), McDougald (Pictou), Casgrain, Mills (Annapolis), Flynn et de l'auteur de la motion, chargé de faire une enquête et rapport sur la réclamation de James King, telle que formulée dans sa pétition reçue par cette Chambre le 21 mars, 1888; avec pouvoir au dit comité d'envoyer quérir personnes, papiers et documents.

*M. Laurie*—Lundi prochain—**ADRESSE**—Copie de toute correspondance et propositions se rattachant à la visite des délégués de l'Île de la Jamaïque à Ottawa en 1885, et de délégations projetées d'autres îles des Indes Occidentales, soit dans le but de discuter l'établissement de relations politiques plus intimes ou simplement en vue d'établir des rapports commerciaux plus complets. Aussi, copie de toute correspondance des autorités impériales sur le même sujet.

*M. Amyot*—Lundi prochain—Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état indiquant le coût total de la construction des divers travaux exécutés pour la descente des bois et billots sur la rivière Ottawa et ses tributaires jusqu'au 30 juin dernier; aussi un état indiquant la dépense annuelle de l'entretien de ces ouvrages pendant les cinq années antérieures au 30 juin dernier, sous les différents chefs de reconstruction, réparation, et frais d'administration, à chacune des stations, avec le nom de la rivière ou du tributaire où la dépense a eu lieu; et copie de toute demande reçue de particuliers ou de compagnies à charte pour l'acquisition par voie d'achat ou autrement de tout ou partie de ces ouvrages et améliorations sur la rivière Ottawa et ses tributaires.

## AVIS DE BILLS PRIVÉS.

Les bills suivants ont, ce jour, été affichés comme devant être pris en considération, vendredi prochain, le 13 avril courant, ou après, par le comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes :—

Bill (No 67) à l'effet de constituer en corporation la Cie de chemin de fer et de navigation de Buffalo, Chippawa et des chûtes de Niagara.

Bill (No 68) constituant en corporation la Cie de chemin de fer et de houille d'Alberta.

Bill (No 72) constituant en corporation la Cie du chemin de fer de New-York au Saint-Laurent et Ottawa.

Bill (No 84) constituant en corporation la Cie du chemin de fer des Milles-Iles.

Bill (No 85) constituant en corporation la Cie du chemin de fer d'Emerson et du Nord-Ouest.

Bill (No 86) autorisant la construction de ponts sur la rivière Assiniboine à Winnipeg et Portage-la-Prairie pour chemin de fer et voyageurs.

No. 29.

OTTAWA VENDREDI, 6 AVRIL 1888

2e Session, 6e Parlement, 51 Victoria, 1888.

PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET CIA.

1888.

## No 30.

## PROCÈS VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

---

 OTTAWA, LUNDI, 9 AVRIL, 1888.
 

---

## PRIÈRE.

Sept pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De J. D. Bissonnette et autres, électeurs de la paroisse de St-Valentin ; et de Charles Hébert et autres, électeurs de la paroisse de St-Jean, tous du comté de St-Jean, Québec ; demandant séparément que le bill actuellement devant la Chambre "pour accorder certains pouvoirs à la Cie Hydraulique et Manufacturière de St-Jean et d'Iberville," ne devienne pas loi ; et que certaines Cies de chemins de fer et autres soient requises de ne plus obstruer la rivière Richelieu.

De W. J. Shaw et autres, No 3449, Chevaliers du Travail, St-Thomas, Ontario ; demandant la modification de l'acte relatif à l'engagement des matelots.

De W. J. Shaw et autres, No 3449, Chevaliers du Travail, St-Thomas, Ontario ; demandant la passation d'un acte pour obliger tous navires à vapeur ou à voiles, naviguant dans les eaux intérieures du Canada, à avoir de bons équipages, et à d'autres fins.

De W. J. Shaw et autres, No 3449, Chevaliers du Travail, St. Thomas, Ontario ; demandant la passation d'un acte fédéral sur les fabriques et un acte fédéral pour réglementer le travail dans les usines.

De William S. Scott et autres, de Southampton, comté de Bruce, Ontario ; demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi concernant la Cie du chemin de fer de Kincardine et Teeswater, ne devienne pas loi dans sa forme actuelle.

De R. Cochran et autres, de la municipalité de St-George de Henryville, comté d'Iberville, Québec ; demandant que certains pouvoirs mentionnés dans la pétition de la Cie Hydraulique et Manufacturière de St-Jean et d'Iberville, ne soient pas accordés.

Du conseil municipal de la ville de Owen-Sound, comté de Grey ; et du conseil municipal du village de Port-Elgin, comté de Bruce, tous d'Ontario ; demandant que certains pouvoirs demandés dans la pétition de la Cie du chemin de fer de Kincardine et Teeswater, soient accordés.

Des Fils de la Tempérance de la Grande Division, du Nouveau-Brunswick ; des Fils de la Tempérance de la Grande Division, de la Nouvelle-Ecosse ; de la Branche de la Nouvelle-Ecosse de l'Alliance Fédérale pour la prohibition totale du trafic des liqueurs ; et des Fils de la Tempérance de la Grande Division, de la province de Québec ; demandant la passation d'un acte soumettant la question de la prohibition totale du trafic des liqueurs en Canada au verdict de l'électorat aux polls.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier de la Chambre a reçu du greffier de la couronne en chancellerie un certificat de l'élection de David Bishop Meigs, éc, pour le district électoral de Missisquoi.

M. Hall, du comité des Banques et du Commerce, présente le premier rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants et est convenu d'en faire rapport avec des amendements, savoir :

Bill (No 23) à l'effet de réduire le capital social de la Banque Nationale ;

Bill (No 11) autorisant la Compagnie d'Assurance Maritime des Marchands du Canada à abandonner sa charte et liquider ses affaires ; et

Bill (No 51) concernant la Banque Fédérale du Canada.

M. Scarth présente une requête de William Bain Scarth, M.P., de Winnipeg, Manitoba, laquelle est reçue et lue,—demandant qu'il lui soit permis de mettre devant la Chambre la pétition du Conseil d'administration du fonds de construction d'églises et de presbytères de l'église presbytérienne en Canada pour le Manitoba et le Nord-Ouest,—nonobstant l'expiration du délai pour présenter des pétitions en obtention de bills privés ; et la dite pétition est renvoyée au comité des Ordres Permanents.

M. Chapleau présente la réponse suivante :—

Réponse à Ordre du 2 écoulé—Etat donnant les noms de tous les juges de cours Supérieure, de Loi ou d'Equité admis à la retraite en Canada et la date de leurs lettres-patentes respectives. Aussi, copie de la dernière lettre-patente adressée à un juge de la cour Supérieure admis à la retraite.

M. Bowell présente la réponse suivante :—

Réponse à Ordre du 28 écoulé—Rapport de M. Parmelee au ministre des Douanes sur l'apropos de faire de Kamloops un port douanier.

Les bills suivants sont délibérés séparément en comité général, rapportés sans amendement, lus pour la troisième fois et passés, savoir :—

Bill (No 26) à l'effet de ratifier une certaine convention entre la Cie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada, la Cie du chemin de fer du Sud du Canada et la Cie du chemin de fer de London à Port-Stanley.

Bill (No 77) à l'effet de ratifier une certaine convention conclue entre la Cie du chemin de fer de London and South-Eastern et la Cie du chemin de fer du Sud du Canada.

Bill (No 16) constituant en corporation la Cie du chemin de fer de la Zone Chinook et de la Rivière-à-la-Paix.

Bill (No 52) modifiant l'acte constitutif de la Cie du chemin de fer de Maskinongé et Nipissing.

M. Mulock propose,—Que la Chambre s'ajourne maintenant.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

Les Adresses à Son Excellence et les Ordres de la Chambre qui suivent, sont votés, savoir :—

Par M. Edgar :—Ordre de la Chambre—Copie du contrat qui existe actuellement entre le gouvernement et les entrepreneurs pour l'impression des billets de la Puissance, et de toute correspondance ayant trait à son adjudication.

Par M. Mulock :—Adresse—Copie de toutes lettres, dépêches, communications et autres papiers en la possession du département de la Milice et de la Défense, relativement au cas du soldat Thomas Neely, ci-devant de la compagnie C, école d'infanterie, ou à la demande formulée par sa veuve et ses enfants pour une compensation à raison de ses blessures et de son décès.

Par M. Dupont :—Ordre de la Chambre—Copie de toutes lettres, mémoires et autres documents concernant la construction d'édifices publics dans la cité de St-Hyacinthe, tels que le bureau de poste et entrepôt pour la douane, etc.

Par M. Edgar :—Ordre de la Chambre—Copie de tous papiers, documents, télégrammes et correspondance concernant l'octroi de terres à la Cie du chemin de fer de la Souris aux Montagnes Rocheuses, ou en aide à la construction du dit chemin.

Et,—Ordre de la Chambre—Copie de tous papiers, documents, télégrammes et correspondance concernant l'octroi de terres à la Cie du chemin de fer Central du Nord-Ouest ou en aide à la construction du dit chemin.

Et,—Ordre de la Chambre—Copie de tous papiers, documents, télégrammes et correspondance concernant la construction d'un chemin de fer depuis un point sur le chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest ou sur le Pacifique Canadien, *vidé* Rapid City, en se dirigeant vers l'ouest, par des personnes autres que les concessionnaires nommés dans la charte de la Cie du chemin de fer Central du Grand Nord-Ouest.

Et aussi,—Ordre de la Chambre—Copie de tous papiers, documents, télégrammes et correspondance concernant l'acte constitutif de la Cie du chemin de fer Central du Grand Nord-Ouest, ou tout octroi de terres à la dite compagnie, ou pour aider à la construction de tout ou partie du dit chemin.

Par M. Amyot :—Adresse—Copie de la correspondance échangée entre le gouvernement et diverses personnes de St-Jean, P.Q., au sujet de la rémunération des services du rév. M. Aubry, comme desservant ou chapelain de l'école militaire de St-Jean, P.Q.

Par M. Rinfret :—Adresse—Copie de toutes correspondances, requêtes et papiers de toute sorte, concernant la destitution de M. George Olivier comme maître de poste de la paroisse de St-Agapit, dans le comté de Lotbinière.

Par M. Langelier (Montmorency) :—Adresse—Copie des instructions données au président et aux membres de la Commission Royale du Travail, ainsi que de toute correspondance échangée entre le gouvernement et le président ou aucun des membres de la dite Commission du Travail.

Et aussi,—Adresse—Copie de la requête du rév. Chs. Hallé, ptre, et de plusieurs autres citoyens de Saint-Pierre, dans l'Isle d'Orléans, comté de Montmorency, en date du 18 octobre 1887, demandant à l'honorable ministre de la Milice et de la Défense de voir à ce qu'ils soient protégés pendant les exercices de tir, qui se font chaque année au bout de l'Isle d'Orléans.

Par M. Amyot :—Ordre de la Chambre—Copie de la correspondance relative à la traduction en français du "Field Exercise," à partir du 23 juillet 1879, échangée tant entre le département de la Milice, avec le lieutenant-colonel Audet, qu'entre l'un d'eux et le gérant de la Compagnie d'imprimerie canadienne de Montréal, et Benjamin Sulte, écrivain, et Gebbart-Berthiaume, et tout autre concernant la dite traduction.

Et aussi,—Adresse—Réclamation du Dr J. A. Morin, de St-Charles, Bellechasse, pour soins médicaux donnés à Odilon Fournier, serre-frein sur le chemin de fer Intercolonial, blessé à St-Charles susdit pendant qu'il remplissait les fonctions de serre-frein, le 28 mars 1885, lesquels soins ont duré jusqu'au 8 juin 1885, et la correspondance échangée à ce sujet.

Par M. McIntyre :—Ordre de la Chambre—Copie du rapport de l'ingénieur en chef sur le brise-lames de la Baie Fortune, comté de King, I. P.-E., dans le but de l'allonger ; aussi, copie de toutes pétitions, lettres, etc., se rapportant à ce sujet.

Par McMullen :—Ordre de la Chambre—Copie de toutes lettres, correspondance, affidavits, etc., concernant l'affermage et la vente ou l'établissement du No ½, section 16, township 24, rang 24, à l'ouest du quatrième méridien, dans les territoires du Nord-Ouest.

Par M. Somerville :—Adresse—Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et celui de l'Ontario concernant une réclamation des Sauvages des Six Nations demandant une indemnité pour la submersion de leurs terres par suite de la construction d'un barrage dans la grande rivière, à Dunsville, par la Cie du Canal Welland, vers l'année 1833 ; aussi, copie de tous

ordres en conseil et rapports de département, relatifs à cette réclamation ou au paiement d'une indemnité.

Par M. Perry :—Ordre de la Chambre—Copie du rapport des ingénieurs et explorateurs nommés pour faire l'exploration du détroit de Northumberland, entre la Pointe Carlton, Ile du Prince-Edouard, et le cap Jourrimain, N.-B., pendant l'été de 1887, dans le but de s'assurer si la construction d'un tunnel pour traverser le détroit était praticable.

Et aussi,—Ordre de la Chambre—Rapport indiquant le temps où le steamer "Northern Light" a commencé le service de traverse entre l'Ile du Prince-Edouard et la Nouvelle-Ecosse pour l'hiver de 1887-88 ; le nombre de voyages faits, le nombre de passagers traversés, et la date de la dernière traversée faite jusqu'à ce jour.

Par M. Laurier :—Adresse—Copie de toute correspondance échangée avec le gouvernement Impérial relativement au désaveu des Actes du Manitoba concernant les chemins de fer.

Par M. Edgar :—Adresse—Copie de tous papiers, correspondance, arrêtés du conseil et ordres administratifs, non encore prodits, concernant :—

1. Le refus de la part des autorités des Etats-Unis de permettre aux navires ou machines de sauvetage du Canada, de venir en aide aux bâtiments canadiens en détresse dans les eaux américaines ;

2. Le refus de la part des autorités canadiennes de permettre aux navires ou machines de sauvetage des Etats-Unis, de venir en aide aux bâtiments américains en détresse dans les eaux canadiennes.

David Bishop Meigs, écr., membre élu pour représenter le district électoral de Missisquoi, ayant préalablement prêté le serment requis par la loi, et signé le rôle qui le contient, prend son siège en Cambre.

M. Amyot propose,—Qu'il soit voté une adresse demandant copie de la correspondance échangée entre le gouvernement et la corporation de Québec, au sujet de l'eau nécessaire à la salle d'exercices militaires (*drill shed*) de la cité de Québec.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat, adoptant les bills suivants sans amendement :—

Bill (No 8) constituant en corporation la Cie du Tunnel du Canada et du Michigan.

Bill (No 9) concernant la Cie du chemin de fer du Sud du Canada et la Cie du chemin de fer d'Erie à Niagara.

Bill (No 18) à l'effet de modifier les actes concernant la Cie du chemin de fer de jonction du Grand Occidental à la rive du lac Ontario.

Aussi, avec les bills suivants de leurs Honneurs auxquels le concours de cette Chambre est demandé :—

Bill (No 95) intitulé : " Acte concernant l'agiotage sur stocks et sur marchandises."

Bill (No 96) intitulé : " Acte constituant en corporation la Cie du chemin de fer de Belleville au lac Nipissingue.

M. Fiset propose,—Qu'il soit nommé un comité spécial pour s'enquérir de la manière dont le service se fait aux quarantaines du Canada, ainsi que les meilleurs moyens à prendre pour empêcher les maladies contagieuses d'entrer dans le pays, avec pouvoir d'entendre devant le comité des personnes expertes en la matière—le dit comité devant faire rapport à cette honorable Chambre.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

M. Laurier propose,—Qu'il soit voté une adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, demandant copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et celui de Terre-Neuve touchant l'admission de Terre-Neuve dans la Confédération.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

M. Casgrain propose,—Qu'il est expédient de pourvoir à une surveillance plus exacte, par le gouvernement, de toutes les banques de la Puissance.

Et un débat s'ensuivant,—il est ajourné, sur motion de M. Casey.

La Chambre alors s'ajourne.

JOSEPH ALDRIC OUMET,

*Orateur*

## AVIS DE MOTIONS.

*M. Guillet*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat donnant toutes soumissions reçues par le gouvernement pour fournitures de charbon durant la dernière année civile, les noms des adjudicataires et le prix, par tonne, dans tous les contrats pour charbon accordés par le gouvernement pendant la dernière année civile.

*M. Davin*—Mercredi prochain—Qu'il est désirable de régler sans délai les réclamations justes et honorables des personnes qui ont servi à titre d'éclaireurs, de constables ou de volontaires pour supprimer la révolte du Nord-Ouest en 1885, ou pour garder les localités exposées aux attaques des rebelles, tout en se tenant prêtes à faire la campagne, si le besoin s'en était fait sentir.

*M. Davin*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement sait-il que le local affecté aux immigrants, à Régina, est insuffisant ?

*M. Lister*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—George M. Everest a-t-il démissionné comme maître de poste à Arkon, dans le comté de Lambton, ou a-t-il été destitué ? Dans ce dernier cas, quels ont été les motifs de la destitution ? Ces motifs lui ont-ils été communiqués avant ou après sa destitution ? Lui a-t-on donné un remplaçant, et quel est son nom ?

*M. McMullin*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat indiquant :

- 1o La date de l'entrée de Henry Smyth dans le département de l'Agriculture.
- 2o La date à laquelle il a été congédié.
- 3o Le montant à lui payé par jour ou par mois, pour frais de voyage.
- 4o La somme totale à lui payée pour frais de voyage ou autrement.
- 5o La somme totale à lui payée pour services de toute nature, frais de voyage et autres dépenses, depuis le 1er janvier, 1887, jusqu'au 1er mars, 1888.

*M. Wilson (Elgin)*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat indiquant tout le scrip émis par le gouvernement du Canada, pour toutes fins quelconques, dans le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, les dates et les montants des diverses émissions, et les fins pour lesquelles le scrip a été émis, le mode ou les modes de rachat, le montant de chaque émission racheté jusqu'à présent et la balance non encore rachetée à la date du 1er mars, 1888.

*M. Mc Mullen*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat donnant les noms et la date de nomination de chaque inspecteur de colonisation et de homestead dans les Territoires du Nord-Ouest, y compris le Manitoba, le salaire payé, à chacun, ainsi que les frais de voyage par jour ou par mois ; le montant total payé à chacun pour salaire et frais de voyage ou autres dépenses à partir de la date de leur entrée en fonction jusqu'au 1er janvier, 1888.

*M. Perry*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement sait-il que M. C. F. Hannington, I. C., du chemin de fer Central du Nouveau-Brunswick, est actuellement dans l'Île du Prince-Edouard pour s'assurer s'il est possible de maintenir une communication par vapeurs, en hiver, entre West Point, I. P.-E., et Richibouctou, N. B. ?

*M. Perry*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il d'insérer dans le budget supplémentaire une somme applicable à la réparation des brise-lames de Tignish et de Miminigash ?

*M. Perry*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il de continuer pendant la saison de 1888 les travaux de mine commencés en vue de creuser le port d'Alberton, I. P.-E. ?

*M. McMullen*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Existe-t-il un service des malles entre Fort-McLeod et Pincher Creek, T. N.-O. ? Le service est-il quotidien ou autrement ? Quelle est la distance, et qui a le contrat pour le transport de la malle ? Quel est le montant payé par mois ou par année pour ce service ? Des soumissions ont-elles été demandées, de quelle manière, et où les annonces ont-elles été publiées ? Combien de soumissions ont été reçues, quel est le nom de chaque soumissionnaire, et la date de la soumission ?

Sir *John A. Macdonald*—Mercredi prochain—Que pendant la présente session, les mesures du gouvernement aient la priorité les jeudis, après les interpellations.

*M. Lister*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Richard Monck est-il employé par le gouvernement ? Dans ce cas, à quel titre et à quel salaire ?

---

**No. 30.**

---

OTTAWA LUNDI, AVRIL 1888.

---

2e Session, 6e Parlement, 51 Victoria, 1888.

---

---

**PROCÈS - VERBAUX**

---

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

---

OTTAWA:

IMPRIMERIE MAOLLEAN, ROGEE ET C<sup>IE</sup>.

1888.

## No 31.

## PROCÈS VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

---

 OTTAWA, MARDI, 10 AVRIL, 1888.
 

---

## PRIÈRE.

Trois pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

M. Wood (Brockville), du comité des Ordres Permanents, présente le onzième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a examiné la requête de William Bain Scarth,—demandant qu'il lui soit permis de mettre devant la Chambre la pétition du Conseil d'administration du fonds de construction d'églises et de presbytères de l'Eglise presbytérienne en Canada pour le Manitoba et le Nord-Ouest,—nonobstant l'expiration du délai pour présenter des pétitions en obtention de bills privés, et les raisons données par le pétitionnaire relativement au délai à présenter la pétition, sont de nature à justifier le comité de recommander que la permission nécessaire soit accordée.

Sir Hector Langevin, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le septième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants et est convenu de les rapporter avec des amendements, savoir :

Bill (No. 70) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de l'Île de Montréal ;

Bill (No. 74) modifiant l'acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer de de Kincardine à Teeswater ; et

Bill (No. 75) constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa à Parry-Sound.

M. Hall, du comité des Banques et du Commerce, présente le second rapport de ce comité, rapportant avec des amendements, le bill (No. 22) constituant en corporation la Cie d'Assurance de l'Est.

Sur motion de M. Daly, la pétition du Conseil d'administration des fonds de construction d'églises et de presbytères de l'Eglise presbytérienne en Canada pour le Manitoba et le Nord-Ouest, présentée ce jour, est lue et reçue.

M. Foster présente la réponse suivante :

Réponse à l'ordre du 2 écoulé—Etat donnant la date à laquelle le steamer "Northern Light" a commencé ses voyages entre l'Île du Prince-Edouard et Pictou, N.-E., le nombre de voyages faits, le nombre de voyageurs transportés, et la date de son dernier voyage jusqu'à date.

Et aussi—Réponse à Ordre du 29 février dernier—État donnant les noms et les salaires de tous les capitaines en charge de steamers du gouvernement, ainsi que les salaires et allocations actuellement payables aux dits capitaines et à eux payés; et copie de toutes pétitions, correspondance, télégrammes, etc., concernant le salaire du capitaine du "Northern Light" depuis le 1er janvier 1879.

Aussi, état donnant les noms et le nombre d'hommes employés à bord du dit steamer, ou en rapport avec lui, au cours de l'été dernier, à partir de la discontinuation de ses voyages au printemps de 1887 jusqu'à la reprise de son service dans l'automne de la même année.

M. Costigan présente la réponse suivante :

Réponse à Ordre du 28 écoulé—Relevé du montant total payé par le gouvernement en rapport avec l'acte des licences pour la vente des liqueurs.

Sir Charles Tupper propose,—Que le bill (No 65) concernant un certain traité conclu entre Sa Majesté Britannique et le président des Etats-Unis, soit maintenant lu pour la seconde fois.

Et un débat s'en suivant;

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit;

MERCREDI, 11 avril, 1888.

Et le débat se continuant,—il est ajourné, sur motion de M. Jones (Halifax).

Sir Hector Langevin présente la réponse suivante :

Réponse à Ordre du 6 juin, 1887—Etat indiquant le montant des sommes dépensées depuis 1867 aux réparations et améliorations du quai à St-Jérôme de Matane.

La Chambre alors s'ajourne à 12.55 a.m.

JOSEPH ALDRIC OUIMET,

Orateur

## AVIS DE MOTIONS.

---

*M. Barron*—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toutes pétitions et correspondance demandant ou concernant l'établissement d'un bureau de poste à la station d'Ingoldsby sur la ligne du chemin de fer Victoria, dans le township de Snowdon, comté de Haliburton.

*M. Davies*—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de tous papiers et correspondance concernant la demande d'indemnité formulée par Warren Allen pour un bateau-traîneau brûlé afin de sauver la vie des équipages et passagers des bateaux qui faisaient la traversée, dans le mois de janvier, 1885, entre l'Île du Prince-Edouard et le Nouveau-Brunswick, et aussi, pour l'usage d'un bateau-traîneau et les services d'un équipage envoyé à la recherche des bateaux perdus.

*M. Landerkin*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il de payer à Madame Barbara Wenkler, de Newstadh, la balance du principal et l'intérêt sur la somme de \$689.90 contenue dans une lettre chargée qui lui a été adressée, par la banque du Commerce, le 22 juin, sur laquelle somme elle a reçu seulement le montant de \$688.90 le 12 décembre 1887? Et des mesures ont-elles été prises pour découvrir et punir les personnes qui se sont permis de détenir la dite lettre?

*M. Brown*—Jeudi prochain—RÉSOLUTION—Qu'il soit nommé un comité spécial chargé de s'enquérir des actes frauduleux qui se sont pratiqués et qui se pratiquent en différentes parties du Canada, par lesquels actes des fermiers ont été et sont encore induits à donner leurs billets promissoires et garanties, s'élevant en totalité à un fort montant, pour des grains de semence, instruments agricoles et autres effets et marchandises, sous divers faux prétextes—ces articles en certains cas, n'étant jamais délivrés, et, dans d'autres cas, étant à peu près sans valeur, bien que les signataires de tels billets soient forcés de les payer tandis que les auteurs de ces fraudes échappent à la justice; avec pouvoir au dit comité d'envoyer quérir personnes, papiers et documents, et de faire connaître, par voie de rapport, quels sont les remèdes applicables à ces cas, ou quelles autres mesures pourraient être adoptées.

*M. Bowman*—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat indiquant séparément, quant aux compagnies faisant affaires en vertu d'une licence du gouvernement, le montant des risques couverts par les assurances contre l'incendie au 31 décembre de chaque année, de 1881 à 1887, inclusivement; le nombre de polices d'assurance en vigueur; le montant total des pertes payées chaque année, et le montant total des dépenses, chaque année; le pourcentage des pertes et dépenses relativement aux revenus provenant des primes, et la dépense par chaque \$1000 assurées.

*M. Labelle*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il de faire passer les examens préliminaires du service civil durant le mois de mai prochain?

No. 31.

OTTAWA MARDI, 10 AVRIL, 1888.

2e Session, 6e Parlement, 51 Victoria, 1888.

**PROCÈS - VERBAUX**

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET CIA  
1888.

## No 32.

## PROCÈS VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

---

 OTTAWA, MERCREDI, 11 AVRIL, 1888.
 

---

## PRIÈRE.

Une pétition est présentée et déposée sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De R. G. Darby et autres, de St-Thomas, comté d'Elgin, Ontario ; demandant qu'il soit passé un acte défendant tout trafic sur les chemins de fer et les bateaux à vapeur en Canada, le dimanche.

De Jean-Baptiste Goyette et autres, pêcheurs, de la ville d'Iberville, comté d'Iberville, Québec ; demandant que le bill actuellement devant la Chambre " pour accorder certains pouvoirs à la Cie Hydraulique et Manufacturière de St-Jean et d'Iberville," ne devienne pas loi dans sa forme actuelle.

Du conseil municipal du township de Kincardine, comté de Bruce, Ontario ; demandant que certains pouvoirs demandés dans la pétition de la Cie du chemin de fer Kincardine et Teeswater, soient accordés.

M. Wood (Brockville), du comité des Ordres Permanents, présente le douzième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a examiné la pétition du Conseil d'administration du fonds de construction d'églises et de presbytères de l'Eglise presbytérienne en Canada pour le Manitoba et le Nord-Ouest,—demandant la passation d'un acte pour étendre ses pouvoirs comme corps incorporé, et il trouve que les avis publiés à ce sujet sont suffisants.

Comme le délai pour présenter des bills privés est expiré, votre comité recommande la suspension de la règle 49 au sujet de cette pétition.

Sur motion de M. Rykert, le comité des Comptes Publics obtient l'autorisation d'employer un sténographe pour prendre les témoignages qu'il jugera nécessaires.

M. Daly propose qu'il lui soit permis de présenter un bill pour amender l'acte constituant en corporation le Conseil d'administration du fonds de construction d'églises et de presbytères de l'Eglise presbytérienne en Canada pour le Manitoba et le Nord-Ouest, et que la règle 49 soit suspendue au sujet de ce bill, conformément à la recommandation du comité des ordres permanents.—Adopté.

Il présente alors le dit bill (No 97) lequel est lu pour la première fois, et remis, pour la seconde lecture, à vendredi prochain.

Sur motion de Sir John Macdonald, il est Résolu,—Que pendant la présente session, les mesures du gouvernement auront la priorité, tous les jeudis, à dater du 19 courant, après les interpellations.

M. Laurier propose,—Que pendant la session de 1874, cette Chambre a adopté certaines résolutions concernant le compte-rendu officiel des débats de cette Chambre, et comportant, entre autres choses :—

(1) “ Qu’un comité spécial permanent de pas plus de cinq membres sera nommé à la prochaine session, et à chaque session ensuite pour faire des règles et règlements et pour administrer généralement toutes les affaires se rattachant au rapport et à la publication du *Hansard*.”

(2) Que le dit comité, sous l’autorité des dites résolutions, a été nommé régulièrement depuis lors, au commencement de chaque session.

(3) Que le dit comité, avec la sanction de la Chambre pour tous ses procédés, a toujours administré toutes les affaires se rapportant au compte-rendu et à la publication des débats.”

(4) Que le 5 avril, 1883, le dit comité adressa à la Chambre le rapport suivant :  
*Résolu*,—Que le système d’adjudication pour la traduction du rapport officiel des débats de cette Chambre soit discontinué après la présente session, et qu’il soit nommé quatre traducteurs permanents qui seront sous le contrôle du comité ; l’un de ces traducteurs devant être le chef du personnel, avec un salaire de \$1,000, et les trois autres devant recevoir \$800 chacun ; aucun d’eux ne devant être employé par la Chambre à aucun autre travail que celui de la traduction des débats,” et que le rapport fut adopté par cette Chambre.

(5) Que le 27 avril, pendant la même session, le dit comité fit rapport comme suit :—

“ 1<sup>o</sup> Que conformément aux termes et conditions de son second rapport, les messieurs suivants soient nommés traducteurs du rapport officiel des débats de cette Chambre, savoir : A. Gélinas, comme traducteur principal, et N. H. Beaulieu, J. B. Vanasse et Ernest Tremblay comme aides-traducteurs.”

(6) Que le 8 février, 1884, le comité fit rapport de la nomination de Rémi Tremblay, comme traducteur dans les deux langues, avec un salaire de \$800, et que le dit rapport fut adopté par cette Chambre.

(7) Que le 1er avril, durant la même session, le dit comité fit le rapport suivant :—

“ 4<sup>o</sup> Que M. A. E. Poirier soit nommé traducteur surnuméraire et que sa nomination soit datée du commencement de la prochaine session.

“ 5<sup>o</sup> Qu’à dater du commencement de la prochaine session, les salaires des traducteurs soient comme suit :

“ A. Gélinas, chef-traducteur.....	\$1,200
“ N. H. Beaulieu, )	
“ E. Tremblay, )	
“ R. Tremblay, )	
“ J. B. Vanasse, )	Aides ..... chacun, 1,000
“ J. Bouchard, )	
“ J. Lasalle, )	
“ A. E. Poirier, )	

“ et qu’en sus du travail de traduction, le chef-traducteur soit obligé de faire l’index des débats,” et que le dit rapport fut adopté par cette Chambre.

(8) Qu’au commencement de la présente session, savoir : le 23 février dernier, M. l’Orateur a déchargé les dits Rémi Tremblay, E. Tremblay et A. E. Poirier de leurs fonctions de traducteurs des débats de cette Chambre.

Que tout en professant le plus grand respect pour la position prise par M. l’Orateur au sujet de son pouvoir en cette affaire, cette Chambre exprime hautement son opinion que la publication et la traduction des débats et tout ce qui s’y rattache, sont du ressort exclusif de la Chambre même, que ce contrôle doit être exclusivement exercé, avec la sanction de la Chambre, dans chaque cas, par l’entremise du dit comité, et que dans les circonstances, l’action prise par M. l’Orateur est un empiètement sur les droits et les privilèges de cette Chambre, et qu’elle est de nul effet.

M. Mills (Bothwell) propose, comme amendement, que les mots suivants soient ajoutés à la motion principale :—

“ Et que, même si M. l'Orateur avait juridiction en cette affaire, son action n'était pas justifiée par les circonstances du cas, et que dans l'opinion de cette Chambre, le langage usité par ces traducteurs n'était pas plus violent que celui employé par d'autres traducteurs qui n'ont pas été destitués.”

7.30 P.M.

*(L'ordre pour les Bills Privés est appelé.)*

Les bills suivants sont délibérés en comité général, rapportés sans amendements, lus pour la troisième fois et passés, savoir :—

Bill (No 53) établissant de nouvelles dispositions au sujet de la Cie du chemin de fer de Brantford, Waterloo et lac Erié.

Bill (No 25) confirmant la charte de la Cie du chemin de fer Grand Central du Nord-Ouest.

Bill (No 23) à l'effet de réduire le capital-actions de la Banque Nationale.

Bill (No 11) autorisant la Cie d'assurance maritime des Marchands du Canada à abandonner sa charte et à pourvoir à la liquidation de ses affaires.

Bill (No 51) concernant la Banque Fédérale du Canada.

Bill (No 70) constituant en corporation la Cie du chemin de fer de l'Île de Montréal.

Bill (No 74) modifiant l'acte constitutif de la Cie du chemin de fer de Kincardine à Teeswater.

Bill (No 75) constituant en corporation la Cie du chemin de fer d'Ottawa à Parry-Sound.

Bill (No 22) constituant en corporation la Cie d'assurance de l'Est.

Le bill (No 73) concernant la Compagnie du chemin de fer de Stanstead, Shefford et Chambly, est lu pour la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Un message est reçu du Sénat, adoptant les bills suivants, sans amendements, savoir :—

Bill (No 44) concernant des bons sur des embranchements de la Cie du chemin de fer du Pacifique Canadien.

Bill (No 43) modifiant l'acte constituant en corporation la Cie du chemin de fer de Shuswap à Okanagan.

Bill (No 36) concernant la Cie du chemin de fer le Grand-Tronc du Canada.

Bill (No 35) à l'effet de permettre à la Cie du chemin de fer d'Esquimalt et Nanaimo, d'établir un bac à vapeur entre Beecher Bay, dans la Colombie Anglaise, et un point dans le détroit de Fuca, sur le territoire des États-Unis.

Bill (No 34) concernant la Cie du chemin de fer de Norfolk-Sud.

Bill (No 33) modifiant l'acte constitutif de la Cie du chemin de fer d'embranchement de Hereford et changeant le nom de la dite compagnie en celui de Cie du chemin de fer de Hereford.

Bill (No 37) concernant la Cie du chemin de fer du lac Nipissingue et de la Baie de James.

Bill (No 19) constituant en corporation la Cie du chemin de fer de Collingwood et de la Baie de Quinté.

Bill (No 17) concernant la Cie de pont, de chemin de fer et de tunnel de la rivière Ste-Claire.

Bill (No 14) constituant en corporation la Cie du chemin de fer Central d'Ontario.

Et aussi,—avec le bill suivant de leurs Honneurs, auquel le concours de cette Chambre est demandé :—

Bill (No 98) intitulé : “ Acte concernant la convention internationale pour la protection des cables sous-marins.” (Sur motion de M. Thompson, le dit bill est lu pour la première fois.—Seconde lecture, vendredi prochain.)

La Chambre reprend alors en considération la motion proposée par M. Laurier concernant la destitution de certains traducteurs officiels, et l'amendement de M. Mills.

Et le débat se continuant ;

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit ;

JEUDI, 12 avril, 1888.

Sir John A. Macdonald propose, comme sous-amendement, que tous les mots après le mot "Que" dans la motion principale, là où il est inscrit la première fois, soient retranchés et remplacés par les suivants :— "M. l'Orateur, en destituant Rémi Tremblay, E. Tremblay et A. E. Poirier de leur emploi de traducteurs des Débats de cette Chambre, a agi dans la limite de ses attributions et a exercé son autorité en tenant exactement compte de la dignité de cette Chambre et de la considération et du respect dûs à ses membres."

Et la question étant mise sur le sous-amendement, il est adopté, sur la division suivante :

POUR :

Messieurs

Audet,	Foster,	Mills ( <i>Annapolis</i> ),
Bain ( <i>Soulanges</i> ),	Freeman,	Moffat,
Baker,	Girouard,	Moncreiff,
Bergin,	Gordon,	Montague,
Bowell,	Grandbois,	Montplaisir,
Boyle,	Guilbault,	O'Brien,
Brown,	Guillet,	Patterson ( <i>Essex</i> ),
Bryson,	Haggart,	Perley ( <i>Assiniboia</i> ),
Burns,	Hall,	Porter,
Cameron,	Henderson,	Prior,
Cargill,	Hesson,	Putnam,
Carling,	Hickey,	Reid,
Carpenter,	Hudspeth,	Riopel,
Caron (Sir Adolphe),	Ives,	Robillard,
Chapleau,	Jamieson,	Roome,
Chisholm,	Joneas,	Royal,
Cimon,	Jones ( <i>Digby</i> ),	Rykert,
Cochrane,	Kenny,	Shanly,
Cockburn,	Kirkpatrick,	Small,
Colby,	Labrosse,	Smith (Sir Donald),
Corby,	Landry,	Smith ( <i>Ontario</i> ),
Costigan,	Langevin (Sir Hector),	Sproule,
Coughlin,	Macdonald (Sir John),	Stevenson,
Coulombe,	Maedowall,	Taylor,
Couture,	McCulla,	Temple,
Daly,	McDonald ( <i>Victoria</i> ),	Thompson,
Daoust,	McDougald ( <i>Pictou</i> ),	Tisdale,
Davin,	McDougall ( <i>Cap-Breton</i> ),	Tupper ( <i>Pictou</i> ),
Davis,	McGreevy,	Tyrwhitt,
Dawson,	McKay,	Vanasse,
Denison,	McKeen,	Wallace,
Desaulniers,	McLelan,	White ( <i>Cardwell</i> ),
Desjardins,	McMillan ( <i>Vaudreuil</i> ),	White ( <i>Renfrew</i> ),
Dickinson,	McNeill,	Wilmot,
Dupont,	Madill,	Wilson ( <i>Argenteuil</i> ),
Ferguson ( <i>Leeds et Grenville</i> ),	Mara,	Wilson ( <i>Lennox</i> ), et
Ferguson ( <i>Renfrew</i> ),	Marshall,	Wood ( <i>Brockville</i> ).—113.
Ferguson ( <i>Welland</i> ),	Masson,	

## CONTRE :

## Messieurs

Amyot,	Ellis,	McMullen,
Bain ( <i>Wentworth</i> ),	Fiset,	Meigs,
Barron,	Fisher,	Mills ( <i>Bothwell</i> ),
Béchar, d,	Geoffrion,	Mitchell,
Bernier,	Godbout,	Mulock,
Bourassa,	Guay,	Paterson ( <i>Brant</i> ),
Bowman,	Holton,	Perry,
Brien,	Innes,	Platt,
Burdett,	Kirk,	Préfontaine,
Cartwright (Sir Richard),	Landerkin,	Rinfret,
Casey,	Lang,	Robertson,
Casgrain,	Langelier ( <i>Montmorency</i> ),	Rowand,
Choquette,	Langelier ( <i>Québec</i> ),	Ste. Marie,
Chouinard,	Laurier,	Semple,
Cook,	Lavergne,	Sutherland,
Davies,	Lister,	Trow,
De St. Georges,	Lovitt,	Turcot,
Dessaint,	Macdonald ( <i>Huron</i> ),	Watson,
Doyon,	McIntyre,	Welsh, et
Edgar,	McMillan ( <i>Huron</i> ),	Wilson ( <i>Elgin</i> ).—61.
Eisenhauer,		

Et la question étant mise sur la motion principale, ainsi amendée, elle est adoptée sur la même division.

La Chambre alors s'ajourne à 2 a.m.

JOSEPH ALDRIC OUIMET,  
Orateur.

## AVIS DE MOTIONS.

*M. Lister*—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toutes plaintes formulées contre le droit de certains Indiens établis sur les réserves Kittle et Stony Point d'occuper des terres sur les dites réserves et de participer à la distribution des annuités.

Aussi, copie de toutes instructions données à aucunes personnes chargées par le gouvernement de s'enquérir de ce droit d'occupation, et de toute preuve faite pour ou contre les dites plaintes, et de tous rapports adressés au gouvernement à ce sujet.

*M. McMullen*—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat donnant toutes les soumissions pour habillements de la milice depuis le 1er janvier, 1883, et indiquant le nom de chaque maison ou personne qui a soumissionné, le montant de chaque soumission, et le nom de la maison ou personne à qui le contrat ou les contrats ont été accordés.

*M. Flynn*—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toute correspondance et télégrammes échangés entre le département des Chemins de fer et MM. Sims et Slayter, entrepreneurs de la section-est du chemin de fer du Cap-Breton, entre Grand Narrows et Sydney.

*M. Flynn*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Les chèques pour les primes de pêche ont-ils déjà été distribués aux pêcheurs ? Si non, quand le seront-ils ?

*M. Turcot*—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toutes correspondances relativement au service postal entre les villages de West-Broughton et Lemesurier, ou West-Broughton et Leeds, dans le comté de Mégantic.

*M. Turcot*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il l'intention d'établir un service postal entre les villages de West-Broughton et Lemesurier, dans le comté de Mégantic, qui ne sont situés qu'à une distance de six milles l'un de l'autre, et qui pour leurs communications par la malle, ont à faire un circuit de deux cent soixante et deux milles par voyage, et qui ont comparativement beaucoup à faire l'un avec l'autre ?

*Sir Charles Tupper*—Vendredi prochain—COMITÉ GÉNÉRAL pour considérer la résolution suivante :—

*Résolu*,—Qu'il est expédient de prescrire que le temps fixé pour l'achèvement des travaux du chemin de fer maritime de Chignectou sera, en ce qui concerne son droit de recevoir la subvention ci-devant autorisée, le premier juillet, 1890, au lieu du 1er juillet, 1889 ; aussi, que la compagnie pourra obtenir un autre délai de vingt-quatre mois pour parachever les dits travaux, à condition de payer une amende de \$5,000 pour chacun des mois pendant lesquels les travaux resteront inachevés après la date ci-dessus en premier lieu mentionnée ; et aussi, que le montant du capital mentionné dans la clause 2 de l'acte 49 Vict., chap. 18, comme celui sur lequel le paiement de la subvention est limité de manière à porter les recettes nettes à sept pour cent par année, sera de \$5,500,000 au lieu de \$5,000,000.

---

## AVIS DE BILL PRIVÉ.

---

Le bill suivant a, ce jour, été affiché comme devant être pris en considération, par le comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, mercredi prochain, le 18 avril courant, ou après :—

Bill (No 73) concernant la Cie du chemin de fer de Stanstead, Shefford et Chambly.

---

**No. 32.**

---

OTTAWA MERCREDI, 11 AVRIL 1888.

---

---

2e Session, 6e Parlement, 51 Victoria, 1888.

---

---

**PROCÈS - VERBAUX**

---

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

---

---

OTTAWA:

IMPRIMERIE MACLEAN, ROGEE ET CIA.

1888.

## No 33.

## PROCÈS VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

---

 OTTAWA, JEUDI, 12 AVRIL, 1888.
 

---

## PRIÈRE.

Une pétition est présentée et déposée sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

Des Fils de la Tempérance de la Grande Division, de l'Ontario; et des Fils de la Tempérance de la Grande Division, de l'Île du Prince-Edouard; demandant séparément la passation d'un acte soumettant la question de la prohibition totale du trafic des liqueurs en Canada au verdict de l'électorat aux polls.

Sir Hector Langevin, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le huitième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération le bill (No 79) constituant en corporation la Cie du chemin de fer du Gypse et de Colonisation de la Tobique, et est convenu de le rapporter avec des amendements.

Sir Hector Langevin présente la réponse suivante :

Réponse à l'Ordre du 2 écoulé—Relevé des accidents de chemins de fer signalés au gouvernement en 1886, et au sujet desquels des actions sont actuellement pendantes ?

Sur motion de M. Thompson, le bill (No 95) du Sénat, intitulé : " Acte concernant l'agiotage sur stocks et sur marchandises," est lu pour la première fois.—Seconde lecture, demain.

Sur motion de M. O'Brien, la pétition de la Cie du chemin de fer Central d'Ontario, sur laquelle le comité des Ordres Permanents a fait un rapport défavorable, est renvoyée au dit comité pour plus ample considération.

M. Foster présente un bill (No 99) à l'effet d'amender l'acte d'inspection des bateaux à vapeur, lequel est lu pour la première fois.—Seconde lecture, demain.

M. Foster met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,—Dépêches et documents se rapportant à la question des pêcheries.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Dawson, à l'effet qu'il soit émis un ordre de la Chambre pour un état donnant le nombre de navires canadiens perdus ou naufragés sur les grands lacs pendant la dernière saison de navigation; le nombre de vies perdues dans chaque naufrage, et indiquant aussi les mesures,

s'il en est, qui ont été prises pour connaître la cause du naufrage dans chaque cas particulier.

Et un nouveau débat s'ensuivant, —la dite motion est retirée, avec le consentement de la Chambre.

M. Denison propose que le bill (No 3) à l'effet de protéger les propriétaires de certaines bouteilles et vaisseaux y mentionnés, soit maintenant lu la seconde fois.

Et un débat s'ensuivant, —il est ajourné, sur motion de Sir John A. Macdonald.

Le bill (No 4) modifiant l'acte concernant les lettres patentes entachées d'erreurs, et le dégrèvement des biens engagés à la couronne, est lu pour la seconde fois et renvoyé à un comité général devant siéger demain.

M. McCarthy propose, —Que le bill (No 5) pour la protection des employés de chemins de fer soit maintenant lu la seconde fois.

Et un débat s'ensuivant, —il est ajourné, sur motion de Sir Charles Tupper.

M. Haggart propose, —Que le bill (No 7) permettant aux navires américains de secourir les bâtiments naufragés ou désemparés dans les eaux canadiennes, soit maintenant lu la seconde fois.

Et un débat s'ensuivant, —il est ajourné, sur motion de M. Patterson (Essex).

La Chambre alors s'ajourne.

JOSEPH ALDRIC OUIMET,

*Orateur.*

---

## AVIS DE MOTIONS.

---

M. Cook—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement du Canada, le village de Midland et le chemin de fer le Grand-Tronc, ou autres personnes, concernant les améliorations du havre de Midland, et de toutes lettres, rapports ou autres papiers se rapportant aux dites améliorations.

M. Davis—Lundi prochain—INTERPELLATION—Les terres affermées en vertu d'anciens beaux et qui n'ont pas servi à l'élevage du bétail ou qui n'ont pas été occupées, doivent-elles être fermées à la colonisation pour une période indéfinie ?

M. Choquette—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de tous papiers, documents, lettres, etc., échangés entre le gouvernement et toute compagnie ou tout particulier, relativement à la construction d'un pont devant relier Québec et Lévis.

M. Barron—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il reçu des pétitions provenant de la population avoisinant Uphill, dans le comté de Victoria, lui demandant d'établir un service postal quotidien entre Uphill et le village de Victoria Road ? Dans ce cas, quand la première pétition ou requête à ce sujet a-t-elle été reçue ? Quelle réponse a été faite, et qu'est-ce que le gouvernement se propose de faire à ce sujet ?

M. *Lister*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toute correspondance concernant la construction d'un phare à l'extrémité nord de l'île au Chevreuil, dans la rivière Ste Claire.

M. *Lister*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Quand Richard Munck, de Chatham, a-t-il cessé d'être employé par le gouvernement, et quelle est la somme totale qui lui a été payée pendant l'année dernière pour ses services et ses déboursés ?

M. *Préfontaine*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement de mettre à exécution prochainement les moyens suggérés par diverses personnes, et entre autres par le capitaine Léger, en construisant des piliers sur le lac St Louis, pour diminuer les dangers et les dommages de l'inondation du St-Laurent sur la rive sud dans les comtés de Laprairie, Chambly et Verchères ? Si oui, un montant suffisant sera-t-il mis dans les estimés pour faire ces travaux dans le cours de la prochaine saison ?

M. *Thompson*—Lundi prochain—COMITÉ GÉNÉRAL pour considérer la résolution suivante :—

*Résolu*,—Qu'il est expédient d'amender l'acte concernant les juges des Cours provinciales, et de prescrire que les traitements annuels des juges ci-après mentionnés seront comme suit :

Dans l'Ontario—

Le juge-en-chef de l'Ontario.....	\$ 7,000
Trois juges en appel, chacun.....	6,000
Le juge-en-chef du Banc de la Reine.....	7,000
Deux juges de la Haute Cour de Justice, division du Banc de la Reine, chacun .....	6,000
Le Chancelier de l'Ontario.....	7,000
Trois juges de la Haute Cour de Justice, division de la Chancellerie, chacun.....	6,000
Le juge-en-chef des Plaids Communs.....	7,000
Deux juges de la Haute Cour de Justice, division des Plaids Communs, chacun .....	6,000

Dans Québec—

Le juge-en-chef du Banc de la Reine.....	7,000
Cinq juges puisnés de la dite Cour, chacun.....	6,000
Le juge-en-chef de la Cour Supérieure.....	7,000
Douze juges puisnés de la dite Cour, dont le domicile est fixé à Montréal et Québec, chacun.....	6,000
Seize juges puisnés de la dite Cour, dont les domiciles sont fixés ailleurs qu'à Montréal ou Québec, y compris le juge du district de Terrebonne, chacun.....	4,500
Le premier juge puisné résidant à Québec, si le juge-en-chef demeure à Montréal, ou le premier juge puisné résidant à Montréal, si le juge-en-chef demeure à Québec, en sus de son autre traitement.....	1,000

Dans la Nouvelle Ecosse—

Le juge-en-chef de la Cour Suprême.....	6,000
Le juge en Equité.....	5,000
Cinq juges puisnés de la dite Cour, chacun.....	5,000

Dans le Nouveau-Brunswick—

Le juge-en-chef de la Cour Suprême.....	6,000
Le juge en Equité.....	5,000
Quatre juges puisnés de la dite Cour, chacun.....	5,000

Dans l'île du Prince-Edouard—

Le juge-en-chef de la Cour Suprême, qui est aussi juge de la Cour de Vice-Amirauté.....	5,000
Un juge-assesseur, qui est aussi juge de la Cour des rôles en Chancellerie.....	4,000
Un juge assesseur, qui est aussi Vice-Chancelier .....	4,000

## Dans le Manitoba—

Le juge-en-chef de la Cour du Banc de la Reine. .... 6,000  
Trois juges puisnés de la dite Cour, chacun..... 5,000

## Dans la Colombie-Anglaise—

Le juge-en-chef de la Cour Suprême..... 6,000  
Quatre juges puisnés de la dite Cour, chacun..... 5,000

## Dans les Territoires du Nord-Ouest—

Cinq juges puisnés de la Cour Suprême, chacun..... 5,000

Aussi, qu'il sera payé à chacun des juges ci-dessus mentionnés président, comme tels, toute cour tenue en aucun endroit autre que celui où il est tenu de résider, à titre de dépenses de voyage, ses frais de déplacement et cinq piastres pour chaque jour qu'il sera absent de son domicile ; aussi, que le traitement annuel de quatre juges de cours de comtés, dans la Colombie-Anglaise, sera de \$2,000, chacun, durant les trois premières années de service, et après trois ans de service, de \$2,400, chacun ; et qu'aucun ou tous les dits juges de cours de comtés pourra, pareillement accepter de la province de la Colombie-Anglaise la charge de magistrat stipendiaire, et recevoir une rémunération de cette province ; et aussi, que dans le cas de l'honorable sir Adam Wilson, ci-devant juge-en-chef de la division du Banc de la Reine de la Haute Cour de Justice de l'Ontario, la pension de retraite qui lui sera accordée, sera la même que si le traitement qu'il est proposé par les présentes de fixer pour sa charge comme tel juge, avait été le traitement fixé par la loi à l'époque de sa démission.

No. 33.

OTTAWA, JEUDI, 12 AVRIL 1888.

2e Session, 6e Parlement, 51 Victoria, 1888.

## PROCÈS - VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET C<sup>IE</sup>.

1888.

## No 34.

## PROCÈS VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

---

 OTTAWA, VENDREDI, 13 AVRIL, 1888.
 

---

## PRIÈRE.

M. Wood (Brockville), du comité des Ordres Permanents, présente le treizième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Conformément à l'ordre de la Chambre du 12 courant, votre comité a examiné de nouveau la pétition de la Cie du chemin de fer Central d'Ontario, demandant l'autorisation de changer le tracé de son chemin et d'hypothéquer ce chemin pour un montant plus élevé que \$20,000 par mille, — et il constate que depuis son dernier rapport sur la dite pétition, les promoteurs ont fait publier des avis dans un numéro de la *Gazette du Canada* et du *Burke's Falls Arrow*, et dans deux numéros du *Parry Sound North Star* ; ils ont, pareillement, averti, par écrit ou autrement, toutes les Cies de chemins de fer ayant obtenu une charte pour exploiter, ou exploitant des lignes ferrées dans la région qui sera traversée par leur voie si les modifications demandées sont exécutées ; mais le comité est, cependant, encore d'opinion, vû les représentations qui lui ont été faites par des particuliers dont les droits pourraient être lésés par la mesure projetée, que la règle 51 ne devrait pas être suspendue dans ce cas.

Sir Hector Langevin présente les réponses suivantes :—

Réponses à Ordre du 8 écoulé—Etat indiquant le montant voté à chaque session depuis 1880 comme subventions aux chemins de fer, combien a été voté pour chaque province, et le montant payé à compte de ces subventions.

Réponse à Adresse du 5 écoulé—Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et les commissaires nommés par le gouvernement pour faire une enquête et recueillir des données au sujet du canal de la Vallée de la Trent, et de la continuation future des travaux. Aussi, copie de toutes instructions autorisant les commissaires à agir et définissant leurs pouvoirs et attributions et le mode de procédure, de même que copie de tous rapports adressés au gouvernement par l'ingénieur ou les ingénieurs des travaux du dit canal depuis la dernière session du parlement.

Réponse à Ordre du 2 écoulé—Etat indiquant la quantité du matériel roulant acheté pour le chemin de fer Intercolonial pendant le dernier semestre de l'année expirée le 31 décembre 1887, donnant chaque espèce de matériel roulant, s'il a été acheté par contrat, ou autrement, les noms des vendeurs, et le coût de chaque espèce ; aussi un état montrant le matériel roulant construit dans les ateliers du gouvernement.

Réponse à Ordre du 8 écoulé—Relevé détaillé des dépenses du chemin de fer Intercolonial portées au compte du capital pour les années 1879 à 1887 inclusivement.

Sir Charles Tupper propose que la Chambre se forme en comité général, lundi prochain, pour considérer la résolution suivante :—

Qu'il est expédient de prescrire que le temps fixé pour l'achèvement des travaux du chemin de fer maritime de Chignectou sera, en ce qui concerne son droit de recevoir la subvention ci-devant autorisée, le premier juillet, 1890, au lieu du 1er juillet, 1889; aussi, que la compagnie pourra obtenir un autre délai de vingt-quatre mois pour parachever les dits travaux, à condition de payer une amende de \$5,000 pour chacun des mois pendant lesquels les travaux resteront inachevés après la date ci-dessus en premier lieu mentionnée; et aussi, que le montant du capital mentionné dans la clause 2 de l'acte 49 Vict., chap. 18, comme celui sur lequel le paiement de la subvention est limité de manière à porter les recettes nettes à sept pour cent par année, sera de \$5,500,000 au lieu de \$5,000,000.

Alors, Sir Charles Tupper informe que Son Excellence le Gouverneur-Général ayant été mise au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la Chambre.

Ordonné,—Que la Chambre se forme en comité général lundi prochain, pour considérer la dite résolution.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de Sir Charles Tupper,—Que le bill (No 65) concernant un certain traité conclu entre Sa Majesté Britannique et le Président des Etats-Unis, soit maintenant lu pour la seconde fois.

A 6 P.M., M. l'Orateur quitte le fauteuil, pour le reprendre à 7.30 P.M.

7.30 P.M.

*(L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de l'article 19 du règlement.)*

Le bill (No 79) constituant en corporation la Cie du chemin de fer du Gypse et de Colonisation de la Tobique, est délibéré en comité général, rapporté sans amendement, lu pour la troisième fois et passé.

Le bill (No 97) pour amender l'acte constituant en corporation le Conseil d'administration du fonds de construction d'églises et de presbytères de l'Eglise presbytérienne en Canada pour le Manitoba et le Nord-Ouest, est lu pour la seconde fois, et renvoyé au comité des Bill Privés.

La Chambre, alors, reprend le débat sur la motion pour la seconde lecture du bill (No 65) concernant un certain traité conclu entre Sa Majesté Britannique et le Président des Etats-Unis.

Et le débat se continuant;

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit;

SAMEDI, 14 avril, 1888.

Et le débat se continuant,—il est ajourné, sur motion de M. Kirk, jusqu'à 8 P.M., lundi prochain.

La Chambre alors s'ajourne à 1.10 A.M., jusqu'à lundi prochain.

JOSEPH ALDRIC OUIMET,

Orateur.

## AVIS DE MOTIONS

*M. Cook*—Lundi prochain—**BILL** intitulé: “Acte pourvoyant à l'examen et à la délivrance de licences aux personnes employées comme ingénieurs-mécaniciens ailleurs que sur des bateaux à vapeur.”

*M. Barron*—Lundi prochain—**INTERPELLATION**—Est-ce l'intention du gouvernement de faire un traité avec les Indiens situés au nord du Treité n° 6, dans le district de la Rivière de la Paix et d'Athabaska? Si oui, quand?

*M. Barron*—Lundi prochain—**INTERPELLATION**—Le nommé Snetzger a-t-il jamais été employé dans les ateliers du gouvernement à Cornwall, en qualité de charpentier ou autrement? Dans ce cas, a-t-il été destitué? Quelle est la date de son renvoi et quel en a été le motif?

*M. Langelier* (Montmorency)—Mercredi prochain—**ADRESSE**—Copies de tous les rôles de paie pour argents dépensés par le gouvernement dans le comté de Soulanges pendant les années 1886-87.

*Sir R. Cartwright*—Lorsque la Chambre se formera en comité des subsides,—Proposera la résolution suivante:

Que le, ou vers le 4 octobre, 1887, Son Honneur le juge Boyd a tenu une cour pour l'instruction de l'élection contestée du comité de Haldimand.

Que le dit juge a déclaré que la dite élection était nulle et que certaines personnes, y compris le sieur Walter Jones, s'étaient rendues coupables d'actes de corruption à la dite élection.

Que les dites procédures ont été largement reproduites dans la presse, qui a aussi fait connaître, que le dit Walter Jones avait été trouvé coupable d'actes de corruption.

Que le dit juge Boyd a dûment rapporté les dits faits à l'Orateur de la Chambre des Communes, le 15 octobre 1887.

Que l'Orateur a, alors, émané un bref pour une nouvelle élection dans le dit comté, et que le gouvernement a nommé un officier-rapporteur pour tenir la dite élection à une date très rapprochée de l'émission du dit bref.

Que la dite nouvelle élection a eu lieu le 12 novembre 1887.

Que le 15 octobre, le gouvernement fédéral a nommé le sieur Robert Glenny et le dit Walter Jones, que le dit juge Boyd avait rapporté comme s'étant rendu coupable d'actes de corruption, pour agir en qualité de commissaires et d'évaluateurs pour décider des droits d'occupation et de la valeur des améliorations faites par divers voteurs résidant dans le comté de Haldimand sur certaines terres appartenant aux Indiens de cette région.

Que le 28 octobre, quatorze jours avant la date de la dite élection, le département des affaires des Sauvages a fait adresser aux divers occupants des dites terres une lettre circulaire conçue dans les termes suivants:

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,  
OTTAWA, 28 octobre, 1887.

**CHEZ MONSIEUR.**—*M. Robert Glenny* et *M. Walter Jones*, ont été nommés par ce département pour inspecter les terres des Sauvages dans le village de Cayuga, à l'ouest de la Grande Rivière, et évaluer ces terres, ainsi que les améliorations qui y ont été faites. Le gouvernement a décidé de vendre ces terres cet automne, et les squatters qui y sont établis et qui pourront démontrer qu'ils ont légalement droit aux

améliorations qu'ils auront pu faire sur les parcelles qu'ils occupent respectivement, auront toute liberté, après examen de leur réclamation, d'acheter ces terres aux conditions que le gouvernement jugera raisonnables, après un rapport fait par les dits commissaires dans chaque cas. Votre nom est inscrit sur la liste des squatters transmise au département par les dits commissaires. Si vous désirez acheter la terre que vous occupez, faites en immédiatement la demande par écrit aux dits commissaires, MM. Glenny et Jones, en désignant les terres que vous occupez. Si vos droits relativement aux améliorations sont valables, vous aurez alors l'option d'acheter la terre que vous occupez. Toutes terres pour lesquelles une demande n'aura pas été faite, ou aux améliorations desquelles le squatter ne paraîtra pas clairement avoir droit, seront offertes en vente, par encan ou autrement, aussitôt que l'enquête sera close.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

R. SINCLAIR,

*Pour le député du Surintendant Général des affaires des Sauvages.*

Que par la clause 94, chap. 8, des Statuts Révisés du Canada, il est prescrit comme suit :

“ Si lors de l'instruction d'une pétition d'élection, il est prouvé qu'un candidat a “ engagé personnellement, à l'élection à laquelle la pétition se rapporte, comme “ cabaleur ou agent au sujet de l'élection, quelque personne qu'il sait avoir été, dans “ les huit années qui précèdent un pareil engagement, trouvée coupable de manœuvres frauduleuses par un tribunal légal compétent, ou par le rapport d'un juge ou “ autre tribunal chargé de l'instruction des pétitions d'élections, l'élection de ce candidat, s'il a été élu, sera nulle.”

Que la dite élection a été tenue le 12 novembre, 1887, et que le candidat qui supportait le gouvernement a été élu par une majorité de douze voix.

Que la conduite du gouvernement, en nommant le dit Walter Jones, après qu'il eut été reconnu coupable d'actes de corruption, à une charge de confiance qui lui permettait d'exercer de l'influence sur un nombre d'électeurs du dit comté de Haldimand, était en violation directe de l'esprit et de l'intention de la dite clause 94 du dit chap. 8, qu'elle était hautement repréhensible et calculée de manière à encourager et produire des actes de corruption à la dite élection et à d'autres élections, et qu'elle mérite la censure sévère de cette Chambre.

M. Amyot—Lundi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement de soumettre à qui de droit le projet d'un règlement international, obligeant les navires de commerce du Canada à se mettre en mesure de se distinguer, pendant la nuit, des navires de guerre? Ces bâtiments devant accuser leur qualité de non-belligérants par une marque distinctive des plus apparentes, par une disposition quelconque des mâts, des vergues, ou de la coque, sur laquelle il soit impossible de se prendre.

M. Amyot—Lundi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement de nommer dans le golfe Saint-Laurent et dans les eaux canadiennes du Pacifique des magistrats munis des pouvoirs nécessaires pour la protection du poisson dans les limites qui nous sont réservées par les traités, ainsi que pour la protection du gibier de mer et des œufs? Ces magistrats devant résider sur la côte même et dans le voisinage des lieux où se commettent le plus fréquemment ces déprédations?

M. Amyot—Lundi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement de défendre la pêche à la baleine, pendant un certain temps, dans la baie et le district d'Hudson?

Dans le cas où des étrangers seraient admis à faire la pêche dans la baie et le district d'Hudson, est-ce l'intention du gouvernement de prélever un droit de permis sur chaque navire et de prescrire des méthodes de pêche?

*M. Amyot*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement, dans le but de prévenir le mieux possible les collisions en mer, de proposer une loi qui renfermerait les mesures suivantes :

1o Imposant à nos paquebots à vapeur une route d'aller et une route de retour, afin de diviser le courant unique en deux courants parallèles.

2o Déterminant une vitesse maxima dans les canaux étroits, en temps de brume.

3o Augmentant la portée de l'éclairage et la mettant en harmonie avec les vitesses d'aujourd'hui ?

*M. Amyot*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement d'affermir les rivières à saumon dans la baie et le district d'Hudson ?

*M. Amyot*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Est-il à la connaissance du gouvernement que Terre-Neuve perçoit aujourd'hui des droits sur les articles consommés à Fort Chimo ou vendus aux Sauvages de l'intérieur du Labrador, ces postes se trouvant sur le territoire du Canada et non sur celui de Terre-Neuve ?

Est-ce l'intention du gouvernement de percevoir lui-même ces droits, à l'avenir ?

*M. Mc Mullen*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Robert Wallace, ci-devant maître de poste à Victoria, C. A., a-t-il été mis à la retraite ? Si oui, quel est le chiffre de sa pension aux termes de l'acte des pensions du service civil ? A-t-on ajouté du temps à la durée de son service ? Si oui, pour quelle raison ? Quel était son salaire lors de sa mise à la retraite ? Qui a été nommé à sa place, et à quel salaire ?

*M. Ellis*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Quel est le montant total du compte d'emprunts de la Cie du chemin de fer d'Albert ? À qui les deniers ont-ils été payés ? Quelles garanties le gouvernement a-t-il pour les sommes avancées ? Le chemin de fer d'Albert est-il actuellement en exploitation ?

---

## AVIS DE BILL PRIVÉ.

Le bill suivant a, ce jour, été affiché comme devant être pris en considération, par le comité des Bills Privés, vendredi prochain, le 20 avril courant, ou après :—

Bill (No 97) pour amender l'acte constituant en corporation le Conseil d'administration du fonds de construction d'églises et de presbytères de l'Église presbytérienne en Canada, pour le Manitoba et le Nord-Ouest.

---

**No. 34.**

---

OTTAWA, VENDREDI, 13 AVRIL 1888.

---

2e Session, 6e Parlement, 51 Victoria, 1888.

---

---

**PROCÈS - VERBAUX**

---

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

---

---

OTTAWA:

IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET CIA.

1888.

## No 35.

## PROCÈS VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

---

 OTTAWA, LUNDI, 16 AVRIL, 1888.
 

---

## PRIÈRE.

Deux pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

La pétition de la Cie du chemin de fer Le Grand-Tronc,—demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi au sujet de la Cie du chemin de fer Ontario et Québec, ne devienne pas loi dans sa forme actuelle,—est lue et reçue.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu de Son Honneur le juge Bélanger, l'un des juges choisis pour la décision des pétitions d'élections, conformément à l'Acte des Elections Fédérales Contestées, un jugement dans l'affaire de l'élection contestée pour le district électoral de Beauharnois.

Et le dit jugement est lu comme suit:—

## ÉLECTION CONTESTÉE DE BEAUHARNOIS.

BEAUHARNOIS, 13 avril, 1888.

L'honorable J. A. OUMET,  
Orateur des Communes du Canada.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre, en conformité à la section 43 du chapitre neuf des Statuts Révisés du Canada, 1886, une copie du jugement rendu par la Cour Supérieure présidée par moi, à Beauharnois, dans la cause de contestation de l'élection de Joseph Gédéon Horace Bergeron, écr., par Philippe Pelletier, écr., le 3 avril courant, avec copie des notes des témoignages donnés dans la dite cause.

J'ai l'honneur d'être, avec les sentiments d'une  
haute considération, votre humble serviteur,

J. BÉLANGER, J.C.S.

---

Province de Québec, }  
 District de Beauharnois }

*Cour Supérieure.*

ACTE DES ELECTIONS CONTESTÉES DE LA PUISSANCE.

Mardi, le troisième jour du mois d'avril mil huit cent quatre-vingt-huit.

*Présent* : L'honorable M. le juge BÉLANGER.

*In Re* Election d'un membre de la Chambre des Communes du Canada, pour le district électoral de Beauharnois, dans le district judiciaire de Beauharnois, tenue les quinzième et vingt-deuxième jours de février, mil huit cent quatre-vingt-sept, étant respectivement les jours de nomination et de votation.

PHILIPPE PELLETIER, écr., avocat, de la cité et du district de Montréal, candidat à l'élection ci-haut mentionnée,

*Pétitionnaire ;*

*et*

JOSEPH GÉDÉON HOPACE BERGERON, écr., avocat, du même lieu,

*Défendeur.*

La cour, ayant entendu les parties sur le mérite de la pétition d'élection en cette cause, par laquelle le pétitionnaire demande l'annulation de l'élection du défendeur, comme ayant eu lieu, la dite élection, le vingt-deuxième jour de février, mil huit cent quatre-vingt-sept, pour la division électorale du comté de Beauharnois, et la déqualification du dit défendeur pour manœuvres frauduleuses, commises par le dit défendeur personnellement, pendant la dite élection; examiné la dite pétition et toutes les autres procédures, et les pièces produites au dossier, ainsi que la preuve, et sur le tout délibéré :

Considérant, que dans l'opinion de cette cour le pétitionnaire n'a pas prouvé les allégations essentielles de sa pétition d'élection et de ses articulations de faits produites à l'appui d'icelles, et plus particulièrement qu'il n'a prouvé aucunes des manœuvres frauduleuses alléguées par lui, avoir été commises, tant par le défendeur personnellement ou à sa connaissance et de son consentement que par ses agents dûment autorisés et reconnus par lui ;

Déclare, que le dit défendeur, Joseph Gédéon Horace Bergeron, a été dûment élu et dûment rapporté comme tel et renvoie et déboute la dite pétition d'élection avec dépens contre le pétitionnaire.

(Vraie copie),

D. PHIALCOFSKY,  
*Dépt. P.C.S.*

Et il est ordonné que le dit jugement soit entré dans le journal de cette Chambre.

Sur motion de M. Laurier, M. Meigs est ajouté aux comités suivants:—Comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes; comité des Ordres Permanents; et comité des Banques et du Commerce.

Sur motion de M. Cockburn, la pétition de Gooderham et Worts, (limitée);—demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi au sujet de la Cie du chemin de fer Ontario et Québec, ne devienne pas loi dans sa forme actuelle,—est lue et reçue.

M. Desjardins propose,—Que le second rapport du comité spécial chargé de contrôler le compte-rendu officiel des Débats de cette Chambre soit adopté.

Et un débat s'ensuivant,—il est ajourné, sur motion de Sir Hector Langevin.

Sur motion de M. Patterson (Essex), la pétition de la Cie du chemin de fer Central de l'Ontario est renvoyée au comité des Ordres Permanents, pour plus ample considération.

M. Thompson présente un bill (No 100) à l'effet d'appliquer au Canada les lois criminelles anglaises,—lequel est lu pour la première fois.—Seconde lecture, demain.

Les adresses à Son Excellence et les Ordres de la Chambre qui suivent, sont votés savoir :—

Par M. Patterson (Essex) :—Adresse—Copie de toutes pétitions, correspondance et rapports relatifs à un câble sous-marin entre l'île Pelee et la terre ferme.

Par M. Gillmor :—Ordre de la Chambre—Copie de tous rapports envoyés au gouvernement par le commandant Gordon, ou aucun autre officier employé au service de protection des pêcheries, sur la condition des pêcheries, les effets du service de protection et les résultats probables de la continuation de la politique d'exclusion des pêcheurs américains de nos ports et de nos eaux.

Par M. Kirk :—Ordre de la Chambre—Copie de toutes soumissions reçues par le gouvernement pour le clôturage du chemin de fer de prolongement vers l'Est, dans la Nouvelle Ecosse, et de l'Intercolonial, à partir de Pietou Landing jusqu'à la Jonction à Windsor, ainsi qu'un état indiquant le nom de la personne ou des personnes auxquelles des contrats ont été donnés, s'il en a été donné, et la longueur de clôturage donnée à chaque entrepreneur, ainsi que le montant à payer à chacun d'eux.

Par M. Jones (Halifax) :—Ordre de la Chambre—Copie de toute correspondance et rapports entre M. John Knight et le gouvernement et le département des chemins de fer ou aucuns de ses officiers, au sujet de dommages subis par lui en rapport avec le chemin de fer d'embranchement de Derby, dans le comté de Northumberland, N.-B.

Aussi,—Ordre de la Chambre—Copie de toute correspondance et rapport entre M. Allan Knight et le gouvernement ; aussi entre le département des chemins de fer ou aucuns de ses officiers, au sujet de dommages subis par lui en rapport avec l'embranchement de Derby, dans le comté de Northumberland, N.-B.

Aussi,—Ordre de la Chambre—Copie de toute correspondance et rapports entre M. Patrick Clancey et le gouvernement ou aucun de ses officiers, ou le département des chemins de fer ou aucun de ses officiers, au sujet de dommages subis par lui en rapport avec l'embranchement de Derby, dans le comté de Northumberland, N.-B.

Et aussi,—Ordre de la Chambre—Copie de toute correspondance entre M. Albert Bryanton et le département des chemins de fer ou aucuns de ses officiers ou quelqu'un en son nom ; aussi, copie de tous rapports et instructions entre le dit département ou ses officiers pour placer une ligne d'évitement et un quai d'embarquement sur la propriété du dit Bryanton sur l'embranchement de Derby, dans le comté de Northumberland, N.-B.

Par M. Welsh :—Ordre de la Chambre—Copie de toute correspondance, télégrammes et rapports relatifs au "Northern Light" (sur sa coque, sa machine et ses bouilloires) pour l'année 1887, et depuis le 1er janvier jusqu'à aujourd'hui.

Aussi, copie de toute correspondance, télégrammes et rapports concernant le steamer "Alert," indiquant s'il est propre à la navigation d'hiver dans les détroits du St. Laurent, et l'estimation des dépenses que l'on se propose de faire pour le rendre propre au service de traversée d'hiver.

Par M. Jones (Halifax):—Ordre de la Chambre—Correspondance entre M. Samuel Russell et le gouvernement fédéral, ou aucun de ses employés, ainsi que toutes communications et rapports de cet employé ou ces employés, au sujet d'une réclamation pour dommages causés à sa propriété par le chemin de fer d'embranchement de Derby, dans le comté de Northumberland, N.-B.

Par M. Madill:—Ordre de la Chambre—Copie de toute correspondance entre le gouvernement et toute personne ou personnes au sujet de la réclamation des Sauvages de Mississauga, en vertu des divers traités concernant des terrains non cédés, ainsi que tous rapports et plans s'y rattachant.

Par M. Platt:—Ordre de la Chambre—Copie de toute correspondance, pétitions, rapports d'ingénieurs et autres, touchant la construction d'un port de refuge à Wellington, lac Ontario.

Aussi, —Ordre de la Chambre—Copie de toute correspondance, pétitions, rapports d'ingénieurs et autres, touchant le dragage du havre de Pictou, sur la Baie de Quinté, qui n'ont pas encore été soumis à la Chambre.

Et, —Ordre de la Chambre—Copie de toute correspondance et pétitions concernant la construction des bureaux de poste, de douane et du revenu de l'Intérieur, dans la ville de Pictou.

Par M. Jones (Halifax):—Ordre de la Chambre—Copie de tous papiers, écrits, et rapports entre M. Allan Bryanton et le gouvernement du Canada ou quelqu'un en son nom, ou entre les officiers du gouvernement et lui ou quelqu'un en son nom, ou entre le gouvernement et ses officiers, concernant la construction d'une plateforme ou d'une voie d'évitement près de sa propriété, sur la ligne du chemin de fer d'embranchement de Derby, dans le comté de Northumberland, N.-B.

Par M. Landerkin:—Ordre de la Chambre—Copie de tous papiers et de la correspondance au sujet du site de la ferme expérimentale, à Grenfell, Territoires du Nord-Ouest.

Par M. Davis:—Ordre de la Chambre—

1. Etat indiquant toutes les personnes qui ont affermé des terres à pâturage aux termes de l'ancienne formule d'affermage.
2. Le nombre de celles qui se sont pleinement conformées aux conditions des baux.
3. Le nombre de celles qui s'y sont partiellement conformées, et dans quelle mesure.
4. Le nombre de celles qui doivent des arrérages et quel montant.
5. Le nombre d'anciens affermagés qui sont actuellement inoccupés.

Par M. Daly:—Ordre de la Chambre—Copie de toute correspondance, rapports et recommandations se rapportant à l'allégation du capitaine George H. Young, de Winnipeg, qui prétend avoir sauvé le prêtre blessé, le révérend père Moulin, à Batoche, le 11 mai, 1885, avec l'aide des hommes d'ambulance Bailey et King, du 90ième bataillon; et que le dit sauvetage n'a pas été effectué par le docteur Gravely, de Cornwall, tel que relaté dans le rapport du chirurgien-général de la Milice, présenté au parlement en mai, 1886.

Par M. Amyot:—Ordre de la Chambre—Etat indiquant le coût total de la construction des divers travaux exécutés pour la descente des bois et billots sur la rivière Ottawa et ses tributaires jusqu'au 30 juin dernier; aussi un état indiquant la dépense annuelle de l'entretien de ces ouvrages pendant les cinq années antérieures au 30 juin dernier, sous les différents chefs de reconstruction, réparation, et frais d'administration, à chacune des stations, avec le nom de la rivière ou du tributaire où la dépense a eu lieu; et copie de toute demande reçue de particuliers ou de compagnies à charte pour l'acquisition par voie d'achat ou autrement de tout ou partie de ces ouvrages et améliorations sur la rivière Ottawa et ses tributaires.

Par M. Guillet :—Ordre de la Chambre—Etat donnant toutes soumissions reçues par le gouvernement pour fournitures de charbon durant la dernière année civile, les noms des adjudicataires et le prix, par tonne, dans tous les contrats pour charbon accordés par le gouvernement pendant la dernière année civile.

Par M. McMullen :—Ordre de la Chambre—Etat indiquant :

- 1o La date de l'entrée de Henry Smyth dans le département de l'Agriculture.
- 2o La date à laquelle il a été congédié.
- 3o Le montant à lui payé par jour ou par mois, pour frais de voyage.
- 4o La somme totale à lui payée pour frais de voyage ou autrement.
- 5o La somme totale à lui payée pour services de toute nature, frais de voyage et autres dépenses, depuis le 1er janvier, 1837, jusqu'au 1er mars, 1838.

Par M. Wilson (Elgin)—Ordre de la Chambre—Etat indiquant tout le scrip émis par le gouvernement du Canada, pour toutes fins quelconques, dans le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, les dates et les montants des diverses émissions, et les fins pour lesquelles le scrip a été émis, le mode ou les modes de rachat, le montant de chaque émission rachetée jusqu'à présent et la balance non encore rachetée à la date du 1er mars, 1838.

Par M. McMullen :—Ordre de la Chambre—Etat donnant les noms et la date de nomination de chaque inspecteur de colonisation et de homestead dans les Territoires du Nord-Ouest, y compris le Manitoba, le salaire payé, à chacun, ainsi que les frais de voyage par jour ou par mois ; le montant total payé à chacun pour salaire et frais de voyage ou autres dépenses à partir de la date de leur entrée en fonction jusqu'au 1er janvier, 1838.

Par M. Bowman :—Ordre de la Chambre—Etat indiquant séparément, quant aux compagnies faisant affaires en vertu d'une licence du gouvernement, le montant des risques couverts par les assurances contre l'incendie au 31 décembre de chaque année, de 1831 à 1837, inclusivement ; le nombre de polices d'assurance en vigueur ; le montant total des pertes payées chaque année, et le montant total des dépenses, chaque année ; le pourcentage des pertes et dépenses relativement aux revenus provenant des primes, et la dépense par chaque \$1000 assurées.

Par M. McMullen :—Ordre de la Chambre—Etat donnant toutes les soumissions pour habillements de la milice depuis le 1er janvier, 1833, et indiquant le nom de chaque maison ou personne qui a soumissionné, le montant de chaque soumission, et le nom de la maison ou personne à qui le contrat ou les contrats ont été accordés.

Par M. Landerkin :—Ordre de la Chambre—Copie de tous documents concernant la demande de George J. McDonald relativement à l'exposition du centenaire de 1836.

Par M. Davies :—Ordre de la Chambre—Copie de tous papiers et correspondance concernant la demande d'indemnité formulée par Warren Allen pour un bateau-traîneau brûlé afin de sauver la vie des équipages et passagers des bateaux qui faisaient la traversée, dans le mois de janvier, 1835, entre l'île du Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick, et aussi, pour l'usage d'un bateau-traîneau et les services d'un équipage envoyé à la recherche des bateaux perdus.

Sur motion de Sir Charles Tupper, il est nommé un comité spécial composé de MM. Casgrain, Edgar, Flynn, Ives, McDougald (Pictou), Mills (Annapolis), Wood (Brockville), et de l'auteur de la motion, chargé de faire une enquête et rapport sur la réclamation de James King, telle que formulée dans sa pétition reçue par cette Chambre le 21 mars, 1838 ; avec pouvoir au dit comité d'envoyer quérir personnes, papiers et documents.

M. Jamieson propose,—Que, dans l'opinion de cette Chambre, il est expédient de prohiber la fabrication, l'importation et la vente des liqueurs enivrantes, sauf pour des fins sacramentales, médicinales, scientifiques ou mécaniques. Que la mise en vigueur de telle prohibition et la surveillance de telle fabrication, importation ou vente qui pourra être permise, soient exercées par le gouvernement de la Paissance, par l'entremise d'officiers nommés spécialement à cet effet.

Et un débat s'ensuivant,—il est ajourné, sur motion de M. Scriver.

8 P.M.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de Sir Charles Tupper,—  
Que le bill (No 65) concernant un certain traité conclu entre Sa Majesté Britannique  
et le Président des Etats-Unis, soit maintenant lu pour la seconde fois.

Et le débat se continuant ;

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit ;

MARDI, 17 avril, 1888.

Et la question étant mise sur la dite motion,—elle est adoptée.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général  
devant siéger à la prochaine séance de la Chambre, aujourd'hui.

Sir Charles Tupper présente la réponse suivante :

Réponse à l'Ordre du 9 courant—Copie du contrat qui existe actuellement entre  
le gouvernement et les entrepreneurs pour l'impression des billets de la Puissance,  
et de toute correspondance ayant trait à son adjudication.

La Chambre alors s'ajourne à 2.20 A.M.

JOSEPH ALDRIC OUMET,

*Orateur.*

## AVIS DE MOTIONS.

**M. Charlton**—Mercredi prochain—INTERPELLATION—

1o L'assistant maître de poste de Kingston, William Shannon, a-t-il été surpris par le sous-inspecteur ou autre officier décachetant certaines lettres ?

2o Pourquoi le dit assistant maître de poste n'a-t-il pas été arrêté immédiatement ?

3o Comment se fait-il qu'on ait permis au dit assistant de partir pour Cap Vincent le lendemain, sans s'y opposer ?

4o Pourquoi le département des Postes n'a-t-il pas tenté de mettre en état d'arrestation le dit assistant lors de son retour à Kingston, ces jours derniers ?

**Sir Richard Cartwright**—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il d'augmenter les traitements des juges de comtés de la province d'Ontario ?

**M. White (Cardwell)**—Mercredi prochain—BILL intitulé : “ Acte pour amender d'avantage le chap. 51 des Statuts Révisés : *Acte de la propriété foncière dans les Territoires.*”

**M. Landerkin**—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il, au cours de la présente session, d'enlever les droits sur les livres importés pour l'usage des instituts mécaniques ?

**M. Lister**—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Quand Richard Munck, de Chatham, a-t-il cessé d'être employé pour le gouvernement ? Et quelle est la somme totale qui lui a été payée, l'an dernier, pour ses services et déboursés ?

**M. Perry**—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat donnant la date du commencement des voyages faits par les bateaux-traîneaux entre le Cap Traverse, I.P.-E., et le Cap Tourmente, N.-B., dans l'hiver de 1888, le nombre de voyages exécutés, le nombre de malles traversées, ainsi que le nombre de passagers. Aussi, le chiffre des dépenses et celui des recettes provenant des passagers pour le service d'hiver, entre ces caps, pendant l'hiver 1888.

**M. Boyle**—Mercredi prochain—BILL intitulé : “ Acte pour empêcher que des fraudes soient commises par les marchands forains ou à commission dans la vente des plants provenant de pépinières.”

**M. Flynn**—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toute correspondance et levés hydrographiques concernant le brise-lames de L'Ardoise, dans le comté de Richmand.

**M. Macdonald (Huron)**—Mercredi prochain—INTERPELLATION—

1o Quand M. F. O. O'Donoghue a-t-il été engagé comme commis supplémentaire dans le département de l'Agriculture ?

2o Quand a-t-il eu la permission de s'engager comme cabaleur tory dans le comté de Russell ?

3o Son salaire comme commis supplémentaire lui est-il assuré pendant son absence ?

---

**No. 35.**

---

OTTAWA, LUNDI, 16 AVRIL 1888.

---

---

2e Session, 6e Parlement, 51 Victoria, 1888.

---

---

**PROCÈS - VERBAUX**

---

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

---

---

OTTAWA:

IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET CIA.

1888.

## No 36.

## PROCÈS VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

---

 OTTAWA, MARDI, 17 AVRIL, 1888.
 

---

## PRIÈRE.

Deux pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

M. l'Orateur informe la Chambre que le Greffier de la Chambre a reçu du Greffier de la Couronne en Chancellerie un certificat de l'élection de Joseph Gauthier, écrivain, pour représenter le district électoral de l'Assomption.

Joseph Gauthier, écrivain, membre élu pour représenter le district électoral de l'Assomption, ayant préalablement prêté le serment requis par la loi, et signé le rôle qui le contient, prend son siège en Chambre.

Sir Hector Langevin, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le neuvième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération les bills suivants et est convenu de les rapporter avec des amendements, savoir:—

Bill (No 31) constituant en corporation la Cie du pont de chemin de fer d'hiver de la rivière Détroit; et

Bill (No 54) constituant en corporation la Cie du chemin de fer du Sud-Ouest.

Sur motion de M. Masson, le bill (No 96) du Sénat, intitulé: "Acte constituant en corporation la Cie du chemin de fer de Belleville au lac Nipissingue," est lu pour la première fois.—Seconde lecture, demain.

M. Thompson propose,—Que la Chambre se forme en comité général, demain, pour considérer la résolution suivante:—

Qu'il est expédient d'amender l'acte concernant les juges des Cours provinciales, et de prescrire que les traitements annuels des juges ci-après mentionnés seront comme suit:

Dans l'Ontario—

Le juge-en-chef de l'Ontario.....	\$ 7,000
Trois juges en appel, chacun.....	6,000
Le juge-en-chef du Banc de la Reine.....	7,000
Deux juges de la Haute Cour de Justice, division du Banc de la Reine, chacun.....	6,000
Le Chancelier de l'Ontario.....	7,000
Trois juges de la Haute Cour de Justice, division de la Chancellerie, chacun.....	6,000
Le juge-en-chef des Plaids Communs.....	7,000
Deux juges de la Haute Cour de Justice, division des Plaids Communs, chacun.....	6,000

Dans Québec—	
Le juge-en-chef du Banc de la Reine.....	7,000
Cinq juges puisnés de la dite Cour, chacun .....	6,000
Le juge en-chef de la Cour Supérieure.....	7,000
Douze juges puisnés de la dite Cour, dont le domicile est fixé à Montréal et Québec, chacun.....	6,000
Seize juges puisnés de la dite Cour, dont les domiciles sont fixés ailleurs qu'à Montréal ou Québec, y compris le juge du district de Terrebonne, chacun.....	4,500
Le premier juge puisné résidant à Québec, si le juge-en-chef demeure à Montréal, ou le premier juge puisné résidant à Montréal, si le juge-en-chef demeure à Québec, en sus de son autre traitement.....	1,000
Dans la Nouvelle-Ecosse—	
Le juge-en-chef de la Cour Suprême.....	6,000
Le juge en Equité.....	5,000
Cinq juges puisnés de la dite Cour, chacun.....	5,000
Dans le Nouveau-Brunswick—	
Le juge-en-chef de la Cour Suprême.....	6,000
Le juge en Equité.....	5,000
Quatre juges puisnés de la dite Cour, chacun.....	5,000
Dans l'Île du Prince-Edouard—	
Le juge-en-chef de la Cour Suprême, qui est aussi juge de la Cour de Vice Amiralité.....	5,000
Un juge-asseesseur, qui est aussi juge de la Cour des rôles en Chancellerie.....	4,000
Un juge assesseur, qui est aussi Vice-Chancelier .....	4,000
Dans le Manitoba—	
Le juge-en-chef de la Cour du Banc de la Reine.....	6,000
Trois juges puisnés de la dite Cour, chacun.....	5,000
Dans la Colombie-Anglaise—	
Le juge-en-chef de la Cour Suprême.....	6,000
Quatre juges puisnés de la dite Cour, chacun.....	5,000
Dans les Territoires du Nord-Ouest—	
Cinq juges puisnés de la Cour Suprême, chacun.....	5,000
Aussi, qu'il sera payé à chacun des juges ci-dessus mentionnés présidant, comme tels, toute cour tenue en aucun endroit autre que celui où il est tenu de résider, à titre de dépenses de voyage, ses frais de déplacement et cinq piastres pour chaque jour qu'il sera absent de son domicile ; aussi, que le traitement annuel de quatre juges de cours de comtés, dans la Colombie-Anglaise, sera de \$2,000, chacun, durant les trois premières années de service, et après trois ans de service, de \$2,400, chacun ; et qu'aucun ou tous les dits juges de cours de comtés pourra, pareillement accepter de la province de la Colombie-Anglaise la charge de magistrat stipendiaire, et recevoir une rémunération de cette province ; et aussi, que dans le cas de l'honorable sir Adam Wilson, ci-devant juge-en-chef de la division du Banc de la Reine de la Haute Cour de Justice de l'Ontario, la pension de retraite qui lui sera accordée, sera la même que si le traitement qu'il est proposé par les présentes de fixer pour sa charge comme tel juge, avait été le traitement fixé par la loi à l'époque de sa démission.	
Alors, M. Thompson informe la Chambre que Son Excellence le Gouverneur-Général ayant été mise au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la Chambre.	
Ordonné,—Que la Chambre se forme en comité général demain, pour considérer la dite résolution.	

Sir Charles Tupper présente la réponse suivante :—

Réponse à Adresse du 9 courant—Copie de toute correspondance échangée avec le gouvernement Impérial relativement au désaveu des Actes du Manitoba concernant les chemins de fer,

Un message est reçu du Sénat, adoptant les bills suivants, sans amendements, savoir :

Bill (No 42) constituant en corporation la Cie du chemin de fer de Pontiac et de Renfrew.

Bill (No 77) à l'effet de ratifier une certaine convention conclue entre la Cie du chemin de fer de London and South-Eastern et la Cie du chemin de fer du Sud du Canada.

Bill (No 66) constituant en corporation la Cie du chemin de fer du St-Laurent et d'Adirondack.

Bill (No 26) à l'effet de ratifier une certaine convention entre la Cie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada, la Cie du chemin de fer du Sud du Canada et la Cie du chemin de fer de London à Port-Stanley.

Le bill (No 65) concernant un certain traité entre Sa Majesté Britannique et le Président des Etats-Unis, est délibéré en comité général, rapporté sans amendement, lu pour la troisième fois et passé.

Le bill (No 87) modifiant l' "Acte du revenu consolidé et de l'audition," chap. 29 des Statuts Révisés du Canada, est lu pour la seconde fois, et renvoyé à un comité général devant siéger demain.

La Chambre se forme en comité général pour considérer une certaine résolution concernant le salaire de l'Auditeur Général du Canada.

(En comité.)

La résolution suivante est adoptée :—

*Résolu*,—Que le salaire de l'Auditeur Général sera de quatre mille piastre par année, et que l'Auditeur sera sujet aux dispositions de l'Acte du Fonds de Retraite du Service Civil.

Résolution à rapporter.

Rapport à recevoir à la prochaine séance de la Chambre.

Le bill (No 3<sup>o</sup>) modifiant les Statuts Révisés du Canada, chap. 97, concernant les passages d'eau, est lu pour la seconde fois, délibéré en comité général, rapporté sans amendement, lu pour la troisième fois, et passé.

La Chambre se forme en comité général pour considérer une certaine résolution pourvoyant à la prolongation du délai fixé pour l'achèvement des travaux de la Cie du chemin de fer maritime de Chignectou.

(En comité.)

La résolution suivante est adoptée :—

*Résolu*,—Qu'il est expédient de prescrire que le temps fixé pour l'achèvement des travaux du chemin de fer maritime de Chignectou sera, en ce qui concerne son droit de recevoir la subvention ci-devant autorisée, le premier juillet, 1890, au lieu du 1er juillet, 1889; aussi, que la compagnie pourra obtenir un autre délai de vingt-quatre mois pour parachever les dits travaux, à condition de payer une amende de \$5,000 pour chacun des mois pendant lesquels les travaux resteront inachevés après la date ci-dessus en premier lieu mentionnée; et aussi, que le montant du capital mentionné dans la clause 2 de l'acte 49 Viet., chap. 18, comme celui sur lequel le paiement de la subvention est limité de manière à porter les recettes nettes à sept pour cent par année, sera de \$5,500,000 au lieu de \$5,000,000.

Résolution à rapporter.

La dite résolution est, en conséquence, rapportée, lue la seconde fois, et adoptée.

Sir Charles Tupper présente alors un bill (No 101) pour prendre de nouvelles dispositions concernant l'octroi d'une subvention à la Cie du chemin de fer de transport maritime de Chignectou, (limitée),—lequel est lu pour la première fois.—  
Seconde lecture, demain.

Le bill (No 92) modifiant le chapitre 32 des Statuts Révisés, concernant les douanes, est lu pour la seconde fois, et renvoyé à un comité général devant siéger demain.

La Chambre se forme en comité général pour considérer une certaine résolution concernant l'Acte des Douanes.

(En comité.)

La résolution suivante est adoptée :—

*Résolu.*— Qu'il est opportun de modifier l'Acte des douanes et de décréter que l'expression "valeur," employée à l'égard de quelque amende ou confiscation, signifiera la valeur des effets ou marchandises, une fois les droits payés, lorsque la contravention sera commise ; que dans les cas de sous-évaluation de dix pour cent ou plus, il sera prélevé un droit additionnel proportionné au pourcentage de la sous-évaluation ; qu'il ne sera fait aucune déduction pour les dommages éprouvés par le sucre ou autres produits saccharins, lorsque les droits seront calculés d'après l'épreuve polariscopique, mais qu'il pourra être fait une déduction pour les dommages causés par l'eau de mer ; que lorsqu'il n'existera pas de moyens certains de constater la valeur des marchandises pour l'imposition des droits, le ministre des Douanes pourra déterminer cette valeur ; que le système d'accepter des obligations ou cautionnements pour le paiement des droits sur les marchandises entreposées ou déclarées pour l'exportation, le transport ou le déplacement, ou transférées d'un propriétaire à un autre sans l'acquiescement des droits, soit aboli, et qu'en son lieu et place il soit prescrit que le propriétaire de ces marchandises à l'égard desquelles il sera commis quelque infraction aux lois de douane, sera passible, en sus de toute autre amende, d'une amende égale au double du droit imposable sur ces marchandises.

Résolution à rapporter.

La dite résolution est, en conséquence, rapportée, lue pour la seconde fois, et adoptée,—et elle est renvoyée au comité général sur le bill qui précède.

Le bill (No 47) modifiant l'"Acte des falsifications," chap. 107 des Statuts Révisés du Canada, est lu pour la seconde fois, et renvoyé à un comité général devant siéger, demain.

La Chambre alors s'ajourne.

JOSEPH ALDRIC OUIMET,

Orateur

## AVIS DE MOTIONS

---

*M. Landerkin*—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat indiquant le nombre total de personnes employées permanentement dans chaque branche du service public du Canada, à la date du 1er mars, 1888, et le montant total du salaire qu'elles reçoivent dans chaque département. Aussi, un état donnant le nombre total de personnes employées temporairement dans chaque branche de l'administration, à la date ci-dessus, et le montant total du salaire qu'elles reçoivent dans chaque département.

*Sir R. Cartwright*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—

1. L'attention du gouvernement a-t-elle été attirée sur le fait qu'un nombre considérable d'immigrants arrivés en Canada au cours des dernières années étaient des gens nécessiteux ne pouvant faire des colons, et que ces gens sont fréquemment demeurés à la charge de la population canadienne ?

2. Le gouvernement a-t-il pris des mesures pour empêcher le débarquement de tels gens, et, dans ce cas, quelles sont ces mesures ?

3. Ces gens ont-ils été renvoyés dans leur pays natal, et, dans ce cas, quel en est le nombre ?

4. Le gouvernement peut-il infliger des pénalités, et lesquelles, aux compagnies de steamers ou autres particuliers qui transportent ces gens en Canada ?

5. Si le gouvernement est convaincu qu'il n'a pas les pouvoirs nécessaires pour empêcher et punir l'immigration de tels gens en Canada, a-t-il l'intention de demander au parlement de nouveaux pouvoirs pendant le cours de la présente session ?

*M. Weldon* (St Jean)—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il de présenter un bill pour suspendre la révision des listes des voteurs aux termes de l'Acte du Cens Electoral, durant la présente année ?

*M. White* (Cardwell)—Jeudi prochain—BILL intitulé : " Acte modifiant l'Acte des Sauvages, chap. 43 des Statuts Révisés du Canada."

---

**No. 36.**

---

OTTAWA, MARDI, 17 AVRIL 1888.

---

2e Session, 6e Parlement, 51 Victoria, 1888.

---

---

**PROCÈS - VERBAUX**

---

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

---

OTTAWA:

IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET C<sup>IE</sup>  
1888.

## No 37.

## PROCÈS VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MERCREDI, 18 AVRIL, 1888.

## PRIÈRE.

Une pétition est présentée et déposée sur le bureau.

La pétition du conseil municipal du village de Kingsville; demandant l'octroi d'une somme d'argent égale à \$5,000 par mille de l'extension projetée du chemin de fer du Lac Erié, Essex et la rivière Détroit, pour aider à la construction de la dite extension,—étant lue;

M. l'Orateur décide: " Qu'elle ne peut être reçue, vû que l'octroi de ses conclusions entraînerait la dépense de deniers publics."

M. Ives, du comité des Bills Privés, présente le second rapport de ce comité, rapportant le bill (No 83) modifiant l'acte constitutif de la Cie des améliorations du havre de Moneton, sans amendement; et le bill (No 15) à l'effet de constituer en corporation l'Académie Nisbet de Prince-Albert, avec plusieurs amendements.

Quant au dernier bill, le comité recommande le remboursement de l'honoraire de \$200 imposable de par la règle 58, vû que le comité est d'avis que le dit bill n'est sujet à tel honoraire.

M. Wood (Brockville), du comité des Ordres Permanents, présente le quatorzième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Conformément à l'ordre de la Chambre du 16 courant, votre comité a examiné de nouveau la pétition de la Cie du chemin de fer Central d'Ontario, demandant la passation d'un acte lui permettant de changer le terminus de son chemin et d'hypothéquer le dit chemin pour un montant supérieur à \$20,000 par mille, et il est d'opinion que, bien que les prescriptions de la règle 51 n'aient pas été strictement remplies, l'esprit de la dite règle a été observé, en autant que tous les particuliers dont les intérêts auraient pu être affectés par la mesure projetée ont été dûment avertis que les promoteurs avaient l'intention de demander une mesure législative dans ce sens. Et bien que votre comité fût du même avis, la dernière fois que cette pétition lui fût soumise, cependant, il n'a pas pensé qu'il fût opportun de recommander la suspension de la règle par suite des représentations qui lui ont été faites par certaines personnes dont les droits auraient pu être lésés par la mesure projetée; mais ces mêmes personnes ayant aujourd'hui déclaré devant le comité qu'elles n'insistaient pas sur leur demande de protection, à cette phase des procédures, votre comité se pense justifiable de recommander que la règle 51 soit suspendue au sujet de cette pétition.

Le délai pour présenter des bills privés étant expiré, votre comité recommande que la règle 49 soit aussi suspendue en ce qui concerne cette pétition.

Sir Hector Langevin présente la réponse suivante :—

Réponse à Ordre du 28 écoulé—Copie des procédés de l'enquête faite à Ste-Flavie, le 23 septembre 1887, sur le corps de Wm. L. Duncan tué le jour précédent sur le chemin de fer Intercolonial, avec la preuve faite à cette enquête. Aussi, copie de tout rapport ou investigation sur l'accident par les autcrités du chemin de fer ou d'aucun rapport relatif à cet accident adressé au département des chemins de fer et canaux, et de toute correspondance échangée avec le dit département relativement à cette affaire.

Sur motion de M. Macdowall, il est ordonné de rembourser l'honoraire de \$200 perçu, aux termes de la règle 58, sur le bill (No 15) à l'effet de constituer en corporation l'Académie Nisbet de Prince-Albert, conformément à la recommandation du comité des Bills Privés.

Sur motion de M. Wood (Brockville), les règles 49 et 51 sont suspendues, en ce qui concerne la pétition de la Cie du chemin de fer Central d'Ontario, conformément à la recommandation contenue dans le quatorzième rapport du comité des Ordres Permanents; et autorisation est accordée de présenter un bill pour permettre à la dite Cie de changer le tracé de sa ligne et d'hypothéquer son chemin pour un montant supérieur à \$20,000 par mille.

M. O'Brien présente alors un bill (No 102) concernant la Cie du chemin de fer Central d'Ontario,—lequel est lu pour la première fois.—Seconde lecture, demain.

Sur motion de M. Colby, la requête de l'honorable J. J. C. Abbott, sénateur, et autres, de la cité de Montréal, présentée ce jour, est lue et reçue; les requérants demandent qu'il leur soit permis de mettre devant cette Chambre leur pétition pour un acte constitutif pour un collège à Montréal, avec des succursales ou écoles préparatoires dans les territoires du Nord-Ouest ou dans la Colombie-Anglaise, pour donner une meilleure instruction aux femmes,—nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions en obtention de bills privés. Et la dite pétition est renvoyée au comité des Ordres Permanents.

Les bills suivants sont présentés, lus pour la première fois, et remis pour la seconde lecture, à demain, savoir :—

Par M. Cook :—Bill (No 103) pourvoyant à l'examen des personnes employées comme ingénieurs-mécaniciens ailleurs que sur les vapeurs, et à la délivrance de licences aux dites personnes.

Par M. Thompson :—Bill (No 104) pour amender davantage le chapitre 51 des Statuts Révisés du Canada, *Acte de la propriété foncière dans les territoires.*

Par M. Boyle :—Bill (No 105) pour empêcher la perpétration de fraudes par les marchands forains ou les commissionnaires qui vendent des plants ou arbrisseaux provenant de pépinières.

Les adresses à Son Excellence et les Ordres de la Chambre qui suivent, sont votés, savoir :—

Par M. Doyon :—Ordre de la Chambre—Copie de toutes lettres, télégrammes et requêtes adressées par des Sauvages de la réserve de Caughnawaga au ministre de l'Intérieur, demandant une élection de chefs suivant les dispositions de l'Acte des Sauvages, et de toutes correspondances échangées à ce sujet entre les dits Sauvages, le ministère de l'Intérieur et l'agent de la réserve.

Par M. Fiset :—Ordre de la Chambre—Copie de la correspondance entre J. C. Pottinger, écr., surintendant du chemin de fer Intercolonial, et M. Noël Fortin, de la paroisse de Saint-Fabien, concernant l'accident et les dommages causés à ce dernier.

Par M. Kirk :—Ordre de la Chambre—Copie de toute correspondance entre le gouvernement, ou un quelconque de ses membres, et les conseils municipaux des comtés de Pictou, Antigonish et Guysboro', Nouvelle-Ecosse, et toutes autres personnes; ainsi que copies des résolutions passées par les dits conseils municipaux concernant le remboursement, par le gouvernement, des deniers payés par les dits conseils municipaux pour le droit d'expropriation pour le chemin de fer de Prolongement-Est, maintenant la propriété du gouvernement et en sa possession.

Par Sir Donald A. Smith:—Ordre de la Chambre—Copies de toute correspondance, états, pétitions et autres documents reçus par le gouvernement ou aucun des départements de l'administration, au sujet d'un projet consistant en ce que le gouvernement se charge du coût de l'approfondissement du chenal du fleuve Saint-Laurent entre Montréal et Québec; et au sujet du remboursement de l'argent pris sur les recettes du port de Montréal pour être dépensé dans ces travaux, ou de quelque mesure équivalente dans l'intérêt de l'amélioration de ce port.

Par M. Platt:—Ordre de la Chambre—Copie de toute correspondance et pétitions relatives à la construction d'un pont sur la Baie de Quinté, à Belleville.

Par M. Laurie:—Adresse—Copie de toute correspondance et propositions se rattachant à la visite des délégués de l'Île de la Jamaïque à Ottawa en 1885, et de délégations projetées d'autres îles des Indes Occidentales, soit dans le but de discuter l'établissement de relations politiques plus intimes, ou simplement en vue d'établir des rapports commerciaux plus complets. Aussi, copie de toute correspondance des autorités impériales sur le même sujet.

A 6 P.M., M. l'Orateur quitte le fauteuil, pour le reprendre à 7.30 P.M.

7.30 P.M.

*(L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de l'article 19 du règlement.)*

Le bill (No 31) constituant en corporation la Cie du Pont du chemin de fer d'hiver de la rivière Détroit, est délibéré en comité général, rapporté avec des amendements, délibéré tel qu'amendé, et remis pour la troisième lecture, à vendredi prochain.

Le bill (No 54) à l'effet de constituer en corporation la Cie de chemin de fer du Sud-Ouest, est délibéré en comité général, et rapporté sans amendement.

Et la question étant mise,—Que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois; M. Bergin propose, comme amendement,—Que le bill ne soit pas lu maintenant la troisième fois, mais que la troisième lecture ait lieu dans six mois à dater d'aujourd'hui.

Attention étant attirée sur le fait que l'heure est expirée, la Chambre procède à la prise en considération des bills et ordres publics.

Le bill (No 4) modifiant l'acte concernant les lettres patentes entachées d'erreurs, et le dégrèvement des biens engagés à la couronne, est délibéré en comité général, rapporté avec des amendements, délibéré tel qu'amendé, et lu pour la troisième fois.

M. Thompson informe alors la Chambre, que Son Excellence le Gouverneur-Général ayant été mis au fait de l'objet de ce bill, le recommande à la Chambre.

Le bill est alors passé.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. McCarthy, pour la seconde lecture du bill (No 5) pour la protection des employés de chemins de fer.

Et la question étant mise sur la dite motion,—elle est adoptée.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général devant siéger, demain.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Kirkpatrick, pour la seconde lecture du bill (No 7) autorisant les navires américains à secourir les navires naufragés ou désarmés dans les eaux canadiennes.

Et la question étant mise sur la dite motion,—elle est rejetée, sur la division suivante:—

## POUR :

## Messieurs

Amyot,	Fiset,	Mitchell,
Armstrong,	Fisher,	Paterson ( <i>Brant</i> ),
Bain ( <i>Wentworth</i> ),	Gauthier,	Perry,
Béchar, d,	Gillmor,	Platt,
Bell,	Girouard,	Préfontaine,
Bergeron,	Godbout,	Rinfret,
Bergin,	Guay,	Robertson,
Bernier,	Hale,	Rowand,
Borden,	Holton,	Ste. Marie,
Bourassa,	Kirk,	Scriver,
Bowman,	Kirkpatrick,	Semple,
Cartwright (Sir Richard),	Labelle,	Shanly,
Casgrain,	Lang,	Smith (Sir Donald),
Choquette,	Laurier,	Somerville,
Cook,	Lovitt,	Sutherland,
Coulombe,	Macdonald ( <i>Huron</i> ),	Thérien,
Desaulniers,	McIntyre,	Trow,
Dessaint,	McMillan ( <i>Huron</i> ),	Turcot,
Doyon,	McMullen,	Watson et
Edgar,	Meigs,	Wilson ( <i>Elgin</i> ).—61.
Ellis,		

## CONTRE :

## Messieurs

Bain ( <i>Soulanges</i> ),	Foster,	Moncreiff,
Baird,	Freeman,	Montague,
Baker,	+ Gigault,	O'Brien,
Bowell,	Gordon,	Patterson ( <i>Essex</i> ),
Boyle,	Grandbois,	Porter,
Brown,	Guillet,	Robillard,
Bryson,	Henderson,	Roome,
Cameron,	Hesson,	Rykert,
Cargill,	Hickey,	Skinner,
Carling,	Hudspeth,	Small,
Carpenter,	Ives,	Smith ( <i>Ontario</i> ),
Caron (Sir Adolphe),	Jamieson,	Sproule,
Chapleau,	Kenny,	Stevenson,
Charlton,	Langevin (Sir Hector),	Taylor,
Cimon,	Laurie,	Thompson,
Cockburn,	McCulla,	Tisdale,
Colby,	McDonald ( <i>Victoria</i> ),	Tupper (Sir Charles),
Coughlin,	McDougald ( <i>Pictou</i> ),	Tupper ( <i>Pictou</i> ),
+ Couture,	McDougall ( <i>Cap-Breton</i> ),	Tyrwhitt,
+ Curran,	McKay,	Vanasse,
+ Davin,	McKeen,	Wallace,
Davis,	McLelan,	Ward,
Dawson,	McMillan ( <i>Vaudreuil</i> ),	Weldon ( <i>Albert</i> ),
Denison,	McNeill,	Wilmot,
Dickinson,	Madill,	Wilson ( <i>Argenteuil</i> ),
Dupont,	Marshall,	Wilson ( <i>Lennox</i> ),
Ferguson ( <i>Leeds et Grenville</i> ),	Mills ( <i>Annapolis</i> ),	Wood ( <i>Brockville</i> ), et
Ferguson ( <i>Renfrew</i> ),	Moffat,	Wright.—84.

La Chambre alors s'ajourne.

JOSEPH ALDRIC OUMET,

Orateur.

## AVIS DE MOTIONS.

*M. Davies*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Quel est le fonctionnaire (s'il en est) qui a la charge des quais et jetées du gouvernement fédéral dans l'Île du Prince-Edouard? Si un tel fonctionnaire existe, quelles sont ses attributions? A-t-il l'autorisation d'ordonner des réparations de temps à autre?

*M. Cook*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—M. A. P. Sherwood est-il toujours employé comme chef de la police fédérale? Si oui, le gouvernement sait-il qu'il est engagé comme agent ou procureur pour certains entrepreneurs du chemin de fer du Cap-Breton? Est-il autorisé par le gouvernement à transiger de telles affaires? Un membre du service civil (service intérieur) a-t-il le droit de s'occuper d'affaires se rapportant à la construction des chemins de fer du gouvernement ou autrement.

*M. Brown*—Vendredi prochain—COMITÉ SPÉCIAL pour faire rapport sur la boîte de scrutin inventée par John Waddell, de Harriston, dont un modèle a été fait, par ordre de la Chambre en date du 11 juin dernier, sous la direction du principal ingénieur-mécanicien du département des Travaux Publics; le dit comité devant se composer de MM. Coursol, Edgar, Girouard, Hudspeth, Kenny, Landerkin, Madill, Porter, Skinner, Ward, et de l'auteur de la motion.

*M. Ross*—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toute correspondance adressée à l'adjudant-général, aux Quartiers Généraux, ou à l'officier qui faisait fonction d'adjudant général des forces actives, dans le Nord Ouest, concernant l'allégation du capitaine George H. Young, de Winnipeg, au sujet de l'inexactitude du rapport officiel présenté au parlement en mai 1885, en tant qu'il se rapporte à la déviance, le 9 mai 1885, à Batoche, de l'artilleur N. Charpentier qui gisait, blessé aux deux jambes, dans un endroit dangereux, en avant des lignes; que la dite erreur doit avoir été commise en copiant le rapport original, vu que le dit blessé a été sauvé par le capitaine George H. Young et le lieutenant Freer, et non par le lieutenant Freer et l'artilleur Coyne, de la batterie "A", tel que communiqué officiellement au parlement.

*M. Bourassa*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il d'insérer une somme d'argent dans le budget supplémentaire, cette année, pour la construction d'un quai, au bout du chemin qui conduit à l'Île-aux-Noix, appelé "Chemin aux approches de l'Île-aux-Noix," en la paroisse de St-Valentin, comté de St-Jean, sur la rivière Richelieu, pour faciliter l'approche de l'Île-aux-Noix et le commerce des paroisses environnantes?

*M. Curran*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il l'intention d'obliger les inspecteurs, aux termes de l'acte des falsifications, de soumettre à l'analyse les liqueurs enivrantes offertes en vente au public, tel que recommandé par l'Association de Tempérance?

*M. Somerville*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il échangé quelque correspondance avec les autorités impériales au sujet de la présentation de médailles aux vétérans de 1866-70, tel que promis à une députation venue de Montréal en 1887.

*M. Ferguson (Welland)*—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement et la Société Historique de Drummondville au sujet de la protection et de l'entretien des tombes des soldats tués à la bataille de Sundy's Lane.

M. *Charlton*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il payé, ou promis de payer quelques sommes d'argent à quelques particuliers par suite des défalcatons de M. Wm Shannon ? Et, dans ce cas, quel est le montant payé ?

M. *Tupper* (Pictou)—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat indiquant les demandes de paiement et les réclamations payées à même le montant de \$30,000 voté par le Parlement en 1886, "pour payer les entrepreneurs et autres signalés par les commissaires et arbitres chargés d'examiner les réclamations provenant de la construction de cette voie ferrée." Aussi, copie de la partie du rapport des commissaires qui se rapporte aux réclamations de H. D. Murray, David Murray, William Murray, James McDonald, John D. Fraser, produites devant la commission, et copie de toute correspondance relative aux réclamations en dernier lieu mentionnées, soit avec les commissaires ou avec le département des Chemins de fer et Canaux.

M. *Holton*—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copies de toute correspondance échangée entre certains importateurs de Montréal, et le percepteur des douanes de ce port, ou le département des douanes, au sujet de certains droits spéciaux exigés sur du poisson, des fruits ou autres marchandises périssables.

M. *McCarthy*—Vendredi prochain—Qu'il serait dans les intérêts de la Puissance que de tels changements seraient introduits dans les relations commerciales entre le Royaume-Uni et le Canada pouvant donner au Canada des avantages qui ne sont pas accordés aux Etats étrangers dans les marchés de la mère-patrie; le Canada désirant obtenir le privilège de favoriser la Grande-Bretagne et l'Irlande, tout en ayant égard à la politique inaugurée en 1879, dans le but de favoriser les divers intérêts et les industries de la Puissance, ainsi que ses besoins financiers.

NO. 37.

OTTAWA, MERCREDI, 18 AVRIL 1888.

2e Session, 6e Parlement, 51 Victoria, 1888.

PROCÈS - VERBAUX

OTTAWA:

IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET CIA.

1888

## No 38.

## PROCÈS VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

---

 OTTAWA, JEUDI, 19 AVRIL, 1888.
 

---

## PRIÈRE.

Deux pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De Alexander P. Fisher et autres, de Batoche, Grandin et autres lieux, dans le district de Saskatchewan, Territoires du Nord-Ouest; demandant la jouissance des mêmes droits et privilèges qui ont été concédés à la population du Manitoba.

De John Crothers et autres, de St-Georges de Clarenceville, comté de Missisquoi, Québec; se plaignant de certaines obstructions dans la rivière Richelieu, et priant la Chambre de ne pas accorder à des particuliers ou à des corporations des privilèges ou pouvoirs en ce qui concerne des travaux de creusage ou la construction de chaussées ou endiguements dans certains endroits de la dite rivière.

Sir Hector Langevin, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le dixième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération les bills suivants et est convenu de les rapporter avec des amendements, savoir :—

Bill (No 62) constituant en corporation la Cie du Pont International de Grenville;

Bill (No 59) conférant certains pouvoirs à la Cie de Téléphone de la Nouvelle-Ecosse (à responsabilité limitée); et

Bill (No 50) constituant en corporation la Cie du chemin de fer et de ponts d'Ottawa, Morrisburg et de New-York.

M. White (Cardwell) présente un bill (No 106) modifiant davantage l'Acte des *Savages*, chap. 43 des Statuts Révisés du Canada,—lequel est lu pour la première fois.—Seconde lecture, demain.

Sir R. Cartwright propose,—Que la Chambre s'ajourne maintenant.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

La résolution adoptée en comité général, mardi dernier, concernant le salaire de l'Auditeur-Général, est rapportée, lue pour la seconde fois, adoptée, et renvoyée au comité général sur le bill (No 87) modifiant l'Acte du revenu consolidé et de l'audition, chap. 29 des Statuts Révisés du Canada.

Le dit bill (No 87) est alors délibéré en comité général,—et sur rapport de progrès, le comité reçoit l'autorisation de siéger de nouveau, demain.

Un message est reçu du Sénat, adoptant les bills suivants, sans amendement, savoir :—

Bill (No 23) à l'effet de réduire le capital social de la Banque Nationale.

Bill (No 51) concernant la Banque Fédérale du Canada.

Et aussi,—avec le bill suivant le leurs Honneurs, auquel le concours de cette Chambre est demandé :—

Bill (No 107) intitulé : “ Acte concernant la Cie de colonisation des agriculteurs d'York.”

Le bill (No 47) modifiant l'Acte des falsifications, chap. 107 des Statuts Révisés du Canada, est délibéré en comité général, rapporté avec des amendements, délibéré tel qu'amendé, lu pour la troisième fois et passé.

Sir Charles Tupper propose,—Que le bill (No 101) pour prendre de nouvelles dispositions concernant l'octroi d'une subvention à la Cie du chemin de fer de transport maritime de Chignectou, (limitée),—soit maintenant lu la seconde fois.

Et la question étant mise sur la dite motion,—elle est adoptée, sur la division suivante :—

POUR :

Messieurs

Amyot,	Dawson,	Marshall,
Bain ( <i>Soulanges</i> ),	Denison,	Moncreiff,
Baird,	Desaulniers,	Montague,
Bell,	Desjardins,	O'Brien,
Bergeron,	Dickinson,	Perley ( <i>Assiniboia</i> ),
Bergin,	Dupont,	Porter,
Borden,	Ferguson ( <i>Welland</i> ),	Riopel,
Bowell,	Freeman,	Roome,
Boyle,	Gigault,	Rykert,
Brown,	Godbout,	Shanly,
Bryson,	Gordon,	Skinner,
Cameron,	Grandbois,	Small,
Cargill,	Guillet,	Smith ( <i>Ontario</i> ),
Carling,	Hale,	Stevenson,
Carpenter,	Hall,	Taylor,
Caron (Sir Adolphe),	Henderson,	Temple,
Chisholm,	Hickey,	Thompson,
Chouinard,	Jamieson,	Tisdale,
Cimon,	Joncas,	Tupper (Sir Charles),
Cochrane,	Kenny,	Tyrwhitt,
Colby,	Labelle,	Vanasse,
Costigan,	Langevin (Sir Hector),	Wallace,
Coughlin,	Laurie,	Weldon ( <i>Albert</i> ),
Coulombe,	Macdowall,	Wilmot,
Couture,	McKeen,	Wilson ( <i>Argenteuil</i> ),
Curran,	McLelan,	Wilson ( <i>Lennox</i> ),
Davin,	McMillan ( <i>Vaudreuil</i> ),	Wood ( <i>Brockville</i> ), et
Davis,	McNeill,	Wright.—84.

## CONTRE :

## Messieurs

Armstrong,	Flynn,	Paterson ( <i>Brant</i> ),
Bain ( <i>Wentworth</i> ),	Gauthier,	Perry,
Barron,	Gillmor,	Platt,
Béchar, d,	Guay,	Purcell,
Bernier,	Holton,	Rinfret,
Bowman,	Innes,	Robertson,
Cartwright (Sir Richard),	Jones ( <i>Halifax</i> ),	Rowand,
Casey,	Kirk,	Ste. Marie,
Casgrain,	Lang,	Scriver,
Charlton,	Laurier,	Somerville,
Cook,	Lovitt,	Trow,
De St. Georges,	Macdonald ( <i>Huron</i> ),	Turcot,
Dessaint,	McIntyre,	Watson,
Doyon,	McMillan ( <i>Huron</i> ),	Weldon ( <i>St. Jean</i> ),
Edgar,	McMullen,	Welsh,
Eisenhauer,	Meigs,	Wilson ( <i>Elgin</i> ), et
Ellis,	Mitchell,	Yeo.—52.
Fiset,		

Le dit bill est, en conséquence, lu la seconde fois, délibéré en comité général, rapporté sans amendement, et remis pour la troisième lecture, à demain.

Le bill (No 90) modifiant le chapitre 181 des Statuts Révisés du Canada, concernant les peines, pardons et commutations de sentences, est lu pour la seconde fois, délibéré en comité général, rapporté avec des amendements, délibéré tel qu'amendé, lu pour la troisième fois et passé.

Les bills suivants sont lus pour la seconde fois, et renvoyés en comité général, pour demain :

Bill (No 41) concernant l'application de certaines lois y mentionnées, à la province du Manitoba.

Bill (No 24) concernant les chemins de fer.

Bill (No 89) modifiant l'Acte des *Elections Fédérales*, chap. 8 des Statuts Révisés du Canada.

Bill (No 91) modifiant la loi concernant les marques frauduleusement apposées sur les marchandises.

Bill (No 93) pour amender davantage l'Acte des *procès expéditifs*, chap. 175 des Statuts Révisés ; et

Bill (No 98) du Sénat, intitulé : " Acte concernant la convention internationale pour la protection des câbles sous-marins."

Le bill (No 48) pour amender davantage l'acte concernant la procédure dans les causes criminelles, est lu pour la seconde fois, délibéré en comité général, rapporté avec des amendements, délibéré tel qu'amendé, lu pour la troisième fois, et passé.

La Chambre alors s'ajourne.

JOSEPH ALDRIC OUIMET,

Orateur.

## AVIS DE MOTIONS.

*M. Davis*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Quels sont les devoirs et le salaire de l'inspecteur des Ranches? Quelle somme lui est allouée pour ses dépenses en dehors de son salaire? Depuis combien de temps est-il en charge? Quel travail a-t-il fait en ce qui concerne sa charge, et quels rapports a-t-il faits?

*M. Davis*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il de construire des casernes pour la police, à Edmonton, afin de transférer dans ce district les quartiers-généraux de la dite police? Et, dans ce cas, quand?

*M. Davis*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Relevé du montant perçu pour l'inspection des chevaux et bestiaux, aux termes des lois de quarantaine, dans les districts d'Alberta et d'Assinibois, depuis la date des ordres jusqu'à présent, ainsi que le nom des personnes à qui ces montants ont été payés.

*M. Davin*—Lundi prochain—INTERPELLATION—N'y a-t-il pas une erreur typographique à la page 129 de la liste du Service Civil du Canada, 1887, deuxième colonne, où le rang de Ths. Albert Scott est noté comme de deuxième classe au lieu de troisième? Robert Montgomery n'a-t-il pas été transféré de la division du Manitoba à la division d'Ottawa ou à quelqu'autre en dehors du Manitoba ou des Territoires?

*M. O'Brien*—Lundi prochain—BILL intitulé: "Acte pourvoyant à la garde et à la réforme des enfants négligés ou maltraités par leurs parents ou gardiens."

*M. Casgrain*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie du rapport de Chs. François Roy, arpenteur, et des ingénieurs du département des Travaux Publics, au sujet du quai de St-Roch des Aulnets, le coût des explorations et la correspondance et demande d'aide à ce sujet.

*M. Dickinson*—Lundi prochain—BILL intitulé: "Acte concernant les sociétés fraternelles et de bienveillance."

No. 38.

OTTAWA, JEUDI, 19 AVRIL 1888.

2e Session, 6e Parlement, 51 Victoria, 1888.

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

IMPRIMERIE MAULJEAN, ROGEE ET C<sup>IE</sup>

1888.

## No 39.

## PROCÈS VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

---

 OTTAWA, VENDREDI, 20 AVRIL, 1888.
 

---

**PRÈRE.**

Une pétition est présentée et déposée sur le bureau.

M. Hall, du comité des Banques et du Commerce, présente le troisième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants et est convenu de les rapporter avec des amendements, savoir :—

Bill (No 32) constituant en corporation la Cie d'Assurance de la Puissance sur les glaces; et

Bill (No 78) constituant en corporation la Cie d'Assurance Keystone, contre l'incendie.

M. Wood (Brockville), du comité des Ordres Permanents, présente le quinzième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés au sujet de la pétition de la Chambre de Commerce de Toronto, demandant certains amendement, à sa charte.

Votre comité a aussi examiné la requête de l'honorable J. J. C. Abbott, et autres, demandant qu'il leur soit permis de mettre devant cette Chambre leur pétition pour un acte constitutif pour un collège à Montréal, avec des succursales ou écoles préparatoires dans les Territoires du Nord-Ouest ou dans la Colombie-Anglaise, pour donner une meilleure instruction aux femmes,—nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions en obtention de bills privés; et les raisons données pour expliquer ce délai sont suffisantes pour justifier le comité de recommander l'octroi de l'autorisation demandée.

Sir Hector Langevin, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le onzième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants et est convenu de les rapporter avec des amendements, savoir :—

Bill (No 82) constituant en corporation la Cie du chemin de fer Annapolis-Atlantique;

Bill (No 67) constituant en corporation la Cie de bateaux à vapeur et de tramway de Buffalo, Chippawa et Niagara Falls; et

Bill (No 86) autorisant la construction de ponts sur la rivière Assiniboine, à Winnipeg et au Portage-la-Prairie, à l'usage des chemins de fer et des voyageurs.

Sir Hector Langevin présente la réponse suivante :—

Réponse à l'Ordre du 28 écoulé—Copie de tous rapports, correspondance, pétitions ou documents concernant la construction permanente projetée d'un bureau de poste et de douane à Strathroy, et de toutes recommandations faites au sujet de son emplacement, de son caractère, de son coût, etc., etc.

Le bill (No 101) pour prendre de nouvelles dispositions concernant l'octroi d'une subvention à la Cie du chemin de fer de transport maritime de Chignectou, (limitée), est lu pour la troisième fois, et passé.

Le bill (No 87) modifiant l'Acte du revenu consolidé et de l'audition, chap. 29 des Statuts Révisés du Canada, est de nouveau délibéré en comité général, rapporté avec des amendements, délibéré tel qu'amendé, lu pour la troisième fois, et passé.

Le bill (No 91) modifiant la loi concernant les marques frauduleusement apposées sur les marchandises, est délibéré en comité général; et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau, à la prochaine séance de la Chambre.

Le bill (No 98) du Sénat, intitulé: "Acte concernant la convention internationale pour la protection des câbles sous-marins," est délibéré en comité général, rapporté sans amendement, lu pour la troisième fois, et passé.

Le bill (No 89) modifiant l'"Acte des Elections Fédérales," chap. 8, Statuts Révisés du Canada, est délibéré en comité général; et sur rapport de progrès,—le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau, à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme en comité général sur le bill (No 92) modifiant le chapitre 32 des Statuts Révisés, concernant les douanes.

A 6 P.M., M. l'Orateur quitte le fauteuil, pour le reprendre à 7.30 P.M.

7.30 P.M.

*(L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de l'article 19 du règlement.)*

Sur motion de M. Tisdale, l'ordre pour la troisième lecture du bill (No 46) modifiant les actes concernant la Cie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest du Canada est rescindé, et le dit bill est renvoyé en comité général pour l'amender en y ajoutant une clause. Il est alors rapporté avec un amendement, délibéré tel qu'amendé, lu pour la troisième fois, et passé.

Le bill (No 31) constituant en corporation la Cie du pont de chemin de fer d'hiver de la rivière Détroit, est lu pour la troisième fois, et passé.

La Chambre reprend en considération la motion de M. Hall pour la troisième lecture du bill (No. 54)—Acte constituant en corporation la Cie du chemin de fer du Sud-Est,—et l'amendement de M. Bergin: Que le bill ne soit pas lu maintenant pour la troisième fois, mais seulement dans six mois à dater d'aujourd'hui.

Et la question étant mise sur l'amendement,—il est rejeté, sur la division suivante :—

POUR :  
Messieurs

Armstrong,  
Bain (*Soulanges*),  
Barron,  
Bergin,  
Bernier,  
Bourassa,

Desjardins,  
Dessaint,  
Doyon,  
Edgar,  
Eisenhauer,  
Ferguson (*Welland*),

McMillan (*Vaudreuil*),  
McMullen,  
Meigs,  
Mills (*Bothwell*),  
Patterson (*Essex*),  
Perry,

Bowell,	Geoffrion,	Platt,
Brien,	Girouard,	Préfontaine,]
Caron (Sir Adolphe),	Godbout,	Rinfret,
Casgrain,	Guay,	Rykert,
Chapleau,	Hickey,	Ste. Marie,
Choquette,	Labelle,	Shanly,
Chouinard,	Labrosse,	Thompson,
Cockburn,	Landerkin,	Tisdale,
Cook,	Landry,	Turcot,
Costigan,	Laurier,	Vanasse,
Couture,	Lister,	Wallace,
Curran,	Lovitt, ]	Watson, et
De St. Georges,	McLelan,	Wilson ( <i>Lennox</i> ).—57.

## CONTRE :

## Messieurs

Bain ( <i>Wentworth</i> ),	Guilbault,	Porter,
Baker,	Guillet,	Prior,
Bergeron,	Haggart,	Reid,
Bowman,	Hale,	Robillard,
Boyle,	Hall,	Roome,
Brown,	Henderson,	Ross,
Burns,	Hesson,	Rowand,
Cameron,	Holton,	Royal,
Cargill,	Hudspeth,	Scriver,
Carling,	Innes,	Skinner,
Chisholm,	Jamieson,	Small,
Cimon,	Joncas,	Smith ( <i>Ontario</i> ),
Cochrane,	Kirk,	Somerville,
Coughlin,	Lang,	Sproule,
Daoust,	Langevin (Sir Hector),	Sutherland,
Davin,	Laurie,	Temple,
Davis,	Macdonald (Sir John),	Thérien,
Dawson,	Maedowall,	Trow,
Desaulniers,	McCulla,	Tupper (Sir Charles),
Dupont,	McDougald ( <i>Pictou</i> ),	Tyrwhitt,
Ellis,	McDougall ( <i>Cap-Breton</i> ),	Ward,
Ferguson ( <i>Leeds et Grenville</i> ),	Madill,	Weldon ( <i>St. Jean</i> ),
Ferguson ( <i>Renfrew</i> ),	Mara,	White ( <i>Renfrew</i> ),
Fiset,	Marshall,	Wilmot,
Flynn,	Mills ( <i>Annapolis</i> ),	Wilson ( <i>Argenteuil</i> ),
Gauthier,	Mitchell,	Wood ( <i>Westmoreland</i> ),
Gigault,	Moffat,	Wright, et
Gordon,	Montplaisir,	Yeo.—86.
Grandbois,	Perley ( <i>Assiniboia</i> ),	

Et la question étant mise sur la motion principale ;

M. Curran propose, comme amendement,—Que le bill ne soit pas maintenant lu pour la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé en comité général, afin de l'amender, en ajoutant la clause suivante :—

“Cet acte ne deviendra pas en force avant le 1er mai, 18:0.”

Et attention étant appelée sur le fait qu'il n'a pas été donné avis de l'amendement projeté ;

M. l'Orateur décide : “Qu'aux termes de la règle 67, l'amendement ne peut être proposé.”

Le bill est alors lu pour la troisième fois, et passé.

Les bills suivants sont délibérés en comité général, rapportés sans amendement, lus pour la troisième fois, et passés, savoir :—

Bill (No 83) à l'effet de modifier l'acte constitutif de la Cie d'amélioration du port de Moncton.

Bill (No 15) constituant en corporation l'Académie Nisbet de Prince-Albert.

Bill (No 62) constituant en corporation la Cie du Pont International de Grenville.

Bill (No 59) conférant certains pouvoirs à la Cie de Téléphone de la Nouvelle-Ecosse (à responsabilité limitée) ; et

Bill (No 50) constituant en corporation la Cie de chemin de fer et de pont d'Ottawa, Morrisburg et New-York.

Les bills suivants sont lus pour la seconde fois, et renvoyés au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes :—

Bill (No 96) du Sénat, intitulé : " Acte constituant en corporation la Cie du chemin de fer de Belleville au lac Nipissingue.

Bill (No 102) concernant la Cie du chemin de fer Central d'Ontario.

Le comité général sur le bill concernant les douanes reprend alors le cours de ses délibérations,—et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau, à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre alors s'ajourne.

JOSEPH ALDRIC OUMET,

*Orateur.*

## AVIS DE MOTIONS.

M. *Edgar*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Depuis le rapport de l'inspecteur Risley, sur la perte de la barge "Oriental," le gouvernement a-t-il ordonné des poursuites contre les propriétaires de cette barge, ou se propose-t-il de le faire ?

M. *Edgar*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il l'intention de présenter quelque mesure, au cours de cette session, pour donner plus de protection aux marins en ce qui concerne les naufrages ou accidents causés par le mauvais état des navires ?

M. *Fiset*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de la correspondance et de tous les papiers échangés entre le gouvernement et Joseph Danjou, écr., au sujet de la quantité de 1164 dormants ou traverses de chemin de fer lui appartenant, et enlevés à St-Fabien en juin, 1882, par les employés du chemin de fer.

M. *Foster*—Lundi prochain—BILL intitulé : "Acte modifiant le chapitre 77 des Statuts Révisés du Canada, concernant la sûreté des navires."

M. *Thompson*—Lundi prochain—BILL intitulé : "Acte modifiant d'avantage l'Acte des Cours Suprême et de l'Échiquier, chapitre 135 des Statuts Révisés du Canada."

M. *Chapleau*—Lundi prochain—BILL intitulé : "Acte modifiant l'Acte du Service Civil, chapitre 17 des Statuts Révisés du Canada."

M. *Chapleau*—Lundi prochain—BILL intitulé : "Acte modifiant l'Acte du Cens Electoral, chapitre 5 des Statuts Révisés du Canada."

M. *Holton*—Mardi prochain—INTERPELLATION—P. Wateret est-il employé par le gouvernement, en Belgique ou ailleurs, à titre d'agent d'émigration ou autrement ? Dans ce cas, quel est son grade, quelles sont ses fonctions, et de quelle manière ses services sont-ils rétribués ? Combien d'émigrants se sont fixés en Canada, par son entremise, pendant l'année dernière ? Le gouvernement sait-il qu'agissant en qualité d'agent canadien d'émigration ou prétendu tel, le dit Wateret a tout récemment induit un nombre d'artisans à quitter la Belgique pour venir à Montréal en leur promettant et garantissant du travail immédiat et lucratif ici ? Que depuis leur arrivée à Montréal, un certain nombre de ces émigrants n'ont pu réussir à trouver du travail, et que ni lui ni les officiers du gouvernement dans cette cité n'ont fait de tentative pour leur en procurer ?

Sir *Charles Tupper*—Lundi prochain—COMITÉ GÉNÉRAL pour considérer la résolution suivante :

*Résolu*,—Que vû que la Cie du chemin de fer du Pacifique Canadien est convenue avec le gouvernement du Canada d'abandonner pour les considérations et moyennant les conditions énoncées dans les présentes, le privilège exclusif qu'elle possède de par l'article quinze de la convention intervenue entre Sa Majesté et la compagnie, renfermé dans l'annexe de l'Acte 44 Victoria, chapitre 1,—il est expédient de prescrire que :—

(a) Le gouvernement du Canada garantira le paiement de l'intérêt, jusqu'à échéance, à trois et demi pour cent, sur les obligations de la compagnie, jusqu'à un montant n'excédant pas quinze millions de piastres, le principal des dites obligations devant être payé pas plus tard que cinquante ans après la date de l'émission, et le principal et l'intérêt devant être garantis tel que ci-après mentionné.

(b) Les dites obligations seront garanties par un marché et la vente à des syndics de tous les titres de la compagnie aux terres non vendues formant partie de la subvention en terre faite à la compagnie aux termes du dit acte, et le dit marché sera sujet à l'approbation du Gouverneur en Conseil.

(c) Le produit de la vente des terres ci-dessus mentionnées sera versé au gouvernement du Canada, avec toutes autres sommes que la compagnie verse, à cette fin, au gouvernement, et le tout constituera un fonds qui sera détenu par le gouvernement dans le but exclusif d'éteindre le principal des dites obligations.

(d) Sur le montant ainsi mis à part, n'excédant pas le montant requis pour racheter les obligations ci-dessus mentionnées, le gouvernement paiera à la compagnie un intérêt au taux de trois et demi pour cent, le dit intérêt devant être appliqué pour couvrir l'intérêt des obligations à mesure qu'elles s'accroîtront; mais si la compagnie fait défaut dans le paiement d'aucun intérêt échu sur aucunes des obligations susdites, elle devra, si elle en est requise par le gouvernement, verser tout intérêt perçu en vertu de ventes non-complétées, sur le prix des terres vendues aussi bien que le principal réalisé par ces ventes, et le gouvernement allouera, sur le montant de tels paiements, un intérêt au taux ci-dessus mentionné et l'appliquera, ainsi que tout intérêt accumulé sur le fonds principal, au paiement de l'intérêt sur les dites obligations.

(e) Aussitôt que le montant total du dit fonds aux mains du gouvernement sera égal au principal de toutes les obligations de la dite émission alors en circulation, la compagnie pourra verser une nouvelle somme pour couvrir tout intérêt jusqu'à date, et alors l'hypothèque sera déchargée, et par la suite tout intérêt sur les dites obligations sera payé par le gouvernement, de même que le principal, lors de son échéance; mais le gouvernement ne sera en aucune manière assujéti au paiement d'aucune partie du principal, sauf en autant que la compagnie y aura pourvu au moyen d'un fonds à cette fin.

(f) Celui des ministres que le gouvernement désignera, sera l'un des syndics aux termes du dit acte hypothécaire, et la nomination des autres syndics sera sujette à l'approbation du gouvernement.

(g) Toutes les obligations de concession de terres qui forment partie de l'émission précédente faite par la compagnie, et qu'elle possède actuellement, seront annulées, et l'hypothèque ci-dessus mentionnée, sera sujette au paiement de celles des dites obligations de concession de terres qui sont en circulation; mais toutes sommes dues ou qui deviendront dues à la compagnie pour prix d'achat non-payé, à-compte de terres vendues jusqu'à présent, seront affectées au paiement des dites obligations de concession de terres, conformément aux conditions de l'hypothèque qui les garantit.

(h) Si la compagnie, en vertu de tous pouvoirs qui lui ont été accordés, vend ou afferme l'embranchement de son réseau à l'est de la Rivière Rouge, entre St-Boniface et la frontière des Etats-Unis, toute compagnie légalement constituée à laquelle telle vente ou affermage sera fait, pourra exploiter cet embranchement comme si cette compagnie avait été constituée à cette fin; mais les deniers provenant de la dite vente ou du dit affermage seront affectés, soit au paiement des obligations garanties par le chemin de fer ou pour augmenter la garantie des dites obligations, par voie de dépenses sur la ligne, ou mi-partie l'un, mi-partie l'autre.

## AVIS DE BILL PRIVÉ.

---

Les bills suivants ont, ce jour, été affichés pour être pris en considération, par le comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes :—

*Lundi, le 23 courant, ou après :*

Bill (No. 96) du Sénat, intitulé : “ Acte constituant en corporation la Cie du chemin de fer de Belleville au lac Nipissingue ” ; et—

*Vendredi, le 27 courant, ou après :*

Bill (No. 102) concernant la Cie du chemin de fer Central d'Ontario.

---

**No. 39.**

---

OTTAWA, VENDREDI, 20 AVRIL 1888.

---

---

2e Session, 6e Parlement, 51 Victoria, 1888.

---

---

**PROCIÈS-VERBAUX**

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

---

---

OTTAWA:

IMPRIMERIE MAULÉAN, ROGEE ET C<sup>IE</sup>.

1888.

## No 40.

## PROCÈS VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, LUNDI, 23 AVRIL, 1888.

## PRIÈRE.

Une pétition est présentée et déposée sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De Richard Miller et autres, de Ste-Catherine et autres lieux ; demandant que si le bill dont le parlement est actuellement saisi concernant la Cie du chemin de fer Central de Ste-Catherine et Niagara devient loi, ils ne soient plus responsables comme actionnaires de la dite compagnie.

De Sarah S. Brady, du village de Barnesville, comté de King, N.-B. ; demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi à l'effet de confirmer une hypothèque donnée par la Cie du chemin de fer Central à la " Central Trust Company," de New-York, soit amendé de manière à sauvegarder sa réclamation contre la Cie du chemin de fer de St-Martin's et Upham.

Sir Charles Tupper remet un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, lequel est lu par M. l'Orateur, comme suit :—

## LANSDOWNE.

Le Gouverneur-Général transmet à la Chambre des Communes le budget supplémentaire des sommes requises pour le service du Canada, pour l'année expirant le 30 juin 1888, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique-Britannique du Nord, 1867, le Gouverneur Général recommande ce budget à la Chambre des Communes.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,  
OTTAWA, avril, 1888.

Sur motion de Sir Charles Tupper, les dits message et budget supplémentaire sont renvoyés au comité des Subsidés.

Sur motion de Sir John Macdonald, il est Résolu,—Que vû le décès subit et regrettable de l'honorable Thomas White, ci-devant membre du Conseil Privé du Canada, et ministre du département de l'Intérieur, et par respect pour sa mémoire, cette Chambre s'ajourne maintenant jusqu'à mercredi prochain, à 3 P.M.

La Chambre alors s'ajourne jusqu'à mercredi prochain, à 3 P.M.

JOSEPH ALDRIC OUIMET,

*Orateur.*

## AVIS DE MOTIONS

M. *Ferguson* (Welland)—Lorsque la Chambre se formera en comité général sur le bill (No 67) intitulé: “Acte constituant en corporation la Cie de bateaux à vapeur et de tramway de Buffalo, Chippewa et Niagara Falls”—Proposera que la clause suivante soit insérée comme clause 6 du dit bill:—

“6. Les articles de l’*Acte des chemins de fer* portant les titres ou en-têtes suivants, savoir:—“Pouvoirs” à l’exception du paragraphe 15, “Terrains et évaluations” à l’exception des clauses 9, 10 et 11, et “Péages” s’appliqueront à la dite compagnie pour les fins de construction, d’entretien et d’exploitation du dit tramway, et pour ces fins seulement, et seulement en tant qu’ils ne sont pas incompatibles avec le présent acte; et la clause 18 de l’*Acte des clauses des compagnies*, ne s’appliquera pas à la dite compagnie.”

M. *Lister*—Mercredi prochain—BILL intitulé: “Acte pourvoyant à l’ouverture de rues et de tranchées pour égouts et tuyaux d’eau aux passages à niveau des voies ferrées.”

M. *Thompson*—Mercredi prochain—BILL intitulé: “Acte modifiant l’*Acte des convictions sommaires*, chapitre 178 des Statuts Révisés du Canada.”

M. *Mara*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie du rapport de M. Wm. Saunders au ministre de l’Agriculture au sujet du choix d’un site pour la ferme expérimentale dans la Colombie-Anglaise.

Sir *Charles Tupper*—En comité des Voies et Moyens,—Proposera les résolutions suivantes:—

*Résolu*.—Que le Gouverneur en Conseil pourra, par proclamation, quand il jugera qu’il est désirable d’en agir ainsi dans l’intérêt public, soit réduire ou enlever en tout ou en partie les droits d’exportation prescrits par la clause 6 de l’Acte concernant les droits de douane et par l’annexe E y attachée, ou par tout acte l’amendant.

*Résolu*.—Que la clause 9 du dit acte soit abrogée et remplacée par la suivante:—  
“9. Aucuns, ou la totalité des articles suivants, savoir: Animaux de toute espèce, foin, paille, légumes (y compris les pommes de terre et autres racines), sel, pois, fèves, orge et malt, seigle, avoine, blé-sarrasin, farine d’avoine, de seigle et de blé-sarrasin, beurre, fromage, poisson de toute espèce, huile de poisson, produits du poisson et de toutes autres créatures vivant dans l’eau, viandes fraîches, volailles, pierre ou marbre à l’état brut ou non ouvré, chaux, gypse (moulu ou non), pierre meulière sciée ou ouvrée ou non, et bois de service de toute sorte non manufacturés en tout ou en partie; y compris bardeaux, bois de lambrissage et pulpe de bois, pourront être importés en Canada en franchise ou en payant un taux de droit moindre que celui prescrit par tout acte en vigueur à l’époque, sur proclamation que le Gouverneur-Général pourra lancer quand il aura la preuve que des articles similaires du Canada pourront être importés dans les Etats-Unis libres de droits, ou en acquittant un droit n’excédant pas celui payé pour les mêmes articles, aux termes de telle proclamation, lorsqu’ils seront importés en Canada.

*Résolu*.—Que la clause 19 du dit acte soit abrogée.



**No. 40.**

---

OTTAWA, LUNDI, 23 AVRIL 1888.

---

---

2e Session, 6e Parlement, 51 Victoria, 1888.

---

---

**PROCÈS-VERBAUX**

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

---

---

OTTAWA:

IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET CIA

1888

## No 41.

## PROCÈS VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

---

 OTTAWA, MERCREDI, 25 AVRIL, 1888.
 

---

## PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De l'honorable John J. C. Abbott, sénateur, et autres, de la cité de Montréal; demandant une charte sous le nom de "Collège Royal Victoria."

De J. E. Bryant et Cie, et autres, de Toronto et autres lieux; demandant qu'il soit nommé un comité spécial par la Chambre, avec pouvoir d'assigner des témoins et de conférer avec des membres des maisons intéressées, dans le but de modifier la loi actuelle sur les droits d'auteur.

Sir Hector Langevin, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le douzième rapport de ce comité, rapportant le bill (No 72) constituant en corporation la Cie du chemin de fer de New-York au St-Laurent et Ottawa, avec des amendements.

M. Hall, du comité des Banques et du Commerce, présente le quatrième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération le bill (No 80) autorisant la liquidation de la Banque de London, en Canada, et est convenu d'en rapporter le préambule non prouvé parce qu'il a démontré qu'aucune assemblée préalable des actionnaires de la banque n'a été tenue pour obtenir leur consentement à la législation proposée.

Votre comité recommande que les honoraires et frais payés sur le dit bill soient remboursés, moins les frais d'impression et de traduction.

M. Ives, du comité des Bills Privés, présente le troisième rapport de ce comité, rapportant le bill (No 30) autorisant la ville de Kincardine, dans le comté de Bruce, à imposer et percevoir certains péages au hâvre de la dite ville, avec des amendements.

Sir Hector Langevin présente la réponse suivante :—

Réponse à Ordre du 6 juin, 1887—Copie de tous contrats conclus par le gouvernement avec John Harvey pour la construction de glissoires et autres améliorations dans la rivière Mattawa; de toutes annonces demandant des soumissions pour ces travaux; des dites soumissions et de tous autres papiers, lettres et correspondance entre le gouvernement et Harvey au sujet des dits contrats et travaux.

Sir Adolphe Caron présente la réponse suivante :—

Réponse à Ordre du 28 écoulé—Relevé du montant total déboursé par le gouvernement par suite du soulèvement du Nord-Ouest.

Sur motion de M. Mills (Bothwell), le quatrième rapport du comité des Banques et du Commerce, est renvoyé au comité pour plus ample considération.

Les bills suivants sont présentés, lus pour la première fois, et remis pour seconde lecture, à demain :—

Par M. Thompson :—Bill (No 108) concernant la publication d'annonces relatives aux billets contrefaits.

Par M. O'Brien :—Bill (No 109) pourvoyant à la garde et à la réforme des enfants négligés ou maltraités par leurs parents ou gardiens.

Par M. Thompson :—Bill (No 110) modifiant d'avantage l'Acte des Cours Suprême et de l'Echiquier, chapitre 135 des Statuts Revisés du Canada.

Par M. Lister :—Bill (No 111) pourvoyant à l'ouverture de rues et de tranchées pour égouts et tuyaux d'eau aux passages à niveau des voies ferrées.

Sir John Macdonald présente la réponse suivante :—

Réponse à l'Ordre du 28 écoulé—Copie de toute correspondance, pétitions et rapports concernant la réclamation des Sauvages Chippewas et Ottawas à certaines îles dans le lac Erié et la rivière Détroit.

Les adresses suivantes à Son Excellence, sont votés, savoir :—

Par M. Gordon :—Adresse—Copie de toute correspondance au sujet de la saisie de navires canadiens pendant qu'ils se livraient à la pêche du phoque dans la mer de Behring.

Par M. Burdett :—Adresse—Copie de toute correspondance, accusations, papiers ou ordres concernant la démission d'Archibald Culbertson de la position de conseiller de la bande des Mohawks.

Un message est reçu du Sénat, adoptant les bills suivants, sans amendement, savoir :—

Bill (No 53) établissant de nouvelles dispositions au sujet de la Cie du chemin de fer de Brantford, Waterloo et lac Erié.

Bill (No 25) confirmant la charte de la Cie du chemin de fer Grand Central du Nord-Ouest.

Aussi,—adoptant les bills suivants, avec des amendements, savoir :—

Bill (No 52) modifiant l'acte constitutif de la Cie du chemin de fer de Maskinongé et Nipissing.

Bill (No 63) modifiant les actes concernant la Cie du chemin de fer de la Montagne de Bois et de Qu'appelle.

Bill (No 64) constituant en corporation la Cie du chemin de fer de Jonction de Chatham.

7.30 P.M.

(L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de la règle 19.)

Les bills suivants sont délibérés en comité général, rapportés avec des amendements, délibérés tels qu'amendés, lus pour la troisième fois, et passés :—

Bill (No 32) constituant en corporation la Cie d'Assurance de la Puissance sur les glaces.

Bill (No 83) à l'effet de modifier l'acte constitutif de la Cie d'amélioration du port de Moncton.

Bill (No 67) constituant en corporation la Cie de bateaux à vapeur et de tramway de Buffalo, Chippawa et Niagara Falls.

Les bills suivants sont délibérés en comité général, rapportés sans amendement, lus pour la troisième fois, et passés :—

Bill (No 78) constituant en corporation la Cie d'Assurance Keystone, contre l'incendie.

Bill (No 86) autorisant la construction de ponts sur la rivière Assiniboine, à Winnipeg et au Portage-la-Prairie, à l'usage des chemins de fer et des voyageurs.

L'ordre pour la reprise du débat ajourné sur la motion de M. Denison pour la seconde lecture du bill (No 3) à l'effet de protéger les propriétaires de certaines bouteilles et vaisseaux y mentionnés, est rescindé, et le bill retiré.

Le bill (No 6) modifiant l'Acte de Tempérance du Canada, est lu la seconde fois, délibéré en comité général, et rapporté avec des amendements. A délibérer, tel qu'amendé, demain.

M. Jamieson propose,—Que le bill (No 10) modifiant l'Acte de Tempérance du Canada, soit maintenant lu la seconde fois.

M. O'Brien propose, comme amendement,—Que le dit bill ne soit pas lu la seconde fois, maintenant, mais seulement dans six mois à dater d'aujourd'hui.

Et un débat s'ensuivant ;

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit ;

JEUDI, 26 avril, 1888.

Et le débat se continuant ;

M. Haggart propose,—Que le débat soit ajourné.

Et la question étant mise sur la dite proposition, elle est rejetée, sur la division suivante :—

POUR :

Messieurs

Bain (*Soulanges*),  
Bergeron,  
Bergin,  
Burdett,  
Burns,  
Cargill,  
Carling,  
Caron (Sir Adolphe),  
Cimon,  
Costigan,  
Coughlin,  
Couture,  
Daly,  
Davin,  
Denison,

Dessaint,  
Dupont,  
Fiset,  
Grandbois,  
Guay,  
Haggart,  
Hickey,  
Kenny,  
Labelle,  
Labrosse,  
Langevin (Sir Hector),  
McCarthy,  
McDougall (*Cape-Breton*),  
McGreevy,  
McMillan (*Vaudreuil*),

Madill,  
Marshall,  
O'Brien,  
Prior,  
Putnam,  
Skinner,  
Small,  
Smith (*Ontario*),  
Tisdale,  
Tupper (*Pictou*),  
Tyrwhitt,  
Wilson (*Argentueil*),  
Wood (*Brockville*), et  
Wright.—44.

CONTRE :

Messieurs

Amyot,  
Bain (*Wentworth*),  
Barron,  
Borden,  
Bourassa,  
Bowell,  
Boyle,  
Brien,  
Brown,  
Bryson,  
Cameron,  
Carpenter,  
Cartwright (Sir Richard),  
Casey,  
Charlton,

Girouard,  
Guilbault,  
Guillet,  
Hale,  
Henderson,  
Hesson,  
Holton,  
Hudspeth,  
Ives,  
Jamieson,  
Jones (*Digby*),  
Jones (*Halifax*),  
Kirk,  
Kirkpatrick,  
Landry,

McNeill,  
Meigs,  
Mills (*Annapolis*),  
Mills (*Bothwell*),  
Mitchell,  
Paterson (*Brant*),  
Perry,  
Platt,  
Rinfret,  
Robertson,  
Roome,  
Rowand,  
Rykert,  
Ste. Marie,  
Scrifer,

Cochrane,  
Cook,  
Davies,  
De St. Georges,  
Dickinson,  
Doyon,  
Edgar,  
Eisenhauer,  
Ellis,  
Ferguson (*Renfrew*),  
Fisher,  
Foster,  
Freeman,  
Gauthier,  
Gillmor,

Lang,  
Laurie,  
Laurier,  
Lavergne,  
Lister,  
Lovitt,  
Macdonald (*Huron*),  
McCulla,  
McDonald (*Victoria*),  
McDougald (*Pictou*),  
McIntyre,  
McLelan,  
McMillan (*Huron*),  
McMullen,

Somerville,  
Sutherland,  
Taylor,  
Thérien,  
Thompson,  
Trow,  
Tupper (Sir Charles),  
Turcot,  
Wallace,  
Watson,  
White (*Renfrew*),  
Wilmot,  
Wilson (*Elgin*), et  
Wilson (*Lennox*).—88.

Et la question étant mise sur l'amendement,—il est rejeté.

La motion principale est alors adoptée, et le bill est lu pour la seconde fois et renvoyé à un comité général devant siéger à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre alors s'ajourne à 1.20 A.M.

JOSEPH ALDRIC OUMET,

*Orateur.*

## AVIS DE MOTIONS.

*M. Ross*—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie du rapport adressé par *M. Wm Saunders* au ministre de l'Agriculture, sur le choix d'un site pour la ferme expérimentale dans la province du Manitoba, et de toutes instructions données à *M. Saunders* par le département, à ce sujet.

*M. Tisdale*—En comité général sur le bill (No 24) concernant les chemins de fer—Proposera d'insérer dans le dit acte,—

Sous l'en-tête : " Pouvoir d'emprunter", la clause 10 et le paragraphe 2, ainsi que les clauses 11 à 16 inclusivement avec tous leurs paragraphes, du bill-modèle.

Sous l'en-tête : " Responsabilité des actionnaires", la clause 17 du bill-modèle.

Et sous l'en-tête : " Pouvoirs généraux", la clause 18 du bill-modèle.

*M. Fiset*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il dépensé dans le cours de l'été dernier, les montants votés à la dernière session et mentionnés à la page 55 du Budget pour l'année finissant le 30 juin 1888, savoir : Matane—achèvement du brise-lame, \$500,00 ; jetée du Bic—achèvement, \$780,00 ; Rivière-Blanche—réparations, \$2,000,00 ; Rivière-Rimouski, \$1,000,00 ? Si non, quelles sont les raisons qui ont empêché le gouvernement d'employer les montants ainsi votés pour les réparations et améliorations ci-dessus énoncées ?

*M. Fiset*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement est-il informé que *J. A. Martin*, collecteur de douane, au port de Rimouski, est un marchand, actuellement engagé dans le commerce ? Si oui, entend-il adopter aucune action à ce sujet ?

*M. Fiset*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il de mettre dans les estimations supplémentaires les montants nécessaires pour la réparation du quai de Matane et de la rivière Blanche, de même que pour l'achèvement de la jetée du Bic et l'amélioration de la rivière Rimouski ?

*Sir Charles Tupper*—Vendredi prochain—COMITÉ GÉNÉRAL pour considérer la résolution suivante :—

Qu'il est expédient de prescrire, —

(a) Que le gouvernement du Canada pourra dégager et décharger la corporation des Commissaires du Havre de Montréal de toute obligation en ce qui concerne le remboursement au dit gouvernement de toutes ou partie des avances faites à la dite corporation pour l'aider à élargir et creuser le chenal du lac St-Pierre et le fleuve St-Laurent depuis Montréal jusqu'à Québec, ou de tout intérêt sur les dites avances au delà du montant d'intérêt qu'elle a déjà payé au gouvernement (avec l'entente que nulle partie du montant payé ci devant pour intérêt ne sera remboursée).

(b) Que le gouvernement pourra verser à la dite corporation des Commissaires du Havre de Montréal une somme ne dépassant pas le chiffre de \$37,405 qu'ils représentent comme étant l'excédant de leurs dépenses (à part les dépenses sur le compte du capital) sur leurs recettes nettes pendant l'année civile, 1887.

(c) Que le gouvernement pourra, en sus du dit versement ci-dessus mentionné, dépenser, par l'intermédiaire de la dite corporation, ou autrement, pour les travaux de parachèvement du dit chenal, la balance actuelle non-dépensée des sommes autorisées par tout acte passé jusqu'ici à être avancées aux dits Commissaires du Havre de Montréal dans le but de compléter le dit chenal.

(d) Qu'aucuns droits de tonnage ne seront dorénavant prélevés sur, ou perçus d'aucun navire à voiles ou à vapeur dans le port de Montréal.

(e) Que les dragues et autre outillage employés jusqu'à présent par les dits Commissaires du Hâvre pour les travaux du dit chenal appartiendront désormais au gouvernement du Canada.

Sir *Charles Tupper*—Vendredi prochain—COMITÉ GÉNÉRAL pour considérer la résolution suivante :—

Qu'il est expédient de prescrire,—

(a) Que le bassin de radoub construit à Lévis, vis-à-vis Québec, deviendra l'un des travaux publics du Canada, sous le contrôle et l'administration du ministre des Travaux Publics du Canada, et que la corporation des Commissaires du Hâvre de Québec cessera d'exercer tout contrôle sur le dit bassin, et que tous les pouvoirs, privilèges et autorisations concédés à la dite corporation prendront fin et seront désormais exercés par le gouvernement du Canada.

(b) Que la corporation des Commissaires du Hâvre de Québec sera dégagée et déchargée de toute obligation en ce qui concerne le remboursement, au gouvernement du Canada, de toutes ou partie des avances qui lui ont été faites par le dit gouvernement dans le but de construire le dit bassin de radoub, et de toute obligation de payer au dit gouvernement aucunes sommes d'argent pour pourvoir au paiement de l'intérêt sur ces avances ou à la formation d'un fonds d'amortissement pour le même objet.

(c) Que sur les bons de la corporation des Commissaires du Hâvre de Québec que le ministre des Finances et Receveur-Général détient actuellement pour couvrir les avances faites à la dite corporation des Commissaires du Hâvre de Québec par le gouvernement du Canada pour faire face aux paiements à compte des améliorations à faire dans le hâvre de Québec et au bassin de marée à l'embouchure de la rivière St-Charles, il sera remis à la dite corporation des Commissaires du Hâvre de Québec un montant de bons égalant, au pair, le montant versé, à même le capital, par la dite corporation des Commissaires du Hâvre de Québec au dit gouvernement, à titre d'intérêt et de fonds d'amortissement sur les bons ainsi déposés comme susdit entre les mains du ministre des Finances et Receveur-Général; et la dite corporation des Commissaires du Hâvre de Québec sera désormais dégagée de toute obligation en ce qui concerne les bons qui seront ainsi remis, comme susdit, et les avances qu'ils représentent.

Qu'à dater du premier jour de janvier, 1888, le taux de l'intérêt à payer sur tous les bons ainsi déposés, comme susdit, et sur tous bons déposés subséquemment pour couvrir de nouvelles avances pour la même fin, sera de quatre pour cent par année, sans fonds d'amortissement, et que la totalité des dits bons restant en mains du Receveur-Général, déduction faite du montant à être remis tel que ci-dessus prescrit, sera remplacée par des bons de la dite corporation des Commissaires du Hâvre de Québec, ayant la même valeur au pair, en telle forme qu'il approuvera, portant intérêt au taux de quatre pour cent par année, sans fonds d'amortissement :—Pourvu, toujours, que tous les montants actuellement versés au gouvernement par la dite corporation des Commissaires du Hâvre de Québec comme fonds d'amortissement sur ses dits bons, soient la propriété du gouvernement du Canada et forment partie du Fonds du Revenu Consolidé du Canada.

THE HISTORY OF THE CITY OF BOSTON

Year	Event
1630	Founding of Boston
1634	First Town Meeting
1688	Revolution of 1688
1773	Townshend Acts
1774	Boston Tea Party
1776	Declaration of Independence
1800	City of Boston
1822	City of Boston
1830	City of Boston
1840	City of Boston
1850	City of Boston
1860	City of Boston
1870	City of Boston
1880	City of Boston
1890	City of Boston
1900	City of Boston
1910	City of Boston
1920	City of Boston
1930	City of Boston
1940	City of Boston
1950	City of Boston
1960	City of Boston
1970	City of Boston
1980	City of Boston
1990	City of Boston
2000	City of Boston
2010	City of Boston
2020	City of Boston

The history of the City of Boston is a long and varied one, from its founding in 1630 to the present day. The city has been the site of many important events, including the American Revolution and the Boston Tea Party. It has also been a center of commerce and industry, and has played a major role in the development of the United States. The city's history is a testament to its resilience and its ability to overcome adversity.

**No. 41.**

---

OTTAWA, MEROREDI, 25 AVRIL 1888.

---

---

**2e** Session, 6e Parlement, 51 Victoria, 1888.

---

---

**PROCÈS-VERBAUX**

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

---

---

OTTAWA:

IMPRIMERIE MACLEAN, ROGERS ET C<sup>IE</sup>.

1888.

## No 42.

## PROCÈS VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

---

 OTTAWA, JEUDI, 26 AVRIL, 1888.
 

---

## PRIÈRE.

Sir Hector Langevin, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le treizième rapport de ce comité, rapportant le bill (No 61) concernant la Cie du chemin de fer Central de Ste-Catherine à Niagara, avec des amendements.

M. Wood (Brockville), du comité des Ordres Permanents, présente le seizième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a examiné la pétition de l'honorable John J. C. Abbott et autres, demandant une charte sous le nom de " Collège Royal Victoria," et il constate qu'elle n'est pas de nature à requérir la publication d'avis d'après la 51ème règle.

Sir Hector Langevin présente la réponse suivante :—

Réponse à l'Ordre du 16 courant—Etat indiquant le coût total de la construction des divers travaux exécutés pour la descente des bois et billots sur la rivière Ottawa et ses tributaires jusqu'au 30 juin dernier ; aussi un état indiquant la dépense annuelle de l'entretien de ces ouvrages pendant les cinq années antérieures au 30 juin dernier, sous les différents chefs de reconstruction, réparation, et frais d'administration, à chacune des stations, avec le nom de la rivière ou du tributaire où la dépense a eu lieu ; et copie de toute demande reçue de particuliers ou de compagnies en charte pour l'acquisition par voie d'achat ou autrement de tout ou partie de ces ouvrages et améliorations sur la rivière Ottawa et ses tributaires.

Les bills suivants sont présentés, lus pour la première fois, et remis, pour la seconde lecture, à demain, savoir :—

Par M. Foster :—Bill (No 112) modifiant le chapitre 77 des Statuts Révisés du Canada, concernant la sûreté des navires.

Par M. Thompson :—Bill (No 113) modifiant l'Acte des convictions sommaires, chapitre 178 des Statuts Révisés du Canada.

M. Bowell présente la réponse suivante :—

Réponse à l'Adresse du 9 courant—Copie de tous papiers, correspondance, arrêtés du conseil et ordres administratifs, non encore produits, concernant :—

1. Le refus de la part des autorités des Etats-Unis de permettre aux navires ou machines de sauvetage du Canada, de venir en aide aux bâtiments canadiens en détresse dans les eaux américaines ;

2. Le refus de la part des autorités canadiennes de permettre aux navires ou machines de sauvetage des Etats-Unis, de venir en aide aux bâtiments américains en détresse dans les eaux canadiennes.

Sur motion de Sir Hector Langevin, la Chambre décide de se former en comité général, demain, pour considérer la résolution suivante :—

Que vû que la Cie du chemin de fer du Pacifique Canadien est convenue avec le gouvernement du Canada d'abandonner pour les considérations et moyennant les conditions énoncées dans les présentes, le privilège exclusif qu'elle possède de par l'article quinze de la convention intervenue entre Sa Majesté et la compagnie, renfermé dans l'annexe de l'acte 44 Victoria, chapitre 1,—il est expédient de prescrire que :—

(a) Le gouvernement du Canada garantira le paiement de l'intérêt, jusqu'à échéance, à trois et demi pour cent, sur les obligations de la compagnie, jusqu'à un montant n'excédant pas quinze millions de piastres, le principal des dites obligations devant être payé pas plus tard que cinquante ans après la date de l'émission, et le principal et l'intérêt devant être garantis tel que ci-après mentionné.

(b) Les dites obligations seront garanties par un acte de vente à des syndics de tous les titres de la compagnie aux terres non vendues formant partie de la subvention en terres faite à la compagnie aux termes de l'acte en premier lieu mentionné, et le dit acte de vente sera sujet à l'approbation du Gouverneur en Conseil.

(c) Le produit de la vente des terres ci-dessus mentionnées sera versé au gouvernement du Canada, avec toutes autres sommes que la compagnie verse, à cette fin, au gouvernement, et le tout constituera un fonds qui sera détenu par le gouvernement dans le but exclusif d'éteindre le principal des dites obligations.

(d) Sur le montant ainsi mis à part, n'excédant pas le montant requis pour racheter les obligations ci-dessus mentionnées, le gouvernement paiera à la compagnie un intérêt au taux de trois et demi pour cent, le dit intérêt devant être appliqué pour couvrir l'intérêt des obligations à mesure qu'elles s'accroîtront; mais si la compagnie fait défaut dans le paiement d'aucun intérêt échu sur aucunes des obligations susdites, elle devra, si elle en est requise par le gouvernement, verser tout intérêt perçu en vertu de ventes non-complétées sur le prix des terres vendues, aussi bien que le principal réalisé par ces ventes, et le gouvernement allouera, sur le montant de tels paiements, un intérêt au taux ci-dessus mentionné et l'appliquera, ainsi que tout intérêt accumulé sur le fonds principal, au paiement de l'intérêt sur les dites obligations.

(e) Aussitôt que le montant total du dit fonds aux mains du gouvernement sera égal au principal de toutes les obligations de la dite émission alors en circulation, la compagnie pourra verser une nouvelle somme pour couvrir tout intérêt jusqu'à date, et alors l'hypothèque sera déchargée, et par la suite tout intérêt sur les dites obligations sera payé par le gouvernement, de même que le principal, lors de son échéance; mais le gouvernement ne sera en aucune manière assujéti au paiement d'aucune partie du principal, sauf en autant que la compagnie y aura pourvu au moyen d'un fonds à cette fin.

(f) Celui des ministres que le gouvernement désignera, sera l'un des syndics aux termes du dit acte hypothécaire, et la nomination des autres syndics sera sujette à l'approbation du gouvernement.

(g) Toutes les obligations de concession de terres qui forment partie de l'émission précédente faite par la compagnie, et qu'elle détient actuellement, seront annulées, et l'hypothèque ci-dessus mentionnée, sera sujette au paiement de celles des dites obligations de concession de terres qui sont en circulation; mais toutes sommes dues ou qui deviendront dues à la compagnie pour prix d'achat non-payé, à-compte de terres vendues jusqu'à présent, seront affectées au paiement des dites obligations de concession de terres, conformément aux conditions de l'hypothèque qui les garantit.

(h) Si la compagnie, en vertu de tous pouvoirs qui lui ont été accordés, vend ou afferme l'embranchement de son réseau à l'est de la Rivière Rouge, entre St-Boniface et la frontière des Etats-Unis, toute compagnie légalement constituée à laquelle telle vente ou affermage sera fait, pourra exploiter cet embranchement comme si cette compagnie avait été constituée à cette fin; mais les deniers provenant de la dite vente ou du dit affermage seront affectés, soit au paiement des obligations garanties

par le chemin de fer ou pour augmenter la garantie des dites obligations, par voie de dépenses sur la ligne, ou mi-partie l'un, mi-partie l'autre.

Les bills suivants sont de nouveau délibérés en comité général, rapportés avec des amendements, délibérés tels qu'amendés, lus pour la troisième fois, et passés, savoir :—

Bill (No 92) modifiant le chapitre 32 des Statuts Révisés, concernant les douanes.

Bill (No 91) modifiant la loi concernant les marques frauduleusement apposées sur les marchandises.

Le bill (No 93) modifiant de nouveau l'Acte des procès expéditifs, chapitre 175 des Statuts Révisés, est délibéré en comité général, rapporté avec des amendements, délibéré tel qu'amendé, lu pour la troisième fois, et passé.

Le bill (No 60) modifiant le chapitre 27 des Statuts Révisés du Canada, concernant le département des impressions et de la papeterie publiques, est lu pour la seconde fois, délibéré en comité général, rapporté avec des amendements, et délibéré tel qu'amendé.—Troisième lecture, demain.

Le bill (No 106) modifiant de nouveau l'Acte des Sauvages, chapitre 43 des Statuts Révisés, est lu pour la seconde fois, délibéré en comité général, rapporté avec des amendements, délibéré tel qu'amendé, lu pour la troisième fois, et passé.

M. Foster met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,—Correspondance concernant la saisie de navires anglais dans la mer de Behring.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité.)

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

#### VI.—PÉNITENCIERS.—Fin.

31 Dorchester.....	46,304 50
32 Manitoba.....	49,914 48
33 Colombie-Britannique.....	43,827 85
34 Prison de Régina.....	13,000 00

#### VII.—LÉGISLATION.

*Sénat.*

35 Appointements et dépenses imprévues du Sénat.....	60,538 00
--	-----------

*Chambre des Communes.*

36 Appointements de l'Orateur suppléant.....	2,000 00
37 Appointements d'après l'estimation du greffier.....	66,650 00
38 Dépenses de comités, commis surnuméraires de la session, etc....	13,200 00
39 Dépenses imprévues.....	24,000 00
40 Publication des <i>Débats</i> , Chambre des Communes. (L'autorisation exigée par l'article 51 de l'Acte du Service Civil, est par le présent donnée de payer à même ce crédit telles sommes d'argent qui seront nécessaires pour payer aux membres du Service Civil qu'il faudra employer pour remplir les fonctions de secrétaire des sténographes des débats de la Chambre des Communes pendant la présente session).....	40,000 00
41 Appointements et dépenses imprévues, d'après l'estimation du sergent-d'armes.....	33,462 50

*Divers.*

	Appointements des employés de la bibliothèque.....	16,630 00
	Crédit pour la bibliothèque du Parlement.....	10,000 00
	Achat d'ouvrages sur l'Amérique.....	1,000 00
42	Dépenses imprévues de la bibliothèque.....	2,500 03
	Reliure de journaux, etc.....	2,000 00
	Préparation et réimpression du catalogue de la bibliothèque de l'histoire américaine.....	2,500 00
43	Impressions, reliure et distribution des lois.....	10,000 00
44	Impressions, papier à imprimer et reliure.....	80,000 00
	Résolutions à rapporter.	

VENDREDI, 27 avril, 1888.

Rapport à recevoir,—le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre, ce jour.

Un message est reçu du Sénat, adoptant les bills suivants, sans amendement, savoir :—

Bill (No 74) modifiant l'acte constitutif de la Cie du chemin de fer de Kincardine à Teeswater.

Bill (No 75) constituant en corporation la Cie du chemin de fer d'Ottawa à Parry-Sound.

Bill (No 16) constituant en corporation la Cie du chemin de fer de la Zone Chinook et de la Rivière-à-la-Paix.

Et,—adoptant le bill suivant, avec des amendements :—

Bill (No 79) constituant en corporation la Cie du chemin de fer du Gypse et de la Colonisation de la Tobique.

Et aussi,—avec le bill suivant de leurs Honneurs, auquel le concours de cette Chambre est demandé, savoir :—

Bill (No 114) intitulé: "Acte modifiant les différents actes relatifs au Bureau de Commerce de la cité de Toronto."

La Chambre alors s'ajourne à 12.15 A.M.

JOSEPH ALDRIC OUMET,

*Orateur*

---

---

## AVIS DE MOTIONS.

---

*M. Cameron*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il de prendre des mesures pour forcer les cautions de Sims et Slater, entrepreneurs de la section est du chemin de fer du Cap Breton, à payer les journaliers et autres ouvriers qui ont été employés à la construction de cette section de chemin de fer ?

*M. Cameron*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il des motifs plausibles de croire que MM. Isbester et Reid auront terminé leur entreprise avant l'expiration du temps fixé pour leur contrat ?

**No. 42.**

---

OTTAWA, JEUDI, 26 AVRIL 1888.

---

---

2e Session, 6e Parlement, 51 Victoria, 1888.

---

---

**PROCÈS-VERBAUX**

---

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

---

---

OTTAWA:

IMPRIMERIE MACLEAN, ROGEE ET C<sup>IE</sup>.  
1888.

## No 43.

## PROCÈS VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

---

 OTTAWA, VENDREDI, 27 AVRIL, 1888.
 

---

## PRIÈRE.

Deux pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Sir Hector Langevin, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le quatorzième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants et est convenu de les rapporter avec des amendements, savoir :—

Bill (No 63) à l'effet de ratifier une hypothèque consentie par la Cie du chemin de fer Central à la *Central Trust Company* de New-York pour garantir une émission de débetures.

Bill (No 84) concernant la Cie du chemin de fer des Mille-Isles ; et

Bill (No 96) du Sénat, intitulé : "Acte constituant en corporation la Cie du chemin de fer de Belleville au lac Nipissing."

Votre comité recommande que le délai pour la réception des rapports des comités sur bills privés, qui expire aujourd'hui, soit prolongé jusqu'au mercredi, 9 mai prochain.

Sur motion de Sir Hector Langevin, le délai pour la réception de rapports de comités sur bills privés est prorogé à mercredi, le 9 mai prochain, conformément à la recommandation du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Sir Hector Langevin présente les réponses suivantes :—

Réponse à Ordre du 16 courant—Copie de toutes soumissions reçues par le gouvernement en février dernier, pour le clôturage du chemin de fer de prolongement vers l'Est, dans la Nouvelle-Ecosse, et de l'Intercolonial, à partir de Pictou Landing jusqu'à la jonction à Windsor, ainsi qu'un état indiquant le nom de la personne ou des personnes auxquelles des contrats ont été donnés, s'il en a été donné, et la longueur de clôturage donnée à chaque entrepreneur, ainsi que le montant à payer à chacun d'eux.

Réponse à Ordre du 2 écoulé—Relevé des accidents arrivés aux trains de l'Intercolonial par suite de collisions, rails brisés, ou autrement, depuis le 1er avril 1887, jusqu'au 1er mars 1888, les causes et dates respectives ; les noms de tous chefs de train, ingénieurs-mécaniciens ou autres employés destitués, suspendus de leurs fonctions ou mis à l'amende à la suite de telles collisions ou de toute autre négligence de leurs devoirs ; le montant du dommage (si aucun) causé dans chaque cas à la propriété ; le chiffre de la compensation payée aux personnes possédant des propriétés détruites ou endommagées, ainsi que le montant des réclamations pour pertes ou dommages (s'il en est) non réglées.

Sur motion de M. McCulla, le bill (No 107) du Sénat, intitulé: "Acte concernant la Cie de colonisation des agriculteurs d'Iork," est lu pour la première fois.—Seconde lecture, lundi prochain.

Sur motion de M. Small, le bill (No 114) du Sénat, intitulé: "Acte modifiant les différents actes relatifs au Bureau de Commerce de la cité de Toronto," est lu pour la première fois.—Seconde lecture, lundi prochain.

Sir Charles Tupper propose,—Que la Chambre se forme en comité général, lundi prochain, pour considérer la résolution suivante:—

Qu'il est expédient de prescrire, —

(a) Que le gouvernement du Canada pourra dégager et décharger la corporation des Commissaires du Hâvre de Montréal de toute obligation en ce qui concerne le remboursement au dit gouvernement de toutes ou partie des avances faites à la dite corporation pour l'aider à élargir et creuser le chenal du lac St-Pierre et le fleuve St-Laurent depuis Montréal jusqu'à Québec, ou de tout intérêt sur les dites avances au delà du montant d'intérêt qu'elle a déjà payé au gouvernement (avec l'entente que nulle partie du montant payé ci devant pour intérêt ne sera remboursée).

(b) Que le gouvernement pourra verser à la dite corporation des Commissaires du Hâvre de Montréal une somme ne dépassant pas le chiffre de \$37,405 qu'elle représente comme étant l'excédant de ses dépenses (à part les dépenses sur le compte du capital) sur ses recettes nettes pendant l'année civile, 1887.

(c) Que le gouvernement pourra, en sus du dit versement ci-dessus mentionné, dépenser, par l'intermédiaire de la dite corporation, ou autrement, pour les travaux de parachèvement du dit chenal, la balance actuelle non-dépensée des sommes autorisées par tout acte passé jusqu'ici à être avancées aux dits Commissaires du Hâvre de Montréal dans le but de compléter le dit chenal.

(d) Qu'aucuns droits de tonnage ne seront dorénavant prélevés sur, ou perçus d'aucun navire à voiles ou à vapeur dans le port de Montréal.

(e) Que les dragues et autre outillage employés jusqu'à présent par les dits Commissaires du Hâvre pour les travaux du dit chenal appartiendront désormais au gouvernement du Canada.

Alors, Sir Charles Tupper informe la Chambre que Son Excellence le Gouverneur-Général ayant été mise au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la Chambre.

Ordonné,—Que la Chambre se forme en comité général, lundi prochain, pour considérer la dite résolution.

Sir Charles Tupper propose,—Que la Chambre se forme en comité général, lundi prochain, pour considérer la résolution suivante:—

Qu'il est expédient de prescrire,—

(a) Que le bassin de radoub construit à Lévis, vis-à-vis Québec, deviendra l'un des travaux publics du Canada, sous le contrôle et l'administration du ministre des Travaux Publics du Canada, et que la corporation des Commissaires du Hâvre de Québec cessera d'exercer tout contrôle sur le dit bassin, et que tous les pouvoirs, privilèges et autorisations concédés à la dite corporation prendront fin et seront désormais exercés par le gouvernement du Canada.

(b) Que la corporation des Commissaires du Hâvre de Québec sera dégagée et déchargée de toute obligation en ce qui concerne le remboursement, au gouvernement du Canada, de toutes ou partie des avances qui lui ont été faites par le dit gouvernement dans le but de construire le dit bassin de radoub, et de toute obligation de payer au dit gouvernement aucunes sommes d'argent pour pourvoir au paiement de l'intérêt sur ces avances ou à la formation d'un fonds d'amortissement pour le même objet.

(c) Que sur les bons de la corporation des Commissaires du Hâvre de Québec que le ministre des Finances et Receveur-Général détient actuellement pour couvrir les avances faites à la dite corporation des Commissaires du Hâvre de Québec

par le gouvernement du Canada pour faire face aux paiements à compte des améliorations à faire dans le havre de Québec et au bassin de marée à l'embouchure de la rivière St-Charles, il sera remis à la dite corporation des Commissaires du Havre de Québec un montant de bons égalant, au pair, le montant versé, à même le capital, par la dite corporation des Commissaires du Havre de Québec au dit gouvernement, à titre d'intérêt et de fonds d'amortissement sur les bons ainsi déposés comme susdit entre les mains du ministre des Finances et Receveur-Général; et la dite corporation des Commissaires du Havre de Québec sera désormais dégagée de toute obligation en ce qui concerne les bons qui seront ainsi remis, comme susdit, et les avances qu'ils représentent.

Qu'à dater du premier jour de janvier, 1888, le taux de l'intérêt à payer sur tous les bons ainsi déposés, comme susdit, et sur tous bons déposés sub-également pour couvrir de nouvelles avances pour la même fin, sera de quatre pour cent par année, sans fonds d'amortissement, et que la totalité des dits bons restant en mains du Receveur-Général, déduction faite du montant à être remis tel que ci-dessus prescrit, sera remplacée par des bons de la dite corporation des Commissaires du Havre de Québec, ayant la même valeur au pair, en telle forme qu'il approuvera, portant intérêt au taux de quatre pour cent par année, sans fonds d'amortissement:—Pourvu, toujours, que tous les montants actuellement versés au gouvernement par la dite corporation des Commissaires du Havre de Québec comme fonds d'amortissement sur ses dits bons, soient la propriété du gouvernement du Canada et forment partie du Fonds du Revenu Consolidé du Canada.

Alors, Sir Charles Tupper informe la Chambre que Son Excellence le Gouverneur-Général ayant été mise au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la Chambre.

Ordonné,—Que la Chambre se forme en comité général, lundi prochain, pour considérer la dite résolution.

M. Foster met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,—Nouvelle correspondance concernant la saisie de navires anglais dans la mer de Behring.

Sir Charles Tupper propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens.

Et un débat s'ensuivant;

A 6 P.M., M. l'Orateur quitte le fauteuil, pour le reprendre à 7.30 P.M.

7.30 P.M.

*(L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de l'art. 19 du règlement.)*

Les amendements faits par le Sénat aux bills suivants, sont pris en considération et adoptés, savoir:

Bill (No 52) modifiant l'acte constitutif de la Cie du chemin de fer de Maskinongé et Nipissing.

Bill (No 63) modifiant les actes concernant la Cie du chemin de fer de la Montagne de Bois et de Qu'Appelle.

Bill (No 64) constituant en corporation la Cie du chemin de fer de Jonction de Chatham.

Bill (No 79) constituant en corporation la Cie du chemin de fer du Gypse et de Colonisation de la Tobique.

Les bills suivants sont délibérés en comité général, rapportés sans amendement, lus pour la troisième fois, et passés, savoir:—

Bill (No 72) constituant en corporation la Cie du chemin de fer de New-York au Saint-Laurent et Ottawa.

Bill (No 30) autorisant la ville de Kincardine, dans le comté de Bruce, à imposer et percevoir certains droits au havre de la dite ville.

Bill (No 61) concernant la Cie du chemin de fer Central de Ste-Catherine et de Niagara.

La Chambre reprend alors en considération la motion de Sir Charles Tupper, — Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens.

Et la question étant mise sur la dite motion ;

Sir Richard Cartwright propose, comme amendement, de retrancher tous les mots après " Que ", pour les remplacer par les suivants :—" la dette nette du Canada était de \$140,362,069 au 30 juin, 1878 ;

Que la dette nette du Canada était de \$228,235,786 au 30 mars, 1888 ;

Que la dépense totale annuelle du Canada était de \$23,503,158 pour l'année expirée le 30 juin, 1878, et de \$35,658,161 pour l'année expirée le 30 juin, 1887 ;

Que la dépense estimative pour l'année expirant le 30 juin, 1889, est de \$35,421,440 sans compter diverses dépenses imprévues qui élèveront le montant total qui sera probablement dépensé, à \$37,000,000 au moins, ce qui porte l'augmentation de la dette nette au chiffre de \$88,000,000, et celle de la dépense totale annuelle au chiffre de \$13,500,000 dans l'espace de 11 ans ;

Que les dites dette et dépense ont augmenté dans une mesure bien supérieure à l'augmentation de la richesse et de la population du pays pendant la dite période ;

Que l'on pourvoit à la dite dépense par un mode de taxation qui a pour résultat de peser plus lourdement et plus injustement sur le producteur industriel et économique, et plus particulièrement sur les fermiers, journaliers, gens de métier, artisans et ouvriers de fabriques qui sont actuellement assujétis à une taxe douanière sur des articles de première nécessité s'élevant à près de mille pour cent de plus que celle qui est prélevée sur les membres des classes correspondantes dans la Grande-Bretagne et l'Irlande ;

Que les maux résultant du système actuel sont encore aggravés par la substitution générale de droits spécifiques aux droits *ad valorem*, ce qui fait que l'injustice du mode actuel de taxation et la préférence injuste accordée aux consommateurs riches au détriment de ceux qui ont moins de moyens sont tout à la fois augmentées et dissimulées, et qu'il est opportun de remédier à cette injustice et de forcer les classes riches à porter une part proportionnelle raisonnable du fardeau des taxes ;

Que la Chambre voit avec alarme l'augmentation extrêmement rapide de la dette et des taxes du Canada, surtout en présence du fait qu'il s'est produit dans le même temps aux États-Unis une très grande réduction dans le chiffre de la dette et le montant des taxes ; et que cette Chambre est d'opinion que toute addition considérable à la dette ou à la taxation de la population du Canada, constituera un lourd fardeau pour la majeure partie de la population et tendra grandement à la placer dans une position très désavantageuse vis-à-vis des Américains, outre qu'elle diminue considérablement les chances de notre pays d'obtenir des relations commerciales plus avantageuses avec nos voisins."

Et un débat s'ensuivant,—il est ajourné, sur motion de M. McLelan.

La Chambre alors s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

JOSEPH ALDRIC OUMET,

Orateur.

## AVIS DE MOTIONS.

*M. Davies*—Lundi prochain—INTERPELLATION—L'administration de pilotage du port de Sydney-Nord, Ile du Cap-Breton, a-t-elle fait le rapport annuel requis par l'acte de pilotage de 1873 ? Le gouvernement a-t-il pris des mesures, et lesquelles, pour s'assurer si les fonds de pensions de retraite a été par le passé, et est actuellement administré convenablement par la dite administration de pilotage ? Des garanties ont-elles été exigées de la dite administration ou d'aucuns de ses officiers, pour assurer la distribution régulière des dit fonds ?

*M. Davies*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat donnant,—

1. Les noms des membres de l'administration de pilotage de Sydney-Nord, Ile du Cap-Breton, et la date de leur nomination.

2. Les rapports faits chaque année depuis 1874, tel que voulu par l'acte de pilotage de 1873, indiquant—

(a) Le nom et l'âge de chaque pilote, apprenti, patron ou second ayant obtenu une licence comme tel de la dite administration.

(b) Le genre de service pour lequel chaque pilote, apprenti, patron ou second a obtenu une licence.

(c) Les droits de pilotage en vigueur, y compris le chiffre et la description de tous honoraires imposés aux navires pour les fins de pilotage.

(d) Le montant total de droits de pilotage reçu chaque année pas la dite administration.

(e) Le montant de tous deniers reçus et dépensés par ou au nom de la dite administration pour les pilotes ou le pilotage, chaque année depuis 1874.

3. Le nom de chaque pilote forcé de prendre sa retraite en vertu des dispositions du dit acte, la date et le motif de ces démissions compulsoires, le chiffre et les détails de chaque pension ou autre assistance octroyée, allouée ou payée à toute veuve ou enfant d'un pilote décédé par la dite administration à même le fonds des pilotes, et la date respective de tout tel octroi, allouance ou paiement.

*M. Laurier*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toutes demandes adressées au gouvernement par des créanciers de la Cie du chemin de fer de jonction de Pontiac au Pacifique ou par les entrepreneurs des travaux, pour être payés de leurs réclamations à même la subvention votée par le parlement à cette compagnie durant la session de 1884 ; aussi, un état de toutes réclamations acceptées ou rejetées, et les motifs de l'acceptation ou le rejet, dans chaque cas.

**No. 43.**

OTTAWA, VENDREDI, 27 AVRIL 1888.

2e Session, 6e Parlement, 51 Victoria, 1888.

**PROCÈS-VERBAUX**

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

LEPRINCE MAQUET, ROGEE ET C<sup>IE</sup>.

1888.

## No 44.

## PROCÈS VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

---

 OTTAWA, LUNDI, 30 AVRIL, 1888.
 

---

## PRIÈRE.

Une pétition est présentée et déposée sur le bureau.

La pétition du conseil municipal de la cité de Hamilton, comté de Wentworth, Ont.; demandant à la Chambre de prendre en favorable considération l'octroi d'une subvention à la Cie du chemin de fer du Pacifique d'Ontario-Sud pour aider à la construction de ses travaux projetés,—est lue et reçue.

La pétition de Bernard C. Smith,—demandant une compensation pour blessures reçues pendant qu'il était de garde, alors qu'il faisait partie de la compagnie volontaire de Amhersiburg,—étant lue:

M. l'Orateur décide: " Qu'elle ne peut être reçue, vû que l'octroi de ses conclusions entraînerait la dépense de deniers publics."

Sur motion de Sir John Macdonald, il est *Résolu*,—Que pendant le reste de la session, les mesures du gouvernement auront la priorité, les mercredis, après les interpellations, et que l'ordre des affaires à être considérées par la Chambre sera, à l'avenir, le même, pour les lundis, que celui adopté pour les mercredis en vertu de la règle 19.

Sir Charles Tupper soumet à la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,—Copie certifiée du rapport d'un comité du Conseil Privé, au sujet des chemins de fer dans le Manitoba, les Territoires du Nord-Ouest et la Colombie Anglaise, ainsi que le rapport du ministre des Chemins de fer et Canaux sur ce sujet, y compris copie d'un projet de convention avec annexe, eomme suit:—

COPIE CERTIFIÉE du rapport d'un comité de l'honorable Conseil Privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil, le 19 avril 1888.

Le comité du Conseil Privé a pris en considération le rapport ci-joint, daté le 18 avril 1888, du ministre des Chemins de fer et Canaux, au sujet de chemins de fer dans le Manitoba, les Territoires du Nord-Ouest et la Colombie Anglaise, exposant les conditions auxquelles doit cesser l'opération de la clause 15 du contrat intervenu entre le gouvernement et la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, qui empêche le parlement du Canada d'autoriser la construction d'une ligne de chemin de fer au sud du chemin de fer Canadien du Pacifique, à partir d'un point quelconque sur ou près le chemin de fer Canadien du Pacifique, à moins que cette ligne ne s'étende au sud-ouest ou vers l'ouest du sud-ouest, ni pas plus loin qu'à quinze milles de la latitude 49,—et le comité donne son adhésion au dit rapport et aux recommandations qu'il contient, et les soumet à l'approbation de Votre Excellence.

JOHN J. MCGEE,

Greffier, Conseil Privé.

A l'honorable ministre des Finances.

---

Le soussigné a l'honneur de présenter le rapport suivant au sujet de chemins de fer dans le Manitoba, les Territoires du Nord-Ouest et la Colombie Anglaise :

Le vif désir, si souvent exprimé par le gouvernement et la population du Manitoba, de construire un chemin de fer partant de la cité de Winnipeg et allant jusqu'à la frontière a déjà occupé l'attention du gouvernement de Votre Excellence.

La répugnance que les conseillers de Votre Excellence ont éprouvée à donner leur adhésion à cette politique reposait principalement sur la pensée qu'il serait injuste et contraire aux intérêts du Canada que le commerce des provinces et des territoires plus haut mentionnés allât à un pays étranger, après les dépenses faites par le Canada pour créer et encourager ce commerce et développer le pays traversé par la ligne-mère du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Les conseillers de Votre Excellence ont aussi compris que jusqu'à ce qu'arrivât l'époque où la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique était tenue de compléter son contrat, cette compagnie avait droit à ce que sa ligne-mère fût protégée contre l'effet préjudiciable qu'aurait eu la construction d'une voie ferrée, allant de Winnipeg à la frontière.

Au cours des derniers douze mois cependant, les conditions qui existaient lorsque le sujet fut mis à l'étude se sont considérablement modifiées.

Les récoltes de l'année dernière ont été si énormes que tous les wagons du chemin de fer Canadien du Pacifique n'ont pas suffi à leur emmagasinage et à leur transport, et d'un autre côté elles ont fait mettre en état de culture de nouvelles étendues de terres, qui en toute probabilité, augmenteront considérablement, les années prochaines, les produits du Nord-Ouest. Les récoltes ayant été beaucoup plus abondantes qu'on pouvait raisonnablement s'y attendre, il n'est pas surprenant que les équipements du chemin de fer Canadien du Pacifique aient été insuffisants. Lors même que la compagnie aurait eu les moyens de prendre des mesures pour faire face à un pareil rendement, la chose aurait paru injustifiable d'après les principes ordinaires des affaires.

Il est évident cependant que, dans l'intérêt du Manitoba, des Territoires du Nord-Ouest et de la Colombie Anglaise, de meilleures mesures doivent être prises pour emmagasiner et transporter les produits de ces pays, et il y va de l'intérêt du Canada que ces mesures soient telles que les produits en question puissent être transportés au bord de la mer en passant par le territoire canadien, au lieu d'être transportés par le territoire des Etats-Unis aux ports maritimes de ce dernier pays. Cette politique semble aussi nécessaire aujourd'hui qu'elle l'était au début.

Il est en même temps opportun que l'opération de la clause 15 du contrat passé entre les représentants du chemin de fer Canadien du Pacifique et le gouvernement du Canada, prenne fin ; cette clause empêche, pendant vingt ans, le parlement fédéral d'autoriser la construction d'aucune ligne de chemin de fer au sud du chemin de fer Canadien du Pacifique, d'aucun point sur ou près du chemin de fer Canadien du Pacifique, excepté de quelque ligne qui courrait au sud-ouest ou à l'ouest du sud-ouest, ni en deça de quinze milles de la latitude quarante-neuf, et stipule que dans le cas où quelques nouvelles provinces seraient établies dans les territoires du Nord-Ouest des dispositions seront prises pour la continuation de cette prohibition après tel établissement jusqu'à l'expiration de la dite période. Conformément à cette dernière stipulation, l'opération de la continuation de la prohibition fut reconnue par la province du Manitoba à l'égard du territoire qui fut ajouté à celui de la province en 1881.

Des négociations ont eu lieu avec le chemin de fer Canadien du Pacifique, et le soussigné croit que des arrangements satisfaisants peuvent être faits par lesquels on peut se dispenser de l'opération de la clause 15, et par lesquels l'équipement du chemin de fer Canadien du Pacifique peut être perfectionné de manière à pourvoir à l'emmagasinage et au transport des produits des provinces de l'ouest et des territoires sans qu'on ait raison de craindre qu'ils soient détournés vers les Etats-Unis.

La compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique est prête à se désister de la prohibition contenue à la clause 15 susmentionnée, et demande que le gouvernement du Canada lui donne des facilités pour faire un emprunt qui suffira à fournir l'équipement et les moyens requis d'emmagasinage et de transport et qui sera

garanti, quant au capital et à l'intérêt d'une manière que le soussigné croit être satisfaisante.

A cette fin il serait nécessaire que le gouvernement du Canada garantît l'intérêt sur des obligations de la compagnie jusqu'à concurrence de la somme de quinze millions de piastres pendant une période de pas plus de cinquante ans, au taux de trois et demie pour cent, le capital devant être garanti sur le reste de l'octroi en terre accordé à la compagnie et qui est évalué à 14,934,238 acres.

La garantie de cet intérêt mettra la compagnie en état de négocier un emprunt à des conditions plus favorables qu'elle ne le pourrait autrement, même en présence de l'ample sûreté qu'offrent ces terres.

Les terres sont maintenant grevées d'une hypothèque garantissant des obligations à recevoir, s'élevant à environ trois millions quatre cent soixante-trois mille piastres, mais des sommes d'argent sont dues à la compagnie pour le prix d'achat non versé de terres antérieurement vendues pour un montant d'environ un million deux cent mille piastres, que la compagnie consent à appliquer au paiement de ces obligations.

La responsabilité du gouvernement du Canada d'après cette garantie serait, dans l'opinion du soussigné tout simplement nominale.

La compagnie consent à ce que toutes les subventions postales et autres deniers qui lui sont payables par le gouvernement du Canada soient appliqués à tout intérêt que le gouvernement du Canada peut être tenu de payer, et ces deniers, à une époque non reculée, suffiront d'eux-mêmes à couvrir l'intérêt garanti.

La compagnie propose qu'elle ne soit plus tenue de maintenir et d'exploiter l'embranchement de son chemin de fer entre Saint-Boniface et la frontière américaine et elle propose un annexe auquel elle consent de se soumettre dans l'emploi du produit des obligations garanties.

Les conditions qui sont indiquées dans les présentes sont exprimées plus au long dans la convention et l'annexe ci-annexées et que le soussigné demande d'être autorisé à passer au nom de Sa Majesté comme représentant le Canada.

(Signé) J. H. POPE.

#### ANNEXE.

LA PRÉSENTE CONVENTION, faite à Ottawa (sauf l'approbation du parlement du Canada) entre Sa Majesté la Reine, à ce agissant pour le Canada et représentée aux présentes par l'honorable John Henry Pope, ministre des Chemins de fer et Canaux, ci-dessous appelée "le Gouvernement," d'une part, et la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, représentée aux présentes par Sir George Stephen, baronnet, son président, ci-dessous appelée "la Compagnie," d'autre part;

CONSIDÉRANT qu'il a été convenu entre le Gouvernement et la Compagnie, entre autres choses, que la restriction contenue en la clause quinze du contrat en date du vingt et unième jour d'octobre, A.D. 1880, et fait et passé entre le Gouvernement et le dit sir George Stephen et autres au nom de la Compagnie, serait supprimée, et qu'afin de permettre à la Compagnie, nonobstant cette suppression, de conserver au Canada et à ses ports de mer le commerce de transport pour lequel le chemin de fer Canadien du Pacifique a été projeté et construit, le Gouvernement aidera la Compagnie, de la manière et aux conditions ci-après prévues et stipulées, à se procurer les fonds nécessaires pour compléter ses correspondances, augmenter son matériel roulant et autrement améliorer sa position, et que la dite convention serait attestée par l'exécution des présentes:

A ces causes, les présentes font foi que les dites parties sont mutuellement convenues l'une envers l'autre comme il suit, savoir:—

1. La Compagnie convient que toutes les restrictions imposées à l'action du parlement fédéral par les termes de la clause quinze du dit contrat, tel qu'énoncé dans l'annexe de l'acte de la quarante-quatrième Victoria, chapitre un, cesseront maintenant d'exister, et elles sont en conséquence par le présent levées et supprimées pour toujours.

2. Le Gouvernement convient de garantir le paiement de l'intérêt, jusqu'à l'époque de leur échéance, sur des obligations de la Compagnie qui seront ci-après

émises jusqu'à concurrence d'une somme n'excédant pas quinze millions de piastres (ou son équivalent en monnaie sterling), dont le principal sera remboursable pas plus tard que cinquante ans de leur date, et l'intérêt sur ces obligations devant être payable semi-annuellement au taux de trois et demi pour cent par année, ces obligations devant être garanties, ainsi que ci-dessous spécifié, sur les terres non-vendues auxquelles la Compagnie a encore droit sur la subvention de vingt-cinq millions d'acres mentionnée au dit contrat, lesquelles terres non vendues sont maintenant estimées former quatorze millions neuf cent trente-quatre mille deux cent trente-huit acres.

3. La garantie sera exprimée par un acte de marché et vente, sous forme d'hypothèque, à trois syndics, de tout le titre de la Compagnie aux dites terres non-vendues, laquelle hypothèque contiendra telles conditions pour garantir les dites obligations, tels recours pour contraindre à leur paiement avec intérêt, et telles dispositions (compatibles avec les termes de la présente convention) au sujet de la vente des dites terres et de l'emploi du produit de cette vente, qui sont autorisés par la charte de la Compagnie et ses modifications, et qui seront approuvés par le Gouverneur en conseil.

4. L'une des conditions de la dite hypothèque portera que le produit net des ventes des dites terres sera, de temps à autre, versé entre les mains du Gouvernement, et la Compagnie pourra aussi, si elle le désire, remettre d'autres deniers au gouvernement, pour constituer un fonds qui sera mis à part et gardé par le Gouvernement dans le but exclusif d'éteindre le principal des dites obligations.

5. Sur les deniers ainsi mis à part, qui ne devront pas dépasser une somme suffisante pour rembourser les obligations de la dite émission restant en circulation, le Gouvernement paiera à la Compagnie, semi-annuellement, le premier jour de juillet et le premier jour de janvier de chaque année, un intérêt au même taux que celui que porteront les dites obligations, c'est-à-dire, trois et demi pour cent par année, lequel sera appliqué au paiement de l'intérêt au fur et à mesure de son échéance sur les dites obligations. Mais si la Compagnie manquait en aucun temps de payer l'intérêt de quelqu'une des dites obligations à échéance, la Compagnie devra ensuite, si elle en est requise par le Gouvernement, remettre au Gouvernement tout intérêt qu'elle percevra, à la suite de ventes non complétées, sur le prix des terres vendues, ainsi que le capital réalisé par la vente de ces terres, et le Gouvernement allouera sur le montant de ces paiements un intérêt au taux susdit, et appliquera tous ces paiements et l'intérêt qu'ils porteront, ainsi que tout intérêt accumulé sur le dit fonds principal, au paiement de l'intérêt sur les dites obligations.

6. Aussitôt que le montant total du dit fonds entre les mains du Gouvernement égalera le principal de toutes les obligations de la dite émission alors en circulation, la Compagnie pourra aussi verser au dit fonds une somme suffisante pour couvrir l'intérêt, s'il en est jusqu'à cette date, et sur ce la dite hypothèque sera déchargée et le Gouvernement se chargera de payer et paiera tout intérêt qui écherra ensuite sur les dites obligations, ainsi que le principal des dites obligations à échéance, et le Gouvernement sera ensuite à jamais libéré de toute responsabilité à l'égard de ce principal ou de l'intérêt, rien de contenu aux présentes ne devant être interprété de manière à rendre le Gouvernement responsable en aucun temps du paiement du principal des dites obligations, sauf en tant que la Compagnie lui aura créé un fonds à cet effet de la manière ci-dessus spécifiée.

7. Le ministre de l'Intérieur alors en exercice, ou tout autre ministre que le Gouvernement nommera, sera l'un des syndics en vertu de la dite hypothèque, et la nomination de tout autre syndic sera sujet à l'approbation du Gouvernement.

8. Toutes les obligations de concessions de terres formant partie de la première émission par la Compagnie et maintenant entre les mains de la Compagnie (s'élevant à quatre millions de piastres) seront annulées et détruites, et la dite hypothèque sera subordonnée au paiement de celles des dites obligations de concessions de terres qui sont maintenant en circulation et entre les mains du public, s'élevant à environ (\$3,463,000) trois millions quatre cent soixante-trois mille piastres, mais les sommes dues ou à échoir à la Compagnie pour prix d'achat impayé des terres jusqu'ici vendues, s'élevant à environ (\$1,200,000) un million deux cent mille piastres, seront

appliquées au paiement des dites obligations de concessions de terres en circulation, en conformité des stipulations de l'hypothèque qui les garantit.

9. La Compagnie, si elle jugeait de son avantage de le faire, pourra, sauf l'approbation du Gouverneur en conseil, louer l'embranchement de son chemin de fer à l'est de la rivière Rouge, entre Saint-Boniface et la frontière américaine, ou toute partie de cet embranchement, aux conditions que les directeurs de la Compagnie prescriront, ou elle pourra le vendre en totalité ou en partie et aux conditions qui seront approuvées à une assemblée générale spéciale de ses actionnaires convoquée à cet effet, et sauf aussi l'approbation du Gouverneur en conseil; et toute Compagnie de chemin de fer constitué en corporation qui louera ou achètera le dit embranchement en totalité ou en partie, pourra le posséder et l'exploiter aussi amplement que si cette Compagnie de chemin de fer eût été dûment constituée à cet effet; pourvu, toujours, que le loyer payable en vertu de ce bail, ou le produit de cette vente, selon le cas, soit appliquée (à la satisfaction du Gouverneur en conseil, et du consentement des syndics nommés en vertu de l'acte d'hypothèque garantissant les obligations émises sur le dit chemin de fer), soit au paiement des obligations en dernier lieu mentionnées, soit à augmenter la garantie des dites obligations en l'employant à améliorer le dit chemin de fer, ou partie d'une manière et partie de l'autre.

10. Si le parlement fédéral autorise à l'avenir la construction d'un chemin de fer entre Winnipeg et la frontière américaine, ou entre Saint-Boniface et la frontière américaine, et suivant la direction générale de la rivière Rouge, la Compagnie ne sera ensuite obligée d'entretenir et exploiter que celui de ses deux embranchements actuellement existants entre ces points qu'elle jugera à propos.

11. Lorsqu'une compagnie de chemin de fer qui aura loué sa ligne à la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique pour plus de soixante ans sera autorisée par la loi à faire quelque convention avec une autre compagnie au sujet de sa ligne ou de quel'un de ses embranchements, la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique aura, pendant toute la durée du bail, la faculté de faire la même convention et tout ce qui sera nécessaire pour la mettre à effet, mais toujours à ses frais et dépens, et aussi sauf toutes conditions et restrictions qui dans ce cas seraient obligatoires pour la Compagnie qui aura loué sa ligne comme susdit.

12. La Compagnie emploiera le produit de la vente des dites obligations qui doivent être émises comme susdit, selon qu'il est prévu à l'appendice ci-annexé marqué "A."

13. Les droits et engagements des parties respectives aux présentes seront déterminés, et la présente convention sera interprétée comme étant obligatoire pour elles, suivant la loi de la localité où elle sera signée.

14. La cour Suprême du Canada aura compétence pour décider toute question qui pourra surgir au sujet des droits et engagements des dites parties, ou de l'une ou l'autre, en vertu de la présente convention, et pourra en faire exécuter les dispositions de la manière et par les moyens que la dite cour jugera à propos.

15. La législation nécessaire pour donner effet à la présente convention et permettre l'exécution de ses stipulations sera demandée au parlement au cours de sa présente session.

En foi de quoi nos seing et sceaux en la cité d'Ottawa, ce dix-huitième jour d'avril, A.D. 1888.

Signé, scellé et délivré, quant à la signature de }  
l'hon. J. H. Pope, en présence de }

J. H. POPE.

ROBT. SEDGEWICK.

Quant à la signature de Sir George Stephens. }  
A. PIERS.

GEO. STEPHEN.

#### APPENDICE A,

Indiquant comment la Compagnie emploiera le produit de la vente des obligations mentionnées dans la convention ci-jointe :

1. A compte de dépenses de capital sur la ligne-mère entre Québec et Vancouver, en constructions de différentes espèces, abris

contre la neige, voies de garage, ponts permanents, remplissage des ponts sur chevalets, réduction des rampes et courbes, et autres améliorations et facilités, et sur pièces justificatives et bordereaux de paie .....	\$ 5,498,000
2. Pour l'achat de matériel roulant, locomotives, wagons à fret, voitures à voyageurs, plate-formes, wagons d'outillage, charrues à neige, etc.....	5,250,000
3. Pour les améliorations nécessaires sur la dite ligne-mère, éleveurs à grains, ponts, ateliers de locomotives, remplissages des ponts sur chevalets, voies de garage, docks, bateaux à vapeur pour les lacs et les côtes—le résidu, quel qu'il soit, estimé à.....	4,252,000
	\$ 15,000,000

NOTE.—Les dépenses à faire d'après l'item 3 pourront être accrues et à cette fin celles des deux autres items pourront être réduites.

GEORGE STEPHEN.

Les bills suivants sont présentés, lus pour la première fois, et remis, pour la seconde lecture, à demain, savoir :—

Par M. Dickinson :—Bill (No 115) concernant les sociétés fraternelles et de bienveillance.

Par M. Chapleau :—Bill (No 116) modifiant l'Acte du Service Civil, chapitre 17 des Statuts Révisés du Canada.

Et, —Bill (No 117) modifiant l'Acte du Cens Electoral, chapitre 5 des Statuts Révisés du Canada.

Les bills suivants sont délibérés en comité général, rapportés sans amendement, lus pour la troisième fois, et passés, savoir :—

Bill (No 61) à l'effet de ratifier une hypothèque donnée par la Cie du chemin de fer Central à la *Central Trust Company* de New-York pour garantir une émission de débentures.

Bill (No 84) concernant la Cie du chemin de fer des Mille-Isles.

Le Bill (No 96) du Sénat, intitulé : " Acte constituant en corporation la Cie du chemin de fer de Belleville au lac Nipissing," est délibéré en comité général, rapporté avec des amendements, délibéré tel qu'amendé, lu pour la troisième fois, et passé.

Le bill (No 107) du Sénat, intitulé : " Acte concernant la Cie de colonisation des agriculteurs d'York," est lu pour la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés.

Le bill (No 114) du Sénat, intitulé : " Acte modifiant les différents actes relatifs au Bureau de Commerce de la cité de Toronto," est lu pour la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

Sir Hector Langevin présente les réponses suivantes :—

Réponse à Ordre du 9 courant—Copie du rapport de l'ingénieur en chef sur le brise-lames de la Baie Fortune, comté de King, I.P.-E., dans le but de l'allonger ; aussi, copie de toutes pétitions, lettres, etc., se rapportant à ce sujet.

Réponse à Ordre du 18 courant—Copie de la correspondance entre J. C. Pottinger, écrivain, surintendant du chemin de fer Intercolonial, et M. Noël Fortin, de la paroisse de St-Fabien, concernant l'accident et les dommages causés à ce dernier.

Les adresses à Son Excellence et les Ordres de la Chambre qui suivent, sont votés, savoir :—

Par M. Langelier (Québec-Centre) :—Adresse—Copie de tous ordres en conseil, correspondances, papiers et documents se rapportant à la résignation d'Antoine Audet, écrivain, comme maître de poste de North-Stuckly, et à la nomination de son successeur.

Et,—Ordre de la Chambre—Copie de toute correspondance entre la corporation de la cité de Québec ou aucun de ses officiers, et le département de la milice ou aucun de ses officiers, au sujet de la fourniture de l'eau de l'aqueduc de la dite cité à la cartoucherie et à la salle d'exercices.

Et,—Adresse—Copie de toute correspondance, ordres en conseil, rapports, papiers et documents se rapportant à la saisie pratiquée sur F. O. Vallerand à Québec.

Et,—Adresse—Copie de toute correspondance, ordres en conseil, rapports, papiers et documents se rapportant à la saisie de diamants et autres pierres précieuses pratiquée à Québec sur le nommé David Lévi, et à l'annulation de la dite saisie.

Et aussi,—Ordre de la Chambre—Copie de toute correspondance entre le département des chemins de fer et M. M. A. Pion et Cie, de Québec, au sujet d'une réclamation pour marchandises endommagées sur l'Intercolonial.

M. Marshall propose,—Que l'établissement de bonnes relations de commerce entre la Grande-Bretagne et ses colonies serait avantageux aux industries agricoles, minières, forestières et autres de celles-ci, et contribuerait au soutien de l'Empire en développant ses dépendances; et que le gouvernement devrait inviter les gouvernements des colonies à s'unir à lui pour faire des avances auprès du gouvernement impérial en vue d'obtenir un tel arrangement.

Et un débat s'ensuivant;

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit;

MARDI, 1er mai, 1888.

Et le débat se continuant,—il est ajourné, sur motion de M. McNeill.

Un message est reçu du Sénat, adoptant les bills suivants, avec des amendements, savoir:—

Bill (No 11) autorisant la Cie d'assurance maritime des Marchands du Canada à abandonner sa charte et à pourvoir à la liquidation de ses affaires.

Bill (No 27) constituant en corporation la Cie de bois de sciage de Bronson et Weston.

Et,—le bill suivant, sans amendement:—

Bill (No 22) constituant en corporation la Cie d'assurance de l'Est.

La Chambre alors s'ajourne à 12.10 A.M.

JOSEPH ALDRIC QUIMET,

*Orateur*

## AVIS DE MOTIONS.

*M. Davies*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Quel est le montant des avances faites par le gouvernement aux commissaires du havre de Montréal pour les améliorations du lac St-Pierre et du fleuve St-Laurent, jusqu'à date? Quel est le montant total d'intérêt sur ces avances? Quelle partie du dit intérêt a été remboursée par les dits commissaires au gouvernement? Quel a été le chiffre des dépenses des commissaires du havre, pendant l'année 1887, en sus des dépenses sur le compte du capital? Quelles ont été leurs recettes nettes pendant la même année? Ces dépenses comprennent-elles quelques sommes dépensées pour le havre de Montréal, et lesquelles? Quel est actuellement le montant non-dépensé sur les sommes dont le statut a autorisé l'avance aux commissaires du havre pour achever le chenal du lac St-Pierre, et quel est le montant que le gouvernement demande à être autorisé à dépenser, aux termes de la résolution présentée par Sir Charles Tupper? Quel est le montant estimatif encore requis pour compléter l'élargissement et le creusement du chenal du lac St-Pierre et du fleuve St-Laurent?

*M. Davies*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Quel montant a été avancé par le gouvernement aux commissaires du havre de Québec dans le but de construire le bassin de radoub de Lévis, jusqu'à date? Quel est le montant total d'intérêt accru sur le chiffre des dites avances, et quelle somme, s'il en est, a été remboursée au gouvernement? Quel montant a été versé au fonds d'amortissement? Quel montant a été payé au gouvernement, à même le capital, par les commissaires du havre de Québec, pour intérêt et fonds d'amortissement sur les obligations déposées aux mains du ministre des Finances pour les avances faites par le gouvernement à compte des améliorations du havre de Québec, et du bassin à flot à l'embouchure de la rivière St-Charles? Quel montant a été réellement versé au gouvernement par les commissaires du havre de Québec pour fonds d'amortissement sur leurs obligations?

*M. Watson*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Combien d'acres de terres détenus par le gouvernement fédéral, tel que prescrit par l'acte 49 Victoria, chap. 9, sont compris dans les limites de la province du Manitoba? Combien d'acres des dites terres ont été détenus à l'ouest de la limite de la province du Manitoba et à l'est du troisième méridien?

*M. Watson*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—

1. La Cie du chemin de fer du Pacifique a-t-elle choisi toutes les terres qui lui ont été octroyées aux termes de la clause 11 du contrat du Pacifique Canadien?

2. Quelle étendue des dites terres a été choisie dans les limites de la province du Manitoba?

3. Quelle étendue des dites terres a été choisie entre la limite ouest de la province du Manitoba et le troisième méridien?

*M. Yeo*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toute correspondance qui a pu être échangée entre le département de la Marine et des Pêcheries et A. Lord, écr., agent à Charlottetown, I.-P.-E., au cours de l'année 1887, concernant la destitution de Ronald Campbell, écr., de la charge de maître de havre, à Southside, Ile du Prince-Edouard.

*M. Ellis*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat de toutes réclamations présentées depuis le 1er février, 1885, jusqu'au 31 décembre, 1887, pour drawback sur articles fabriqués pour l'exportation, indiquant les noms de tous les postulants, leur siège d'affaires, les articles pour lesquels le drawback a été demandé et le montant de chaque réclamation, faisant la distinction entre les réclamations qui ont

été accordées et celles qui ont été désavouées, et celles qui sont sous considération et non encore décidées, et donnant la raison du désaveu ; aussi, copie de tous règlements faits par les Douanes, ou autre département, au sujet des dites réclamations, avec copie d'une réclamation accordée et de la déclaration assermentée de chaque exportateur y annexée.

M. *Thompson*—Mercredi prochain—BILL intitulé : “ Acte modifiant l'acte des Banques, chap. 120 des Statuts Révisés du Canada.”

M. *Thompson*—Mercredi prochain—BILL intitulé : “ Acte modifiant l'acte de procédure criminelle, chap. 174 des Statuts Révisés du Canada.”

M. *Thompson*—Mercredi prochain—BILL intitulé : “ Acte modifiant l'acte des cours Suprême et de l'Echiquier, chap. 135 des Statuts Révisés du Canada.”

M. *Thompson*—Mercredi prochain—BILL intitulé : “ Acte modifiant l'Acte concernant les droits d'auteur, chap. 62 des Statuts Révisés du Canada.”

Sir *Charles Tupper*—Mercredi prochain—COMITÉ GÉNÉRAL pour considérer la résolution suivante :—

Qu'en sus des sommes qui n'ont pas encore été empruntées et qui sont négociables sur les emprunts autorisés par le parlement en vertu de tout acte passé jusqu'à présent, le Gouverneur en Conseil pourra prélever, par voie d'emprunt, telle somme ou telles sommes de deniers, ne devant pas excéder en totalité la somme de \$ 25,000,000, qui pourra être requise pour payer la dette flottante du Canada et pour exécuter les travaux publics autorisés par le gouvernement du Canada ; telle somme ou telles sommes de deniers devant être prélevées en conformité et en vertu des dispositions de la partie du chapitre 29 des Statuts Révisés du Canada, concernant la dette publique et la négociation d'emprunts autorisés par le parlement, et les sommes ainsi prélevées en vertu de la présente résolution, devront former partie du fonds du revenu consolidé du Canada ; le taux d'intérêt sur tous emprunts prélevés en vertu de la présente résolution ne devant pas dépasser quatre pour cent par année.

M. *Laurier*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement de faire représenter le Canada à l'exposition qui doit être tenue à Cincinnati à l'occasion du centenaire, et dont l'ouverture se fera le 4 juillet prochain ?

M. *Laurier*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—

(1) Quel est le nombre d'acres de terres non vendues que la compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien propose de remettre par acte de vente à des syndics, aux termes du paragraphe (c) des résolutions maintenant devant la Chambre ?

(2) Quelle portion des dites terres se trouve dans les limites de la zone du chemin de fer ?

(3) Combien d'acres des dites terres se trouvent dans le Manitoba, et combien dans les territoires, à l'est du troisième méridien ?

(4) Combien d'acres ont été vendus par la compagnie et payés, et dont les actes de vente ont été complétés ?

(5) Combien d'acres ont été vendus, mais dont la vente est encore incomplète, quel montant a été reçu de ces ventes et quel est le montant restant dû, quand sera-t-il soldé, et comment ?

## AVIS DE BILLS PRIVÉS.

Les bills suivants ont, ce jour, été affichés pour être pris en considération, par les comtés qui suivent, mercredi, le 2 mai prochain, ou après, savoir :—

*Comité des Banques et du Commerce :*

Bill (No 114) du Sénat, intitulé : " Acte modifiant les différents actes relatifs au Bureau de Commerce de la cité de Toronto.

*Comité des Bills Privés :*

Bill (No 107) du Sénat, intitulé : " Acte concernant la Cie de Colonisation des agriculteurs d'York."

No. 44.

OTTAWA, LUNDI, 30 AVRIL 1888.

2e Session, 6e Parlement, 51 Victoria, 1888.

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

IMPRIMERIE MAULEAN, ROGERS ET C<sup>IE</sup>.

1888.

## No 45.

## PROCÈS VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MARDI, 1<sup>ER</sup> MAI, 1888.

## PRIÈRE.

Sir Hector Langevin, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le quinzième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants et est convenu d'en faire rapport comme suit, savoir :—

Bill (No 20) concernant la Cie d'amélioration du haut de l'Outaouais, avec des amendements; et

Bill (No 102) concernant le chemin de fer de l'Ontario Central, sans amendement.

En ce qui concerne le bill (No 1) conférant certains pouvoirs à la Cie hydraulique et manufacturière de St-Jean et d'Iberville, les promoteurs ayant exprimé l'intention de ne pas procéder plus loin avec la mesure projetée, le comité recommande que ce bill soit retiré.

Sir Hector Langevin présente la réponse suivante :—

Réponse à Ordre du 9 écoulé—Copie de toutes lettres, mémoires et autres documents concernant la construction d'édifices publics dans la cité de St-Hyacinthe, tels que le bureau de poste et entrepôt pour la douane, etc.

M. Costigan présente un bill (No 118) modifiant l'Acte des poids et mesures, en ce qui concerne le contenu des colis de sel,—lequel est lu pour la première fois.—Seconde lecture, demain.

M. Taylor propose,—Que la Chambre s'ajourne maintenant.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de Sir Charles Tupper,—“ Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens ”;—et sur l'amendement de Sir Richard Cartwright,—“ de retrancher tous les mots après “ Que ”, pour les remplacer par les suivants :—“ la dette nette du Canada était de \$140,362,069 au 30 juin, 1878 ;

“ Que la dette nette du Canada était de \$228,235,786 au 31 mars, 1888 ;

“ Que la dépense totale annuelle du Canada était de \$23,503,158 pour l'année expirée le 30 juin, 1878, et de \$35,658,161 pour l'année expirée le 30 juin, 1887 ;

“ Que la dépense estimative pour l'année expirant le 30 juin, 1889, est de \$35,421,440 sans compter diverses dépenses imprévues qui élèveront le montant total qui sera probablement dépensé, à \$37,000,000 au moins, ce qui porte l'augmentation de la dette nette au chiffre de \$83,000,000, et celle de la dépense totale annuelle au chiffre de \$13,500,000 dans l'espace de 11 ans ;

“ Que les dites dette et dépense ont augmenté dans une mesure bien supérieure à l'augmentation de la richesse et de la population du pays pendant la dite période ;

“ Que l'on pourvoit à la dite dépense par un mode de taxation qui a pour résultat de peser plus lourdement et plus injustement sur le producteur industriel et économique, et plus particulièrement sur les fermiers, journaliers, gens de métier, artisans et ouvriers de fabriques qui sont actuellement assujétis à une taxe douanière sur des articles de première nécessité s'élevant à près de mille pour cent de plus que celle qui est prélevée sur les membres des classes correspondantes dans la Grande-Bretagne et l'Irlande ;

“ Que les maux résultant du système actuel sont encore aggravés par la substitution générale de droits spécifiques aux droits *ad valorem*, ce qui fait que l'injustice du mode actuel de taxation et de préférence injuste accordée aux consommateurs riches au détriment de ceux qui ont moins de moyens est tout à la fois augmentée et dissimulée, et qu'il est opportun de remédier à cette injustice et de forcer les classes riches à porter une part proportionnelle raisonnable du fardeau des taxes ;

“ Que la Chambre voit avec alarme l'augmentation extrêmement rapide de la dette et des taxes du Canada, surtout en présence du fait qu'il s'est produit dans le même temps aux Etats-Unis une très grande réduction dans le chiffre de la dette et le montant des taxes ; et que cette Chambre est d'opinion que toute addition considérable à la dette ou à la taxation de la population du Canada, constituera un lourd fardeau pour la majeure partie de la population et tendra grandement à la placer dans une position très désavantageuse vis-à-vis des Américains, outre qu'elle diminue considérablement les chances de notre pays d'obtenir des relations commerciales plus avantageuses avec nos voisins.”

Et la question étant mise sur dit amendement,—il est rejeté, sur la division suivante :—

## POUR :

## Messieurs

Armstrong,	Fiset,	Mills ( <i>Bothwell</i> ),
Bain ( <i>Wentworth</i> ),	Fisher,	Mitchell,
Barron,	Flynn,	Mulock,
Bécharde,	Gauthier,	Paterson ( <i>Brant</i> ),
Bernier,	Geoffrion,	Perry,
Borden,	Gillmor,	Platt,
Bourassa,	Holton,	Purcell,
Bowman,	Innes,	Rinfret,
Brien,	Jones ( <i>Halifax</i> ),	Robertson,
Cartwright (Sir Richard),	Kirk,	Rowand,
Casey,	Landerkin,	Ste. Marie,
Casgrain,	Lang,	Scriver,
Charlton,	Langelier ( <i>Québec</i> ),	Semple,
Choquette,	Laurier,	Somerville,
Cook,	Lister,	Sutherland,
Davies,	Livingston,	Trow,
De St. Georges,	Lovitt,	Turcot,
Dessaint,	Macdonald ( <i>Huron</i> ),	Watson,
Doyon,	McIntyre,	Weldon ( <i>St-Jean</i> ),
Edgar,	McMillan ( <i>Huron</i> ),	Welsh,
Eisenhauer,	McMullen,	Wilson ( <i>Elgin</i> ), et
Ellis,	Meigs,	Yeo.—66.

## CONTRE :

## Messieurs

Audet,	Ferguson ( <i>Renfrew</i> ),	Masson,
Bain ( <i>Soulanges</i> ),	Ferguson ( <i>Welland</i> ),	Mills ( <i>Annapolis</i> ),
Baird,	Foster,	Moffat,
Baker,	Freeman,	Moncreiff,

Bell,	Gigault,	Montague,
Bergeron,	Gordon,	Montplaisir,
Bergin,	Grandbois,	O'Brien,
Bowell,	Guilbault,	Perley ( <i>Assiniboia</i> ),
Boyle,	Guillet,	Perley ( <i>Ottawa</i> ),
Brown,	Haggart,	Porter,
Bryson,	Hale,	Prior,
Burns,	Hall,	Putnam,
Cameron,	Henderson,	Reid,
Cargill,	Hesson,	Robillard,
Carling,	Hickey,	Roome,
Carpenter,	Hudspeth,	Ross,
Caron (Sir Adolphe),	Jamieson,	Royal,
Chapleau,	Joncas,	Shanly,
Chisholm,	Jones ( <i>Digby</i> ),	Small,
Cimon,	Kenny,	Smith ( <i>Ontario</i> ),
Oochrane,	Kirkpatrick,	Sproule,
Cockburn,	Labelle,	Stevenson,
Colby,	Labrosse,	Taylor,
Corby,	Landry,	Temple,
Costigan,	Langevin (Sir Hector),	Thompson,
Coughlin,	Laurie,	Tisdale,
Coulombe,	Macdonald (Sir John),	Tupper (Sir Charles),
Couture,	Macdowall,	Tupper ( <i>Pictou</i> ),
Curran,	McCulla,	Tyrwhitt,
Daly,	McDougald ( <i>Pictou</i> ),	Wallace,
Daoust,	McDougall ( <i>Cap-Breton</i> ),	Ward,
Davin,	McKay,	Weldon ( <i>Albert</i> ),
Davis,	McKeen,	White ( <i>Renfrew</i> ),
Dawson,	McLelan,	Wilmot,
Denison,	McMillan ( <i>Vaudreuil</i> ),	Wilson ( <i>Argenteuil</i> ),
Desaulniers,	McNeill,	Wilson ( <i>Lennox</i> ),
Desjardins,	Madill,	Wood ( <i>Brockville</i> ),
Dickinson,	Mara,	Wood ( <i>Westmoreland</i> ), et
Dupont,	Marshall,	Wright.—117.

La question principale est alors adoptée, et la Chambre se forme en conséquence en comité des Voies et Moyens.

(*En comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

1. *Résolu.*— Que le Gouverneur en Conseil pourra, par proclamation, quand il jugera qu'il est désirable d'en agir ainsi dans l'intérêt public, soit réduire ou enlever en tout ou en partie les droits d'exportation prescrits par la clause 6 de l'Acte concernant les droits de douane et par l'annexe E y attachée, ou par tout acte l'amendant.

2. *Résolu.*— Que la clause 9 du dit acte soit abrogée et remplacée par la suivante :—

“ 9. Aucuns, ou la totalité des articles suivants, savoir : Animaux de toute espèce, foin, paille, légumes (y compris les pommes de terre et autres racines), sel, pois, fèves, orge, malt, seigle, avoine, blé-sarrasin, farine d'avoine, de seigle et de blé-sarrasin, beurre, fromage, poisson de toute espèce, huile de poisson, produits du poisson et de toutes autres créatures vivant dans l'eau, viandes fraîches, volailles, pierre et marbre à l'état brut ou non ouvré, chaux, gypse ou plâtre de Paris (moulu ou non ou calciné), pierre meulière sciée ou ouvrée ou non, et bois de service de toute sorte non manufacturés en tout ou en partie; y compris bardeaux, bois de lambrissage et pulpe de bois, pourront être importés en Canada en franchise ou en payant

un taux de droit moindre que celui prescrit par tout acte en vigueur à l'époque, sur proclamation que le Gouverneur-Général pourra lancer quand il aura la preuve que des articles similaires du Canada pourront être importés dans les Etats-Unis libres de droits, ou en acquittant un droit n'excédant pas celui payé pour les mêmes articles, aux termes de telle proclamation, lorsqu'ils seront importés en Canada.

3. *Résolu*.—Que la clause 19 du dit acte soit abrogée ; et les items 565 et 795 de l'annexe C du dit acte sont aussi abrogés, et remplacés respectivement par les suivants :—

“ 565. Café vert, sauf tel que prescrit ci-avant.

“ 795. Thé, sauf tel que prescrit ci-avant.”

4. *Résolu*.—Que le droit d'excise sur les spiritueux fabriqués avec du grain crû ou non-malté employé, en telles proportions que le département du Revenu de l'Intérieur le prescrira, avec de l'orge malté porté à la distillerie en entrepôt, sera le même que le droit sur les spiritueux fabriqués exclusivement avec de l'orge malté.

5. *Résolu*.—Que lorsque quelque substitut de spiritueux méthylineux sera fourni à quelque fabricant, conformément à la clause 233 de l'“Acte du Revenu de l'Intérieur”, le prix du dit article n'excédera pas le coût actuel avec addition de 15 pour cent.

6. *Résolu*.—Que le droit d'accise sur les cigarettes, fabriquées soit avec du tabac en feuille étranger ou indigène, ne pesant pas plus que trois livres par mille, sera de soixante centins pour chaque livre ; et sur celles pesant plus que trois livres par mille, une piastre par mille.

7. *Résolu*.—Que le droit d'accise sur tous cigares fabriqués soit avec du tabac en feuille ou indigène, lorsque mis en paquets contenant moins que dix chacun, sera de sept piastres par mille.

8. Les changements précédents dans les droits d'accise, deviendront en vigueur à dater du second jour de mai 1888.

Résolutions à rapporter.

MERCREDI, 2 mai, 1888.

Rapport à recevoir.—le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre, ce jour.

Un message est reçu du Sénat adoptant les bills suivants, sans amendement, savoir :—

Bill (No 46) modifiant les actes concernant la Cie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest du Canada.

Bill (No 83) à l'effet de modifier l'acte constitutif de la Cie d'amélioration du port de Moncton.

La Chambre alors s'ajourne à 2.15 a.m.

JOSEPH ALDRIC OUMET,  
Orateur

## AVIS DE MOTIONS.

---

*M. Moncrieff*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il de construire et d'établir un phare sur l'Île-au-Cerf, dans la rivière Ste-Claire ?

*M. McMullen*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—A-t-on choisi un emplacement pour les édifices publics que l'on se propose de construire à Strathroy ? Si oui, où se trouve cet emplacement ? En est-on arrivé à quelque résultat en ce qui concerne l'érection de ces édifices ?

*Sir John A. Macdonald*—Jeudi prochain—COMITÉ GÉNÉRAL à une date ultérieure pour considérer la résolution suivante :

Qu'il est expédient de prescrire qu'il sera payé à chaque membre élu pour l'Assemblée Législative des Territoires du Nord Ouest qui sera présent à chaque session de la dite Assemblée, une indemnité de \$500, et à chaque expert légal, une indemnité de \$250, pour le même objet, en sus des frais réels de voyage de chacun, dans chaque cas, sujet à une réduction proportionnelle pour chaque jour d'absence des séances de l'Assemblée, le montant de telle réduction et de tels frais de voyage devant être constaté en telle manière que le Gouverneur en Conseil prescrira ; qu'il sera payé à l'Orateur de la dite Assemblée Législative un traitement annuel de \$500, et au greffier de la dite Assemblée, faisant aussi fonction de secrétaire du lieutenant-gouverneur, un traitement annuel de \$2,000 ; et que tous les dits paiements seront faits à même le fonds du revenu consolidé du Canada.

---

**No. 45.**

---

OTTAWA, MARDI, 1<sup>ER</sup> MAI, 1888.

---

---

2<sup>e</sup> Session, 6<sup>e</sup> Parlement, 51 Victoria, 1888.

---

---

**PROCÈS-VERBAUX**

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

---

---

OTTAWA:

IMPRIMERIE MAULEAN, ROGEE ET C<sup>IE</sup>.

1888.

## No 46.

## PROCÈS VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MERCREDI, 2 MAI, 1888.

## PRIÈRE.

La pétition de l'Assemblée "Vulcan" des employés de chemins de fer, No 2,586, des Chevaliers du Travail, Hamilton, Ont.; demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi au sujet de la protection des employés de chemins de fer, devienne loi,—est lue et reçue.

Sur motion de Sir Hector Langevin, le bill (No 71) conférant certains pouvoirs à la Cie hydraulique et manufacturière de St-Jean et d'Iberville, est retiré, conformément à la recommandation contenue dans le quinzième rapport du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Les bills suivants sont présentés, lus pour la première fois, et remis, pour la seconde lecture, à demain, savoir:—

Par M. Thompson:—Bill (No 119) modifiant l'acte des Banques, chap. 120 des Statuts Révisés du Canada;—et

Bill (No 120) modifiant d'avantage l'acte des Cours Suprême et de l'Echiquier, chap. 135 des Statuts Révisés du Canada."

Sir Hector Langevin présente la réponse suivante:—

Réponse à Ordre du 16 écoulé—Copie de toute correspondance et rapport entre M. Allan Knight et le gouvernement; aussi entre le département des chemins de fer ou aucuns de ses officiers, au sujet de dommages subis par lui en rapport avec l'embranchement de Derby, dans le comté de Northumberland, N.-B.

Sir Charles Tupper propose,—Que la Chambre se forme en comité général, demain, pour considérer la résolution suivante:—

Qu'en sus des sommes qui n'ont pas encore été empruntées et qui sont négociables sur les emprunts autorisés par le parlement en vertu de tout acte passé jusqu'à présent, le Gouverneur en Conseil pourra prélever, par voie d'emprunt, telle somme ou telles sommes de deniers, ne devant pas excéder en totalité la somme de \$25,000,000, qui pourra être requise pour payer la dette flottante du Canada et pour exécuter les travaux publics autorisés par le gouvernement du Canada; telle somme ou telles sommes de deniers devant être prélevées en conformité et en vertu des dispositions de la partie du chapitre 29 des Statuts Révisés du Canada, concernant la dette publique et la négociation d'emprunts autorisés par le parlement, et les sommes ainsi prélevées en vertu de la présente résolution, devront former partie du fonds du revenu consolidé du Canada; le taux d'intérêt sur tous emprunts prélevés en vertu de la présente résolution ne devant pas dépasser quatre pour cent par année.

Alors, Sir Charles Tupper informe la Chambre que Son Excellence le Gouverneur-Général ayant été mise au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la Chambre.

Ordonné,—Que la Chambre se forme en comité général, demain, pour considérer la dite résolution.

Le bill (No 60) modifiant le chapitre 27 des Statuts Revisés du Canada, concernant le département des impressions et de la papeterie publiques, est lu pour la troisième fois, et passé.

Les résolutions adoptées en comité des Voies et Moyens, hier, sont rapportées, lues pour la seconde fois, et adoptées.

Sir Charles Tupper présente alors un bill (No 121) modifiant le chapitre 33 des Statuts Revisés du Canada, concernant les droits de douane,—lequel est lu pour la première fois.—Seconde lecture, demain.

M. Costigan présente un bill (No 122) modifiant le chapitre 34 des Statuts Revisés, concernant le Revenu de l'Intérieur,—lequel est lu pour la première fois.—Seconde lecture, demain.

Le bill (No 108) concernant la publication d'annonces relatives aux billets contrefaits, est lu pour la seconde fois, délibéré en comité général, rapporté sans amendement, lu pour la troisième fois, et passé.

Le bill (No 89) modifiant l' "Acte des Elections Fédérales," chap. 8, Statuts Revisés du Canada, est de nouveau délibéré en comité général, rapporté avec des amendements, délibéré tel qu'amendé, et remis pour troisième lecture à demain.—(A réimprimer.)

Un message est reçu du Sénat, adoptant les bills suivants, sans amendement, savoir :—

Bill (No 15) constituant en corporation l'Académie Nisbet de Prince-Albert.

Bill (No 65) concernant un certain traité entre Sa Majesté Britannique et le Président des Etats-Unis.

Bill (No 90) modifiant le chapitre 181 des Statuts Revisés du Canada, concernant les peines, pardons et commutations de sentences.

Et aussi,—adoptant, sans modification, les amendements faits par cette Chambre au bill suivant du Sénat :—

Bill (No 96) intitulé : "Acte constituant en corporation la Cie du chemin de fer de Belleville au lac Nipissing."

Le bill (No 88) pour abolir les confiscations pour trahison et félonie et pour autres amendements à l'acte qui s'y rapporte, est lu pour la seconde fois, et renvoyé à un comité général devant siéger, demain.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés.

A 6 P.M., M. l'Orateur quitte le fauteuil, pour le reprendre à 7.30 P.M.

7.30 P.M.

*(L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de l'art. 19 du règlement.)*

Les amendements faits par le Sénat au bill (No 11) autorisant la Cie d'assurance maritime des Marchands du Canada à abandonner sa charte et à pourvoir à la liquidation de ses affaires, sont pris en considération, et adoptés.

Les amendements faits par le Sénat au bill (No 27) constituant en corporation la Cie de bois de sciage de Bronson et Weston, sont pris en considération.

Le premier amendement étant lu la seconde fois, est adopté.

Le second amendement étant lu la seconde fois, est amendé comme suit :—

Page 2, ligne 8, après "débentures," insérer "pour des sommes de pas moins que cent piastres chacune."

Les autres amendements sont alors lus la seconde fois et adoptés.

Les bills suivants sont délibérés en comité général, rapportés sans amendement, lus pour la troisième fois, et passés, savoir :—

Bill (No 20) concernant la Cie d'amélioration du haut de l'Ottawa.

Bill (No 102) concernant la Cie du chemin de fer Central d'Ontario.

Le comité des Subsidés reprend alors le cours de ses délibérations.

(En comité.)

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

#### VIII.—ARTS, AGRICULTURE ET STATISTIQUE.

	Pour soin des archives.....	6,000 00
	Pour faire face aux dépenses se rattachant au <i>Patent Record</i> ....	9,500 00
	Pour faire face aux dépenses se rattachant à la préparation de la statistique criminelle.....	4,000 00
45	Pour faire face aux dépenses se rattachant à la statistique sani- taire.....	10,000 00
	Mise de fonds pour l'établissement et l'entretien de stations agronomiques .....	90,000 00
	Subvention aux sociétés d'agriculture dans les Territoires du Nord-Ouest .....	10,000 00
	Recensement et statistique.....	7,500 00

#### IX.—IMMIGRATION.

	Appointements des agents et employés :—	
	Agent, Québec .....	1,700 00
	Sous-agent, Québec.....	1,100 00
	Commis, Québec .....	1,000 00
	Interprète, Québec.....	660 00
	Messenger, Québec .....	365 00
	Agent, Montréal.....	1,300 00
	do Ottawa .....	1,300 00
	do Kingston.....	1,300 00
	do Toronto.....	1,650 00
	do Hamilton.....	1,250 00
	do London, Ont.....	1,000 00
	do Halifax .....	1,000 00
	do Saint-Jean, N.-B.....	1,000 00
	do Winnipeg .....	1,400 00
46	do Emerson .....	1,000 00
	do Brandon .....	1,400 00
	do Qu'Appelle.....	1,400 00
	do Medicine-Hat .....	1,200 00
	do Calgary .....	1,200 00
	do Port-Arthur.....	1,000 00
	do Victoria, C.-B.....	1,000 00
	Interprète, Winnipeg.....	800 00
	Appointements, bureau de Londres, Angleterre .....	7,554 00
	do des agents en Europe.....	6,700 00
	Frais de voyages des agents en Europe.....	5,110 00
	Dépenses imprévues des agences canadiennes .....	21,000 00

Subvention à la société pour la protection des immigrantes de Montréal.....	1,000 00
Pour favoriser l'immigration et faire face aux dépenses du service .....	50,000 00
Résolutions à rapporter.	

JEUDI, 3 mai, 1888.

Rapport à recevoir,—le comité devant siéger à la prochaine séance de la Chambre, aujourd'hui.

La Chambre alors s'ajourne à 1.20 A.M.

**JOSEPH ALDRIC OUMET,**  
*Orateur.*

## AVIS DE MOTIONS.

---

**M. Watson**—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toute correspondance concernant les réclamations de Julienne Goodfellow, Nancy Daniels, Céline Bourassa, née Bouvier, enfants de Paul Bouvier et de Marguerite Bouvier, de la paroisse de Sainte-Agathe, et liste supplémentaire donnant les noms de tous les enfants métis dont les réclamations pour des terres ou du scrip a été prouvées jusqu'à la date du mois d'août, 1883 ; aussi, copie des lettres adressées à W. J. Robinson et MM. Aikins, Culver et Hamilton, avocats, de Winnipeg, en réponse à des demandes de renseignements sur l'émission de scrip pour éteindre leurs droits à participer à l'octroi de terres fait aux enfants métis du Manitoba résidant dans la dite province le et avant le 15 juillet, 1870.

**M. McMullen**—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Relevé du montant payé pour dépenses légales à tout bureau d'avocats ou à toute autre personne ou personnes en Canada ou dans la Grande-Bretagne, y compris les frais et dépenses payés au sujet de la cause de "La Reine vs. la Compagnie de moulins et de bois de sciage de Sainte-Catherine," pendant les années comprises entre le 1er juillet, 1880, et le 1er avril, 1888, indiquant les sommes payées respectivement aux personnes susdites au cours de chacune des années financières et des neuf mois compris entre le 1er juillet 1887, et le 1er avril, 1888.

No. 46.

OTTAWA, MERCREDI, 2 MAI, 1888.

2<sup>e</sup> Session, 6<sup>e</sup> Parlement, 51 Victoria, 1888.

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

IMPRIMERIE MAOULEAN, ROGEE ET C<sup>IE</sup>.

1888.

No 47.

## PROCÈS VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, JEUDI, 3 MAI, 1888.

### PRIÈRE.

Sir Hector Langevin, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le seizième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants et est convenu de les rapporter avec des amendements, savoir :—

Bill (No 45) concernant la Cie du chemin de fer d'Ontario et Québec; et

Bill (No 73) concernant la Cie du chemin de fer de Stanstead, Shefford et Chambly.

Sur motion de M. Jones (Halifax), la réponse à un ordre de la Chambre pour un relevé détaillé des dépenses du chemin de fer Intercolonial portées au compte du capital pour les années 1879 à 1887 inclusivement, est renvoyée au comité des Comptes Publics.

Les bills suivants sont présentés, lus pour la première fois, et remis, pour la seconde lecture, à demain, savoir :—

Par M. Thompson :—Bill (No 123) modifiant l'acte de procédure criminelle, chap. 174 des Statuts Révisés du Canada;—et

Bill (No 124) modifiant l'acte concernant les droits d'auteur, chap. 62 des Statuts Révisés du Canada.

Sir John Macdonald propose,—Que la Chambre se forme en comité général, demain, pour considérer la résolution suivante :—

Qu'il est expédient de prescrire qu'il sera payé à chaque membre élu pour l'Assemblée Législative des Territoires du Nord-Ouest qui sera présent à chaque session de la dite Assemblée, une indemnité de \$500, et à chaque expert légal, une indemnité de \$250, pour le même objet, en sus des frais réels de voyage de chacun, dans chaque cas, sujet à une réduction proportionnelle pour chaque jour d'absence des séances de l'Assemblée, le montant de telle réduction et de tels frais de voyage devant être constaté en telle manière que le Gouverneur en Conseil prescrira; qu'il sera payé à l'Orateur de la dite Assemblée Législative un traitement annuel de \$500, et au greffier de la dite Assemblée, faisant aussi fonction de secrétaire du lieutenant-gouverneur, un traitement annuel de \$2,000; et que tous les dits paiements seront faits à même le fonds du revenu consolidé du Canada.

Alors, Sir John Macdonald informe la Chambre que Son Excellence le Gouverneur-Général ayant été mise au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la Chambre.

Ordonné,—Que la Chambre se forme en comité général, demain, pour considérer la dite résolution.

Le bill (No 24) à l'effet de modifier et refondre l'Acte des chemins de fer, est délibéré en comité général ;

VENDREDI, 4 mai, 1888.

Et sur rapport de progrès,—le comité reçoit l'autorisation de siéger de nouveau, à la prochaine séance de la Chambre, aujourd'hui.

La Chambre alors s'ajourne à 12.55 A.M.

JOSEPH ALDRIC OUMET,

Orateur

## AVIS DE MOTIONS.

M. Amyot—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il de publier et distribuer pour l'information des volontaires du Canada, le rapport de la commission chargée de s'enquérir de ce qui a trait à la fabrication des cartouches ? Si oui, quand le rapport sera-t-il publié ?

M. Fisher—Lundi prochain—En comité général sur le Bill (No 73)—Proposera que ce qui suit soit ajouté au dit bill ou constitue la clause 6 du dit bill :—

6. La compagnie pourra de temps à autre acheter, construire, compléter, gréer, et noliser, vendre, exploiter, contrôler et réparer des navires à vapeur ou autres bâtiments pour naviguer sur les lacs, rivières et canaux de la province de Québec, en rapport avec son chemin de fer ; et elle pourra aussi faire des conventions et contrats avec des propriétaires de bateaux à vapeur et navires, par affrètement ou autrement, pour naviguer sur les dits lacs, rivières et canaux en rapport avec le dit chemin de fer.

M. Davies—Lundi prochain—INTERPELLATION—Quel est le montant total des avances faites par le gouvernement aux Commissaires du Hâvre de Québec jusqu'à date, à compte des améliorations du hâvre de Québec et du bassin de marée à l'embouchure de la rivière St-Charles ?

M. Thompson—Lundi prochain—BILL intitulé : " Acte modifiant l'acte concernant la représentation des Territoires du Nord-Ouest."

M. Cameron (Inverness)—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il d'accorder une subvention à la Cie du chemin de fer d'Inverness et Richmond (limitée) ? Si non, pourquoi ?

M. Cameron (Inverness)—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toute correspondance échangée avec le département des chemins de fer et canaux, concernant les soumissions et le contrat pour l'extension ou l'élargissement de la jetée de chemin de fer à Point Tupper, Richmond, N.-E., depuis le 1er janvier, 1888.

*M. Thompson*—Lundi prochain—COMITÉ GÉNÉRAL pour considérer les résolutions suivantes :—

Résolu,—Que le traitement de l'inspecteur des bureaux des titres de biens-fonds qui sera nommé par suite de l'application de l'Acte de la propriété foncière dans les Territoires, sera payé à même les deniers votés par le parlement à cet effet.

Résolu,—Qu'il est expédient de substituer ce qui suit au paragraphe 2 de la clause 133 de l'acte précité :—

2. Sauf tel qu'autrement prescrit dans le présent acte, il sera payé, en même temps que les honoraires sous l'autorité de cet acte qui seront de temps à autre fixés par le gouverneur en conseil, d'un pour cent sur la valeur de la propriété foncière enregistrée, si cette valeur s'élève ou est inférieure à cinq mille piastres, et un dixième d'un pour cent sur la plus-value lorsqu'elle dépassera cinq mille piastres.

*M. Davin*—En comité général sur le Bill (No 104) Acte pour amender davantage le chapitre 51 des Statuts Révisés, "Acte de la propriété foncière dans les Territoires"—Proposera les amendements suivants :—

La clause 23 du dit acte est par le présent abrogée et remplacée par la suivante :—

23. Tout régistrateur de titres nommé et exerçant sa fonction dans les Territoires lors de l'entrée en vigueur du présent acte, sera, en prêtant le serment et fournissant le cautionnement ci-après mentionnés, *ex-officio* régistrateur sous le présent acte, et il tiendra son emploi durant bon plaisir ; mais après cette époque, nul ne sera nommé régistrateur ou régistrateur-adjoint à moins d'être avocat et d'avoir exercé pendant au moins trois ans dans une des provinces ou Territoires du Canada.

La clause 38 du dit acte est par le présent abrogée et remplacée par la suivante :—

38. Le régistrateur tiendra un ou plusieurs livres qui seront désignés sous le nom de "Registre," et il y inscrira un duplicata de tous les certificats de titres délivrés comme il est prescrit ci-dessous ; et chaque certificat de titre formera un folio séparé ; et le régistrateur consignera dans ce registre les particularités de tous instruments, transactions et autres opérations dont le présent acte exige l'enregistrement ou inscription et qui concerneront le bien-fonds compris dans ce certificat de titre.

La clause 56 du dit acte est par le présent abrogée et remplacée par la suivante :—

56. Tout propriétaire ou mortgagé inscrit d'un bien-fonds ou de quelque intérêt dans un bien-fonds, remettra au régistrateur l'indication par écrit d'une adresse de bureau de poste dans les Territoires ; et il suffira d'expédier par la malle à cette adresse postale tous les avis qui, sous l'empire du présent acte, devront être envoyés à ce propriétaire ou mortgagé inscrit ; et tout propriétaire ou mortgagé inscrit devra de temps à autre, de la même manière, notifier le régistrateur de tout changement dans son adresse postale ; et avant qu'aucun certificat de titre lui soit délivré, le propriétaire ou le cessionnaire inscrit d'un intérêt enregistré devra, s'il en est requis par le régistrateur, en signer un récépissé de sa main ou fournir autrement sa signature au régistrateur, afin d'empêcher, autant que possible, les usurpations de son nom ; Pourvu que le régistrateur puisse procéder en l'absence de tel memorandum d'adresse.

La formule F du dit acte est par le présent amendée en retranchant "déclaration" dans l'avant dernière ligne, et, dans chaque cas, lui substituant le mot "certificat."

*M. Davin*—En comité général sur le bill (No 76) modifiant les Statuts Révisés du Canada, chapitre 50, concernant les Territoires du Nord-Ouest—Proposera d'abroger le paragraphe 2 de la clause 4 du dit acte, et de le remplacer par le suivant :—

"Le Conseil exécutif des Territoires sera composé des personnes et sous les titres que le lieutenant-gouverneur jugera, de temps à autre, nécessaires, et, dès le principe, il ne comprendra pas plus de trois personnes."

M. *Turcot*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Qui a eu le contrat de la malle entre Bécancour Station et Ste-Julie de Somerset et entre Inverness et Ste-Julie de Somerset, accordé le ou vers le 1er avril 1808 ?

Pour quel montant le contrat a-t-il été passé ?

Quels étaient les soumissionnaires et le montant demandé par chacun d'eux.

M. *Turcot*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il l'intention d'établir un service postal entre la station de Coleraine et Bennett, dans le comté de Mégantic ?

M. *Turcot*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il l'intention d'accorder un service postal, deux fois par semaine, au lieu d'une, entre Lourde et Somerset, dans le comté de Mégantic ?

M. *Haggart*—En comité général sur le Bill (No 45) concernant la compagnie du chemin de fer d'Ontario et Québec—Proposera l'amendement suivant:—

“Purvu que rien de contenu dans le présent acte n'affecte des causes pendantes ou ne soit considéré comme affectant les droits légitimes d'aucun propriétaire dont les propriétés pourraient souffrir de la construction de la dite ligne, sauf que la compagnie ne sera pas empêchée d'entrer dans Toronto par le dit embranchement, ou de prendre tels procédés, en vertu de l'acte des chemins de fer, qui seront nécessaires pour compléter le dit embranchement.”

No. 47.

OTTAWA, JEUDI, 3 MAI, 1888.

2e Session, 6e Parlement, 51 Victoria, 1888

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

IMPRIMERIE MAOULÉAN, ROGER ET C<sup>IE</sup>

1888.

## No 48.

## PROCÈS VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, VENDREDI, 4 MAI, 1888.

## PRIÈRE.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu une lettre du Secrétaire de Son Excellence le Gouverneur-Général, l'informant que le député-gouverneur se rendrait au Sénat pour sanctionner certains bills au nom de Sa Majesté.

Sir Hector Langevin présente les réponses suivantes :—

Réponse à Adresse du 6 juin, 1887—Copie des rapports d'explorations des chemins de fer entre le Déroit de Canso et Sydney *via* Grand-Narrows, et entre le Déroit de Canso et Louisbourg *via* St. Peters, pendant l'été de 1885, avec les évaluations du coût des deux lignes ;

Aussi, copie des rapports d'explorations entre Grand-Narrows, *via* Boisdale, et North Sydney et Sydney, et entre East Bay et St. Peters ; de même que des rapports d'explorations entre Sydney et Loch Lomond *via* la Vallée de Mira et la Vallée de Salmon River, pendant l'année 1886 ; et aussi copie de tous télégrammes adressés au département des chemins de fer pendant la saison des explorations ;

Aussi, copie de la minute du Conseil adoptant la route de Grand-Narrows à North et South Sydney, *via* Boisdale, avec celle du rapport de l'ingénieur au sujet de la traverse de Grand-Narrows.

Et aussi, copie de tous énoncés et arguments soumis au gouvernement, à l'encontre de la route de Grand-Narrows, par la délégation du Cap-Breton, en janvier dernier ; et aussi, un état indiquant la route particulière favorisée par la dite délégation.

Réponse à Ordre du 6 juin, 1887—Copie de tous rapports d'exploration et correspondance relatifs à l'exploration du déroit de Northumberland en vue de la construction d'une voie sous-marine pour traverser le déroit, avec les noms des ingénieurs employés, et le compte détaillé des dépenses encourues dans la dite exploration pendant l'année 1886.

Sir Hector Langevin met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur Général,—Copie de rapports de comités du Conseil Privé, et autres papiers, concernant le désaveu de certains actes passés par la législature de la province de la Colombie Anglaise.

Les bills suivants sont lus pour la seconde fois, et renvoyés à un comité général devant siéger lundi prochain, savoir :—

Bill (No 95) du Sénat, intitulé : " Acte concernant l'agiotage sur stocks et sur marchandises."

Bill (No 104) pour amender davantage le chapitre 51 des Statuts Revisés du Canada, *Acte de la propriété foncière dans les territoires.*

Un message est reçu du Sénat, adoptant les bills suivants, sans amendement, savoir :—

Bill (No 54) constituant en corporation la Cie du chemin de fer du Sud-Ouest.

Bill (No 59) conférant certains pouvoirs à la Cie de Téléphone de la Nouvelle-Ecosse, (à resp. limitée.)

Bill (No 47) modifiant l'acte des falsifications, chapitre 107 des Statuts Révisés du Canada.

Bill (No 87) modifiant l'acte du revenu consolidé et de l'audition, chapitre 29 des Statuts Révisés du Canada.

Bill (No 48) modifiant de nouveau la loi concernant la procédure en matières criminelles.

Aussi,—adoptant, avec un amendement, le bill (No 70) constituant en corporation la Cie du chemin de fer de l'Ile de Montréal.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés.

M. l'Orateur reprend le fauteuil,—et un message est reçu du député-gouverneur, désirant la présence immédiate de la Chambre dans la salle des séances du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur s'y rend avec la Chambre,—et de retour,

M. l'Orateur fait rapport qu'il a plu à Son Honneur le député-gouverneur, de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants :—

Acte concernant la Compagnie de chemin de fer de Port-Arthur, Duluth et l'Ouest.

Acte constituant en corporation la Compagnie du tunnel du Canada et du Michigan.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Sud du Canada et la Compagnie du chemin de fer d'Erie à Niagara.

Acte à l'effet de modifier les actes concernant la Compagnie du chemin de fer de jonction du Grand Occidental à la rive du lac Ontario.

Acte concernant les obligations sur les lignes d'embranchements de la Compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique.

Acte modifiant l'acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer de Shuswap à Okanagon.

Acte concernant la Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada.

Acte autorisant la Compagnie du chemin de fer d'Esquimalt à Nanaïmo à établir un bac passeur entre la baie de Beecher, dans la Colombie-Britannique, et un point du détroit de Fuca, dans les Etats-Unis d'Amérique.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Norfolk-Sud.

Acte à l'effet de modifier l'acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer d'embranchement d'Hereford, et de changer le nom de la compagnie en celui de "La Compagnie du chemin de fer d'Hereford."

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du lac Nipissingue à la baie de James.

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Collingwood à la baie de Quinté.

Acte concernant la Compagnie du pont et tunnel de chemin de fer de la rivière Sainte-Claire.

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'Ontario-Ouest.

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Pontiac et Renfrew.

Acte à l'effet de ratifier une certaine convention conclue entre la Compagnie du chemin de fer *London and South-Eastern* et la Compagnie du chemin de fer du Sud du Canada.

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Saint-Laurent et d'Adirondack.

Acte à l'effet de ratifier une certaine convention conclue entre la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada, la Compagnie du chemin de fer du Sud du Canada et la Compagnie du chemin de fer de London à Port-Stanley.

Acte à l'effet de réduire le capital social de la banque Nationale.

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de la zone Chinnook à la rivière de la Paix.

Acte modifiant l'acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer de Kincardine à Teeswater.

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa à Parry-Sound.

Acte modifiant les actes concernant la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest du Canada.

Acte modifiant l'acte constitutif de la Compagnie des améliorations du havre de Moncton.

Acte concernant un certain traité conclu entre Sa Majesté Britannique et le Président des Etats-Unis.

Acte modifiant le chapitre cent quatre-vingt-un des Statuts révisés du Canada, concernant les peines, pardons et commutations de sentences.

Acte modifiant "l'Acte des falsifications," chapitre cent sept des Statuts révisés du Canada.

Acte modifiant "l'Acte du revenu consolidé et de l'audition," chapitre vingt-neuf des Statuts révisés du Canada.

Acte modifiant de nouveau la loi concernant la procédure en matières criminelles.

Le comité des Subsidés reprend alors le cours de ses délibérations.

(*En comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

#### X.—QUARANTAINE.

	Inspection médicale—Québec.....	1,600 00
	Quarantaine—Grosse-Ile .....	13,564 16
	do Saint-Jean, N.-B .....	2,600 00
	do Pictou, N.-E.....	800 00
	do Halifax, N.-E.....	3,400 00
	do Charlottetown, I.P.-E.....	1,000 00
	do Victoria, C.-B.....	1,900 00
	do Sydney, N.-E.....	1,900 00
	do Chatham, Miramichi, N.-B.....	600 00
	do Port-Hawkesbury, N.-E.....	300 00
47	Lazaret de Tracadie.....	3,200 00
	Pour faire face aux mesures à prendre pour la salubrité publique.	15,000 00
	Quarantaine des bestiaux :—	
	Province de Québec.....	5,000 00
	do d'Ontario .....	3,000 00
	Provinces maritimes.....	3,000 00
	Province du Manitoba .....	2,000 00
	Pour faire face aux dépenses pour extirper la gale des moutons et maladie des animaux .....	10,000 00
	Pour paiements à faire à des immigrants malades aux hôpitaux de Winnipeg et Saint-Boniface.....	10,000 00

#### XI.—PENSIONS.

48	Lady Cartier .....	1,200 00
49	Mme Delaney, veuve de l'agent des Sauvages, tué au lac aux Grenouilles .....	400 00

50 Pensions payables par suite de l'invasion féniennne.....	3,355 60
51 Pour subvenir à la pension des vétérans de la guerre de 1812 ....	4,530 00
52 Compensation aux pensionnaires au lieu de terres.....	2,100 00
53 Pensions payables par suite de la rébellion de 1885, aux miliciens.	25,000 00
54 Pensions payables par suite de la rébellion de 1885, à la police à cheval, aux volontaires de Prince-Albert et aux éclaireurs....	4,324 91

A 6 P.M., M. l'Orateur prend le fauteuil, et le quitte, pour le reprendre à 7.30 P.M.

7.30 P.M.

*(L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de l'art. 19 du règlement.)*

Le bill (No 45) concernant la Cie du chemin de fer d'Ontario et Québec, est délibéré en comité général, rapporté avec des amendements, délibéré tel qu'amendé, lu pour la troisième fois et passé.

Le bill (No 73) concernant la Cie du chemin de fer de Stanstead, Shefford et Chambly, est délibéré en comité général, rapporté avec un amendement, délibéré tel qu'amendé, lu pour la troisième fois, et passé.

Sir Charles Tupper met devant la Chambre,—Sommaire des relevés des compagnies d'assurance en Canada pour l'année expirée le 31 décembre, 1887.

Le comité des Subsidés reprend de nouveau ses délibérations.

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

## XII.—MILICE.

55 Solde de la division militaire et des états-majors de district.....	14,100 00
56 Solde des majors de brigade, frais de transport, etc .....	15,100 00
57 { Munitions, y compris munitions d'artillerie et la fabrication de munitions de carabines à la fabrique de cartouches de Québec.....\$	55,000 00
{ Habillements et capotes .....	90,000 00
{ Matériel .....	60,000 00
	<hr/>
58 Salle d'armes et soin des armes, y compris le salaire des garde-magasins, gardiens, armuriers, etc .....	60,000 00
59 { Allocation pour l'instruction militaire .....\$	40,000 00
{ Solde des exercices et toutes les autres dépenses se rattachant à l'instruction militaire des volontaires .....	250,000 00
	<hr/>
	290,000 00
60 Dépenses imprévues et service général pour lesquels il n'est pas autrement pourvu, y compris l'aide aux associations de carabiniers et aux musiciens de corps régulièrement organisés....	38,000 00
61 Subvention à l'association de tir du Canada .....	10,000 00
62 Association d'artillerie du Canada—Contribution du gouvernement aux frais d'un concours d'artillerie en Canada, ou de l'envoi d'un détachement d'artilleurs canadiens à Shoeburyness, Angleterre .....	2,000 00
63 Collège militaire royal du Canada .....	59,000 00
64 Pièces d'artillerie, modèle amélioré .....	3,000 00

65	{	Corps permanents—Solde, entretien et équipement des batteries d'artillerie de place "A," "B" et "C," et des écoles d'artillerie à Québec, Kingston et Victoria, C.-B.....	\$ 172,700 00	
		Ecoles de cavalerie et d'infanterie à Québec, Frédéricton, Saint-Jean, P. Q., Toronto, London et Winnipeg ..	350,000 00	522,700 00
66	{	Propriétés militaires -- salles d'exercices et champs de tir.....	10,000 00	
		Soin et entretien des propriétés militaires .....	12,000 00	
		Construction et réparation, propriétés militaires...	72,000 00	97,000 00
67		Casernes dans la Colombie-Britannique .....		4,000 00

### XIII.—CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL.

#### CHEMINS DE FER.

##### *Chemin de fer Canadien du Pacifique.*

68	Construction (y compris la rémunération à payer à L. K. Jones, employé permanent du département des chemins de fer et canaux, comme secrétaire de la commission des arbitres, nommé par arrêté du conseil en date du 27 février 1888, et en sus de son traitement régulier.) .....	190,000 00
69	L. K. Jones, pour services comme secrétaire particulier de l'ingénieur en chef du chemin de fer Canadien du Pacifique, du 1er juillet 1888 au 30 juin 1889.....	100 00

##### *Chemin de fer Intercolonial.*

70	{	Plus grandes facilités à Saint-Jean.....	3,500 00
		Plus grandes facilités à Spring Hill.....	4,000 00
		Plus grandes facilités à la station de Maccan.....	3,000 00
		Plus grandes facilités à Moncton .....	5,000 00
		Embranchement de Saint-Charles.....	188,000 00
		Embranchement de la ville de Pictou .....	34,000 00
		Embranchement de Dalhousie .....	17,000 00
		Embranchement de Dartmouth.....	16,000 00
		Embranchement d'Indiantown.....	15,000 00
		Construction .....	7,000 00
		Chauffage des wagons à la vapeur et éclairage à l'électricité ...	25,000 00
		Matériel roulant.....	32,000 00

##### *Chemin de fer du Cap-Breton.*

71	Construction .....	800,000 00
----	--------------------	------------

##### *Chemin de fer d'Oxford à New-Glasgow.*

72	Construction .....	750,000 00
----	--------------------	------------

##### *Chemin de fer de Prolongement-Est.*

73	Chemin de fer de Prolongement-Est.....	33,000 00
----	--	-----------

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir,—le comité devant siéger à la prochaine séance de la Chambre, lundi prochain.

La Chambre alors s'ajourne à 1.15 A.M., jusqu'à lundi prochain.

JOSEPH ALDRIC OUIMET,

*Orateur.*

## AVIS DE MOTIONS.

*M. Barron*—Lundi prochain —INTERPELLATION—Le gouvernement est-il informé que Muskoka et Parry-Sound ont été érigés en district judiciaire? Dans ce cas, quelles mesures, s'il en est, ont été prises par le gouvernement ou aucun de ses membres au sujet de la nomination d'un juge de cour de comté pour ce district?

*M. Mills*—Lorsque la Chambre se formera en comité des Subsidés,—Proposera l'amendement suivant :—

Après l'annexion de la Terre de Rupert et des Territoires du Nord-Ouest au Canada, le premier ministre actuel du Canada prétendit que la limite de l'Ontario au nord était constituée par la ligne de déversement entre les grands lacs et la baie d'Hudson, et qu'une ligne tirée franc nord à partir du confluent de l'Ohio et du Mississippi, formait la limite à l'ouest. Le gouvernement de l'Ontario soutenait que la limite nord se trouvait au nord de la ligne de déversement, et que la limite-ouest s'étendait vers l'ouest au moins jusqu'à l'angle nord-ouest du lac des Bois.

En novembre, 1874, on convint de commun accord que la question des limites de l'Ontario, devrait être référée à un arbitrage, et que des mesures législatives confirmant la sentence des arbitres devraient être passées subséquemment.

Des arbitres furent nommés en conséquence de cet arrangement, et en août 1878, ils rendirent une sentence établissant que la limite est de l'Ontario s'étendait jusqu'à la baie d'Hudson; que la province était bornée au nord par les rivières Albany et des Anglais, et à l'ouest par le méridien de l'angle nord-ouest du lac des Bois. La législature de l'Ontario passa la législation nécessaire confirmant cette sentence; mais le parlement du Canada refusa d'en agir ainsi.

Par un acte de ce parlement, sanctionné le 20 mars, 1881, il est déclaré que la limite nord du Manitoba est constituée par l'axe de la réserve de chemin sur la douzième ligne de base du système d'arpentage des terres fédérales, et que la limite est constituée par la limite orientale du Kéwatin que le gouvernement du Manitoba et du Canada ont soutenu être une ligne tirée franc nord à partir du confluent des rivières Ohio et Mississippi. Par suite de ce conflit, plus de 40,000 milles carrés que la sentence arbitrale adjugeait à la province de l'Ontario, ont été déclarés comme faisant partie de la province du Manitoba.

Pendant la session de 1882, la Chambre des Communes passa, à une forte majorité, une résolution déclarant " que les limites ouest et nord d'Ontario soient fixées définitivement en déférant la question, pour obtenir un jugement décisif, soit à la cour Suprême du Canada, ou au comité judiciaire du Conseil privé, en Angleterre, ou à la cour Suprême, en première instance, sujet à un référé final au comité judiciaire, à l'option de la province d'Ontario."

Il fut finalement convenu que le différend serait référé au comité judiciaire du Conseil privé; mais le gouvernement, après cette convention, retrancha du référé tous les territoires en contestation que le Manitoba ne réclamait pas; mais la question des limites contestées, à l'ouest du méridien du confluent des rivières Ohio et Mississippi, fut référée, et le comité judiciaire fut prié de décider quelle était la véritable limite entre le Manitoba et l'Ontario, et si un nouvel acte impérial était nécessaire afin de rendre la décision obligatoire.

Le 22 juillet, 1884, le comité judiciaire du Conseil privé fit rapport à Sa Majesté :—

" Leurs Seigneuries trouvent que la partie des frontières que cette décision a établie relative au territoire en litige entre la province d'Ontario et la province de Manitoba, est en substance correcte et d'accord avec les conclusions que Leurs Seigneuries ont tirées des preuves qui leur ont été présentées.

“ D’après les preuves offertes, Leurs Seigneuries trouvent que la véritable frontière entre la partie ouest de la province d’Ontario et la partie sud-est de la province du Manitoba est la partie d’une ligne tirée jusqu’au lac des Bois à travers les eaux de l’est de ce lac et de l’ouest du lac Long séparant les possessions britanniques du territoire des Etats-Unis, et de là à travers le lac des Bois jusqu’à l’endroit de ce lac le plus reculé vers le nord-ouest, qui va vers le nord à partir de la frontière des Etats-Unis, et une ligne tirée vers le franc nord à partir de l’endroit du lac des Bois le plus reculé vers le nord-ouest, jusqu’au point où elle intersecte la ligne mitoyenne du cours de la rivière qui décharge les eaux du lac Seul ou *Lonely Lake*, soit en amont soit en aval du confluent de cette rivière avec le cours d’eau qui coule du lac des Bois vers le lac Winnipeg; et Leurs Seigneuries trouvent que la véritable frontière entre ces deux provinces, au nord de l’Ontario et au sud du Manitoba, allant vers l’est à partir du point où la ligne ci-dessus mentionnée intersecte la ligne mitoyenne du cours de la rivière en dernier lieu mentionnée, suit la ligne mitoyenne du cours de la dite rivière (soit qu’elle soit appelée rivière des Anglais, ou, comme elle l’est en aval du confluent, rivière Winnipeg) jusqu’au lac Seul ou *Lonely Lake*, et de là la ligne mitoyenne du lac Seul, jusqu’à la tête de ce lac, et de là va par une ligne droite jusqu’au point le plus voisin de la ligne mitoyenne des eaux du lac Saint-Joseph, et de là suit la ligne mitoyenne du cours de la rivière par laquelle se décharge les eaux du dit lac Saint-Joseph, jusqu’à ce qu’elle atteigne une ligne tirée vers le franc nord à partir du confluent des rivières Mississippi et Ohio.

“ Leurs Seigneuries croient de plus, qu’il est à désirer et très à propos qu’un acte du parlement impérial soit passé pour que cette décision forme lien de droit.”

Que dans l’opinion de cette Chambre, l’intérêt public et la bonne foi envers la province de l’Ontario exigent que ce parlement demande, sans plus de retard, la passation d’un acte impérial tel que recommandé dans la dite décision du comité judiciaire du Conseil Privé.

Sir *John A. Macdonald*—Lundi prochain—BILL intitulé : “ Acte modifiant d’avantage l’Acte des Terres Fédérales.”

Sir *John A. Macdonald*—Lundi prochain—Que lorsque la Chambre s’ajournera, vendredi prochain, elle restera ajournée jusqu’au lendemain, samedi, à 1 p.m., et que les mesures du gouvernement auront la priorité ce jour.

*M. White*—En comité général ou en troisième lecture du Bill (No 24) concernant les chemins de fer—Proposera de retrancher les clauses 194, 195 et 196, pour les remplacer par les suivantes :—

194. Des clôtures devraient être faites et entretenues de chaque côté de la voie ferrée, de la hauteur et de la force d’une clôture ordinaire de séparation, avec des ouvertures, barrières ou barres, ou des barrières à coulisse dites de course (*hurdle gates*) d’une largeur suffisante pour les besoins prévus, avec des moyens de fermeture appropriés aux croisements des chemins de fer près des fermes; et aussi, des fosses garde-bétail à tous les croisements de grandes routes, convenables et suffisantes pour empêcher le bétail et les animaux de passer sur la voie ferrée.

2. Une barrière à coulisse dite de course est munie de moyens de fermeture convenables si elle a quinze pouces de plus long que l’ouverture, et si elle est supportée à chaque extrémité par deux poteaux droits.

195. Jusqu’à ce que ces clôtures et fosses garde-bétail soient dûment faites et achevées, et si après avoir été ainsi faites et achevées, elles ne sont pas dûment entretenues, la compagnie sera responsable de tous dommages causés sur la voie par les trains et locomotives aux bétails, chevaux et autres animaux.

196. Dans toute municipalité dont les autorités auront passé un règlement permettant de laisser les bétails ou autres animaux errer en liberté, la compagnie sera responsable de tous dommages causés sur sa voie par les trains ou locomotives à ces bétails et autres animaux, à moins qu’elle n’ait fait et entretenu des clôtures et fosses garde-bétail, tel que ci-dessus prescrit.

---

**No. 48.**

---

OTTAWA, VENDREDI, 4 MAI, 1888.

---

---

2e Session, 6e Parlement, 51 Victoria, 1886.

---

---

**PROCÈS-VERBAUX**

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

---

---

OTTAWA:

IMPRIMERIE MAOULEAN, ROGEE ST OLE.

1888.

## No 49.

## PROCÈS VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

---

 OTTAWA, LUNDI, 7 MAI, 1888.
 

---

## PRIÈRE.

Deux pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Sir Adolphe Caron, du comité des Bills Privés, présente le quatrième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a examiné le bill (No 107) du Sénat, intitulé : " Acte concernant la Cie de colonisation des agriculteurs d'York," et il est convenu de le rapporter avec un amendement.

Il a aussi examiné le bill (No 97) pour amender l'acte constituant en corporation le Conseil d'administration du fonds de construction d'églises et de presbytères de l'Eglise presbytérienne en Canada pour le Manitoba et le Nord-Ouest, qu'il rapporte sans amendement.

En ce qui concerne ce dernier bill, le comité recommande que l'honoraire de \$200 exigible en vertu de la règle 58, soit remboursé, vû qu'il n'est pas sujet à cet honoraire.

Sir John A. Macdonald remet un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, lequel est lu par M. l'Orateur, comme suit :—

## LANSDOWNE.

Le Gouverneur-Général transmet à la Chambre un mémoire du lieutenant-gouverneur des territoires du Nord-Ouest à Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil, demandant l'inauguration d'un nouveau mode de législation dans les Territoires du Nord-Ouest.

Et le dit mémoire est comme suit :

(Copie.)

Le mémoire du lieutenant-gouverneur des territoires du Nord-Ouest en Conseil, à Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil,—

Expose humblement :—

Que le mode suivi actuellement pour passer des mesures législatives dans le Conseil du Nord-Ouest est reconnu, après une expérience de plusieurs années, comme peu satisfaisant, et qu'il a pour résultat une législation trop précipitée et contradictoire ;

De plus, que le système d'administration des fonds publics actuellement en vigueur, échappe complètement au contrôle de la population ;

Et que ce conseil est d'avis qu'il est temps de porter remède à cet état de choses ;

En conséquence, vos pétitionnaires prient :—

Qu'à la prochaine session du Parlement fédéral, des mesures législatives soient présentées,—

1° Pour modifier la constitution du Conseil du Nord-Ouest tel que ci-après énoncé;

2° Pour ajouter les pouvoirs ci-après mentionnés à ceux dont jouit actuellement le Conseil du Nord-Ouest.

#### CONSTITUTION.

Vos pétitionnaires prient :—

(a) Que le système de nommer les membres du Conseil du Nord-Ouest soit aboli, et que le Conseil soit à l'avenir purement électif, et qu'il soit, dans le principe, composé de vingt-cinq membres devant être élus pour les divisions électorales mentionnées dans l'annexe du présent mémoire.

(b) Que les membres du Conseil soient élus pour un terme de quatre années et non pour deux ans, comme à présent.

(c) Que la qualification d'un voteur aux élections du Conseil du Nord-Ouest soit d'être sujet anglais mâle, (non un Sauvage n'ayant pas reçu de franchise), âgé de 21 ans, et ayant résidé pendant six mois avant l'élection dans la division électorale où il sera appelé à voter.

(d) Que le Conseil soit présidé par l'un de ses membres.

(e) Que le lieutenant-gouverneur remplisse ses devoirs exécutifs au moyen et avec l'avis d'un Conseil exécutif composé de trois personnes qui seront de temps à autre choisis et appelées par le lieutenant-gouverneur, et assermentées comme Conseillers Privés, et qui siègeront dans le Conseil du Nord-Ouest.

#### POUVOIRS ADDITIONNELS.

Vos pétitionnaires prient :—

(a) Que les dispositions suivantes de l'Acte de l'Amérique-Britannique du Nord concernant le Parlement du Canada, savoir : les dispositions relatives aux bills de crédits et de taxes, à la recommandation des deniers votés, à la sanction des bills, au désaveu des actes et à la signification du bon plaisir quant aux bills réservés,—qui constituent les clauses 53, 54, 55 et 56 de l'Acte de l'Amérique-Britannique du Nord, soient étendues au Conseil du Nord-Ouest et lui soient appliquées dans les mêmes termes, en substituant le lieutenant-gouverneur des Territoires du Nord-Ouest au Gouverneur-Général,—le Gouverneur-Général à la Reine et à l'un des Secrétaires d'Etat,—un an à deux ans,—et les Territoires du Nord-Ouest au Canada.

(b) Que le Conseil ait le pouvoir de modifier sa propre constitution de temps à autre.

(Signé) E. DEWDNEY,  
*Président du Conseil.*

SALLE DU CONSEIL,  
RÉGINA, samedi, 19 novembre, 1887.

M. Thompson présente un bill (No 125) modifiant l'Acte de la représentation dans les Territoires du Nord-Ouest,—lequel est lu pour la première fois.—Seconde lecture, demain.

Sir Charles Tupper met devant la Chambre,—Rapport des Commissaires du havre de Québec, pour l'année 1887.

M. Sproule propose,—Qu'il est expédient de pourvoir, par bill ou autrement, à ce que le fromage fabriqué aux Etats-Unis soit estampillé lorsqu'il est exporté du Canada, ou par voie de ce pays, de manière à indiquer le pays de provenance; et aussi de pourvoir à l'estampillage de tout fromage fabriqué en Canada, comme produit du Canada.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

Sur motion de M. Davin, il est Résolu,—Qu'il est désirable de considérer de nouveau les réclamations des personnes qui ont servi à titre d'éclaireurs, de constables ou de volontaires pour supprimer la révolte du Nord-Ouest en 1835, ou pour garder les localités exposées aux attaques des rebelles, tout en se tenant prêtes à faire la campagne, si le besoin s'en était fait sentir.

Sur motion de M. Brown, il est nommé un comité spécial, chargé de s'enquérir des actes frauduleux qui se sont pratiqués et qui se pratiquent en différentes parties du Canada, par lesquels actes des fermiers ont été et sont encore induits à donner leurs billets promissoires et garanties, s'élevant en totalité à un fort montant, pour des grains de semence, instruments agricoles et autres effets et marchandises, sous divers faux prétextes—ces articles en certains cas, n'étant jamais délivrés, et, dans d'autres cas, étant à peu près sans valeur, bien que les signataires de tels billets soient forcés de les payer tandis que les auteurs de ces fraudes échappent à la justice ; avec pouvoir au dit comité d'envoyer quérir personnes, papiers et documents, et de faire connaître, par voie de rapport, quels sont les remèdes applicables à ces cas, ou quelles autres mesures pourraient être adoptées ; le dit comité devant se composer de MM. Amyot, Barron, Brown, Carpenter, Cochrane, Desjardins, Fisher, Hale, Henderson, McMullen, Marshall, Mills (Annapolis), Moncrieff, Rowand, Smith (Ontario), Welsh, Wood (Brockville), et la règle 78 devant être suspendue en tant qu'elle se rapporte au nombre de membres devant servir dans le dit comité.

Un message est reçu du Sénat, adoptant les bills suivants sans amendement, savoir :—

Bill (No 31) constituant en corporation la Cie du pont de chemin de fer d'hiver de la rivière Détroit.

Bill (No 62) constituant en corporation la Cie du pont International de Grenville.

Et,—adoptant les bills suivants, avec des amendements, savoir :—

Bill (No 4) modifiant l'Acte concernant les lettres-patentes entachées d'erreurs et le dégrèvement des biens engagés à la couronne.

Bill (No 67) constituant en corporation la Cie de bateaux à vapeur et de tramway de Buffalo, Chippewa et Niagara Falls.

Bill (No 82) constituant en corporation la Cie du chemin de fer Annapolis-Atlantique.

Sir John A. Macdonald présente la réponse suivante :

Réponse à Adresse du 26 écoulé—Copie de toute correspondance, accusations, papiers ou ordres concernant la démission d'Archibald Culbertson de la position de conseiller de la bande des Mohawks.

Les adresses à Son Excellence, et les Ordres de la Chambre qui suivent, sont votés, savoir :—

Par M. Joncas :—Ordre de la Chambre—Copie des rapports des officiers du ministère des Pêcheries, correspondance et autres documents relatifs à la diminution de la quantité de poisson capturé près des rives du St-Laurent depuis Cap Chat jusqu'à la Grande Vallée, dans le comté de Gaspé.

Et,—Ordre de la Chambre—Papiers, plans, correspondance, rapports et autres documents de quelque nature qu'ils soient relatifs à la construction d'une jetée ou d'un quai à Ste-Anne des Monts, dans le comté de Gaspé.

Par M. Barron :—Ordre de la Chambre—Copie de toutes pétitions et correspondance demandant ou concernant l'établissement d'un bureau de poste à la station d'Ingoldsby sur la ligne du chemin de fer Victoria, dans le township de Snowdon, comté de Haliburton.

Par M. Lister :—Ordre de la Chambre—Copie de toutes plaintes formulées contre le droit de certains Indiens établis sur les réserves Kittle et Stony Point

d'occuper des terres sur les dites réserves et de participer à la distribution des annuités.

Aussi, copie de toutes instructions données à aucunes personnes chargées par le gouvernement de s'enquérir de ce droit d'occupation, et de toute preuve faite pour ou contre les dites plaintes, et de tous rapports adressés au gouvernement à ce sujet.

Par M. Flynn :—Ordre de la Chambre—Copie de toute correspondance et télégrammes échangés entre le département des chemins de fer et MM. Sims et Slayter, entrepreneurs de la section-est du chemin de fer du Cap-Breton, entre Grand Narrows et Sydney.

Par M. Cook :—Ordre de la Chambre—Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement du Canada, le village de Midland et le chemin de fer le Grand-Tronc, ou autres personnes, concernant les améliorations du havre de Midland, et de toutes lettres, rapports ou autres papiers se rapportant aux dites améliorations.

Par M. Lister :—Ordre de la Chambre—Copie de toute correspondance concernant la construction d'un phare à l'extrémité nord de l'Île au Chevreuil, dans la rivière Ste Claire.

A 6 P.M., M. l'Orateur quitte le fauteuil, pour le reprendre à 7.30 P.M.

7.30 P.M.

*(L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de l'art. 19 du règlement.)*

Les amendements faits par le Sénat au bill (No 70) constituant en corporation la Cie du chemin de fer de l'île de Montréal, sont pris en considération et adoptés.

Sur motion de Sir Hector Langevin, le nom de M. Weldon (St-Jean) est substitué à celui de M. Tupper (Picton), sur la liste du comité spécial chargé de considérer la réclamation de James King.

L'ordre du jour pour la prise en considération du bill (No 6) modifiant l'Acte de Tempérance du Canada, tel qu'amendé en comité général, est rescindé, et le bill est renvoyé en comité général pour plus ample considération, délibéré de nouveau, rapporté avec de nouveaux amendements, délibéré tel qu'amendé, lu pour la troisième fois, et passé.

L'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité sur le bill (No 5) pour la protection des employés de chemins de fer, est rescindé, et le bill est renvoyé au comité général sur le bill (No 24) à l'effet d'amender et refondre l'Acte des chemins de fer.

Le bill (No 10) modifiant l'Acte de Tempérance du Canada, est délibéré en comité général et rapporté avec des amendements ;

MARDI, 8 mai, 1888,

délibéré tel qu'amendé, lu pour la troisième fois, et passé.

Sir Charles Tupper met devant la Chambre,—Rapport des Commissaires du Havre de Montréal, pour l'année 1887.

La Chambre alors s'ajourne à 12.30 A.M.

JOSEPH ALDRIC OUIMET,

Orateur.

---



---

## ERRATUM.

Dans le Procès-Verbal de vendredi dernier, page 338, les bills suivants ont été omis dans la liste des actes qui ont reçu la sanction royale :—  
 Acte concernant la Banque Fédérale du Canada; et  
 Acte constituant en corporation la Cie d'assurance de l'Est du Canada.

---



---

## AVIS DE MOTIONS.

---

*M. McDonald* (Victoria)—Mercredi prochain—INTERPELLATION—

1. Combien de soumissions ont été reçues pour le prolongement de la jetée de chemin de fer à Point Tupper, comté de Richmond, C.-B. ?
2. A qui le contrat a-t-il été donné, et pour quel prix ?
3. Quel délai était fixé aux entrepreneurs, dans les annonces publiées dans les journaux du Cap-Breton, pour soumissionner pour ces travaux ?
4. S'est-on plaint au département des chemins de fer du délai fixé par les annonces, et a-t-on demandé plus de temps pour présenter des soumissions ?

*M. McMullen*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Quel a été le nombre d'employés sessionnels en 1874, 78, 79 et 82, respectivement, et le montant total payé chacune de ces années ? Quel est le nombre d'employés sessionnels, cette année, et quel est le chiffre des gages par jour ou pour la session ?

*M. Fiset*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement d'accorder un subside en terres ou en argent à toute compagnie qui s'engagerait à construire un embranchement de chemin de fer partant d'un point sur l'Intercolonial jusqu'à Matane ?

*M. McMullen*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Les lettres sont-elles distribuées à domicile par des facteurs, à Barry, Ontario ? Dans ce cas, quelles sont les recettes brutes du bureau de poste, et le nombre d'habitants dans la ville ?

**No. 49.**

---

OTTAWA, LUNDI, 7 MAI, 1888.

---

---

2e Session, 6e Parlement, 51 Victoria, 1888.

---

**PROCES-VERBAUX**

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

---

OTTAWA:

IMPRIMERIE MACLEAN, ROGEE ET CIA

1888

## No 50.

## PROCÈS VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MARDI, 8 MAI, 1888.

## PRIÈRE.

Neuf pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

M. Hall, du comité des Banques et du Commerce, présente le cinquième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité, conformément à l'ordre de votre honorable Chambre du 25 avril dernier, a pris de nouveau en considération son quatrième rapport et en son lieu il soumet, qu'il a soigneusement reconsidéré le bill (No 80) pourvoyant à la liquidation de la Banque de London, en Canada, et attendu qu'on lui a fourni des preuves, qu'à une assemblée des actionnaires de la banque tenue le 4 courant, leur consentement à la législation proposée a été dûment obtenu, il est convenu de rapporter le bill avec plusieurs amendements.

Votre comité a également considéré avec soin le bill (No 114) du Sénat, intitulé : "Acte modifiant les différents actes relatifs au Bureau de Commerce de la cité de Toronto," et est convenu de le rapporter sans amendement.

Sur motion de M. Hickey, il est Résolu,—Que, vû qu'il ressort des minutes du Sénat, en date du 4 mai, 1888, que le préambule du bill (No 50) constituant en corporation la Cie du chemin de fer et de ponts d'Ottawa, Morrisburg et de New-York, a été rapporté au Sénat comme *non prouvé*, le comptable de cette Chambre soit autorisé à rembourser l'honoraire et les frais payés pour le dit bill, moins les frais d'impression et de traduction.

Sur motion de M. Daly, il est ordonné de rembourser l'honoraire de \$200 versé pour le bill (No 97) pour amender l'acte constituant en corporation le Conseil d'administration du fonds de construction d'églises et de presbytères de l'Eglise presbytérienne en Canada pour le Manitoba et le Nord-Ouest, conformément à la recommandation du comité des Bills Privés.

Sir Hector Langevin présente la réponse suivante :—

Réponse à Ordre du 16 écoulé—Copie de toute correspondance et pétitions concernant la construction des bureaux de poste, de douane et du revenu de l'Intérieur, dans la ville de Picton.

Sir John A. Macdonald présente la réponse suivante :—

Réponse à Ordre du 16 écoulé—Copie de toute correspondance entre le gouvernement et toute personne ou personnes au sujet de la réclamation des Sauvages de Mississauga, en vertu des divers traités concernant des terrains non cédés, ainsi que tous rapports et plans s'y rattachant.

M. Thompson propose,—Que la Chambre se forme en comité général, demain, pour considérer les résolutions suivantes :—

Que le traitement de l'inspecteur des bureaux des titres de biens-fonds qui sera nommé par suite de l'application de l'Acte de la propriété foncière dans les Territoires, sera payé à même les deniers votés par le parlement à cet effet.

Qu'il est expédient de substituer ce qui suit au paragraphe 2 de la clause 133 de l'acte précité :—

2. Sauf tel qu'autrement prescrit dans le présent acte, il sera payé, en même temps que les honoraires sous l'autorité de cet acte qui seront de temps à autre fixés par le gouverneur en conseil, d'un pour cent sur la valeur de la propriété foncière enregistrée, si cette valeur s'élève ou est inférieure à cinq mille piastres, et un dixième d'un pour cent sur la plus-value lorsqu'elle dépassera cinq mille piastres.

Alors, M. Thompson informe la Chambre que Son Excellence le Gouverneur-Général ayant été mise au fait de l'objet des dites résolutions, les recommande à la Chambre.

Ordonné,—Que la Chambre se forme en comité général, demain, pour considérer les dites résolutions.

Sur motion de Sir John A. Macdonald, il est Résolu,—Que lorsque la Chambre s'ajournera vendredi prochain, elle restera ajournée jusqu'au lendemain, samedi, à 1 P.M., et que les mesures du gouvernement auront la priorité, ce jour; et que lorsque la Chambre s'ajournera, mercredi prochain, elle restera ajournée jusqu'à vendredi prochain, à 3 P.M.

Un message est reçu du Sénat, adoptant le bill (No 93) modifiant de nouveau l'Acte des *procès expéditifs*, chapitre 175 des Statuts Révisés, sans amendement.

Et,—les bills suivants, avec des amendements, savoir :—

Bill (No 32) constituant en corporation la Cie d'Assurance de la Puissance sur les glaces.

Bill (No 78) constituant en corporation la Cie d'Assurance Keystone, contre l'incendie.

La Chambre se forme en comité général pour considérer une résolution concernant un emprunt de \$25,000,000.

(*En comité.*)

La résolution suivante est adoptée :—

*Résolu.*—Qu'en sus des sommes qui n'ont pas encore été empruntées et qui sont négociables sur les emprunts autorisés par le parlement en vertu de tout acte passé jusqu'à présent, le Gouverneur en Conseil pourra prélever, par voie d'emprunt, telle somme ou telles sommes de deniers, ne devant pas excéder en totalité la somme de \$25,000,000, qui pourra être requise pour payer la dette flottante du Canada et pour exécuter les travaux publics autorisés par le gouvernement du Canada; telle somme ou telles sommes de deniers devant être prélevées en conformité et en vertu des dispositions de la partie du chapitre 29 des Statuts Révisés du Canada, concernant la dette publique et la négociation d'emprunts autorisés par le parlement, et les sommes ainsi prélevées en vertu de la présente résolution, devront former partie du fonds du revenu consolidé du Canada; le taux d'intérêt sur tous emprunts prélevés en vertu de la présente résolution ne devant pas dépasser quatre pour cent par année.

Résolution à rapporter.

Rapport à recevoir, demain.

La Chambre se forme en comité général pour considérer une résolution concernant les Commissaires du havre de Montréal.

(En comité.)

La résolution suivante est adoptée :—

*Résolu.*—Qu'il est expédient de prescrire, —

(a) Que le gouvernement du Canada pourra dégager et décharger la corporation des Commissaires du Hâvre de Montréal de toute obligation en ce qui concerne le remboursement au dit gouvernement de toutes ou partie des avances faites à la dite corporation pour l'aider à élargir et creuser le chenal du lac St-Pierre et le fleuve St-Laurent depuis Montréal jusqu'à Québec, ou de tout intérêt sur les dites avances au delà du montant d'intérêt qu'elle a déjà payé au gouvernement (avec l'entente que nulle partie du montant payé ci devant pour intérêt ne sera remboursée).

(b) Que le gouvernement pourra verser à la dite corporation des Commissaires du Hâvre de Montréal une somme ne dépassant pas le chiffre de \$37,405 qu'elle représente comme étant l'excédant de ses dépenses (à part les dépenses sur le compte du capital) sur ses recettes nettes pendant l'année civile, 1887.

(c) Que le gouvernement pourra, en sus du dit versement ci-dessus mentionné, dépenser, par l'intermédiaire de la dite corporation, ou autrement, pour les travaux de parachèvement du dit chenal, la balance actuelle non-dépensée des sommes autorisées par tout acte passé jusqu'ici à être avancées aux dits Commissaires du Hâvre de Montréal dans le but de compléter le dit chenal.

(d) Qu'aucuns droits de tonnage ne seront dorénavant prélevés sur, ou perçus d'aucun navire à voiles ou à vapeur dans le port de Montréal.

(e) Que les dragues et autre outillage employés jusqu'à présent par les dits Commissaires du Hâvre pour les travaux du dit chenal appartiendront désormais au gouvernement du Canada.

Résolution à rapporter.

MERCREDI, 9 mai, 1888.

Rapport à recevoir à la prochaine séance de la Chambre, ce jour.

La Chambre se forme en comité général pour considérer une certaine résolution concernant les Commissaires du hâvre de Québec.

(En comité.)

La résolution suivante est adoptée :—

*Résolu.*—Qu'il est expédient de prescrire, —

(a) Que le bassin de radoub construit à Lévis, vis-à-vis Québec, deviendra l'un des travaux publics du Canada, sous le contrôle et l'administration du ministre des Travaux Publics du Canada, et que la corporation des Commissaires du Hâvre de Québec cessera d'exercer tout contrôle sur le dit bassin, et que tous les pouvoirs, privilèges et autorisations concédés à la dite corporation prendront fin et seront désormais exercés par le gouvernement du Canada.

(b) Que la corporation des Commissaires du Hâvre de Québec sera dégagée et déchargée de toute obligation en ce qui concerne le remboursement, au gouvernement du Canada, de toutes ou partie des avances qui lui ont été faites par le dit gouvernement dans le but de construire le dit bassin de radoub, et de toute obligation de payer au dit gouvernement aucunes sommes d'argent pour pourvoir au paiement de l'intérêt sur ces avances ou à la formation d'un fonds d'amortissement pour le même objet.

(c) Que sur les bons de la corporation des Commissaires du Hâvre de Québec que le ministre des Finances et Receveur-Général détient actuellement pour couvrir les avances faites à la dite corporation des Commissaires du Hâvre de Québec par le gouvernement du Canada pour faire face aux paiements à compte des améliorations à faire dans le hâvre de Québec et au bassin de marée à l'embouchure de la rivière St-Charles, il sera remis à la dite corporation des Commissaires du Hâvre de

Québec un montant de bons égalant, au pair, le montant versé, à même le capital, par la dite corporation des Commissaires du Hâvre de Québec au dit gouvernement, à titre d'intérêt et de fonds d'amortissement sur les bons ainsi déposés comme susdit entre les mains du ministre des Finances et Receveur-Général; et la dite corporation des Commissaires du Hâvre de Québec sera désormais dégagée de toute obligation en ce qui concerne les bons qui seront ainsi remis, comme susdit, et les avances qu'ils représentent.

(d) Qu'à dater du premier jour de janvier, 1888, le taux de l'intérêt à payer sur tous les bons ainsi déposés, comme susdit, et sur tous bons déposés subéquemment pour couvrir de nouvelles avances pour la même fin, sera de quatre pour cent par année, sans fonds d'amortissement, et que la totalité des dits bons restant en mains du Receveur-Général, déduction faite du montant à être remis tel que ci-dessus prescrit, sera remplacée par des bons de la dite corporation des Commissaires du Hâvre de Québec, ayant la même valeur au pair, en telle forme qu'il approuvera, portant intérêt au taux de quatre pour cent par année, sans fonds d'amortissement:—Pourvu, toujours, que tous les montants actuellement versés au gouvernement par la dite corporation des Commissaires du Hâvre de Québec comme fonds d'amortissement sur ses dits bons, soient la propriété du gouvernement du Canada et forment partie du Fonds du Revenu Consolidé du Canada.

Résolution à rapporter.

Rapport à recevoir à la prochaine séance de la Chambre, ce jour.

La Chambre alors s'ajourne à 1.25 A.M.

JOSEPH ALDRIC OUMET,  
*Orateur.*

## AVIS DE MOTIONS.

---

*M. Edgar*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—La Cie du chemin de fer d'Ontario et du Sault Ste-Marie a-t-elle demandé une subvention au gouvernement ? Et le gouvernement a-t-il décidé de venir en aide à la construction de cette ligne ?

*M. Tupper* (Pictou)—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il l'intention de remplacer par un dragueur à vapeur, le dragueur " Cap-Breton " qui a été perdu l'automne dernier ?

*M. Girouard*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—La Compagnie du chemin de fer le Grand Tronc a-t-elle demandé au gouvernement de l'aide pour établir une double voie entre Montréal et Toronto ? Est-ce l'intention du gouvernement de soumettre cette question à la Chambre durant la présente session ?

*M. Patterson* (Essex)—Jeudi prochain—INTERPELLATION—La Compagnie du pont et tunnel de chemin de fer de la rivière Ste-Claire a-t-elle demandé au gouvernement de l'aide pour la construction d'un tunnel de chemin de fer entre Sarnia et Port Huron, dans l'Etat du Michigan ? Dans ce cas, le gouvernement se propose-t-il de soumettre cette question à la Chambre au cours de la présente session ?

No. 50.

OTTAWA, MARDI, 8 MAI, 1888

2<sup>e</sup> Session, 6<sup>e</sup> Parlement, 51 Victoria, 1888.

PROCES-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

IMPRIMERIE MACLEAN, ROGEE ET Cie

1888

## No 51.

## PROCÈS VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

---

 OTTAWA, MERCREDI, 9 MAI, 1888.
 

---

## PRIÈRE.

Cinq pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De l'Association des Travailleurs, No 5,743, Chevaliers du Travail, Toronto, Ontario; demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi, concernant la sûreté des navires, devienne loi, avec un certain amendement.

De l'Association des Travailleurs, No 5,743, Chevaliers du Travail, Toronto, Ontario; demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi, concernant la protection des employés de chemins de fer, devienne loi.

Sir Hector Langevin présente la réponse suivante :—

Réponse à Ordre du 6 juin, 1.87—Copie de tous papiers et correspondance concernant quelque changement à apporter dans le système de ventilation de la salle des délibérations de la Chambre des Communes.

Sur motion de M. Brown, le comité spécial chargé de considérer la question de l'obtention, sous de faux prétextes, de billets promissoires signés par des fermiers pour des grains de semence, instruments agricoles, etc., obtient l'autorisation d'employer un sténographe pour prendre les témoignages que le comité jugera nécessaires.

M. Davin propose,—Que le second rapport du comité spécial chargé de contrôler le compte rendu officiel des débats de cette Chambre, soit adopté.

Sir Hector Langevin propose, comme amendement, que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants :—" la partie du second rapport qui a trait à M. Boyce, soit adoptée, et que le reste de ce rapport qui concerne MM. Brewer et E. P. Hartney, soit renvoyé à la commission du service intérieur de la Chambre des Communes.

Et la question étant mise sur l'amendement,—il est adopté.

La motion principale, telle qu'amendée, est alors adoptée.

M. Foster présente la réponse suivante :—

Réponse supplémentaire à Ordre du 23 février dernier—Etat donnant les noms et le nombre d'hommes employés à bord du steamer, *Northern Light* ou en rapport avec lui, au cours de l'été dernier, à partir de la discontinuation de ses voyages au printemps de 1887 jusqu'à la reprise de son service dans l'automne de la même année.

Un message est reçu du Sénat, adoptant les bills suivants, sans amendement, savoir :—

Bill (No 86) autorisant la construction de ponts sur la rivière Assiniboine, à Winnipeg et au Portage-la-Prairie, à l'usage des chemins de fer et des voyageurs.

Bill (No 106) modifiant de nouveau l'Acte des Sauvages, chapitre 43 des Statuts Révisés.

Bill (No 101) pour prendre de nouvelles dispositions concernant l'octroi d'une subvention à la Cie du chemin de fer de transport maritime de Chignectou, (limitée).

Aussi,—adoptant les bills suivants, avec des amendements :—

Bill (No 61) concernant la Cie du chemin de fer Central de Ste-Catherine à Niagara ; et

Bill (No 91) modifiant la loi concernant les marques frauduleusement apposées sur les marchandises.

M. Davies propose,—Que la Chambre s'ajourne maintenant.

Et un débat s'ensuivant ;

A 6 P.M., M. l'Orateur quitte le fauteuil, pour le reprendre à 7.30 P.M.

7.30 P.M.

*(L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de l'art. 19 du règlement.)*

Les amendements faits par le Sénat aux bills suivants, sont délibérés et adoptés :—

Bill (No 67) constituant en corporation la Cie de bateaux à vapeur et de tramway de Buffalo, Chippewa et Niagara Falls.

Bill (No 82) constituant en corporation la Cie du chemin de fer Annapolis-Atlantique.

Bill (No 32) constituant en corporation la Cie d'Assurance de la Puissance sur les glaces.

Bill (No 78) constituant en corporation la Cie d'Assurance Keystone, contre l'incendie.

Le bill (No 107) du Sénat, intitulé : " Acte concernant la Cie de colonisation des agriculteurs d'York," est délibéré en comité général, rapporté avec des amendements, délibéré tel qu'amendé, lu pour la troisième fois, et passé.

Les bills suivants sont délibérés en comité général, rapportés sans amendement, lus pour la troisième fois, et passés, savoir :—

Bill (No 97) pour amender l'acte constituant en corporation le Conseil d'administration du fonds de construction d'Eglises et de presbytères de l'Eglise presbytérienne en Canada pour le Manitoba et le Nord-Ouest.

Bill (No 80) pour liquider les affaires de la Banque de Londres en Canada.

Bill (No 114) du Sénat, intitulé : " Acte modifiant les différents actes relatifs au Bureau du Commerce de la cité de Toronto."

La Chambre reprend alors le débat sur la motion de M. Davies,—Que cette Chambre s'ajourne maintenant.

Et le débat se continuant,—la dite motion est retirée, avec le consentement de la Chambre.

Sir John A. Macdonald présente les réponses suivantes :—

Réponse à Adresse du 9 écoulé—Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et celui de l'Ontario concernant une réclamation des Sauvages des Six Nations demandant une indemnité pour la submersion de leurs terres par suite de la construction d'un barrage dans la grande rivière, à Dunsville, par la Cie du Canal Welland, vers l'année 1833 ; aussi, copie de tous ordres en conseil et rapports de département, relatifs à cette réclamation ou au paiement d'une indemnité.

Réponse à Ordre du 18 écoulé—Copie de toutes lettres, télégrammes et requêtes adressées par des Sauvages de la réserve de Caughnawaga au ministre de l'Intérieur, demandant une élection de chefs suivant les dispositions de l'Acte des Sauvages, et de toutes correspondances échangées à ce sujet entre les dits Sauvages, le ministère de l'Intérieur et l'agent de la réserve.

La Chambre s'ajourne alors jusqu'à vendredi prochain, à 3 P.M.

JOSEPH ALDRIC OUIMET,

Orateur.

## AVIS DE MOTIONS.

---

*M. Royal*—Vendredi prochain—Que la pétition de Philippe Landry et autres,—demandant que Philippe Auguste Choquette, écrivain, membre pour la division électorale du comté de Montmagny, soit déclaré inhabile et impropre à représenter la dite division électorale du comté de Montmagny, et disqualifié pour siéger dans cette Chambre,—soit renvoyée au comité des Privilèges et Elections, avec instruction de s'enquérir des allégations contenues dans la dite pétition, et d'en faire rapport à la Chambre ; et que les témoignages soient pris par un sténographe.

*M. Royal*—Vendredi prochain—Qu'il est à désirer que tout témoin à être interrogé par le comité des Privilèges et Elections auquel instruction a été donnée de faire une enquête et un rapport sur les allégations contenues dans la pétition de Philippe Landry et autres,—demandant que Philippe Auguste Choquette, écrivain, membre pour la division électorale de Montmagny, soit déclaré inhabile et impropre à représenter la dite division électorale du comté de Montmagny, et disqualifié pour siéger dans cette Chambre,—soit interrogé sous serment, et que les témoignages soient pris par un sténographe.

*M. Platt*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Quel est le montant brut de revenu perçu par M. A. J. McCuaig, préposé de l'excise à Picton, depuis sa nomination ? Quel était le salaire de M. McCuaig lors de sa nomination ? Quel est son salaire actuel ? Quand a-t-il reçu une augmentation ?

*M. Platt*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il de placer dans le budget supplémentaire une somme d'argent pour aider à la construction d'un bassin de radoub à Kingston ?

*M. Platt*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il de placer dans le budget supplémentaire une somme ou des sommes d'argent pour tous ou partie des objets suivants : pour construire un bureau de poste et de douane à Picton ; pour creuser le havre de Picton ; pour construire un havre de refuge à Wellington ; pour construire un pont sur la baie de Quinté, à Belleville ?

*Sir Charles Tupper*—Vendredi prochain—BILL intitulé : " Acte modifiant le chapitre 124 des Statuts révisés, concernant l'assurance."

*Sir Charles Tupper*—Vendredi prochain—BILL intitulé : " Acte concernant l'intérêt payable sur les dépôts dans les banques d'épargne des bureaux de poste et du gouvernement."

*Sir John A. Macdonald*—Vendredi prochain—Que pendant le reste de la session, les mesures du gouvernement aient la priorité, les lundis, après les interpellations.

---

**No. 51.**

---

OTTAWA, MERCREDI, 9 MAI, 1888.

---

---

**2e Session, 6e Parlement, 51 Victoria, 1888.**

---

---

**PROCÈS-VERBAUX**

DE LA

**CHAMBRE DES COMMUNES.**

---

---

OTTAWA:

IMPRIMERIE MAULMAN, ROGEE ET C<sup>IE</sup>,  
1888.

## No 52.

## PROCÈS VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

---

 OTTAWA, VENDREDI, 11 MAI, 1888.
 

---

PRIÈRE.

Neuf pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De l'Association des Travailleurs, No 5,743, Chevaliers du Travail; de l'Assemblée de District, No 125, Chevaliers du Travail; de l'Assemblée Excelsior, No 2,305, Chevaliers du Travail; du Congrès Fédéral des Métiers et du Travail; de J. P. Griffin et autres; de l'Assemblée Locale "Wheatsheaf," No 3,499, Chevaliers du Travail; et de l'Assemblée de la Toison d'Or, No 8,527, tous de Toronto, Ontario; demandant séparément que le bill dont le parlement est actuellement saisi, concernant la sûreté des navires, devienne loi, avec un certain amendement.

De l'Association des Travailleurs, No 5,743, Chevaliers du Travail, de l'Assemblée de District, No 125, Chevaliers du Travail; de l'Assemblée Excelsior, 2,305, Chevaliers du Travail; du Congrès Fédéral des Métiers et du Travail; de J. P. Griffin, et autres; de l'Assemblée Locale "Wheatsheaf," No 3,499, Chevaliers du Travail; et de l'Assemblée de la Toison d'Or, No 8,527, tous de Toronto, Ontario; demandant séparément que le bill dont le parlement est actuellement saisi, concernant la protection des employés de chemins de fer, devienne loi.

La pétition de Philippe Landry et autres, de la division électorale du comté de Montmagny, Québec — se plaignant de certains actes illégaux de M. Phillippe Auguste Choquette, député de la susdite division électorale, et priant la Chambre de déclarer que le dit député est une personne inhabile et impropre à siéger dans la Chambre des Communes, — étant lue;

M. Laurier propose, — Que la considération ultérieure de la dite pétition soit ajournée. — Adopté.

La pétition de Narcisse G. Pelletier et autres, de la ville de Fraserville, district de Kamouraska, Québec, — demandant de l'aide pour l'établissement, dans la dite ville, d'un hôpital pour les malades et les infirmes, — étant lue;

M. l'Orateur décide, — "Qu'elle ne peut être reçue vu que l'actroi de ses conclusions entraînerait la dépense de deniers publics."

Les bills suivants sont présentés, lus pour la première fois, et remis, pour la seconde lecture, à demain, savoir :—

Par Sir Charles Tupper :—Bill (No 126) modifiant le chapitre 124 des Statuts révisés, concernant l'assurance.

Et,—Bill (No 127) concernant l'intérêt payable sur les dépôts dans les banques d'épargnes des bureaux de poste et du gouvernement.

Sur motion de Sir John A. Macdonald, il est Résolu,—Que pendant le reste de la session, les mesures du gouvernement auront la priorité, les lundis, après les interpellations.

Sir Hector Langevin présente les réponses suivantes :—

Réponse à Ordre du 6 juin, 1887—Copie de toutes réclamations adressées au département des chemins de fer pour expropriation de terrains pour la construction de l'embranchement de St.-Charles, dans le comté de Lévis; aussi un état indiquant le montant de chaque réclamation; le nom de ceux dont les réclamations ont été réglées jusqu'au 1er avril 1887, et le montant qui leur a été accordé; aussi le nom de ceux dont les réclamations sont encore pendantes.

Réponse à Adresse du 20 avril, 1887—Copie de tous papiers, documents, correspondances, etc., concernant la destitution de Ollias Carbonneau, Eudore Gaumont et Fidèle Pelletier, tous trois employés sur le chemin de fer Intercolonial, le premier comme opérateur du télégraphe à la Chaudière, comté de Lévis, le second comme homme de section à St.-Thomas, comté de Montmagny, et le troisième comme agent à la station du Cap St.-Ignace, dit comté.

Réponse à Ordre du 30 écoulé—Copie de toute correspondance entre le département des chemins de fer et MM. A. Pion et Cie, de Québec, au sujet d'une réclamation pour marchandises endommagées sur l'Intercolonial.

M. Carling présente la réponse suivante :—

Réponse à Ordre du 28 mars dernier—Copie du rapport fait par le professeur Saunders relativement au site de la ferme expérimentale dans le Nord-Ouest, et de toutes lettres, documents et papiers concernant les divers sites proposés ainsi que les recommandations qu'il a faites à ce sujet.

Sir Charles Tupper propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général aux fins de considérer une certaine résolution concernant la Cie du chemin de fer du Pacifique canadien.

M. Laurier propose, comme amendement, de retrancher tous les mots après "Que", et de les remplacer par les suivants :—"le privilège exclusif accordé à la Cie du chemin de fer du Pacifique canadien en vertu de l'article 15 du contrat entre Sa Majesté et la compagnie, contenu dans la cédule de l'Acte 44 Vic., chap. 1, ne s'applique pas et n'a jamais été censé s'appliquer à la province du Manitoba telle que constituée lors de la passation du dit acte, à la province de la Colombie Anglaise ou à aucune autre province, mais uniquement aux territoires sur lesquels le parlement du Canada avait juridiction législative complète et souveraine.

(2) Que la politique maintenue jusqu'ici par le gouvernement de désavouer les mesures législatives des provinces du Manitoba et de la Colombie Anglaise autorisant la construction, dans les limites de chaque province, de réseaux de chemins de fer jusqu'à la frontière des Etats-Unis, est complètement en contradiction avec les énoncés du chef du gouvernement alors qu'il soumettait au parlement le contrat pour la construction du chemin de fer du Pacifique canadien, qu'elle a causé de grandes pertes et des dommages sérieux aux dites provinces et aux Territoires du Nord-Ouest, et qu'elle a soulevé un mécontentement légitime parmi la population.

(3) Que cette Chambre, bien que toujours prête à remplir honorablement tous les engagements contractés légalement par le gouvernement du Canada avec la compagnie, regrette que la convention intervenue entre le gouvernement et la compagnie pour l'abandon du privilège exclusif que la compagnie réclame en vertu du dit

acte, impose au Canada des charges additionnelles énormes sans garantie proportionnelle pour sauvegarder le gouvernement contre le paiement de l'intérêt qu'il garantit et qu'il peut être forcé de payer; et que cette Chambre regrette, de plus, que la dite convention ne pourvoit pas à la dépense de deniers, sur le capital à être prélevé au moyen de telles obligations, pour la construction d'embranchements du chemin de fer du Pacifique canadien dans le Manitoba, la Colombie Anglaise et les Territoires du Nord-Ouest.

Et un débat s'ensuivant;

A 6 P.M., M. l'Orateur quitte le fauteuil, pour le reprendre à 7.30 P.M.

7.30 P.M.

(L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de l'art. 19 du règlement.)

Un message est reçu du Sénat, adoptant les bills suivants, sans amendement, savoir:—

Bill (No 30) autorisant la ville de Kincardine, dans le comté de Bruce, à imposer et percevoir certains droits au havre de la dite ville.

Bill (No 72) constituant en corporation la Cie du chemin de fer de New-York au St Laurent et Ottawa.

Bill (No 39) modifiant l'acte concernant les passages d'eau, chap. 97 des Statuts Révisés du Canada.

Aussi,—adoptant, avec des amendements, le bill (No 84) concernant la Cie du chemin de fer des Mille-Isles.

Aussi,—adoptant sans modification, les amendements faits aux amendements de leurs Honneurs au bill (No 27) constituant en corporation la Cie de bois de sciage de Bronson et Weston.

Et aussi,—avec les bills suivants de leurs Honneurs, auxquels le concours de cette Chambre est demandé:—

Bill (No 128) intitulé: "Acte pour faire droit à Eleonora Elizabeth Tudor."

Bill (No 129) intitulé: "Acte pour faire droit à Andrew Maxwell Irving."

Bill (No 130) intitulé: "Acte pour faire droit à Catherine Morrison."

Et,—transmettant la preuve faite devant le comité spécial de cette Chambre et sur laquelle les dits bills ont été basés.

Sur motion de M. Small, les dits bills sont lus séparément pour la première fois, et remis, pour seconde lecture, à demain, *sur division*.

Les amendements faits par le Sénat au bill (No 61) concernant la Cie du chemin de fer Central de Ste-Catherine à Niagara, sont pris en considération, et adoptés.

La Chambre reprend alors le débat sur la motion de Sir Charles Tupper,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur une certaine résolution concernant la Cie du chemin de fer du Pacifique Canadien; et sur l'amendement de M. Laurier à la dite proposition.

Et le débat continuant;

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit;

SAMEDI, 12 mai, 1888.

Et la question étant mise sur l'amendement,—il est rejeté, sur la division suivante:—

POUR :  
Messieurs

Bain ( <i>Wentworth</i> ),	Flynn,	McMillan ( <i>Huron</i> ),
Barron,	Gauthier,	McMullen,
Béchar, d,	Geoffrion,	Meigs,
Bourassa,	Gillmor,	Paterson ( <i>Brant</i> ).
Bowman,	Godbout,	Perry,
Brien,	Guay,	Platt,
Burdett,	Hale,	Rinfret,
Cartwright (Sir Richard),	Holton,	Robertson,
Casey,	Innes,	Rowand,
Casgrain,	Jones ( <i>Halifax</i> ),	Ste. Marie,
Choquette,	Kirk,	Scriver,
Couture,	Landerkin,	Semple,
Davies,	Lang,	Somerville,
De St. Georges,	Langelier ( <i>Montmorency</i> ),	Sutherland,
Dessaint,	Laurier,	Trow,
Doyon,	Lavergne,	Turcot,
Edgar,	Lister,	Watson,
Eisenhauer,	Livingston,	Weldon ( <i>St-Jean</i> ),
Ellis,	Lovitt,	Welsh,
Fiset,	Macdonald ( <i>Huron</i> ),	Wilson ( <i>Elgin</i> ), et
Fisher,	McIntyre,	Yeo.—63.

CONTRE :  
Messieurs

Amyot,	Freeman,	Montague,
Audet,	Gigault,	O'Brien,
Bain ( <i>Soulanges</i> ),	Girouard,	Patterson ( <i>Essex</i> ),
Baker,	Gordon,	Perley ( <i>Assiniboia</i> ),
Bell,	Grandbois,	Perley ( <i>Ottawa</i> ),
Bergeron,	Guilbault,	Porter,
Bergin,	Guillet,	Prior,
Bowell,	Haggart,	Putnam,
Boyle,	Hall,	Reid,
Brown,	Hesson,	Riopel,
Bryson,	Hickey,	Robillard,
Burns,	Hudspeth,	Roome,
Cameron,	Jamieson,	Ross,
Cargill,	Joncas,	Royal,
Carling,	Jones ( <i>Digby</i> ),	Rykert,
Carpenter,	Kenny,	Shanly,
Caron (Sir Adolphe),	Labelle,	Skinner,
Chisholm,	Landry,	Small,
Cimon,	Langevin (Sir Hector),	Smith ( <i>Ontario</i> ),
Cochrane,	Laurie,	Sproule,
Colby,	Macdonald (Sir John),	Stevenson,
Corby,	Macdowall,	Taylor,
Costigan,	McCulla,	Thérien,
Coughlin,	McDougald ( <i>Pictou</i> ),	Thompson,
Coulombe,	McDougall ( <i>Cap-Breton</i> ),	Tupper (Sir Charles),
Daly,	McGreevy,	Tupper ( <i>Pictou</i> ),
Daoust,	McKay,	Tyrwhitt,
Davin,	McKeen,	Wallace,
Davis,	McLelan,	Ward,
Dawson,	McNeill,	Weldon ( <i>Albert</i> ),

Desaulniers,	Madill,	White,
Desjardins,	Mara,	Wilmot,
Dickinson,	Masson,	Wilson ( <i>Argenteuil</i> ),
Dupont,	Mills ( <i>Annapolis</i> ),	Wilson ( <i>Lennox</i> ),
Ferguson ( <i>Leeds &amp; Greuville</i> ),	Mitchell,	Wood ( <i>Brockville</i> ),
Ferguson ( <i>Renfrew</i> ),	Moffat,	Wood ( <i>Westmoreland</i> ), and
Foster,	Moncreiff,	Wright.—111.

Et la question étant mise sur la motion principale ;

M. Mitchell propose, comm. amendement, que tous les mots après " Que " soient retranchés et remplacés par les suivants :—" cette Chambre est d'opinion qu'en autant que la résolution présentée par le gouvernement n'a seulement pour effet que de garantir l'intérêt sur les quinze millions mentionnés dans la dite résolution ; et vû que le gouvernement propose de reprendre les quatorze millions d'acres de terre du chemin de fer du Pacifique Canadien afin de couvrir le principal de la dite somme ; et vû que le défaut de garantie sur le principal aussi bien que sur l'intérêt est de nature à restreindre largement les achats des dites obligations par suite de l'absence de fonds de dépôt, et diminue par là même la valeur de cette garantie au montant d'environ un million et un quart de piastres, il serait dans l'intérêt du pays aussi bien que de la compagnie d'enlever cette objection en garantissant le principal ainsi que l'intérêt, ce qui aurait pour effet de relever la valeur négociable de telles sûretés.

Et la question étant mise sur l'amendement,—il est rejeté.

Et la question étant mise sur la motion principale,—elle est adoptée, sur la division suivante :—

POUR :

Messieurs

Amyot,	Gigault,	O'Brien,
Audet,	Girouard,	Patterson ( <i>Essex</i> ),
Bain ( <i>Soulanges</i> ),	Gordon,	Perley ( <i>Assiniboia</i> ),
Baker,	Grandbois,	Perley ( <i>Ottawa</i> ),
Bell,	Guilbault,	Porter,
Bergeron,	Guillet,	Prior,
Bergin,	Haggart,	Putnam,
Bowell,	Hall,	Reid,
Boyle,	Hesson,	Riopel,
Brown,	Hickey,	Robillard,
Bryson,	Hudspeth,	Roome,
Burns,	Jamieson,	Ross,
Cameron,	Joncas,	Royal,
Cargill,	Jones ( <i>Digby</i> ),	Rykert,
Carling,	Kenny,	Shanly,
Carpenter,	Labelle,	Skinner,
Caron (Sir Adolphe),	Landry,	Small,
Chisholm,	Langevin (Sir Hector),	Smith ( <i>Ontario</i> ),
Cimon,	Laurie,	Sproule,
Cochrane,	Macdonald (Sir John),	Stevenson,
Colby,	Macdowall,	Taylor,
Corby,	McCulla,	Thérien,
Costigan,	McDougald ( <i>Pictou</i> ),	Thompson,
Coughlin,	McDougall ( <i>Cap-Breton</i> ),	Tupper (Sir Charles),
Coulombe,	McGreevy,	Tupper ( <i>Pictou</i> ),
Daly,	McKay,	Tyrwhitt,
Daoust,	McKeen,	Wallace,
Davin,	McLelan,	Ward,
Davis,	McNeill,	Watson,

Dawson,	Madill,	Weldon ( <i>Albert</i> ),
Desaulniers,	Mara,	White,
Desjardins,	Masson,	Wilmot,
Dickinson,	Mills ( <i>Annapolis</i> ),	Wilson ( <i>Argenteuil</i> ),
Dupont,	Mitchell,	Wilson ( <i>Lennox</i> ),
Ferguson ( <i>Leeds et Grenville</i> ),	Moffat,	Wood ( <i>Brockville</i> ),
Ferguson ( <i>Renfrew</i> ),	Moncrieff,	Wood ( <i>Westmoreland</i> ), et
Foster,	Montague,	Wright.—112.
Freeman,		

## CONTRE :

## Messieurs

Bain ( <i>Wentworth</i> ),	Flynn,	McMillan ( <i>Huron</i> ),
Barron,	Gauthier,	McMullen,
Bourassa,	Geoffrion,	Meigs,
Bowman,	Gillmor,	Paterson ( <i>Brant</i> ),
Brien,	Godbout,	Perry,
Burdett,	Guay,	Platt,
Cartwright ( <i>Sir Richard</i> ),	Holton,	Rinfret,
Casey,	Innes,	Robertson,
Casgrain,	Jones ( <i>Halifax</i> ),	Rowand,
Choquette,	Kirk,	Ste. Marie,
Couture,	Landerkin,	Scriven,
Davies,	Lang,	Semple,
De St. Georges,	Langelier ( <i>Montmorency</i> ),	Somerville,
Dessaint,	Laurier,	Sutherland,
Doyon,	Lavergne,	Trow,
Edgar,	Lister,	Turcot,
Eisenhauer,	Livingston,	Weldon ( <i>St-Jean</i> ),
Ellis,	Lovitt,	Welsh,
Fiset,	Macdonald ( <i>Huron</i> ),	Wilson ( <i>Elgin</i> ), et
Fisher,	McIntyre,	Yeo.—60.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général.

(*En comité.*)

La résolution suivante est adoptée :—

Résolu,—Que vû que la Cie du chemin de fer du Pacifique Canadien est convenue avec le gouvernement du Canada d'abandonner pour les considérations et moyennant les conditions énoncées dans les présentes, le privilège exclusif qu'elle possède de par l'article quinze de la convention intervenue entre Sa Majesté et la compagnie, renfermé dans l'annexe de l'acte 41 Victoria, chapitre 1,—il est expédient de prescrire que :—

(a) Le gouvernement du Canada garantira le paiement de l'intérêt, jusqu'à échéance, à trois et demi pour cent, sur les obligations de la compagnie, jusqu'à un montant n'excédant pas quinze millions de piastres, le principal des dites obligations devant être payé pas plus tard que cinquante ans après la date de l'émission, et le principal et l'intérêt devant être garantis tel que ci-après mentionné.

(b) Les dites obligations seront garanties par un acte de vente à des syndics de tous les titres de la compagnie aux terres non vendues formant partie de la subvention en terres faite à la compagnie aux termes de l'acte en premier lieu mentionné, et le dit acte de vente sera sujet à l'approbation du Gouverneur en Conseil.

(c) Le produit de la vente des terres ci-dessus mentionnées sera versé au gouvernement du Canada, avec toutes autres sommes que la compagnie verse, à cette fin, au gouvernement, et le tout constituera un fonds qui sera détenu par le gouvernement dans le but exclusif d'éteindre le principal des dites obligations.

(d) Sur le montant ainsi mis à part, n'excédant pas le montant requis pour racheter les obligations ci-dessus mentionnées, le gouvernement paiera à la compagnie un intérêt au taux de trois et demi pour cent, le dit intérêt devant être appliqué pour couvrir l'intérêt des obligations à mesure qu'elles s'accroîtront; mais si la compagnie fait défaut dans le paiement d'aucun intérêt échu sur aucunes des obligations susdites, elle devra, si elle en est requise par le gouvernement, verser tout intérêt perçu en vertu de ventes non-complétées sur le prix des terres vendues, aussi bien que le principal réalisé par ces ventes, et le gouvernement allouera, sur le montant de tels paiements, un intérêt au taux ci-dessus mentionné et l'appliquera, ainsi que tout intérêt accumulé sur le fonds principal, au paiement de l'intérêt sur les dites obligations.

(e) Aussitôt que le montant total du dit fonds aux mains du gouvernement sera égal au principal de toutes les obligations de la dite émission alors en circulation, la compagnie pourra verser une nouvelle somme pour couvrir tout intérêt jusqu'à date et alors l'hypothèque sera déchargée, et par la suite tout intérêt sur les dites obligations sera payé par le gouvernement, de même que le principal, lors de son échéance; mais le gouvernement ne sera en aucune manière assujéti au paiement d'aucune partie du principal, sauf en autant que la compagnie y aura pourvu au moyen d'un fonds à cette fin.

(f) Celui des ministres que le gouvernement désignera, sera l'un des syndics aux termes du dit acte hypothécaire, et la nomination des autres syndics sera sujette à l'approbation du gouvernement.

(g) Toutes les obligations de concession de terres qui forment partie de l'émission précédente faite par la compagnie, et qu'elle détient actuellement, seront annulées, et l'hypothèque ci-dessus mentionnée, sera sujette au paiement de celles des dites obligations de concession de terres qui sont en circulation; mais toutes sommes dues ou qui deviendront dues à la compagnie pour prix d'achat non-payé, à-compte de terres vendues jusqu'à présent, seront affectées au paiement des dites obligations de concession de terres, conformément aux conditions de l'hypothèque qui les garantie; rien de contenu aux présentes n'effectuera ou diminuera les droits d'aucun porteur d'aucunes des dites obligations de concession de terre actuellement aux mains du public.

(h) Si la compagnie, en vertu de tous pouvoirs qui lui ont été accordés, vend ou afferme l'embranchement de son réseau à l'est de la Rivière Rouge, entre St-Boniface et la frontière des Etats-Unis, toute compagnie légalement constituée à laquelle telle vente ou affermage sera fait, pourra exploiter cet embranchement comme si cette compagnie avait été constituée à cette fin; mais les deniers provenant de la dite vente ou du dit affermage seront affectés, soit au paiement des obligations garanties par le chemin de fer ou pour augmenter la garantie des obligations, par voie de dépenses sur la ligne, ou mi-partie l'un, mi-partie l'autre.

(i) Le mot "obligation" dans cette résolution comprend telle formule d'instrument que la compagnie pourra, avec l'approbation du Gouverneur en Conseil, adopter soit sous la forme d'obligation enregistrée, obligation transférable par remise, action-débuture, action inscrite ou autrement, pourvu que qu'elle qu'en soit la forme, le principal et l'intérêt soient payables et garantis tel que ci-dessus mentionné. L'intérêt étant garanti pour la période et aux conditions ci-dessus spécifiées.

Résolution à rapporter.

La dite résolution est, en conséquence, rapportée, lue pour la seconde fois, et adoptée.

Sir Charles Tupper présente alors un bill (No 132) concernant une certaine convention intervenue entre le gouvernement du Canada et la Cie du chemin de fer du Pacifique Canadien,—lequel est lu pour la première fois.—Seconde lecture, à la prochaine séance de la Chambre, ce jour.

Un message est reçu du Sénat avec le bill suivant de leurs Honneurs, auquel le concours de cette Chambre est demandé :—

Bill (No 131) intitulé : " Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte des Terres Fédérales." (Sur motion de Sir John A. Macdonald, le dit bill est lu pour la première fois.—Seconde lecture, demain.)

La Chambre alors s'ajourne à 4.25 a.m., jusqu'à 1 p.m., aujourd'hui.

JOSEPH ALDRIC OUMET,  
*Orateur*

## AVIS DE MOTIONS.

M. *Couture*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il d'accorder une subvention à la Cie du chemin de fer de Québec au lac St-Jean pour son embranchement du lac St-Jean à St-Alphonse ? Si non, pourquoi ?

M. *Couture*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Qui a eu le contrat pour poser, enlever et entretenir les bouées sur la rivière Saguenay accordé le ou vers le 5 mai 1888 ? Pour quel montant le contrat a-t-il été passé ? Quels étaient les soumissionnaires et le montant demandé par chacun d'eux ?

M. *Couture*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il l'intention de ratifier à la présente session le transport fait par la Cie du chemin de fer du Saguenay et du lac St-Jean à la Cie du chemin de fer de Québec au lac St-Jean de la somme de quatre-vingt-seize mille piastres votée à la session dernière ? Si non, pourquoi ?

M. *Laurie*—Lundi prochain—INTERPELLATION—L'attention du gouvernement a-t-elle été attirée sur les dangers et les obstructions causés à la navigation maritime dans l'océan Atlantique par la dislocation de l'immense radeau de bois qui a été expédié en décembre dernier de la Baie de Fundy à destination de New-York ? Est-ce l'intention du gouvernement de promulguer des règlements de nature à éviter à l'avenir que des tentatives de ce genre puissent causer des dangers sérieux pour les navires océaniques ?

No. 52.

OTTAWA, VENDREDI, 10 MAI, 1888.

2e Session, 6e Parlement, 51 Victoria, 1888.

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

IMPRIMERIE MACLEMAN, ROGEE ET C<sup>IE</sup>.

1888.

## No 53

## PROCÈS VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

---

 OTTAWA, SAMEDI, 12 MAI, 1888.
 

---

1. P.M.

## PRIÈRE.

Sur motion de M. Brown, le comité spécial, chargé de s'enquérir des actes frauduleux qui se sont pratiqués et qui se pratiquent actuellement en différentes parties du Canada, par lesquels actes des fermiers ont été et sont encore induits à donner leurs billets promissoires et garanties, s'élevant en totalité à un fort montant, pour des grains de semence, instruments agricoles et autres effets et marchandises, sous divers faux prétextes,—est autorisé à interroger sous serment, ou par voie d'affirmation lorsque la loi le permet, les témoins qui comparaitront devant le dit comité.

La résolution adoptée en comité général, mardi dernier, concernant le prélèvement, par voie d'emprunt, de telle somme de deniers qui pourra être nécessaire pour solder la dette flottante du Canada, est rapportée, lue pour la seconde fois et adoptée.

Sir Charles Tupper présente alors un bill (No 133) autorisant le prélèvement, par voie d'emprunt, de certaines sommes de deniers pour le service public,—lequel est lu pour la première et la seconde fois, délibéré en comité général, rapporté sans amendement, lu pour la troisième fois et passé.

Le bill (No 132) concernant une certaine convention intervenue entre le gouvernement du Canada et la Cie du chemin de fer du Pacifique Canadien, est lu pour la seconde fois, délibéré en comité général, rapporté avec des amendements, délibéré tel qu'amendé, lu pour la troisième fois et passé.

La résolution adoptée en comité général, mardi dernier, aux fins de dégager et décharger la Commission du Hâvre de Montréal de certaines obligations, est rapportée, lue la seconde fois et adoptée.

Sir Charles Tupper présente alors un bill (No 134) pour prendre de nouvelles mesures concernant les travaux du chenal de navigation entre Montréal et Québec,—lequel est lu pour les première et seconde fois, délibéré en comité général, rapporté sans amendement, lu pour la troisième fois et passé.

La résolution adoptée en comité général, mardi dernier, aux fins de dégager la Commission du Hâvre de Québec de certaines obligations au sujet du bassin de radoub de Lévis, est rapportée, lue pour la seconde fois et adoptée.

Sir Charles Tupper présente alors un bill (No 135) concernant certaines avances faites aux Commissaires du Havre de Québec,—lequel est lu pour la première et seconde fois, délibéré en comité général, rapporté sans amendement, et remis, pour troisième lecture, à lundi prochain.

Le bill (No 121) modifiant le chapitre 33 des Statuts Révisés du Canada, concernant les droits de douane,—est lu pour la seconde fois, délibéré en comité général, rapporté sans amendement, lu pour la troisième fois et passé.

Le bill (No 126) modifiant le chapitre 124 des Statuts Révisés, concernant l'assurance, est lu pour la seconde fois, et renvoyé à un comité général devant siéger lundi prochain.

Les bills suivants sont lus séparément pour la seconde fois, délibérés en comité général, rapportés sans amendement, lus pour la troisième fois et passés, savoir :—

Bill (No 127) concernant l'intérêt payable sur les dépôts dans les banques d'épargnes des bureaux de poste et du gouvernement.

Bill (No 122) modifiant le chapitre 34 des Statuts Révisés, concernant le Revenu de l'Intérieur.

Bill (No 119) modifiant l'acte des Banques, chap. 120 des Statuts Révisés du Canada.

L'amendement fait par le Sénat au bill (No 91) modifiant la loi concernant les marques frauduleusement apposées sur les marchandises, est pris en considération, et adopté.

Le bill (No 120) modifiant davantage l'Acte des Cours Suprême et de l'Echiquier, chap. 135 des Statuts Révisés du Canada, est lu pour la seconde fois, délibéré en comité général, rapporté avec des amendements, délibéré tel qu'amendé, lu pour la troisième fois et passé.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill (No 110) modifiant davantage l'Acte des Cours Suprême et de l'Echiquier, chapitre 135 des Statuts Révisés du Canada, est rescindé, et le bill retiré.

Les bills suivants sont lus pour la seconde fois, délibérés en comité général, rapporté sans amendement, lus pour la troisième fois et passés :—

Bill (No 41) concernant l'application de certaines lois y mentionnées à la province du Manitoba.

Bill (No 118) modifiant l'Acte des poids et mesures, en ce qui concerne le contenu des colis de sel.

Le bill (No 113) modifiant l'Acte des convictions sommaires, chapitre 178 des Statuts Révisés du Canada, est lu pour la seconde fois, et renvoyé à un comité général devant siéger lundi prochain.

Le bill (No 99) à l'effet d'amender l'acte d'inspection des bateaux à vapeur, est lu pour la seconde fois, délibéré en comité général, rapporté avec des amendements, délibéré tel qu'amendé, et remis, pour la troisième lecture, à lundi prochain.

La Chambre alors s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

JOSEPH ALDRIC OUMET,

Orateur

---

## AVIS DE MOTION.

---

M. *Dawson*—Lundi prochain—En comité général sur le Bill (No 117) modifiant de nouveau les Statuts révisés, chapitre 5, concernant le Cens Electoral,— Proposera que la clause 9 de l'Acte concernant le Cens Electoral soit modifié en insérant après le mot "occupation", dans la sixième ligne de la dite clause, les mots "et qui ne possède pas le billet de location."

**No. 53.**

OTTAWA, SAMEDI, 12 MAI, 1888.

2e Session, 6e Parlement, 51 Victoria, 1888.

**PROCÈS-VERBAUX**

DE LA

**CHAMBRE DES COMMUNES.**

OTTAWA:

IMPRIMERIE MacLEAY, ROGEE ET CIA

1888.

## No 54.

## PROCÈS VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

---

 OTTAWA, LUNDI, 14 MAI, 1888.
 

---

## PRIÈRE.

Sept pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De l'Union des Cigariers, No 27 ; du Conseil des Métiers et du Travail de Toronto ; de l'Assemblée des Pionniers, No 2211, Chevaliers du Travail ; de l'Assemblée " Hub " des Carossiers, Chevaliers du Travail ; de l'Association des Peintres-Décorateurs ; de l'Union Typographique No 91, tous de Toronto ; et de l'Union Typographique No 102, d'Ottawa, Ontario ; demandant séparément que le bill dont le parlement est actuellement saisi, concernant la sûreté des navires, devienne loi, avec un certain amendement.

De l'Union des Cigariers, No 27 ; du Conseil des Métiers et du Travail de Toronto ; de l'Assemblée des Pionniers, No 2211, Chevaliers du Travail ; de l'Assemblée " Hub " des Carossiers, Chevaliers du Travail ; de l'Association des Peintres-Décorateurs ; de l'Union Typographique No 91, tous de Toronto ; et de l'Union Typographique No 102, d'Ottawa, Ontario ; demandant séparément que le bill dont le parlement est actuellement saisi, concernant la protection des employés de chemins de fer, devienne loi.

Sir Adolphe Caron présente,—Réponse à Ordre du 16 écoulé—Copie de toute correspondance, rapports et recommandations se rapportant à l'allégation du capitaine George H. Young, de Winnipeg, qui prétend avoir sauvé le prêtre blessé, le révérend père Moulin, à Batoche, le 11 mai, 1885, avec l'aide des hommes d'ambulance Bailey et King, du 90ième bataillon ; et que le dit sauvetage n'a pas été effectué par le docteur Gravely, de Cornwall, tel que relaté dans le rapport du chirurgien-général de la Milice, présenté au parlement en mai, 1886.

Sir Hector Langevin présente,—Réponse à Adresse du 6 juin, 1887—Copie de tous ordres en conseil ou autres documents donnant le pouvoir de construire tous ponts, barrages, brise-lames ou autres obstructions dans la rivière Rideau depuis sa source jusqu'à son embouchure.

Réponse à Ordre du 16 écoulé—Copie de toute correspondance, pétitions, rapports d'ingénieurs et autres, touchant le dragage du havre de Pictou, sur la Baie de Quinté, qui n'ont pas encore été soumis à la Chambre.

Sir Charles Tupper remet un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, lequel est lu par M. l'Orateur comme suit :—

LANSDOWNE.

Le Gouverneur-Général transmet à la Chambre des Communes les estimations supplémentaires des sommes requises pour le service du Canada pour l'année expirant

le 30 juin 1889, et conformément aux dispositions de l'“Acte de l'Amérique-Britannique du Nord, de 1867,” il recommande ce budget à la Chambre des Communes.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

OTTAWA, 7 mai 1888.

Sur motion de Sir Charles Tupper, les dits message et budget supplémentaire sont déferés au comité des Subsidés.

M. Thompson propose,—Que le bill (No 89) modifiant l'“Acte des Elections Fédérales,” chap. 8, Statuts Révisés du Canada, soit maintenant lu la troisième fois.

M. Barron propose, comme amendement,—Que le bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé en comité général afin de l'amender en y insérant ce qui suit comme clauses deux et trois :—

“2. Dans le cas où une vacance surviendra dans la Chambre des Communes pour cause de décès d'un député, ou de l'acceptation d'une charge par un député, ou de la démission d'un député ou de l'annulation de l'élection d'un député en vertu de l'“Acte des Elections Fédérales contestées” (sauf tel que prescrit dans la clause suivante), alors, et dans chacun de ces cas, le jour fixé pour la nomination des candidats sera, pour les districts électoraux de la Colombie Anglaise et pour le district électoral d'Algoma, dans la province d'Ontario, et pour les districts électoraux de Gaspé, Chicoutimi et Saguenay, dans la province de Québec, dans les trente jours qui suivront celui où l'Orateur ou deux députés aura ou auront, conformément à la loi, adressé son ou leur mandat, suivant le cas, au Greffier de la Couronne en Chancellerie lui enjoignant d'émettre un nouveau bref pour remplir la dite vacance; et dans les autres districts électoraux du Canada, le dit jour sera dans les vingt jours qui suivront celui où l'Orateur ou deux députés aura ou auront, comme susdit, adressé ainsi son ou leur mandat.

“3. Lorsqu'un nouveau bref pour une élection doit être émis par l'ordre de la Chambre des Communes, alors et dans tout tel cas, le jour fixé pour la nomination des candidats sera, pour les districts électoraux de la province de la Colombie Anglaise et pour le district d'Algoma, dans la province de l'Ontario, et pour ceux de Gaspé et Chicoutimi et Saguenay, dans la province de Québec, dans les trente jours qui suivront celui où la Chambre des Communes aura ordonné l'émission du bref; et dans les autres districts électoraux du Canada, le dit jour sera dans les vingt jours qui suivront celui où la Chambre des Communes aura ainsi ordonné l'émission d'un bref.”

Et la question étant mise sur l'amendement,—il est rejeté, sur la division suivante :—

POUR :  
Messieurs

Amyot,	Flynn,	Mitchell,
Armstrong,	Gillmor,	Paterson ( <i>Brant</i> ),
Bain ( <i>Wentworth</i> ),	Godbout,	Perry,
Barron,	Guay,	Platt,
Bécharde,	Hale,	Rinfret,
Bourassa,	Holton,	Robertson,
Bowman,	Innes,	Rowand,
Brien,	Jones ( <i>Halifax</i> ),	Ste. Marie,
Burdett,	Kirk,	Scriver,
Cartwright (Sir Richard),	Landerkin,	Semple,
Casey,	Lang,	Somerville,
Casgrain,	Laurier,	Sutherland,
Choquette,	Lister,	Trow,
Couture,	Livingston,	Turcot,
Davies,	Lovitt,	Watson,
De St. Georges,	Macdonald ( <i>Huron</i> ),	Weldon ( <i>St-Jean</i> ),
Edgar,	Mackenzie,	Welsh,
Eisenhauer,	McIntyre,	Wilson ( <i>Elgin</i> ), et
Ellis,	McMillan ( <i>Huron</i> ),	Yeo.—59.
Fisher,	McMullen,	

CONTRE :  
Messieurs

Bain ( <i>Soulanges</i> ),	Freeman,	Montague,
Bergeron,	Grandbois,	Montplaisir,
Bergin,	Guillet,	Patterson ( <i>Essex</i> ),
Bowell,	Haggart,	Perley ( <i>Assiniboia</i> ),
Boyle,	Hall,	Porter,
Brown,	Henderson,	Putnam,
Bryson,	Hesson,	Robillard,
Burns,	Hickey,	Roome,
Cameron,	Hudspeth,	Ross,
Cargill,	Jamieson,	Royal,
Carling,	Joncas,	Rykert,
Carpenter,	Jones ( <i>Digby</i> ),	Shanly,
Caron (Sir Adolphe),	Kenny,	Skinner,
Chisholm,	Landry,	Small,
Cimon,	Langevin (Sir Hector),	Smith ( <i>Ontario</i> ),
Cochrane,	Laurie,	Sproule,
Colby,	Macdonald (Sir John),	Taylor,
Costigan,	Macdowall,	Thompson,
Coughlin,	McCulla,	Tupper (Sir Charles),
Curran,	McDonald ( <i>Victoria</i> ),	Tupper ( <i>Pictou</i> ),
Daoust,	McDougald ( <i>Pictou</i> ),	Tyrwhitt,
Davin,	McDougall ( <i>Cap-Breton</i> ),	Wallace,
Davis,	McKeen,	Ward,
Dawson,	McLelan,	Weldon ( <i>Albert</i> ),
Denison,	Madill,	White,
Dickinson,	Mara,	Wilmot, et
Dupont,	Marshall,	Wood ( <i>Westmoreland</i> ).—83.
Foster,	Mills ( <i>Annapolis</i> ),	

Et la question étant mise sur la motion principale,—elle est adoptée; et le bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois, et passé.

Les bills suivants sont lus pour la troisième fois, et passés, savoir :—

Bill (No 135) concernant certaines avances faites aux Commissaires du Hâvre de Québec.

Bill (No 99) à l'effet d'amender l'Acte d'inspection des bateaux à vapeur.

Le bill (No 95) du Sénat, intitulé: "Acte concernant l'agiotage sur stocks et sur marchandises," est délibéré en comité général, rapporté avec amendements, délibéré tel qu'amendé, lu pour la troisième fois, et passé.

Un message est reçu du Sénat, adoptant les bills suivants, sans amendement, savoir :—

Bill (No 102) concernant la Cie du chemin de fer Central d'Ontario.

Bill (No 45) concernant la Cie du chemin de fer d'Ontario et Québec.

Bill (No 20) concernant la Cie d'amélioration du haut de l'Ottawa.

Bill (No 60) modifiant le chapitre 27 des Statuts Révisés du Canada, concernant le département des impressions et de la papeterie publiques.

Bill (No 108) concernant la publication d'annonces relatives aux billets contre-faits.

La Chambre se forme en comité général sur le bill (No 104) pour amender davantage le chapitre 51 des Statuts Révisés du Canada, *Acte de la propriété foncière dans les territoires*.

A 6 P.M., M. l'Orateur prend le fauteuil, et le quitte, pour le reprendre à 7.30 P.M.;

7.30 P.M.

(L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de l'art. 19 du règlement.)

Les amendements faits par le Sénat au bill (No 84) concernant la Cie du chemin de fer des Mille-Isles, sont pris en considération, et adoptés.

M. Small propose,—Que le bill (No 128) du Sénat, intitulé: “Acte pour faire droit à Eleonora Elizabeth Tudor,” soit maintenant lu la seconde fois.—Adopté, sur la division suivante:—

## POUR :

## Messieurs

Bain ( <i>Wentworth</i> ),	Hudspeth,	Putnam,
Barron,	Innes,	Reid,
Bowell,	Jamieson,	Robertson,
Bowman,	Jones ( <i>Digby</i> ),	Roome,
Boyle,	Kirkpatrick,	Ross,
Brien,	Lang,	Rowand,
Brown,	Laurie,	Rykert,
Burdett,	Lister,	Scriver,
Cargill,	Livingston,	Semple,
Carling,	Macdonald (Sir John),	Shanly,
Carpenter,	Macdonald ( <i>Huron</i> ),	Skinner,
Cochrane,	Macdowall,	Small,
Cockburn,	McCulla,	Smith ( <i>Ontario</i> ),
Davies,	McDonald ( <i>Victoria</i> ),	Sproule,
Davis,	McDougald ( <i>Pictou</i> ),	Taylor,
Denison,	McKay,	Temple,
Dickinson,	McKeen,	Trow,
Edgar,	McMillan ( <i>Huron</i> ),	Tupper (Sir Charles),
Ellis,	McNeill,	Tupper ( <i>Pictou</i> ),
Fisher,	Mara,	Tyrwhitt,
Foster,	Marshall,	Watson,
Freeman,	Mills ( <i>Annapolis</i> ),	Weldon ( <i>Albert</i> ),
Gillmor,	Moncrieff,	Welsh,
Gordon,	Montague,	White,
Hale,	Mulock,	Wilmot,
Hall,	O'Brien,	Wilson ( <i>Lennox</i> ),
Henderson,	Perley ( <i>Assiniboia</i> ),	Wood ( <i>Brockville</i> ), et
Hesson,	Perley ( <i>Ottawa</i> ),	Wood ( <i>Westmoreland</i> ).—86.
Hickey,	Porter,	

## CONTRE :

## Messieurs

Amyot,	Dupont,	McDougall ( <i>Cap-Breton</i> ),
Armstrong,	Gigault,	McMillan ( <i>Vaudreuil</i> ),
Bain ( <i>Soulanges</i> ),	Grandbois,	Montplaisir,
Béchar, d,	Guay,	Perry,
Bourassa,	Haggart,	Purcell,
Caron (Sir Adolphe),	Joncas,	Rinfret,
Choquette,	Jones ( <i>Halifax</i> ),	Ste. Marie,
Cimon,	Kirk,	Somerville,
Couture,	Langevin (Sir Hector),	Thompson,
Curran,	Laurier,	Tureot, et
Dawson,	Lovitt,	Wilson ( <i>Elgin</i> ).—34.
De St. Georges,		

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois, et renvoyé au comité des Bills Privés,—ainsi que la preuve faite devant le comité spécial du Sénat et les pièces justificatives et exhibits produits devant cette Chambre, et sur lesquels le dit bill est basé.

Les bills suivants sont lus pour la seconde fois, sur la même division que le bill précédent, et renvoyés au comité des Bills Privés,—ainsi que la preuve faite devant le comité spécial du Sénat, et les pièces justificatives et exhibits produits devant cette Chambre, et sur lesquels les dits bills sont basés.

Bill (No 129) du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à Andrew Maxwell Irving."

Bill (No 130) du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à Catherine Morrisson."

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu de l'officier-rapporteur à la dernière élection pour le district électoral du comté de Russell, un certificat portant que William Cameron Edwards, écr., avait été élu pour représenter le dit district électoral.

William Cameron Edwards, écr., élu pour représenter le district électoral du comté de Russell, ayant préalablement prêté le serment requis par la loi et signé le rôle qui le contient, prend son siège en Chambre.

Sur motion de Sir H. Langevin, il est Résolu,—Qu'en permettant à William Cameron Edwards, écr., élu pour représenter le district électoral du comté de Russell, à prendre son siège sur production du certificat de l'officier-rapporteur, cette Chambre recommande, néanmoins, de s'en tenir strictement à la pratique d'exiger la production du rapport ordinaire.

La Chambre reprend, en comité général, la considération du bill (No 104) modifiant de nouveau le chapitre 51 des Statuts Révisés du Canada, "Acte de la propriété foncière dans les Territoires,"—et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau, ce jour.

La Chambre se forme en comité général pour considérer certaines résolutions concernant le salaire de l'inspecteur des bureaux des titres de biens-fonds à être nommé par suite de l'application de l'"Acte de la propriété foncière dans les Territoires."

(*En comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

1. Résolu,—Que le traitement de l'inspecteur des bureaux des titres de biens-fonds qui sera nommé par suite de l'application de l'Acte de la propriété foncière dans les Territoires, sera payé à même les deniers votés par le parlement à cet effet.

2. Résolu,—Qu'il est expédient de substituer ce qui suit au paragraphe 2 de la clause 133 de l'acte précité:—

"2. Sauf tel qu'autrement prescrit dans le présent acte, il sera payé, en même temps que les honoraires sous l'autorité de cet acte qui seront de temps à autre fixés par le gouverneur en conseil, un cinquième d'un pour cent sur la valeur de la propriété foncière enregistrée, si cette valeur s'élève ou est inférieure à cinq mille piastres, et un dixième d'un pour cent sur la plus-value lorsqu'elle dépassera cinq mille piastres."

Résolutions à rapporter.

Les dites résolutions sont, en conséquence, rapportées, lues pour la seconde fois, et adoptées,—et elles sont renvoyées au comité général sur le bill précédent, No 104.

La Chambre se forme de nouveau en comité sur le dit bill,—lequel est rapporté avec des amendements, délibéré tel qu'amendé, et remis pour troisième lecture, à demain.

---

---

Le bill (No 126) modifiant le chapitre 124 des Statuts Revisés, concernant l'assurance, est délibéré en comité général, rapporté avec un amendement, délibéré tel qu'amendé, et remis pour troisième lecture, à demain.

Le bill (No 113) modifiant l'Acte des convictions sommaires, chapitre 178 des Statuts Revisés du Canada, est délibéré en comité général, rapporté avec des amendements, délibéré tel qu'amendé, lu pour la troisième fois, et passé.

Le bill (No 24) à l'effet de modifier et refondre l'Acte des chemins de fer, est de nouveau délibéré en comité général.

MARDI, 15 mai, 1888.

Et sur nouveau rapport de progrès,—le comité se lève et reçoit l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre, ce jour.

La Chambre alors s'ajourne à 2.05 A.M.

JOSEPH ALDRIC OUMET,  
*Orateur.*

---

---

---

---

## AVIS DE MOTION.

---

M. *Weldon* (St-Jean)—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Combien de personnes ont été nommées pour faire partie de la Commission du Travail, et combien d'entre elles sont actuellement membres de la commission? Quel salaire ou quelle rémunération chaque commissaire reçoit-il? Et quel montant lui est alloué pour frais de voyage et dépenses contingentes?

---

---

## AVIS DE BILLS PRIVÉS.

---

Les bills suivants ont, ce jour, été affichés pour être pris en considération, par le comité des Bills Privés, mercredi prochain, le 16 courant, ou après:—

Bill (No 128) du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à Eleonora Elizabeth Tudor."

Bill (No 129) du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à Andrew Maxwell Irving."

Bill (No 130) du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à Catherine Morrison."

---

**No. 54.**

---

OTTAWA, LUNDI, 14 MAI, 1888.

---

**2e Session, 6e Parlement, 51 Victoria, 1888.**

---

**PROCÈS-VERBAUX**

DE LA

**CHAMBRE DES COMMUNES.**

---

OTTAWA:

**IMPRIMERIE MACLEAN, ROGERS ET CO.**

1888.

## No 55.

## PROCÈS VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

---

 OTTAWA, MARDI, 15 MAI, 1888.
 

---

## PRIÈRE.

Dix pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

M. Desjardins, du comité spécial chargé de contrôler le compte-rendu officiel des Débats de cette Chambre pendant la session actuelle, présente le troisième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Le comité recommande que MM. A. N. Montpetit, Onésime Boisvert et P. McLeod soient nommés traducteurs du compte-rendu officiel des Débats au salaire de \$1,000 chacun, et que la nomination et le traitement datent du commencement de la présente session, pour MM. Montpetit et Boisvert, et du 20 avril dernier, dans le cas de M. McLeod.

Le comité soumet aussi, pour l'information de la Chambre, la lettre et le mémoire suivants:—

BUREAU DES DÉBATS,  
CHAMBRE DES COMMUNES,  
14 mai, 1888.

CHER MONSIEUR,—Conformément à votre demande, j'ai l'honneur de vous transmettre, sous ce pli, un mémoire donnant le montant estimatif de l'économie effectuée grâce à l'emploi de rapporteurs officiels de cette Chambre pour le compte-rendu de commissions d'enquête pendant certains mois des années 1887 et 1888.

J'ai l'honneur d'être,  
Votre obéissant serviteur,

G. B. BRADLEY,  
Principal rapporteur des Débats.

A. DESJARDINS, écrivain,  
Président du comité des Débats.

MÉMOIRE donnant le montant estimatif de l'économie effectuée grâce à l'emploi de rapporteurs officiels pour le compte-rendu de commissions d'enquête pendant certains mois des années 1887 et 1888.

G. B. Bradley .....	\$1,800
Geo. Eyvel (décédé) .....	400
E. J. Duggan .....	431
S. A. Abbott .....	350
T. J. Richardson .....	1,000
F. R. et J. O. Marceau, sténographes français.....	787

\$4,768

Sir Hector Langevin présente, —

Réponse à Ordre du 16 écoulé—Copie de tous papiers, écrits, et rapports entre M. Allan Bryanton et le gouvernement du Canada ou quelqu'un en son nom, ou entre les officiers du gouvernement et lui ou quelqu'un en son nom, ou entre le gouvernement et ses officiers, concernant la construction d'une plateforme ou d'une voie d'évitement près de sa propriété, sur la ligne du chemin de fer d'embranchement de Derby, dans le comté de Northumberland, N.-B.

Réponse à Ordre du 18 écoulé—Copie de toute correspondance entre le gouvernement, ou un quelconque de ses membres, et les conseils municipaux des comtés de Pictou, Antigonish et Guysboro', Nouvelle-Ecosse, et toutes autres personnes; ainsi que copies des résolutions passées par les dits conseils municipaux concernant le remboursement, par le gouvernement, des deniers payés par les dits conseils municipaux pour le droit d'expropriation pour le chemin de fer de Prolongement-Est, maintenant la propriété du gouvernement et en sa possession.

Réponse à Ordre du 16 écoulé—Copie de toute correspondance entre M. Albert Bryanton et le département des chemins de fer ou aucuns de ses officiers ou quelqu'un en son nom; aussi, copie de tous rapports et instructions entre le dit département ou ses officiers pour placer une ligne d'évitement et un quai d'embarquement sur la propriété du dit Bryanton sur l'embranchement de Derby, dans le comté de Northumberland, N.-B.

Les bills suivants sont lus pour la troisième fois, et passés, savoir:—

Bill (No 104) modifiant de nouveau le chapitre 51 des Statuts Révisés du Canada, "Acte de la propriété foncière dans les Territoires."

Bill (No 126) modifiant le chapitre 124 des Statuts Révisés, concernant l'assurance.

Le bill (No 116) modifiant l'Acte du Service Civil, chapitre 17 des Statuts Révisés du Canada, est lu pour la seconde fois, et délibéré en comité général,—et sur rapport de progrès, le comité se lève, et reçoit l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat, adoptant les bills suivants, avec des amendements, savoir:—

Bill (No 92) modifiant le chap. 32 des Statuts Révisés, concernant les douanes.

Bill (No 60) à l'effet de ratifier une hypothèque donnée par la Cie du chemin de fer Central à la *Central Trust Company* de New-York pour garantir une émission de débetures.

Et aussi,—adoptant, sans modification, l'amendement fait par cette Chambre au bill (No 107) du Sénat, intitulé: "Acte concernant la Cie de colonisation des agriculteurs d'York."

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité.)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

XIII.—CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL.—  
(Suite.)

CANAUX.

75 Lachine .....	88,000 00
76 Cornwall .....	724,000 00
77 Williamsburgh—Pour agrandir la division de la Pointe Farran...	100,000 00
78 Williamsburgh—Construction d'une entrée et d'une écluse à la tête du canal du Rapide-Plat .....	73,000 00
79 Williamsburgh—Agrandissement de l'entrée d'amont du canal des Galops .....	183,000 00

80	Saint-Laurent—Fleuve et canaux—Lac Saint-Louis et canal entre les lacs Saint-Louis et Saint-François.....	300,000 00
81	Fleuve Saint-Laurent, lac Saint-Louis .....	30,000 00
82	Murray—Achèvement des travaux .....	75,000 00
83	Welland .....	64,400 00
84	Welland—Creusement jusqu'à 14 pieds d'un bout à l'autre.....	190,000 00
85	Welland—Terres et dommages, Grande-Rivière.....	13,500 00
86	Navigation de la Trent—Construction d'écluses et amélioration de la navigation entre Lakefield et le lac Balsam .....	88,000 00
87	Sainte-Anne.....	24,640 00
88	Grenville.....	7,000 00
89	Tay.....	78,000 00
90	Culbute—Enlèvement d'une batture en amont des écluses, dommages aux terres et travaux en connection avec les barrages de retenue .....	21,000 00

#### XIV.—CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE REVENU.

##### CANAUX.

###### CANAL BEAUHARNOIS.

91	Approfondissement du canal.....	10,150 00
----	---------------------------------	-----------

###### CANAL WELLAND.

92	{ Construction d'un réservoir à Dunville.....	13,000 00
	{ Pour combler un étang près de Sainte-Catherine.....	5,000 00
	{ Pont sur la vieille écluse n° 2 et chemin.....	6,000 00
	{ Réparations de la charpente supérieure de la jetée à Port-Dalhousie.....	15,000 00
	{ Construction d'un nouveau pont public sur la rivière dans la ville de Chippewa.....	7,500 00
	{ Reconstruction d'un aqueduc sous le coursier d'alimentation en amont de la jonction.....	12,000 00

###### CANAL CHAMBLY.

93	Exhaussement des levées, approfondissement du canal, reconstruction des bajoyers d'écluse, etc.....	39,200 00
----	---	-----------

###### ECLUSE DE SAINT-OURS.

94	Pour réparer les fondations de l'écluse .....	50,000 00
----	---	-----------

###### ECLUSE DE SAINTE-ANNE.

95	Pour consolider la vieille jetée en aval de l'écluse.....	10,000 00
----	---	-----------

###### CANAL CORNWALL

96	Pour un logement et un bureau destinés au percepteur de Cornwall.	2,000 00
----	---	----------

###### NAVIGATION DE LA RIVIÈRE TRENT.

97	{ Pour régler la réclamation de Thomas Stephenson, suivant la convention.....	2,000 00
	{ Pour construire un barrage à Bobcaygeon.....	15,000 00
	{ Pour construire un débarcadère à Lakefield, et réparer les chemins à Buckhorn.....	4,500 00
	{ Pour nettoyer le chenal à plusieurs endroits entre Lakefield et le lac Balsam.....	8,500 00

## CANAL RIDEAU.

99	{	Pour changer l'emplacement du pont tournant sur le canal à Smith's-Falls.....	6,500 00
		Construction d'un quai près du pont de la rue Maria.....	2,500 00
		Travaux nécessaires pour augmenter l'alimentation d'eau pour le canal de la rivière Gananoque.....	12,000 00
		Renouvellement du pont à Manotick.....	6,000 00

## DIVERS.

100	{	Divers travaux auxquels il n'est pas autrement pourvu.....	15,000 00
		Arbitrages et sentences arbitrales.....	5,000 00
		Explorations et inspections.....	10,000 00

## CHEMINS DE FER.

101	{	Explorations et inspections.....	15,000 00
		Statistique des chemins de fer.....	2,000 00

## XV.—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL.

## EDIFICE PUBLICS.

*Ottawa.*

101½	Nouvel édifice, rue Wellington.....	100,000 00
------	-------------------------------------	------------

## HAVRES ET RIVIÈRES.

*Ontario.*

102	Montant nécessaire pour les travaux à Port-Arthur et sur la rivière Kaministiquia.....	125,700 00
-----	--	------------

*Nouveau-Brunswick.*

103	Havre du Cap Tourmentine.....	85,000 00
-----	-------------------------------	-----------

## XVI.—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU.

## EDIFICES PUBLICS.

*Nouvelle-Ecosse.*

104	{	Bureau de poste, douane, etc., Annapolis.....	19,500 00
		Edifice fédéral d'Halifax—Réparations, etc.....	1,500 00
		Bureau de poste, douane, etc., Sydney-Sud.....	10,000 00

*Nouveau-Brunswick.*

105	{	Bureaux de la poste, de la douane, etc., Bathurst.....	2,000 00
		Bureau de poste, Dalhousie.....	12,000 00
		Edifices fédéraux de Saint-Jean,—Améliorations.....	1,500 00
		Bureau de poste, Woodstock—Achèvement.....	2,400 00

Résolutions à rapporter.

MERCREDI, 16 mai, 1888.

Rapport à recevoir,—le comité devant siéger à la prochaine séance de la Chambre, ce jour.

La Chambre alors s'ajourne à 2.05 A.M.

JOSEPH ALDRIC OUIMET,

*Orateur.*

## AVIS DE MOTIONS.

---

*M. Desjardins*—Jeudi prochain—Que le troisième rapport du comité spécial chargé de contrôler le compte-rendu officiel des Débats de cette Chambre pendant la présente session, soit adopté.

*Sir Charles Tupper*—Jeudi prochain—COMITÉ GÉNÉRAL pour considérer la résolution suivante :—

Que les prescriptions de l'*Acte du Service Civil* et de l'*Acte des pensions du Service Civil* s'appliqueront aux officiers et commis employés dans les bureaux du Haut-Commissaire du Canada dans le Royaume-Uni, sous l'autorité du Gouverneur en Conseil.

*M. Doyon*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Dans quel but le gouvernement a-t-il fait arpenter la réserve de Caughnawaga, dans le comté de Laprairie ?

Quand se propose-t-il de mettre à exécution ses projets au sujet de cette réserve ? Et est-ce son intention de déposer devant cette Chambre le rapport des opérations de *M. McLea Walbank* comme arpenteur à Caughnawaga ?

*M. Doyon*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement de permettre aux habitants de la réserve de Caughnawaga de faire une élection de chefs ou de conseillers, aux termes de l'*Acte d'avancement des Sauvages* ? Si oui, quand se propose-t-il de leur donner cette permission ?

**No. 55.**

---

OTTAWA, MARDI, 15 MAI, 1888.

---

---

2e Session, 6e Parlement, 51 Victoria, 1888.

---

---

**PROCÈS-VERBAUX**

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

---

---

OTTAWA:

IMPRIMERIE MACLEAN, ROGERS ET CO.

1888.

## No 56

## PROCÈS VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

---

OTTAWA, MERCREDI, 16 MAI, 1888.

---

## PRIÈRE.

Quatorze pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De l'Assemblée "Feuille d'Erable", No 2,622, des Chevaliers du Travail; de l'Assemblée des Mariniers du canal Welland; et de l'Association Fraternelle des Charpentiers et Menuisiers, No 38, toutes de Toronto, Ontario; demandant séparément que le bill dont le parlement est actuellement saisi, concernant la protection des employés de chemins de fer, devienne loi.

De l'Assemblée "Feuille d'Erable", No 2,622, des Chevaliers du Travail; de l'Assemblée des Mariniers du canal Welland; et de l'Association Fraternelle des Charpentiers et Menuisiers, No 38, toutes de Toronto, Ontario; demandant séparément que le bill dont le parlement est actuellement saisi, concernant la sûreté des navires, devienne loi, avec un certain amendement.

Du conseil municipal du village de Streetsville, comté de Peel, Ontario; demandant à la Chambre d'octroyer à la Cie du chemin de fer du Pacifique d'Ontario-Sud de l'aide pour construire certains travaux projetés.

M. Colby, du comité mixte de la Bibliothèque du Parlement, présente le second rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Le comité mixte de la Bibliothèque a eu sa seconde réunion de la session de 1888, samedi matin le 12 mai, dans les salles du Président du Sénat.

Présents :—L'honorable Président du Sénat, au fauteuil; les honorables messieurs Odell, Almon, Poirier, Power, Baillargeon, Wark et Scott, et messieurs Scriver, Davin, Edgar, Colby, O'Brien et Weldon.

La commission d'audition présenta son rapport au sujet des comptes de la bibliothèque; ce rapport est annexé au présent.

Le sous-comité chargé d'examiner la proposition faite par M. Bourinot pour la publication d'un volume de chartes et d'autres documents historiques, présenta le rapport suivant :

Le sous-comité du comité de la Bibliothèque chargé d'examiner la proposition de M. Bourinot au sujet de la publication d'un volume de chartes, dépêches et autres documents se rattachant à l'histoire constitutionnelle du Canada, s'est réuni dans le cabinet du Bibliothécaire à 2.15 p.m.

Présent :—L'honorable M. Haythorne, M. Colby, député-orateur, M. Scriver, M.P., et le soussigné.

M. Bourinot, greffier de la Chambre des Communes, assiste à la réunion.

Le sous-comité est d'opinion que la publication d'un ouvrage comme celui dont parle M. Bourinot dans ses communications du 17 et du 26 ult., est désirable.

Le sous-comité recommande que l'ouvrage soit publié par M. Bourinot à ses propres risques, et que le parlement soit invité à en acheter cinq cents exemplaires à raison soit de cinq piastres l'exemplaire.

Le sous-comité est informé que M. DeCelles a commencé le travail d'une compilation du même genre, et M. Bourinot annonce qu'il va conférer avec M. DeCelles et tâcher de voir à ce que le travail et les matériaux de ce monsieur soient utilisés et rémunérés.

Le tout respectueusement soumis.

L. G. POWER.

Ce rapport fut adopté. La correspondance concernant le projet de travail de M. Bourinot fut lue, et elle est annexée au présent.

SALLE DU PRÉSIDENT DU SÉNAT,  
15 mai 1888.

#### RAPPORT DU SOUS-COMITÉ DE L'AUDITION.

Le sous-comité chargé par le comité mixte de la Bibliothèque du Parlement pour la session de 1888, de faire l'audition du compte des recettes et des dépenses de la Bibliothèque durant l'année dernière, présente le rapport suivant :

Le sous-comité a examiné les comptes, livres et pièces justificatives qui lui ont été soumis par le comptable, et numérotés 527 à 833 (inclusivement), ainsi que les pièces justificatives des lettres de change expédiées aux agents de Londres, Angleterre, et de Paris, France, et portant les lettres H de 1886-87 et de A à H (inclusivement) de 1887-88, respectivement, et a constaté qu'ils correspondaient les uns aux autres.

Un relevé de compte à partir du 31 mai 1887 jusqu'au 8 mai 1888, tel qu'indiqué par les livres, est présenté ci-joint pour l'information du comité.

(Signé) W. H. ODELL,  
" CHAS. C. COLBY, } Auditeurs.  
" J. SCRIVER,

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT,  
OTTAWA, 9 mai 1888.

#### BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT.

ÉTAT de la dépense faite pour des livres depuis le 31 mai 1887 jusqu'au 8 mai 1888, répartie par sujets.

Religion, philosophie et éducation.....	\$ 394 47
Histoire et biographie .....	2,244 66
Géographie et voyages .....	690 20
Sciences.....	449 57
Arts mécaniques .....	406 80
Beaux arts .. .....	471 07
Sports et jeux .....	47 63
Philologie, histoire littéraire et bibliographie .....	194 01
Belles-lettres.....	1,419 17
Encyclopédies, magasins, etc.....	900 72
Loi.....	3,396 73
Science sociale et économie politique.....	677 90
Reliure canadienne.....	1,847 15
Assurance, commission, port, etc.....	575 36

Total .....\$13,715 44



M. L'ORATEUR,—Permettez-moi d'attirer votre bienveillante attention sur un sujet que je désire soumettre au comité de la bibliothèque, lorsque vous le jugerez à propos. Comme vous le savez sans doute, le gouvernement de Washington a ordonné il n'y a pas longtemps, l'impression de deux forts volumes contenant la copie de la constitution fédérale et de celles des Etats, des chartes coloniales et autres lois organiques des Etats-Unis, avec toutes les notes et indications nécessaires pour expliquer les circonstances qui ont donné origine à chaque document. L'évêque Stubbs, qui est une autorité sur ce sujet, a publié un petit volume sous le titre "Select Charters, illustrative of English Constitutional History." M. Howard Preston a aussi publié tout récemment un travail remarquable comprenant des documents qui traitent de l'histoire constitutionnelle des Etats-Unis.

La valeur de semblables ouvrages a été parfaitement démontrée par le professeur Freeman, historien distingué, qui, dans un discours d'ouverture prononcé à Oxford, a dit que celui qui étudie l'histoire, de même que le publiciste, "doit toujours se rappeler et s'efforcer de faire comprendre aux autres que les discours sur l'histoire les plus ingénieux et les plus éloquentes de notre époque, peuvent, après tout, se réduire au commentaire d'un texte."

Avec de pareils exemples sur les yeux, j'ai pensé qu'il serait utile de faire, pour l'usage du Parlement du Canada et des bibliothèques du pays et de l'étranger, une compilation de toutes les chartes coloniales, lois organiques, dépêches impériales et autres documents qui se rapprochent plus directement de l'organisation constitutionnelle du Canada depuis son origine jusqu'à nos jours.

Le sommaire suivant des documents les plus importants que renfermera cet ouvrage, vous donnera une idée plus complète de la valeur de ce travail :

## PARTIE I.

- I. Commission de Jacques-Cartier, 1540.
- II. Commission délivrée par Henri IV au marquis de la Roche, lui donnant pleine et souveraine autorité dans les premiers temps de la découverte.
- III. Commission du comte de Soissons, 1612, déléguant le pouvoir souverain à Champlain, fondateur de Québec.
- IV. Charte de la compagnie des Cent-Associés, en 1627.
- V. Traité de St-Germain-en-Laye, 1632, rendant le Canada à la France, après une courte occupation du pays par les Anglais.
- VI. Décret de Louis XIV, reprenant en 1663, le gouvernement du Canada qu'il avait concédé à la compagnie des Cent-Associés, et établissant un conseil suprême ou supérieur (comme il fut appelé par la suite.)
- VII. Décret concédant le Canada à la compagnie des Indes Occidentales, en 1664.
- VIII. Décret de dissolution de la compagnie précédente, et remettant tous pouvoirs à la Couronne.
- IX. Décret de 1675 déléguant le pouvoir à un intendant ou commissaire de Justice, et renouvelant les pouvoirs du Conseil Souverain.
- X. Décret modifiant la constitution du Conseil Suprême, et poursuivant le même mode de gouvernement.
- XI. Décret modifiant de nouveau le Conseil Supérieur en y introduisant des assesseurs ou officiers de justice et de finance.
- XII. Commissions de Gouverneurs et de lieutenant général.

## PARTIE II.

*Gouvernement, de 1760 à 1774.*

- I. Termes de la capitulation, 8 septembre, 1760.
- II. Extraits du Traité de Paris, 10 février, 1763.

III. Proclamation de Georges III, établissant quatre nouveaux gouvernements dans l'Amérique du Nord.

IV. Commission et instructions royales à Sir John (Général) Murray, 1763.

PARTIE III.

De 1774 à 1791

I. Acte de Québec—Acte à l'effet de prendre des mesures plus efficaces pour le gouvernement de la province de Québec, dans l'Amérique du Nord.

II. Acte établissant un fonds pour mieux faire face aux charges de l'administration de la justice et du soutien du gouvernement civil dans les limites de la province de Québec, en Amérique.

PARTIE IV.

De 1791 à 1840

I. Acte constitutionnel, 1791.

II. Proclamation dans le Haut et le Bas-Canada, mettant l'acte en vigueur.

III. Commission de Lord Gosford, 1835.

IV. Acte impérial suspendant la constitution et établissant des mesures temporaires pour le gouvernement du Bas-Canada, proclamé le 29 mars, 1838.

V. Instruction à Lord Durham pour la constitution du conseil spécial—Proclamation de Lord Durham pour la dissolution du conseil spécial—Lettre de Lord Durham aux membres du conseil exécutif, les congédiant.

PARTIE V.

De 1840 à 1867.

I. Acte pour réunir les provinces du Haut et du Bas-Canada, et pour le gouvernement du Canada, 1840.

II. Proclamation concernant l'Union des Provinces, 1841.

III. Réponse à une Adresse de la Chambre d'assemblée au Gouverneur-Général, 5 août, 1841, *re* dépêche de Lord John Russell au Gouverneur-Général sur le gouvernement responsable, en date du 14 octobre, 1839.

IV. Dépêche transmettant à Lord Sydenham les instructions de Sa Majesté lorsqu'il prit le gouvernement de l'Amérique Britannique du Nord, 7 septembre, 1839.

V. Acte pour permettre aux législatures coloniales d'établir des postes à l'intérieur.

VI. Acte impérial concernant le cabotage dans les possessions britanniques.

VII. Dépêches relatives à l'enlèvement des restrictions sur le commerce du Canada.

VIII. Acte impérial pour abroger la partie de l'acte des troisième et quatrième années du règne de Sa Majesté, à l'effet de réunir les provinces du Haut et du Bas-Canada, et pour le gouvernement du Canada, relativement à l'usage de l'anglais dans les actes concernant le Conseil législatif et l'Assemblée législative de la province du Canada, 14 août, 1848.

IX. Acte impérial autorisant la législature du Canada à changer la constitution du Conseil législatif de cette province, et pour autres fins, 11 août, 1854.

X. Charte de la Compagnie de la Baie d'Hudson, etc.

PARTIE VI.

De 1867 à 1888.

I. Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

II. Proclamation pour unir les provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick en une seule Puissance sous le nom de Canada.

III. Acte impérial pour le gouvernement temporaire de la Terre de Rupert et du Territoire du Nord-Ouest, lors de leur union avec le Canada.

IV. Acte impérial concernant l'établissement de provinces dans la Puissance du Canada, 29 juin, 1871.

V. Acte impérial pour enlever certains doutes au sujet des pouvoirs du Parlement du Canada, en vertu de la clause 18 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

Ordres en conseil concernant la Terre de Rupert et le Territoire du Nord-Ouest, 1870 ; et la province de la Colombie Anglaise, 1871, 33 Vic., chap. 3.—Acte pour amender et continuer l'Acte 32 et 33 Vic., chap. 3, et pour établir et constituer le gouvernement de la province du Manitoba,—et autres actes concernant le Manitoba.

Ordre en conseil concernant l'union de l'Île du Prince-Edouard avec la Puissance du Canada, 26 juin 1873.

PARTIE VII.

*Commissions, etc., de gouverneurs-généraux.*

De lord Monck, 1867 ; de lord Dufferin, 1873 ; du marquis de Lorne, 1879.

PARTIE VIII.

Commissions de lieutenants gouverneurs et autres documents concernant le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince-Edouard, avant 1867.

Constitutions des provinces, depuis 1867. Actes concernant le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.

D'après le court sommaire qui précède, l'on verra que l'objectif de l'auteur est de faire une compilation de tous les documents qui donnent la nature précise des modes de gouvernement qui se sont succédés, dans le cours des siècles qui ont suivi l'établissement du Canada. Le gouvernement de Québec a pris tant de soin pour réunir à diverses époques, tous les documents qui se rattachent à l'histoire du Canada, qu'il suffit de citer, au cours du travail que je me propose de publier, les chartes, commissions et décrets qui se rapportent plus directement au gouvernement du pays à diverses époques ou phases du régime français. Quant à la période durant laquelle les provinces de l'Amérique Britannique du Nord ont été de simples dépendances de la Grande-Bretagne, toutes les lois organiques et autres documents faisant connaître les changements opérés dans les constitutions de ces provinces, sont disséminés dans un grand nombre de volumes que les hommes politiques, les publicistes et les personnes étudiant l'histoire ne peuvent consulter qu'au prix de beaucoup de difficultés dans les deux ou trois bibliothèques qui seules les possèdent en Canada. Il est de fait que certains documents nécessaires à mon travail devront être copiés dans les archives impériales.

Je me propose de faire précéder chaque document d'une courte introduction et d'indiquer les sources, afin de permettre au lecteur de retirer plus de fruit de son étude. L'éditeur préparera aussi, sous forme de préface, un aperçu succinct des diverses évolutions du régime constitutionnel en ce pays qui, tout en complétant l'ouvrage, le rendra plus précieux aux yeux de ceux qui auront occasion de le consulter.

Je pense que ce travail sera d'une grande utilité pour le parlement et pour le pays. Mais il est évident que ce n'est pas une entreprise qui doive être laissée à la seule initiative de l'auteur. En conséquence, je me permettrai de suggérer que le comité de la bibliothèque examine d'abord la question avec soin ; et si, après mûr examen, il est convaincu, comme je le suis, de l'excellence du projet, alors il pourra l'appuyer favorablement auprès des deux Chambres. La question pourrait, ensuite, être soumise au comité des Impressions, si les Chambres jugent que le projet est digne d'attention, et ce dernier comité pourrait ordonner qu'au moins 600 exemplaires soient imprimés, d'une manière qui fasse honneur au pays ; car il ne serait pas convenable d'envoyer à l'étranger un ouvrage imprimé comme le sont nos documents publics et nos statuts. J'ajouterai ici que l'ouvrage publié par le gouvernement des Etats-Unis a été compilé et publié par un fonctionnaire distingué du Congrès, feu M. Ben. Perley Poore, sous la direction du comité des impressions publiques, conformément à l'ordre du Sénat des Etats-Unis.

Le comité comprendra que je ne me propose pas de préparer cet ouvrage, qui entraînera un travail considérable, dans le but d'en retirer un avantage pécuniaire. De fait, je donnerai mon travail gratuitement aux Chambres. Tout ce que je désire

c'est que le comité des impressions m'alloue un certain montant, très modéré, pour couvrir les frais de copie, d'index, de correction d'épreuve et de publication. Les 600 exemplaires devraient être, pour la plupart, reliés en veau, et le soin de les distribuer pourraient être laissé au greffier de la Chambre et au bibliothécaire du parlement.

Je vous laisse à présent à décider de la question de concert avec le comité, et j'espère que vous voudrez bien apprécier les avantages que présente l'ouvrage sur lequel j'attire votre attention. Avec les notes que j'y ajouterai et les citations que je me propose de faire, ce travail sera, essentiellement, une histoire constitutionnelle du Canada, à l'usage spécial des hommes politiques, des publicistes et des personnes studieuses désirant consulter, sous une forme facile et intelligible, les documents originaux auxquels ils doivent tôt ou tard recourir, afin d'acquérir des notions complètes sur les institutions passées et présentes du pays. J'ose espérer que la publication, sous cette forme, des pièces et des sources primitives de notre histoire, aura pour effet, dans une certaine mesure, de faire connaître plus parfaitement le système constitutionnel du Canada qui attire, de jour en jour, plus l'attention, tant ici qu'à l'étranger.

Bien à vous,

JNO. GEO. BOURINOT.

A l'hon. L. G. POWER,

Chambre du Sénat.

MONSIEUR LE SÉNATEUR,—D'après la conversation que nous avons eue samedi dernier, je crois que quelques membres du comité de la bibliothèque sont sous une fausse impression quant à certains points qui ne sont pas nettement définis dans ma lettre à l'Orateur de la Chambre des Communes. Pour cette raison, je crois utile de vous donner les explications qui suivent :—

1. La lecture de ma lettre fera voir que je ne donne aucunement l'exposé détaillé de tous les documents qui se suivront régulièrement dans l'ouvrage que je me propose de faire. Un exposé semblable nécessiterait plusieurs pages d'impression, et je n'avais pour objectif unique que de donner une idée générale de mon travail.

2. L'espace consacré à l'évolution du gouvernement représentatif et responsable dans les provinces maritimes sera nécessairement très étendu, pour la raison que l'histoire politique de cette section du pays présente un intérêt tout particulier à celui qui étudie nos institutions politiques. Cette partie de mon travail comprendra les commissions et instructions données aux gouverneurs Cornwallis, Patterson, Carleton, Lawrence, et autres; les instructions spéciales au comte de Durham; les dépêches des lords Russell, Glenelg et Grey sur le gouvernement responsable, et tous les autres documents nécessaires pour donner une connaissance complète des choses depuis l'origine jusqu'à l'époque actuelle. Sur ce sujet, il a été publié en 1883, dans nos documents de la session, une communication très intéressante du lieutenant-gouverneur Archibald qui a sa place marquée comme étant très importante pour l'homme politique et le publiciste.

3. Tous les documents relatifs à l'établissement de la Colombie Anglaise et de Vancouver comme colonies de la couronne, et à l'histoire primitive du Cap-Breton comme gouvernement colonial distinct, paraîtront en leur lieu et place.

4. Qu'il soit bien compris aussi que l'arrangement des documents, comme je le donne dans ma première lettre, n'est que provisoire et peut être considérablement modifié à mesure que le travail avancera. Je crois qu'il sera nécessaire, aussi, de faire une division de l'ouvrage, par provinces.

5. La partie de l'ouvrage qui m'est propre, sera aussi complète que possible et indiquera l'origine de chaque statut et document; elle comprendra environ cent pages qui ont nécessité beaucoup de recherches et d'étude. L'index sera complet et les documents français seront traduits avec soin—quelques-uns pour la première fois.

Suivant toute probabilité, le volume sera de 900 à 1,000 pages, octavo-royal.

Bien à vous,

JNO. GEO. BOURINOT.

M. Rykert, du comité des Comptes Publics, présente le premier rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Le comité a pris en considération certains papiers concernant l'hypothèque Markland, l'un des items de l'actif du Canada qui forme partie du compte de placement du fonds consolidé, mentionné à la page XII des Comptes Publics, sous le titre " Divers Placements " ; qu'il appert, d'après les papiers produits, qu'en mai, 1832, l'hon. Geo. H. Markland étant endetté envers le département des Sauvages de la somme de £1,782, donna une obligation pour ce montant aux syndics des Sauvages des Six Nations, et qu'en octobre, 1858, il donna à la Couronne une hypothèque sur certaines propriétés dans la cité de Kingston, pour garantir le dit montant, et qu'en 1862, il transporta à la Couronne son droit de rachat. L'une des propriétés ainsi hypothéquée était déjà grevée d'une hypothèque antérieure en faveur d'un sieur Rutherford au montant de £600.

Qu'en février, 1863, les dites terres furent mises en vente par la Couronne et vendues aux enchères, et que le premier versement sur le prix d'achat, s'élevant à \$1,245, fut dûment payé et porté au crédit du Receveur Général.

La meilleure des propriétés ainsi mises en vente était grevée de l'hypothèque ci-dessus mentionnée en faveur du sieur Rutherford, rapporta \$4,250, moins le montant de l'hypothèque.

En examinant le titre, l'acquéreur constata que cette propriété, qui était un lot riverain, n'avait pas toute l'étendue que le commissaire-priseur avait mentionnée lors de la vente, et qu'elle ne valait pas, par conséquent, le montant de l'enchère, et il réclama le remboursement du dépôt de \$500 qu'il avait versé.

Rien n'a été fait depuis la vente, et quelques-unes des propriétés sont passées aux mains de tierces personnes.

Quelques-uns des acquéreurs sont morts, et après un tel laps de temps, la vente à nouveau des propriétés et le règlement des réclamations pour améliorations faites par les personnes, occasionneraient beaucoup de difficultés.

La dette a été créditée depuis longtemps au département des Sauvages, et la garantie est maintenant l'un des actifs du Canada.

Prenant en considération le laps de temps qui s'est écoulé depuis la vente,—les réclamations que les tierces personnes ne manqueraient pas de faire, s'il y avait une nouvelle vente, pour les améliorations effectuées et pour le remboursement du dépôt versé, y compris les intérêts, et les dommages causés aux particuliers dont les droits seraient affectés d'un nouveau délai, le comité recommande que le dit item " Fonds consolidé, compte de placement, \$991,075.66 " soit diminué de la somme de \$5,882.25, que la dite hypothèque soit rescindée et que les propriétés soient transportées aux représentants légaux des acquéreurs primitifs ou aux personnes y ayant droit, sans autre paiement, à condition qu'elles souscrivent une renonciation à toutes demandes d'indemnité provenant d'une description erronée de propriété lors de la vente ou autrement.

M. Weldon (St-Jean), du comité spécial chargé de s'enquérir de la réclamation de James King, présente un rapport dans les termes suivants :—

Le comité s'est réuni et a appelé le pétitionnaire et le sous-ministre des Postes ; et d'après l'examen des faits soumis au comité de la part du pétitionnaire, et des papiers fournis par le département des Postes, il appert,—

1. Que le pétitionnaire a conclu un contrat avec le gouvernement, durant le mois de décembre, 1874, pour établir une communication par bateaux à vapeur, en hiver, entre Pictou, N.E., et l'Île du Prince-Edouard, pour la durée de dix ans.

2. Par suite de la rigueur exceptionnelle de l'hiver 1874-75, le pétitionnaire n'a pu remplir ses engagements à partir du commencement de janvier jusqu'à la fin d'avril.

3. En avril de la dite année, le gouvernement annula le contrat, conformément aux termes de l'engagement, et dans le mois de juin suivant, il effectua un règlement avec le pétitionnaire qui reçut de ce chef la somme de \$4,000, et donna une renonciation à toutes réclamations contre le gouvernement.

4. Il ressort clairement qu'à l'époque de ce règlement, le gouvernement était

fermement convaincu qu'une communication d'hiver, par bateaux à vapeur, était possible, et que cette conviction était partagée par le pétitionnaire.

5. Les tentatives subséquentes ont démontré que cette conviction n'était pas fondée, et que vers le milieu de l'hiver, pendant une période oscillant entre trente jours et trois mois, le service ne peut être fait par aucun steamer.

Le comité est d'avis que l'arrangement conclu en juin, 1875, par le gouvernement, a été fait sous une fausse appréciation des faits par les deux parties, et qu'avec une meilleure connaissance des choses, comme on s'en est convaincu plus tard, on en serait venu à un tout autre règlement.

En égard à ces considérations, le comité recommande qu'une autre somme de \$2,960 devrait être soldée au pétitionnaire en compensation pleine et entière de ses services aux termes du contrat, et de toutes réclamations quelconques qui pourraient en résulter.

M. Bergin, du comité mixte des Impressions du Parlement, présente le cinquième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a examiné les documents suivants, et recommande qu'ils soient imprimés, savoir :—

8a. Rapport de la Commission Royale des chemins de fer avec annexes, savoir : 1o Rapport du comité qui a visité les Etats-Unis; 2o Rapport supplémentaire du même comité; 3o Extraits, Hadley, etc. (*Distribution et documents de la session*).

25a. Réponse (partielle) conformément à une résolution de la Chambre des Communes, adoptée le 20 février 1882, sur tous les sujets affectant le chemin de fer du Pacifique Canadien, et donnant des détails concernant,—

- (1) le choix de la route;
- (2) le progrès des travaux;
- (3) le choix ou la réserve des terres;
- (4) le paiement de deniers;
- (5) la construction des embranchements;
- (6) le progrès des travaux sur les embranchements;
- (7) les tarifs de transport des voyageurs et des marchandises;
- (8) les conditions particulières requises par l'acte refondu des chemins de fer et ses amendements, jusqu'à la clôture de l'exercice précédent;

(9) les mêmes conditions particulières jusqu'à la date la plus rapprochée possible de la production de l'état;

(10) copie de tous ordres en conseil et de toute correspondance échangée entre le gouvernement et la Cie du chemin de fer ou aucun des membres ou officiers des deux parties, touchant les affaires de la compagnie. (*Doc. de la session*).

25b Réponse (supplémentaire) conformément à une résolution de la Chambre des Communes, adoptée le 20 février 1882, sur tous les sujets affectant le chemin de fer du Pacifique Canadien, et donnant des détails concernant,—

- (1) le choix de la route;
- (2) le progrès des travaux;
- (3) le choix ou la réserve des terres;
- (4) le paiement de deniers;
- (5) la construction des embranchements;
- (6) le progrès des travaux sur les embranchements;
- (7) les tarifs de transport des voyageurs et des marchandises;
- (8) les conditions particulières requises par l'Acte refondu des chemins de fer et ses amendements, jusqu'à la clôture de l'exercice précédent;

(9) les mêmes conditions particulières jusqu'à la date la plus rapprochée possible de la production de l'état;

(10) copie de tous ordres en conseil et de toute correspondance échangée entre le gouvernement et la Cie du chemin de fer ou aucun des membres ou officiers des deux parties, touchant les affaires de la compagnie. (*Doc. de la session*).

36a. Copie de la déclaration faite par les plénipotentiaires anglais à la commission des pêcheries à Washington, au sujet de la réciprocité commerciale entre le Canada et les Etats-Unis, et de la réponse faite par les plénipotentiaires américains. (*Doc. de la session*).

36b. Deux communications relatives à la question des pêcheries, l'une portant la mention "personnelle et non-officielle," par l'honorable T. B. Bayard, Secrétaire d'Etat, Washington, E.-U., en date du 31 mai, 1887, et adressé à Sir Charles Tupper;—et l'autre, la réponse de Sir Charles à l'honorable M. Bayard, portant aussi la mention de "personnelle et non-officielle," en date du 6 juin, 1887. (*Distribution et doc. de la session.*)

36c. Dépêches et documents se rapportant à la question des pêcheries. (*Doc. de la session et distribution.*)

53. Dépêches de Sir L. West à lord Lansdowne; et de Sir L. West à lord Salisbury; et aussi, copie certifiée d'un rapport du comité de l'honorable Conseil Privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur Général en Conseil, concernant l'admission en franchise de certains articles, lorsqu'il paraîtra, à la satisfaction du Gouverneur en Conseil que des articles similaires du Canada pourront être importés en franchise par les Etats-Unis. (*Doc. de la session.*)

58b. Réponse à Adresse,—Copie de toute correspondance échangée avec le gouvernement Impérial relativement au désaveu des Actes du Manitoba concernant les chemins de fer. (*Distribution et doc. de la session.*)

65. Réponse à Adresse,—Copie de tous papiers, correspondance, arrêtés du conseil et ordres administratifs, non encore produits, concernant:—

(1.) Le refus de la part des autorités des Etats-Unis de permettre aux navires ou machines de sauvetage du Canada, de venir en aide aux bâtiments canadiens en détresse dans les eaux américaines.

(2.) Le refus de la part des autorités canadiennes de permettre aux navires ou machines de sauvetage des Etats-Unis, de venir en aide aux bâtiments américains en détresse dans les eaux canadiennes. (*Distribution et doc. de la session.*)

65a. Correspondance concernant la saisie de navires anglais dans la mer de Behring. (*Distribution et doc. de la session.*)

67. Réponse à Ordre (1887),—Copie de tous rapports d'exploration et correspondance relatifs à l'exploration du détroit de Northumberland en vue de la construction d'une voie sous-marine pour traverser le détroit, avec les noms des ingénieurs employés, et le compte détaillé des dépenses encourues dans la dite exploration pendant l'année 1886.

67a Réponse à Adresse (Sénat),—Plans et rapports de la dernière exploration concernant la voie sous-marine projetée entre le Cap- Traverse et le Cap-Tourmente. (*doc. de la session, sans les plans.*)

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir:

30a. Réponse à Adresse,—Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et les commissaires nommés par le gouvernement pour faire une enquête et recueillir des données au sujet du canal de la vallée de la Trent, et de la continuation future des travaux. Aussi, copie de toutes instructions autorisant les commissaires à agir et définissant leurs pouvoirs et attributions et le mode de procédure, de même que copie de tous rapports adressés au gouvernement par l'ingénieur ou les ingénieurs des travaux du dit canal depuis la dernière session du parlement.

30b. Réponse à Adresse du Sénat,—Etat détaillé de toutes sommes d'argent payées à M. A. F. Wood, de Madoc, pour ses services et ses dépenses comme évaluateur ou à tout autre titre, sur le canal de la vallée de la Trent, depuis la date de sa nomination jusqu'au 1er janvier 1888; aussi un état détaillé de toutes sommes à lui payées pour ses services et ses dépenses sur le canal Murray, du 1er décembre 1883 au 1er janvier 1883, afin de compléter l'état des sommes à lui payées, qui a été demandé à la session dernière.

34b. Réponse à Ordre (1887),—Copie de toute correspondance ou télégrammes depuis le 31 décembre dernier, touchant la construction ou la réparation de brises-lames ou jetées à Scotts Bay, Horton Landing et Boot Island, dans le comté de King, N.-E.; et aussi de toutes instructions données à l'ingénieur du département des Travaux Publics qui a visité les dites localités dans les mois de janvier et février dernier ainsi que de ses rapports à ce sujet.

34c. Réponse à Ordre,—Copie du rapport de l'ingénieur en chef sur le bris-eclames de la Baie Fortune, comté de King, I.P.-E., dans le but de l'allonger; aussi, copie de toutes pétitions, lettres, etc., se rapportant à ce sujet.

40a. Réponse à Ordre,—Relevé du montant total déboursé par le gouvernement par suite du soulèvement du Nord-Ouest.

43b. Réponse à Ordre,—Copie de tous rapports, correspondance, pétitions ou documents concernant la construction permanente projetée d'un bureau de poste et de douane à Strathroy, et de toutes recommandations faites au sujet de son emplacement, de son caractère, de son coût, etc., etc.

43c. Réponse à Ordre,—Copie de toutes lettres, mémoires et autres documents concernant la construction d'édifices publics dans la cité de St-Hyacinthe, tels que le bureau de poste et entrepôt pour la douane, etc.

43d. Réponse à Ordre,—Copie de toute correspondance et pétitions concernant la construction des bureaux de poste, de douane et du revenu de l'intérieur, dans la ville de Pictou.

46a. Rapport, suivant les termes de la clause 109 de l'acte des Cours Suprême et de l'Echiquier, Statuts Révisés du Canada, chap. 135, au sujet de l'Ordre Général, No. 83, qui a été fait par les juges de la Cour Suprême du Canada, pendant l'année dernière.

46b. Réponse à Ordre,—Etat donnant les noms de tous les juges de cours Supérieure, de Loi ou d'Equité admis à la retraite en Canada et la date de leurs lettres-patentes respectives. Aussi, copie de la dernière lettre-patente adressée à un juge de la cour Supérieure admis à la retraite.

52. Réponse à Adresse,—Règlements faits par le Gouverneur en Conseil concernant l'enregistrement des unions ouvrières.

54. Réponse à Ordre,—Rapport de M. Parmelee au ministre des Douanes sur l'apropos de faire de Kamloops un port douanier.

55. Réponse à Ordre,—Etat donnant la date à laquelle le steamer "Northern Light" a commencé ses voyages entre l'Île du Prince-Edouard et Pictou, N.-E., le nombre de voyages faits, le nombre de voyageurs transportés, et la date de son dernier voyage jusqu'à date.

55a. Réponse à Ordre,—Etat donnant les noms et les salaires de tous les capitaines en charge de steamers du gouvernement, ainsi que les salaires et allocations actuellement payables aux dits capitaines et à eux payés; et copie de toutes pétitions, correspondance, télégrammes, etc., concernant le salaire du capitaine du "Northern Light" depuis le 1er janvier 1879.

Aussi, état donnant les noms et le nombre d'hommes employés à bord du dit steamer, ou en rapport avec lui, au cours de l'été dernier, à partir de la discontinuation de ses voyages au printemps de 1887 jusqu'à la reprise de son service dans l'automne de la même année.

55b. Réponse supplémentaire à Ordre,—Etat donnant les noms et le nombre d'hommes employés à bord du steamer *Northern Light*, ou en rapport avec lui, au cours de l'été dernier, à partir de la discontinuation de ses voyages au printemps de 1887 jusqu'à la reprise de son service dans l'automne de la même année.

56. Réponse à Ordre,—Relevé du montant total payé par le gouvernement en rapport avec l'acte des licences pour la vente des liqueurs.

57. Réponse à Ordre,—Etat indiquant le montant des sommes dépensées depuis 1867 aux réparations et améliorations du quai à St-Jérôme de Matane.

58. Réponse à Ordre,—Relevé des accidents de chemins de fer signalés au gouvernement en 1886, et au sujet desquels des actions sont actuellement pendantes.

58a. Réponse à Ordre,—Etat indiquant le montant voté à chaque session depuis 1880 comme subventions aux chemins de fer, combien a été voté pour chaque province, et le montant payé à compte de ces subventions.

58c. Réponse à Ordre,—Copie de toute correspondance et rapport entre M. Allan Knight et le gouvernement; aussi entre le département des chemins de fer ou aucuns de ses officiers, au sujet de dommages subis par lui en rapport avec l'embranchement de Derby, dans le comté de Northumberland, N.-B.

58d. Réponse à Adresse,—Copie des rapports d'explorations des chemins de fer entre le Détroit de Canso et Sydney *via* Grand-Narrows, et entre le Détroit de Canso et Louisbourg *via* St. Peters, pendant l'été de 1885, avec les évaluations du coût des deux lignes ;

Aussi, copie des rapports d'explorations entre Grand-Narrows, *via* Boisdale, et North Sydney et Sydney, et entre East Bay et St. Peters ; de même que des rapports d'explorations entre Sydney et Loch Lomond *via* la Vallée de Mira et la Vallée de Salmon River, pendant l'année 1886 ; et aussi copie de tous télégrammes adressés au département des chemins de fer pendant la saison des explorations ;

Aussi, copie de la minute du Conseil adoptant la route de Grand-Narrows à North et South Sydney, *via* Boisdale, avec celle du rapport de l'ingénieur au sujet de la traverse de Grand-Narrows.

Et aussi, copie de tous énoncés et arguments soumis au gouvernement, à l'encontre de la route de Grand-Narrows, par la délégation du Cap-Breton, en janvier dernier ; et aussi, un état indiquant la route particulière favorisée par la dite délégation.

58e. Réponse à Ordre (1887),—Copie de toutes réclamations adressées au département des chemins de fer pour expropriation de terrains pour la construction de l'embranchement de St-Charles, dans le comté de Lévis ; aussi un état indiquant le montant de chaque réclamation ; le nom de ceux dont les réclamations ont été réglées jusqu'au 1er avril 1887, et le montant qui leur a été accordé ; aussi le nom de ceux dont les réclamations sont encore pendantes.

58f. Réponse à Ordre,—Copie de toute correspondance entre le département des chemins de fer et MM. A. Pion et Cie, de Québec, au sujet d'une réclamation pour marchandises endommagées sur l'Intercolonial.

59. Réponse à Ordre,—Etat indiquant la quantité du matériel roulant acheté pour le chemin de fer Intercolonial pendant le dernier semestre de l'année expirée le 31 décembre 1887, donnant chaque espèce de matériel roulant, s'il a été acheté par contrat, ou autrement, les noms des vendeurs, et le coût de chaque espèce ; aussi un état montrant le matériel roulant construit dans les ateliers du gouvernement.

59a. Réponse à Ordre,—Etat détaillé des dépenses faites sur l'Intercolonial et portées au compte du capital pour les années 1879 à 1887.

59b. Réponse à Ordre,—Copie des procédés de l'enquête faite à Ste-Flavie, le 23 septembre 1887, sur le corps de Wm. L. Duncan, tué le jour précédent sur le chemin de fer Intercolonial, avec la preuve faite à cette enquête. Aussi, copie de tout rapport ou investigation sur l'accident par les autorités du chemin de fer ou d'aucun rapport relatif à cet accident adressé au département des chemins de fer et canaux, et de toute correspondance échangée avec le dit département relativement à cette affaire.

59c. Réponse à Ordre,—Copie de toutes soumissions reçues par le gouvernement en février dernier, pour le clôturage du chemin de fer de prolongement vers l'Est, dans la Nouvelle-Ecosse, et de l'Intercolonial, à partir de Pictou Landing jusqu'à la jonction à Windsor, ainsi qu'un état indiquant le nom de la personne ou des personnes auxquelles des contrats ont été donnés, s'il en a été donné, et la longueur de clôturage donnée à chaque entrepreneur, ainsi que le montant à payer à chacun d'eux.

59d. Réponse à Ordre,—Copie de la correspondance entre J. C. Pottinger, écr., surintendant du chemin de fer Intercolonial, et M. Noel Fortin, de la paroisse de St-Fabien, concernant l'accident et les dommages causés à ce dernier.

59e. Réponse à Ordre,—Relevé des accidents arrivés aux trains de l'Intercolonial par suite de collisions, rails brisés, ou autrement, depuis le 1er avril 1887, jusqu'au 1er mars 1888, les causes et dates respectives ; les noms de tous chefs de train, ingénieurs-mécaniciens ou autres employés destitués, suspendus de leurs fonctions ou mis à l'amende à la suite de telles collisions ou de toute autre négligence de leurs devoirs ; le montant du dommage (si aucun) causé dans chaque cas à la propriété ; le chiffre de la compensation payée aux personnes possédant des propriétés détruites ou endommagées, ainsi que le montant des réclamations pour pertes ou dommages (s'il en est) non réglées.

59f. Réponse à Adresse,—Copie de tous papiers, documents, correspondances, etc., concernant la destitution de Odias Carbonneau, Eudore Gaumont et Fidèle Pelle-

tier, tous trois employés sur le chemin de fer Intercolonial, le premier comme opérateur du télégraphe à la Chaudière, comté de Lévis, le second comme homme de section à St-Thomas, comté de Montmagny, et le troisième comme agent à la station du Cap St-Ignace, dit comté.

60. Réponse à Ordre,—Copie du contrat qui existe actuellement entre le gouvernement et les entrepreneurs pour l'impression des billets de la Puissance, et de toute correspondance ayant trait à son adjudication.

61. Réponse à Ordre,—Etat indiquant le coût total de la construction des divers travaux exécutés pour la descente des bois et billots sur la rivière Ottawa et ses tributaires jusqu'au 30 juin dernier; aussi un état indiquant la dépense annuelle de l'entretien de ces ouvrages pendant les cinq années antérieures au 30 juin dernier, sous les différents chefs de reconstruction, réparation, et frais d'administration, à chacune des stations, avec le nom de la rivière ou du tributaire où la dépense a eu lieu; et copie de toute demande reçue de particuliers ou de compagnies à charte pour l'acquisition par voie d'achat ou autrement de tout ou partie de ces ouvrages et améliorations sur la rivière Ottawa et ses tributaires.

63. Réponse à Ordre,—Copie de tous contrats conclus par le gouvernement avec John Harvey pour la construction de glissoires et autres améliorations dans la rivière Mattawa; de toutes annonces demandant des soumissions pour ces travaux; des dites soumissions et de tous autres papiers, lettres et correspondance entre le gouvernement et Harvey au sujet des dits contrats et travaux.

64. Réponse à Ordre,—Copie de toute correspondance, pétitions et rapports concernant la réclamation des Sauvages Chippewas et Ottawas à certaines îles dans le lac Erié et la rivière Détroit.

64a. Réponse à Adresse,—Copie de toute correspondance, accusations, papiers ou ordres concernant la démission d'Archibald Culbertson de la position de conseiller de la bande des Mohawks.

64b. Réponse à Ordre,—Copie de toute correspondance entre le gouvernement et toute personne ou personnes au sujet de la réclamation des Sauvages de Missis-sauga, en vertu des divers traités concernant des terrains non cédés, ainsi que tous rapports et plans s'y rattachant.

64c. Réponse à Adresse,—Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et celui de l'Ontario concernant une réclamation des Sauvages des Six Nations demandant une indemnité pour la submersion de leurs terres par suite de la construction d'un barrage dans la grande rivière, à Dunsville, par la Cie du Canal Welland, vers l'année 1833; aussi, copie de tous ordres en conseil et rapports de département, relatifs à cette réclamation ou au paiement d'une indemnité.

64d. Réponse à Ordre,—Copie de toutes lettres, télégrammes et requêtes adressées par des Sauvages de la réserve de Caughnawaga au ministre de l'Intérieur, demandant une élection de chefs suivant les dispositions de l'Acte des Sauvages, et de toutes correspondances échangées à ce sujet entre les dits Sauvages, le ministère de l'Intérieur et l'agent de la réserve.

66. Copie certifiée du rapport d'un comité du Conseil Privé, au sujet des chemins de fer dans le Manitoba, les Territoires du Nord-Ouest et la Colombie Anglaise, ainsi que le rapport du ministre des chemins de fer et canaux sur ce sujet, y compris copie d'un projet de convention avec annexe.

68. Copie de rapports de comités du Conseil Privé, et autres papiers, concernant le désaveu de certains actes passés par la législature de la province de la Colombie Anglaise.

69. Rapport des Commissaires du Hâvre de Québec, pour 1887.

69a. Rapport des Commissaires du Hâvre de Montréal, pour 1887.

70. Réponse à Ordre (1887),—Copie de tous papiers et correspondance concernant quelque changement à apporter dans le système de ventilation de la salle des délibérations de la Chambre des Communes.

71. Réponse à Ordre,—Copie du rapport fait par le professeur Saunders relativement au site de la ferme expérimentale dans le Nord-Ouest, et de toutes lettres,

documents et papiers concernant les divers sites proposés ainsi que les recommandations qu'il a faites à ce sujet.

72. Réponse à Ordre.—Copie de toute correspondance, rapports et recommandations se rapportant à l'allégation du capitaine George H. Young, de Winnipeg, qui prétend avoir sauvé le prêtre blessé, le révérend père Moulin, à Batoche, le 11 mai, 1885, avec l'aide des hommes de l'ambulance Bailey et King, du 90ième bataillon ; et que le dit sauvetage n'a pas été effectué par le docteur Gravely, de Cornwall, tel que relaté dans le rapport du chirurgien-général de la milice, présenté au parlement en mai, 1886.

73. Copie certifiée d'un rapport d'un comité de l'honorable Conseil Privé, approuvé par Son Excellence le gouverneur-général en Conseil, le 23 juillet 1887, sur un mémoire, en date du 19 juillet 1887, du ministre des Travaux Publics, donnant son assentiment aux recommandations contenues dans le rapport annexé du surintendant des télégraphes du gouvernement, savoir : que les mesures nécessaires soient prises pour permettre à la Puissance de prendre part à la convention pour la protection des câbles sous-marins.

Sir Adolphe Caron, du comité des Bills Privés, présente le cinquième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a examiné les bills suivants du Sénat, et est convenu de les rapporter avec un amendement dans chaque cas :—

Bill (No 128) intitulé : " Acte pour faire droit à Eleonora Elizabeth Tudor."

Bill (No 130) intitulé : " Acte pour faire droit à Catherine Morrison."

Votre comité a aussi examiné le bill (No 129) du Sénat, intitulé : " Acte pour faire droit à Andrew Maxwell Irving," qu'il rapporte, sans amendement.

Le délai pour recevoir des rapports de comités sur bills privés étant expiré, votre comité recommande la suspension de la règle 49 en ce qui concerne le présent rapport du comité.

Comme la session tire à sa fin, votre comité recommande, de plus, que la dernière partie de la règle 65 soit suspendue au sujet des bills précédents, et que ces bills soient inscrits sur la feuille des Ordres d'aujourd'hui, afin qu'ils soient délibérés en comité général à l'heure ordinaire fixée pour les bills privés.

M. Wallace, du comité spécial chargé de faire une enquête et un rapport sur l'étendue et l'effet de certaines coalitions commerciales que l'on dit exister au sujet de l'achat et de la vente et de la fabrication et vente en Canada de tous produits étrangers ou canadiens, et, aussi, de prétendues coalitions des compagnies d'assurance contre l'incendie, faisant affaires en Canada,—présente un rapport dans les termes suivants :—

Le comité s'est mis à l'œuvre pour accomplir les devoirs qui lui étaient imposés le 6 mars 1888, et a tenu 26 séances, ayant continué ses investigations jusqu'au 8 de ce mois.

Le temps dont pouvait disposer le comité n'était pas suffisant pour s'enquérir de la nature et de l'étendue de soi-disant coalitions autres que celles-ci après spécifiées.

Soixante-trois témoins ont été interrogés, et une enquête complète a été faite sur les sujets suivants : Le sucre et les épiceries, le charbon, les biscuits et la confiserie, la coalition contre les fabricants canadiens de boîtes de montres, le fil métallique barbelé, la ficelle à lien, les instruments aratoires, les poêles, les fabricants de bières et les entrepreneurs de pompes funèbres, les meuniers de farine d'avoine, la coalition des commerçants d'œufs, l'orge, et l'Association des assurances canadiennes contre le feu.

La fabrication des boîtes de montres en Canada, s'est largement développée dans l'espace de quelques années, et deux fabricants prétendent qu'ils sont en état d'approvisionner le marché canadien. Un de ces établissements a été forcé de s'unir à l'Association américaine sous la menace d'être ruiné. Il existe une association canadienne de brocanteurs de montres américaines affiliée à cette association américaine, et sous le contrôle de celle-ci. Aux termes de sa constitution, tout membre

qui enfreint les règlements est passible d'une amende de \$500, et est expulsé de l'association. Si l'association américaine réussit dans ces efforts, ce sera la destruction d'une industrie canadienne florissante.

#### LE SUCRE ET LES ÉPICERIES.

La coalition entre les raffineurs de sucre et la ligue (*Guild*) des épiciers du Canada, effectuée le 20 avril 1887, est provenue de la ligue. Cette dernière s'est formée à Montréal le 7 juin 1884, et prétendait représenter, lors de l'adoption de l'accord relatif au sucre, 95 pour 100 des épiciers en gros, y compris les confiseurs et les fabricants de biscuits des provinces d'Ontario et de Québec, en dehors desquels la ligue n'avait ni membres ni contrôle. Après plusieurs tentatives inutiles faites par celle-ci pendant l'année précédente, les raffineurs canadiens consentirent à un arrangement par lequel ils devaient vendre leurs produits aux membres de la ligue à des conditions plus favorables qu'à ceux n'en faisant pas partie. Le premier accord était à l'effet que les commerçants qui refuseraient d'y souscrire paieraient un  $\frac{1}{2}$  de centin de plus par livre que les signataires de la convention pour toutes les qualités de sucre blanc. Par des négociations subséquentes, cette proportion fut augmentée à un  $\frac{1}{2}$  centin de plus par livre pour les mêmes qualités. Plus tard, cet arrangement fut annulé pour être remplacé par le suivant :— $\frac{1}{2}$  de centin de plus par livre pour toutes les qualités de cassonades jaune et blanche, sans l'escompte alloué aux parties contractantes, qui était de  $2\frac{1}{2}$  pour 100. On a prouvé que cela équivalait à une hausse d'environ 30 centins par 100 livres pour toutes les qualités.

Il fut aussi convenu que les non-signataires seraient obligés d'acheter deux barils de cassonade jaune avec chaque baril de cassonade blanche, mais cette condition ne fut pas longtemps mise à effet.

Il n'y a pas eu de preuve d'aucune coalition entre les différentes raffineries ou quelques-unes d'elles pour fixer des prix uniformes de vente; les diverses conventions entre elles et la ligue furent restreintes à l'imposition de prix et de conditions différentiels à ceux qui n'appartenaient pas à la ligue. Ces conventions furent conclues par les raffineurs à la condition que le marchand de gros ne demanderait pas plus que  $\frac{1}{2}$  de centin de hausse par livre de sucre granulé au marchand en détail pour des lots de 15 barils ou plus, et  $\frac{3}{8}$  de centin pour de moindres lots. Ils stipulèrent avec la ligue que tel serait le maximum du profit. La hausse que proposait et réclamait la ligue était plus forte, soit  $\frac{1}{2}$  centin par livre pour moins de 15 barils, et  $\frac{3}{8}$  de centin pour de plus grandes quantités.

La ligue fit d'énergiques efforts pour induire les raffineurs à refuser de vendre leurs produits aux non-signataires; ayant échoué sur ce point elle s'efforça d'obtenir une différence d'un centin par livre contre eux. Elle demanda ensuite qu'ils fussent contraints à acheter deux barils de cassonade jaune avec chaque baril de sucre granulé, et elle réussit pour un temps. Ce fut une condition ajoutée à l'augmentation de prix de  $\frac{1}{2}$  de centin par livre, ainsi qu'à la perte de l'escompte ordinaire qui était de  $2\frac{1}{2}$  pour 100. Une liste des maisons de commerce ayant souscrit à la convention fut donnée à tous les raffineurs. Les signataires primitifs étaient au nombre de 98, ce qui comprenait 14 maisons faisant à la fois le commerce de gros et le commerce de détail. À une assemblée de la ligue, tenue le 16 novembre 1887, ces 14 maisons furent sommairement, et sans avis préalable, rayées de la liste, et privées ainsi du droit d'acheter sauf aux conditions imposées aux non-signataires.

Le comité exécutif de la ligue se réunissait chaque semaine pour établir les prix auxquels les sucres de toute espèce seraient vendus aux détailliers, sauf l'arrangement fait avec les raffineurs ainsi que ci-dessus mentionné. La punition pour refus de s'y conformer était la radiation du nom du délinquant de la liste fournie aux raffineurs.

Les membres de la ligue promettaient solennellement de maintenir ces prix, ainsi que d'autres règlements de la ligue, sous peine d'expulsion. Ils étaient aussi tenus en honneur de tenir strictement confidentielles et secrètes, toutes les discussions et délibérations de l'Association en séance exécutive." Les souscripteurs aux conventions relatives au sucre et autres étaient obligés de "convenir et s'engager à fidèlement et honorablement remplir et suivre les termes et conditions stipulés."

La ligue fit aussi des conventions avec les fabricants de tabac, d'empois et de poudre à pâte dite *Cook's Friend*, en vertu desquelles les prix de ces articles pour les détailliers devaient être fixés par la ligue, et mises en vigueur sous peine de la privation du droit d'acheter excepté à des prix plus élevés.

Ces conventions n'étaient faites qu'avec des fabricants individuels seulement, et il n'y avait pas de condition entre les fabricants de produits similaires.

Des arrangements furent aussi faits avec les agents de Morton et Cross et Blackwell pour les marinades, et pour la mine de plomb de James, le bleu de buanderie, etc., et l'aliment lacté de Nestlé, d'après lesquels les marchands de gros s'engageaient envers les fabricants anglais à maintenir les prix établis par eux pour la vente aux détailliers.

Les procès-verbaux de la ligue font voir qu'elle essaya de contrôler la production des Moulins Mont-Royal. Cette résolution se lit comme suit :

"Que vu que le riz, le produit des moulins de Mont-Royal, s'est vendu et se vend à des prix non-rémunérateurs, cette assemblée recommande que la question de fixer une avance minimum sur cet article de 3c. par livre sur les prix du moulin, lorsqu'il est vendu en quantités de vingt-cinq sacs et moins, soit discutée par les différentes ligues le plus tôt possible, et que leurs avis soient soumis par leurs délégués à la prochaine réunion de la ligue fédérale."

Le procès-verbal de la dernière réunion de la ligue fait voir qu'elle cherchait à effectuer une coalition entre deux des fabriques d'empois du Canada. La résolution à cet effet se lit comme il suit :—

"Pourvu que les compagnies d'amidon d'Edwardsburg et British-American ne vendent qu'au commerce de gros seulement et établissent un prix uniforme, et supportent le commerce de grès pour une avance minimum au commerce de détail d'un demi-centin par livre sur l'empois de buanderie ordinaire, et de trois quarts de centin sur tous les autres, à l'exception de l'empois de riz, sur lequel l'avance sera d'un centin, les marchands de gros s'engagent à ne pas vendre les produits d'aucune autre compagnie d'empois qui, sur invitation de se joindre à eux, refusera de le faire aux mêmes conditions."

Ces faits prouvent que la ligue des épiciers, ainsi que ses diverses coalitions, est nuisible à l'intérêt public en limitant la concurrence, en haussant les prix, et en faisant usage de ses pouvoirs croissants et faciles dans le but de produire et propager tous les mauvais effets du monopole. Elle refuse d'admettre certains commerçants dans ses rangs, d'autres y sont admis et ensuite expulsés, d'autres encore sont mis au ban de la ligne, si pour des scrupules de conscience ou par esprit d'indépendance ils refusent de s'y agréger.

Des marchands qui achetaient à conditions égales et avec les mêmes facilités que d'autres marchands se trouvent tout à coup au pouvoir de cette coalition. C'est ainsi que des établissements qui, en certains cas, sont le fruit d'un demi-siècle de travail et de commerce honorable, et jouissant d'une longue expérience et de la confiance du public, sont menacés de ruine.

Il n'existe aucune excuse raisonnable, et encore moins aucune justification, pour beaucoup de ces actes et conventions arbitraires. Le commerce d'épicerie en gros était dans une condition florissante depuis nombre d'années; les faillites étaient presque inconnues; la prétendue démoralisation du commerce de sucre n'était en réalité que la même condition dans laquelle se trouvait ce commerce depuis nombre d'années par suite de l'habitude de vendre le sucre à un faible profit. La raison alléguée pour la fixation du prix de beaucoup d'autres articles est qu'ils se vendaient à un profit trop minime. Il fut convenu de fixer les profits, puis on les augmenta ensuite, mais jamais ils ne furent réduits, quoique les valeurs en général eussent subi une baisse.

On voit qu'une association formée d'abord pour s'entendre sur des conditions uniformes de crédit et d'escompte, et pour empêcher de dater en avance les factures, etc., étendit bientôt et rapidement ses opérations à des projets plus ambitieux. Le pouvoir, d'abord exercé avec prudence, fut bientôt saisi d'une main plus ferme, et enfin le simple procédé de "prend qui peut" finit par guider ces associations dans leurs opérations.

## COALITIONS DES MARCHANDS DE CHARBON.

Il existe des coalitions de marchands de charbon à Toronto, Ottawa, Montréal et London.

A Toronto, une association de ce genre est en existence depuis quelques années, et en 1886 elle fut affiliée à la Chambre de Commerce de Toronto, et désignée sous le nom de *Section du charbon* de cette chambre.

Cette section se compose d'environ cinquante-six membres, dont cinq ou six sont des importateurs et les autres des détailliers, qui sont approvisionnés par les premiers à 75 cts par tonne de moins que les prix payés par les consommateurs. Les affaires sont administrées par un comité exécutif, dont une majorité doit, d'après la constitution, être composée d'importateurs; en conséquence, ces importateurs, qui sous d'autres rapports sont une classe privilégiée, ont la main haute sur ce commerce, et ainsi que le font voir les procès-verbaux de leurs réunions, presque tous les immenses avantages de la coalition tournent à leur profit.

Pour devenir membre de cette section du charbon, il faut verser cent piastres à la caisse de la Chambre de Commerce, et vingt piastres à celle de la section, en tout \$120. Cette section a sa constitution propre, ses statuts et règlements, qui, pour être mis à exécution, doivent être sanctionnés par le conseil de la Chambre de Commerce. La copie de sa constitution et de ses règlements déposée devant le conseil pour son approbation n'est pas du tout identique à celle qui nous a été fournie par le secrétaire de la section du charbon. Cette différence est assez grande, car cette dernière contient un article de la constitution et huit règles spéciales qui ne se trouvent pas dans la première.

Les règlements les plus arbitraires y sont établis. On emploie des agents secrets (*detectives*), et les commerçants sont surveillés. On exige des serments de fidélité à la constitution et aux règlements non seulement de la part des membres, mais aussi de leurs commis, et les serments que l'on fait prêter à ces employés ont parfois un effet rétroactif aussi bien que pour le futur. Toute violation de ces serments est jugée par le comité exécutif en question, et les punitions sont de fortes amendes ou l'expulsion. Un sixième de toutes les amendes va à la caisse de la section du charbon, et les cinq-sixièmes sont partagés entre les importateurs. Les registres font voir qu'il a été par trois fois imposé des amendes de \$1,000 chacune.

Ainsi, nous avons ici le spectacle extraordinaire d'une association mercantile qui s'arroge des pouvoirs conférés aux tribunaux seuls, et de juges qui tolèrent virtuellement le parjure en acceptant des amendes à partager entre les importateurs. Ce phénomène n'est pas moins pénible ni moins répréhensible parce que l'association qui agit ainsi porte le titre respectable de "Section du Charbon de la Chambre de Commerce de Toronto."

La manière dont on traite les soumissions est digne d'attention en ce qu'elle fait voir comment on se joue de la confiance du public. Lorsqu'il est demandé des soumissions pour la fourniture du charbon à Toronto pour les édifices du gouvernement fédéral ou de celui d'Ontario, pour les institutions publiques, l'aqueduc, les écoles publiques, les institutions de charité, l'hôpital général, etc., on convoque une assemblée de la "Section du charbon" à laquelle on fixe le prix que doit payer celui qui demande les soumissions, et le privilège de remplir le contrat est accordé à celui des membres qui offre la prime la plus élevée. Ainsi, en 1886, pour le privilège de fournir environ 2,500 tonnes de charbon au gouvernement d'Ontario, il fut payé une prime de \$1,500. Le même contrat, y compris un peu de bois, fut vendu en 1887 pour \$1,399. Les primes ainsi payées sont partagées entre les membres importateurs de la même manière que les amendes. Mais afin d'endormir les soupçons du public sur l'existence d'une coalition et que le charbon n'est pas fourni à sa véritable valeur marchande, d'autres membres de la section font des soumissions à des prix plus élevés. Les citoyens paient aussi, non pas des prix de concurrence, mais ceux que la coalition veut bien leur extorquer.

D'après des arrangements faits avec les marchands de charbon américains, ceux qui sont en défaut comme membres, soit parce qu'ils ne peuvent payer les amendes ou pour d'autres causes, ne peuvent acheter de charbon aux États-Unis. On prend

aussi les plus grandes précautions pour empêcher toute possibilité de concurrence de la part de ceux qui ne sont pas membres de l'association, et la section du charbon de Toronto empêche les mineurs et exportateurs américains d'expédier du charbon à qui que ce soit à Toronto qui ne fait pas partie de la coalition. Par exemple, la *Butler Colliery Co.* de Buffalo avait vendu un chargement de goélette de 254 tonnes de charbon anthracite à Gooderham et Worts, sans avoir obtenu le consentement de la section du charbon de Toronto. Aussitôt celle-ci télégraphia à l'association de Buffalo d'arrêter tout autre envoi, et il lui fut imposé une forte amende. Les procédures ultérieures sont décrites dans l'extrait qui suit du procès-verbal de la section du charbon de la Chambre de Commerce de Toronto :—

“ *Résolu.*—Que la question de l'expédition de charbon à Gooderham et Worts par la *Butler Colliery Co.* soit laissée entre les mains du comité de Toronto à Buffalo, pour qu'elle soit décidée suivant que l'exige l'importance de l'affaire ; et il est de plus résolu que, comme la *Butler Colliery Co.* a indiqué qu'elle était prête à réparer le tort qu'elle a fait à ce marché par son expédition de charbon à Gooderham et Worts contrairement aux règles de cette association, le comité est d'opinion que plusieurs milliers de piastres ne suffiraient pas pour réparer le mal, car le charbon a été distribué parmi un grand nombre d'amis et de connaissances, qui ont librement informé leurs amis qu'ils avaient réussi à battre la coalition du charbon et avaient eu leur charbon à un prix beaucoup moindre que ceux de la coalition. Cependant, vu l'offre spontanée de la *Butler Colliery Co.*, la branche du charbon de la chambre de commerce de Toronto doit être aussi raisonnable que possible dans sa demande et acceptera \$1,000 comme satisfaction pleine et entière dans le cas actuel ; et que le secrétaire soit chargé de transmettre copie de cette résolution au secrétaire du comité de Toronto à Buffalo.”

L'organisation des marchands de charbon à Ottawa a été formée d'après un plan plus scientifique, mais non moins effectif, que celle qui vient d'être décrite, bien qu'elle n'ait pas recours aux serments ni aux amendes. Une compagnie fut légalement constituée sous le nom d'*Ottawa Coal and Cartage Co.* Trois des marchands de charbon sont membres de cette compagnie, et la plupart des autres y ont été affiliés. La compagnie de voiturage fait toutes les affaires, sauf qu'elle ne prend pas les commandes des consommateurs et ne reçoit pas l'argent. Elle reçoit le charbon, l'apporte aux dépôts et le distribue aux consommateurs. Le prix du détail est fixé par la coalition. Au commencement de la saison, il fut convenu qu'une certaine proportion des profits nets serait donné à chaque marchand, et qu'il vendît du charbon ou non son profit était assuré.

La compagnie de voiturage, l'année dernière, après avoir payé toutes les dépenses et les primes ou parts aux membres affiliés, a divisé plus de \$33,000 de profits entre trois actionnaires, sur un capital social de \$1,500.

À Montréal et à London, il existe aussi des coalitions pour maintenir des prix élevés et contrôler le marché. Elles paraissent être moins oppressives qu'à Toronto et Ottawa, bien qu'aussi répréhensibles en principe.

À Cobourg, il n'existe pas de coalition. La meilleure qualité de charbon s'y vend à des prix bien inférieurs à ceux de Toronto, quoique le taux du fret soit à peu près le même.

#### INSTRUMENTS ARATOIRES.

Les témoignages de MM. H. A. Massey, de Toronto, Copps, de Hamilton, et A. W. Morris, de Montréal, ont été décisifs dans ce sens qu'il n'existe pas de coalition parmi les fabricants d'instruments aratoires.

#### ORGE.

M. W. D. Mathews, président de la chambre de commerce de Toronto, a déposé qu'il n'existe pas de coalition parmi les acheteurs d'orge.

#### FIL MÉTALLIQUE BARBELÉ.

Pendant l'hiver dernier, une tentative a été faite par les fabricants de fil métallique barbelé afin d'établir des prix uniformes pour leur produit. La convention que le marchand de détail était prié de signer l'obligeait à vendre à 6½ centins par livre, et

on lui promettait qu'il pourrait acheter à  $5\frac{3}{4}$ , soit une réduction de  $\frac{1}{4}$  de centin sur les prix des années dernières.

#### FABRICANTS DE BIERES ET ENTREPRENEURS DE POMPES FUNEBRES.

Les fabricants de cercueils et ceux qui font un commerce se rattachant aux pompes funèbres sont convenus avec l'association des entrepreneurs de pompes funèbres de ne vendre qu'aux membres de cette organisation. Pour devenir membres, il faut le consentement des trois plus proches entrepreneurs de pompes funèbres, et ensuite, celui des deux-tiers du comité exécutif. Il est aisé de voir que ce consentement ne peut s'obtenir sans peine, et la conséquence est qu'il est extrêmement difficile et généralement impossible pour un individu de s'établir comme entrepreneur de pompes funèbres, car l'association contrôle non-seulement la vente des bières et des cercueils, mais encore tous les accessoires et fournitures nécessaires aux pompes funèbres. Cette coalition est étendue dans ses opérations, est d'une nature très-arbitraire et gêne d'une manière injustifiable la liberté personnelle. Comme dans les autres coalitions, ses membres sont passibles d'amendes et d'expulsion.

Le résultat inévitable de ce contrôle exclusif, c'est que les familles en deuil ont à payer des prix exorbitants, et plus le malheur frappe fréquemment, plus le fardeau de cette coalition devient oppressif.

#### FABRICATION DE CORDAGE ET DE FICELLE A LIEN.

Cette coalition comprenait cinq établissements qui s'occupe de la fabrication susdite:—

- La corderie de John A. Converse, à Montréal.
- A. Bannerman & Frère, à Montréal.
- John Brown & Cie., à Québec.
- Corderie de Dartmouth, à Halifax, N.E.
- Thos. Conner & Fils, à Saint-Jean, N.B.

Ces cinq corderies contrôlent une grande partie de cette branche d'industrie en Canada, et peuvent fabriquer à peu près deux fois la quantité de ficelle à lien consommée dans le pays. Il y a quelques autres corderies qui ne faisaient pas partie de la coalition.

Un autre établissement pour la confection de la ficelle à lien et qui n'appartenait pas à la coalition s'est ouvert à Brantford en 1887. Il peut fabriquer 500 tonneaux par année, ou environ 20 pour 100 de toute la quantité jusqu'ici requise au Canada.

La coalition s'est d'abord formée en novembre 1884 et a continué d'exister jusqu'en mai 1887. Elle fut alors dissoute, mais réorganisée au mois d'août suivant. Elle était constituée d'après le système de poule, et consistait dans une convention entre les cinq établissements ci-dessus nommés, par laquelle ils établissaient des prix uniformes, sujets à être changés de temps à autre, et une proportion des ventes totales faites en Canada allouée à chacun d'eux. Ceux fabriquant plus que leur proportion payaient un centin et demi par livre pour leur excédant de mise, et cela était divisé entre ceux qui vendaient moins que la proportion qui leur était allouée. Cet arrangement avait pour effet d'assurer l'uniformité des prix pour la ficelle à lien, et d'éviter l'excès de production. On prétend qu'il avait aussi l'effet d'en améliorer la qualité. Les témoignages font voir que les prix payés en Canada sont plus élevés qu'aux Etats-Unis et dans la Grande-Bretagne. On a expliqué l'augmentation des prix de la corde et de la ficelle à lien en 1887 par la hausse qui s'était produite sur la matière première qui avait augmenté de £25 à £42 la tonne. Ça été le résultat des opérations d'un syndicat américain qui a obtenu le contrôle de la récolte de manille dans toutes les parties du monde.

Cette coalition a pris fin en avril dernier, depuis que cette enquête est ouverte.

#### L'ASSOCIATION CANADIENNE DES FONDEURS DE FER.

Cette association a été fondée en 1865, et elle a continué d'exister depuis cette date. Elle compte aujourd'hui 18 maisons. Il y a, en dehors de l'association, environ 40 fabricants des mêmes articles; quelques-uns d'entre eux sont de grands fabricants,

mais la plupart ont peu d'importance. Le principal but de l'association était "l'établissement d'un tarif uniforme général pour les poêles et autres articles de fonderie." En 1875 furent passées des résolutions ordonnant un dépôt de \$100 par chaque membre de l'association, "lequel montant," dit la résolution, "sera confisqué au détriment de tout membre coupable d'une violation des prix adoptés par cette association," et nommant un comité des griefs, composé de trois membres, dont le devoir "sera d'examiner toutes les accusations renvoyées devant lui, et dont la décision sera finale dans tous les cas;" et "si le comité manque d'examiner sur-le-champ les accusations renvoyées devant lui par le président, chacun de ses membres encourra la confiscation de la somme de \$100;" et établissant aussi "qu'il sera du devoir de chaque membre de l'association de prendre connaissance de toute violation de prix, et, sur preuve satisfaisante, de porter une accusation en donnant avis au président, qui devra mettre immédiatement l'affaire entre les mains du comité."

La formule de pacte suivante a aussi été adoptée à la même assemblée en 1875 :— "Nous, les membres soussignés, engageons par le présent notre parole d'honneur que nous adhérons strictement aux prix, conditions et règles tels qu'énoncés dans le précédent rapport adopté par l'association tant à la lettre que dans l'esprit, et que nous nous tiendrons responsables pour nous-mêmes, nos maisons et nos agents; et dans le cas où une accusation serait prouvée contre l'une de nos maisons respectives, nous convenons individuellement de nous en tenir à la décision du comité, et que nous ne refuserons pas en conséquence de cette décision, de nous soumettre à la sentence rendue; et nous ne nous retirerons pas de l'association ni ne réclamerons aucuns deniers perdus par nous par confiscation." A une assemblée tenue en 1877, il fut résolu "que tout membre de cette association soit autorisé à offrir et payer la somme de \$50 à tout client qui pourra fournir une preuve satisfaisante, par écrit, de la part du vendeur, que quelque membre a accordé des conditions plus avantageuses que celles autorisées par l'association, ces \$50 devant être payées à même la caisse."

Ces dispositions relativement aux amendes, confiscations et engagements ont été ratifiées et affirmées les années suivantes.

A une assemblée tenue en mars 1876 il fut ordonné par résolution "que les membres garderaient le secret des délibérations de l'association vis-à-vis des fondeurs de fer n'en faisant point partie, et ainsi que de tous les commerçants."

Il a été établi tous les ans, depuis la fondation de l'association, des listes de prix auxquelles il a été apporté des modifications, selon les circonstances, à des assemblées spéciales.

Le témoignage de J. R. Esmonde et de F. T. Graves, marchands de poêles, d'Ottawa, de H. K. Ives, fondeur de poêles, de Montréal, qui n'est pas membre de l'association, et de W. J. Copp s'accorde à établir en substance que les opérations de cette coalition n'avaient pas eu pour résultat d'élever à l'excès les prix des marchandises affectées qui étaient principalement des poêles de toutes qualités. Le témoignage de ces témoins démontre aussi que la meilleure classe de ces poêles n'est pas, en Canada, supérieure à celle d'articles semblables dans les Etats-Unis. Pour une classe inférieure de poêles dépourvus d'ornements, qui sont fabriqués dans le voisinage des fonderies de fer et des mines de charbon aux Etats-Unis, les prix sont plus bas qu'en Canada. M. Copp a dit que les prix des *base burners* étaient de 10 pour 100 plus bas en Canada qu'aux Etats-Unis. En ces dernières années l'augmentation des prix a été attribuée à celle des gages et des matières premières, ainsi qu'à un surcroît d'embellissement.

#### ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE MOULINS À FARINE D'AVOINE.

Cette association a récemment été formée dans le but de maintenir le prix de la farine d'avoine, et, autant que possible, de régler le prix d'achat de l'avoine. La coalition comprend 24 moulins, parmi lesquels se trouvent les plus considérables d'Ontario. Elle a aussi fermé 10 autres moulins, dont les propriétaires touchent de \$300 à \$800 par année, soit un total de \$6,312 tous les ans—somme nécessairement prise sur les profits extra, et qui leur est payée par l'association pour non-production. Les moulins, au nombre de 25, qui ne font pas partie de l'association, sont d'une capacité de production si restreinte, que leur influence ne se fait pas beaucoup sentir

sur le marché en général ; mais ils profitent de tous les avantages que leur offre la coalition pour maintenir les prix.

Un certain pourcentage de la production de farine d'avoine est départie à chaque moulin, et sur chaque baril vendu par un meunier en sus de cette part, ce dernier paie à l'association une prime de 30 centins par baril, et, *vice versa*, lorsqu'un meunier ne reçoit pas toute sa part, il touche une prime égale par baril de la quantité qui lui manque.

#### BISCUITS ET CONFISERIE.

Il existe, pour ces produits, des organisations distinctes parmi un grand nombre des principaux fabricants, dans les provinces d'Ontario et de Québec. Un certain nombre de manufacturiers, mais ce sont les moins importants, ne sont pas membres. Le but principal est de maintenir les prix. L'association des fabricants de biscuits existe depuis environ six ans, et bien que, dans cet espace de temps, le prix des ingrédients employés ait sensiblement baissé, celui des biscuits est resté le même à peu près. Il paraît évident, d'après les témoignages recueillis, que la coalition a pour résultat de tenir les prix plus élevés que ne le justifient le coût de la matière première et les nouvelles conditions du commerce créées par l'introduction d'une mécanique améliorée. On a constaté, en faisant la comparaison avec la cote des Etats-Unis, que les articles canadiens sont, pour quelques variétés plus fines et de choix, de 20 à 30 pour cent plus chers que les articles de même qualité chez nos voisins. L'association des confiseurs est de fondation récente, et elle a eu à son début le résultat ordinaire : une hausse des prix.

#### ASSURANCE CONTRE LE FEU.

La preuve dévoile l'existence d'une puissante association ayant pour but d'élever et de maintenir les taux d'assurance. Cette coalition a été formée en 1883, et elle comprend presque toutes les compagnies à fonds social, anglaises, américaines et canadiennes qui font des opérations en Canada. Des sommes variant de \$600 à \$1,000 sont payées annuellement à l'association par chacune des trente-deux compagnies. Les compagnies sont tenues de maintenir les taux, et si on découvre que l'une d'elle manque à cet engagement, elle est forcée d'annuler la police pour laquelle elle a diminué les taux adoptés. Il n'y a pas de liste de taux fixés pour les risques sur les fermes ou isolés. En raison de la concurrence des compagnies mutuelles, il a été impossible de contrôler cette branche d'affaires. Des agents ont été requis de signer une convention à l'effet de ne pas faire d'opérations pour des compagnies en dehors de l'association ; cependant, pour une raison quelconque, ce plan a été mis de côté par l'association générale, mais adopté de nouveau par le bureau de Toronto qui le continue.

Il ne sera pas accepté de ré-assurance d'une compagnie qui ne se conforme pas au taux, et il n'en sera pas placé dans cette compagnie, à moins qu'il ne soit impossible de les placer dans les limites de l'association.

Les effets de la coalition sur le public ont été positivement préjudiciables. Elle a des ramifications dans toutes les parties du Canada, et presque partout des taux plus élevés ont cours. A cause de la nature arbitraire du tarif et des règles adoptées, on ne peut pas beaucoup tenir compte des chances morales, c'est-à-dire des circonstances, des nécessités ou de la réputation de ceux qui demandent à se faire assurer.

Dans ces conditions, un grand nombre de risques de première classe et comportant des sommes considérables sont placés dans des compagnies des Etats-Unis qui n'ont pas de bureaux au Canada et qui ne tombent pas sous le coup des lois canadiennes.

Un autre effet tangible de la coalition, c'est que les taux étant égaux dans toutes les compagnies, les assureurs ont une tendance à placer leurs risques soit à l'étranger ou dans des compagnies étrangères faisant des opérations en Canada et qui ont un capital plus considérable et une plus longue existence que les compagnies du pays. Ceci tend rapidement à paralyser les compagnies d'assurance purement canadiennes, et n'offre pas une perspective très brillante aux actionnaires qui ont placé leur argent dans des compagnies canadiennes à fonds social.

## COALITION DES MARCHANDS D'ŒUFS.

Cette coalition est d'origine récente, et elle est formée par les principaux marchands d'Ontario qui achètent pour l'exportation. Leurs opérations s'étendent dans toute la province d'Ontario. Le but de la coalition est, en tenant les prix bas dans les principales cités, de les abaisser dans les sections rurales. Des agents nommés par l'association dans les villes emploieront ce qui leur aura été fourni pour faire baisser les prix en faveur de la consommation domestique. Cela réagira en faveur de leurs acheteurs de la campagne qui de la sorte achèteront à meilleur marché pour l'exportation. Dans des localités où il y a un acheteur rival, une coalition puissante peut facilement renchérir sur lui jusqu'à le ruiner, et le champ reste sans concurrent, avec le résultat naturel.

Le comité constate que les maux produits par des coalitions comme celles dont il s'est occupé ne se sont pas encore tout à fait développés en ce pays, mais les tendances et les effets pernicieux de ces monopoles sont maintenant assez connus pour justifier le parlement de faire une législation qui en supprime les maux.

La preuve recueillie par le comité et les documents ci-joints sont, comme partie du présent rapport, respectueusement soumis.

(Pour la preuve, etc., accompagnant ce rapport, voir l'annexe n° 3.)

Sur motion de M. Rykert, le premier rapport du comité des Comptes Publics, présenté ce jour, est adopté.

Sur motion de M. Small, la règle 49 est suspendue en ce qui concerne le cinquième rapport du comité des Bills Privés.

Sur motion de M. Small, il est Ordonné,—Que, demain, les Bills Privés auront la priorité pendant la première heure après 7.30 P. M., comme les mercredis et vendredis.

Le bill (No 116) modifiant l'Acte du Service Civil, chapitre 17 des Statuts Révisés du Canada, est de nouveau délibéré en comité général, rapporté avec des amendements, délibéré tel qu'amendé, lu pour la troisième fois et passé.

Les amendements faits par le Sénat au bill (No 92) modifiant le chap. 32 des Statuts Révisés, concernant les douanes, sont pris en considération et adoptés.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du bill (No 112) modifiant le chapitre 77 des Statuts Révisés du Canada, concernant la sûreté des navires, est rescindé, et le bill retiré.

Un message est reçu du Sénat, adoptant les bills suivants avec des amendements, savoir :—

Bill (No 73) concernant la Cie du chemin de fer de Stanstead, Shefford et Chambly.

Bill (No 80) pour liquider les affaires de la Banque de Londres en Canada.

Le bill (No 76) modifiant les Statuts Révisés du Canada, chap. 50, concernant les territoires du Nord-Ouest, est lu pour la seconde fois et délibéré en comité général.

A 6 P. M., M. l'Orateur prend le fauteuil, et le quitte, pour le reprendre à 7.30 P. M.

7.30 P. M.

(L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de l'art. 19 du règlement.)

Les amendements faits par le Sénat au bill (n° 69) à l'effet de ratifier une hypothèque donnée par la Cie du chemin de fer Central à la *Central Trust Company* de New-York pour garantir une émission de débetures, sont pris en considération et adoptés.

La Chambre, en comité général, reprend la considération du bill (n° 76) modifiant les Statuts Révisés du Canada, chapitre 50, concernant les Territoires du Nord-Ouest,—et sur rapport de progrès, le comité se lève et obtient l'autorisation de siéger de nouveau, ce jour.

La Chambre se forme en comité général pour considérer une certaine résolution concernant l'indemnité et les frais de voyage à payer aux membres élus de l'Assemblée Législative des Territoires du Nord-Ouest, et les salaires des officiers de la dite assemblée.

(En Comité.)

La résolution suivante est adoptée :—

*Résolu*,—Qu'il est expédient de prescrire qu'il sera payé à chaque membre élu pour l'Assemblée Législative des Territoires du Nord-Ouest qui sera présent à chaque session de la dite Assemblée, une indemnité de \$500, et à chaque expert légal, une indemnité de \$250, pour le même objet, en sus des frais réels de voyage de chacun, dans chaque cas, sujet à une réduction proportionnelle pour chaque jour d'absence des séances de l'Assemblée, le montant de telle réduction et de tels frais de voyage devant être constaté en telle manière que le Gouverneur en Conseil prescrira ; qu'il sera payé à l'Orateur de la dite Assemblée Législative un traitement annuel de \$500, et au greffier de la dite Assemblée, faisant aussi fonction de secrétaire du lieutenant-gouverneur, un traitement annuel de \$2,000 ; et que tous les dits paiements seront faits à même le fonds du revenu consolidé du Canada.

Résolution à rapporter.

La dite résolution est, en conséquence, rapportée, lue pour la seconde fois et adoptée,—et elle est renvoyée au comité général sur le bill précédent, (n° 76).

La Chambre se forme de nouveau en comité général sur le dit bill, lequel est rapporté avec des amendements, délibéré tel qu'amendé, et remis, pour troisième lecture, à vendredi prochain.

Le bill (n° 24) à l'effet d'amender et refondre l'acte des chemins de fer, est de nouveau délibéré en comité général et rapporté avec des amendements.

Jeu-di, 17 mai, 1888.

Délibéré tel qu'amendé, et remis pour troisième lecture, à la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de Sir Hector Langevin, il est résolu :—Que cette Chambre se réunira aujourd'hui, et aussi, vendredi et samedi prochain, à 1 p. m., et que les mesures du gouvernement auront la priorité samedi.

La Chambre alors s'ajourne à 2 a. m., jusqu'à 1 p. m., ce jour.

JOSEPH ALDRIC OUMET,

Orateur.

## AVIS DE MOTION.

*M. Edgar.*—Vendredi prochain—INTERPELLATION.—Quelle est la nature de l'arrangement conclu par le gouvernement avec la Compagnie d'Imprimerie de la *Gazette*, de Montréal, pour l'éclairage du bureau de poste de la cité au moyen de l'électricité, en ce qui concerne la durée du contrat, le nombre de lumières et leur puissance d'éclairage, et le prix payé pour ce service ?

*M. Wallace.*—Vendredi prochain—Bill intitulé : " Acte à l'effet de prévenir et supprimer les coalitions formées pour contrôler le commerce."

*M. Langelier* (Québec-Centre).—Vendredi prochain—INTERPELLATION.—Est-ce l'intention du gouvernement de recommander à la Chambre quelque mesure pour aider à la construction d'un pont sur le Saint-Laurent en face ou près de Québec, ou de se faire autoriser à construire lui-même le dit pont ?

*M. Langelier* (Québec-Centre).—Vendredi prochain—INTERPELLATION.—Le gouvernement est-il informé que plusieurs personnes ont été insultées dans le bureau de poste de St. Théodore d'Acton, par le beau-frère du maître de poste ? Et est-ce son intention de prendre des mesures pour faire cesser cet abus ?

*Sir Charles Tupper.*—Vendredi prochain—COMITÉ GÉNÉRAL pour considérer la Résolution suivante :

Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en conseil à accorder les subventions ci-après mentionnées aux compagnies de chemins de fer et pour aider à la construction des chemins de fer aussi mentionnés ci-après, savoir :—

A la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa à Parry-Sound, pour 22 milles de sa voie, à partir d'un point sur le Pacifique Canadien, jusqu'à Eganville, au lieu de la subvention octroyée par l'acte 49 Vic., chap. 10, pour une ligne à partir d'un point sur le Pacifique Canadien jusqu'à Eganville, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mile, et n'excédant pas en totalité.....	\$70,400
---	----------

A la Compagnie du chemin de fer Central de la Nouvelle-Ecosse, pour 46 milles de sa voie, de Bridgewater au chemin de fer de Windsor à Annapolis, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité.....	147,200
---	---------

A la Cie du chemin de fer de Jonction de Montréal et Champlain, pour 3 milles de sa voie, à partir de l'extrémité de la présente section subventionnée jusqu'à Messina Springs, une subvention n'excédant pas \$3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité.....	9,600
---	-------

A la Cie du chemin de fer de la Vallée Massawippi, pour la section de sa voie à partir d'un point sur le chemin de fer Atlantique au Nord-Ouest, près du village de Magog, jusqu'à la station de Ayers Flat sur le chemin de fer de la Vallée Massawippi, au lieu de la subvention octroyée par l'acte 50-51 Vic., chap. 24, une subvention de.....	32,000
---	--------

A la Cie du chemin de fer de Jonction de Pontiac au Pacifique, pour construire des ponts sur les divers chenaux de la rivière Ottawa à la Culbute et à l'ouest de ce lieu, une subvention de \$31,500 à être payée mensuellement au fur et à mesure du progrès des travaux, sur le certificat de l'ingénieur en chef des chemins de fer du gouvernement, proportionnellement à la valeur des travaux exécutés comparée à la valeur de la totalité de l'entreprise ; et pour trois milles de sa voie, depuis un point situé trois milles à l'Est de Pembroke jusqu'à Pembroke, dans la province d'Ontario, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité \$9,600 ; pourvu que la totalité des travaux subventionnés sur ce chemin soient complétés dans les quatre ans qui suivront la passation de cet acte—la subvention accordée par cet acte n'excédant pas en totalité.....	41,110
---	--------

A la Cie du chemin de fer de Port-Arthur, Duluth et de l'Ouest, pour 84 $\frac{1}{2}$ milles de sa voie, depuis Port-Arthur vers le lac Croche, au lieu des subventions octroyées par l'Acte 48-49 Vic., chap. 59, et l'Acte 49 Vic., chap. 10, pour la construction d'un chemin de fer depuis la station Murillo jusqu'au lac Croche, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité.....	271,200
A la Compagnie du chemin de fer de Québec au Lac Saint-Jean, pour 30 milles de sa voie, depuis le lac Saint-Jean vers Chicoutimi, ou depuis Chicoutimi vers le lac Saint-Jean, étant un transfert fait à la demande de la Compagnie du chemin de fer du Saguenay et du lac Saint-Jean de la subvention octroyée par l'acte 50-51 Vic., chap. 24, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité.....	96,000
A la compagnie du chemin de fer de Témiscouata, pour 20 milles de son chemin de fer d'embranchement à partir d'Edmunston vers la rivière Saint-François, dans la province de Québec, au lieu de la subvention octroyée par l'acte 50-51 Vict., chap. 24, une subvention de.....	100,000
A la compagnie du chemin de fer de Québec Central pour la construction et l'achèvement d'une ligne de chemin de fer, depuis la station de Saint-François jusqu'à un point sur le chemin de fer Atlantique au Nord-Ouest, près du lac Moosehead, 90 milles, au lieu de la balance de la subvention, non gagnée, octroyée par l'acte 47 Vic., chap. 8, une subvention n'excédant pas \$23,345 par année, pendant vingt ans, ou une garantie pour semblable période comme intérêt sur les obligations de la compagnie.	
A la Compagnie du chemin de fer Central du Nouveau-Brunswick, un octroi, à titre de subvention (le chemin devant d'abord recevoir de nouveaux rails en acier ne pesant pas moins que 56 livres par verge linéaire, et après qu'un ordre en conseil aura été passé en autorisant le transfert à la compagnie), de 4,052 tonnes de rails de fer et attaches qui ont déjà servi et qui ont été prêtés à la Compagnie du chemin de fer de Saint-Martin à Upham, formant actuellement partie du chemin de fer Central, lesquels rails et attaches figurent à l'actif dans les comptes publics pour un montant de.....	83,612.54
A la Compagnie du chemin de fer d'Elgin, Petitcodiac et Havelock, dans le Nouveau-Brunswick, un octroi à titre de subvention (le chemin devant d'abord recevoir de nouveaux rails en acier ne pesant pas moins que 56 livres par verge linéaire et après qu'un ordre en conseil aura été passé autorisant leur transfert à la compagnie), de 2,201 tonnes de rails en fer et d'attaches ayant déjà servi et qui ont été prêtés au chemin de fer d'embranchement d'Elgin qui forme actuellement partie du chemin de fer d'Elgin, Petitcodiac et Havelock, lesquels rails et attaches figurent à l'actif dans les comptes publics pour un montant de.....	44,252.82
A la Compagnie du chemin de fer du Nord de Kent, dans le Nouveau-Brunswick, un octroi à titre de subvention (le chemin devant d'abord recevoir de nouveaux rails d'acier ne pesant pas moins que 56 livres par verge linéaire, et après qu'un ordre en conseil aura été passé autorisant leur transfert à la compagnie), de 2,549 tonnes de rails de fer et d'attaches ayant déjà servi et qui ont été prêtés à cette compagnie, lesquels rails et attaches figurent à l'actif dans les comptes publics pour un montant de.....	58,334.27
A la Compagnie de Coton de Halifax, dans la Nouvelle-Ecosse, un octroi à titre de subvention (le chemin devant d'abord recevoir de nouveaux rails d'acier ne pesant pas moins que 56 livres par verge linéaire et après qu'un ordre en conseil aura été passé autorisant leur transfert à la compagnie) de 233 tonnes de rails de fer et d'attaches ayant déjà servi et qui ont été prêtés à la compagnie, lesquels rails et attaches figurent à l'actif dans les comptes publics pour un montant de.....	4,335.00
A la Cie d'Acier du Canada, dans la Nouvelle-Ecosse, un octroi à titre de subvention (le chemin devant d'abord recevoir de nouveaux rails d'acier ne pesant pas moins que 56 livres par verge linéaire et après qu'un ordre en conseil aura été passé autorisant leur transfert à la compagnie), de 597	

tonnes de rails en fer et d'attaches ayant déjà servi et qui ont été prêtés à la compagnie, lesquels rails et attaches figurent à l'actif dans les comptes publics pour un montant de..... 11,964.66

A la Cie du chemin de fer d'Albert, dans le Nouveau-Brunswick, un octroi à titre de subvention (le chemin devant d'abord recevoir de nouveaux rails d'acier ne pesant pas moins que 56 livres par verge linéaire et après qu'un ordre en conseil aura été passé autorisant leur transfert à la compagnie), de 726 tonnes de rails de fer et d'attaches ayant déjà servi et qui ont été prêtés à la compagnie, lesquels rails et attaches figurent à l'actif dans les comptes publics pour un montant de..... 14,665.45

Toutes les lignes pour la construction desquelles des subventions sont accordées seront commencées dans les deux ans qui suivront le premier jour d'août prochain et complétées dans un délai raisonnable, ne devant pas dépasser quatre ans, qui sera fixé par un ordre en conseil, et seront aussi construites en conformité de plans et devis et à des conditions qui seront approuvées par le gouverneur en conseil, sur le rapport du ministre des chemins de fer et canaux, et spécifiées dans une convention qui sera conclue dans chaque cas par la compagnie avec le gouvernement, et que le gouvernement est par le présent autorisé à conclure; le tracé de chaque ligne de chemin de fer sera aussi sujet à l'approbation du gouverneur en conseil; et toutes ces dites subventions, respectivement, seront payables à même le fonds du revenu consolidé du Canada, par versements, lors de l'achèvement de chaque section de chemin de fer de pas moins de dix milles, proportionnellement à la valeur de la section ainsi achevée comparativement à celle de l'ensemble de l'entreprise, valeur qui sera établie par le rapport du dit ministre, ou lors de l'achèvement de l'entreprise subventionnée.

No. 56.

OTTAWA, MERCREDI, 16 MAI, 1888.

2e Session, 6e Parlement, 51 Victoria, 1888.

## PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

IMPRIMERIE MACLEAY, ROGERS ET O'LEARY

1888

## No 57.

## PROCÈS VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

---

 OTTAWA, JEUDI, 17 MAI, 1888.
 

---

1 P.M.

## PRIÈRE.

Six pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De l'Assemblée des Charrons, de l'Ontario, No 618, des Chevaliers du Travail ; de l'Union International des Briquetiers et Maçons ; de l'Union Typographique No 22 ; de Ste-Catherines, tous de Ste-Catherines ; de l'Assemblée Eureka, No 2,307, des Chevaliers du Travail, Hamilton, tous de l'Ontario ; et de l'Assemblée " Dominion ", No 2436, des Chevaliers du Travail, Montréal ; demandant séparément que le bill dont le parlement est actuellement saisi, concernant la sûreté des navires, devienne loi, avec un certain amendement.

De l'Assemblée des Charrons, de l'Ontario, No 618, des Chevaliers du Travail ; de l'Union International des Briquetiers et Maçons ; de l'Union Typographique, No 223, de Ste-Catherines, tous de Ste-Catherines ; de l'Assemblée Eureka, No 2,307, des Chevaliers du Travail, Hamilton, tous de l'Ontario ; et de l'Assemblée " Dominion ", No 2,436, des Chevaliers du Travail, Montréal ; demandant séparément que le bill dont le parlement est actuellement saisi, concernant la protection des employés de chemins de fer, devienne loi.

M. Desjardins, du comité mixte des Impressions, présente le sixième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a soigneusement examiné les documents suivants, et recommande qu'ils soient imprimés, savoir :—

36. Message.—Copie du traité des pêcheries entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, relativement aux pêcheries du Canada et de Terre-neuve, signé à Washington le 15ième jour de février, 1888 ; et les protocoles des diverses conférences, en même temps que le protocole des plénipotentiaires anglais offrant de conclure un arrangement temporaire pour une période n'excédant pas deux années dans le but d'en arriver à un *modus vivendi* en attendant la ratification du traité et du protocole des plénipotentiaires américains, exprimant leur satisfaction au sujet du *modus vivendi* communiqué par les plénipotentiaires anglais. (*Doc. de la session.*)

65b. Nouvelle correspondance concernant la saisie de navires anglais dans la mer de Behring. (*Doc. de la session.*)

Rapport du comité spécial de la Chambre des Communes chargé d'étudier la question des fraudes politiques au détriment de la classe agricole en lui faisant souscrire des billets promissoires pour des grains de semence, instruments d'agriculture etc.

Rapport du comité spécial de la Chambre des Communes sur les coalitions commerciales formées pour contrôler le commerce des produits indigènes et étrangers, etc. (*A stéréotyper—les planches devant être conservées.*)

Rapport du comité d'Agriculture et de Colonisation de la Chambre des Communes.

Rapport du comité spécial du Sénat, chargé de s'enquérir sur la valeur de toute cette portion du Canada qui est située au nord du faite des terres de la Saskatchewan, à l'est des Montagnes Rocheuses et à l'ouest de la Baie d'Hudson, et qui comprend le grand bassin du Mackenzie; sur l'étendue de ses rivières navigables, de ses lacs et de sa côte maritime; sur ses terres arables et ses pâturages naturels; sur ses pêcheries, ses forêts et ses mines. (5,000 copies—à stéréotyper, et conservant les planches.)

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :—

34d. Etat indiquant le coût total de la construction des divers travaux exécutés pour la descente des bois et billots sur la rivière Ottawa et ses tributaires jusqu'au 30 juin dernier; aussi un état indiquant la dépense annuelle de l'entretien de ces ouvrages pendant les cinq années antérieures au 30 juin dernier, sous les différents chefs de reconstruction, réparation et frais d'administration, à chacune des stations, avec le nom de la rivière ou du tributaire où la dépense a eu lieu; et copie de toute demande reçue de particuliers ou de compagnies à charte pour l'acquisition par voie d'achat ou autrement de tout ou partie de ces ouvrages et améliorations sur la rivière Ottawa et ses tributaires.

40b. Mémoire du lieutenant-gouverneur des territoires du Nord-Ouest à Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil, demandant l'inauguration d'un nouveau mode de législation dans les Territoires du Nord-Ouest.

64b. Copie de toute correspondance entre le gouvernement et toute personne ou personnes au sujet de la réclamation des Sauvages de Mississauga, en vertu des divers traités concernant des terrains non cédés, ainsi que tous rapports et plans s'y rattachant.

69b. Copie de toute correspondance, pétitions, rapports d'ingénieurs et autres, touchant le dragage du havre de Pictou, sur la baie de Quinté, qui n'ont pas encore été soumis à la Chambre.

58g. Copie de toute correspondance entre le gouvernement, ou un quelconque de ses membres, et les conseils municipaux des comtés de Pictou, Antigonish et Guysboro', Nouvelle-Ecosse, et toutes autres personnes; ainsi que copies des résolutions passées par les dits conseils municipaux concernant le remboursement, par le gouvernement, des deniers payés par les dits conseils municipaux pour le droit d'expropriation pour le chemin de fer de Prolongement-Est, maintenant la propriété du gouvernement et en sa possession.

58h. Copie de tous papiers, écrits, et rapports entre M. Allan Bryanton et le gouvernement du Canada ou quelqu'un en son nom, ou entre les officiers du gouvernement et lui ou quelqu'un en son nom, ou entre le gouvernement et ses officiers, concernant la construction d'une plateforme ou d'une voie d'évitement près de sa propriété, sur la ligne du chemin de fer d'embranchement de Derby, dans le comté de Northumberland, N.-B.

58i. Copie de toute correspondance entre M. Albert Bryanton et le département des chemins de fer ou aucuns de ses officiers ou quelqu'un en son nom; aussi, copie de tous rapports et instructions entre le dit département ou ses officiers pour placer une ligne d'évitement et un quai d'embarquement sur la propriété du dit Bryanton sur l'embranchement de Derby, dans le comté de Northumberland, N.-B.

Votre comité recommande aussi respectueusement que le salaire de John Wiltshire, du bureau de la distribution, soit augmenté de cent piastres, à dater du 1er janvier dernier.

M. Brown, du comité spécial chargé de s'enquérir des actes frauduleux qui se sont pratiqués et qui se pratiquent en différentes parties du Canada, par lesquels

actes des fermiers ont été et sont encore induits à donner leurs billets promissoires et garanties, s'élevant en totalité à un fort montant, pour des grains de semence, instruments agricoles et autres effets et marchandises, sous divers faux prétextes—ces articles en certains cas, n'étant jamais délivrés, et, dans d'autres cas, étant à peu près sans valeur, bien que les signataires de tels billets soient forcés de les payer tandis que les auteurs de ces fraudes échappent à la justice ; présente un rapport qui est comme suit :—

Votre comité a interrogé bon nombre de témoins, mais comme la session tire à sa fin, il a été obligé d'en remercier un grand nombre d'autres qui avaient offert de comparaître devant lui. Le comité regrette beaucoup de ne pouvoir poursuivre son enquête qui a déjà prouvé que de nombreux cas de fraudes ont été pratiquées au détriment de la classe agricole en ce pays. La preuve faite au sujet des fraudes commises en rapport avec la vente de grains de semence de diverses espèces, l'escroquerie dite "hayfork swindle," les agissements de certains agents malhonnêtes de prétendues maisons industrielles, ainsi qu'au sujet des fraudes commises dans la vente des paratonnerres, pompes foulantes, etc., a été soigneusement étudiée par le comité. Elle fait voir d'une manière concluante que ces fraudes et autres de même nature, ont été commises dans une mesure alarmante parmi la classe agricole, et que les plaintes formulées à ce sujet par les cultivateurs exigent de toute nécessité l'application d'un remède efficace. Par suite du peu de temps laissé au comité, il a été impossible d'interroger autant de témoins qu'on l'aurait voulu, mais la preuve annexée au présent rapport et les nombreuses communications reçues de diverses sections du pays établissent clairement tout l'intérêt que prend le public aux travaux de l'enquête. En conséquence, le comité recommande qu'il soit nommé, à la prochaine session, un comité spécial chargé de continuer le travail déjà commencé. Votre comité est d'avis, en autant que les résultats de l'enquête lui permettent de le croire, que le parlement pourrait peut-être passer quelque mesure qui aurait pour effet de venir en aide aux lois existantes pour la répression des fraudes ci-dessus mentionnées.

Votre comité recommande aussi que le public soit sur ses gardes, et qu'il se rende bien compte de la nature des obligations contractées avec certaines maisons suspectes.

M. Desjardins propose,—Que le troisième rapport du comité spécial chargé de contrôler le compte-rendu officiel des Débats de cette Chambre, soit adopté.

M. Choquette propose, comme amendement,—Que le dit rapport ne soit pas adopté maintenant, mais qu'il soit renvoyé au dit comité, avec instruction de s'enquérir s'il ne serait pas juste et à propos d'accorder une indemnité à MM. A. E. Poirier, R. et E. Tremblay qui ont été destitués.

Et un débat s'ensuivant,—le dit amendement est retiré, avec le consentement de la Chambre.

La motion principale est alors adoptée.

Sir Adolphe Caron présente,—Réponse à Ordre du 16 écoulé—Etat donnant toutes les soumissions pour habillements de la milice depuis le premier janvier, 1883, et indiquant le nom de chaque maison ou personne qui a soumissionné, le montant de chaque soumission, et le nom de la maison ou personne à qui le contrat ou les contrats ont été accordés.

Il met aussi devant la Chambre,—Relevé des pensions payées par suite de la révolte dans les Territoires du Nord-Ouest, en 1885, avec copie des règlements concernant le paiement de pension pour service actif.

Aussi,—Papiers relatifs aux pensions payées—au soldat d'artillerie Ryan, artillerie de garnison de Montréal, et au sergent Valiquette, 65ème bataillon ; salaire du du gardien Bedford, champ de tir, Québec ; coût de remèdes, écoles d'infanterie de Fredericton, N.-B.,—de St.-Jean, Québec ; et pensions accordées aux représentants du capt. F. T. Brown, et au lieutenant Charles Swinford.

Sir Charles Tupper propose, — Que la Chambre se forme en comité général, immédiatement, pour considérer une certaine résolution concernant les officiers et commis employés dans les bureaux du Haut Commissaire du Canada dans le Royaume-Uni.

Alors, Sir Charles Tupper informe la Chambre que Son Excellence le Gouverneur-Général ayant été mise au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la Chambre.

Ordonné, — Que la Chambre se forme en comité général, immédiatement, pour considérer la dite résolution.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général, pour considérer la dite résolution.

(*En comité.*)

La résolution suivante est adoptée : —

*Résolu*, — Que les prescriptions de l'Acte du Service Civil et de l'Acte des pensions du Service Civil s'appliqueront aux officiers et commis employés dans les bureaux du Haut-Commissaire du Canada dans le Royaume-Uni, sous l'autorité du Gouverneur en Conseil.

Résolution à rapporter.

La dite résolution est, en conséquence, rapportée, lue la seconde fois, et adoptée.

Sir Charles Tupper présente alors un bill (No 136) modifiant le chapitre 16 des Statuts Révisés, concernant le Haut-Commissaire du Canada dans le Royaume-Uni, — lequel est lu pour les première et seconde fois, délibéré en comité général, rapporté sans amendement, et remis pour troisième lecture, à demain.

M. Thompson propose, — Que le bill (No 24) modifiant et refondant l'acte des chemins de fer, soit maintenant lu la troisième fois.

M. Lister propose, comme amendement, — Que le bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé en comité général afin d'ajouter la clause suivante à la fin du bill :

“ 311. Nulle compagnie de chemin de fer légalement constituée par acte du parlement du Canada ne donnera de billet de faveur à aucun membre du Sénat ou des Communes du Canada.”

Et la question étant mise sur l'amendement, il est rejeté.

Et la question étant mise de nouveau sur la motion principale ;

M. Edgar propose, comme amendement, — Que le bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé en comité général afin d'amender la clause 295, en retranchant le mot “ ou ” là où il se trouve dans la 6ième ligne, et le remplaçant par le mot “ et ”.

Et la question étant mise sur l'amendement, — il est rejeté, sur la division suivante : —

Pour :

Messieurs

Armstrong,  
Bain (*Wentworth*),  
Barron,  
Beausoleil,  
Béchar, d,  
Bernier,  
Borden,  
Bourassa,  
Bowman,  
Brien,  
Burdett,  
Cartwright (Sir Richard),

Edwards,  
Eisenhauer,  
Fiset,  
Fisher,  
Geoffrion,  
Gillmor,  
Guay,  
Holton,  
Innes,  
Jones (*Halifax*),  
Labrosse,  
Landerkin,

McMillan (*Huron*),  
McMullen,  
Meigs,  
Mitchell,  
Paterson (*Brant*),  
Perry,  
Platt,  
Purcell,  
Rinfret,  
Rowand,  
Ste. Marie,  
Scriver,

Casey,  
Cockburn,  
Cook,  
Curran,  
Dessaint,  
Edgar,

Lang,  
Langeliea (*Québec*),  
Laurier,  
Lister,  
Livingston,  
Lovitt,

Somerville,  
Trow,  
Turcot,  
Watson,  
Weldon (*St-Jean*), et  
Wilson (*Elgin*).—54.

## CONTRE :

## Messieurs

Bergeron,  
Bergin,  
Bowell,  
Boyle,  
Brown,  
Bryson,  
Cargill,  
Carling,  
Carpenter,  
Caron (Sir Adolphe),  
Chapleau,  
Chisholm,  
Choquette,  
Cimon,  
Cochrane,  
Colby,  
Corby,  
Costigan,  
Coughlin,  
Coulombe,  
Daly,  
Daoust,  
Davis,  
Dawson,  
Denison,  
Desjardins,  
Dickinson,  
Dupont,  
Ferguson (*Renfrew*),  
Ferguson (*Welland*),  
Foster,  
Freeman,  
Gigault,

Girouard,  
Godbout,  
Gordon,  
Grandbois,  
Guilbault,  
Guillet,  
Hale,  
Hall,  
Hesson,  
Hickey,  
Jamieson,  
Joncas,  
Jones (*Digby*),  
Kenny,  
Kirkpatrick,  
Labelle,  
Landry,  
Langevin (Sir Hector),  
Laurie,  
Macdonald (Sir John),  
Macdowall,  
Mackenzie,  
McCulla,  
McDonald (*Victoria*),  
McDougald (*Pictou*),  
McGreevy,  
McKay,  
McLelan,  
McMillan (*Vaudreuil*),  
McNeill,  
Madill,  
Mara,  
Marshall,

Masson,  
Mills (*Annapolis*),  
Montague,  
Montplaisir,  
O'Brien,  
Perley (*Assiniboia*),  
Perley (*Ottawa*),  
Porter,  
Prior,  
Putnam,  
Reid,  
Riopel,  
Robillard,  
Roome,  
Skinner,  
Small,  
Smith (*Ontario*),  
Sproule,  
Stevenson,  
Taylor,  
Temple,  
Thompson,  
Tupper (Sir Charles),  
Tyrwhitt,  
Vanasse,  
Wallace,  
Weldon (*Albert*),  
White,  
Wilmot,  
Wilson (*Argenteuil*),  
Wilson (*Lennox*), et  
Wood (*Westmoreland*).—98.

Et la question étant mise sur la motion principale,—elle est adoptée.  
Le bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois, et passé.

Le bill (No 38) modifiant les actes concernant les brevets d'invention, est lu pour la seconde fois, et délibéré en comité général,—et sur rapport de progrès, le comité se lève et reçoit l'autorisation de siéger de nouveau, ce jour.

La Chambre se forme en comité général pour considérer une certaine résolution concernant la nomination d'un sous-commissaire des brevets d'invention.

(*En comité.*)

La résolution suivante est adoptée :—

Résolu,—Que le Gouverneur en Conseil pourra nommer un sous-commissaire des brevets d'invention dont le salaire sera de deux mille huit cent piastres par année.

Résolution à rapporter.

La dite résolution est, en conséquence, rapportée, lue pour la seconde fois, et adoptée,—et elle est renvoyée au comité général sur le bill précédent (No 38).

La Chambre se forme de nouveau en comité général sur le dit bill, lequel est rapporté, sans amendement, et remis pour troisième lecture, à demain.

Le bill (No 123) modifiant de nouveau l'Acte de procédure criminelle, est lu pour la seconde fois, délibéré en comité général, rapporté sans amendement, lu pour la troisième fois, et passé.

Le bill (No 131) du Sénat, intitulé: "Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte des Terres Fédérales," est lu pour la seconde fois, délibéré en comité général, rapporté sans amendement, et remis pour troisième lecture, à demain.

Un message est reçu du Sénat, adoptant les bills suivants, avec des amendements, savoir:—

Bill (No 6) modifiant l'Acte de Tempérance du Canada.

Bill (No 10) modifiant l'Acte de Tempérance du Canada.

Bill (No 120) modifiant davantage l'Acte des Cours Suprême et de l'Echiquier, chap. 135 des Statuts Révisés du Canada.

Et,—adoptant le bill suivant, sans amendement, savoir:

Bill (No 97) pour amender l'Acte constituant en corporation le Conseil d'administration du fonds de construction d'églises et de presbytères de l'Eglise presbytérienne en Canada pour le Manitoba et le Nord-Ouest.

Et aussi,—adoptant, sans modification, les amendements faits par cette Chambre au bill (No 95) du Sénat, intitulé: "Acte concernant l'agiotage sur stocks et sur marchandises."

Sir Charles Tupper met devant la Chambre,—Rapports, statistiques des chemins de fer du Canada, et capital, trafic et exploitation des chemins de fer du Canada, 1887.

A 6 P.M., M. l'Orateur quitte le fauteuil, pour le reprendre à 7.30 P.M.

7.30 P.M.

*(L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de l'art. 19 du règlement.)*

Les amendements faits par le Sénat aux bills suivants, sont pris en considération et adoptés, savoir:—

Bill (No 73) concernant la Cie du chemin de fer de Stanstead, Shefford et Chambly.

Bill (No 80) pour liquider les affaires de la Banque de Londres en Canada.

Les bills suivants sont délibérés en comité général, rapportés sans amendement, lus pour la troisième fois (sur division) et passés, savoir:—

Bill (No 128) du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à Eleonora Elizabeth Tudor."

Bill (No 129) du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à Andrew Maxwell Irving."

Bill (No 130) du Sénat, intitulé: "Acte pour faire droit à Catherine Morrisson."

Sur motion de M. Boyle, toutes les règles et ordres sont suspendues au sujet d'un bill modifiant l'Acte (bill No 61) de la présente session, intitulé: "Acte concernant la Cie du chemin de fer Central de Ste-Catherine à Niagara."

Il présente alors le dit bill (No 137),—lequel est lu pour les première et seconde fois, délibéré en comité général, rapporté sans amendement, lu pour la troisième fois, et passé.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a reçu du Greffier de la Couronne en Chancellerie un certificat de l'élection de William Cameron Edwards, écr., pour le district électoral de Russell.

Sir Charles Tupper propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés.

Sir Richard Cartwright propose, comme amendement,—Que M. l'Orateur ne quitte pas maintenant le fauteuil, mais qu'il soit *Résolu*,—Que le, ou vers le 4 octobre, 1887, Son Honneur le juge Boyd a tenu une cour pour l'instruction de l'élection contestée du comté de Haldimand.

Que le dit juge a déclaré que la dite élection était nulle et que certaines personnes, y compris le sieur Walter Jones, s'étaient rendues coupables d'actes de corruption à la dite élection.

Que les dites procédures ont été largement reproduites dans la presse, qui a aussi fait connaître que le dit Walter Jones avait été trouvé coupable d'actes de corruption.

Que le dit juge Boyd a dûment rapporté les dits faits à l'Orateur de la Chambre des Communes, le 15 octobre 1887.

Que l'Orateur a, alors, émané un bref pour une nouvelle élection dans le dit comté, et que le gouvernement a nommé un officier-rapporteur pour tenir la dite élection à une date très rapprochée de l'émission du dit bref.

Que la dite nouvelle élection a eu lieu le 12 novembre 1887.

Que le 15 octobre, le gouvernement fédéral a nommé le sieur Robert Glenny et le dit Walter Jones, que le dit juge Boyd avait rapporté comme s'étant rendu coupable d'actes de corruption, pour agir en qualité de commissaires et d'évaluateurs pour décider des droits d'occupation et de la valeur des améliorations faites par divers voteurs résidant dans le comté de Haldimand sur certaines terres appartenant aux Indiens de cette région.

Que le 28 octobre, quatorze jours avant la date de la dite élection, le département des affaires des Sauvages a fait adresser aux divers occupants des dites terres une lettre circulaire conçue dans les termes suivants :

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES,  
OTTAWA, 28 octobre, 1887.

CHEZ MONSIEUR,—M. Robert Glenny et M. Walter Jones, ont été nommés par ce département pour inspecter les terres des Sauvages dans le village de Cayuga, à l'ouest de la Grande Rivière, et évaluer ces terres, ainsi que les améliorations qui y ont été faites. Le gouvernement a décidé de vendre ces terres cet automne, et les squatters qui y sont établis et qui pourront démontrer qu'ils ont légalement droit aux améliorations qu'ils auront pu faire sur les parcelles qu'ils occupent respectivement, auront toute liberté, après examen de leur réclamation, d'acheter ces terres aux conditions que le gouvernement jugera raisonnables, après un rapport fait par les dits commissaires dans chaque cas. Votre nom est inscrit sur la liste de squatters transmise au département par les dits commissaires. Si vous désirez acheter la terre que vous occupez, faites en immédiatement la demande par écrit aux dits commissaires, MM. Glenny et Jones, en désignant les terres que vous occupez. Si vos droits relativement aux améliorations sont valables, vous aurez alors l'option d'acheter la terre que vous occupez. Toutes terres pour lesquelles une demande n'aura pas été faite, ou aux améliorations desquelles le squatter ne paraîtra pas clairement avoir droit, seront offertes en vente, par encan ou autrement, aussitôt que l'enquête sera close.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

R. SINCLAIR,

*Pour le député du Surintendant Général des affaires des Sauvages.*

Que par la clause 94, chap. 8, des Statuts Révisés du Canada, il est prescrit comme suit :

“ Si lors de l'instruction d'une pétition d'élection, il est prouvé qu'un candidat a engagé personnellement, à l'élection à laquelle la pétition se rapporte, comme

“ cabaleur ou agent au sujet de l'élection, quelque personne qu'il sait avoir été, dans

“ les huit années qui précèdent un pareil engagement, trouvée coupable de manœuvres frauduleuses par un tribunal légal compétent, ou par le rapport d'un juge ou autre tribunal chargé de l'instruction des pétitions d'élections, l'élection de ce candidat, s'il a été élu, sera nulle.”

Que la dite élection a été tenue le 12 novembre, 1887, et que le candidat qui supportait le gouvernement a été élu par une majorité de douze voix.

Que la conduite du gouvernement, en nommant le dit Walter Jones, après qu'il eut été reconnu coupable d'actes de corruption, à une charge de confiance qui lui permettait d'exercer de l'influence sur un nombre d'électeurs du dit comté de Haldimand, était en violation directe de l'esprit et de l'intention de la dite clause 94 du dit chap. 8, qu'elle était hautement repréhensible et calculée de manière à encourager et produire des actes de corruption à la dite élection et à d'autres élections, et qu'elle mérite la censure sévère de cette Chambre.

Le dit amendement est rejeté, sur la division suivante :—

## POUR :

## Messieurs

Amyot,	Fisher,	McMillan ( <i>Huron</i> ),
Bain ( <i>Wentworth</i> ),	Gauthier,	McMullen,
Barron,	Geoffrion,	Meigs,
Beausoleil,	Gillmor,	Mitchell,
Bécharde,	Guay,	Mulock,
Bernier,	Hale,	Paterson ( <i>Brant</i> ),
Bourassa,	Holton,	Perry,
Bowman,	Innes,	Platt,
Brien,	Jones ( <i>Halifax</i> ),	Rinfret,
Burdett,	Kirk,	Rowand,
Cartwright ( <i>Sir Richard</i> ),	Landerkin,	Ste. Marie,
Cook,	Lang,	Scriver,
Couture,	Langelier ( <i>Montmorency</i> ),	Somerville,
De St. Georges,	Langelier ( <i>Québec</i> ),	Sutherland,
Dessaint,	Laurier,	Trow,
Doyon,	Lister,	Turcot,
Edwards,	Livingston,	Watson,
Eisenhauer,	Lovitt,	Weldon ( <i>St-Jean</i> ), et
Ellis,	Macdonald ( <i>Huron</i> ),	Wilson ( <i>Elgin</i> ).—58.
Fiset,		

## CONTRE :

## Messieurs

Bain ( <i>Soulanges</i> ),	Girouard,	O'Brien,
Bergeron,	Gordon,	Patterson ( <i>Essex</i> ),
Bowell,	Grandbois,	Perley ( <i>Assiniboia</i> ),
Boyle,	Guilbault,	Perley ( <i>Ottawa</i> ),
Brown,	Guillet,	Porter,
Bryson,	Hall,	Prior,
Cameron,	Henderson,	Putnam,
Cargill,	Hesson,	Reid,
Carling,	Hickey,	Riopel,
Carpenter,	Hudspeth,	Robillard,
Caron ( <i>Sir Adolphe</i> ),	Jamieson,	Roome,
Chapleau,	Joncas,	Shanly,
Chisholm,	Jones ( <i>Digby</i> ),	Skinner,
Cimon,	Kenny,	Small,
Cochrane,	Kirkpatrick,	Smith ( <i>Ontario</i> ),
Cockburn,	Langevin ( <i>Sir Hector</i> ),	Sproule,

Colby,	Laurie,	Stevenson,
Corby,	Macdonald (Sir John),	Taylor,
Costigan,	Macdowall,	Temple,
Coughlin,	McCulla,	Thérien,
Coulombe,	McDonald ( <i>Victoria</i> ),	Thompson,
Curran,	McDougald ( <i>Pictou</i> ),	Tupper (Sir Charles),
Daly,	McGreevy,	Tyrwhitt,
Davis,	McKay,	Vanasse,
Dawson,	McLelan,	Wallace,
Denison,	McMillan ( <i>Vaudreuil</i> ),	Weldon ( <i>Albert</i> ),
Desjardins,	McNeill,	White,
Dupont,	Madill,	Wilmot,
Ferguson ( <i>Renfrew</i> ),	Mara,	Wilson ( <i>Argenteuil</i> ),
Ferguson ( <i>Welland</i> ),	Masson,	Wilson ( <i>Lennox</i> ),
Foster,	Mills ( <i>Annapolis</i> ),	Wood ( <i>Brockville</i> ), et
Freeman,	Montague,	Wood ( <i>Westmoreland</i> ).—98.
Gigault,	Montplaisir,	

La motion principale est alors adoptée, et la Chambre se forme, en conséquence, en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

XVI.—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU.—*Suite.*

EDIFICES PUBLICS.—*Suite.*

		<i>Québec.</i>	
	Bureau de poste—Aylmer.....		7,000 00
	Falaise en contre-bas de la citadelle—Enlèvement de roches détachées, et paiement des dommages causés aux propriétés par les roches qui tombent, y compris les examens et la surveillance.....		1,000 00
	Bureaux de poste et du revenu de l'intérieur, Coaticook.....		16,000 00
	Station de la quarantaine de la Grosse-Ile.....		3,800 00
	Bureaux de poste et du revenu de l'intérieur, Hull—Achèvement.....		900 00
	Bureau de poste de Joliette.....		10,000 00
106	Edifices fédéraux de Montréal—Améliorations et réparations....		1,500 00
	Bureau de poste de Montréal.....		5,200 00
	Bureau de poste de Montréal—Eclairage à l'électricité.....		2,000 00
	Douane de Québec.....		4,000 00
	Edifices fédéraux, Québec—Améliorations, etc.....		1,500 00
	Bâtiments de l'immigration, à Québec.....		5,000 00
	Bureau de poste, douane, etc, de la Rivière-du-Loup (Fraser-ville, etc.....		6,000 00
	Pénitencier de Saint-Vincent-le-Paul.....		25,000 00
	Edifice public de Saint-Jérôme.....		6,000 00
	Edifices fédéraux, Trois-Rivières—Améliorations, etc.....		500 00
		<i>Ontario.</i>	
	Bureaux de poste et de douane, etc., à Almonte.....		7,000 00
	Edifice public à Brampton.....		7,000 00
	Bureau de poste à Cayuga.....		7,000 00
	Bureau de poste, douane, etc., à Cobourg.....		7,000 00
	Bureau de poste, douane, etc., à Gananoque.....		7,000 00
	Bureau de poste, douane, etc., à Goderich.....		8,000 00
	Imprimerie de l'Etat.....		115,000 00

	Bureau de poste à Guelph—Améliorations, etc.....	2,000 00
	Salle d'exercices militaires à Kingston.....	21,000 00
	Pénitencier à Kingston.....	20,700 00
	Entr. pôt de vérification à Kingston.....	10,000 00
	Bureau de poste, douane, etc., à Lindsay.....	7,000 00
	Douane, à London.....	5,000 00
	École d'infanterie à London.....	5,600 00
107	Bureau de poste et douane à Napanee .....	7,000 00
	Bureau de poste, douane, etc., à Ottawa.....	1,000 00
	Bureau de poste, douane, etc., à Pembroke.....	8,000 00
	Bureau de poste, douane, etc., à Port-Arthur—Lorsque l'emplacement sera donné .....	7,000 00
	Bureau de poste, douane, etc., Prescott.....	15,000 00
	Édifices publics, Ottawa—Édifices du parlement—Couverture à neuf, etc., des toits en appentis, etc.....	5,000 00
	Bureau de poste et douane à Strathroy .....	7,000 00
	Bureau de poste, douane, etc., à Saint-Thomas.....	500 00
	Édifices fédéraux à Toronto—Améliorations, etc.....	1,500 00
	Bureau de poste à Toronto .....	750 00
	Édifice public à Trenton.....	7,000 00
	Entrepôt de vérification à Toronto.....	2,500 00
	Salle d'exercices, Toronto—Construction, à condition que la ville fournisse un terrain, tel que convenu.....	60,000 00
	<i>Manitoba.</i>	
108	{ Pénitencier du Manitoba .....	75,000 00
	{ Bâtiment de l'immigration à Winnipeg, y compris le terrain ...	15,000 00
	{ Bureau de poste de Brandon.....	15,000 00
	<i>Territoires du Nord-Ouest.</i>	
109	{ Édifices publics, Territoires du Nord-Ouest en général.....	5,000 00
	{ Douane de McLeod.....	1,000 00
	<i>Colombie-Britannique.</i>	
110	{ Réparations et améliorations aux édifices publics en général, Colombie-Britannique .....	3,000 00
	<i>Édifices publics en général.</i>	
111	Édifices publics en général .....	15,000 00
	<b>RÉPARATIONS, MEUBLES, CHAUFFAGE.</b>	
	{ Réparations, meubles, chauffage, etc. ....	190,000 00
	{ Terrains, édifices publics, Ottawa.....	9,500 00
	{ Enlèvement de la neige, édifices publics, Ottawa.....	2,000 00
	{ Chauffage, do .....	60,000 00
	{ Gaz et éclairage électrique do .....	25,000 00
	{ Eau, do .....	16,000 00
	{ Allocations pour combustible et éclairage, Rideau-Hall .....	8,000 00
	{ Service du téléphone, édifices publics, Ottawa.....	3,000 00
	{ Parc sur la Côte du Major, Ottawa.....	8,500 00
112	{ Salaires des mécaniciens, chauffeurs et gardiens, etc., des édifices publics fédéraux.....	46,000 00
	{ Chauffage des édifices publics fédéraux, combustible, etc. ....	50,000 00
	{ Éclairage do .....	25,000 00
	{ Eau pour les do .....	10,000 00
	{ Matériaux de réparations, etc—Ventilation et éclairage des édifices publics à Ottawa.....	5,000 00
	{ Diverses fournitures pour les gardiens, mécaniciens, chauffeurs, etc., édifices fédéraux.....	5,000 00

Résolutions à rapporter.

---

---

VENDREDI, 18 mai, 1888.

Rapport à recevoir,—le comité devant siéger à la prochaine séance de la Chambre, ce jour.

La Chambre alors s'ajourne à 1.15 A.M., jusqu'à 1 P.M., ce jour.

JOSEPH ALDRIC OUMET,  
*Orateur*

---

---

### AVIS DE MOTIONS.

---

*M. Guay*—Samedi prochain—INTERPELLATION—Pour quelles raisons messieurs Delisle, Charrier et Laflamme, constables de la police riveraine, dans le port de Québec, ont-ils été destitués? Quelles accusations ont été portées contre eux et par qui? Est-ce l'intention du gouvernement de les reprendre à son service?

*M. Denison*—Lorsque la Chambre se formera en comité des Subsidés—Que dans l'opinion de cette Chambre, la manière dont on a traité les sous-officiers et soldats du régiment de York et Simcoe en leur refusant l'allocation de petit équipement, est, au plus haut degré, de nature à nuire aux intérêts de la milice active du Canada, et qu'il est à désirer que le gouvernement considère à nouveau la décision qu'il a prise à ce sujet.

---

**No. 57.**

---

OTTAWA, JEUDI, 17 MAI, 1888.

---

2e Session, 6e Parlement, 51 Victoria, 1888.

---

---

**PROCÈS-VERBAUX**

DE LA

**CHAMBRE DES COMMUNES.**

---

OTTAWA:

IMPRIMERIE MAULEAN, ROGERS ET CIA  
1888.

## No 58

## PROCÈS VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, VENDREDI, 18 MAI, 1888.

1 P.M.

PRIÈRE.

Sept pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De l'Assemblée de la Feuille d'Erable, No 5,933, Merriton ; de l'Union des Ouvriers-plâtriers, Toronto ; de l'Assemblée Royale, No 2,980, des Chevaliers du Travail, Guelph ; de l'Assemblée de District, No 236, des Chevaliers du Travail, Uxbridge ; de l'Assemblée Locale, No 2,900, des Chevaliers du Travail, Belleville ; des Chevaliers du Travail, Ingersoll ; et de l'Assemblée Locale, No 8,915, des Chevaliers du Travail, Hamilton, tous de l'Ontario ; demandant séparément que le bill dont le parlement est actuellement saisi, concernant la sûreté des navires, devienne loi, avec un certain amendement.

De l'Assemblée de la Feuille d'Erable, No 5,933, Merriton ; de l'Union des Ouvriers-plâtriers, Toronto ; de l'Assemblée Royale, No 2,980, des Chevaliers du Travail, Guelph ; de l'Assemblée de District, No 236, des Chevaliers du Travail, Uxbridge ; de l'Assemblée Locale, No 2,900, des Chevaliers du Travail, Belleville ; des Chevaliers du Travail, Ingersoll ; et de l'Assemblée Locale, No 8,915, des Chevaliers du Travail, Hamilton, tous de l'Ontario ; demandant séparément que le bill dont le parlement est actuellement saisi, concernant la protection des employés de chemins de fer, devienne loi.

De l'Assemblée des Mariniers de Ste-Catherine ; de l'Assemblée Locale, No 2,305, des Chevaliers du Travail, Toronto ; et du Conseil des Métiers et du Travail de Toronto, tous de l'Ontario ; demandant séparément que le bill dont le parlement est actuellement saisi, concernant l'inspection des bateaux à vapeur, soit amendé.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a reçu du Greffier de la Couronne en Chancellerie un certificat de l'élection de Archibald Campbell, éc., pour le district électoral de Kent, Ontario.

M. White, du comité d'Agriculture et de Colonisation, présente le premier et unique rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Le comité d'Agriculture et de Colonisation soumet respectueusement son premier et unique rapport.

Le comité a divisé son enquête en deux parties ; la première se rapporte aux opérations de la ferme expérimentale centrale d'Ottawa et des diverses succursales que l'on se propose de fonder dans les provinces,—et la seconde a trait aux dépenses, à l'étendue et au caractère de l'immigration pendant l'année 1887.

Sur la première question, le comité a interrogé le professeur Saunders, directeur de la ferme centrale, M. James Fletcher, entomologiste et botaniste, et M. Frank Shutt

chimiste. Le témoignage de ces messieurs est rapporté au long et est annexé au présent rapport.

Le professeur Saunders a fait au comité un exposé des mesures déjà adoptées, ou qui le seront plus tard, à la ferme centrale et dans ses diverses succursales, pour encourager et améliorer la culture, l'élevage, l'horticulture, et la culture des arbres fruitiers.

Cet exposé renferme beaucoup de détails très intéressants pour la classe agricole, entre autres la partie qui traite des engrais; les expérimentations que l'on se propose de faire avec divers compasts, et qui seront portées à la connaissance du public au moyen de bulletins, donneront aux cultivateurs des données pratiques qu'ils ne pourraient obtenir autrement à moins de s'exposer à des dépenses considérables. L'on a signalé tout particulièrement, à ce propos, le fait qu'il est exporté chaque année à l'étranger une très grande quantité de cendres de bois qui constitueraient un engrais très précieux si on les gardaient dans le pays.

En ce qui concerne les expérimentations faites avec des grains de semence, le professeur Saunders a déclaré que 187 variétés avaient été semées pendant l'année dernière, et que 687 échantillons lui avaient été envoyés jusqu'au 15 mars dernier, et qu'il lui en arrivait de nouveaux tous les jours. Ce fait dénote le profond intérêt que les fermiers prennent à ce sujet, ce qui épargnera à un grand nombre les pertes sérieuses résultant de l'ensemencement de grains de qualité inférieure.

Il a aussi donné un rapport détaillé sur les expériences tentées en diverses parties du pays avec des échantillons de blé provenant du nord de la Russie, à la latitude de 60 degrés, ou environ 600 milles plus au nord que Winnipeg. Ces essais ont donné des résultats satisfaisants, et M. Saunders a déclaré que le blé dit "Sadoga," qui vient à maturité dans le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest 10 ou 15 jours plus à bonne heure que le Fyfe rouge, et dont la force de croissance et le rendement sont satisfaisants, tout en étant presque aussi dur que le Fyfe, serait, en toute probabilité, particulièrement adapté aux régions du Nord-Ouest où le Fyfe rouge manquerait de venir à maturité. Cependant, il ne le recommanderait pas de préférence au Fyfe pour les districts où ce dernier mûrit. Ses avancés à ce sujet méritent la considération des producteurs de blé.

En ce qui concerne les arbres fruitiers, le témoignage de M. Saunders présente un intérêt tout particulier, non seulement pour les horticulteurs, mais pour les fermiers en général. Les variétés de pommiers, poiriers, pruniers, cerisiers, etc., qui conviennent à différentes parties du Canada, seront le sujet d'études soigneuses, et l'on pense pouvoir trouver des variétés qui pourront s'adapter aux diverses conditions climatiques du Canada, surtout dans sa partie nord.

Le témoignage de M. Fletcher, entomologiste et botaniste, a porté sur des questions qui sont pour la plupart plus familières au comité, mais qui sont des plus importantes en ce qui concerne les intérêts forestiers et agricoles. Les ravages causés par les insectes sont énormes. Il a été démontré au comité que certains remèdes pratiques peuvent servir de protection contre la vermine ainsi que contre la famille des cryptogames qui représentent une forme inférieure de la vie végétale. M. Fletcher a indiqué plusieurs remèdes spécifiques d'une très grande importance qui sont mentionnés dans son témoignage annexé à ce rapport. Ses remarques sur la plantation des arbres et aussi sur les insectes qui vivent sur les arbres fruitiers et forestiers sont très importantes pour les intéressés. Il a plus spécialement attiré l'attention sur les ravages causés dans les forêts de pins par les perce-bois (*borer*), et il a informé le comité qu'il était à prendre des informations pour trouver un moyen de s'opposer aux ravages de cet insecte.

M. F. Schutt, chimiste de la ferme centrale, a donné des détails sur les méthodes et procédés qu'il se propose d'adopter, et qui ne peuvent manquer d'ajouter aux informations existantes concernant les améliorations à apporter à l'agriculture.

Une partie des observations de M. Schutt qui présente une importance majeure est celle qui a trait à une analyse de spécimens de marne tirée d'une terre voisine de la ferme centrale. La marne se trouve en abondance partout en Canada, et les expérimentations démontrent qu'elle possède trois qualités: elle sert d'engrais en améliorant la condition des sols argileux, et par son action sur plusieurs constituants

insolubles du sol, tant organiques qu'inorganiques, elle les rend solubles par les plantes. C'est un essai que les fermiers peuvent tenter eux-mêmes.

M. Schutt pense que l'on peut retirer des avantages en analysant certaines plantes herbacées afin de s'assurer de leurs qualités comestibles tant pour la production du lait que pour engraisser les bestiaux. Toute information bien définie que l'on pourra obtenir à ce sujet ne peut que donner des résultats utiles.

M. Schutt a aussi parlé de l'analyse des engrais et des bons effets qu'on peut en retirer. Sa déposition détaillée est digne d'attirer l'attention des agronomes.

M. John Lowe, agissant comme député-ministre de l'Agriculture, a été examiné au sujet de l'immigration. Il a donné un aperçu des résultats obtenus pendant l'année, comparativement à ceux des années précédentes, d'où il ressort que le nombre total des immigrants qui se sont fixés en Canada en 1887 a été de 84,526. Le caractère de l'immigration de l'année est considéré satisfaisant. Ces immigrants ont été, en général, d'une bonne classe et on n'a pu satisfaire les demandes pour des servantes et pour des ouvriers agricoles faites pendant l'année.

L'immigration de l'année a cela de remarquable qu'un bien plus grand nombre d'immigrants se sont fixés dans le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest que pendant les années précédentes; ce mouvement, qui s'est continué cette année avec une recrudescence d'activité, fait prévoir un fort courant d'immigration, si rien ne vient à l'encontre.

1,800 Irlandais sont arrivés en Canada pendant l'année. Ces immigrants ont payé leur transport par eau et par voie ferrée, et ils paraissent être établis confortablement dans le Nord-Ouest. Les colonies scandinaves et allemandes ont aussi augmenté en nombre durant l'année.

L'on a aussi mentionné le fait que le département avait décidé de discontinuer entièrement le système des passages subventionnés à partir du 27 avril dernier, date terminale des contrats.

Le montant total des dépenses durant l'année civile a été de \$313,891.00 pour les divers services ainsi que pour le coût des agences en Europe et en Canada; il a été de \$301,774.00 pour l'année précédente, et de \$310,271.00 en 1885.

L'on a aussi déclaré que toutes les dépenses pour transport à l'intérieur et pour repas fournis aux immigrants, cesseraient.

L'analyse des dépenses démontre que \$60,992 ont été dépensées pour les agences en Canada, et \$57,150 pour tous services en rapport avec l'agence de Londres. \$44,776 ont été payées pour brochures et cartes. La somme dépensée pour transport à l'intérieur, a été de \$28,219, et pour passages subventionnés et commissions, durant l'année, \$60,850, dont les deux tiers pour les passages subventionnés proprement dits et le reste pour commission aux agents.

Le chiffre total des publications se rattachant à l'immigration, pendant l'année, a été de 3,608,643, dont 231,000 imprimées en Angleterre; la plupart de ces derniers étaient rédigées principalement en langues étrangères pour distribution sur le continent.

Une copie de la résolution passée par le conseil de la cité et par la cité de Toronto, le 23 avril dernier, et communiquée au président par le greffier de la cité, a été lue au comité et forme partie de ce rapport.

La résolution expose qu'un grand nombre de nécessiteux ont été envoyés en ce pays par les "Poor Law Guardians", et diverses institutions charitables de la Grande-Bretagne, afin de se débarrasser des personnes incapables de pourvoir à leurs besoins dans leur propre pays, que ces immigrants ont nécessairement été à la charge des institutions charitables du Canada, et qu'ils ont augmenté le nombre des internés dans nos prisons et nos maisons de santé. Ces allégations étaient appuyées par une déclaration émanant de M. A. F. Jury, de la part des Chevaliers du Travail, mais elles manquaient de précision, en ce sens qu'elles ne donnaient aucuns détails quant au nombre de ces immigrants, et qu'elles n'établissaient pas la différence entre les nécessiteux que l'on rencontre toujours dans tous les grands centres et les immigrants appartenant à cette catégorie.

Le Dr Ferguson, député de Welland, a aussi attiré l'attention du comité sur le

caractère pur désirable de l'immigration patronisée par Melle Rye et Melle Mac-Pherson, et il a signalé le fait que plusieurs de ces enfants, auxquels il avait donné des soins, étaient atteints de maladies contagieuses provenant du milieu dans lequel ils avaient vécu avant leur arrivée.

D'un autre côté, M. Laurie, M. P., M. Trow, M. P., et d'autres membres du comité, ont affirmé qu'un nombre considérable de ces enfants que l'on avait placés dans leurs districts respectifs, avaient, en somme, donné satisfaction, et qu'ils étaient recherchés par les fermiers et autres personnes.

M. Lowe a été interrogé sur ces faits, et il a déclaré que le département avait donné ordre d'examiner ces enfants, et que ces examens avaient prouvé que pas plus de 5 ou 7 pour cent de cette classe d'immigration était sujette à objection.

Le comité, tout en désirant encourager une immigration saine et industrielle pour coloniser le pays et développer ses ressources, est d'avis que l'on doit prendre le plus grand soin possible d'empêcher l'immigration de sujets, enfants ou adultes, qui pourraient devenir une charge pour nos institutions charitables, ou une source de maladies; et, dans cette intention, il recommande que l'on exige une inspection médicale stricte et un certificat de bonne santé avant de permettre le débarquement de ces enfants.

Le comité a passé une résolution demandant au greffier du conseil de la cité de Toronto de fournir un état donnant la nationalité des personnes représentées comme ayant été assistées pendant l'hiver dernier, le nombre des personnes ainsi assistées, et la durée de leur séjour en Canada; mais ces renseignements n'ont pas encore été données.

Le Docteur Edward Playter, éditeur du "Canadian Health Journal," a été interrogé sur les maladies tuberculeuses et le danger de leur propagation des animaux à l'espèce humaine.

Toute la preuve faite devant le comité est annexée au présent rapport.

(Pour les témoignages, etc., accompagnant ce rapport, voir Appendice No 4.)

M. Wallace présente un bill (No 138) à l'effet de prévenir et supprimer les coalitions formées pour gêner le commerce,—lequel est lu pour la première fois.—Seconde lecture, demain.

Sir Charles Tupper propose,—Que la Chambre se forme en comité général, demain, pour considérer les résolutions suivantes:—

1. Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en conseil à accorder les subventions ci-après mentionnées aux compagnies de chemins de fer et pour aider à la construction des chemins de fer aussi mentionnés ci-après, savoir:—

A la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa à Parry-Sound, pour 22 milles de sa voie, à partir d'un point sur le Pacifique Canadien, jusqu'à Eganville, au lieu de la subvention octroyée par l'acte 49 Vic., chap. 10, pour une ligne à partir d'un point sur le Pacifique Canadien jusqu'à Eganville, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité.....	\$70,400
--	----------

A la Compagnie du chemin de fer Central de la Nouvelle-Ecosse, pour 46 milles de sa voie, de Bridgewater au chemin de fer de Windsor à Annapolis, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité.....	147,200
---	---------

A la Cie du chemin de fer de Jonction de Montréal et Champlain, pour 3 milles de sa voie, à partir de l'extrémité de la présente section subventionnée jusqu'à Messina Springs, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité.....	9,600
---	-------

A la Cie du chemin de fer de la Vallée Massawippi, pour la section de sa voie à partir d'un point sur le chemin de fer Atlantique au Nord-Ouest, près du village de Magog, jusqu'à la station de Ayers Flat sur le chemin de fer de la Vallée Massawippi, au lieu de la subvention octroyée par l'acte 50-51 Vic., chap. 24, une subvention de.....	32,000
---	--------

A la Cie du chemin de fer de Jonction de Pontiac au Pacifique, pour construire des ponts sur les divers chenaux de la rivière Ottawa à la Culbute et à l'Ouest de ce lieu, une subvention de \$31,500 à être payée mensuellement au fur et à mesure du progrès des travaux, sur le certificat de l'ingénieur en chef des chemins de fer du gouvernement, proportionnellement à la valeur des travaux exécutés comparée à la valeur de la totalité de l'entreprise; et pour trois milles de sa voie, depuis un point situé trois milles à l'Est de Pembroke jusqu'à Pembroke, dans la province d'Ontario, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité \$9,600; pourvu que la totalité des travaux subventionnés sur ce chemin soient complétés dans les quatre ans qui suivront la passation de cet acte—la subvention accordée par cet acte n'excédant pas en totalité..... 41,100

A la Cie du chemin de fer de Port-Arthur, Duluth et de l'Ouest, pour 84 $\frac{3}{4}$  milles de sa voie, depuis Port-Arthur vers le lac Croche, au lieu des subventions octroyées par l'Acte 48-49 Vic., chap. 57, et l'Acte 49 Vic., chap. 10, pour la construction d'un chemin de fer depuis la station Murillo jusqu'au lac Croche, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité..... 271,200

A la Compagnie du chemin de fer de Québec au Lac Saint-Jean, pour 30 milles de sa voie, depuis le lac Saint-Jean vers Chicoutimi, ou depuis Chicoutimi vers le lac Saint-Jean, étant un transfert fait à la demande de la Compagnie du chemin de fer du Saguenay et du lac Saint-Jean de la subvention octroyée par l'acte 50-51 Vic., chap. 24, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité..... 96,000

A la compagnie du chemin de fer de Témiscouata, pour 20 milles de son chemin de fer d'embranchement à partir d'Edmunston vers la rivière Saint-François, dans la province de Québec, au lieu de la subvention octroyée par l'acte 50-51 Vic., chap. 24, une subvention de..... 100,000

A la compagnie du chemin de fer de Québec Central pour la construction et l'achèvement d'une ligne de chemin de fer, depuis la station de Saint-François jusqu'à un point sur le chemin de fer Atlantique au Nord-Ouest, près du lac Moosehead, 90 milles, au lieu de la balance de la subvention, non gagnée, octroyée par l'acte 47 Vic., chap. 8, une subvention n'excédant pas \$23,345 par année, pendant vingt ans, ou une garantie pour semblable période comme intérêt sur les obligations de la compagnie.

A la Compagnie du chemin de fer Central du Nouveau-Brunswick, un octroi, à titre de subvention (le chemin devant d'abord recevoir de nouveaux rails en acier ne pesant pas moins que 56 livres par verge linéaire, et après qu'un ordre en conseil aura été passé en autorisant le transfert à la compagnie), de 4,052 tonnes de rails de fer et attaches qui ont déjà servi et qui ont été prêtés à la Compagnie du chemin de fer de Saint-Martin à Upham, formant actuellement partie du chemin de fer Central, lesquels rails et attaches figurent à l'actif dans les comptes publics pour un montant de.....83,612.54

A la Compagnie du chemin de fer d'Elgin, Petitcodiac et Havelock, dans le Nouveau-Brunswick, un octroi à titre de subvention (le chemin devant d'abord recevoir de nouveaux rails en acier ne pesant pas moins que 56 livres par verge linéaire et après qu'un ordre en conseil aura été passé autorisant leur transfert à la compagnie), de 2,201 tonnes de rails en fer et d'attaches ayant déjà servi et qui ont été prêtés au chemin de fer d'embranchement d'Elgin qui forme actuellement partie du chemin de fer d'Elgin, Petitcodiac et Havelock, lesquels rails et attaches figurent à l'actif dans les comptes publics pour un montant de.....44,252.82

A la Compagnie du chemin de fer du Nord de Kent, dans le Nouveau-Brunswick, un octroi à titre de subvention (le chemin devant d'abord recevoir de nouveaux rails d'acier ne pesant pas moins que 56 livres par verge linéaire, et après qu'un ordre en conseil aura été passé autorisant leur transfert à la compagnie), de 2,549 tonnes de rails de fer et d'attaches ayant déjà servi et qui ont été prêtés à cette compagnie, lesquels rails et attaches figurent à l'actif dans les comptes publics pour un montant de.....58,334.27

A la Compagnie de Coton de Halifax, dans la Nouvelle-Ecosse, un octroi à titre de subvention (le chemin devant d'abord recevoir de nouveaux rails d'acier ne pesant pas moins que 53 livres par verge linéaire et après qu'un ordre en conseil aura été passé autorisant leur transfert à la compagnie) de 233 tonnes de rails de fer et d'attaches ayant déjà servi et qui ont été prêtés à la compagnie, lesquels rails et attaches figurent à l'actif dans les comptes publics pour un montant de..... 4,335.00

A la Cie d'Acier du Canada, dans la Nouvelle-Ecosse, un octroi à titre de subvention (le chemin devant d'abord recevoir de nouveaux rails d'acier ne pesant pas moins que 56 livres par verge linéaire et après qu'un ordre en conseil aura été passé autorisant leur transfert à la compagnie), de 597 tonnes de rails en fer et d'attaches ayant déjà servi et qui ont été prêtés à la compagnie, lesquels rails et attaches figurent à l'actif dans les comptes publics pour un montant de.....11,964.66

A la Cie du chemin de fer d'Albert, dans le Nouveau-Brunswick, un octroi à titre de subvention (le chemin devant d'abord recevoir de nouveaux rails d'acier ne pesant pas moins que 56 livres par verge linéaire et après qu'un ordre en conseil aura été passé autorisant leur transfert à la compagnie), de 726 tonnes de rails de fer et d'attaches ayant déjà servi et qui ont été prêtés à la compagnie, lesquels rails et attaches figurent à l'actif dans les comptes publics pour un montant de.....14,665.45

A la Cie du chemin de fer d'embranchement de Chatham, dans le Nouveau-Brunswick, un octroi à titre de subvention (le chemin devant d'abord recevoir de nouveaux rails d'acier ne pesant pas moins que 56 livres par verge linéaire et après qu'un ordre en conseil aura été passé autorisant leur transfert à la compagnie), de 958 tonnes de rails de fer et d'attaches ayant déjà servi et qui ont été prêtés à la compagnie, lesquels rails et attaches figurent à l'actif dans les comptes publics pour un montant de.....24,439.84

2. Toutes les lignes pour la construction desquelles des subventions sont accordées seront commencées dans les deux ans qui suivront le premier jour d'août prochain et complétées dans un délai raisonnable, ne devant pas dépasser quatre ans, qui sera fixé par un ordre en conseil, et seront aussi construites en conformité de plans et devis et à des conditions qui seront approuvées par le gouverneur en conseil, sur le rapport du ministre des chemins de fer et canaux, et spécifiées dans une convention qui sera conclue dans chaque cas par la compagnie avec le gouvernement, et que le gouvernement est par le présent autorisé à conclure; le tracé de chaque ligne de chemin de fer sera aussi sujet à l'approbation du gouverneur en conseil; et toutes ces dites subventions, respectivement, seront payables à même le fonds du revenu consolidé du Canada, par versements, lors de l'achèvement de chaque section de chemin de fer de pas moins de dix milles, proportionnellement à la valeur de la section ainsi achevée comparativement à celle de l'ensemble de l'entreprise, valeur qui sera établie par le rapport du dit ministre, ou lors de l'achèvement de l'entreprise subventionnée.

Alors, Sir Charles Tupper informe la Chambre que Son Excellence le Gouverneur-Général ayant été mise au fait de l'objet des dites résolutions, les recommande à la Chambre.

Ordonné,—Que la Chambre se forme en comité général, demain, pour considérer les dites résolutions.

Les bills suivants sont lus pour la troisième fois, et passés, savoir :—

Bill (No 76) modifiant les Statuts Révisés du Canada, chap. 50, concernant les territoires du Nord-Ouest.

Bill (No 136) modifiant le chapitre 16 des Statuts Révisés, concernant le Haut-Commissaire du Canada dans le Royaume-Uni.

M. Carling propose,—Que le bill (No 38) modifiant les actes concernant les brevets d'invention, soit maintenant lu la troisième fois.

M. Wilson (Elgin) propose, comme amendement,—Que tous les mots après "Que", dans la dite proposition, soient retranchés et remplacés par les suivants :— "il n'est pas nécessaire qu'un sous-commissaire soit nommé, et qu'à tout événement,

la nomination de M. Richard Pope, ci-devant Greffier de la Couronne en Chancellerie, à cet emploi, ne peut être considérée que comme un moyen de récompenser le dit Richard Pope, pour avoir violé d'une façon patente et de propos délibéré les devoirs de la charge précédemment exercée par lui ; et qu'une telle nomination, si elle est faite, ne sera pas de nature à inspirer confiance dans l'administration honnête du département dans lequel le dit Pope est employé."

Et la question étant mise sur l'amendement,—il est rejeté, sur la division suivante:—

POUR :  
Messieurs

Armstrong,	Ellis,	McMillan ( <i>Huron</i> ),
Bain ( <i>Wentworth</i> ),	Fiset,	McMullen,
Barron,	Fisher,	Meigs,
Beausoleil,	Gauthier,	Mitchell,
Béchar, d,	Geoffrion,	Mulock,
Bernier,	Gillmor,	Paterson ( <i>Brant</i> ),
Bourassa,	Godbout,	Perry,
Bowman,	Guay,	Platt,
Brien,	Holton,	Purcell,
Burdett,	Innes,	Rinfret,
Campbell,	Jones ( <i>Halifax</i> ),	Rowand,
Cartwright (Sir Richard),	Kirk,	Ste. Marie,
Casgrain,	Landerkin,	Scriver,
Choquette,	Lang,	Somerville,
Cook,	Langelier ( <i>Montmorency</i> ),	Sutherland,
Couture,	Langelier ( <i>Québec</i> ),	Trow,
De St. Georges,	Laurier,	Turcot,
Dessaint,	Livingston,	Watson,
Doyon,	Lovitt,	Welsh, et
Edgar,	Macdonald ( <i>Huron</i> ),	Wilson ( <i>Elgin</i> ).—60.

CONTRE :  
Messieurs

Bain ( <i>Soulanges</i> ),	Freeman,	Montplaisir,
Bergeron,	Girouard,	O'Brien,
Bowell,	Gordon,	Patterson ( <i>Essex</i> ),
Boyle,	Grandbois,	Perley ( <i>Assiniboia</i> ),
Brown,	Guilbault,	Perley ( <i>Ottawa</i> ),
Bryson,	Guillet,	Porter,
Cameron,	Haggart,	Prior,
Cargill,	Hale,	Reid,
Carling,	Hall,	Riopel,
Caron (Sir Adolphe),	Henderson,	Robillard,
Chapleau,	Hesson,	Roome,
Chisholm,	Hickey,	Ross,
Cimon,	Hudspeth,	Skinner,
Cochrane,	Jamieson,	Small,
Cockburn,	Jones ( <i>Digby</i> ),	Smith ( <i>Ontario</i> ),
Colby,	Kirkpatrick,	Sproule,
Corby,	Landry,	Stevenson,
Costigan,	Langevin (Sir Hector),	Taylor,
Coughlin,	Laurie,	Temple,
Coulombe,	Macdonald (Sir John),	Thérien,
Daly,	McCulla,	Thompson,
Daoust,	McDonald ( <i>Victoria</i> ),	Tyrwhitt,
Davis,	McDougald ( <i>Pictou</i> ),	Vanasse,

Dawson,	McGreevy,	Wallace,
Denison,	McKay,	Ward,
Desjardins,	McLelan,	White,
Dickinson,	Madill,	Wilmot,
Dupont,	Mara,	Wilson ( <i>Argenteuil</i> ),
Ferguson ( <i>Renfrew</i> ),	Masson,	Wilson ( <i>Lennox</i> ),
Ferguson ( <i>Welland</i> ),	Mills ( <i>Annapolis</i> ),	Wood ( <i>Brockville</i> ), et
Foster,	Montague,	Wood ( <i>Westmoreland</i> ).—93.

Et la question étant mise sur la motion principale,—elle est adoptée; et le bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois, et passé.

Archibald Campbell, écr., membre élu pour représenter le district électoral de Kent, Ontario, ayant préalablement prêté le serment requis par la loi, et signé le rôle qui le contient, prend son siège en Chambre.

Le bill (No 131) du Sénat, intitulé: "Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte des Terres Fédérales," est lu pour la troisième fois, et passé.

Les amendements faits par le Sénat aux bills suivants, sont pris en considération, et adoptés:—

Bill (No 4) modifiant l'Acte concernant les lettres-patentes entachées d'erreurs et le dégrèvement des biens engagés à la couronne.

Bill (No 6) modifiant l'Acte de Tempérance du Canada.

Bill (No 10) modifiant l'Acte de Tempérance du Canada.

Bill (No 120) modifiant davantage l'Acte des Cours Suprême et de l'Echiquier, chap. 135 des Statuts Révisés du Canada.

Le bill (No 40) pour étendre la juridiction de la Cour Maritime de l'Ontario, est lu pour la seconde fois, délibéré en comité général, rapporté avec des amendements, délibéré tel qu'amendé, lu pour la troisième fois, et passé.

Le bill (No 117) modifiant l'Acte du Cens Electoral, chapitre 5 des Statuts Révisés du Canada, est lu pour la seconde fois, délibéré en comité général, rapporté avec des amendements, et remis pour troisième lecture, à demain.

Le bill (No 125) modifiant l'"Acte de la représentation dans les Territoires du Nord-Ouest"; est lu pour la seconde fois, délibéré en comité général et rapporté sans amendement.

M. Thompson propose,—Que le dit bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

M. Watson propose, comme amendement,—"Que le dit bill ne soit pas maintenant lu pour la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé en comité général afin d'y insérer une disposition prescrivant la votation au scrutin dans les élections à tenir dans les Territoires du Nord-Ouest."

Et la question étant mise sur l'amendement,—il est rejeté, sur la division suivante:—

Pour :

Messieurs

Amyot,	Gauthier,	Mitchell,
Armstrong,	Geoffrion,	Mulock,
Bain ( <i>Wentworth</i> ),	Gillmor,	Paterson ( <i>Brant</i> ),
Beausoleil,	Godbout,	Perley ( <i>Assiniboia</i> ),
Bécharde,	Guay,	Perry,
Bergin,	Hale,	Platt,
Bourassa,	Holton,	Purcell,
Bowman,	Innes,	Rinfret,
Brien,	Jones ( <i>Halifax</i> ),	Rowand,
Burdett,	Kirk,	Ste. Marie,
Campbell,	Landerkin,	Srver,
Cartwright (Sir Richard),	Lang,	Semple,
Choquette,	Langelier ( <i>Montmorency</i> ),	Somerville,

Cook,	Langelier ( <i>Québec</i> ),	Sutherland,
Couture,	Laurier,	Trow,
Davis,	Lister,	Turcot,
De St. Georges,	Livingston,	Watson,
Doyon,	Lovitt,	Weldon ( <i>St-Jean</i> ),
Eldgar,	Mackenzie,	Welsh, et
Ellis,	McMullen,	Wilson ( <i>Elgin</i> ).—62.
Fisher,	Meigs,	

## CONTRE :

## Messieurs

Bain ( <i>Soulanges</i> ),	Ferguson ( <i>Welland</i> ),	Mara,
Bergeron,	Foster,	Masson,
Bowell,	Freeman,	Mills ( <i>Annapolis</i> ),
Boyle,	Gigault,	Montagne,
Brown,	Gordon,	O'Brien,
Cameron,	Guilbault,	Patterson ( <i>Essex</i> ),
Cargill,	Haggart,	Pope,
Carling,	Henderson,	Porter,
Carpenter,	Hesson,	Prior,
Caron (Sir Adolphe),	Hickey,	Reid,
Chapleau,	Hudspeth,	Riopel,
Chisholm,	Jamieson,	Robillard,
Cimon,	Joncas,	Ross,
Cochrane,	Jones ( <i>Digby</i> ),	Royal,
Cockburn,	Kenny,	Small,
Colby,	Kirkpatrick,	Smith ( <i>Ontario</i> ),
Corby,	Labrosse,	Sproule,
Costigan,	Landry,	Taylor,
Coughlin,	Langevin (Sir Hector),	Temple,
Coulombe,	Laurie,	Thérien,
Curran,	Macdonald (Sir John),	Thompson,
Daly,	McCulla,	Tupper (Sir Charles),
Daoust,	McDonald ( <i>Victoria</i> ),	Vanasse,
Davin,	McDougald ( <i>Pictou</i> ),	Ward,
Dawson,	McGreevy,	White,
Denison,	McKay,	Wilmot,
Desjardins,	McLelan,	Wilson ( <i>Argenteuil</i> ),
Dickinson,	McMillan ( <i>Vaudreuil</i> ),	Wilson ( <i>Lennox</i> ), et
Dupont,	McNeill,	Wood ( <i>Brockville</i> ).—89.
Ferguson ( <i>Renfrew</i> ),	Madill,	

Et la question étant mise sur la motion principale.—elle est adoptée.  
Le bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois, et passé.

M. Carling dépose sur le bureau,—Statistiques criminelles pour 1886,—Annexe du rapport du ministre de l'Agriculture pour la même année.

Sir Charles Tupper met devant la Chambre,—Papiers, correspondance, etc., concernant des subventions à certaines compagnies de chemins de fer et pour aider à la construction de certains réseaux ferrés, comme suit :

Ch. de f. de Québec Central.

Ch. de f. de Québec et du lac St-Jean.

Ch. de f. de Jonction de Pontiac au Pacifique.

Ch. de f. de jonction de Montréal à Champlain.

Ch. de f. de Port Arthur, Duluth et de l'Ouest.

Cie du ch. de f. de Témiscouata.

Un message est reçu du Sénat, adoptant les bills suivants, sans amendement, savoir :—

Bill (No 123) autorisant le prélèvement, par voie d'emprunt, de certaines sommes de deniers pour le service public.

Bill (No 127) concernant l'intérêt payable sur les dépôts dans les banques d'épargnes des bureaux de poste et du gouvernement.

Bill (No 122) modifiant le chapitre 34 des Statuts Revisés, concernant le Revenu de l'Intérieur.

Bill (No 41) concernant l'application de certaines lois y mentionnées à la province du Manitoba.

Bill (No 118) modifiant l'Acte des poids et mesures, en ce qui concerne le contenu des colis de sel.

Bill (No 121) modifiant le chapitre 33 des Statuts Revisés du Canada, concernant les droits de douane.

Bill (No 134) pour prendre de nouvelles mesures concernant les travaux du chenal de navigation entre Montréal et Québec.

Et,—adoptant le bill suivant, avec des amendements :—

Bill (No 132) concernant une certaine convention intervenue entre le gouvernement du Canada et la Cie du chemin de fer du Pacifique Canadien.

Un message est aussi reçu du Sénat, avec une adresse à Son Excellence le Gouverneur Général exprimant de sincères regrets au moment où les relations officielles de Son Excellence avec le Canada vont prendre fin,—à laquelle le concours de cette Chambre est demandé.

Et la dite adresse est lue comme suit :—

A Son Excellence le très honorable Sir HENRY CHARLES KEITH PETTY-FIEZMAURICE, Marquis de Lansdowne, dans le comté de Somerset, Comte de Wycombe, de Chipping-Wycombe, dans le comté de Bucks, Vicomte de Caln et Calnstone, dans le comté de Wilts, et Lord Wycombe, Baron de Chipping-Wycombe, dans le comté de Bucks, dans la pairie de la Grande Bretagne; Comte de Kerry et Comte de Shelburne, Vicomte Clanmaurice et Fitzmaurice, Baron de Kerry, Lixnaw et Dunkerron, dans la pairie d'Irlande, Chevalier grand'croix de l'ordre très distingué de Saint-Michel et Saint-George, Gouverneur Général du Canada.

#### PLAISE À VOTRE EXCELLENCE :

Nous, fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat et du Canada, en parlement assemblés, désirons respectueusement assurer Votre Excellence de nos sincères regrets et de ceux du peuple canadien, au moment où les relations officielles de Votre Excellence avec le Canada vont prendre fin, et où Elle se prépare à partir avec Son épouse distinguée.

Que Votre Excellence nous permette aussi de lui assurer que le peuple canadien a hautement apprécié le soin avec lequel Elle a présidé aux affaires du Canada, comme représentant de Sa Majesté, et que nous reconnaissons avec gratitude l'intérêt actif pris par Elle au progrès constitutionnel et matériel de ce pays.

Nous nous souviendrons avec plaisir que Votre Excellence a très heureusement pu réaliser l'espoir qu'Elle avait exprimé dans un de ses discours publics après son arrivée, d'être le premier gouverneur général qui traverserait le Dominion, dans toute sa largeur, sur le chemin de fer canadien du Pacifique; et nous aimerons toujours à nous rappeler les éloquentes paroles de Votre Excellence touchant l'importance de ce grand ouvrage, destiné à ouvrir aux influences de la civilisation nos vastes et fertiles territoires non colonisés, et à créer une nouvelle voie de communication, par territoire britannique, entre les portions orientale et occidentale de l'Empire.

Notre reconnaissance des importants services que Votre Excellence a rendus au Canada, serait imparfaite, si nous n'exprimions pas à Votre Excellence notre appréciation de l'intérêt profond et pratique qu'Elle a pris à la littérature, aux arts, aux sciences dans ce pays, à nos établissements d'éducation, à nos sociétés savantes, à tous

les nobles éléments de civilisation qui nous procurent le moyen de développer et utiliser les immenses ressources dont nous avons été dotés. Son Excellence, la marquise de Lansdowne, a donné en cela une aide et un concours marqués et bienfaisants, et le nom de Son Excellence réveillera pendant longtemps, dans le souvenir des Canadiens, l'idée de tout ce qu'il y a de digne dans la carrière publique et de tout ce qu'il y a de gracieux dans le vie privée.

En prenant, par l'ordre de Sa Gracieuse Majesté, l'éminente fonction de gouverneur général des domaines de Sa Majesté dans l'Amérique Britannique du Nord, Votre Excellence a apporté avec Elle des traditions historiques qui rattachent son nom à la fortune de ce continent dans le siècle dernier. Nous osons espérer que le Canada a acquis en Votre Excellence un ami qui, jouissant de la confiance de la Couronne et participant aux conseils des hommes d'Etat de l'Empire, voudra aider à diriger nos destinées et à sauvegarder nos intérêts.

Le regret que nous cause le départ de Votre Excellence est adouci par la pensée que Votre Excellence nous quitte pour aller occuper une position plus brillante sur un champ d'action plus large que celui qu'Elle avait en Canada pour l'exercice de ses hautes qualités administratives—et en se chargeant, sur l'ordre de l'Impératrice des Indes, de représenter, comme vice-roi, son autorité sur ses sujets orientaux. Votre Excellence continuera selon les traditions de sa maison, à travailler à l'avancement moral et matériel de ces populations.

En disant adieu à Votre Excellence, nous lui assurons, ainsi qu'à Son Excellence la marquise de Lansdowne, que nos vœux les plus ardents pour leur bonheur et celui de leur famille les accompagnent.

Et nous prions Votre Excellence de transmettre à Sa Très Gracieuse Majesté l'expression de notre dévouement inaltérable, et de nos vœux loyaux pour la stabilité du Trône, la prospérité et le bonheur de l'Empire.

G. W. ALLAN,  
*Orateur du Sénat.*

SÉNAT, 18 mai, 1888.

Sur motion de Sir John A. Macdonald, il est ordonné que le dit message et la dite adresse soient pris en considération demain.

Sir Charles Tupper propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés.

M. Mitchell propose, comme amendement,—De retrancher tous les mots après "Que" dans la dite proposition, et de les remplacer par les suivants: "dans l'opinion de cette Chambre, la population du Canada, et surtout les classes ouvrières, jouiraient de plus de confort et de bien-être si tous les droits d'importation étaient abolis sur la farine de blé, la farine de maïs, le maïs pour l'alimentation des animaux ou pour moudre, le blé et le charbon."

Rejeté, sur la division suivante:—

POUR :

Messieurs

Armstrong,	Gauthier,	Patterson ( <i>Brant</i> ),
Bain ( <i>Wentworth</i> ),	Gillmer,	Perry,
Béchar, d,	Godbout,	Platt,
Bernier,	Hale,	Rinfret,
Bourassa,	Holton,	Rowand,
Campbell,	Landerkin,	Sto-Marie,
Cartwright (Sir Richard),	Lang,	Sriver,
Choquette,	Laurier,	Semple,
Cook,	Lovitt,	Sutherland,
Couture,	Macdonald ( <i>Huron</i> ),	Trow,
De St-Georges,	Mackenzie,	Turcot,
Doyon,	McMillan ( <i>Huron</i> ),	Watson,
Edgar,	McMullen,	Weldon ( <i>St-Jean</i> ), et
Ellis,	Meigs,	Wilson ( <i>Elgin</i> ).—44.
Fiset,	Mitchell,	

## CONTRE :

## Messieurs

Amyot,	Ferguson ( <i>Renfrew</i> ),	Montplaisir, <sup>5</sup>
Bain ( <i>Soulanges</i> ),	Ferguson ( <i>Welland</i> ),	O'Brien,
Baker,	Foster,	Paterson ( <i>Essex</i> ),
Bergeron,	Gigault,	Perley ( <i>Assiniboia</i> ),
Bowell,	Gordon,	Porter,
Boyle,	Grandbois,	Prior,
Brown,	Guilbault,	Reid,
Bryson,	Guillet,	Riopel,
Cargill,	Haggart,	Robillard,
Carling,	Hall,	Roome,
Carpenter,	Henderson,	Ross,
Caron (Sir Adolphe),	Hickey,	Royal,
Chapleau,	Hudspeth,	Shanly,
Chisholm,	Jamieson,	Small,
Cimon,	Jones ( <i>Digby</i> ),	Smith ( <i>Ontario</i> ),
Cochrane,	Labrosse,	Sproule,
Cockburn,	Landry,	Stevenson,
Colby,	Langevin (Sir Hector),	Taylor,
Corby,	Macdonald (Sir John),	Temple,
Costigan,	Macdowall,	Thompson,
Coughlin,	McDonald ( <i>Victoria</i> ),	Tupper (Sir Charles),
Coulombe,	McDougald ( <i>Pictou</i> ),	Tyrwhitt,
Curran,	McGreevy,	Wallace,
Daoust,	McLelan,	Ward,
Davis,	McMillan ( <i>Vaudreuil</i> ),	White,
Dawson,	McNeill,	Wilmot,
Denison,	Mara,	Wilson ( <i>Argenteuil</i> ),
Desjardins,	Masson,	Wilson ( <i>Lennox</i> ), et
Dickinson,	Mills ( <i>Annapolis</i> ),	Wood ( <i>Brockville</i> ).—89
Dupont,	Montague,	

La motion principale est alors adoptée, et la Chambre se forme, en conséquence, en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

XVI.—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU.—*Suite.*

PORTS ET RIVIÈRES.

*Nouvelle-Ecosse.*

113 {	Réparation aux jetées—Arisaig, Bayfield et Anse McNair (cap George).....	4,500 00
	Baie Saint-Laurent.....	2,000 00
	Jetée de Bayfield—Réparations, renouvellements, dragage, etc...	3,500 00
	Blue Rock—Achèvement—Montant périmé à voter de nouveau..	3,000 00
	Broad Cove.....	2,300 00
	Jetée d'Eatonville—Achèvement.....	3,000 00
	Lismore.....	1,000 00
	Mabou.....	1,000 00
	Sheet-Harbor—Montant périmé à voter de nouveau.....	2,000 00
	Jetée de l'Île Spencer—Achèvement .....	5,000 00
	Yarmouth—Enlèvement de rochers—Montant périmé à voter de nouveau .....	1,00 000

*Ile du Prince-Edouard.*

114	{	Cascumpec—Enlèvement de rochers.....	2,000 00
		Réparations aux brise-lames, jetées, etc., achetés du gouvernement de l'île du Prince-Edouard.....	3,000 00
		Souris-Est—Brise-lames de la Pointe Knight, réparations, etc...	5,000 00

*Nouveau-Brunswick.*

115	{	Rivière Saint Jean—Rivière-des-Chutes jusqu'à Woodstock et en amont des Grand'-Chutes rivière Tobique.....	5,000 00
		Baie du Rocher—Anderson's Hollow—Achèvement.....	750 00
		Baie-Verte—Quai de délestage.....	3,000 00

*Provinces maritimes en général.*

116	Améliorations et réparations en général, provinces maritimes.....	12,000 00
-----	---	-----------

*Québec.*

117	{	Chenal du Moine—Jetée brise-glaces à Sainte-Anne de Sorel.....	2,500 00
		Chicoutimi, Saint-Alphonse et Anse Saint-Jean.....	1,650 00
		Etang-du-Nord—Achèvement.....	3,000 00
		Réparations et améliorations en général, ports et rivières, Québec.	10,000 00
		Laprairie—Travaux sur les jetées brise-glaces.....	5,000 00
		Percé—Achèvement.....	5,000 00
		Rivière du Lièvre.....	39,000 00
		Rivière Nicolet.....	11,000 00
		Trois-Pistoles—Jetée.....	600 00
		Rivière Saint-François.....	3 000 00
Rivières Madawaska et Cabaneau.....	1,000 00		
Sainte-Adelaïde de Pabos (Petit Pabos).....	7,500 00		

*Ontario.*

118	{	Port de Belleville—Achèvement.....	2,000 00
		Port de Cobourg, lac Ontario.....	10,000 00
		Port de Collingwood—Achèvement.....	4,000 00
		Réparations et améliorations—Ports et rivières, Ontario, en général.....	10,000 00
		Goderich.....	10,000 00
		Kincardine—Réparations, achèvement.....	5,000 00
		Port de Kingston, lac Ontario.....	6,000 00
		Kingsville, lac Érié.....	2,400 00
		Rivière de la Petite-Nation—Enlèvement des obstacles à la navigation.....	5,000 00
		Ruisseau de McGregor et du Petit-Ours.....	7,750 00
		Owen-Sound.....	15,000 00
		Port-Elgin.....	5,000 00
		Port-Hope—Réparations—Achèvement.....	2,500 00
		Portsmouth—Réparations à la jetée.....	4,000 00
		Rivière Ottawa—Amélioration du chenal des bateaux à vapeur à travers les passages de Pétéwawa, en amont de Pembroke.	3,000 00
Rondeau, lac Érié—Réparations.....	2,000 00		
Sault Sainte-Marie.....	7,000 00		
Baie de Tolsma, île Cockburn—Achèvement.....	1,000 00		

*Manitoba.*

119	Améliorations et réparations, ports et rivières, Manitoba, en général.....	2,000 00
-----	--	----------

## Colombie-Britannique.

	Rivière Cowichan .....	1,000 00
	Rivière Fraser.....	10,000 00
	Réparations et améliorations, ports et rivières, Colombie-Britannique.....	2,000 00
120	Nanaïmo—Enlèvement du Rocher Nicol.....	10,000 00
	Rivières Nicomeckle et Serpentine—Achèvement des travaux...	1,500 00
	Rivière Somass—Achèvement.....	500 00
	Port de Victoria—Enlèvement de rochers, etc .....	12,500 00

*Ports et rivières en général.*

121	Ports et rivières en général .....	6,000 00
-----	------------------------------------	----------

## DRAGAGE.

	Nouvel outillage de dragage.....	27,250 00
	Dragueurs—Réparations .....	43,000 00
	Dragage—Nouvelle-Ecosse .....	40,000 00
	do Ile du Prince-Edouard .....	
122	do Nouveau-Brunswick.....	
	do Québec .....	
	do Ontario .....	
	do Manitoba.....	15,000 00
	do Colombie-Britannique .....	15,000 00
	do Service général.....	5,000 00

## GLISSOIRES ET BARRAGES FLOTTANTS.

123	Glissoires et barrages flottants .....	15,000 00
-----	--	-----------

## PONTS ET CHAUSSÉES.

	Ponts, cité d'Ottawa, pont suspendu Union, glissoire, canal Rideau et abords.....	8,300 00
124	Contribution à la construction d'un pont public sur la rivière du Vieux à Fort-McLeod, les autorités locales fournissant \$2,500.	10,000 00
	Pont sur la rivière Bataille, à Battleford.....	10,000 00

## TÉLÉGRAPHES.

	Lignes aériennes et câbles sous-marins pour le service des côtes et des îles du fleuve, du golfe Saint-Laurent et des provinces maritimes :—	
125	Ligne aérienne sur la rive nord du Saint-Laurent—prolongement jusqu'à la Pointe des Esquimaux.....	5,000 00
	Ligne aérienne entre Sydney-Nord et Meat-Cove—nouveaux poteaux—achèvement.....	5,000 00
	Lignes des Territoires du Nord-Ouest :—	
	Ligne entre Humboldt et Qu'Appelle—nouveaux poteaux—achèvement.....	7,500 00

## STATIONS AGRONOMIQUES.

126	Stations agronomiques, bâtiments, clôtures, etc .....	70,000 00
-----	---	-----------

## DIVERS.

	Divers travaux auxquels il n'est pas autrement pourvu .....	10,000 00
127	Explorations et inspections .....	20,000 00
	Arbitrage et sentences arbitrales.....	5,000 00
	Galerie Nationale des Beaux-Arts.....	1,000 00

## XVIII.—SERVICE MARITIME ET FLUVIAL.

128	Entretien et réparations des vapeurs de l'Etat .....	130,000 00
129	Pour les examens des capitaines et seconds.....	6,000 00

130	Pour récompenser les personnes qui ont fait des sauvetages et pour le service des canots de sauvetage.....	10,000 00
131	Pour enquêtes sur les naufrages et accidents, et pour renseignements sur les sinistres maritimes.....	1,500 00
132	Département de l'enregistrement des navires en Canada.....	500 00
133	Police de rade de Montréal et Québec.....	40,000 00
134	Pour enlever les obstacles à la navigation des rivières, y compris l'enlèvement des épaves du steamer "Ottawa" dans le fleuve Saint-Laurent.....	14,000 00
135	Service de la poste pendant l'hiver, Ile du Prince-Edouard.....	5,000 00

#### XIX.—PHARES ET SERVICE COTIER

136	Appointements et allocations, etc., des gardiens de phares, y compris le phare et les sifflets de brume du Cap Race.....	184,000 00
137	Agences, loyers et dépenses imprévues.....	20,360 00
138	Entretien et réparations, phares, sifflets de brume, bouées et balises, établissements de refuge et dépôts de provisions.....	329,000 00
139	Achèvement et construction de phares et de signaux de brume....	30,000 00
140	Stations de signaux.....	6,000 00
141	Pour payer aux commissaires du port de Montréal, les frais annuels d'entretien des bouées et balises dans le fleuve Saint-Laurent en aval de Montréal.....	7,000 00

#### XX.—INSTITUTIONS SCIENTIFIQUES.

142	{ Observatoire, Toronto.....	5,250 00
	{ do Kingston.....	500 00
	{ do Montréal.....	500 00
143	Allocation pour les observatoires météorologiques, y compris les instruments et les frais des dépêches signalant les tempêtes....	55,000 00

#### XXI.—HOPITAUX DE LA MARINE ET MARINS MALADES ET SANS RESSOURCES.

	{ Hôpital de la marine et des immigrants, Québec.....	20,000 00
	{ Hôpital de Sainte-Catherine, Ontario.....	500 00
	{ do Kingston, do.....	500 00
144	{ Hôpitaux de la marine dans les provinces de Québec, Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick, Ile du Prince-Edouard et Colombie-Britannique.....	35,000 00
145	Secours aux marins naufragés et en détresse.....	6,000 00

#### XXII.—INSPECTION DES BATEAUX A VAPEUR.

146	Pour faire face aux dépenses de l'inspection des bateaux à vapeur. Résolutions à rapporter.	25,000 00
-----	---	-----------

SAMEDI, 19 mai, 1888.

Rapport à recevoir,—le comité devant siéger à la prochaine séance de la Chambre, ce jour.

Sur motion de M. Fisher, toutes les règles et ordres sont suspendues au sujet d'un bill modifiant l'Acte de la présente session (bill No 73) intitulé: "Acte concernant la Cie du chemin de fer de Stanstead, Shefford et Chambly."

Il présente alors le dit bill (No 139),—lequel est lu pour les première et seconde fois, délibéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois, et passé.

M. Foster met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur Général,—Nouvelle correspondance concernant la saisie de navires anglais dans la mer de Behring.

Un message est reçu du Sénat, adoptant les bills suivants, sans amendement, savoir :—

Bill (No 99) à l'effet d'amender l'Acte d'inspection des bateaux à vapeur, chapitre 78 des Statuts Révisés.

Bill (No 137) modifiant l'Acte de la présente session, intitulé : "Acte concernant la Cie du chemin de fer Central de Ste-Catherine à Niagara."

La Chambre alors s'ajourne à 1.10 A.M., jusqu'à 1 P.M., ce jour.

JOSEPH ALDRIC OUMET,

*Orateur.*

No. 58.

OTTAWA, VENDREDI, 18 MAI, 1888.

2e Session, 6e Parlement, 51 Victoria, 1888.

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

IMPRIMERIE MAULMEAN, ROGEE ET CIA.

1888.

## No 59.

## PROCÈS VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

---

 OTTAWA, SAMEDI, 19 MAI, 1888.
 

---

1 P.M.

## PRIÈRE.

Sept pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De l'Union des Pressiers, No 5, d'Ottawa ; de l'Union des Ouvriers-Constructeurs, de Hamilton, tous de l'Ontario ; et du Conseil central des Métiers et du Travail, de Montréal ; demandant séparément que le bill dont le parlement est actuellement saisi, concernant la protection des employés de chemins de fer, devienne loi.

De l'Union des Pressiers, No 5, d'Ottawa ; de l'Union des Ouvriers-Constructeurs, de Hamilton, tous de l'Ontario ; et du Conseil central des Métiers et du Travail, de Montréal ; demandant séparément que le bill dont le parlement est actuellement saisi, concernant la sûreté des navires, devienne loi, avec un certain amendement.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé les documents suivants sur le bureau, savoir :—

Rapport des baptêmes, mariages et décès dans les districts d'Arthabaska, de Chicoutimi, Gaspé, Iberville, Joliette, Montmagny et Saguenay, pour l'année 1887.

Etat des affaires de la Cie Anglo-Canadienne de Prêts et Placements, à la date du 31 décembre, 1887.

Etat concernant l'Hôpital Général et de Marine de Collingwood, pour l'année 1887.

Sir John A. Macdonald présente,—Réponse à l'Ordre du 5 mars dernier—Etat donnant le nom et le domicile de chaque inspecteur de homesteads dans le Manitoba et le Nord-Ouest, le nombre d'inspections et de rapports faits mensuellement par chacun pendant les années 1882 à 1887 inclusivement ; le nom et le domicile de chaque inspecteur de colonisation, le nombre d'inspections et de rapports faits mensuellement par chacun pendant les susdites années, et copie des dits rapports.

Réponse à l'Ordre du 16 écoulé—Etat donnant les noms et la date de nomination de chaque inspecteur de colonisation et de homestead dans les Territoires du Nord-Ouest, y compris le Manitoba, le salaire payé, à chacun, ainsi que les frais de voyage par jour ou par mois ; le montant total payé à chacun pour salaire et frais de voyage ou autres dépenses à partir de la date de leur entrée en fonction jusqu'au 1er janvier, 1888.

Réponse à l'Ordre du 16 écoulé—

1. Etat indiquant toutes les personnes qui ont affermé des terres à pâturage aux termes de l'ancienne formule d'affermage.

2. Le nombre de celles qui se sont pleinement conformées aux conditions des baux.

3. Le nombre de celles qui s'y sont partiellement conformées, et dans quelle mesure.

4. Le nombre de celles qui doivent des arrâges et quel montant.

5. Le nombre d'anciens affermages qui sont actuellement innocupés.

Réponse à Ordre du 28 mars dernier—Etat indiquant :—

1. Le nom de chaque éleveur qui a loué des terrains dans le district d'Alborta, T. N.-O. ; le nombre de leurs bestiaux ; et la date de chaque dernier relevé mentionnant ce nombre ?

2. Si aucun des locataires doit des arrâges de rente ?

3. Si les terres louées sont propres à l'agriculture ?

4. La perte de bétail ou les souffrances que celui ci a éprouvées dans ce district pendant l'hiver 1886-87, s'il en a été fait rapport ?

Réponse à Ordre du 9 écoulé—Copie de toutes lettres, correspondance, affidavits, etc., concernant l'affermage et la vente ou l'établissement du No ½, section 16, township 24, rang 24, à l'ouest du quatrième méridien, dans les Territoires du Nord-Ouest.

Réponse à Ordre du 28 mars dernier—Etat indiquant le nombre des sociétés de colonisation existant actuellement au Manitoba et au Nord-Ouest, le nombre de colons qu'elles ont placés sur leurs terres pendant les années 1885-86 et 87, le montant payé à la couronne par les diverses compagnies pour achats de terres pendant la même période, et le montant payé au gouvernement pour achats de terres par tous les autres colons pendant les mêmes années.

Réponse partielle à Ordre du 9 écoulé—Copie de tous papiers, documents, télégrammes et correspondance concernant l'acte constitutif de la Cie du chemin de fer Central du Grand Nord-Ouest, ou tout octroi de terres à la dite compagnie, ou pour aider à la construction de tout ou partie du dit chemin.

Réponse à Ordre du 1er mars dernier—Copie des instructions données aux agents des terres fédérales dans le Manitoba et le Nord-Ouest concernant les renseignements gratuits à fournir aux personnes désirant s'y fixer comme colons, et copie des instructions relatives aux renseignements pour lesquels un honoraire est exigé ; le montant des honoraires perçus pour ces renseignements aux diverses agences pendant les années 1885-86-87 ; le montant de tous les honoraires reçus des dits colons pendant les dites années et que l'on n'a pas porté à leur crédit lorsqu'ils ont acheté des terres fédérales.

Réponse partielle à Ordre du 9 écoulé—Copie de tous papiers, documents, télégrammes et correspondance concernant l'octroi de terres à la Cie du chemin de fer de la Souris aux Montagnes Rocheuses, ou en aide à la construction du dit chemin.

Réponse partielle à Ordre du 9 écoulé—Copie de tous papiers, documents, télégrammes et correspondance concernant l'octroi de terres à la Cie du chemin de fer Central du Nord-Ouest ou en aide à la construction du dit chemin.

M. Bergin, du comité mixte des Impressions du Parlement, présente, comme septième rapport de ce comité,—le rapport du sous-comité (annexé au présent), qu'il a chargé de considérer les changements qui pourraient devenir nécessaires par suite de l'application de l'acte concernant le département des impressions et de la papeterie publiques. Le comité ayant adopté ce rapport, il le soumet maintenant à la considération des deux Chambres.

Le comité soumet aussi la résolution suivante, à titre de recommandation :—

*Résolu*.—Que le Secrétaire d'Etat ayant informé le comité " que le gouvernement sera probablement en mesure, en vertu de l'acte concernant le département des impressions et de la papeterie publiques, d'exécuter des impressions et de la reliure requise par le parlement, à l'expiration des contrats actuels," le président de ce comité soit autorisé à conférer avec le Secrétaire d'Etat sur le mode d'exécution des dits services.

SALLE DE COMITÉ,

16 mai 1888.

Le sous-comité du comité mixte des Impressions du Parlement, qui a été chargé de considérer les changements qui pourraient devenir nécessaires par suite de l'appli-

cation de l'acte concernant le département des impressions et de la papeterie publiques, a l'honneur de faire rapport,—

Que le sous-comité a eu une entrevue avec le Secrétaire d'Etat, dans son bureau. Après discussion le ministre a déclaré qu'il ferait amender le bill dont le Parlement est actuellement saisi pour modifier le chapitre 27 des Statuts Révisés, concernant le département des impressions et de la papeterie publiques, afin que le personnel placé sous le contrôle actuel du comité demeure dans le même état tant que le comité le jugera à propos pour l'exécution convenable du service.

Le sous comité soumet aussi les résolutions suivantes, à titre de recommandations :—

1. Résolu,—Que M. Robert Romaine, du bureau de la papeterie de la Chambre des Communes, soit promu au rang de commis principal.

2. Résolu,—Que M. Robert Brewer, sous-comptable de la Chambre des Communes, soit promu au rang de commis principal.

3. Résolu,—Que vu la diminution du travail dans le bureau de distribution du Parlement lorsque le nouveau département des impressions et de la papeterie publiques sera organisé, les changements suivants soient faits, à la demande du Secrétaire d'Etat : Que M. E. Botterell, chef actuel du bureau de distribution, et M. H. A. Botterell, deuxième assistant, soient transférés au nouveau département des impressions et de la papeterie publiques, où leurs expériences pourra être très utile au service public.

Sur motion de Sir Hector Langevin les divers ordres de la Chambre renvoyant les bills suivants au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, sont rescindés, et les bills retirés ; et il est ordonné de rembourser les honoraires, moins les frais de traduction et d'impression, savoir :—

Bill (No 68) constituant en corporation la Cie de chemin de fer et de houille d'Alberta.

Bill (No 81) constituant en corporation la Cie du chemin de fer Ontario, Manitoba et Ouest.

Bill (No 85) constituant en corporation la Cie du chemin de fer d'Emerson et du Nord-Ouest.

Sur motion de Sir John A. Macdonald, l'adresse du Sénat à Son Excellence à l'occasion de l'expiration de son terme d'office en Canada, est adoptée par la Chambre, et le blanc est rempli par les mots " les Communes."

Sur motion de Sir John A. Macdonald, il est ordonné d'envoyer un message au Sénat pour informer leurs Honneurs que cette Chambre a adopté la dite adresse en remplissant le blanc avec les mots " les Communes."

M. Chapleau propose,—Que le bill (No 117) modifiant l'acte du cens électoral, chapitre 5 des Statuts Révisés du Canada, soit maintenant lu la troisième fois.

M. Laurier propose, comme amendement,—Que le dit bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé en comité général afin de l'amender davantage en prescrivant qu'une révision des listes ait lieu dans toutes les divisions électorales où l'élection des membres siégeants sera contestée.

Et la question étant mise sur l'amendement,—il est rejeté, sur la division suivante :—

POUR :

Messieurs

Amyot,  
Armstrong,  
Bain (*Wentworth*),  
Beausoleil,  
Béchar, d,  
Bernier,  
Bourassa,

Edgar,  
Edwards,  
Ellis,  
Fisher,  
Gauthier,  
Geoffrion,  
Gigault,

Meigs,  
Mitchell,  
Paterson (*Brant*),  
Platt,  
Rinfret,  
Rowand,  
Ste. Marie,

Bowman,  
Brien,  
Campbell,  
Cartwright (Sir Richard),  
Choquette,  
Chouinard,  
Cook,  
Coulombe,  
Couture,  
Doyon,  
Dupont,

Gillmor,  
Holton,  
Innes,  
Landerkin,  
Lang,  
Laurier,  
Lister,  
Livingston,  
Lovitt,  
Mackenzie,  
McMullen,

Scriver,  
Semple,  
Somerville,  
Sutherland,  
Trow,  
Turcot,  
Watson,  
Weldon (*St-Jean*),  
Welsh, et  
Wilson (*Elgin*).—53.

## CONTRE :

## Messieurs

Bain (*Soulanges*),  
Bergeron,  
Bowell,  
Brown,  
Bryson,  
Carling,  
Carpenter,  
Caron (Sir Adolphe),  
Chapleau,  
Chisholm,  
Cimon,  
Cochrane,  
Cockburn,  
Colby,  
Corby,  
Costigan,  
Coughlin,  
Curran,  
Daoust,  
Davis,  
Dawson,  
Denison,  
Dickinson,  
Foster,  
Gordon,

Grandbois,  
Guillet,  
Haggart,  
Hall,  
Henderson,  
Hesson,  
Hudspeth,  
Jamieson,  
Jones (*Digby*),  
Kirkpatrick,  
Landry,  
Langevin (Sir Hector),  
Macdonald (Sir John),  
McCulla,  
McDougald (*Pictou*),  
McGreevy,  
McKay,  
McLelan,  
McNeill,  
Madill,  
Mara,  
Masson,  
Mills (*Annapolis*),  
Montplaisir,  
O'Brien,

Perley (*Assiniboia*),  
Perley (*Ottawa*),  
Porter,  
Prior,  
Reid,  
Riopel,  
Roome,  
Shanly,  
Small,  
Smith (*Ontario*),  
Sproule,  
Stevenson,  
Taylor,  
Temple,  
Thompson,  
Tupper (Sir Charles),  
Tyrwhitt,  
Wallace,  
Ward,  
White,  
Wilmot,  
Wilson (*Lennox*),  
Wood (*Brockville*), et  
Wood (*Westmoreland*).—74.

Et la question étant mise sur la motion principale, elle est adoptée.

Le bill est, en conséquence, lu la troisième fois, et passé.

Les amendements faits par le Sénat au bill (No. 132) concernant une certaine convention intervenue entre le gouvernement du Canada et la Cie du chemin de fer du Pacifique Canadien, sont pris en considération et adoptés.

La Chambre se forme en comité général pour considérer certaines résolutions concernant les subventions à accorder à certaines compagnies de chemins de fer et pour aider à la construction des réseaux y mentionnés.

(*En comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

1. Résolu,—Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en conseil à accorder les subventions ci-après mentionnées aux compagnies de chemins de fer et pour aider à la construction des chemins de fer aussi mentionnés ci-après, savoir :—

A la Compagnie du chemin de fer d'Ottawa à Parry-Sound, pour 22 milles de sa voie, à partir d'un point sur le Pacifique Canadien, jusqu'à Egan-

ville, au lieu de la subvention octroyée par l'acte 49 Vic., chap. 10, pour une ligne à partir d'un point sur le Pacifique Canadien jusqu'à Eganville, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mile, et n'excédant pas en totalité.....	\$70,400
A la Compagnie du chemin de fer Central de la Nouvelle-Ecosse, pour 46 milles de sa voie, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité.....	147,200
A la Cie du chemin de fer de Jonction de Montréal et Champlain, pour 3 milles de sa voie, à partir de l'extrémité de la présente section subventionnée, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité.....	9,600
A la Cie du chemin de fer de jonction de la Massawippi, pour sa voie à partir d'un point sur le chemin de fer Atlantique au Nord-Ouest, près du village de Magog, jusqu'à la station de Ayers Flat sur le chemin de fer de la Vallée Massawippi, au lieu de la subvention octroyée par l'acte 50-51 Vic., chap. 24, une subvention de.....	32,000
A la Cie du chemin de fer de Jonction de Pontiac au Pacifique, pour construire des ponts sur les divers chenaux de la rivière Ottawa à la Culbute et à l'ouest de ce lieu, une subvention de \$31,500 à être payée mensuellement au fur et à mesure du progrès des travaux, sur le certificat de l'ingénieur en chef des chemins de fer du gouvernement, proportionnellement à la valeur des travaux exécutés comparée à la valeur de la totalité de l'entreprise; et pour trois milles de sa voie, depuis un point situé trois milles à l'Est de Pembroke jusqu'à Pembroke, dans la province d'Ontario, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille et n'excédant pas en totalité \$9,600; pourvu que la totalité des travaux subventionnés sur ce chemin soient complétés dans les quatre ans qui suivront la passation de cet acte — la subvention accordée par cet acte n'excédant pas en totalité.....	41,100
A la Cie du chemin de fer de Port-Arthur, Duluth et de l'Ouest, pour 84 $\frac{3}{4}$ milles de sa voie, depuis Port-Arthur vers le lac de la Pierre à Fusil, au lieu des subventions octroyées par l'Acte 48-49 Vic., chap. 59, et l'Acte 49 Vic., chap. 10, pour la construction d'un chemin de fer depuis la station Murillo jusqu'au lac Croche, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité.....	271,200
A la Compagnie du chemin de fer de Québec au Lac Saint-Jean, pour 30 milles de sa voie, depuis le lac Saint-Jean vers Chicoutimi, ou depuis Chicoutimi vers le lac Saint-Jean, étant un transfert fait à la demande de la Compagnie du chemin de fer du Saguenay et du lac Saint-Jean de la subvention octroyée par l'acte 50-51 Vic., chap. 24, une subvention ne dépassant pas \$3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité.....	96,000
A la compagnie du chemin de fer de Témiscouata, pour 20 milles de son chemin de fer d'embranchement à partir d'Edmunston vers la rivière Saint-François, dans la province de Québec, au lieu de la subvention octroyée par l'acte 50-51 Vic., chap. 24, une subvention de.....	100,000
A la compagnie du chemin de fer de Québec Central pour la construction et l'achèvement d'une ligne de chemin de fer, depuis la station de Saint-François jusqu'à un point sur le chemin de fer Atlantique au Nord-Ouest, près de la rivière La Lune, 90 milles, au lieu de la balance de la subvention, non gagnée, octroyée par l'acte 47 Vic., chap. 8, une subvention n'excédant pas \$21,191,54 par année, pendant vingt ans, ou une garantie pour semblable période comme intérêt sur les obligations de la compagnie; la dite subvention annuelle représentant un octroi en argent de.....	288,000
A la Compagnie du chemin de fer Central du Nouveau-Brunswick, un octroi, à titre de subvention (le chemin devant d'abord recevoir de nouveaux rails en acier ne pesant pas moins que 56 livres par verge linéaire, et après qu'un ordre en conseil aura été passé en autorisant le transfert à la compagnie), de 4,052 tonnes de rails de fer et attaches qui ont déjà servi et qui ont été prêtés à la Compagnie du chemin de fer de Saint-Martin à Upham, formant actuellement partie du chemin de fer Central, lesquels rails et attaches figurent à l'actif dans les comptes publics pour un montant de.....	83,612.54

A la Compagnie du chemin de fer d'Elgin, Petitcodiac et Havelock, dans le Nouveau-Brunswick, un octroi à titre de subvention (le chemin devant d'abord recevoir de nouveaux rails en acier ne pesant pas moins que 56 livres par verge linéaire et après qu'un ordre en conseil aura été passé autorisant leur transfert à la compagnie), de 2,201 tonnes de rails en fer et d'attaches ayant déjà servi et qui ont été prêtés au chemin de fer d'embranchement d'Elgin qui forme actuellement partie du chemin de fer d'Elgin, Petitcodiac et Havelock, lesquels rails et attaches figurent à l'actif dans les comptes publics pour un montant de ..... 41,252.82

A la Compagnie du chemin de fer du Nord de Kent, dans le Nouveau-Brunswick, un octroi à titre de subvention (le chemin devant d'abord recevoir de nouveaux rails d'acier ne pesant pas moins que 56 livres par verge linéaire, et après qu'un ordre en conseil aura été passé autorisant leur transfert à la compagnie), de 2,549 tonnes de rails de fer et d'attaches ayant déjà servi et qui ont été prêtés à cette compagnie, lesquels rails et attaches figurent à l'actif dans les comptes publics pour un montant de ..... 58,334.27

A la Compagnie de Coton de Halifax, dans la Nouvelle-Ecosse, un octroi à titre de subvention (le chemin devant d'abord recevoir de nouveaux rails d'acier ne pesant pas moins que 56 livres par verge linéaire et après qu'un ordre en conseil aura été passé autorisant leur transfert à la compagnie) de 233 tonnes de rails de fer et d'attaches ayant déjà servi et qui ont été prêtés à la compagnie, lesquels rails et attaches figurent à l'actif dans les comptes publics pour un montant de ..... 4,335.00

A la Cie d'Acier du Canada, dans la Nouvelle-Ecosse, un octroi à titre de subvention (le chemin devant d'abord recevoir de nouveaux rails d'acier ne pesant pas moins que 56 livres par verge linéaire et après qu'un ordre en conseil aura été passé autorisant leur transfert à la compagnie), de 597 tonnes de rails en fer et d'attaches ayant déjà servi et qui ont été prêtés à la compagnie, lesquels rails et attaches figurent à l'actif dans les comptes publics pour un montant de ..... 11,964.66

A la Cie du chemin de fer d'Albert, dans le Nouveau-Brunswick, un octroi à titre de subvention (le chemin devant d'abord recevoir de nouveaux rails d'acier ne pesant pas moins que 56 livres par verge linéaire et après qu'un ordre en conseil aura été passé autorisant leur transfert à la compagnie), de 726 tonnes de rails de fer et d'attaches ayant déjà servi et qui ont été prêtés à la compagnie, lesquels rails et attaches figurent à l'actif dans les comptes publics pour un montant de ..... 14,665.45

A la Cie du chemin de fer d'embranchement de Chatham, dans le Nouveau-Brunswick, un octroi à titre de subvention (le chemin devant d'abord recevoir de nouveaux rails d'acier ne pesant pas moins que 56 livres par verge linéaire et après qu'un ordre en conseil aura été passé autorisant leur transfert à la compagnie), de 958 tonnes de rails de fer et d'attaches ayant déjà servi et qui ont été prêtés à la compagnie, lesquels rails et attaches figurent à l'actif dans les comptes publics pour un montant de ..... 24,439.84

2. Résolu.—Toutes les lignes pour la construction desquelles des subventions sont accordées seront commencées dans les deux ans qui suivront le premier jour d'août prochain et complétées dans un délai raisonnable, ne devant pas dépasser quatre ans, qui sera fixé par un ordre en conseil, et seront aussi construites en conformité de plans et devis et à des conditions qui seront approuvées par le gouverneur en conseil, sur le rapport du ministre des chemins de fer et canaux, et spécifiées dans une convention qui sera conclue dans chaque cas par la compagnie avec le gouvernement, et que le gouvernement est par le présent autorisé à conclure; le tracé de chaque ligne de chemin de fer sera aussi sujet à l'approbation du gouverneur en conseil; et toutes ces dites subventions, respectivement, seront payables à même le fonds du revenu consolidé du Canada, par versements, lors de l'achèvement de chaque section de chemin de fer de pas moins de dix milles, proportionnellement à la valeur de la section ainsi achevée comparativement à celle de l'ensemble de l'entreprise, valeur qui sera établie par le rapport du dit ministre, ou lors de l'achèvement de l'entreprise subventionnée.

Résolutions à rapporter.

Les dites résolutions sont rapportées, lues pour la seconde fois, et adoptées.

Sir Charles Tupper présente alors un bill (No 140) autorisant l'octroi de subventions pour aider à la construction des lignes de chemins de fer y mentionnées,—lequel est lu pour les première et seconde fois, et remis, pour troisième lecture, à lundi prochain.

Un message est reçu du Sénat, adoptant les bills suivants, avec des amendements, savoir :—

Bill (No 119) modifiant l'Acte des Banques, chapitre 120 des Statuts Révisés du Canada. (Sur motion de Sir Charles Tupper, les dits amendements sont pris en considération, et adoptés.

Bill (No 113) modifiant le chapitre 178 des Statuts Révisés du Canada, "Acte des convictions sommaires.

Bill (No 126) modifiant le chapitre 124 des Statuts Révisés concernant les assurances.

Et,—adoptant les bills suivants, sans amendement :—

Bill (No 135) concernant certaines avances faites aux Commissaires du Havre de Québec.

Bill (No 89) modifiant l' "Acte des Elections Fédérales", chapitre 8 des Statuts Révisés du Canada.

Bill (No 104) modifiant de nouveau le chapitre 51 des Statuts Révisés du Canada, "Acte de la propriété foncière dans les Territoires."

Bill (No 139) modifiant l'Acte de la présente session, intitulé : "Acte concernant la Cie du chemin de fer de Stanstead, Shefford et Chambly."

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(*En comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

### XXIII.—PÊCHERIES.

#### SALAIRES ET DÉBOURSÉS DES GARDES-PÊCHE ET DES GARDIENS.

	Ontario.....	18,000 00
	Québec .....	15,000 00
	Nouvelle-Ecosse.....	18,000 00
	Nouveau-Brunswick.....	16,000 00
	Ile du Prince-Edouard.....	3,500 00
	Colombie-Britannique.....	6,000 00
	Manitoba, Kéwatin et Territoires du Nord-Ouest .....	3,000 00
	Pisciculture, passes-migratoires et nettoyage des rivières .....	35,000 00
147	Dépenses judiciaires et incidentes.....	2,000 00
	Entretien et réparation des vapeurs et autres bâtiments employés à la protection des pêcheries .....	100,000 00
	Exposition des pêcheries du Canada.....	1,500 00
	Pour payer le service de personnes attachées aux départements des douanes et des pêcheries, et autres frais se rattachant à la distribution de primes de pêche et au service de la statistique .....	6,000 00
	Frais de l'installation du rez-de-chaussée de Victoria-Hall en pisciculture (à voter de nouveau).....	1,500 00

### XXIV.—CONTROLE DES COMPAGNIES D'ASSURANCE.

148 Pour faire face aux dépenses se rattachant à ce service..... 5,500 00

### XXVI.—COMMISSION GEOLOGIQUE.

149 Exploration géologique..... 60,000 00

## XXVII.—DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES.

*Ontario et Québec.*

	{ Province de Québec, secours.....	4,200 00
	{ Achat de couvertures de laine pour les Sauvages d'Ontario et de Québec.....	1,600 00
	{ Ecoles des Sauvages dans l'Ontario, Québec, Nouvelle-Ecosse et Nouveau-Brunswick.....	14,287 50
	{ Annuités aux termes du traité Robinson.....	15,588 00
150	{ Pour pourvoir aux appointements du chef Angus Cooke, de la réserve Gibson, et du chef William McGregor, de la bande du Cap Croker, \$50 chacun .....	100 00
	{ A voter de nouveau le montant du crédit accordé à la dernière session, mais non dépensé, pour le transport des Sauvages demeurant encore au lac des Deux-Montagnes, dans le township de Gibson.....	5,000 00
	{ Arpentage de réserves.....	1,963 22

*Nouvelle-Ecosse.*

	{ Appointements.....	900 00
	{ Secours et achat de grains de semence.....	3,045 00
151	{ Soins de médecins et médicaments.....	1,012 00
	{ Diverses dépenses.....	75 00

*Nouveau-Brunswick.*

	{ Appointements.....	2,105 00
	{ Secours et achat de grains de semence.....	2,700 00
152	{ Soins de médecins et médicaments.....	470 00
	{ Diverses dépenses.....	50 00

*Ile du Prince-Edouard.*

	{ Appointements.....	500 00
	{ Secours et achat de grains de semence.....	1,125 00
153	{ Soins de médecins et médicaments.....	300 00
	{ Diverses dépenses.....	75 00

*Colombie-Britannique.*

	{ Sauvages de la Colombie-Britannique en général.....	52,520 00
154	{ Arpentages.....	11,837 00
	{ Commission des réserves.....	9,500 00

*Manitoba et Territoires du Nord-Ouest.*

	{ Annuités.....	148,865 00
	{ Instruments aratoires.....	26,511 00
	{ Grains de semence.....	3,570 00
	{ Bestiaux et porcs.....	6,251 00
	{ Provisions pour les Sauvages sans ressources, y compris les provisions fournies lors du paiement des annuités, et munitions données aux Sauvages pour leur permettre de chasser.....	354,319 00
155	{ Habillements—Distribution triennale.....	6,400 00
	{ Ecoles du jour.....	42,540 00
	{ do d'industrie.....	81,429 00
	{ Arpentages.....	6,500 00
	{ Gages des instructeurs d'agriculture.....	33,122 00
	{ Entretien des fermes.....	16,443 00
	{ Sioux.....	3,772 00
	{ Dépenses générales.....	125,953 00
	{ Bâtiments de l'agence.....	21,075 00

## XXVIII.—POLICE A CHEVAL DU NORD-OUEST.

	Solde de la police.....	332,176 00
	Subsistance.....	91,250 00
	Fourrage.....	82,000 00
	Combustible et éclairage.....	35,000 00
	Habillements.....	70,000 00
156	Réparations, renouvellement, remonte, armes et munitions.....	60,000 00
	Médicaments et fortifiants et dépenses de l'hôpital.....	5,000 00
	Livres et papeterie.....	5,000 00
	Eclaireurs, guides, frais pour billets de logement, allocations de voyage, transport des membres de la police et des munitions	60,000 00
	Dépenses imprévues.....	8,000 00

## XXIX.—DIVERS.

157	"Gazette du Canada".....	6,000 00
158	Impressions diverses.....	20,000 00
159	Dépenses imprévues sujettes à un arrêté du conseil, et dont un compte en détail sera soumis au parlement dans les quinze premiers jours de la prochaine session.....	25,000 00
160	Commutation de remise de droits sur articles importés pour l'usage de l'armée et de la marine.....	2,000 00
161	Dépenses du gouvernement des territoires du Nord-Ouest, y compris impressions, chemins, ponts, passages d'eau, et aide aux écoles, etc.....	142,889 10
162	Dépenses du gouvernement du district de Kéwatin.....	3,500 00
163	Dépenses de la mise à exécution de "l'Acte de Tempérance du Canada".....	10,000 00
164	Compensation aux membres de la police à cheval du Nord-Ouest, pour blessures reçues au service.....	2,000 00
165	Dépenses se rattachant aux levées hydrographiques des lacs Supérieur et Huron.....	18,000 00
166	Appointements de M. Fabre et dépenses imprévues de son bureau.....	3,500 00
167	Pour couvrir les frais de causes en litige.....	5,000 00
168	Pour couvrir les dépenses des notes des témoignages rendus au sujet des comptes publics rapportés à l'auditeur général du Canada, sous l'autorité de l'article 57 de "l'Acte du revenu consolidé et de l'audition"; et pour payer les services d'hommes de loi rendus à l'auditeur général, et de personnes qui lui ont aidé à estimer la valeur des impressions faites par les officiers-rapporteurs et autres.....	500 00
169	Paiement des commis surnuméraires employés à la préparation des réponses aux ordres du parlement.....	5,000 00
170	Agences commerciales.....	10,000 00
171	Frais d'organisation du département des impressions.....	1,500 00
172	Matériel nécessaire pour le département des impressions et pour l'atelier de reliure du gouvernement (à voter de nouveau \$70,000).....	165,000 00
173	Nouvelle somme nécessaire pour payer pour arpentages, chemins, ponts et autres constructions nécessaires à la réserve de Hot Spring, près de la station Banff, Territoires du Nord-Ouest....	25,000 00
174	Académie des arts.....	2,000 00
175	Collection des arrêtés du conseil, etc.....	9,000 00
176	Pour aider à la publication des transactions de la Société Royale.	5,000 00

## XXXI.—ACCISE.

	Appointements des officiers et inspecteurs de l'accise, y compris \$200 pour augmenter les appointements de A. F. McPherson, comptable, division de Toronto, de \$1,200 à \$1,400, nonobstant toute disposition contraire dans l'Acte du Service Civil.	260,477 50
	Service préventif.....	9,000 00
	Pour pourvoir aux augmentations des appointements suivant le résultat des examens d'accise .....	2,000 00
	Pour augmenter les appointements des officiers chargés de la surveillance dans les grandes distilleries et fabriques.....	5,000 00
178	Frais de voyages, loyer, combustibles, papeterie, etc., ainsi que les estampilles et estampillage des tabacs domestiques et importés.....	65,000 00
	Allocations aux percepteurs de douane sur droits perçus par eux	3,500 00
	Commission aux vendeurs d'estampilles pour tabac canadien en torquettes.....	250 00
	Pour pourvoir à la promotion de quatre nouveaux officiers de la classe spéciale, le nombre étant porté de 20 à 24.....	1,400 00
	<i>Spécial.</i>	
	Pour mettre le département en mesure d'acheter du naphte de bois et autres articles de même nature, qu'il fournira aux fabricants en entrepôt, ainsi que le veut l'acte 49 Vic., ch. 34, art. 233, dépense qui sera remboursée ensuite par les fabricants.....	5,000 00

## XXXII.—INSPECTION ET MESURAGE DU BOIS.

*Montréal.*

	Sous-surintendant.....	900 00
	Teneur de livre et comptable.....	600 00

*Québec.*

	Surintendant.....	2,200 00
	Sous-surintendant.....	1,600 00
	Caissier.....	1,500 00
	Commis de la spécification.....	1,400 00
	Messenger et gardien.....	350 00
179	Commis de la spécification, etc., 8 mois, 1 à \$1,000, 2 à \$700, 1 à \$650, 2 à 600, 1 à \$550.....	4,650 00
	Aide du teneur de livre.....	1,100 00

*Trois-Rivières.*

	Sous-surintendant.....	300 00
	Commis.....	700 00
	Emolument des inspecteurs-mesureurs.....	25,000 00
	Dépenses imprévues.....	8,000 00
	Pension des inspecteurs-mesureurs à la retraite.....	6,600 00

## XXXIII.—POIDS ET MESURES ET GAZ.

	Appointements des inspecteurs et sous-inspecteurs des poids et mesures.....	47,000 00
	Appointements des inspecteurs du gaz.....	12,170 00
	Traitement du commissaire des étalons de poids et mesures.....	800 00
180	Loyers, combustibles, frais de voyages, frais de port, papeterie, etc.—Poids et mesures.....	18,000 00
	do do do Gaz,	
	y compris l'équipement de 4 nouveaux bureaux.....	8,000 00
	Appointements de l'inspecteur en chef des étalons de poids et mesures.....	2,000 00

## XXXIV.—INSPECTION DES DENRÉES.

181 Pour l'achat et la distribution d'échantillons de farine, etc., et autres dépenses nécessitées par la loi.....	2,500 00
--	----------

## XXXV.—INSPECTION DES SUBSTANCES ALIMENTAIRES.

182 Pour subvenir aux dépenses qu'entraîne la loi .....	25,000 00
---	-----------

## XXXVI.—MENUS REVENUS.

183 { Menus revenus .....	1,500 00
{ Terres de la réserve d'artillerie.....	2,500 00

## XXXVII.—CHEMINS DE FER ET CANAUX.

## CHEMINS DE FER.

*Réparations et frais d'exploitation.*

184 Chemin de fer Intercolonial.....	2,900,000 00
185 Chemin de fer de Prolongement Est .....	94,000 00
186 Chemin de fer de l'Ile du Prince-Edouard.....	205,000 00
187 Embranchement de Windsor.....	27,000 00

## CANAUX.

*Entretien et réparations.*

188 Réparations et frais d'exploitation.....	465,730 00
189 Appointements et dépenses des employés des canaux.....	37,786 00

## XXXVIII.—TRAVAUX PUBLICS.

190 Perception des droits de glissoirs et d'estacades.....	21,700 00
--	-----------

XIII.—CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL.—  
(Fin.)

## CANAUX.

74 Sault-Sainte-Marie .....	997,650 00
Résolutions à rapporter.	

Rapport à recevoir,—le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de Sir John A. Macdonald, il est Résolu,—Que lorsque la Chambre s'ajournera, elle restera ajournée jusqu'à 10 A.M., lundi prochain.

La Chambre s'ajourne alors jusqu'à lundi prochain, à 10 A.M.

JOSEPH ALDRIC OUMET,

*Orateur.*

## AVIS DE MOTION.

Sir *Charles Tupper*—Lundi prochain—COMITÉ GÉNÉRAL pour considérer la résolution suivante :—

Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en Conseil à accorder la subvention ci-après mentionnée pour aider à la construction du chemin de fer suivant :—

A la Cie du chemin de fer de la Vallée de la Tobique, ou à toute autre compagnie de chemin de fer, pour 14 milles de chemin depuis la station de Perth Centre vers Plaister Rock Island, au lieu de la subvention accordée par l'Acte 49 Vic., chap. 10, pour un chemin de fer à partir de la station de Perth Centre, sur le chemin de fer du Nouveau-Brunswick, jusqu'à un point près de Plaister Rock Island, et au lieu de la subvention accordée par l'Acte 50-51 Vic., chap. 24, à la Cie du chemin de fer de la Vallée de la Tobique, une subvention de ..... \$89,600

**No. 59.**

OTTAWA, SAMEDI, 19 MAI, 1898.

2e Session, 6e Parlement, 51 Victoria, 1898.

**PROCÈS-VERBAUX**

DE LA

**CHAMBRE DES COMMUNES.**

OTTAWA:

IMPRIMERIE MAULÉAN, ROGEE ET C<sup>IE</sup>

1898.

## No 60.

## PROCÈS VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, LUNDI, 21 MAI, 1888.

10 A.M.

## PRIÈRE.

Quatre pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :—

De l'Assemblée Locale, No 3,852, des Chevaliers du Travail ; et de l'Assemblée Locale, No 5,000, des Chevaliers du Travail, tous de Montréal ; de l'Assemblée de la Montagne, No 6,798, des Chevaliers du Travail, Thorold ; de l'Union des Tailleurs de pierre, de Toronto et des environs ; des Chevaliers du Travail, No 4,378, Stratford ; de l'Assemblée Huron, No 4,673, des Chevaliers du Travail, Clinton ; de l'Assemblée No 3,449, des Chevaliers du Travail, St-Thomas ; et des Chevaliers du Travail, No 4,139, Amherstburg, tous de l'Ontario ; demandant séparément que le bill dont le parlement est actuellement saisi, concernant la protection des employés de chemins de fer, devienne loi.

De l'Assemblée Locale, No 3,852, des Chevaliers du Travail ; et de l'Assemblée Locale, No 5,000, des Chevaliers du Travail, tous de Montréal ; de l'Assemblée de la Montagne, No 6,798, des Chevaliers du Travail, Thorold ; de l'Union des Tailleurs de pierre, de Toronto et des environs ; des Chevaliers du Travail, No 4,378, Stratford ; de l'Assemblée Huron, No 4,673, des Chevaliers du Travail, Clinton ; de l'Assemblée No 3,449 des Chevaliers du Travail, St-Thomas ; et des Chevaliers du Travail, No 4,139, Amherstburg, tous de l'Ontario ; demandant séparément que le bill dont le parlement est actuellement saisi, concernant la sûreté des navires, devienne loi, avec un certain amendement.

De l'Assemblée de la Montagne, No 6,798, des Chevaliers du Travail, Thorold, Ontario ; et de l'Assemblée Locale, No 3,852 des Chevaliers du Travail, Montréal ; demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi au sujet de l'inspection des bateaux à vapeur, soit amendé.

Sur motion de M. Taylor, le sixième rapport du comité des Impressions est adopté.

Le bill (No 140) autorisant l'octroi de subventions pour aider à la construction des lignes de chemins de fer y mentionnées, est lu pour la troisième fois, et passé.

Les amendements faits par le Sénat aux bills suivants, sont pris en considération, et adoptés, savoir :—

Bill (No 113) modifiant le chapitre 178 des Statuts Révisés du Canada, " Acte des convictions sommaires."

Bill (No 126) modifiant le chapitre 124 des Statuts Révisés concernant les assurances.

Les ordres pour la seconde lecture des bills suivants, sont rescindés, et les bills retirés, savoir:—

Bill (No 88) pour abolir les confiscations pour trahison et félonie et pour autres amendements à l'acte qui s'y rapporte.

Bill (No 124) modifiant l'acte concernant les droits d'auteur, chap. 62 des Statuts Révisés du Canada.

M. Chapleau présente,—

Réponse à Ordre du 16 écoulé—Copie de tous documents concernant la demande de George J. McDonald relativement à l'exposition du centenaire de 1876.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité.)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

### XXX.—DOUANES—PERCEPTION DU REVENU. ▣

*Appointements et dépenses imprévues aux différents ports.*

Dans la province d'Ontario.....	270,625 00
do de Québec.....	223,345 00
do du Nouveau-Brunswick.....	88,220 00
do de la Nouvelle Ecosse.....	109,310 00
do du Manitoba.....	30,850 00
do des territoires du Nord-Ouest.....	4,000 00
do de la Colombie-Britannique.....	41,020 00
do de l'Ile du Prince-Edouard.....	21,060 00
Provinces en général—Pour faire face aux changements qui pourront être nécessaires dans le personnel.....	5,000 00
Appointements et frais de voyage des inspecteurs de ports, et frais de voyages des autres officiers en tournée d'inspection.....	20,000 00
Divers—Dépenses imprévues du bureau principal, impressions, papeterie, annonces, frais de télégraphe, pour les différents ports d'entrée.....	15,000 00
Pour faire face aux dépenses probables se rattachant à la commission des douanes et au service préventif extérieur, y compris les appointements de \$800 du commissaire des douanes comme président de la commission.....	18,000 00
Pour pourvoir à la dépense probable en rapport avec les épreuves polariscopiques des sucres y compris la solde des personnes employées à ce service.....	5,000 00
Pour faire face aux dépenses se rattachant à l'acte concernant l'immigration chinoise, y compris la rémunération des officiers de douanes.....	3,000 00

### XXXVIII.—TRAVAUX PUBLICS.—(Suite.)

191 Réparations et exploitation, ports et glissoirs—y compris l'écluse de la rivière Yamaska, et le bassin de radoub d'Esquimalt....	96,525 00
192 Ligne de télégraphe entre l'Ile du Prince-Edouard et la terre ferme	2,000 00
193 Lignes télégraphiques aériennes et câbles sous-marins—service des côtes et fles des rivières inférieures et du golfe Saint-Laurent et des provinces maritimes, y compris les frais du steamer "Newfield" ou autre navire quand leurs services seront requis pour le câble.....	28,000 00
194 Lignes télégraphiques, Territoires du Nord-Ouest.....	20,000 00
195 Lignes télégraphiques, Colombie-Britannique.....	6,500 00
196 Service en général—Télégraphes et signaux.....	10,000 00
197 Agence des travaux publics, Colombie-Britannique.....	5,300 00

## XL.—TERRES FÉDÉRALES—IMPUTABLE SUR LE REVENU.

## SERVICE EXTÉRIEUR.

*Commission des terres—Winnipeg.*

Appointements du commissaire .....	5,000 00
do surintendant des mines .....	3,200 00
Frais de voyages do .....	1,500 00
Dépenses imprévues do .....	1,000 00
Appointements des commis do .....	1,825 00
Appointements de l'inspecteur des agences.....	2,000 00
Frais de voyages do .....	1,500 00
Appointements du secrétaire .....	1,800 00
do sous-secrétaire .....	1,400 00
do des commis.....	13,296 00
Dépenses imprévues, éclairage, frais de poste, télégrammes, etc..	2,700 00
Gardien et messenger.....	600 00
Appointements de 7 inspecteurs des établissements dits <i>homestead</i> .	8,400 00
Frais de voyages do do do ..	7,000 00
Service de guides .....	2,000 00
Services spéciaux .....	5,000 00

*Agences des terres fédérales.*

Agents des terres fédérales .....	19,200 00
Commis .....	18,532 25
Dépenses imprévues, y compris loyer de bureau, combustible, etc.	9,500 00
do payées par le bureau général pour le service extérieur .....	2,650 00

*Agences des bois de la couronne.*

Agents des terres de la couronne .....	5,600 00
Appointements du teneur de livres, Winnipeg.....	1,095 00
Dépenses imprévues.....	4,000 00
Gardes-forestiers.....	5,660 00
Appointements de l'inspecteur des Ranches.....	600 00
Dépenses imprévues do .....	200 00
Appointements du commissaire des forêts.....	2,000 00
Frais de voyages do .....	1,200 00
Papeterie et impressions pour le service extérieur.....	4,000 00
Pour payer aux membres suivants du service civil leurs services comme membres du conseil d'examen des arpenteurs fédé- raux :—	
Edward Deville, \$80; W. F. King, \$80; William Pearce, \$80; A. H. Witcher, \$80; P. B. Symes, \$80 .....	400 00
Pour les honoraires des membres du conseil d'examen des arpen- teurs fédéraux qui ne sont pas membres du service civil, et les dépenses de ce conseil .....	800 00
Réclamations des Métis, frais de la commission.....	3,000 00

*Colombie-Britannique.*

Appointements de l'agent des terres fédérales.....	2,800 00
Dépenses imprévues do do .....	1,000 00
Commis.....	3,010 00
Appointements de l'agent des terres de la Couronne.....	1,600 00
Dépenses imprévues do do .....	1,200 00

## SERVICE INTÉRIEUR.

Commis surnuméraires du bureau général, Ottawa.....	28,000 00
Annonces, transcription, etc.....	7,000 00

**XLI.—TERRES FÉDÉRALES—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL.**

200 Pour arpentage, examen des rapports d'arpentage, impressions de plans, etc..... 110,000 00

**FRAIS DE GESTION.**

201 Pour payer à M. Thomas Crimmen, qui a rempli les fonctions d'agent de la caisse d'épargne à Newcastle, N.-B., du 3 novembre 1886 au 4 novembre 1887..... 400 00

**GOVERNEMENT CIVIL.**

202	} <i>Département des finances</i> :—Pour pourvoir aux appointements de J. C. Saunders pendant un an à partir du 1er juillet 1887...	650 00	
		} Pour payer à R. W. Baxter la différence entre ses appointements et ceux du comptable de l'extraordinaire, dont il a rempli les fonctions depuis le 10 mars jusqu'au 30 juin 1886.	245 48
203	} <i>Bureau de l'auditeur général</i> :—Pour pourvoir aux appointements de deux commis de la 3e classe, l'un depuis le 1er juillet 1887 jusqu'au 30 juin 1888, à \$400 par année, et l'autre, Iva A. Martin, depuis le 1er août 1887 jusqu'au 30 juin 1888, à \$800 par année, \$733.33.....		1,133 33
		Un messenger, 6 mois, à \$500 par année.....	250 00
204	} <i>Département des affaires des Sauvages</i> :—Compensation à D. C. Bliss pour avoir rempli pendant trois mois des devoirs officiels additionnels en l'absence de M. Benson par cause de maladie.....	136 00	
		} Pour pourvoir au paiement d'arrérages d'appointements à J. D. McLean, promu de la 2e à la 1re classe, par arrêté du conseil du 20 septembre 1887.....	77 75
			} Pour pourvoir au paiement à J. A. J. McKenna d'arrérages d'appointements comme secrétaire particulier du ministre, étant la différence entre \$200 et \$600 par année, du 28 novembre 1887 au 30 juin 1888.....
205	<i>Chemins de fer et canaux</i> :—Pour payer à H. A. Fissiault, attaché au département et remplissant les mêmes fonctions depuis plus de 27 ans, promu, par arrêté du conseil du 3 septembre 1885, du grade de commis de la 1re classe à celui de premier commis, à partir du 1er juillet 1884, et qui étant notaire et possédant par conséquent les connaissances techniques nécessaires, est dispensé de l'examen exigé dans les cas ordinaires—la différence entre ses appointements de commis de la 1re classe et ceux de premier commis, depuis le 1er juillet 1884 jusqu'au 30 juin 1887, \$750, et depuis le 1er juillet 1887 jusqu'au 30 juin 1888, \$350.....	1,100 00	
	} <i>Département des Postes</i> :—Pour payer à G. F. Everett, sous-surintendant de la division des mandats-poste, pour avoir rempli les fonctions de surintendant en l'absence du Canada de J. C. Stewart, le surintendant, depuis le 21 juillet 1887 jusqu'au 4 décembre 1887, les deux jours inclusivement, la moitié de la différence entre ses appointements, \$2,300 par année, et ceux de M. Stewart, \$2,800, comme surintendant des divisions des mandats-poste et des caisses d'épargne, conformément à la clause 2, article 51 de "l'Acte du Service Civil".....	93 41	
		} Pour payer à D. Matheson, sous-surintendant de la division des caisses d'épargne, pour avoir rempli les fonctions de surintendant en l'absence du Canada de M. J. C. Stewart, le surintendant, depuis le 21 juillet 1887 jusqu'au 4 décembre 1887, les deux jours inclusivement, la moitié de la différence	

	entre ses appointements, \$2,100 par année, et ceux de M. Stewart, \$2,800, comme surintendant des divisions des mandats-poste et des caisses d'épargne, conformément à la clause 9, article 51, de "l'Acte du Service Civil." .....	130 78
206	Pour payer à W. H. Smithson, sous comptable, pour avoir rempli les fonctions de comptable, pendant l'absence en congé de M. H. A. Wicksteed, le comptable, depuis le 1er octobre 1887 jusqu'au 31 décembre 1887, et pour avoir rempli les dites fonctions entre le 1er mai et le 31 janvier 1888, la différence entre ses appointements, \$2,400 par année, et ceux du comptable, \$2,800 par année, conformément à la clause 2, article 51 de "l'Acte du Service Civil" .....	133 33
	Pour payer à M. J. C. Stewart la différence entre la somme pourvue pour ses appointements, \$2,800, comme surintendant des divisions des mandats-poste et des caisses d'épargne, et ses appointements, \$3,200 par année, autorisés par arrêté du conseil, comme contrôleur financier, à partir du 1er février 1888 .....	166 67
	Pour payer à D. Matheson, la différence entre la somme pourvue pour ses appointements, \$2,100, comme sous-surintendant de la division des caisses d'épargnes, et ses appointements, \$2,300, autorisés par arrêté du conseil, comme surintendant de la division des caisses d'épargnes, à partir du 1er février 1888 .....	83 33
	Pour payer à M. Henry Knauf, pour traduction de l'allemand en anglais et de l'anglais en allemand .....	300 00
207	Rémunération à un messenger spécial pour distribuer le courrier du soir chez les ministres et les sous-ministres.....	300 00
	<i>Departement de l'Agriculture</i> :—Allocation au secrétaire du département, pour remplir les fonctions du sous-ministre, depuis le 1er juillet 1887, jusqu'au 30 juin 1888.....	700 00
209	Pour augmenter, pour services techniques, les appointements d'Alfred Desjardins, qui a été nommé commis de 3e classe, au minimum de \$400, dans la division des brevets.....	100 00
	Pour payer à J. B. Lynch, pour services spéciaux spéciaux en dehors des heures du bureau, depuis le 1er juillet jusqu'au 31 octobre 1887.....	100 00
	<i>Conseil Privé</i> :—Augmentation prévue par le statut, et omise dans le premier budget .....	50 00
210	Différence entre les appointements de feu M. Beaudry et ceux de L. J. Burpee, depuis le 23 septembre 1887 jusqu'au 30 juin 1888.....	384 72
	Somme ajoutée aux dépenses imprévues pour pourvoir au paiement de traductions confidentielles, etc., nonobstant l'art. 51 de l'Acte du Service Civil .....	100 00
	<i>Departement du Secrétaire d'Etat</i> —Pour payer à E. Brousseau \$50 par année, depuis le 1er juillet 1880 jusqu'au 30 juin 1888. Un arrêté du conseil lui accordant \$1,450 à partir du 1er juillet 1880 avait été passé, tandis que le budget de cet exercice ne contenait que \$1,400, et la différence annuelle n'a jamais été comblée.....	400 00
211	Pour payer à F. J. Audet, commis de la 3e classe, depuis le 1er février jusqu'au 30 juin, à \$500 par année .....	208 34
	Pour payer à P. Pelletier, premier commis, depuis le 1er mars jusqu'au 30 juin, à \$1,800 par année .....	600 00
212	<i>Departement des impressions et de la papeterie</i> :—Augmentation des appointements de Thomas Roxborough .....	37 85
	Somme additionnelle requise pour dépenses imprévues.....	3,200 00

213	<i>Département de la justice</i> :—Allocation à M. A. Power, premier commis, pour avoir rempli les fonctions de sous-ministre depuis le jour de la nomination de M. Burbidge à la cour de l'Échiquier (1er octobre 1887), jusqu'à celui de la nomination d'un sous-ministre (25 février 1888).....	704 00
214	<i>Département du revenu de l'intérieur</i> :—Pour payer M. Carter la différence entre ses appointements et ceux du secrétaire du département, depuis le 11 novembre 1887 jusqu'au 19 février 1888, pendant la maladie de ce dernier.....	137 52

## POLICE FÉDÉRALE.

215	Somme additionnelle requise pour compléter le service de l'exercice 1887-88.....	500 00
-----	--	--------

## LÉGISLATION.

<i>Chambre des Communes</i> :—			
216	Pour payer à la veuve de R. Campbell, écr., M.P., le montant de son indemnité parlementaire et de ses frais de route, pour la session de 1887 (à voter de nouveau).....	1,021 00	
	Pour faire face aux dépenses probables se rattachant à des procès pour menées corruptrices dans des élections, sous l'autorité de l'art. 17, chap. 9, S.R.C.....	1,000 00	
	Indemnité parlementaire de feu Alexander Robertson, écr., M.P., payable à sa mère, Mme Jane Robertson.....	1,000 00	
	Balance de l'indemnité et des frais de route de feu George Claves, écr., M.P., payable à sa veuve.....	983 20	
	Pour pourvoir à la promotion de W. C. Bowles du rang de commis de la 1re classe à celui de premier commis, depuis le 1er janvier 1888, à \$2,200 par année.....	200 00	
	Pour couvrir la somme dépensée, pendant la vacance, pour traduction française ..	2,144 00	
	Publication des <i>Débats</i> (balance périmée à voter de nouveau).	4,592 51	
	<i>Acte du cens électoral</i> :—		
	217	Pour payer à E. G. Pulford, service en rapport avec l'administration de l'Acte.....	200 00
		Impressions des listes des votants.....	3,600 00
Nouvelle somme requise pour l'Acte du cens électoral (mandat du gouverneur général), y compris les dépenses des huissiers et commis occasionnées par les révisions préliminaires pour 1886 à plus d'un endroit de la division électorale—l'Acte n'ayant autorisé la révision qu'à un endroit seulement.....		20,000 00	
Dépenses encourues pour frais de publicité, d'impression, de papeterie, de port, et services de commis en rapport avec la révision de 1887 .....		2,500 00	
218	<i>Bibliothèque du Parlement</i> :—Pour payer Joseph Lafontaine, messager supplémentaire .....	250 00	
219	<i>Sénat</i> :—Somme requise pour compléter les appointements de feu l'hon. J. B. Plumb, président, jusqu'au 30 juin 1888, \$1,204.31; et balance de son indemnité parlementaire, \$810 .....	2,014 31	

## ARTS, AGRICULTURE ET STATISTIQUE.

220	Exposition coloniale et des Indes (mandat du gouverneur général, \$16,000) (à voter de nouveau).....	16,000 00
-----	--	-----------

## IMMIGRATION.

221 Gratification à M. Charles Foy, ci-devant agent d'immigration à Belfast .....	1,000 00
---	----------

## PENSIONS.

222 Montgomery Smith, soldat de la Cie n° 5, 26 <sup>e</sup> bataillon —Pension, du 26 janvier 1872 au 9 juillet 1885, inclusivement, 4,914 jours, à 25 cents.....	1,228 50
Du 10 juillet 1885 au 31 décembre 1887, inclusive- ment, 905 jours, à 30 cents .....	271 50
	<hr/>
	1,500 00
223 Pensions à payer à des membres de la police à cheval, des volon- taires de Prince-Albert, et à des éclaireurs de police, par suite de l'insurrection du Nord-Ouest en 1885.....	3,000

## MILICE.

## DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.

224 Retraite de 2 sous-adjutants généraux, gratuité de 2 ans de solde à chacun, sur le pied de \$1,700 par année, \$3,400 chacun. ....	6,800 00
225 Casernes dans la Colombie-Anglaise .....	4,000 00

## CHEMINS DE FER ET CANAUX — IMPUTABLE SUR LE CAPITAL.

*Chemin de fer Intercolonial.*

226	{	Amélioration de l'installation à Saint-Jean .....	2,500 00
		Amélioration de l'installation à Moncton .....	5,000 00
		Amélioration de l'installation à la Rivière-du-Loup.....	4,000 00
		Embranchement de Saint Charles.....	71,000 00
		do de la ville de Pictou.....	128,000 00
		do de Dartmouth .....	6,000 00
		do d'Indiantown.....	5,000 00
		Paraneiges .....	39,000 00
		Embranchement de la Rivière-du-Loup.....	400 00
		Construction .....	5,000 00
227	{	Matériel roulant .....	38,600 00
		Services d'hommes de loi à l'occasion de la construction de l'em- branchement de la manufacture de coton à Halifax, N.-E... (Mandat du gouverneur-général pour \$305,000)	500 00

*Chemin de fer Canadien du Pacifique.*

227	{	Réclamation pour terrains et dépenses sur l'embranchement de de Pembina (mandat du gouverneur-général) .....	5,000 00
		Frais d'arbitrage (y compris la rémunération à payer à L. K. Jones, employé permanent du département des chemins de fer et canaux, comme secrétaire de la commission, des arbitres nommé par arrêté du conseil en date du 27 février 1888, et en sus de son traitement régulier.).....	31,500 00
		Frais judiciaires dans la cause de Whitehead vs. la Reine (man- dat du gouverneur-général).....	500 00

*Embranchement de Carleton.*

228 Remboursement à l'Intercolonial de comptes payés par ce chemin (mandat du gouverneur-général) .....	504 17
--	--------

## CANAUX.

229	<i>Fleuve Saint-Laurent et Canaux</i> —(mandat du gouverneur-général).	16,000 00	
230	<i>Canal de Carillon</i> —(mandat du gouverneur-général).....	1,800 00	
231	<i>Canal Murray</i> do do .....	30,000 00	
232	<i>Canal de Sainte-Anne</i> —Gratification de deux mois d'appointements aux personnes ci-dessous nommées et dont les services ne sont plus nécessaires par suite de l'achèvement des travaux se rattachant à la formation d'un chenal en amont de l'écluse de Sainte-Anne, sur l'Ottawa—		
		G. H. Henshaw .....	333 32
		H. G. Stanton .....	120 00
		Antoine Ranger .....	60 00
			<u>513 32</u>

## CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE REVENU.

*Canaux.*

233	<i>Lachine</i> —Construction de deux ponts de piétons .....	1,600 00	
234	<i>Chambly</i> —Reconstruction des bajoyers, et construction d'un nouveau coursier de décharge en amont de l'écluse n° 2.....	5,000 00	
235	<i>Rideau</i> —Construction d'un pont à Brass-Point (mandat du gouverneur-général) .....	1,347 30	
236	<i>Divers :—</i> Réclamations et frais judiciaires pour dommages causés à des terres .....	1,300 00	
		Construction d'un dragueur à vapeur et de chalands (mandat du gouverneur-général, \$7,150).....	14,000 00
		Commission royale des baux sur les canaux (mandat du gouverneur-général).....	1,269 16

*Chemins de fer.*

237	Commission royale des chemins de fer (mandat du gouverneur-général, \$7,000).....	10,000 00
-----	---	-----------

## TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL.

*Bassin de radoub d'Esquimaux.*

238	Montant périmé à voter de nouveau pour l'achèvement du bassin (mandat du gouverneur-général, \$12,500 00 .....	50,000 00
		Pour régler la réclamation de MM. P. B. McNamee et Cie en manière d'un contrat d'entreprise passé avec le gouvernement de la Colombie-Anglaise pour la construction de ce bassin, en conformité d'une recommandation d'un comité spécial de la Chambre des Communes du Canada, à la session de 1887.....

## TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU.

## EDIFICE PUBLICS

*Nouveau-Brunswick.*

239	Bureau de poste, douane, etc., de Newcastle—Solde dû sur l'entreprise, etc.....	4,677 45
-----	---	----------

*Québec*

239	Salle d'exercices et salle d'armes de Montréal (mandat du gouverneur-général, \$12,500).....	25,500 00	
		Douane de Montréal—Recouvrement du toit en cuivre.....	6,200 00
		Bureau de poste de Montréal—Amélioration .....	2,000 00

240	{ Douane de Saint-Régis—Réparations, etc.....	300 00
	{ Pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul.....	13,600 00
	{ Station de la quai antaine de la Grosse-Ile—Désinfecter.....	5,000 00
	{ Douane de Montréal—Transfert du calorifère de la cave au rez-de-chaussée.....	3,700 00

## Ontario.

	{ Bureau de poste, douane, etc., d'Hamilton—\$1,500 périmées à voter de nouveau.....	2,080 00
	{ Douane de Kingston—Réparation.....	1,800 00
	{ Edifice du parlement, Ottawa—Améliorations, ameublement, etc., appartement de l'Orateur, Sénat et Chambre des Communes.....	6,000 00
	{ Bureau de poste de Toronto.....	1,250 00
	{ Edifice de la cour suprême, Ottawa—Installation de la cour de l'échiquier, ameublement, etc.....	3,000 00
241	{ Victoria Hall—Modifications et nouvelle installation nécessitée par le transfert de la galerie nationale ci-devant dans l'édifice de la cour suprême.....	3,500 00
	{ Entrepôt d'examen de Toronto—Solde périmé à voter de nouveau.....	5,287 51
	{ Victoria Hall, Ottawa—Achat d'un demi-emplacement sur la rue Queen, en arrière de l'édifice.....	1,550 00
	{ Edifice public de Sainte-Catherine, amélioration, etc.....	1,500 00
	{ Pénitencier de Kingston.....	6,000 00

## Manitoba.

242	Ecole d'infanterie à cheval de Winnipeg (mandat du gouverneur-général).....	2,216 85
-----	---	----------

## Territoires du Nord-Ouest.

	{ Douane de McLeod.....	1,000 00
243	{ Prison et asile d'aliénés de Regina—\$4,450 à voter de nouveau.....	6,000 00
	{ Palais de justice de Regina.....	720 00
	{ Edifices de la police à cheval du Nord-Ouest.....	27,600 00

## RÉPARATION, AMEUBLEMENT, CHAUFFAGE, ETC.

	{ Musée géologique, Ottawa—Arrangement de l'étage supérieur de la maison voisine pour servir au musée, ameublement, etc.....	2,050 00
	{ Casiers pour le bureau de la distribution de la Chambre des Communes.....	175 00
	{ Rente sur l'emplacement de l'ancien parlement à Québec, pour l'exercice terminé le 30 juin 1888 (mandat du gouverneur-général, \$2,222.22).....	4,444 44
	{ Coffres-forts pour le bureau de poste de Montréal (mandat du gouverneur-général).....	658 75
244	{ Eau pour les édifices publics—Taxe d'eau spéciale imposée par la corporation de la ville de Québec sur l'édifice du bureau de poste, pour le nouveau tuyau maître, etc., pour les exercices 1884-85, 1885-86, 1886-87, 1887-88.....	2,774 00
	{ Bureaux provisoires pour l'organisation du nouveau bureau des impressions publiques—loyer et réparations.....	275 00
	{ Montant additionnel nécessaire pour les déboursés pour menues réparations, etc., dans les édifices publics—ci-devant fait par les différents départements intéressés.....	2,000 00

## PORTS ET RIVIÈRES.

## Nouvelle-Ecosse.

	{ Grande Ile Tancook—Solde périmé à voter de nouveau.....	1,200 00
245	{ Sheat-Harbor—Montant périmé à voter de nouveau (mandat du gouverneur-général).....	2,000 00
	{ Brise-lames de Margaretsville.....	1,300 00
	{ do d'Economy.....	1,300 00

*Nouveau-Brunswick.*

246	Quai de Dalhousie—Solde périmé à voter de nouveau.....	1,000 00
	<i>Québec.</i>	
	{ Longueuil.....	2,600 00
	{ Rivière-Nicolet.....	4,269 25
247	{ Réparations générales et améliorations .....	7,000 00
	{ New-Carlisle.....	800 00
	{ Rivière-du-Lièvre.....	17,500 00

*Ontario.*

248	Rivière de la Petite-Nation—Enlèvement d'obstacles.....	1,000 00
-----	---	----------

*Manitoba.*

249	Réparations générales et améliorations, ports et rivières.....	1,500 00
-----	--	----------

*Territoire du Nord-Ouest.*

250	Rivière Saskatchewan-Nord.....	6,000 00
-----	--------------------------------	----------

## DRAGAGE.

251	{ Nouv. matériel de dragage—à voter de nouveau \$10,000, périmé.	12,000 00
	{ Dragage, Québec.....	3,000 00
	{ do Manitoba.....	5,000 00

## CHEMINS ET PONTS.

252	{ Pont sur la rivière de l'Arc, près Calgary—achèvement.....	6,500 00
	{ Reco nstruction du chemin conduisant du canal Rideau à la mai- son des dynamos, au pied des collines du parlement, y com- pris le nouveau mur de soutènement .....	9,000 00

## DIVERS.

253	Explorations et inspections.....	6,000 00
-----	----------------------------------	----------

*Arbitrages et sentences arbitrales.*

254	{ Règlement de la réclamation de madame Henriette Ansboro Ennis, pour appointements dus à feu son mari en sa qualité de secrétaire des arbitres officielles, conformément au juge- ment de la cour de l'Échiquier en sa faveur (mandat du gouverneur-général.....	6,515 38
-----	---	----------

## LIGNES DE TÉLÉGRAPHE.

*Lignes de télégraphes, Territoires du Nord-Ouest.*

255	{ Ligne entre Battleford et Edmonton, <i>viâ</i> Fort-Pitt.....	650 00
	{ Ligne entre Clark's Crossing et Prince-Albert, y compris les divisions, jusqu'à Stobart et Batoche—nouveaux poteaux, etc.	6,500 00

## PHARES ET SERVICE COTIER.

256	{ Pour payer les frais du défendeur dans la cause de la Reine <i>vs.</i> George McLeod, propriétaire du navire "Minie Gordon"...	509 80
	{ Service des signaux.....	1,000 00

## PÊCHERIES.

257	{ Pêcheries du Nouveau-Brunswick.....	3,000 00
	{ Pour payer la balancé des frais se rattachant à la commission relative aux pêcheries de homards et d'huitres (mandat du gouverneur-général).....	1,979 19
	{ Pour payer les frais du procès <i>in re</i> goélette "David J. Adams" (mandat du gouverneur-général).....	3,369 53
	{ Pour payer à J. M. Oxley ses services en rapport avec le service de protection des pêcheries .....	15 00
	{ Pour payer W. H. Hayes pour services relatifs aux paiements des gratifications de pêche.....	42 00

## SAUVAGES.

## ONTARIO ET QUÉBEC.

258	}	Pour permettre au département de faire face aux dépenses de la commission nommée sous l'autorité d'un arrêté du conseil pour examiner et faire rapport sur les réclamations des locataires de terres des Sauvages dans le township de Dundee, pour obtenir des titres de propriété.....	4,000 00
		Pour payer à Mlle C. F. Ryerson la transcription des remises de terres des Sauvages, 965 feuillets à 5c.....	48 25
		Pour augmenter la caisse des étudiants de l'Institut Mohawk à Brantford.....	392 29
		Pour permettre au département de soulager des cas de détresse parmi les Sauvages de l'Ontario.....	300 00

## COLUMBIE-ANGLAISE.

259	}	Pour rémunérer l'honorable Clement Cornwall pour les services qu'il a rendus comme commissaire spécial chargé de s'enquérir des affaires des Sauvages sur la côte nord-ouest de la Colombie-Anglaise .....\$ 900 00	
		Et pour lui rembourser les frais de séjour qu'il a payé pendant qu'il était occupé à ce service, 40 jours à \$5.00.....	200 00
			1,100 00
	}	Pour faire face aux dépenses occasionnées par l'emploi du steamer du gouvernement <i>Sir James Douglas</i> par deux commissaires (dont l'un était l'honorable M. Cornwall) accompagnés d'un secrétaire, d'interprètes et de domestiques.....	1,317 80
		Pour payer le creusage des fossés et le premier labour de la terre sur la réserve Sainte-Marie, Kootenay.....	300 00

## TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

260	}	Subvention pour aider à l'hôpital de la mission de Saint-Albert, où les Sauvages sont fréquemment soignés.....	200 00
		Pour augmenter le traitement de M. Hayter Reed, sous-commissaire des Sauvages, de \$2,000 à \$2,400.....	400 00
		Pour payer à la Compagnie de houille et de navigation du Nord-Ouest les dépenses qu'elle a faites à l'occasion des mesures préliminaires qu'elle a prises pour développer les dépôts de houille dans les districts subséquentement compris dans la réserve des Pieds-Noirs, sous l'autorité de l'arrêté du conseil du 15 octobre 1887.....	2,481 00
		Pour pourvoir à une subvention additionnelle de \$30 par tête pour chacun des 19 élèves de l'orphelinat McDougall, à Morleyville .....	570 00
		Pour payer huit mois d'appointments, du 1er novembre 1887 au 30 juin 1888, à J. A. Macrae, nommé inspecteur des écoles protestantes dans les territoires du Nord-Ouest, en vertu de l'arrêté du conseil du 27 octobre 1887 .....	800 00
		Pour payer une somme semblable à M. Albert Bétournay, nommé inspecteur des écoles catholiques romaines dans les territoires du Nord-Ouest, en vertu de l'arrêté du conseil du 22 décembre 1885.....	800 00
		Pour payer une subvention additionnelle de \$30 par tête pour chacun des 50 élèves de l'institution de Prince-Albert.....	1,500 00
		Pour payer les appointments de l'instituteur de l'école sauvage de l'Île à la Crosse.....	300 00

## POLICE A CHEVAL DU NORD-OUEST.

261	Montant nécessaire pour compléter le service de l'année (mandat du gouverneur-général).....	100,000 00
-----	---	------------

## DIVERS.

262	Pour faire face aux dépenses de la commission royale d'enquête sur la main-d'œuvre (mandat du gouverneur général) ....	40,000 00
263	Pour faire face aux dépenses de la commission des pêcheries à Washington (mandat du gouverneur général) .....	18,000 00
264	Impression et distribution des statuts criminels (mandat du gouverneur général).....	8,600 00
265	Pour payer la différence entre \$600 et \$700 pour les appointements de F. F. Payne, employé comme observateur lors de l'expédition de la Baie-d'Hudson, du 1er novembre 1886 au 1er juillet 1887.....	66 64
266	Pour payer à W. E. Hodgins, pour l'achèvement de la correspondance, pétitions, rapports et arrêtés du conseil, relatifs à la législation provinciale.....	350 00
267	<i>Gazette du Canada</i> .....	800 00
268	Organisation du bureau des impressions.....	1,250 00
269	Pour payer à MM. Rowsell et Hutchison, 12 exemplaires des volumes 12 et 13 des <i>Ontario Law Reports</i> .....	120 00
270	Pour payer à C. E. Rouleau, 25 exemplaires des <i>Débats</i> du Conseil Législatif de Québec .....	75 00
271	Pour faire face aux dépenses relatives à la refonte et à la préparation des arrêtés du conseil .....	6,300 00
272	Pour faire face aux dépenses relatives à la préparation d'un volume supplémentaire des arrêtés du conseil.....	1,000 00
273	Pour payer une gratification de deux mois de salaire à la veuve de feu Hugh Gavin, plongeur et menuisier sur le canal Lachine depuis les quarante et une dernières années.....	91 00
274	Somme nécessaire pour lithographier les diagrammes de la statistique .....	3,110 00
275	Gratification à la veuve de feu George Eyvel, un des rapporteurs officiels de la Chambre des Communes.....	1,000 00
	Pour payer les ouvrages ci-dessous mentionnés pour les échanges de la bibliothèque:—	
276	50 exemplaires de <i>Bourinot's Local Government in Canada</i> ....	15 00
277	25 exemplaires des <i>Banks and Banking and the Mercantile Law of Canada</i> .....	43 75
278	40 exemplaires des <i>Débats</i> de la législature de Québec, pour 1887 .....	320 00
279	25 exemplaires du <i>Dictionnaire Généalogique</i> de l'abbé Tanguay, volumes 2, 3 et 5, à 4 l'exemplaire.....	300 00
280	25 exemplaires du <i>Pèlerinage au pays d'Évangéline</i> , de l'abbé Casgrain, à \$1 l'exemplaire.....	25 00
281	25 exemplaires de <i>Frédéric Ozanam et ses œuvres</i> , de Chauveau, à \$1.50 l'exemplaire .....	37 50
282	25 exemplaires de <i>La paroisse de Sainte-Augustine</i> , par Béchard, à \$1 l'exemplaire.....	25 00
283	25 exemplaires de <i>Les Hommes du Jour</i> , par Taché, à 50 centins l'exemplaire.....	12 50
284	Pour payer à la Société de Colonisation du Manitoba, au lieu d'une concession gratuite de terres à laquelle la société a droit.....	1,600 00
285	Nouvelle somme nécessaire pour payer l'arpentage, la construction de chemins, de ponts et autres ouvrages nécessaires en	

	rapport avec la réserve de Hot Spring, près de la station de Banff, territoire du Nord-Ouest (mandat du gouverneur-général).....C.....	8,782 64
286	Pour payer à M. le juge McLeod, une allocation de loyer au lieu du logement gratuit, du 1er juillet 1884 au 17 mars 1887....	1,356 17
287	Somme additionnelle nécessaire pour couvrir les frais d'habillement et d'entretien des patients du district de Kéwatin, internés dans l'asile des aliénés du Manitoba.....	3,500 00
288	Somme additionnelle nécessaire pour couvrir les frais d'habillement et d'entretien des patients du Territoire du Nord-Ouest internés dans l'asile des aliénés du Manitoba.....	4,000 00
289	Somme nécessaire pour couvrir le traitement et les dépenses d'un commissaire de sylviculture.....	3,396 00
290	Somme additionnelle nécessaire pour couvrir les dépenses relatives à la commission chargée du règlement des réclamations des Métis dans les Territoires du Nord-Ouest, y compris \$500 à N. O. Côté, pour services rendus comme commissaire, nonobstant toute chose au contraire dans l'Acte du Service Civil.....	5,000 00
291	Pour couvrir une gratification de deux mois d'appointements à la veuve de feu Henry J. Derham, commis surnuméraire de sept ans de service dans la division des brevets d'invention, mort le 1er janvier 1888.....	120 00
292	Gratification de deux mois d'appointements à la veuve de feu Thomas Lamkin, en son vivant employé comme messenger et gardien de nuit au département des Travaux publics.....	90 00
293	Gratification à la veuve de feu W. F. Fanning, pour 50 années de service à la douane de Québec.....	100 00

## PERCEPTION DU REVENU.

## DOUANE.

294	{	Pour couvrir le montant dépensé sous l'autorité d'un mandat du gouverneur-général, pour l'achat de la chaloupe à vapeur <i>Argus</i> , destinée à l'usage des préposés des douanes au port d'Halifax, ce qui est à voter de nouveau pour partie ou crédit périmé de l'exercice terminé le 30 juin 1887.....	4,680 54
		Pour payer à A. J. McKenzie, contrôleur des douanes de Sa Majesté à Hamilton, une allocation en sus de ses appointements, pour ses services comme percepteur intérimaire, du 1er novembre 1884 au 1er février 1887.....	1,237 50
		Somme destinée à couvrir la contribution du Canada à l'établissement du bureau international de Bruxelles, qui aura pour objet de recueillir, traduire, publier et distribuer des renseignements relatifs aux tarifs de douanes.....	500 00

## ACCISE.

295	{	Pour payer à Peter Kastner la somme de \$210.44 de droits sur du malt employé à la fabrication de la bière, détruit par un incendie le 24 août 1881, paiement autorisé par un arrêt en conseil en date du 20 septembre 1887.....	210 44
		Pour augmenter de \$400 à \$500 le traitement d'Albert Lafontaine, préposé de l'accise à Joliette, à partir du 1er juillet 1887.....	100 00

## MESURAGE DE BOIS.

296	Dépenses casuelles des mesureurs de bois.....	1,500 00
-----	---	----------

## CHÉMINES DE FER ET CANAUX.

*Frais de réparation et d'exploitation.*

	Cornwall.....	1,500 00
	Williamsburgh.....	200 00
	Rideau.....	7,000 00
	Saint-Ours.....	350 00
	Chambly.....	850 00
297	Dragueurs.....	4,000 00
	Chemin de fer Intercolonial (mandat du gouverneur-général),... Pour payer à J. A. Phelan, percepteur des péages à Cornwall, pour pertes que lui a fait subir la destruction d'effets de ménage par l'inondation.....	477,000 00 125 00
	Dépenses imprévues pour les canaux.....	1,500 00
298	Dépenses imprévues pour l'inspection du gaz.....	1,000 00
299	Falsification des substances alimentaires.....	1,000 00

## MENS REVENUE.

300	Somme additionnelle pour les terrains de l'artillerie.....	1,383 28
-----	--	----------

## POSTES.

301	Pour compléter l'allocation destinée à couvrir les dépenses im- prévues de l'exercice au Manitoba.....	4,000 00
	Pour compléter l'allocation destinée à couvrir les dépenses impré- vues dans la Colombie-Anglaise ...	1,000 00

## TERRES FÉDÉRALE—IMPUTABLE SUR LE REVENU.

302	Somme additionnelle nécessitée pour compléter le service de l'ex- ercice.....	4,603 00
-----	--	----------

## COMPTES DES TERRITOIRES (CAPITAL).

303	Somme additionnelle nécessaire pour acheter et fournir comme prêt, du grain de semence à des sections éloignées des Terri- toires du Nord-Ouest.....	3,000 00
	Somme additionnelle nécessaire pour couvrir les dépenses relati- ves à la suppression de la rébellion (balance périmée à voter de nouveau.....)	95,000 00
	Somme nécessaire pour donner une indemnité à Alexander Hemla et à Julien Cardinal, en retour de leurs services pen- dant la rébellion, \$250 chacun.....	500 00
	Pour payer à J W. McKeen, pour perte de temps et de santé occasionnée par son emprisonnement pendant la rébellion du Nord-Ouest.....	100 00

## ITEMS IMPRÉVUS.

304	Items au paiement desquels il n'a pas été pourvu, 1886-87. (Voir rapport de l'auditeur général, page 47 à 53.....)	125,846 87
-----	---	------------

## GOUVERNEMENT CIVIL.

305	<i>Extraordinaire</i> :— Rémunération à un messenger spécial pour distribution des courriers du soir chez les ministres et les sous-ministres.	300 00
306	<i>Département de la justice</i> :— Pour augmentation de salaire (prévue par le statut) à V. Webb, messenger.....	30 00
	Augmentation d'appointements à A. J. Horan, après exa- men sur deux matières.....	100 00

<i>Département des impressions et de la papeterie :—</i>		
307	Appointements d'un commis de 2e classe, T. Roxborough...	1,150 00
	do do 3e classe, J. Hughes.....	550 00
308	<i>Police à cheval du Nord-Ouest :—</i> Augmentation d'appointements à L. Fortescue.....	100 00
309	<i>Département des postes :—</i> Appointement du premier commis, caissier, du 1er juillet au 30 septembre, à raison de \$2,400 par année.....	600 00
<i>Département des affaires des Sauvages :—</i>		
310	Augmentation des appointements de John Austin, commis dans la division du registraire, de \$700 à \$850 par année.	150 00
	Augmentation des appointements de Martin Benson com- mis dans la division de la correspondance, de \$1,300 à \$1,350 par année.....	50 00
	Augmentation des appointements de Joseph Delisle, de \$950 à \$1,000 par année.....	50 00
<i>Conseil privé :—</i>		
311	Pour la promotion d'un commis de la 3e classe à la 2e.....	1,100 00
	Augmentation du salaire d'un messenger de \$440 à \$470, à partir du 1er janvier 1889.....	30 00
<i>Extraordinaire :</i>		
	Pour pourvoir au paiement de traductions confidentielles, etc, nonobstant le 51e article de l'Acte du service civil.....	100 00
<i>Département de la Marine :—</i>		
312	Pour promotion d'un commis de la 1re classe au rang de premier commis.....	50 00
	Pour promotion d'un commis de la 3e classe à la 2e.....	100 00
<i>Département du secrétaire d'Etat :</i>		
313	Pour payer à L. A. Catellier, à part ses appointements de premier commis.....	400 00
	Pour pourvoir aux appointements d'un commis de la 3e classe, M. F. J. Audet.....	512 50
	Pour pourvoir aux appointements d'un 1er commis, P. Pel- letier.....	1,812 50
314	<i>Département du revenu de l'Interieur :—</i> Pour payer à W. Himsworth, secrétaire du département.....	200 00
315	<i>Bureau de l'auditeur général :—</i> Pour augmenter les appointements de M. Patterson, sous- auditeur, depuis le 1er juillet 1887, à raison de \$200 par année.....	400 00
<b>POLICE FÉDÉRALE.</b>		
316	Nouvelle somme nécessaire pour compléter le service de l'exercice.	1,100 00
<b>PÉNITENCIER.</b>		
317	<i>Pénitencier de Dorchester :—</i> Pour augmentation du salaire d'un messenger.....	50 00
<b>LÉGISLATION.</b>		
318	<i>Acte du cens électoral :—</i> Impression des listes des votants.....	15,500 00
	<i>Chambre des Communes :</i>	
	Pour pourvoir à la promotion de W. C. Bowles, du rang de commis de la 1re classe à celui de premier commis pour l'exercice finissant le 30 juin 1889.....	400 00
	Pour pourvoir à la promotion de Trefflé Ouimet, du rang de commis de la 3e classe à celui de commis de la 2e, à \$1,100 par année.....	100 00

319 {	Pour augmentation d'appointements à Wilfred Dubé, commis de la 3e classe.....	50 00
	Pour augmentation d'appointements à F. X. Lemieux, commis de la 3e classe .....	50 00
	Pour payer à la veuve de feu l'honorable Thomas White, la balance de son indemnité de la session.....	675 00
	Pour payer à la veuve de M. Athanase Gaudet, M. P., la balance de son indemnité de la session et de ses frais de route .....	545 00
	Pour payer à M. C. J. Coursol, M.P., absent pour cause de maladie, la balance de son indemnité de la session et de route .....	965 40

320 *Sénat :*

Pour payer son indemnité de la session à l'hon. M. Fortin, que la maladie a empêché de se rendre à Ottawa.....	1,000 00
--	----------

## QUARANTAINE.

321	Pour acheter un remorqueur à vapeur destiné au service de l'inspection à la Grosse-Ile, d'après les nouveaux réglemments...	14,000 00
-----	---	-----------

## PENSIONS.

322 {	Pour rembourser au gouvernement de l'Île du Prince-Edouard la somme que cette province a payée pour pensions tous les ans depuis le 1er juillet 1873, et l'intérêt sur cette somme depuis les dates du paiement jusqu'au 30 juin 1888—	6,124 36
	Sir Robert Hodgson, pension, \$4,029.87, intérêts, \$2,094.49	
323	Pour payer une pension de \$400 par année à madame Gowanlock, depuis la mort de son mari le 1er avril 1885 jusqu'au 30 juin 1889 .....	1,700 00

## CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE REVENU.

## CANAL WELLAND.

324 {	Pour améliorer le débouché de Sunfish Creek, à partir du canal d'alimentation jusqu'à la Grande Rivière .....	1,200 00
	Construction d'un pont sur le canal d'alimentation, au chemin des Fourches.....	4,000 00
	Construction de barrages en amont et en aval des déversoirs de de Dunnville.....	13,650 00

## CANAL RIDEAU.

325 {	Construction d'un pont sur ce canal, entre les concessions C et D, Nepean Front .....	7,000 00
-------	---	----------

## TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL.

## ONTARIO.

326	Bassin de radoub de Kingston.....	75,000 00
-----	-----------------------------------	-----------

## TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU.

## EDIFICES PUBLICS.

*Nouvelle-Ecosse.*

327 {	Edifice public d'Antigonish.....	650 00
	Entrepôt de vérification d'Halifax.....	300 00

*Nouveau-Brunswick.*

328 {	Bureau de poste de Saint-Jean—Peinturage, etc.....	1,000 00
	Hôpital de la marine de Saint-Jean.....	1,000 00
	Caisses d'épargnes de Saint-Jean—Réfactions, etc.....	1,000 00
	Bureaux de poste, douane, etc., de Frédéricton.....	1,000 00
	Douane de Saint-Jean—Améliorations, réfactions, etc.....	2,000 00

## Québec.

	Edifices du revenu de l'intérieur, Montréal—Améliorations .....	700 00
	Bureau de poste de Lachine, etc .....	2,500 00
	Edifices du quai de la Reine, Québec—Clôture, etc. ....	1,500 00
	Entrepôt de vérification de Québec—Ameublement, etc.....	300 00
	Observatoire, Québec—Améliorations, ameublement, etc.....	600 00
	Edifice public, Sorel—Améliorations.....	800 00
	Bureau de poste, douane, etc., Saint-Hyacinthe .....	4,000 00
329	Edifice des immigrants, Québec, sur la jetée Princesse Louise— Pour terminer .....	1,000 00
	Douane, Trois-Rivière—Dépendance, etc.....	600 00
	Edifice public, Sherbrooke—Réparations, etc.....	500 00
	Bureau de poste, etc., Laprairie—L'emplacement devant être fourni par la municipalité.....	5,000 00
	Edifice des immigrants, Québec, sur la jetée Princesse Louise —Service d'eau.....	3,000 00

## Ontario.

	Bureau de poste, douane, etc., Windsor—Réparations.....	2,000 00
	Edifices des départements, Ottawa—Reconstruction de l'ascen- seur dans l'édifice de l'ouest.....	1,275 00
	Douane de Toronto—Améliorations.....	1,600 00
	Edifice du Parlement, Ottawa— Couverture de l'appentis du toit de la bibliothèque .....	1,000 00
	Recouverture en ferblanc des cheminées d'aérage.....	1,500 00
	Amélioration de l'aérage de la Chambre des Communes.....	4,000 00
	Réfection des fenêtres en abat-jour, Chambre des Communes.	3,250 00
330	Bureau de poste, douanes, etc., Brantford—Ameublement, installations, etc.....	350 00
	Bureau de poste, douane, Belleville—Réparations.....	400 00
	Bureau de poste, etc., Sainte-Catherine—Améliorations.....	500 00
	Pénitencier, Kingston—Pour agrandir et terminer la chaudière à gaz et les installations.....	350 00
	Bureau de poste, douane, Belleville—Ameublement .....	175 00
	Entrepôt de vérification, Toronto—Améliorations.....	725 00
	Bureaux de poste de Barrie, London et Windsor—Améliorations, réparations, etc.....	800 00

## Manitoba.

	Edifice des immigrants, Brandon—Améliorations.....	250 00
331	Edifice des immigrants, Winnipeg, y compris l'emplacement, etc.— Somme additionnelle nécessaire.....	5,000 00
	Pénitencier du Manitoba—Somme additionnelle nécessaire pour les résidences des aumôniers et des chirurgiens.....	3,000 00

## Territoires du Nord-Ouest.

	Bureau des terres et d'enregistrement de Battleford, pour achever la voûte, etc.....	2,500 00
	Résidence pour le lieutenant-gouverneur des Territoires du Nord- Ouest, à Regina.....	15,000 00
	Résidence du lieutenant-gouverneur, à Regina—réparations .....	2,000 00
332	Palais de justice, prison et bureau d'enregistrement, etc., Cal- gary.....	10,000 00
	Bureau des agents des terres et des bois de la couronne à Regina, Prince-Albert et Edmonton.....	15,000 00
	Bâtiments de la police à cheval du Nord-Ouest.....	100,000 00
	Palais de justice, salle et bureaux de police à Moosomin, Wol- seley, Maple-Creek et Medicine-Hat.....	10,000 00
	Fort-McLeod—Local à l'usage du percepteur des douanes et de l'inspecteur des ranches.....	1,000 00

*Colombie-Britannique.*

333	{	Pénitencier de la Colombie-Britannique (y compris une somme de \$10,000 à voter de nouveau pour la résidence du préfet).	25,500 00
		Bureau de poste, douane, etc., de Vancouver.....	10,000 00
REPARATIONS, MEUBLES, CHAUFFAGE, ETC.			
334	{	Commutation de la redevance semi-annuelle sur le pied de \$4,444.44 par année pour l'emplacement de l'ancien édifice du parlement à Québec.....	74,074 00
		Réparations, meubles, chauffage, etc.—Surcroit nécessaire pour les déboursés à faire pour menues réparations, etc., aux édifices publics, ci-devant à la charge directe des différents départements en possession.....	5,000 00
		Bâtiments de l'immigration—Réparations, meubles, etc.....	2,000 00

## PORTS ET RIVIÈRES.

*Nouvelle-Ecosse.*

335	{	Chenal des lacs Gabarus et Belfry.....	800 00
		Noel.....	3,000 00
		Wallace-Harbor.....	1,000 00
		Delap's-Cove.....	1,000 00
		White-Point, comté de Victoria.....	2,500 00
		Baie-des-Vaches—Achèvement de réparations urgentes.....	3,900 00
		Rivière aux Castors—Prolongement des jetées.....	1,500 00
		Port-Lorne—Réparations.....	200 00
		Parker's-Cove—Réparations.....	200 00
		Chéticamp.....	2,000 00
		Port-Hood—Réparations.....	3,300 00
		Western-Head.....	2,000 00
		Hampton—Réparations.....	750 00
		Rivière Est de Pictou—Enlèvement de rochers.....	700 00
		Port Greville—Travaux de protection.....	400 00
Arisaig—Achèvement de la jetée.....	4,000 00		
Rivière de l'île de la Perdrix.....	3,000 00		
Jetée du passage Barrington.....	3,000 00		

*Nouveau-Brunswick.*

336	{	Edgett's-Landing—Quai de délestage.....	2,000 00
		Mizonette.....	2,000 00
		Saint-Louis.....	3,800 00
		Port de Saint-Jean—Brise-lames de la Pointe du Nègre (à voter de nouveau).....	10,000 00
		Richibouctou—Travaux de protection.....	3,000 00
		Rivière Saint-Jean—Enlèvement d'obstacles entre Frédéric-ton et Woodstock.....	1,000 00
		Campbellton—Quai de délestage.....	1,500 00
		Rivière Kenebecasis.....	2,000 00
		Anderson's-Hollow—Achèvement des travaux.....	450 00
		Grande-Anse—Réparations.....	2,000 00

*Île du Prince-Edouard.*

337	{	Réparer les jetées.....	3,000 00
-----	---	-------------------------	----------

*Québec.*

{	Rivière Sainte-Anne-de-la-Pérade.....	1,000 00
	Grand-Pabos—Enlèvement de la batture.....	750 00
	Anse-à-l'eau ou Tadousac—Jetée.....	1,000 00
	Rivière Yamachiche.....	1,000 00

	Jetées du lac Mégantic—Réparations.....	700 00
	Grande-Décharge, lac Saint-Jean - Jetée.....	1,600 00
	Chicoutimi, Saint-Alphonse, Anse Saint-Jean et Sainte-Anne- du-Saguenay—Réparer les jetées, etc.....	2,000 00
	Malbaie, Ile aux Coudres, Les Eboulements—Réparer les jetées, etc.....	3,700 00
	Saint-Laurent, Ile d'Orléans—Réparations.....	400 00
	Rivière Yamaska—Protection du barrage, etc.....	2,250 00
	Baie Saint-Paul.....	5,000 00
338	Trois-Pietoles .....	1,000 00
	Barachois de Malbaie et embouchure de la rivière Newport —\$500 à voter de nouveau.....	1,500 00
	Jetées à Mattawan, Long-Sault et lac Témiscamingue — en haut de l'Ottawa.....	1,500 00
	New Carlisle.....	5,000 00
	Isle Verte—Jetée—Achèvement.....	4,000 00
	Exhaussement des travaux devant le bâtiment de l'immigra- tion sur le brise-lames—à Québec .....	2,250 00
	Brise-glaces de Sorel.....	2,500 00
	Canal de Papineauville ou de la baie de la Pentecôte.....	3,000 00
	Ile Perrot—Achèvement.....	2,500 00
	Rivière Cap de Chatte.....	2,500 00
	Coteau du Lac—Achèvement de la jetée.....	2,000 00
	Jetée de Trois Rivières.....	10,000 00

*Ontario.*

	Rivière de la Petite-Nation—Pour achever l'enlèvement des obstructions.....	2,000 00
	Port de Oakville.....	2,300 00
	Rivière Thames—Chenal d'entrée.....	4,000 00
	Havre de McGregor—Travaux de protection.....	2,000 00
	Meaford—La ville fournira \$3,000.....	5,000 00
	Bayfield—Réparations.....	1,500 00
339	Belleville—Achèvement des travaux du port, les autorités locales dépenseront \$6,000 à construire des coffrages pour protéger l'île.....	8,000 00
	Rivière Rideau—Dragage du chenal nord.....	3,500 00
	Rivières aux Puces .....	2,000 00
	Thornbury—Dragage .....	3,000 00
	Amélioration du détroit entre les lacs Simcoe et Cou- chiching .....	500 00
	Port de Collingwood—Continuation des travaux d'amélioration.	5,000 00
	Port de Toronto—Travaux à l'entrée de l'est; la ville de Toronto ayant contribué \$100,000.....	50,000 00
	Penetanguishene—Travaux dans le port; la localité ayant fourni \$10,000.....	10,000 00

*Territoires du Nord-Ouest.*

340	{ Améliorations et réparations, ports et rivières, territoires du Nord-Ouest .....	4,000 00
-----	---	----------

*Colombie-Britannique.*

341	{ Rivière Fraser—Crédit supplémentaire.....	10,000 00
	“ Colombie—Travaux en amont de Golden.....	5,000 00
	Bigg's-Portage—Chenal .....	1,000 00
	Rivière Coquitlam.....	1,000 00

## DRAGAGE.

342	{	Nouvel outillage de dragage—Crédit supplémentaire pour la Colombie-Britannique.....	3,000 00
		Service en général—Crédit supplémentaire nécessaire.....	5,000 00

## GLISSOIRES ET BARRAGES FLOTTANTS.

343	{	Rivière Coulonge—Barrage fixe à la Chute Ragged, réparations.	00
		Rivière Saint-Maurice—Grand'Mère, bômes de triage, etc. La Cie de Pulpe des Laurentides fournissant une égale somme.	9,000 00

## PONTS ET CHAUSSÉES.

344	{	Moitié du prix de construction d'un pont sur la Grande Rivière au village d'York, le conseil du comté d'Haldimand payant l'autre moitié.....	10,000 00
		Nouveau pont à fermes en fer, en remplacement du pont sus- pendu Union, à Ottawa.....	45,000 00
		Pont sur la Rivière du Ventre, à Lethbridge, T.N.-O.....	15,000 00
		Reconstruction du pont sur le chenal du nord-ouest de la rivière Ottawa, à Portage-du-Fort.....	6,000 00
		Ponts sur le chemin d'Edmonton à Athabasca-Landing.....	2,000 00
		Pont de McLaren, Ottawa.....	2,000 00
		Pavage de la rue Wellington, Ottawa, en face des terrains et des édifices du gouvernement.....	5,000 00

## TÉLÉGRAPHES.

## Québec.

345	{	Ligne aérienne de l'île de la Meule à l'île Allright (groupe de la Madeleine).....	750 00
		Ligne de la rive nord du Saint-Laurent—Mesures pour faciliter les réparations entre le Sault-au-Cochon et la Pointe-des- Mnts.....	2,000 00

## Nouvelle-Ecosse.

346	{	Nouveau bureau au Grand Bras d'Or, Meat-Cove, ligne du Cap- Breton.....	150 00
		Câble sous-marin pour relier les îles Brier et Long, à Digby; la Compagnie du téléphone de la Nouvelle Ecosse s'engageant à construire et entretenir toutes les lignes aériennes néces- saires pour établir une ligne ininterrompue de communica- tion téléphonique entre ces îles et la ville de Digby.....	2,000 00
		Pour relier North-East Margarie à Mabou—ligne de télégraphe de Chéticamp; les habitants de l'endroit fourniront et dis- tribueront les poteaux.....	500 00

## Ontario.

347	{	Communication par télégraphe entre l'île de la Pointe-Pelée, sur le lac Erié, et la terre ferme.....	7,500 00
		Communication par téléphone entre Wolfe Island, sur le lac Ontario, et la terre ferme—les habitants fournissant et dis- tribuant les poteaux et fournissant un bureau.....	2,500 00

## Territoires du Nord-Ouest.

348	{	Nouvelle station au lac à la Selle, sur la Qu'Appelle, ligne d'Edmonton, par la voie de Fort-Pitt.....	600 00
		Ligne de téléphone pour relier les bureaux de la police, etc., au bureau central du téléphone à Banff.....	650 00

## Colombie-Britannique.

349	{	Communication par le télégraphe entre la Pointe-Bonilla et Victoria.....	15,000 00
-----	---	---	-----------

## DIVERS.

{	Examen des lieux ayant trait aux inondations qui se produisent le printemps à Montréal et dans le voisinage, y compris une somme de \$750 à payer à M. H. F. Perley, ingénieur en chef du département des travaux publics, pour tous services en qualité de commissaire, nonobstant le 51 <sup>e</sup> article de l'Acte du service civil.....		2,500 00
	350	Mesurage et plans des terrains du gouvernement pour les travaux publics.....	3,000 00
		Fleuve Saint-Laurent, etc., niveaux d'eau, etc.....	2,500 00
		Pour contribuer à l'érection d'un monument au colonel Williams (à voter de nouveau).....	1,000 00
		Pour payer à Eugène Coste, rémunération d'expert, pour services ayant trait aux travaux de la rivière du Lièvre.....	120 00

## SUBVENTIONS POSTALES ET SUBVENTIONS AUX PAQUEBOTS.

351	Communication à la vapeur sur les lacs Huron et Supérieur.....	12,000 00
352	Communication à la vapeur avec les îles de la Madeleine.....	7,800 00
353	Communication à la vapeur entre Grand-Manan, N.-B., et la terre ferme.....	4,000 00
354	Communication à la vapeur entre Halifax et Saint-Jean, par voie d'Yarmouth et Port-Medway.....	7,500 00
355	Subvention à une ligne de steamers faisant le service entre la France et Québec.....	50,000 00
356	Subvention à une ligne de steamers faisant le service entre Liverpool ou Londres, ou ces deux villes, et Saint-Jean, N.-B., et Halifax, N.-E., le port terminal étant un port canadien.....	25,000 0
357	Subvention aux steamers faisant le service entre Campbellton et Gaspé, et les ports intermédiaires.....	12,500 00
358	Communication à la vapeur, de Port-Mulgrave, terminus du Prolongement-Est, à la Baie de l'Est, Cap Breton.....	6,000 00
349	Communication à la vapeur entre Halifax et Saint-Pierre.....	2,000 00
360	Communication à la vapeur entre le Canada et Anvers, ou l'Allemagne, ou les deux.....	30,000 00
361	Communication à la vapeur entre la tête de ligne du chemin de fer de Port-Mulgrave ou Pictou et Chéticamp, touchant à Port-Hood, Mabou, Broad-Cove, Margaree, et Chéticamp, le gouvernement local ayant accordé pareil montant à la condition que le parlement fédéral affecte aussi un crédit à cet effet.....	2,000 00
362	Communication à la vapeur entre l'île du Prince-Edouard et la terre ferme.....	10,000 00
363	Communication à la vapeur entre Saint-Jean et les ports du bassin de Minas, Parrsboro', Maitland, Summerville, Hantsport, Avondale, Windsor, Kingsport, Wolfville, etc.....	4,000 00
364	Communication à la vapeur entre Canso, Arichat, Guysboro', Port-Hood et Mabou, et tels autres endroits qui pourront être convenus dans les limites qui précèdent, touchant tous les jours à Port-Mulgrave, et aussi pour pourvoir à la continuation du service d'hiver à Port-Mulgrave et Canso.....	5,000 00
365	Communication à la vapeur entre Halifax et Terre-Neuve par voie du Cap-Breton, à \$2,000 par voyage, la subvention ne devant pas dépasser \$2,000 par année.....	2,000 00

## SERVICE MARITIME ET FLUVIAL.

## VAPEURS DE L'ÉTAT.

366	Pour un petit bateau à vapeur à l'usage des départements de la douane, de l'intérieur et des pêcheries, dans les eaux de la Colombie-Britannique.....	10,000 00
-----	---	-----------

367 Pour indemniser Richard C. Soy, du mal qu'il a contracté au naufrage du steamer <i>Princess Louise</i> .....	200 00
368 Pour un nouveau vapeur pour le service d'hiver entre l'Île du Prince-Edouard et la terre ferme.....	150,000 00
Résolutions à rapporter.	

MARDI, 22 mai, 1888.

Rapport à recevoir,—le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre, ce jour.

Un message est reçu du Sénat, adoptant les bills suivants, sans amendement, savoir :—

Bill (No 123) modifiant de nouveau l'Acte de procédure criminelle.

Bill (No 136) modifiant le chapitre 16 des Statuts Révisés, concernant le Haut-Commissaire du Canada dans le Royaume-Uni.

Bill (No 117) modifiant l'Acte du Cens Electoral, chapitre 5 des Statuts Révisés du Canada.

Bill (No 38) modifiant les actes concernant les brevets d'invention.

Bill (No 40) pour étendre la juridiction de la Cour Maritime de l'Ontario.

Bill (No 125) modifiant l'Acte de la représentation dans les Territoires du Nord-Ouest.

Bill (No 76) modifiant les Statuts Révisés du Canada, chapitre 50, concernant les Territoires du Nord-Ouest.

Bill (No 140) autorisant l'octroi de subventions pour aider à la construction des lignes de chemins de fer y mentionnées.

Et,—adoptant les bills suivants, avec des amendements :—

Bill (No 116) modifiant l'Acte du Service Civil, chapitre 17 des Statuts Révisés du Canada. (Sur motion de M. Thompson, les dits amendements sont pris en considération, et adoptés.)

Bill (No 24) à l'effet de modifier et refondre l'Acte des chemins de fer. (Sur motion de M. Thompson, les dits amendements sont adoptés.)

Sur motion de Sir John A. Macdonald, il est Résolu,—Que lorsque la Chambre s'ajournera, elle restera ajournée jusqu'à 10 A.M., ce jour.

La Chambre alors s'ajourne à 1.30 A.M., jusqu'à 10 A.M., ce jour.

JOSEPH ALDRIC OUMET,

Orateur.

## AVIS DE MOTION.

M. Dawson—En comité des Subsidés, proposera la résolution suivante:—

Que l'Acte de ce Parlement, 39 Vic., chap. 21, intitulé: "Acte concernant les Territoires du Nord-Ouest, et pour en détacher une partie et créer un nouveau territoire," prescrit que la limite est du district de Kéwatin est constituée par une ligne tirée franc nord à partir du point où la limite ouest de la province de l'Ontario touche la frontière internationale qui sépare les Etats-Unis du Canada;

Que l'Acte de ce Parlement, 44 Vic., chap. 14, intitulé: "Acte ayant pour objet de pourvoir à l'extension des limites de la province de Manitoba" prescrit, pareillement, que la limite du Manitoba, à l'est, est une ligne tirée franc nord à partir du point où la limite occidentale de la province d'Ontario touche la limite internationale entre le Canada et les Etats-Unis;

Que l'Ontario et le Manitoba étant ainsi séparés par une méridienne, où elle se trouve, l'une de ces provinces ne peut être située au nord ou au sud de l'autre;

Que dans la question des limites en contestation, c'était seulement la position de la méridienne formant la ligne de séparation entre les provinces de l'Ontario et du Manitoba qui était soumise à la décision du comité judiciaire du Conseil Privé;

Que la décision du comité judiciaire du Conseil Privé établit que le méridien de l'angle nord-ouest du lac des Bois est la limite de l'Ontario à l'ouest, et que, par la même décision, c'est une ligne tirée franc nord à partir du confluent des rivières Mississippi et Ohio qui forme la limite est de la province du Manitoba, comme le prouve la citation suivante prise de la décision du comité:—

"D'après les preuves offertes, Leurs Seigneuries trouvent que la véritable frontière entre la partie ouest de la province d'Ontario et la partie sud-est de la province du Manitoba est la partie d'une ligne tirée jusqu'au lac des Bois à travers les eaux de l'est de ce lac et de l'ouest du lac Long séparant les possessions britanniques du territoire des Etats-Unis, et de là à travers le lac des Bois jusqu'à l'endroit de ce lac le plus reculé vers le nord-ouest, qui va vers le nord à partir de la frontière des Etats-Unis, et une ligne tirée vers le franc nord à partir de l'endroit du lac des Bois le plus reculé vers le nord-ouest, jusqu'au point où elle intersecte la ligne mitoyenne du cours de la rivière qui décharge les eaux du lac Seul ou *Lonely Lake*, soit en amont soit en aval du confluent de cette rivière avec le cours d'eau qui coule du lac des Bois vers le lac Winnipeg; et Leurs Seigneuries trouvant que la véritable frontière entre ces deux provinces, au nord de l'Ontario et au sud du Manitoba, allant vers l'est à partir du point où la ligne ci-dessus mentionnée intersecte la ligne mitoyenne du cours de la rivière en dernier lieu mentionnée, suit la ligne mitoyenne du cours de la dite rivière (soit qu'elle soit appelée rivière des Anglais, ou, comme elle l'est en aval du confluent, rivière Winnipeg) jusqu'au lac Seul ou *Lonely Lake*, et de là la ligne mitoyenne du lac Seul, jusqu'à la tête de ce lac, et de là va par une ligne droite jusqu'au point le plus voisin de la ligne mitoyenne des eaux du lac St-Joseph, et de là suit la ligne mitoyenne du cours de la rivière par laquelle se décharge les eaux du dit lac Saint-Joseph, jusqu'à ce qu'elle atteigne une ligne tirée vers le franc nord à partir du confluent des rivières Mississippi et Ohio, qui forme la limite est de la province d'Ontario."

Et, finalement, que la partie du territoire en contestation située à l'ouest d'une ligne tirée franc nord à partir du confluent des rivières Mississippi et Ohio, est, aux termes de cette décision, donnée également aux deux provinces.

---

**No. 60.**

---

OTTAWA, LUNDI, 21 MAI, 1888.

---

---

2e Session, 6e Parlement, 51 Victoria, 1888.

---

---

**PROCÈS-VERBAUX**

DE LA

**CHAMBRE DES COMMUNES.**

---

---

OTTAWA:

IMPRIMERIE MACLEAN, ROGERS ET Cie.

1888.

## No 61.

## PROCÈS VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA, MARDI, 22 MAI, 1888.

PRIÈRE.

10 A.M.

M. Chapleau présente,—

Réponse à Ordre du 16 éculé—Copie de toute correspondance et rapports entre M. John Knight et le gouvernement et le département des chemins de fer ou aucuns de ses officiers, au sujet de dommages subis par lui en rapport avec le chemin de fer d'embranchement de Derby, dans le comté de Northumberland, N.B.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsidés.

(En comité.)

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

## PHARES ET SERVICE COTIER.

369	Erection d'un phare dans le bas de la rivière Traverse, (à compte) prix estimatif, \$100,000.....	10,000 00
-----	---	-----------

## SAUVAGES.

## ONTARIO ET QUÉBEC.

370	{	Allocations de voyages à L. F. Boucher, surintendant des affaires des Sauvages, de la surintendance de la rive nord du Saint-Laurent ; cette somme n'a pas encore été portée au budget, mais s'élève annuellement à environ.....	400 00
		Pour aider le R. P. Legroff dans la publication d'une grammaire du dialecte Montagnais.....	300 00
		Entretien de cinq élèves de plus à l'institution de Mount-Elgin, à \$60 par année chacun.....	300 00

## NOUVEAU-BRUNSWICK.

371	{	Loyer, pour 1887-88, du bâtiment employé comme bureau des Sauvages par l'agent James Farrell à Frédérickton.....	50 00
		Pour payer le Rév. M. Richard de services rendus parmi les Sauvages du Nouveau-Brunswick.....	200 00

## MANITOBA.

372	La somme de \$10,000 portée au budget principal de 1888-89 pour la construction de deux écoles d'industrie au Manitoba est insuffisante, et chaque bâtiment devra coûter au moins \$8,000 .....	\$16,000 00	
	Moins—Déjà porté .....	10,000 00	
			6,000 00
	Installation de ces deux écoles, \$4,000 chacune .....		8,000 00

## TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

373	Subvention à l'hôpital de la mission de Saint-Albert, où les Sauvages reçoivent souvent des soins .....		200 00
	Appointements d'un instituteur pour une école de Sauvages à l'Île à la Crosse .....		300 00
	Subvention supplémentaire de \$30 par tête pour chacun des cinquante élèves de l'institution de Saint-Albert .....		1,500 00
	Appointements de M. J. A. Macrae, inspecteur des écoles protestantes des Territoires du Nord-Ouest, nommé par arrêté du conseil le 27 octobre 1887 .....		1,200 00
	Appointements de M. A. Bétournay, inspecteur des écoles catholiques des Territoires du Nord-Ouest, nommé par arrêté du conseil le 22 décembre 1887 .....		1,200 00
	Pour les frais de voyages des deux inspecteurs ci-dessus en tournées d'inspection .....		1,000 00
	Pour aider à l'entretien de quarante élèves, à \$30 chacun, à la pension récemment ouverte sous les auspices de l'église presbytérienne, sur le terrain avoisinant la réserve de Muscowpetung .....		1,200 00
	Subvention de \$10 chacun pour dix élèves internes de l'école sur la réserve de Gordon .....		500 00
	Et pareille subvention pour même nombre d'internes à la pension de la réserve de Muscowpetung .....		500 00
	Prix estimatif de 486 bornes en fer pour marquer les limites des réserves des Sauvages dans les Territoires du Nord-Ouest .....		1,361 00
	Et pour 70 bornes en fer pour marquer les limites des réserves de Fort-Alexander et de la Tête-Ouverte, dans le Manitoba, soit 1 borne pour chaque mille de limite .....		196 00
	Gages d'un préposé au calorifère, qui sera en même temps gardien de nuit, à l'école d'industrie de Qu'Appelle. \$500 00		
	A DÉDUIRE—Gages d'un journalier dont on se dispensera à l'avenir .....	200 00	
			300 00
	Appointements d'un instituteur pour une école catholique sur la réserve d'Enoch, dans l'agence d'Edmonton .....		300 00
	Pour payer à H. G. Balwin, M.D., sa note pour services professionnels rendus à des élèves de l'école d'industrie à Battleford, d'octobre 1886 à mai 1887, période pendant laquelle il n'y avait pas d'autre médecin à employer .....		160 00
	Pour aider la société des missions méthodistes à construire une école sur la réserve des Gens-du-Sang .....		400 00
	Pour permettre au gouvernement d'acheter une faucheuse et un râteau à cheval pour le chef des Assiniboines Louis Bull .....		140 00
	Pour payer la résidence et les autres maisons de l'agent R. J. N. Pither, à Fort-Francis, qu'il a dû laisser pour l'usage de son successeur à cette agence lorsqu'il a été transféré à l'agence Coutcheching .....		3,700 00

	Pour payer P. Ayles, M.D., pour six mois de services professionnels rendus aux Sauvages de l'agence de Battleford, de septembre 1887 à mars 1888.....	175 00
--	---	--------

## COLOMBIE-BRITANNIQUE.

	Pour payer aux lords commissaires de l'amirauté la somme de £3 12s. 5d. sterling, pour frais de subsistance d'un constable de police et de prisonniers sauvages à bord du S. S. M. le <i>Satellite</i> , en 1884.....	17 64
374	Pour aider le rév. A. J. Hall dans la publication d'une grammaire du dialecte Kwawkwelth.....	200 00
	Pour la construction d'une école d'industrie pour les Sauvages à Kootenay .....	4,500 00
	Et pour y entretenir 30 élèves à \$150 chacun.....	4,500 00
	Pour la construction d'un bureau des Sauvages à Cowichan.....	600 00
	Pour l'entretien de 25 filles Sauvages comme élèves à la mission de Tous-les-Saints, à Yale, C.-B., à \$60 par année.....	1,500 00

## DIVERS.

375	Rassemblement et classement de vieux documents de la ci-devant province du Canada.....	2,000 00
376	Somme nécessaire pour faire lithographier les diagrammes statistiques.....	4,000 00
377	Pour aider à la publication du cinquième volume du Dictionnaire Généalogique des familles canadiennes .....	1,000 00
378	Rémunération pour services rendus par feu W. F. Whitcher, commissaire des pêcheries en 1871 et 1877, à Washington et à Halifax, à l'occasion des négociations du traité de Washington, et de l'arbitrage qui en est résulté; à payer à sa veuve.....	3,000 00
379	Pour payer en gratification à la famille de feu l'honorable Thomas White une somme équivalant à ce qu'aurait été son traitement sur le pied de ce qu'il recevait à sa mort, depuis le 21 avril jusqu'au 30 juin 1888, et depuis le 1er juillet 1888 jusqu'au 1er janvier 1889.....	4,842 66

## POLICE A CHEVAL DU NORD-OUEST.

380	{ Pour payer à Gordon Quick le prix d'un terrain requis par la police à cheval, au Creek de l'Erable.....	1,200 00
	{ Pour payer à l'ex-inspecteur Thomas Dowling une gratification de retraite égale à sept mois de solde.....	583 33

## PERCEPTION DU REVENU.

## DOUANES.

381	Pour l'achat d'une chaloupe à vapeur pour servir dans le port de Québec.....	3,000 00
-----	--	----------

## ACCISE.

	Pour augmentation des appointements du percepteur du revenu de l'intérieur à Sorel.....	15 00
	Nouvelle somme nécessaire pour extraordinaire .....	10,000 00
382	do do pour service des douaniers.....	8,000 00
	Pour payer à G. A. Ironsides, percepteur du revenu de l'intérieur, Port-Arthur, des appointements de \$1,000 par année, en compensation du service additionnel fait par lui pour inspecter le pétrole importé à ce port.....	200 00

## INSPECTION ET MESURAGE DU BOIS.

383 Pour payer à Jas. Patton, inspecteur des mesureurs de bois, Québec, des appointements de \$2,400 par année, le crédit affecté à cette fin étant de \$2,200..... 200 00

## ACTE DES LICENCES.

384 Pour faire face à la somme probablement requise pour ce service. 4,000 00

## CANAUX.

385 { Pour payer à A. Pridham, percepteur des péages du canal, Grenville, des appointements de \$1,000 par année ..... 200 00  
Canal Rideau—Réparations..... 3,000 00  
Dépenses extraordinaires du canal..... 1,500 00

## TRAVAUX PUBLICS.

*Glissoires et estacades.*

386 { Pour payer à H. J. Chaloner, agent des bois de la Couronne, Québec, des appointements de \$2,400 par année, le crédit affecté à cette fin étant de \$2,200 ..... 200 00  
Pour payer à H. J. Miller, sous-agent des bois de la Couronne, Québec, des appointements de \$1,400 par année, le crédit affecté à cette fin étant de \$1,200..... 200 00

*Havres et rivières.*

387 Bassin de radoub de Lévis—Frais d'exploitation ..... 5,000 00

*Lignes télégraphiques, Territoires du Nord-Ouest.*

388 { Somme additionnelle nécessaire..... 1,000 00  
Pour acheter des chevaux devant en remplacer des vieux..... 1,000 00

## DÉPARTEMENT DES POSTES.

389 { Pour promotion d'un commis de la 3e classe à la 2e dans le bureau de poste de Charlottetown (I.P.-E.) ..... 100 00  
Pour pourvoir à l'augmentation des appointements de deux commis de la 1re classe dans le bureau de poste de Montréal, l'un à \$100 et l'autre à \$50..... 150 00  
Pour pourvoir à l'augmentation des appointements du maître de poste de Frédéricton, N.-B..... 100 00  
Pour ajouter à la somme affectée à un emploi de commis actuellement sans titulaire dans le bureau de l'inspecteur de poste, Halifax, afin de permettre à l'inspecteur de payer Sydenham Howe pour services dans le bureau..... 200 00  
Pour pourvoir à la nomination d'un commis additionnel de la 3e classe dans le bureau de poste d'Hamilton ..... 400 00  
Pour pourvoir au paiement d'une gratification de deux mois d'appointements à la veuve de D. T. McLelan (tué en service le 6 janvier 1888), un courrier temporaire sur chemin de fer, division postale de la Colombie-Britannique..... 80 00

## XXXIX.—POSTES—PERCEPTION DU REVENU.—(Fin.)

198 { Ontario..... 1,346,170 00  
Québec..... 648,940 00  
Nouveau-Brunswick ..... 242,540 00  
Nouvelle-Ecosse..... 257,050 00  
Ile du Prince-Edouard..... 43,390 00  
Colombie-Britannique..... 151,150 00  
Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest..... 278,380 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir,—le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre, ce jour.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante qui lui a été adressée par le Secrétaire de Son Excellence le Gouverneur-Général :—

BUREAU DU GOUVERNEUR-GÉNÉRAL,  
OTTAWA, 22 mai, 1888.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur-Général se rendra à la salle des séances du Sénat pour proroger la session du Parlement du Canada, mardi le 22 courant, à 4 P.M.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

HENRY STREATFEILD,

Secrétaire du Gouverneur-Général.

A l'honorable Orateur  
de la Chambre des Communes.

La résolution adoptée en comité des Subsidés, mardi, le 6 mars dernier, est rapportée, lue la seconde fois et adoptée,—et elle est comme suit :—

### III.—GOUVERNEMENT CIVIL.

2 Bureau du secrétaire du Gouverneur Général..... 9,750 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsidés, mercredi, le 7 mars dernier, sont rapportées, lues pour la seconde fois et adoptées, et sont comme suit :—

### II.—FRAIS DE GESTION.

Inspecteur des finances.....	2,600 00
Sous-inspecteur des finances.....	1,700 00
Bureau du sous-receveur général, Toronto .....	7,600 00
do do Montréal.....	5,600 00
do do Halifax.....	10,000 00
do do Saint-Jean.....	8,000 00
Auditeur et do Winnipeg .....	6,000 00
do do Victoria.....	7,600 00
do do Charlottetown.....	4,900 00
Caisses d'épargnes rurales : Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Ecosse et Colombie-Britannique, appointements.....	15,000 00
Caisses d'épargnes rurales : Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Ecosse et Colombie-Britannique, dépenses imprévues. ....	3,000 00
Commission sur \$6,729,400.10 pour paiement de l'intérêt sur la dette publique.....	33,647 00
1 } Courtage sur achat d'effets pour le fonds d'amortissement, savoir :—	
Emprunt du chemin de fer Intercolonial .....	768 24
Emprunt de la Terre de Rupert.....	78 66
Emprunt de la Colombie-Britannique .....	41 45
Courtage et commission sur achat d'effets pour le fonds d'amortissement, savoir :—	
Emprunts fédéraux de 1874, 1875, 1876, 1878 et 1879.....	4,870 74
Emprunt fédéral de 1884.....	1,042 70
Emprunt fédéral réduit.....	3,970 14
Timbres anglais, frais de port, télégrammes, etc. ....	2,000 00
Dépenses se rattachant à l'émission et au rachat des billets fédéraux.....	9,000 00
Impression des billets fédéraux.....	40,000 00
Impressions, annonces, inspection, frais de transport, frais divers, etc., y compris commutation des droits de timbre.....	17,000 00

## III.—GOUVERNEMENT CIVIL.—(Suite.)

3	Bureau du Conseil Privé de la reine pour le Canada .....	25,462 50
4	Département de la Justice.....	19,925 00
5	do do division des pénitenciers.....	6,150 00
6	do do Milice.....	42,600 00
7	Secrétariat d'Etat.....	31,037 50
8	Impressions et papeterie publiques.....	22,620 82
9	Département de l'Intérieur.....	126,757 50
10	Police à cheval du Nord-Ouest.....	8,580 00
11	Département des Affaires des Sauvages.....	40,647 50
12	Bureau de l'Auditeur Général.....	25,750 00
13	Département des Finances et Conseil de la Trésorerie.....	53,980 00
14	do du Revenu de l'Intérieur.....	41,175 00
15	do des Douanes.....	34,650 00
16	do des Postes.....	185,075 00
17	do de l'Agriculture.....	51,220 00
18	do de la Marine.....	24,912 50
19	do des Pêcheries.....	15,425 00
20	do des Travaux Publics.....	43,510 00
21	do des Chemins de fer et Canaux.....	47,980 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsidés, jeudi, le 8 mars dernier, sont rapportées, lues pour la seconde fois et adoptées, et sont comme suit :—

## III.—GOUVERNEMENT CIVIL.—(Suite.)

22	Dépenses imprévues des départements.....	199,250 00
23	Bureau de la papeterie, pour papeterie.....	10,000 00
24	Sommes requises pour faire face aux dépenses imprévues du Haut Commissaire du Canada à Londres.....	2,000 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsidés, vendredi, le 9 mars dernier sont rapportées, lues pour la seconde fois et adoptées, et sont comme suit :

## III.—GOUVERNEMENT CIVIL.—(Suite.)

25	Somme qui sera probablement requise pour les frais de taxes et d'assurance de la résidence du Haut Commissaire, y compris la taxe du revenu.....	1,200 00
26	Départements des Postes et des Finances—dépenses imprévues— Pour payer les services des employés de la division des caisses d'épargne dans les départements des Postes et des Finances chargés de balancer les comptes des déposants et de calculer les intérêts, 30 juin 1888—:	
	Département des Postes.....	\$1,850 00
	do Finances.....	1,250 00
		<u>3,100 00</u>

## IV.—ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.

{	Administration de la justice, divers,—y compris les territoires du Nord-Ouest.....	20,000 00
	Frais de voyage des juges dans les territoires du Nord-Ouest.....	4,000 00
	Allocations des circuits, Colombie-Britannique.....	6,000 00
	Allocations pour voyages aux juges de la cour Suprême et des cours de comté, Manitoba.....	2,500 00
	Rapporteur de la cour Suprême du Canada.....	2,300 00
	Rapporteur adjoint de la cour Suprême du Canada, commis de 2e classe.....	1,200 00
	Commis du bureau du registraire de la cour Suprême du Canada.....	1,000 00

	Deuxième commis du bureau du registraire de la cour Suprême du Canada.....	850 00
	Premier messenger de la cour Suprême du Canada.....	500 00
	Second messenger de la cour Suprême du Canada.....	500 00
	Troisième messenger de la cour Suprême du Canada.....	430 00
28	Commis, sténographe, cour de l'Echiquier.....	800 00
	Messenger, cour de l'Echiquier.....	300 00
	Dépenses imprévues et déboursés, frais de voyage des juges ; aussi appointements des officiers (shérif, registraire en qualité de rédacteur des rapports, buissier, etc.) dans les cours Suprême et de l'Echiquier du Canada, et \$150 de livres pour les juges.....	5,000 00
	Impression, reliure et distribution des décisions de la cour Suprême.....	2,000 00
	Divers déboursés se rattachant à la cour maritime de l'Ontario, frais de voyages des juges, etc.....	100 00
	Appointements du registraire de la cour de vice-amirauté, Québec	666 66
	Salaires du prévôt de la cour de vice-amirauté, Québec.....	333 34
	Salles pour la cour de vice-amirauté, Saint-Jean, N.-B.....	150 00
	do do Halifax.....	150 00
	Pour l'achat de rapports judiciaire et de livres de droit pour la bibliothèque de la cour Suprême.....	1,500 00

#### V.—POLICE FÉDÉRALE.

28½	Police Fédérale.....	16,500 00
-----	----------------------	-----------

#### VI.—PÉNITENCIERS.

29	Kingston.....	118,429 85
----	---------------	------------

Les résolutions adoptées en comité des Subsidés, mardi, le 13 mars dernier, sont rapportées, lues pour la seconde fois et adoptées, et sont comme suit :—

#### III.—GOUVERNEMENT CIVIL.—(Suite.)

27	Traitement des membres du bureau des examinateurs et autres dépenses découlant de l'Acte du Service Civil.....	6,000 00
----	--	----------

#### VI.—PÉNITENCIERS.—(Suite.)

30	Saint-Vincent-de Paul.....	85,654 79
----	----------------------------	-----------

Les résolutions adoptées en comité des Subsidés, jeudi, le 26 avril dernier, sont rapportées, lues pour la seconde fois et adoptées, et sont comme suit :—

#### VI.—PÉNITENCIERS.—(Suite.)

31	Dorchester.....	46,304 50
32	Manitoba.....	49,914 48
33	Colombie-Britannique.....	45,827 85
34	Prison de Régina.....	13,000 00

#### VII.—LÉGISLATION.

##### Sénat.

35	Appointements et dépenses imprévues du Sénat.....	60,538 00
----	---	-----------

##### Chambre des Communes.

36	Appointements de l'Orateur suppléant.....	2,000 00
37	Appointements d'après l'estimation du greffier.....	66,650 00
38	Dépenses de comités, commis surnuméraires de la session, etc.....	13,200 00
39	Dépenses imprévues.....	24,000 00

40	Publication des <i>Débats</i> , Chambre des Communes. (L'autorisation exigée par l'article 51 de l'Acte du Service Civil, est par le présent donnée de payer à même ce crédit telles sommes d'argent qui seront nécessaires pour payer aux membres du Service Civil qu'il faudra employer pour remplir les fonctions de secrétaire des sténographes des débats de la Chambre des Communes pendant la présente session).....	40,000 00
41	Appointements et dépenses imprévues, d'après l'estimation du sergent-d'armes.....	33,462 50

*Divers.*

	{ Appointements des employés de la bibliothèque.....	16,630 00
	{ Crédit pour la bibliothèque du Parlement.....	10,000 00
	{ Achat d'ouvrages sur l'Amérique.....	1,000 00
42	{ Dépenses imprévues de la bibliothèque.....	2,500 03
	{ Reliure de journaux, etc.....	2,000 00
	{ Préparation et réimpression du catalogue de la bibliothèque de l'histoire américaine.....	2,500 00
43	{ Impressions, reliure et distribution des lois.....	10,000 00
44	{ Impressions, papier à imprimer et reliure.....	80,000 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsidés, mercredi, le 2 mai, sont rapportées et sont comme suit :—

## VIII.—ARTS, AGRICULTURE ET STATISTIQUE.

	{ Pour soin des archives.....	6,000 00
	{ Pour faire face aux dépenses se rattachant au <i>Patent Record</i> .....	9,500 00
	{ Pour faire face aux dépenses se rattachant à la préparation de la statistique criminelle.....	4,000 00
45	{ Pour faire face aux dépenses se rattachant à la statistique sanitaire.....	10,000 00
	{ Mise de fonds pour l'établissement et l'entretien de stations agronomiques .....	90,000 00
	{ Subvention aux sociétés d'agriculture dans les Territoires du Nord-Ouest .....	10,000 00
	{ Recensement et statistique.....	7,500 00

## IX.—IMMIGRATION.

	{ Appointements des agents et employés :—	
	{ Agent, Québec .....	1,700 00
	{ Sous-agent, Québec.....	1,100 00
	{ Commis, Québec .....	1,000 00
	{ Interprète, Québec.....	660 00
	{ Messenger, Québec .....	365 00
	{ Agent, Montréal.....	1,300 00
	{ do Ottawa.....	1,300 00
	{ do Kingston.....	1,300 00
	{ do Toronto.....	1,650 00
	{ do Hamilton.....	1,250 00
	{ do London, Ont.....	1,000 00
	{ do Halifax.....	1,000 00
	{ do Saint-Jean, N.-B.....	1,000 00
	{ do Winnipeg .....	1,400 00
46	{ do Emerson .....	1,000 00
	{ do Brandon .....	1,400 00
	{ do Qu'Appelle.....	1,400 00
	{ do Medicine-Hat .....	1,200 00
	{ do Calgary .....	1,200 00
	{ do Port-Arthur.....	1,000 00

Agent, Victoria, C.-B.....	1,000 00
Interprète, Winnipeg.....	800 00
Appointements, bureau de Londres, Angleterre .....	7,554 00
do des agents en Europe.....	6,700 00
Frais de voyages des agents en Europe.....	5,110 00
Dépenses imprévues des agences canadiennes .....	21,000 00
Subvention à la société pour la protection des immigrantes de Montréal.....	1,000 00
Pour favoriser l'immigration et faire face aux dépenses du service .....	50,000 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsidés, vendredi, le 4 mai, sont rapportées, lues pour la seconde fois et adoptées, et sont comme suit :—

#### X—QUARANTAINE.

Inspection médicale—Québec.....	1,600 00
Quarantaine—Grosse-Ile .....	13,564 16
do Saint-Jean, N.-B.....	2,600 00
do Pictou, N.-E.....	800 00
do Halifax, N.-E.....	3,400 00
do Charlottetown, I.P.-E.....	1,000 00
do Victoria, C.-B.....	1,900 00
do Sydney, N.-E.....	1,900 00
do Chatham, Miramichi, N.-B.....	600 00
do Port-Hawkesbury, N.-E.....	300 00
47 Lazaret de Tracadie.....	3,200 00
Pour faire face aux mesures à prendre pour la salubrité publique.	15,000 00
Quarantaine des bestiaux :—	
Province de Québec.....	5,000 00
do d'Ontario.....	3,000 00
Provinces maritimes.....	3,000 00
Province du Manitoba .....	2,000 00
Pour faire face aux dépenses pour extirper la gale des moutons et maladie des animaux .....	10,000 00
Pour paiements à faire à des immigrants malades aux hôpitaux de Winnipeg et Saint-Boniface.....	10,000 00

#### XI.—PENSIONS.

48 Lady Cartier .....	1,200 00
49 Mme Delaney, veuve de l'agent des Sauvages, tué au lac aux Grenouilles .....	400 00
50 Pensions payables par suite de l'invasion féniennne.....	3,355 60
51 Pour subvenir à la pension des vétérans de la guerre de 1812 ....	4,530 00
52 Compensation aux pensionnaires au lieu de terres.....	2,100 00
53 Pensions payables par suite de la rébellion de 1885, aux miliciens.	25,000 00
54 Pensions payables par suite de la rébellion de 1885, à la police à cheval, aux volontaires de Prince-Albert et aux éclaireurs....	4,324 91

#### XII.—MILICE.

55 Solde de la division militaire et des états-majors de district.....	14,100 00
56 Solde des majors de brigade, frais de transport, etc .....	15,100 00
{ Munitions, y compris munitions d'artillerie et la fabrication de munitions de carabines à la	
57 { fabrique de cartouches de Québec.....\$	55,000 00
{ Habillements et capotes .....	90,000 00
{ Matériel .....	60,000 00
	205,000 00
58 Salle d'armes et soin des armes, y compris le salaire des garde- magasins, gardiens, armuriers, etc .....	60,000 00

59	{	Allocation pour l'instruction militaire .....	\$ 40,000 00	
		Solde des exercices et toutes les autres dépenses se rattachant à l'instruction militaire des volontaires .....	250,000 00	290,000 00
60		Dépenses imprévues et service général pour lesquels il n'est pas autrement pourvu, y compris l'aide aux associations de cara- biniers et aux musiciens de corps régulièrement organisés....		38,000 00
61		Subvention à l'association de tir du Canada.....		10,000 00
62		Association d'artillerie du Canada—Contribution du gouvernement aux frais d'un concours d'artillerie en Canada, ou de l'envoi d'un détachement d'artilleurs canadiens à Shoeburyness, Angleterre .....		2,000 00
63		Collège militaire royal du Canada .....		59,000 00
64		Pièces d'artillerie, modèle amélioré .....		3,000 00
65	{	Corps permanents—Solde, entretien et équipement des batteries d'artillerie de place "A," "B" et "C," et des écoles d'artillerie à Québec, Kingston et Victoria, C.-B.....	\$ 172,700 00	
		Ecoles de cavalerie et d'infanterie à Québec, Fré- déricton, Saint-Jean, P. Q., Toronto, London et Winnipeg .....	350,000 00	522,700 00
66	{	Propriétés militaires—salles d'exercices et champs de tir.....	10,000 00	
		Soin et entretien des propriétés militaires .....	12,000 00	
		Construction et réparation, propriétés militaires...	72,000 00	97,000 00
67		Casernes dans la Colombie-Britannique .....		4,000 00

### XIII.—CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL.

#### CHEMINS DE FER.

##### *Chemin de fer Canadien du Pacifique.*

68		Construction (y compris la rémunération à payer à L. K. Jones, employé permanent du département des chemins de fer et canaux, comme secrétaire de la commission des arbitres, nommé par arrêté du conseil en date du 27 février 1888, et en sus de son traitement régulier.) .....		190,000 00
69		L. K. Jones, pour services comme secrétaire particulier de l'ingé- nieur en chef du chemin de fer Canadien du Pacifique, du 1er juillet 1888 au 30 juin 1889.....		100 00

##### *Chemin de fer Intercolonial.*

70	{	Plus grandes facilités à Saint-Jean .....	3,500 00	
		Plus grandes facilités à Spring Hill.....	4,000 00	
		Plus grandes facilités à la station de Maccan.....	3,000 00	
		Plus grandes facilités à Moncton .....	5,000 00	
		Embranchement de Saint-Charles.....	188,000 00	
		Embranchement de la ville de Pictou .....	34,000 00	
		Embranchement de Dalhousie .....	17,000 00	
		Embranchement de Dartmouth.....	16,000 00	
		Embranchement d'Indiantown.....	15,000 00	
		Construction .....	7,000 00	
Chauffage des wagons à la vapeur et éclairage à l'électricité ....	25,000 00			
Matériel roulant.....	32,000 00			

*Chemin de fer du Cap-Breton.*

71 Construction .....	800,000 00 <sup>0</sup>
<i>Chemin de fer d'Oxford à New-Glasgow.</i>	
72 Construction .....	750,000 00
<i>Chemin de fer de Prolongement-Est.</i>	
73 Chemin de fer de Prolongement-Est.....	33,000 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsidés, mardi, le 15 mai, sont rapportées, lues pour la seconde fois et adoptées, et sont comme suit :—

XII.—ICHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL.—  
(Suite.)

## CANAUX.

75 Lachine .....	88,000 00
76 Cornwall .....	724,000 00
77 Williamsburgh—Pour agrandir la division de la Pointe Farran...	100,000 00
78 Williamsburgh—Construction d'une entrée et d'une écluse à la tête du canal du Rapide-Plat .....	73,000 00
79 Williamsburgh—Agrandissement de l'entrée d'amont du canal des Galops .....	183,000 00
80 Saint-Laurent—Fleuve et canaux—Lac Saint-Louis et canal entre les lacs Saint-Louis et Saint-François.....	300,000 00
81 Fleuve Saint-Laurent, lac Saint-Louis .....	30,000 00
82 Murray—Achèvement des travaux .....	75,000 00
83 Welland .....	64,400 00
84 Welland—Creusement jusqu'à 14 pieds d'un bout à l'autre.....	190,000 00
85 Welland—Terres et dommages, Grande-Rivière.....	13,500 00
86 Navigation de la Trent—Construction d'écluses et amélioration de la navigation entre Lakefield et le lac Balsam .....	88,000 00
87 Sainte-Anne.....	24,640 00
88 Grenville.....	7,000 00
89 Tay.....	78,000 00
90 Culbute—Enlèvement d'une batture en amont des écluses, dommages aux terres et travaux en connection avec les barrages de retenue .....	21,000 00

XIV.—CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE REVENU.

## CANAUX.

## CANAL BEAUHARNOIS.

91 Approfondissement du canal.....	10,150 00
------------------------------------	-----------

## CANAL WELLAND.

92 {	Construction d'un réservoir à Dunville.....	13,000 00
	Pour combler un étang près de Sainte-Catherine.....	5,000 00
	Pont sur la vieille écluse n° 2 et chemin.....	6,000 00
	Réparations de la charpente supérieure de la jetée à Port-Dalhousie.....	15,000 00
92 {	Construction d'un nouveau pont public sur la rivière dans la ville de Chippewa.....	7,500 00
	Reconstruction d'un aqueduc sous le coursier d'alimentation en amont de la jonction.....	12,000 00

## CANAL CHAMBLY.

93 Exhaussement des levées, approfondissement du canal, reconstruction des bajoyers d'écluse, etc.....	39,200 00
--	-----------

## ECLUSE DE SAINT-OURS.

94 Pour réparer les fondations de l'écluse..... 50,000 00

## ECLUSE DE SAINTE-ANNE.

95 Pour consolider la vieille jetée en aval de l'écluse..... 10,000 00

## CANAL CORNWALL

96 Pour un logement et un bureau destinés au percepteur de Cornwall. 2,000 00

## NAVIGATION DE LA RIVIÈRE TRENT.

97	{	Pour régler la réclamation de Thomas Stephenson, suivant la convention.....	2,000 00
		Pour construire un barrage à Bobcaygeon.....	15,000 00
		Pour construire un débarcadère à Lakefield, et réparer les chemins à Buckhorn.....	4,500 00
		Pour nettoyer le chenal à plusieurs endroits entre Lakefield et le lac Balsam.....	8,500 00

## CANAL RIDEAU.

99	{	Pour changer l'emplacement du pont tournant sur le canal à Smith's-Falls.....	6,500 00
		Construction d'un quai près du pont de la rue Maria.....	2,500 00
		Travaux nécessaires pour augmenter l'alimentation d'eau pour le canal de la rivière Gananoque.....	12,000 00
		Renouvellement du pont à Manotick.....	6,000 00

## DIVERS.

100	{	Divers travaux auxquels il n'est pas autrement pourvu.....	15,000 00
		Arbitrages et sentences arbitrales.....	5,000 00
		Explorations et inspections.....	10,000 00

## CHEMINS DE FER.

101	{	Explorations et inspections.....	15,000 00
		Statistique des chemins de fer.....	2,000 00

## XV.—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL.

## EDIFICES PUBLICS.

*Ottawa.*

101½ Nouvel édifice, rue Wellington..... 100,000 00

## HAVRES ET RIVIÈRES.

*Ontario.*

102 Montant nécessaire pour les travaux à Port-Arthur et sur la rivière Kaministiquia..... 125,700 00

*Nouveau-Brunswick.*

103 Havre du Cap Tourmentine..... 85,000 00

## XVI.—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU.—(Suite.)

## EDIFICES PUBLICS.

*Nouvelle-Ecosse.*

104	{	Bureau de poste, douane, etc., Annapolis.....	19,500 00
		Edifice fédéral d'Halifax—Réparations, etc.....	1,500 00
		Bureau de poste, douane, etc., Sydney-Sud.....	10,000 00

*Nouveau-Brunswick.*

105	{	Bureaux de la poste, de la douane, etc., Bathurst .....	2,000 00
		Bureau de poste, Dalhousie .....	12,000 00
		Edifices fédéraux de Saint-Jean,—Améliorations.....	1,500 00
		Bureau de poste, Woodstock—Achèvement.....	2,400 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsidés, jeudi, le 17 mai, sont rapportées et sont comme suit :—

## XVI.—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU.—(Suite.)

EDIFICES PUBLICS.—*Suite.**Québec.*

106	{	Bureau de poste—Aylmer.....	7,000 00
		Falaise en contre-bas de la citadelle—Enlèvement de roches détachées, et paiement des dommages causés aux propriétés par les roches qui tombent, y compris les examens et la surveillance.....	1,000 00
		Bureaux de poste et du revenu de l'intérieur, Coaticook .....	16,000 00
		Station de la quarantaine de la Grosse-Ile .....	3,800 00
		Bureaux de poste et du revenu de l'intérieur, Hull—Achèvement.	900 00
		Bureau de poste de Joliette.....	10,000 00
		Edifices fédéraux de Montréal—Améliorations et réparations....	1,500 00
		Bureau de poste de Montréal .....	5,200 00
		Bureau de poste de Montréal—Éclairage à l'électricité.....	2,000 00
		Douane de Québec .....	4,000 00
		Edifices fédéraux, Québec—Améliorations, etc .....	1,500 00
		Bâtiments de l'immigration, à Québec.....	5,000 00
		Bureau de poste, douane, etc, de la Rivière-du-Loup (Fraser-ville, etc.....	6,000 00
		Fénitencier de Saint-Vincent-de-Paul.....	25,000 00
Edifice public de Saint-Jérôme.....	6,000 00		
Edifices fédéraux, Trois-Rivières—Améliorations, etc.....	500 00		

*Ontario.*

107	{	Bureaux de poste et de douane, etc., à Almonte .....	7,000 00
		Edifice public à Brampton.....	7,000 00
		Bureau de poste à Cayuga.....	7,000 00
		Bureau de poste, douane, etc., à Cobourg.....	7,000 00
		Bureau de poste, douane, etc., à Gananoque.....	7,000 00
		Bureau de poste, douane, etc., à Goderich.....	8,000 00
		Imprimerie de l'Etat.....	115,000 00
		Bureau de poste à Guelph—Améliorations, etc.....	2,000 00
		Salle d'exercices militaires à Kingston.....	21,000 00
		Pénitencier à Kingston.....	20,700 00
		Entr pôt de vérification à Kingston.....	10,000 00
		Bureau de poste, douane, etc., à Lindsay .....	7,000 00
		Douane, à London.....	5,000 00
		Ecole d'infanterie à London.....	5,600 00
		Bureau de poste et douane à Napanee .....	7,000 00
		Bureau de poste, douane, etc., à Ottawa.....	1,000 00
		Bureau de poste, douane, etc., à Pembroke.....	8,000 00
Bureau de poste, douane, etc., à Port-Arthur—Lorsque l'emplacement sera donné .....	7,000 00		
Bureau de poste, douane, etc., Prescott .....	15,000 00		
Edifices publics, Ottawa—Edifices du parlement—Couverture à neuf, etc, des toits en appentis, etc.....	5,000 00		

	Bureau de poste et douane à Strathroy .....	7,000 00
	Bureau de poste, douane, etc., à Saint-Thomas.....	500 00
	Édifices fédéraux à Toronto—Améliorations, etc.....	1,500 00
	Bureau de poste à Toronto .....	750 00
	Édifice public à Trenton.....	7,000 00
	Entrepôt de vérification à Toronto.....	2,500 00
	Salle d'exercices, Toronto—Construction, à condition que la ville fournisse un terrain, tel que convenu.....	60,000 00
	<i>Manitoba.</i>	
108	{ Pénitencier du Manitoba .....	75,000 00
	{ Bâtiment de l'immigration à Winnipeg, y compris le terrain ...	15,000 00
	{ Bureau de poste de Brandon.....	15,000 00
	<i>Territoires du Nord-Ouest.</i>	
109	{ Édifices publics, Territoires du Nord-Ouest en général.....	5,000 00
	{ Douane de McLeod.....	1,000 00
	<i>Colombie-Britannique.</i>	
110	{ Réparations et améliorations aux édifices publics en général, Colombie-Britannique .....	3,000 00
	<i>Édifices publics en général.</i>	
111	Édifices publics en général .....	15,000 00
	RÉPARATIONS, MEUBLES, CHAUFFAGE.	
	{ Réparations, meubles, chauffage, etc. ....	190,000 00
	{ Terrains, édifices publics, Ottawa.....	9,500 00
	{ Enlèvement de la neige, édifices publics, Ottawa.....	2,000 00
	{ Chauffage, do .....	60,000 00
	{ Gaz et éclairage électrique do .....	25,000 00
	{ Eau, do .....	16,000 00
	{ Allocations pour combustible et éclairage, Rideau-Hall .....	8,000 00
	{ Service du téléphone, édifices publics, Ottawa .....	3,000 00
112	{ Parc sur la Côte du Major, Ottawa.....	8,500 00
	{ Salaires des mécaniciens, chauffeurs et gardiens, etc., des édifices publics fédéraux.....	46,000 00
	{ Chauffage des édifices publics fédéraux, combustible, etc.....	50,000 00
	{ Éclairage do .....	25,000 00
	{ Eau pour les do .....	10,000 00
	{ Matériaux de réparations, etc—Ventilation et éclairage des édifices publics à Ottawa.....	5,000 00
	{ Diverses fournitures pour les gardiens, mécaniciens, chauffeurs, etc., édifices fédéraux.....	5,000 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsidés, vendredi, le 18 mai, sont rapportées, lues pour la seconde fois et adoptées, et sont comme suit : —

#### XVI.—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU.—*Suite.*

##### PORTS ET RIVIÈRES.

##### *Nouvelle-Ecosse.*

{ Réparations aux jetées—Arisaig, Bayfield et Anse McNair (cap George).....	4,500 00
{ Baie Saint-Laurent.....	2,000 00
{ Jetée de Bayfield—Réparations, renouvellements, dragage, etc...	3,500 00
{ Blue Rock—Achèvement—Montant périmé à voter de nouveau..	3,000 00
{ Broad Cove.....	2,300 00

113	Jetée d'Eatonville—Achèvement.....	3,000 00
	Lismore.....	1,000 00
	Mabou.....	1,000 00
	Sheet-Harbor—Montant périmé à voter de nouveau.....	2,000 00
	Jetée de l'Île Spencer—Achèvement.....	5,000 00
	Yarmouth—Enlèvement de rochers—Montant périmé à voter de nouveau.....	1,000 00
<i>Ile du Prince-Edouard.</i>		
114	Cascumpec—Enlèvement de rochers.....	2,000 00
	Réparations aux brise-lames, jetées, etc., achetés du gouvernement de l'Île du Prince-Edouard.....	3,000 00
	Souris-Est—Brise-lames de la Pointe Knight, réparations, etc...	5,000 00
<i>Nouveau-Brunswick.</i>		
115	Rivière Saint-Jean—Rivière des-Chutes jusqu'à Woodstock et en amont des Grand'-Chutes rivière Tobique.....	5,000 00
	Baie du Rocher—Anderson's Hollow—Achèvement.....	750 00
	Baie-Verte—Quai de délestage.....	3,000 00
<i>Provinces maritimes en général.</i>		
116	Améliorations et réparations en général, provinces maritimes.....	12,000 00
<i>Québec.</i>		
	Chenal du Moine—Jetée brise-glaces à Sainte-Anne de Sorel.....	2,500 00
	Chicoutimi, Saint-Alphonse et Anse Saint-Jean.....	1,650 00
	Étang-du-Nord—Achèvement.....	3,000 00
	Réparations et améliorations en général, ports et rivières, Québec.	10,000 00
	Laprairie—Travaux sur les jetées brise-glaces.....	5,000 00
117	Percé—Achèvement.....	5,000 00
	Rivière du Lièvre.....	39,000 00
	Rivière Nicolet.....	11,000 00
	Trois-Pistoles—Jetée.....	600 00
	Rivière Saint-François.....	3,000 00
	Rivières Madawaska et Cabaneau.....	1,000 00
	Sainte-Adélaïde de Pabos (Petit Pabos).....	7,500 00
<i>Ontario.</i>		
	Port de Belleville—Achèvement.....	2,000 00
	Port de Cobourg, lac Ontario.....	10,000 00
	Port de Collingwood—Achèvement.....	4,000 00
	Réparations et améliorations—Ports et rivières, Ontario, en général.....	10,000 00
	Goderich.....	10,000 00
	Kincardine—Réparations, achèvement.....	5,000 00
	Port de Kingston, lac Ontario.....	6,000 00
	Kingsville, lac Érié.....	2,400 00
118	Rivière de la Petite-Nation—Enlèvement des obstacles à la navigation.....	5,000 00
	Ruisseau de McGregor et du Petit-Ours.....	7,750 00
	Owen-Sound.....	15,000 00
	Port-Elgin.....	5,000 00
	Port-Hope—Réparations—Achèvement.....	2,500 00
	Portsmouth—Réparations à la jetée.....	4,000 00
	Rivière Ottawa—Amélioration du chenal des bateaux à vapeur à travers les passages de Pétéwawa, en amont de Pembroke.	3,000 00
	Rondeau, lac Érié—Réparations.....	2,000 00
	Sault Sainte-Marie.....	7,000 00
	Baie de Tolsma, île Cockburn—Achèvement.....	1,000 00

*Manitoba.*

119 Améliorations et réparations, ports et rivières, Manitoba, en général ..... 2,000 00

*Colombie-Britannique.*

	{ Rivière Cowichan .....	1,000 00
	{ Rivière Fraser.....	10,000 00
	{ Réparations et améliorations, ports et rivières, Colombie-Britannique.....	2,000 00
120	{ Nanaïmo—Enlèvement du Rocher Nicol.....	10,000 00
	{ Rivières Nicomeckle et Serpentine—Achèvement des travaux...	1,500 00
	{ Rivière Somass—Achèvement.....	500 00
	{ Port de Victoria—Enlèvement de rochers, etc .....	12,500 00

*Ports et rivières en général.*

121 Ports et rivières en général ..... 6,000 00

## DRAGAGE.

	{ Nouvel outillage de dragage.....	27,250 00
	{ Dragageurs—Réparations .....	43,000 00
	{ Dragage—Nouvelle-Ecosse .....	40,000 00
	{ do Ile du Prince-Edouard .....	
122	{ do Nouveau-Brunswick.....	40,000 00
	{ do Québec .....	
	{ do Ontario .....	15,000 00
	{ do Manitoba .....	15,000 00
	{ do Colombie Britannique .....	5,000 00
	{ do Service général.....	

## GLISSOIRES ET BARRAGES FLOTTANTS.

123 Glissoires et barrages flottants ..... 15,000 00

## PONTS ET CHAUSSÉES.

	{ Ponts, cité d'Ottawa, pont suspendu Union, glissoire, canal Rideau et abords .....	8,300 00
124	{ Contribution à la construction d'un pont public sur la rivière du Vieux à Fort-McLeod, les autorités locales fournissant \$2,500.	10,000 00
	{ Pont sur la rivière Bataille, à Battleford.....	10,000 00

## TÉLÉGRAPHES.

	{ Lignes aériennes et câbles sous-marins pour le service des côtes et des îles du fleuve, du golfe Saint-Laurent et des provinces maritimes :—	
	{ Ligne aérienne sur la rive nord du Saint-Laurent—prolongement jusqu'à la Pointe des Esquimaux.....	5,000 00
125	{ Ligne aérienne entre Sydney-Nord et Meat-Cove—nouveaux poteaux—achèvement.....	5,000 00
	{ Lignes des Territoires du Nord-Ouest :—	
	{ Ligne entre Humboldt et Qu'Appelle - nouveaux poteaux—achèvement.....	7,500 00

## STATIONS AGRONOMIQUES.

126 Stations agronomiques, bâtiments, clôtures, etc ..... 70,000 00

## DIVERS.

	{ Divers travaux auxquels il n'est pas autrement pourvu .....	10,000 00
127	{ Explorations et inspections .....	20,000 00
	{ Arbitrage et sentences arbitrales.....	5,000 00
	{ Galerie Nationale des Beaux-Arts.....	1,000 00

## XVIII.—SERVICE MARITIME ET FLUVIAL.

128	Entretien et réparations des vapeurs de l'Etat .....	130,000 00
129	Pour les examens des capitaines et seconds .....	6,000 00
130	Pour récompenser les personnes qui ont fait des sauvetages et pour le service des canots de sauvetage.....	10,000 00
131	Pour enquêtes sur les naufrages et accidents, et pour renseignements sur les sinistres maritimes.....	1,500 00
132	Département de l'enregistrement des navires en Canada .....	500 00
133	Police de rade de Montréal et Québec .....	40,000 00
134	Pour enlever les obstacles à la navigation des rivières, y compris l'enlèvement des épaves du steamer "Ottawa" dans le fleuve Saint-Laurent.....	14,000 00
135	Service de la poste pendant l'hiver, Ile du Prince-Edouard.....	5,000 00

## XIX.—PHARES ET SERVICE COTIER

136	Appointements et allocations, etc., des gardiens de phares, y compris le phare et les sifflets de brume du Cap Race.....	184,000 00
137	Agences, loyers et dépenses imprévues.....	20,360 00
138	Entretien et réparations, phares, sifflets de brume, bouées et balises, établissements de refuge et dépôts de provisions .....	329,000 00
139	Achèvement et construction de phares et de signaux de brume....	30,000 00
140	Stations de signaux.....	6,000 00
141	Pour payer aux commissaires du port de Montréal, les frais annuels d'entretien des bouées et balises dans le fleuve Saint-Laurent en aval de Montréal.....	7,000 00

## XX.—INSTITUTIONS SCIENTIFIQUES.

142	{ Observatoire, Toronto.....	5,250 00
	{ do Kingston .....	500 00
	{ do Montréal.....	500 00
143	Allocation pour les observatoires météorologiques, y compris les instruments et les frais des dépêches signalant les tempêtes....	55,000 00

## XXI.—HOPITAUX DE LA MARINE ET MARINS MALADES ET SANS RESSOURCES.

144	{ Hôpital de la marine et des immigrants, Québec.....	20,000 00
	{ Hôpital de Sainte-Catherine, Ontario.....	500 00
	{ do Kingston, do .....	500 00
	{ Hôpitaux de la marine dans les provinces de Québec, Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick, Ile du Prince-Edouard et Colombie-Britannique .....	35,000 00
145	Secours aux marins naufragés et en détresse.....	6,000 00

## XXII.—INSPECTION DES BATEAUX A VAPEUR.

146	Pour faire face aux dépenses de l'inspection des bateaux à vapeur.	25,000 00
-----	--	-----------

Les résolutions adoptées en comité des Subsidés, samedi, le 19 mai, sont rapportées, lues pour la seconde fois et adoptées et sont comme suit :—

## XXIII.—PÊCHERIES.

## SALAIRES ET DÉBOURSÉS DES GARDES-PÊCHE ET DES GARDIENS.

{	Ontario.....	18,000 00
{	Québec .....	15,000 00
{	Nouvelle-Ecosse.....	18,000 00
{	Nouveau-Brunswick .....	16,000 00
{	Ile du Prince-Edouard.....	3,500 00

	Colombie-Britannique.....	6,000 00
	Manitoba, Kéwatin et Territoires du Nord-Ouest .....	3,000 00
	Pisciculture, passes-migratoires et nettoyage des rivières .....	35,000 00
147	Dépenses judiciaires et incidentes.....	2,000 00
	Entretien et réparation des vapeurs et autres bâtiments employés à la protection des pêcheries.....	100,000 00
	Exposition des pêcheries du Canada.....	1,500 00
	Pour payer le service de personnes attachées aux départements des douanes et des pêcheries, et autres frais se rattachant à la distribution de primes de pêche et au service de la statistique .....	6,000 00
	Frais de l'installation du rez-de-chaussée de Victoria-Hall en pisciculture (à voter de nouveau).....	1,500 00

## XXIV.—CONTROLE DES COMPAGNIES D'ASSURANCE.

148	Pour faire face aux dépenses se rattachant à ce service.....	5,500 00
-----	--	----------

## XXVI.—COMMISSION GEOLOGIQUE.

149	Exploration géologique.....	60,000 00
-----	-----------------------------	-----------

## XXVII.—DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES.

*Ontario et Québec.*

	Province de Québec, secours.....	4,200 00
	Achat de couvertures de laine pour les Sauvages d'Ontario et de Québec.....	1,600 00
	Ecoles des Sauvages dans l'Ontario, Québec, Nouvelle-Ecosse et Nouveau-Brunswick.....	14,287 50
	Annuités aux termes du traité Robinson.....	15,583 00
150	Pour pourvoir aux appointements du chef Angus Cooke, de la réserve Gibson, et du chef William McGregor, de la bande du Cap Croker, \$50 chacun .....	100 00
	A voter de nouveau le montant du crédit accordé à la dernière session, mais non dépensé, pour le transport des Sauvages demeurant encore au lac des Deux-Montagnes, dans le town- ship de Gibson.....	5,000 00
	Arpentage de réserves.....	1,963 22

*Nouvelle-Ecosse.*

	Appointements.....	900 00
151	Secours et achat de grains de semence.....	3,045 00
	Soins de médecins et médicaments.....	1,012 00
	Diverses dépenses.....	75 00

*Nouveau-Brunswick.*

	Appointements.....	2,105 00
152	Secours et achat de grains de semence.....	2,700 00
	Soins de médecins et médicaments.....	470 00
	Diverses dépenses.....	50 00

*Ile du Prince-Edouard.*

	Appointements.....	500 00
153	Secours et achat de grains de semence.....	1,125 00
	Soins de médecins et médicaments.....	300 00
	Diverses dépenses.....	75 00

*Colombie-Britannique.*

	Sauvages de la Colombie-Britannique en général.....	52,520 00
154	Arpentages.....	11,837 00
	Commission des réserves.....	9,500 00

*Manitoba et Territoires du Nord-Ouest.*

	{ Annuités.....	148,865 00
	{ Instruments aratoires.....	26,511 00
	{ Grains de semence.....	3,570 00
	{ Bestiaux et porcs.....	6,251 00
	{ Provisions pour les Sauvages sans ressources, y compris les provisions fournies lors du paiement des annuités, et munitions données aux Sauvages pour leur permettre de chasser.....	354,319 00
155	{ Habillements—Distribution triennale.....	6,400 00
	{ Ecoles du jour.....	42,540 00
	{ do d'industrie.....	81,429 00
	{ Arpentages.....	6,500 00
	{ Gages des instructeurs d'agriculture.....	33,122 00
	{ Entretien des fermes.....	16,443 00
	{ Sioux.....	3,772 00
	{ Dépenses générales.....	125,953 00
	{ Bâtiments de l'agence.....	21,075 00

## XXVIII.—POLICE A CHEVAL DU NORD-OUEST.

	{ Solde de la police.....	332,176 00
	{ Subsistance.....	91,250 00
	{ Fourrage.....	82,000 00
	{ Combustible et éclairage.....	35,000 00
	{ Habillements.....	70,000 00
156	{ Réparations, renouvellement, remonte, armes et munitions.....	60,000 00
	{ Médicaments et fortifiants et dépenses de l'hôpital.....	5,000 00
	{ Livres et papeterie.....	5,000 00
	{ Eclaireurs, guides, frais pour billets de logement, allocations de voyage, transport des membres de la police et des munitions.....	60,000 00
	{ Dépenses imprévues.....	8,000 00

## XXIX.—DIVERS.

157	"Gazette du Canada".....	6,000 00
158	Impressions diverses.....	20,000 00
159	Dépenses imprévues sujettes à un arrêté du conseil, et dont un compte en détail sera soumis au parlement dans les quinze premiers jours de la prochaine session.....	25,000 00
160	Commutation de remise de droits sur articles importés pour l'usage de l'armée et de la marine.....	2,000 00
161	Dépenses du gouvernement des territoires du Nord-Ouest, y compris impressions, chemins, ponts, passages d'eau, et aide aux écoles, etc.....	142,889 10
162	Dépenses du gouvernement du district de Kéwatin.....	3,500 00
163	Dépenses de la mise à exécution de "l'Acte de Tempérance du Canada".....	10,000 00
164	Compensation aux membres de la police à cheval du Nord-Ouest, pour blessures reçues au service.....	2,000 00
165	Dépenses se rattachant aux levées hydrographiques des lacs Supérieur et Huron.....	18,000 00
166	Appointements de M. Fabre et dépenses imprévues de son bureau.....	3,500 00
167	Pour couvrir les frais de causes en litige.....	5,000 00
168	Pour couvrir les dépenses des notes des témoignages rendus au sujet des comptes publics rapportés à l'auditeur général du Canada, sous l'autorité de l'article 57 de "l'Acte du revenu consolidé et de l'audition"; et pour payer les services d'hommes de loi rendus à l'auditeur général, et de personnes qui lui ont aidé à estimer la valeur des impressions faites par les officiers-rapporteurs et autres.....	500 00

169 Paiement des commis surnuméraires employés à la préparation des réponses aux ordres du parlement.....	5,000 00
170 Agences commerciales.....	10,000 00
171 Frais d'organisation du département des impressions.....	1,500 00
172 Matériel nécessaire pour le département des impressions et pour l'atelier de reliure du gouvernement (à voter de nouveau \$70,000) .....	165,000 00
173 Nouvelle somme nécessaire pour payer pour arpentages, chemins, ponts et autres constructions nécessaires à la réserve de Hot Spring, près de la station Banff, Territoires du Nord-Ouest....	25,000 00
174 Académie des arts.....	2,000 00
175 Collection des arrêtés du conseil, etc.....	9,000 00
176 Pour aider à la publication des transactions de la Société Royale.	5,000 00

## XXXI.—ACCISE.

178	{	Appointements des officiers et inspecteurs de l'accise, y compris \$200 pour augmenter les appointements de A. F. McPherson, comptable, division de Toronto, de \$1,200 à \$1,400, nonobstant toute disposition contraire dans l'Acte du Service Civil.	260,477 50	
		Service préventif.....	9,000 00	
		Pour pourvoir aux augmentations des appointements suivant le résultat des examens d'accise .....	2,000 00	
		Pour augmenter les appointements des officiers chargés de la surveillance dans les grandes distilleries et fabriques.....	5,000 00	
		Frais de voyages, loyer, combustibles, papeterie, etc, ainsi que les estampilles et estampillage des tabacs domestiques et importés.....	65,000 00	
		Allocations aux percepteurs de douane sur droits perçus par eux	3,500 00	
		Commission aux vendeurs d'estampilles pour tabac canadien en torquettes.....	250 00	
		Pour pourvoir à la promotion de quatre nouveaux officiers de la classe spéciale, le nombre étant porté de 20 à 24.....	1,400 00	
		<i>Spécial.</i>		
		Pour mettre le département en mesure d'acheter du naphte de bois et autres articles de même nature, qu'il fournira aux fabricants en entrepôt, ainsi que le veut l'acte 49 Vic., ch. 34, art. 233, dépense qui sera remboursée ensuite par les fabricants.....	5,000 00	

## XXXII.—INSPECTION ET MESURAGE DU BOIS.

*Montréal.*

{	Sous-surintendant.....	900 00
	Teneur de livre et comptable.....	600 00

*Québec.*

179	{	Surintendant.....	2,200 00
		Sous-surintendant .....	1,600 00
		Caissier.....	1,500 00
		Commis de la spécification.....	1,400 00
		Messenger et gardien.....	350 00
		Commis de la spécification, etc., 8 mois, 1 à \$1,000, 2 à \$700, 1 à \$650, 2 à 600, 1 à \$550.....	4,650 00
Aide du teneur de livre .....	1,100 00		

*Trois-Rivières.*

Sous-surintendant.....	300 00
Commis.....	700 00
Emolument des inspecteurs-mesureurs.....	25,000 00
Dépenses imprévues.....	8,000 00
Pension des inspecteurs-mesureurs à la retraite.....	6,600 00

## XXXIII.—POIDS ET MESURES ET GAZ.

180	Appointements des inspecteurs et sous-inspecteurs des poids et mesures.....	47,000 00
	Appointements des inspecteurs du gaz.....	12,170 00
	Traitement du commissaire des étalons de poids et mesures.....	800 00
	Loyers, combustibles, frais de voyages, frais de port, papeterie, etc.—Poids et mesures.....	18,000 00
	do do do Gaz, y compris l'équipement de 4 nouveaux bureaux.....	8,000 00
	Appointements de l'inspecteur en chef des étalons de poids et mesures.....	2,000 00

## XXXIV.—INSPECTION DES DENRÉES.

181	Pour l'achat et la distribution d'échantillons de farine, etc., et autres dépenses nécessitées par la loi.....	2,500 00
-----	--	----------

## XXXV.—INSPECTION DES SUBSTANCES ALIMENTAIRES.

182	Pour subvenir aux dépenses qu'entraîne la loi.....	25,000 00
-----	--	-----------

## XXXVI.—MENUS REVENUS.

183	Menus revenus.....	1,500 00
	Terres de la réserve d'artillerie.....	2,500 00

## XXXVII.—CHEMINS DE FER ET CANAUX.

## CHEMINS DE FER.

*Réparations et frais d'exploitation.*

184	Chemin de fer Intercolonial.....	2,900,000 00
185	Chemin de fer de Prolongement-Est.....	94,000 00
186	Chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard.....	205,000 00
187	Embranchement de Windsor.....	27,000 00

## CANAUX.

*Entretien et réparations.*

188	Réparations et frais d'exploitation.....	465,730 00
189	Appointements et dépenses des employés des canaux.....	37,786 00

## XXXVIII.—TRAVAUX PUBLICS.

190	Perception des droits de glissoirs et d'estacades.....	21,700 00
-----	--	-----------

XIII.—CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL.—  
(Fin.)

## CANAUX.

74	Sault-Sainte-Marie.....	997,650 00
----	-------------------------	------------

Les résolutions adoptées en comité des Subsidés, hier, sont rapportées, lues pour la seconde fois et adoptées, et sont comme suit :—

### XXX.—DOUANES—PERCEPTION DU REVENU.

#### *Appointements et dépenses imprévues aux différents ports.*

177	}	Dans la province d'Ontario.....	270,625 00
		do de Québec.....	223,345 00
		do du Nouveau-Brunswick.....	88,220 00
		do de la Nouvelle Ecosse.....	109,310 00
		do du Manitoba.....	30,850 00
		do des territoires du Nord-Ouest.....	4,000 00
		do de la Colombie-Britannique.....	41,020 00
		do de l'Île du Prince-Édouard.....	21,060 00
		Provinces en général—Pour faire face aux changements qui pourront être nécessaires dans le personnel.....	5,000 00
		Appointements et frais de voyage des inspecteurs de ports, et frais de voyages des autres officiers en tournée d'inspection.....	20,000 00
}	Divers—Dépenses imprévues du bureau principal, impressions, papeterie, annonces, frais de télégraphe, pour les différents ports d'entrée.....	15,000 00	
	Pour faire face aux dépenses probables se rattachant à la commission des douanes et au service préventif extérieur, y compris les appointements de \$800 du commissaire des douanes comme président de la commission.....	18,000 00	
	Pour pourvoir à la dépense probable en rapport avec les épreuves polariscopiques des sucres y compris la solde des personnes employées à ce service.....	5,000 00	
	Pour faire face aux dépenses se rattachant à l'acte concernant l'immigration chinoise, y compris la rémunération des officiers de douanes.....	3,000 00	

### XXXVIII.—TRAVAUX PUBLICS.—(Suite.)

191	Réparations et exploitation, ports et glissoirs—y compris l'écluse de la rivière Yamaska, et le bassin de radoub d'Esquimaux....	96,525 00
192	Ligne de télégraphe entre l'Île du Prince-Édouard et la terre ferme	2,000 00
193	Lignes télégraphiques aériennes et câbles sous-marins—service des côtes et îles des rivières inférieures et du golfe Saint-Laurent et des provinces maritimes, y compris les frais du steamer "Newfield" ou autre navire quand leurs services seront requis pour le câble.....	28,000 00
194	Lignes télégraphiques, Territoires du Nord-Ouest.....	20,000 00
195	Lignes télégraphiques, Colombie-Britannique.....	6,500 00
196	Service en général—Télégraphes et signaux.....	10,000 00
197	Agence des travaux publics, Colombie-Britannique.....	5,300 00

### XL.—TERRES FÉDÉRALES—IMPUTABLE SUR LE REVENU.

#### SERVICE EXTÉRIEUR.

#### *Commission des terres—Winnipeg.*

}	Appointements du commissaire.....	5,000 00
	do surintendant des mines.....	3,200 00
	Frais de voyages do.....	1,500 00
	Dépenses imprévues do.....	1,000 00
	Appointements des commis do.....	1,825 00
	Appointements de l'inspecteur des agences.....	2,000 00
}	Frais de voyages do.....	1,500 00

Appointements du secrétaire .....	1,800 00
do sous-secrétaire .....	1,400 00
do des commis .....	13,296 00
Dépenses imprévues, éclairage, frais de poste, télégrammes, etc..	2,700 00
Gardiens et messager .....	600 00
Appointements de 7 inspecteurs des établissements dits <i>homestead</i> .	8,400 00
Frais de voyages do do do ..	7,000 00
Service de guides .....	2,000 00
Services spéciaux .....	5,000 00

*Agences des terres fédérales.*

Agents des terres fédérales .....	19,200 00
Commis .....	18,532 25
Dépenses imprévues, y compris loyer de bureau, combustible, etc.	9,500 00
do payées par le bureau général pour le service extérieur .....	2,650 00

*Agences des bois de la couronne.*

Agents des terres de la couronne .....	5,600 00
Appointements du teneur de livres, Winnipeg .....	1,095 00
Dépenses imprévues .....	4,000 00
199 Gardes forestiers .....	5,660 00
Appointements de l'inspecteur des Ranches .....	600 00
Dépenses imprévues do .....	200 00
Appointements du commissaire des forêts .....	2,000 00
Frais de voyages do .....	1,200 00
Papeterie et impressions pour le service extérieur .....	4,600 00
Pour payer aux membres suivants du service civil leurs services comme membres du conseil d'examen des arpenteurs fédé- raux :—	
Edward Deville, \$80; W. F. King, \$80; William Pearce, \$80; A. H. Whiteher, \$80; P. B. Symes, \$80 .....	400 00
Pour les honoraires des membres du conseil d'examen des arpen- teurs fédéraux qui ne sont pas membres du service civil, et les dépenses de ce conseil .....	800 00
Réclamations des Métis, frais de la commission .....	3,000 00

*Colombie-Britannique.*

Appointements de l'agent des terres fédérales .....	2,800 00
Dépenses imprévues do do .....	1,000 00
Commis .....	3,010 00
Appointements de l'agent des terres de la Couronne .....	1,600 00
Dépenses imprévues do do .....	1,200 00

SERVICE INTÉRIEUR.

Commis surnuméraires du bureau général, Ottawa .....	28,000 00
Annonces, transcription, etc. ....	7,000 00

**XLI.—TERRES FÉDÉRALES—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL.**

200 Pour arpentage, examen des rapports d'arpentage, impressions de plans, etc. ....	110,000 00
---	------------

**FRAIS DE GESTION.**

201 Pour payer à M. Thomas Crimmen, qui a rempli les fonctions d'agent de la caisse d'épargne à Newcastle, N. B., du 3 no- vembre 1886 au 4 novembre 1887 .....	400 00
---	--------

## GOUVERNEMENT CIVIL.

	{ <i>Département des finances</i> :—Pour pourvoir aux appointements de J. C. Saunders pendant un an à partir du 1er juillet 1887. . .	650 00
202	{ Pour payer à R. W. Baxter la différence entre ses appointements et ceux du comptable de l'extraordinaire, dont il a rempli les fonctions depuis le 10 mars jusqu'au 30 juin 1886.	245 48
	{ <i>Bureau de l'auditeur général</i> :—Pour pourvoir aux appointements de deux commis de la 3e classe, l'un depuis le 1er juillet 1887 jusqu'au 30 juin 1888, à \$400 par année, et l'autre, Iva A. Martin, depuis le 1er août 1887 jusqu'au 30 juin 1888, à \$800 par année, \$733.33.....	1,133 33
203	{ Un messenger, 6 mois, à \$500 par année.....	250 00
	{ <i>Département des affaires des Sauvages</i> :—Compensation à D. C. Bliss pour avoir rempli pendant trois mois des devoirs officiels additionnels en l'absence de M. Benson par cause de maladie .....	136 00
	{ Pour pourvoir au paiement d'arrérages d'appointements à J. D. McLean, promu de la 2e à la 1re classe, par arrêté du conseil du 20 septembre 1887.....	77 75
204	{ Pour pourvoir au paiement à J. A. J. McKenna d'arrérages d'appointements comme secrétaire particulier du ministre, étant la différence entre \$200 et \$600 par année, du 28 novembre 1887 au 30 juin 1888 .....	236 67
205	{ <i>Chemins de fer et canaux</i> :—Pour payer à H. A. Fissiault, attaché au département et remplissant les mêmes fonctions depuis plus de 27 ans, promu, par arrêté du conseil du 3 septembre 1885, du grade de commis de la 1re classe à celui de premier commis, à partir du 1er juillet 1884, et qui étant notaire et possédant par conséquent les connaissances techniques nécessaires, est dispensé de l'examen exigé dans les cas ordinaires—la différence entre ses appointements de commis de la 1re classe et ceux de premier commis, depuis le 1er juillet 1884 jusqu'au 30 juin 1887, \$750, et depuis le 1er juillet 1887 jusqu'au 30 juin 1888, \$350.....	1,100 00
	{ <i>Département des Postes</i> :—Pour payer à G. F. Everett, sous-surintendant de la division des mandats-poste, pour avoir rempli les fonctions de surintendant en l'absence du Canada de J. C. Stewart, le surintendant, depuis le 21 juillet 1887 jusqu'au 4 décembre 1887, les deux jours inclusivement, la moitié de la différence entre ses appointements, \$2,300 par année, et ceux de M. Stewart, \$2,800, comme surintendant des divisions des mandats-poste et des caisses d'épargne, conformément à la clause 2, article 51 de "l'Acte du Service Civil" .....	93 41
	{ Pour payer à D. Matheson, sous-surintendant de la division des caisses d'épargne, pour avoir rempli les fonctions de surintendant en l'absence du Canada de M. J. C. Stewart, le surintendant, depuis le 21 juillet 1887 jusqu'au 4 décembre 1887, les deux jours inclusivement, la moitié de la différence entre ses appointements, \$2,100 par année, et ceux de M. Stewart, \$2,800, comme surintendant des divisions des mandats-poste et des caisses d'épargne, conformément à la clause 9, article 51, de "l'Acte du Service Civil." .....	130 78
206	{ Pour payer à W. H. Smithson, sous comptable, pour avoir rempli les fonctions de comptable, pendant l'absence en congé de M. H. A. Wicksteed, le comptable, depuis le 1er octobre 1887 jusqu'au 31 décembre 1887, et pour avoir rempli les	

	dites fonctions entre le 1er mai et le 31 janvier 1888, la différence entre ses appointements, \$2,400 par année, et ceux du comptable, \$2,800 par année, conformément à la clause 2, article 51 de "l'Acte du Service Civil".....	133 33
	Pour payer à M. J. C. Stewart la différence entre la somme pourvue pour ses appointements, \$2,800, comme surintendant des divisions des mandats-poste et des caisses d'épargne, et ses appointements, \$3,200 par année, autorisés par arrêté du conseil, comme contrôleur financier, à partir du 1er février 1888.....	166 67
	Pour payer à D. Matheson, la différence entre la somme pourvue pour ses appointements, \$2,100, comme sous-surintendant de la division des caisses d'épargnes, et ses appointements, \$2,300, autorisés par arrêté du conseil, comme surintendant de la division des caisses d'épargnes, à partir du 1er février 1888.....	83 33
	Pour payer à M. Henry Knauf, pour traduction de l'allemand en anglais et de l'anglais en allemand.....	300 00
207	Rémunération à un messenger spécial pour distribuer le courrier du soir chez les ministres et les sous-ministres.....	300 00
	<i>Département de l'Agriculture</i> :—Allocation au secrétaire du département, pour remplir les fonctions du sous-ministre, depuis le 1er juillet 1887, jusqu'au 30 juin 1888.....	700 00
209	Pour augmenter, pour services techniques, les appointements d'Alfred Desjardins, qui a été nommé commis de 3e classe, au minimum de \$400, dans la division des brevets.....	100 00
	Pour payer à J. B. Lynch, pour services spéciaux en dehors des heures du bureau, depuis le 1er juillet jusqu'au 31 octobre 1887.....	100 00
	<i>Conseil Privé</i> :—Augmentation prévue par le statut, et omise dans le premier budget.....	50 00
210	Différence entre les appointements de feu M. Beaudry et ceux de L. J. Burpee, depuis le 23 septembre 1887 jusqu'au 30 juin 1888.....	384 72
	Somme ajoutée aux dépenses imprévues pour pourvoir au paiement de traductions confidentielles, etc, nonobstant l'art. 51 de l'Acte du Service Civil.....	100 00
	<i>Département du Secrétaire d'Etat</i> —Pour payer à E. Brousseau \$30 par année, depuis le 1er juillet 1880 jusqu'au 30 juin 1888. Un arrêté du conseil lui accordant \$1,450 à partir du 1er juillet 1880 avait été passé, tandis que le budget de cet exercice ne contenait que \$1,400, et la différence annuelle n'a jamais été comblée.....	400 00
211	Pour payer à F. J. Audet, commis de la 3e classe, depuis le 1er février jusqu'au 30 juin, à \$500 par année.....	208 34
	Pour payer à P. Pelletier, premier commis, depuis le 1er mars jusqu'au 30 juin, à \$1,800 par année.....	600 00
212	<i>Département des impressions et de la papeterie</i> :—Augmentation des appointements de Thomas Roxborough.....	37 85
	Somme additionnelle requise pour dépenses imprévues.....	3,200 00
213	<i>Département de la justice</i> :—Allocation à M. A. Power, premier commis, pour avoir rempli les fonctions de sous-ministre depuis le jour de la nomination de M. Burbidge à la cour de l'Échiquier (1er octobre 1887), jusqu'à celui de la nomination d'un sous-ministre (25 février 1888).....	704 00
214	<i>Département du revenu de l'intérieur</i> :—Pour payer M. Carter la différence entre ses appointements et ceux du secrétaire du département, depuis le 11 novembre 1887 jusqu'au 19 février 1888, pendant la maladie de ce dernier.....	137 52

## POLICE FÉDÉRALE.

215	Somme additionnelle requise pour compléter le service de l'exercice 1887-88.....	500 00
-----	--	--------

## LÉGISLATION.

<i>Chambre des Communes :—</i>			
216	Pour payer à la veuve de R. Campbell, écr., M.P., le montant de son indemnité parlementaire et de ses frais de route, pour la session de 1887 (à voter de nouveau).....	1,021 00	
	Pour faire face aux dépenses probables se rattachant à des procès pour menées corruptrices dans des élections, sous l'autorité de l'art. 17, chap. 9, S.R.C.....	1,000 00	
	Indemnité parlementaire de feu Alexander Robertson, écr., M.P., payable à sa mère, Mme Jane Robertson.....	1,000 00	
	Balance de l'indemnité et des frais de route de feu George Claves, écr., M.P., payable à sa veuve.....	983 20	
	Pour pourvoir à la promotion de W. C. Bowles du rang de commis de la 1re classe à celui de premier commis, depuis le 1er janvier 1888, à \$2,200 par année.....	200 00	
	Pour couvrir la somme dépensée, pendant la vacance, pour traduction française.....	2,144 00	
	Publication des <i>Débats</i> (balance périmée à voter de nouveau).....	4,592 51	
	<i>Acte du cens électoral :—</i>		
	217	Pour payer à E. G. Pulford, service en rapport avec l'administration de l'Acte.....	200 00
		Impressions des listes des votants.....	3,600 00
Nouvelle somme requise pour l'Acte du cens électoral (mandat du gouverneur général), y compris les dépenses des huissiers et commis occasionnées par les révisions préliminaires pour 1886 à plus d'un endroit de la division électorale—l'Acte n'ayant autorisé la révision qu'à un endroit seulement.....		20,000 00	
Dépenses encourues pour frais de publicité, d'impression, de papeterie, de port, et services de commis en rapport avec la révision de 1887.....		2,500 00	
218	<i>Bibliothèque du Parlement :—</i> Pour payer Joseph Lafontaine, messager supplémentaire.....	250 00	
219	<i>Sénat :—</i> Somme requise pour compléter les appointements de feu l'hon. J. B. Plumb, président, jusqu'au 30 juin 1888, \$1,204.31; et balance de son indemnité parlementaire, \$810.....	2,014 31	

## ARTS, AGRICULTURE ET STATISTIQUE.

220	Exposition coloniale et des Indes (mandat du gouverneur général, \$16,000) (à voter de nouveau).....	16,000 00
-----	--	-----------

## IMMIGRATION.

221	Gratification à M. Charles Foy, ci-devant agent d'immigration à Belfast.....	1,000 00
-----	--	----------

## PENSIONS.

222	Montgomery Smith, soldat de la Cie n° 5 26e bataillon—Pension, du 26 janvier 1872 au 9 juillet 1885, inclusivement, 4,914 jours, à 25 cents.....	1,228 50
	Da 10 juillet 1885 au 31 décembre 1887, inclusivement, 905 jours, à 30 cents.....	271 50
		<hr/> 1,500 00

223	Pensions à payer à des membres de la police à cheval, des volontaires de Prince-Albert, et à des éclaireurs de police, par suite de l'insurrection du Nord-Ouest en 1885.....	3,000
-----	---	-------

## MILICE.

## DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.

224	Retraite de 2 sous-adjutants généraux, gratuité de 2 ans de solde à chacun, sur le pied de \$1,700 par année, \$3,400 chacun. . . .	6,800 ) )
225	Casernes dans la Colombie-Anglaise .....	4,000 00

## CHEMINS DE FER ET CANAUX — IMPUTABLE SUR LE CAPITAL.

*Chemin de fer Intercolonial.*

226	{	Amélioration de l'installation à Saint-Jean.....	2,500 00
		Amélioration de l'installation à Moncton .....	5,000 00
		Amélioration de l'installation à la Rivière-du-Loup.....	4,000 00
		Embranchement de Saint Charles.....	71,000 00
		do de la ville de Pictou.....	128,000 00
		do de Dartmouth .....	6,000 00
		do d'Indiantown.....	5,000 00
		Paraneiges .....	39,000 00
		Embranchement de la Rivière-du-Loup.....	400 00
		Construction .....	5,000 00
226	{	Matériel roulant .....	38,600 00
		Services d'hommes de loi à l'occasion de la construction de l'embranchement de la manufacture de coton à Halifax, N.-E... (Mandat du gouverneur-général pour \$305,000 )	500 00

*Chemin de fer Canadien du Pacifique.*

227	{	Réclamation pour terrains et dépenses sur l'embranchement de de Pembina (mandat du gouverneur-général) .....	5,000 00
		Frais d'arbitrage (y compris la rémunération à payer à L. K. Jones, employé permanent du département des chemins de fer et canaux, comme secrétaire de la commission, des arbitres nommé par arrêté du conseil en date du 27 février 1888, et en sus de son traitement régulier.).....	31,500 00
		Frais judiciaires dans la cause de Whitehead vs. la Reine (mandat du gouverneur-général).....	500 00

*Embranchement de Carleton.*

228	Remboursement à l'Intercolonial de comptes payés par ce chemin (mandat du gouverneur-général) .....	504 17
-----	---	--------

## CANAUX.

229	<i>Fleuve Saint-Laurent et Canaux</i> —(mandat du gouverneur-général).	16,000 00	
230	<i>Canal de Carillon</i> —(mandat du gouverneur-général).....	1,800 00	
231	<i>Canal Murray</i> do do .....	30,000 00	
232	{	<i>Canal de Sainte-Anne</i> —Gratification de deux mois d'appointements aux personnes ci-dessous nommées et dont les services ne sont plus nécessaires par suite de l'achèvement des travaux se rattachant à la formation d'un chenal en amont de l'écluse de Sainte-Anne, sur l'Ottawa—	
		G. H. Henshaw .....	333 32
		H. G. Stanton .....	120 00
		Antoine Ranger .....	60 00

513 32

## CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE REVENU.

*Canaux.*

233	<i>Lachine</i> —Construction de deux ponts de piétons .....	1,600 00
234	<i>Chambly</i> —Reconstruction des bajoyers, et construction d'un nouveau coursier de décharge en amont de l'écluse n° 2.....	5,000 00
235	<i>Rideau</i> —Construction d'un pont à Brass-Point (mandat du gouverneur-général) .....	1,347 30
	<i>Divers :—</i>	
236	Réclamations et frais judiciaires pour dommages causés à des terres .....	1,300 00
	Construction d'un dragueur à vapeur et de chalands (mandat du gouverneur-général, \$7,150).....	14,000 00
	Commission royale des baux sur les canaux (mandat du gouverneur-général).....	1,269 16
	<i>Chemins de fer.</i>	
237	Commission royale des chemins de fer (mandat du gouverneur-général, \$7,000) .....	10,000 00

## TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL.

*Bassin de radoub d'Esquimalt.*

238	Montant périmé à voter de nouveau pour l'achèvement du bassin (mandat du gouverneur-général, \$12,500 00 .....	50,000 00
	Pour régler la réclamation de MM. P. B. McNamee et Cie en manière d'un contrat d'entreprise passé avec le gouvernement de la Colombie-Anglaise pour la construction de ce bassin, en conformité d'une recommandation d'un comité spécial de la Chambre des Communes du Canada, à la session de 1887.....	17,383 15

## TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU.

## EDIFICES PUBLICS

*Nouveau-Brunswick.*

239	Bureau de poste, douane, etc., de Newcastle—Solde dû sur l'entreprise, etc.....	4,677 45
-----	---	----------

*Québec*

240	Salle d'exercices et salle d'armes de Montréal (mandat du gouverneur-général, \$12,500).....	25,500 00
	Douane de Montréal—Recouverture du toit en cuivre.....	6,200 00
	Bureau de poste de Montréal—Amélioration.....	2,000 00
	Douane de Saint-Régis—Réparations, etc.....	300 00
	Pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul.....	13,600 00
	Station de la quarantaine de la Grosse-Ile—Désinfecter.....	5,000 00
	Douane de Montréal—Transfert du calorifère de la cave au rez-de-chaussée.....	3,700 00

*Ontario.*

240	Bureau de poste, douane, etc., d'Hamilton—\$1,500 périmées à voter de nouveau.....	2,080 00
	Douane de Kingston—Réparation.....	1,800 00
	Edifice du parlement, Ottawa—Améliorations, ameublement, etc., appartement de l'Orateur, Sénat et Chambre des Commnes.	6,000 00
	Bureau de poste de Toronto.....	1,250 00

241	}	Edifice de la cour suprême, Ottawa—Installation de la cour de l'échiquier, ameublement, etc.....	3,000 00
		Victoria Hall—Modifications et nouvelle installation nécessitée par le transfert de la galerie nationale ci-devant dans l'édifice de la cour suprême.....	3,500 00
		Entrepôt d'examen de Toronto—Solde périmé à voter de nouveau	5,287 51
		Victoria Hall, Ottawa—Achat d'un demi-emplacement sur la rue Queen, en arrière de l'édifice.....	1,550 00
		Edifice public de Sainte-Catherine, amélioration, etc.....	1,500 00
		Pénitencier de Kingston.....	6,000 00

*Manitoba.*

242	Ecole d'infanterie à cheval de Winnipeg (mandat du gouverneur-général).....	2,216 85
-----	---	----------

*Territoires du Nord-Ouest.*

243	}	Douane de McLeod .....	1,000 00
		Prison et asile d'aliénés de Régina—\$4,450 à voter de nouveau.	6,000 00
		Palais de justice de Régina.....	720 00
		Edifices de la police à cheval du Nord-Ouest.....	27,600 00

## RÉPARATION, AMEUBLEMENT, CHAUFFAGE, ETC.

244	}	Musée géologique, Ottawa—Arrangement de l'étage supérieur de la maison voisine pour servir au musée, ameublement, etc.	2,050 00
		Casiers pour le bureau de la distribution de la Chambre des Communes.....	175 00
		Rente sur l'emplacement de l'ancien parlement à Québec, pour l'exercice terminé le 30 juin 1888 (mandat du gouverneur-général, \$2,222.22).....	4,444 44
		Coffres-forts pour le bureau de poste de Montréal (mandat du gouverneur-général) .....	653 75
		Eau pour les édifices publics—Taxe d'eau spéciale imposée par la corporation de la ville de Québec sur l'édifice du bureau de poste, pour le nouveau tuyau maître, etc., pour les exercices 1884-85, 1885-86, 1886-87, 1887-88.....	2,774 00
		Bureaux provisoires pour l'organisation du nouveau bureau des impressions publiques—loyer et réparations.....	275 00
		Montant additionnel nécessaire pour les déboursés pour menues réparations, etc., dans les édifices publics—ci-devant fait par les différents départements intéressés.....	2,000 00

## PORTS ET RIVIÈRES.

*Nouvelle-Ecosse.*

245	}	Grande Ile Tancock—Solde périmé à voter de nouveau.....	1,200 00
		Sheat-Harbor—Montant périmé à voter de nouveau (mandat du gouverneur-général).....	2,000 00
		Brise-lames de Margaretsville.....	1,300 00
		do d'Economy .....	1,300 00

*Nouveau-Brunswick.*

246	Quai de Dalhousie—Solde périmé à voter de nouveau.....	1,000 00
-----	--	----------

*Québec.*

247	}	Longuenil.....	2,600 00
		Rivière-Nicolet.....	4,269 25
		Réparations générales et améliorations.....	7,000 00
		New-Carlisle.....	800 00
		Rivière-du-Lièvre.....	17,500 00

## Ontario.

248 Rivière de la Petite-Nation—Enlèvement d'obstacles ..... 1,000 00

## Manitoba.

249 Réparations générales et améliorations, ports et rivières..... 1,500 00

## Territoire du Nord-Ouest.

250 Rivière Saskatchewan-Nord..... 6,000 00

## DRAGAGE.

251 { Nouv. matériel de dragage—à voter de nouveau \$10,000, périmé. 12,000 00  
 { Dragage, Québec..... 3,000 00  
 { do Manitoba..... 5,000 00

## CHEMINS ET PONTS.

252 { Pont sur la rivière de l'Arc, près Calgary—achèvement..... 6,500 00  
 { Reconstruction du chemin conduisant du canal Rideau à la maison des dynamos, au pied des collines du parlement, y compris le nouveau mur de soutènement ..... 9,000 00

## DIVERS.

253 Explorations et inspections..... 6,000 00

## Arbitrages et sentences arbitrales.

254 { Règlement de la réclamation de madame Henriette Ansboro Ennis, pour appointements dus à feu son mari en sa qualité de secrétaire des arbitres officielles, conformément au jugement de la cour de l'Echiquier en sa faveur (mandat du gouverneur-général..... 6,515 38

## LIGNES DE TÉLÉGRAPHE.

## Lignes de télégraphes, Territoires du Nord-Ouest.

255 { Ligne entre Battleford et Edmonton, *via* Fort-Pitt..... 650 00  
 { Ligne entre Clark's Crossing et Prince-Albert, y compris les divisions jusqu'à Stobart et Batoche—nouveaux poteaux, etc. 6,500 00

## PHARES ET SERVICE COTIER.

256 { Pour payer les frais du défendeur dans la cause de la Reine *vs.* George McLeod, propriétaire du navire "Minie Gordon"... 509 80  
 { Service des signaux..... 1,000 00

## PÊCHERIES.

257 { Pêcheries du Nouveau-Brunswick..... 3,000 00  
 { Pour payer la balance des frais se rattachant à la commission relative aux pêcheries de homards et d'huitres (mandat du gouverneur-général) ..... 1,979 19  
 { Pour payer les frais du procès *in re* goélette "David J. Adams" (mandat du gouverneur-général)..... 3,369 53  
 { Pour payer à J. M. Oxley ses services en rapport avec le service de protection des pêcheries ..... 15 00  
 { Pour payer W. H. Hayes pour services relatifs aux paiements des gratifications de pêche..... 42 00

## SAUVAGES.

## ONTARIO ET QUÉBEC.

{ Pour permettre au département de faire face aux dépenses de la commission nommée sous l'autorité d'un arrêté du conseil pour examiner et faire rapport sur les réclamations des locataires de terres des Sauvages dans le township de Dundee, pour obtenir des titres de propriété..... 4,000 00

258	} Pour payer à Mlle C. F. Ryerson la transcription des remises de terres des Sauvages, 965 feuillets à 5c.....	48 25	
		} Pour augmenter la caisse des étudiants de l'Institut Mohawk à Brantford.....	392 29
			} Pour permettre au département de soulager des cas de détresse parmi les Sauvages de l'Ontario.....

## COLOMBIE-ANGLAISE.

	} Pour rémunérer l'honorable Clement Cornwall pour les services qu'il a rendus comme commissaire spécial chargé de s'enquérir des affaires des Sauvages sur la côte nord-ouest de la Colombie-Anglaise .....	\$ 900 00	
		Et pour lui rembourser les frais de séjour qu'il a payé pendant qu'il était occupé à ce service, 40 jours à \$5.00.....	200 00
259	} Pour faire face aux dépenses occasionnées par l'emploi du steamer du gouvernement <i>Sir James Douglas</i> par deux commissaires (dont l'un était l'honorable M. Cornwall) accompagnés d'un secrétaire, d'interprètes et de domestiques.....	1,100 00	
		} Pour payer le creusage des fossés et le premier labour de la terre sur la réserve Sainte-Marie, Kootenay.....	1,317 80
			300 00

## TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

	} Subvention pour aider à l'hôpital de la mission de Saint-Albert, où les Sauvages sont fréquemment soignés .....	200 00
		} Pour augmenter le traitement de M. Hayter Reed, sous-commissaire des Sauvages, de \$2,000 à \$2,400.....
	} Pour payer à la Compagnie de houille et de navigation du Nord-Ouest les dépenses qu'elle a faites à l'occasion des mesures préliminaires qu'elle a prises pour développer les dépôts de houille dans les districts subséquentement compris dans la réserve des Pieds-Noirs, sous l'autorité de l'arrêté du conseil du 15 octobre 1887.....	2,481 00
		} Pour pourvoir à une subvention additionnelle de \$30 par tête pour chacun des 19 élèves de l'orphelinat McDougall, à Morleyville .....
260	} Pour payer huit mois d'appointements, du 1er novembre 1887 au 30 juin 1888, à J. A. Macrae, nommé inspecteur des écoles protestantes dans les territoires du Nord-Ouest, en vertu de l'arrêté du conseil du 27 octobre 1887 .....	800 00
		} Pour payer une somme semblable à M. Albert Bétournay, nommé inspecteur des écoles catholiques romaines dans les territoires du Nord-Ouest, en vertu de l'arrêté du conseil du 22 décembre 1885.....
	} Pour payer une subvention additionnelle de \$30 par tête pour chacun des 50 élèves de l'institution de Prince-Albert.....	1,500 00
	} Pour payer les appointements de l'instituteur de l'école sauvage de l'Île à la Crosse.....	300 00

## POLICE A CHEVAL DU NORD-OUEST.

261	Montant nécessaire pour compléter le service de l'année (mandat du gouverneur-général).....	100,000 00
-----	---	------------

## DIVERS.

262	Pour faire face aux dépenses de la commission royale d'enquête sur la main-d'œuvre (mandat du gouverneur général) ....	40,000 00
-----	--	-----------

263	Pour faire face aux dépenses de la commission des pêcheries à Washington (mandat du gouverneur général) .....	18,000 00
264	Impression et distribution des statuts criminels (mandat du gouverneur général) .....	8,600 00
265	Pour payer la différence entre \$600 et \$700 pour les appointements de F. F. Payné, employé comme observateur lors de l'expédition de la Baie-d'Hudson, du 1er novembre 1886 au 1er juillet 1887.....	66 64
266	Pour payer à W. E. Hodgins, pour l'achèvement de la correspondance, pétitions, rapports et arrêtés du conseil, relatifs à la législation provinciale.....	350 00
267	<i>Gazette du Canada</i> .....	800 00
268	Organisation du bureau des impressions.....	1,250 00
269	Pour payer à MM. Rowsell et Hutchison, 12 exemplaires des volumes 12 et 13 des <i>Ontario Law Reports</i> .....	120 00
270	Pour payer à C. E. Rouleau, 25 exemplaires des <i>Débats</i> du Conseil Législatif de Québec .....	75 00
271	Pour faire face aux dépenses relatives à la refonte et à la préparation des arrêtés du conseil .....	6,300 00
272	Pour faire face aux dépenses relatives à la préparation d'un volume supplémentaire des arrêtés du conseil.....	1,000 00
273	Pour payer une gratification de deux mois de salaire à la veuve de feu Hugh Gavin, plongeur et menuisier sur le canal Lachine depuis les quarante et une dernières années.....	91 00
274	Somme nécessaire pour lithographier les diagrammes de la statistique .....	3,110 00
275	Gratification à la veuve de feu George Eyvel, un des rapporteurs officiels de la Chambre des Communes.....	1,000 00
	Pour payer les ouvrages ci-dessous mentionnés pour les échanges de la bibliothèque:—	
276	50 exemplaires de <i>Bourinot's Local Government in Canada</i> ...	15 00
277	25 exemplaires des <i>Banks and Banking and the Mercantile Law of Canada</i> .....	43 75
278	40 exemplaires des <i>Débats</i> de la législature de Québec, pour 1887.....	320 00
279	25 exemplaires du <i>Dictionnaire Généalogique</i> de l'abbé Tanguay, volumes 2, 3 et 5, à 4 l'exemplaire.....	300 00
280	25 exemplaires du <i>Pèlerinage au pays d'Évangéline</i> , de l'abbé Casgrain, à \$1 l'exemplaire.....	25 00
281	25 exemplaires de <i>Frédéric Ozanam et ses œuvres</i> , de Chauveau, à \$1.50 l'exemplaire .....	37 50
282	25 exemplaires de <i>La paroisse de Sainte-Augustine</i> , par Béchard, à \$1 l'exemplaire .....	25 00
283	25 exemplaires de <i>Les Hommes du Jour</i> , par Taché, à 50 centins l'exemplaire.....	12 50
284	Pour payer à la Société de Colonisation du Manitoba, au lieu d'une concession gratuite de terres à laquelle la société a droit.....	1,600 00
285	Nouvelle somme nécessaire pour payer l'arpentage, la construction de chemins, de ponts et autres ouvrages nécessaires en rapport avec la réserve de Hot Spring, près de la station de Banff, territoire du Nord-Ouest (mandat du gouverneur-général) .....	8,782 64
286	Pour payer à M. le juge McLeod, une allocation de loyer au lieu du logement gratuit, du 1er juillet 1884 au 17 mars 1887....	1,356 17
287	Somme additionnelle nécessaire pour couvrir les frais d'habillement et d'entretien des patients du district de Kéwatin, internés dans l'asile des aliénés du Manitoba.....	3,500 00

288	Somme additionnelle nécessaire pour couvrir les frais d'habillement et d'entretien des patients du Territoire du Nord-Ouest internés dans l'asile des aliénés du Manitoba.....	4,000 00
289	Somme nécessaire pour couvrir le traitement et les dépenses d'un commissaire de sylviculture.....	3,396 00
290	Somme additionnelle nécessaire pour couvrir les dépenses relatives à la commission chargée du règlement des réclamations des Métis dans les Territoires du Nord-Ouest, y compris \$500 à N. O. Côté, pour services rendus comme commissaire, nonobstant toute chose au contraire dans l'Acte du Service Civil.....	5,000 00
291	Pour couvrir une gratification de deux mois d'appointements à la veuve de feu Henry J. Derham, commis surnuméraire de sept ans de service dans la division des brevets d'invention, mort le 1er janvier 1888.....	120 00
292	Gratification de deux mois d'appointements à la veuve de feu Thomas Lamkin, en son vivant employé comme messenger et gardien de nuit au département des Travaux publics.....	90 00
293	Gratification à la veuve de feu W. F. Fanning, pour 50 années de service à la douane de Québec.....	100 00

## PERCEPTION DU REVENU.

## DOUANE.

294	{	Pour couvrir le montant dépensé sous l'autorité d'un mandat du gouverneur-général, pour l'achat de la chaloupe à vapeur <i>Argus</i> , destinée à l'usage des préposés des douanes au port d'Halifax, ce qui est à voter de nouveau pour partie ou crédit périmé de l'exercice terminé le 30 juin 1887.....	4,680 54
		Pour payer à A. J. McKenzie, contrôleur des douanes de Sa Majesté à Hamilton, une allocation en sus de ses appointements, pour ses services comme percepteur intérimaire, du 1er novembre 1884 au 1er février 1887.....	1,237 50
		Somme destinée à couvrir la contribution du Canada à l'établissement du bureau international de Bruxelles, qui aura pour objet de recueillir, traduire, publier et distribuer des renseignements relatifs aux tarifs de douanes.....	500 00

## ACCISE.

295	{	Pour payer à Peter Kastner la somme de \$210.44 de droits sur du malt employé à la fabrication de la bière, détruit par un incendie le 24 août 1881, paiement autorisé par un arrêt en conseil en date du 20 septembre 1887.....	210 44
		Pour augmenter de \$400 à \$500 le traitement d'Albert Lafontaine, préposé de l'accise à Joliette, à partir du 1er juillet 1887.....	100 00

## MESURAGE DE BOIS.

296	Dépenses casuelles des mesureurs de bois.....	1,500 00
-----	---	----------

## CHEMINS DE FER ET CANAUX.

*Frais de réparation et d'exploitation.*

{	Cornwall.....	1,500 00
	Williamsburgh.....	200 00
	Rideau.....	7,000 00
	Saint-Ours.....	350 00
	Chambly.....	850 00

297	Dragueurs.....	4,000 00
	Chemins de fer Intercolonial (mandat du gouverneur-général),...	477,000 00
	Pour payer à J. A. Phelan, percepteur des péages à Cornwall, pour pertes que lui a fait subir la destruction d'effets de ménage par l'inondation.....	125 00
	Dépenses imprévues pour les canaux.....	1,500 00
298	Dépenses imprévues pour l'inspection du gaz .....	1,000 00
299	Falsification des substances alimentaires.....	1,000 00

## MENS REVENUS.

300	Somme additionnelle pour les terrains de l'artillerie.....	1,383 28
-----	--	----------

## POSTES.

301	{ Pour compléter l'allocation destinée à couvrir les dépenses imprévues de l'exercice au Manitoba.....	4,000 00
	{ Pour compléter l'allocation destinée à couvrir les dépenses imprévues dans la Colombie-Anglaise ... ..	1,000 00

## TERRES FÉDÉRALES—IMPUTABLE SUR LE REVENU.

302	Somme additionnelle nécessitée pour compléter le service de l'exercice.....	4,603 00
-----	---	----------

## COMPTES DES TERRITOIRES (CAPITAL).

303	{ Somme additionnelle nécessaire pour acheter et fournir comme prêt, du grain de semence à des sections éloignées des Territoires du Nord-Ouest.....	3,000 00
	{ Somme additionnelle nécessaire pour couvrir les dépenses relatives à la suppression de la rébellion (balance périmée à voter de nouveau).....	95,000 00
	{ Somme nécessaire pour donner une indemnité à Alexander Hemla et à Julien Cardinal, en retour de leurs services pendant la rébellion, \$250 chacun.....	500 00
	{ Pour payer à J. W. McKeen, pour perte de temps et de santé occasionnée par son emprisonnement pendant la rébellion du Nord-Ouest.....	100 00

## ITEMS IMPRÉVUS.

304	Items au paiement desquels il n'a pas été pourvu, 1886-87. (Voir rapport de l'auditeur général, page 47 à 53.....	125,846 87
-----	---	------------

## GOUVERNEMENT CIVIL.

305 *Extraordinaire* :—

Rémunération à un messenger spécial pour distribution des courriers du soir chez les ministres et les sous-ministres. 300 00

306 { *Département de la justice* :—

Pour augmentation de salaire (prévue par le statut) à V. Webb, messenger..... 30 00

Augmentation d'appointements à A. J. Horan, après examen sur deux matières..... 100 00

307 { *Département des impressions et de la papeterie* :—

Appointements d'un commis de 2e classe, T. Roxborough... 1,150 00

do do 3e classe, J. Hughes..... 550 00

308 *Police à cheval du Nord-Ouest* :—

Augmentation d'appointements à L. Fortescue..... 100 00

309 *Département des postes* :—

Appointement du premier commis, caissier, du 1er juillet au 30 septembre, à raison de \$2,400 par année..... 600 00

	<i>Département des affaires des Sauvages :—</i>	
310	Augmentation des appointements de John Austin, commis dans la division du registraire, de \$700 à \$850 par année.	150 00
	Augmentation des appointements de Martin Benson commis dans la division de la correspondance, de \$1,300 à \$1,350 par année.....	50 00
	Augmentation des appointements de Joseph Delisle, de \$950 à \$1,000 par année.....	50 00
	<i>Conseil privé :—</i>	
	Pour la promotion d'un commis de la 3e classe à la 2e.....	1,100 00
311	Augmentation du salaire d'un messenger de \$440 à \$470, à partir du 1er janvier 1889.....	30 00
	<i>Extraordinaire :</i>	
	Pour pourvoir au paiement de traductions confidentielles, etc, nonobstant le 51e article de l'Acte du service civil.....	100 00
	<i>Département de la Marine :—</i>	
312	Pour promotion d'un commis de la 1re classe au rang de premier commis.....	50 00
	Pour promotion d'un commis de la 3e classe à la 2e.....	100 00
	<i>Département du secrétaire d'Etat :</i>	
313	Pour payer à L. A. Catellier, à part ses appointements de premier commis.....	400 00
	Pour pourvoir aux appointements d'un commis de la 3e classe, M. F. J. Audet.....	512 50
	Pour pourvoir aux appointements d'un 1er commis, P. Pelletier.....	1,812 50
314	<i>Département du revenu de l'Interieur :—</i>	
	Pour payer à W. Himsforth, secrétaire du département....	200 00
315	<i>Bureau de l'auditeur général :—</i>	
	Pour augmenter les appointements de M. Patterson, sous-auditeur, depuis le 1er juillet 1887, à raison de \$200 par année.....	400 00
	<b>POLICE FÉDÉRALE.</b>	
316	Nouvelle somme nécessaire pour compléter le service de l'exercice.	1,100 00
	<b>PÉNITENCIER.</b>	
317	<i>Pénitencier de Dorchester :—</i>	
	Pour augmentation du salaire d'un messenger.....	50 00
	<b>LÉGISLATION.</b>	
318	<i>Acte du cens électoral :—</i>	
	Impression des listes des votants.....	15,500 00
	<i>Chambre des Communes :</i>	
	Pour pourvoir à la promotion de W. C. Bowles, du rang de commis de la 1re classe à celui de premier commis pour l'exercice finissant le 30 juin 1889.....	400 00
	Pour pourvoir à la promotion de Trefflé Ouimet, du rang de commis de la 3e classe à celui de commis de la 2e, à \$1,100 par année.....	100 00
319	Pour augmentation d'appointements à Wilfred Dubé, commis de la 3e classe.....	50 00
	Pour augmentation d'appointements à F. X. Lemieux, commis de la 3e classe.....	50 00
	Pour payer à la veuve de feu l'honorable Thomas White, la balance de son indemnité de la session.....	675 00

	Pour payer à la veuve de M. Athanase Gaudet, M. P., la balance de son indemnité de la session et de ses frais de route	545 00
	Pour payer à M. C. J. Coursol, M.P., absent pour cause de maladie, la balance de son indemnité de la session et de route .....	965 40
320	<i>Sénat</i> : Pour payer son indemnité de la session à l'hon. M. Fortin, que la maladie a empêché de se rendre à Ottawa.....	1,000 00
QUARANTAINE.		
321	Pour acheter un remorqueur à vapeur destiné au service de l'inspection à la Grosse-Île, d'après les nouveaux règlements...	14,000 00
PENSIONS.		
322	{ Pour rembourser au gouvernement de l'Île du Prince-Edouard la somme que cette province a payée pour pensions tous les ans depuis le 1er juillet 1873, et l'intérêt sur cette somme depuis les dates du paiement jusqu'au 30 juin 1888— Sir Robert Hodgson, pension, \$4,029.87, intérêts, \$2,094.49	6,124 36
323	{ Pour payer une pension de \$400 par année à madame Gowanlock, depuis la mort de son mari le 1er avril 1885 jusqu'au 30 juin 1889 .....	1,700 00
CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE REVENU.		
CANAL WELLAND.		
324	{ Pour améliorer le débouché de Sunfish Creek, à partir du canal d'alimentation jusqu'à la Grande Rivière .....	1,200 00
	{ Construction d'un pont sur le canal d'alimentation, au chemin des Fourches.....	4,000 00
	{ Construction de barrages en amont et en aval des déversoirs de de Dunnville.....	13,650 00
CANAL RIDEAU.		
325	{ Construction d'un pont sur ce canal, entre les concessions C et D, Nepean Front .....	7,000 00
TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL.		
ONTARIO.		
326	Bassin de radoub de Kingston.....	75,000 00
TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU.		
EDIFICES PUBLICS.		
<i>Nouvelle-Ecosse.</i>		
327	{ Edifice public d'Antigonish.....	650 00
	{ Entrepôt de vérification d'Halifax.....	300 00
<i>Nouveau-Brunswick.</i>		
328	{ Bureau de poste de Saint-Jean—Peinture, etc.....	1,000 00
	{ Hôpital de la marine de Saint-Jean.....	1,000 00
	{ Caisses d'épargnes de Saint-Jean—Réfactions, etc.....	1,000 00
	{ Bureaux de poste, douane, etc., de Frédérickton.....	1,000 00
	{ Douane de Saint-Jean—Améliorations, réfactions, etc.....	2,000 00
<i>Québec.</i>		
	{ Edifices du revenu de l'intérieur, Montréal—Améliorations .....	700 00
	{ Bureau de poste de Lachine, etc.....	2,500 00
	{ Edifices du quai de la Reine, Québec—Clôturage, etc.....	1,500 00
	{ Entrepôt de vérification de Québec—Ameublement, etc.....	300 00

	Observatoire, Québec—Améliorations, ameublement, etc.....	600 00
	Edifice public, Sorel—Améliorations.....	800 00
	Bureau de poste, douane, etc., Saint-Hyacinthe .....	4,000 00
329	Edifice des immigrants, Québec, sur la jetée Princesse Louise— Pour terminer .....	1,000 00
	Douane, Trois-Rivière—Dépendance, etc.....	600 00
	Edifice public, Sherbrooke—Réparations, etc.....	500 00
	Bureau de poste, etc., Laprairie—L'emplacement devant être fourni par la municipalité.....	5,000 00
	Edifice des immigrants, Québec, sur la jetée Princesse Louise —Service d'eau.....	3,000 00

*Ontario.*

	Bureau de poste, douane, etc., Windsor—Réparations.....	2,000 00
	Edifices des départements, Ottawa—Reconstruction de l'ascen- seur dans l'édifice de l'ouest.....	1,275 00
	Douane de Toronto—Améliorations.....	1,600 00
	Edifice du Parlement, Ottawa— Couverture de l'appentis du toit de la bibliothèque .....	1,000 00
	Recouverture en ferblanc des cheminées d'aérage.....	1,500 00
	Amélioration de l'aérage de la Chambre des Communes.....	4,000 00
	Réfaction des fenêtres en abat-jour, Chambre des Communes.....	3,250 00
330	Bureau de poste, douanes, etc., Brantford—Ameublement, installations, etc.....	350 00
	Bureau de poste, douane, Belleville—Réparations.....	400 00
	Bureau de poste, etc., Sainte-Catherine—Améliorations.....	500 00
	Pénitencier, Kingston—Pour agrandir et terminer la chaudière à gaz et les installations.....	350 00
	Bureau de poste, douane, Belleville—Ameublement.....	175 00
	Entrepôt de vérification, Toronto—Améliorations.....	725 00
	Bureaux de poste de Barrie, London et Windsor—Améliorations, réparations, etc.....	800 00

*Manitoba.*

	Edifice des immigrants, Brandon—Améliorations.....	250 00
331	Edifice des immigrants, Winnipeg, y compris l'emplacement, etc.— Somme additionnelle nécessaire.....	5,000 00
	Pénitencier du Manitoba—Somme additionnelle nécessaire pour les résidences des aumôniers et des chirurgiens.....	3,000 00

*Territoires du Nord-Ouest.*

	Bureau des terres et d'enregistrement de Battleford, pour achever la voûte, etc.....	2,500 00
	Résidence pour le lieutenant-gouverneur des Territoires du Nord- Ouest, à Regina.....	15,000 00
	Résidence du lieutenant-gouverneur, à Regina—réparations .....	2,000 00
332	Palais de justice, prison et bureau d'enregistrement, etc., Cal- gary.....	10,000 00
	Bureau des agents des terres et des bois de la couronne à Regina, Prince-Albert et Edmonton.....	15,000 00
	Bâtiments de la police à cheval du Nord-Ouest.....	100,000 00
	Palais de justice, salle et bureaux de police à Moosomin, Wol- seley, Maple-Creek et Medicine-Hat.....	10,000 00
	Fort McLeod—Local à l'usage du percepteur des douanes et de l'inspecteur des ranches.....	1,000 00

*Colombie-Britannique.*

333	Pénitencier de la Colombie-Britannique (y compris une somme de \$10,000 à voter de nouveau pour la résidence du préfet).	25,500 00
	Bureau de poste, douane, etc., de Vancouver.....	10,000 00

## REPARATIONS, MEUBLES, CHAUFFAGE, ETC.

334	{	Commutation de la redevance semi-annuelle sur le pied de \$4,444.44 par année pour l'emplacement de l'ancien édifice du parlement à Québec.....	74,074 00
		Réparations, meubles, chauffage, etc.—Surcroit nécessaire pour les déboursés à faire pour menues réparations, etc., aux édifices publics, ci-devant à la charge directe des différents départements en possession.....	5,000 00
		Bâtiments de l'immigration—Réparations, meubles, etc.....	2,000 00

## PORTS ET RIVIÈRES.

*Nouvelle-Ecosse.*

335	{	Chenal des lacs Gabarus et Belfry.....	800 00
		Noël.....	3,000 00
		Wallace-Harbor.....	1,000 00
		Delap's-Cove.....	1,000 00
		White-Point, comté de Victoria.....	2,500 00
		Baie-des-Vaches—Achèvement de réparations urgentes.....	3,900 00
		Rivière aux Castors—Prolongement des jetées.....	1,500 00
		Port-Lorne—Réparations.....	200 00
		Parker's-Cove—Réparations.....	200 00
		Chéticamp.....	2,000 00
		Port-Hood—Réparations.....	3,300 00
		Western-Head.....	2,000 00
		Hampton—Réparations.....	750 00
		Rivière Est de Pictou—Enlèvement de rochers.....	700 00
		Port Greville—Travaux de protection.....	400 00
Arisaig—Achèvement de la jetée.....	4,000 00		
Rivière de l'île de la Perdrix.....	3,000 00		
Jetée du passage Barrington.....	3,000 00		

*Nouveau-Brunswick.*

336	{	Edgett's-Landing—Quai de délestage.....	2,000 00
		Mizonette.....	2,000 00
		Saint-Louis.....	3,800 00
		Port de Saint-Jean—Brise-lames de la Pointe du Nègre (à voter de nouveau).....	10,000 00
		Richibouctou—Travaux de protection.....	3,000 00
		Rivière Saint-Jean—Enlèvement d'obstacles entre Frédéric-ton et Woodstock.....	1,000 00
		Campbellton—Quai de délestage.....	1,500 00
		Rivière Kenebecasis.....	2,000 00
		Anderson's-Hollow—Achèvement des travaux.....	450 00
		Grande-Anse—Réparations.....	2,000 00

*Île du Prince-Edouard.*

337	{	Réparer les jetées.....	3,000 00
-----	---	-------------------------	----------

*Québec.*

337	{	Rivière Sainte-Anne-de-la-Pérade.....	1,000 00
		Grand-Pabos—Enlèvement de la batture.....	750 00
		Anse à l'eau ou Tadousac—Jetée.....	1,000 00
		Rivière Yamachiche.....	1,000 00
		Jetées du lac Mégantic—Réparations.....	700 00
		Grande-Décharge, lac Saint-Jean—Jetée.....	1,600 00
		Chicoutimi, Saint-Alphonse, Anse Saint-Jean et Sainte-Anne-du-Saguenay—Réparer les jetées, etc.....	2,000 00
		Malbaie, Île aux Coudres, Les Éboulements—Réparer les jetées, etc.....	3,700 00

	Saint-Laurent, Ile d'Orléans—Réparations.....	400 00
	Rivière Yamaska—Protection du barrage, etc.....	2,250 00
	Baie Saint-Paul.....	5,000 00
338	Trois-Pistoles .....	1,000 00
	Barachois de Malbaie et embouchure de la rivière Newport —\$500 à voter de nouveau.....	1,500 00
	Jetées à Mattawan, Long-Sault et lac Témiscamingue — en haut de l'Ottawa.....	1,500 00
	New Carlisle.....	5,000 00
	Isle Verte—Jetée—Achèvement.....	4,000 00
	Exhaussement des travaux devant le bâtiment de l'immigra- gration sur le brise-lames—à Québec .....	2,250 00
	Brise-glaces de Sorel.....	2,500 00
	Canal de Papineauville ou de la baie de la Pentecôte.....	3,000 00
	Ile Perrot—Achèvement.....	2,500 00
	Rivière Cap de Chatte.....	2,500 00
	Coteau du Lac—Achèvement de la jetée.....	2,000 00
	Jetée de Trois-Rivières.....	10,000 00

## Ontario.

	Rivière de la Petite-Nation—Pour achever l'enlèvement des obstructions.....	2,000 00
	Port d'Oakville.....	2,300 00
	Rivière Thames—Chenal d'entrée.....	4,000 00
	Havre de McGregor—Travaux de protection.....	2,000 00
	Meaford—La ville fournira \$3,000.....	5,000 00
	Bayfield—Réparations.....	1,500 00
339	Belleville—Achèvement des travaux du port, les autorités locales dépenseront \$6,000 à construire des coffrages pour protéger l'île.....	8,000 00
	Rivière Rideau—Dragage du chenal nord.....	3,500 00
	Rivières aux Puces .....	2,000 00
	Thornbury—Dragage .....	3,000 00
	Amélioration du détroit entre les lacs Simcoe et Cou- chiching .....	500 00
	Port de Collingwood—Continuation des travaux d'amélioration.	5,000 00
	Port de Toronto—Travaux à l'entrée de l'est; la ville de Toronto ayant contribué \$100,000.....	50,000 00
	Penetanguishene—Travaux dans le port; la localité ayant fourni \$10,000.....	10,000 00

## Territoires du Nord-Ouest.

340	Améliorations et réparations, ports et rivières, territoires du Nord-Ouest .....	4,000 00
-----	---	----------

## Colombie-Britannique.

341	Rivière Fraser—Crédit supplémentaire.....	10,000 00
	“ Colombie—Travaux en amont de Golden .....	5,000 00
	Bigg's-Portage—Chenal .....	1,000 00
	Rivière Coquitlam.....	1,000 00

## DRAGAGE.

342	Nouvel outillage de dragage—Crédit supplémentaire pour la Colombie-Britannique.....	3,000 00
	Service en général—Crédit supplémentaire nécessaire.....	5,000 00

## GLISSOIRS ET BARRAGES FLOTTANTS.

343	Rivière Coulonge—Barrage fixe à la Chute Ragged, réparations.	800 00
	Rivière Saint-Maurice—Grand'Mère, bômes de triage, etc. La Cie de Pulpe des Laurentides fournissant une égale somme.	9,000 00

## PONTS ET CHAUSSÉES.

344	{	Moitié du prix de construction d'un pont sur la Grande Rivière au village d'York, le conseil du comté d'Haldimand payant l'autre moitié.....	10,000 00
		Nouveau pont à fermes en fer, en remplacement du pont suspendu Union, à Ottawa.....	45,000 00
		Pont sur la Rivière du Ventre, à Lethbridge, T.N.-O.....	15,000 00
		Reconstruction du pont sur le chenal du nord-ouest de la rivière Ottawa, à Portage-du-Fort.....	6,000 00
		Ponts sur le chemin d'Edmonton à Athabasca-Landing.....	2,000 00
		Pont de McLaren, Ottawa.....	2,000 00
		Pavage de la rue Wellington, Ottawa, en face des terrains et des édifices du gouvernement.....	5,000 00

## TÉLÉGRAPHES.

*Québec.*

345	{	Ligne aérienne de l'île de la Meule à l'île Allright (groupe de la Madeleine) .....	750 00
		Ligne de la rive nord du Saint-Laurent—Mesures pour faciliter les réparations entre le Sault-au-Cochon et la Pointe-des-Monts.....	2,000 00

*Nouvelle-Ecosse.*

346	{	Nouveau bureau au Grand Bras d'Or, Meat Cove, ligne du Cap-Breton.....	150 00
		Câble sous-marin pour relier les îles Brier et Long, à Digby; la Compagnie du téléphone de la Nouvelle-Ecosse s'engageant à construire et entretenir toutes les lignes aériennes nécessaires pour établir une ligne ininterrompue de communication télégraphique entre ces îles et la ville de Digby.....	2,000 00
		Pour relier North-East Margarie à Mabou—ligne de télégraphe de Chéticamp; les habitants de l'endroit fourniront et distribueront les poteaux .....	500 00

*Ontario.*

347	{	Communication par télégraphe entre l'île de la Pointe-Pelée, sur le lac Erié, et la terre ferme.....	7,500 00
		Communication par téléphone entre Wolfe Island, sur le lac Ontario, et la terre ferme—les habitants fournissant et distribuant les poteaux et fournissant un bureau.....	2,500 00

*Territoires du Nord-Ouest.*

348	{	Nouvelle station au lac à la Selle, sur la Qu'Appelle, ligne d'Edmonton, par la voie de Fort-Pitt.....	600 00
		Ligne de téléphone pour relier les bureaux de la police, etc., au bureau central du téléphone à Banff.....	650 00

*Colombie-Britannique.*

349	{	Communication par le télégraphe entre la Pointe-Bonilla et Victoria.....	15,000 00
-----	---	--	-----------

## DIVERS.

{	Examen des lieux ayant trait aux inondations qui se produisent le printemps à Montréal et dans le voisinage, y compris une somme de \$750 à payer à M. H. F. Perley, ingénieur en chef du département des travaux publics, pour tous services en qualité de commissaire, nonobstant le 51 <sup>e</sup> article de l'Acte du service civil.....	2,500 00
---	--	----------

350	{	Mesurage et plans des terrains du gouvernement pour les travaux publics.....	3,000 00
		Fleuve Saint-Laurent, etc., niveaux d'eau, etc.....	2,500 00
		Pour contribuer à l'érection d'un monument au colonel Williams (à voter de nouveau).....	1,000 00
		Pour payer à Eugène Coste, rémunération d'expert, pour services ayant trait aux travaux de la rivière du Lièvre.....	120 00

#### SUBVENTIONS POSTALES ET SUBVENTIONS AUX PAQUEBOTS.

351	Communication à la vapeur sur les lacs Huron et Supérieur.....	12,000 00
352	Communication à la vapeur avec les îles de la Madeleine.....	7,800 00
353	Communication à la vapeur entre Grand-Manan, N.-B., et la terre ferme.....	4,000 00
354	Communication à la vapeur entre Halifax et Saint-Jean, par voie d'Yarmouth et Port-Medway.....	7,500 00
355	Subvention à une ligne de steamers faisant le service entre la France et Québec.....	50,000 00
356	Subvention à une ligne de steamers faisant le service entre Liverpool ou Londres, ou ces deux villes, et Saint-Jean, N.-B., et Halifax, N.-E., le port terminal étant un port canadien.....	25,000 00
357	Subvention aux steamers faisant le service entre Campbellton et Gaspé, et les ports intermédiaires.....	12,500 00
358	Communication à la vapeur, de Port-Mulgrave, terminus du Prolongement-Est, à la Baie de l'Est, Cap Breton.....	6,000 00
349	Communication à la vapeur entre Halifax et Saint-Pierre.....	2,000 00
360	Communication à la vapeur entre le Canada et Anvers, ou l'Allemagne, ou les deux.....	30,000 00
361	Communication à la vapeur entre la tête de ligne du chemin de fer de Port-Mulgrave ou Pictou et Chéticamp, touchant à Port-Hood, Mabou, Broad-Cove, Margaree, et Chéticamp, le gouvernement local ayant accordé pareil montant à la condition que le parlement fédéral affecte aussi un crédit à cet effet.....	2,000 00
362	Communication à la vapeur entre l'Île du Prince-Edouard et la terre ferme.....	10,000 00
363	Communication à la vapeur entre Saint-Jean et les ports du bassin de Minas, Parrsboro', Maitland, Summerville, Hantsport, Avondale, Windsor, Kingsport, Wolfville, etc.....	4,000 00
364	Communication à la vapeur entre Canso, Arichat, Guysboro', Port-Hood et Mabou, et tels autres endroits qui pourront être convenus dans les limites qui précèdent, touchant tous les jours à Port-Mulgrave, et aussi pour pourvoir à la continuation du service d'hiver à Port-Mulgrave et Canso.....	5,000 00
365	Communication à la vapeur entre Halifax et Terre-Neuve par voie du Cap-Breton, à \$2,000 par voyage, la subvention ne devant pas dépasser \$2,000 par année.....	2,000 00

#### SERVICE MARITIME ET FLUVIAL.

##### VAPEURS DE L'ÉTAT.

366	Pour un petit bateau à vapeur à l'usage des départements de la douane, de l'intérieur et des pêcheries, dans les eaux de la Colombie-Britannique.....	10,000 00
367	Pour indemniser Richard C. Soy, du mal qu'il a contracté au naufrage du steamer <i>Princess Louise</i> .....	200 00
368	Pour un nouveau vapeur pour le service d'hiver entre l'Île du Prince-Edouard et la terre ferme.....	150,000 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsidés, aujourd'hui, sont rapportées, lues pour la seconde fois et adoptées, et sont comme suit :—

### PHARES ET SERVICE COTIER.

369 Erection d'un phare dans le bas de la rivière Traverse, (à compte) prix estimatif, \$100,000..... 10,000 00

### SAUVAGES.

#### ONTARIO ET QUÉBEC.

370 { Allocations de voyages à L. F. Boucher, surintendant des affaires des Sauvages, de la surintendance de la rive nord du Saint-Laurent ; cette somme n'a pas encore été portée au budget, mais s'élève annuellement à environ..... 400 00  
 { Pour aider le R. P. Legroff dans la publication d'une grammaire du dialecte Montagnais..... 300 00  
 { Entretien de cinq élèves de plus à l'institution de Mount-Elgin, à \$60 par année chacun ..... 300 00

#### NOUVEAU-BRUNSWICK.

371 { Loyer, pour 1887-88, du bâtiment employé comme bureau des Sauvages par l'agent James Farrell à Frédérickton..... 50 00  
 { Pour payer le Rév. M. Richard de services rendus parmi les Sauvages du Nouveau-Brunswick ..... 200 00

#### MANITOBA.

372 { La somme de \$10,000 portée au budget principal de 1888-89 pour la construction de deux écoles d'industrie au Manitoba est insuffisante, et chaque bâtiment devra coûter au moins \$8,000 ..... \$16,000 00  
 { Moins—Déjà porté ..... 10,000 00  
 { Installation de ces deux écoles, \$4,000 chacune ..... 8,000 00

#### TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

{ Subvention à l'hôpital de la mission de Saint-Albert, où les Sauvages reçoivent souvent des soins ..... 200 00  
 { Appointements d'un instituteur pour une école de Sauvages à l'Île à la Crosse..... 300 00  
 { Subvention supplémentaire de \$30 par tête pour chacun des cinquante élèves de l'institution de Saint-Albert ..... 1,500 00  
 { Appointements de M. J. A. Macrae, inspecteur des écoles protestantes des Territoires du Nord-Ouest, nommé par arrêté du conseil le 27 octobre 1887..... 1,200 00  
 { Appointements de M. A. Bétournay, inspecteur des écoles catholiques des Territoires du Nord-Ouest, nommé par arrêté du conseil le 22 décembre 1887 ..... 1,200 00  
 { Pour les frais de voyages des deux inspecteurs ci-dessus en tournées d'inspection..... 1,000 00  
 { Pour aider à l'entretien de quarante élèves, à \$30 chacun, à la pension récemment ouverte sous les auspices de l'église presbytérienne, sur le terrain avoisinant la réserve de Muscowpetung ..... 1,200 00  
 { Subvention de \$10 chacun pour dix élèves internes de l'école sur la réserve de Gordon..... 500 00  
 { Et pareille subvention pour même nombre d'internes à la pension de la réserve de Muscowpetung..... 500 00  
 { Prix estimatif de 486 bornes en fer pour marquer les limites des réserves des Sauvages dans les Territoires du Nord-Ouest... 1,361 00

373	Et pour 70 bornes en fer pour marquer les limites des réserves de Fort-Alexander et de la Tête-Ouverte, dans le Manitoba, soit 1 borne pour chaque mille de limite.....	196 00
	Gages d'un préposé au calorifère, qui sera en même temps gardien de nuit, à l'école d'industrie de Qu'Appelle. \$500 00	
	A DÉDUIRE—Gages d'un journalier dont on se dispensera à l'avenir .....	200 00
		300 00
	Appointements d'un instituteur pour une école catholique sur la réserve d'Enoch, dans l'agence d'Edmonton .....	300 00
	Pour payer à H. G. Balwin, M.D., sa note pour services professionnels rendus à des élèves de l'école d'industrie à Battleford, d'octobre 1886 à mai 1887, période pendant laquelle il n'y avait pas d'autre médecin à employer.....	160 00
	Pour aider la société des missions méthodistes à construire une école sur la réserve des Gens-du-Sang.....	400 00
	Pour permettre au gouvernement d'acheter une faucheuse et un râteau à cheval pour le chef des Assiniboines Louis Bull .....	140 00
	Pour payer la résidence et les autres maisons de l'agent R. J. N. Pither, à Fort-Francis, qu'il a dû laisser pour l'usage de son successeur à cette agence lorsqu'il a été transféré à l'agence Coutcheching .....	3,700 00
	Pour payer P. Aylen, M.D., pour six mois de services professionnels rendus aux Sauvages de l'agence de Battleford, de septembre 1887 à mars 1888.....	175 00

## COLOMBIE-BRITANNIQUE.

	Pour payer aux lords commissaires de l'amirauté la somme de £3 12s. 5d. sterling, pour frais de subsistance d'un constable de police et de prisonniers sauvages à bord du S. S. M. le <i>Satellite</i> , en 1884.....	17 64
	Pour aider le rév. A. J. Hall dans la publication d'une grammaire du dialecte Kwawkwewlth.....	200 00
374	Pour la construction d'une école d'industrie pour les Sauvages à Kootenay .....	4,500 00
	Et pour y entretenir 30 élèves à \$150 chacun.....	4,500 00
	Pour la construction d'un bureau des Sauvages à Cowichan.....	600 00
	Pour l'entretien de 25 filles Sauvages comme élèves à la mission de Tous-les-Saints, à Yale, C-B., à \$60 par année.....	1,500 00

## DIVERS.

375	Rassemblement et classement de vieux documents de la ci-devant province du Canada.....	2,000 00
376	Somme nécessaire pour faire lithographier les diagrammes statistiques.....	4,000 00
377	Pour aider à la publication du cinquième volume du Dictionnaire Généalogique des familles canadiennes .....	1,000 00
378	Rémunération pour services rendus par feu W. F. Witcher, commissaire des pêcheries en 1871 et 1877, à Washington et à Halifax, à l'occasion des négociations du traité de Washington, et de l'arbitrage qui en est résulté ; à payer à sa veuve.....	3,000 00
379	Pour payer en gratification à la famille de feu l'honorable Thomas White une somme équivalant à ce qu'aurait été son traitement sur le pied de ce qu'il recevait à sa mort, depuis le 21 avril jusqu'au 30 juin 1888, et depuis le 1er juillet 1888 jusqu'au 1er janvier 1889.....	4,842 66

## POLICE A CHEVAL DU NORD-OUEST.

380	{	Pour payer à Gordon Quick le prix d'un terrain requis par la police à cheval, au Creek de l'Erable.....	1,200 00
		Pour payer à l'ex-inspecteur Thomas Dowling une gratification de retraite égale à sept mois de solde.....	583 33

## PERCEPTION DU REVENU.

## DOUANES.

381	Pour l'achat d'une chaloupe à vapeur pour servir dans le port de Québec.....	3,000 09
-----	--	----------

## ACCOISE.

382	{	Pour augmentation des appointements du percepteur du revenu de l'intérieur à Sorel.....	15 00
		Nouvelle somme nécessaire pour extraordinaire .....	10,000 00
		do do pour service des douaniers.....	8,000 00
		Pour payer à G. A. Ironsides, percepteur du revenu de l'intérieur, Port-Arthur, des appointements de \$1,000 par année, en compensation du service additionnel fait par lui pour inspecter le pétrole importé à ce port.....	200 00

## INSPECTION ET MESURAGE DU BOIS.

383	Pour payer à Jas. Patton, inspecteur des mesureurs de bois, Québec, des appointements de \$2,400 par année, le crédit affecté à cette fin étant de \$2,200.....	200 00
-----	---	--------

## ACTE DES LICENCES.

384	Pour faire face à la somme probablement requise pour ce service.	4,000 00
-----	--	----------

## CANAUX.

385	{	Pour payer à A. Pridham, percepteur des péages du canal, Grenville, des appointements de \$1,000 par année .....	200 00
		Canal Rideau—Réparations.....	3,000 00
		Dépenses extraordinaires du canal.....	1,500 00

## TRAVAUX PUBLICS.

*Glissoires et estacades.*

386	{	Pour payer à H. J. Chaloner, agent des bois de la Couronne, Québec, des appointements de \$2,400 par année, le crédit affecté à cette fin étant de \$2,200 .....	200 00
		Pour payer à H. J. Miller, sous-agent des bois de la Couronne, Québec, des appointements de \$1,400 par année, le crédit affecté à cette fin étant de \$1,200.....	200 00

*Havres et rivières.*

387	Bassin de radoub de Lévis—Frais d'exploitation .....	5,000 00
	<i>Lignes télégraphiques, Territoires du Nord-Ouest.</i>	

388	{	Somme additionnelle nécessaire.....	1,000 00
		Pour acheter des chevaux devant en remplacer des vieux.....	1,000 00

## DÉPARTEMENT DES POSTES.

{	Pour promotion d'un commis de la 3e classe à la 2e dans le bureau de poste de Charlottetown (I.P.-E.) .....	100 00
	Pour pourvoir à l'augmentation des appointements de deux commis de la 1re classe dans le bureau de poste de Montréal, l'un à \$100 et l'autre à \$50.....	150 00

389	}	Pour pourvoir à l'augmentation des appointements du maître de poste de Frédéricton, N.-B.....	100 00
		Pour ajouter à la somme affectée à un emploi de commis actuellement sans titulaire dans le bureau de l'inspecteur de poste, Halifax, afin de permettre à l'inspecteur de payer Sydenham Howe pour services dans le bureau.....	200 00
		Pour pourvoir à la nomination d'un commis additionnel de la 3e classe dans le bureau de poste d'Hamilton .....	400 00
		Pour pourvoir au paiement d'une gratification de deux mois d'appointements à la veuve de D. T. McLelan (tué en service le 6 janvier 1888), un courrier temporaire sur chemin de fer, division postale de la Colombie-Britannique.....	80 00

## XXXIX.—POSTES—PERCEPTION DU REVENU.—(Fin.)

198	}	Ontario.....	1,346,170 00
		Québec.....	648,940 00
		Nouveau-Brunswick .....	242,540 00
		Nouvelle-Ecosse.....	257,050 00
		Ile du Prince-Edouard.....	43,390 00
		Colombie-Britannique.....	151,150 00
		Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest.....	278,380 00

La Chambre se forme en comité des Voies et Moyens.

(En comité.)

Les résolutions suivantes sont adoptées :

1. *Résolu*.—Que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour l'année fiscale finissant le 30 juin 1888, la somme de \$1,794,772.62 soit accordée à même le fonds consolidé du revenu du Canada.

2. *Résolu*.—Que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour l'année fiscale expirant le 30 juin 1889, la somme de \$24,548,591.25 soit accordée à même le fonds consolidé du revenu du Canada.

Résolutions à rapporter.

Les dite résolutions sont en conséquence rapportées, lues pour la seconde fois, et adoptées.

Sir Charles Tupper présente alors un bill (No 141) pour accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent requises pour faire face à certaines dépenses du service public, pour les années fiscales expirant respectivement le 30 juin 1888, et le 30 juin 1889, et pour autres fins se rattachant au service public,—lequel est lu pour les première, deuxième et troisième fois, et passé.

La Chambre se forme en comité général pour considérer une certaine résolution concernant les juges des cours provinciales.

(En comité.)

La résolution suivante est adoptée :—

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier comme suit l'acte concernant les juges des cours provinciales :—

Que la clause quatre du dit acte (chapitre 138 des Statuts Révisés du Canada) soit amendée en prescrivant que les traitements des douze juges *puisnés* de la Cour Supérieure dont les domiciles sont fixés à Montréal et Québec, seront de \$5,000 pour chacun.

Résolution à rapporter.

La dite résolution est, en conséquence, rapportée, lue la seconde fois, et adoptée.

M. Thompson présente alors un bill (N° 142) modifiant l'Acte concernant les juges des cours provinciales, chapitre 138 des Statuts Révisés,—lequel est lu les première et seconde fois, délibéré en comité général, rapporté sans amendement, lu pour la troisième fois, et passé.

M. Chapleau présente,—

Réponse à Ordre du 16 écoulé.—Correspondance entre M. Samuel Russell et le gouvernement fédéral, ou aucun de ses employés, ainsi que toutes communications et rapports de cet employé ou ces employés, au sujet d'une réclamation pour dommages causés à sa propriété par le chemin de fer d'embranchement de Derby, dans le comté de Northumberland, N. B.

Réponse à Ordre du 16 écoulé.—Copie de toute correspondance et rapports entre M. Patrick Clancy et le gouvernement ou aucun de ses officiers, ou le département des chemins de fer au aucun de ses officiers, au sujet de dommages subis par lui en rapport avec l'embranchement de Derby, dans le comté de Northumberland, N. B.

M. l'Orateur met devant la Chambre, copie de la réponse Son Excellence le Gouverneur-Général à l'adresse qui lui a été présentée par les deux Chambres à l'occasion de son départ du Canada, laquelle est lue comme suit :—

*Honorables membres du Sénat :*

*Messieurs de la Chambre des Communes :*

Je vous remercie cordialement des paroles bienveillantes dont vous vous êtes servis pour me dire adieu.

L'expression unanime de vos sentiments, manifestée par toute la députation du Canada, est un acte de haute portée, qui ne laisse au un doute sur sa signification.

Cet acte de courtoisie généreuse, je l'accepte de votre part et en votre qualité de représentants du peuple canadien, et je vous offre, ainsi qu'à vos commettants, l'expression de mes sentiments de reconnaissance provoqués par le grand honneur que vous me faites.

Je ne puis m'empêcher de faire allusion aux pertes récentes qu'ont éprouvées vos Chambres, non-seulement, M. l'Orateur, dans la personne de votre prédécesseur distingué au fauteuil du Sénat, de cet homme qui, par ses admirables qualités, s'était conquis le respect et l'affection de tous, mais je fais aussi allusion à la perte d'autres membres marquants des deux Chambres; et je regrette vivement que, de ce nombre, se trouve un de mes ministres des plus importants et des plus honorés. La mort, en frappant cet homme d'Etat, a privé le pays d'un de ses serviteurs dévoués et infatigables, et enlevé du même coup à l'Exécutif un de ses plus fidèles et loyaux conseillers.

Un séjour de près de cinq ans dans ce pays, en qualité de représentant de Sa Majesté, m'a fait porter un intérêt profond et constant à ses affaires; et je ne saurais trop apprécier l'avantage qui m'a été donné de pouvoir prendre part à l'administration du Canada et veiller de près au fonctionnement des institutions sages et libres qui vous régissent.

Je serai heureux si, à l'avenir, je puis, comme vous avez bien voulu le suggérer, mettre mon expérience au profit des intérêts de ce pays ou de son bien-être. Quoi qu'il en soit, je ne pourrai conserver pour le Canada d'autres sentiments que ceux de l'amitié à laquelle me lie la plus profonde reconnaissance, l'attachement et le respect.

Après un séjour agréable de plusieurs années au milieu de vous, je suis fondé, je l'espère, à vous féliciter sur le fait que, pendant ce temps les principes importants de la constitution fédérale ont subi victorieusement l'épreuve de l'expérience et sont considérés aujourd'hui comme formant la base d'un système politique durable et adaptés aux besoins de votre pays.

Vos rapports avec la mère-patrie ont été marqués, sans exception, par la plus franche cordialité. Il n'y a jamais eu de divergence d'opinion sérieuse entre le gouvernement de Sa Majesté et celui du Canada. Un libre échange d'opinions entre ces

deux gouvernements a, dans tous les cas, fait ressortir l'accord étroit qui les unit sur toutes les questions d'un intérêt vital ; et cet accord, je le crois, reflète l'estime toujours grandissante que nourrissent l'un envers l'autre les peuples, sur lesquels repose l'autorité de ces gouvernements.

Je me réjouis d'apprendre que vous vouliez bien reconnaître l'intérêt profond que m'inspire le progrès matériel de ce pays, et j'ai vu avec une satisfaction particulière votre allusion au parachèvement de la voie ferrée nationale qui unit aujourd'hui les provinces, œuvre qui a non-seulement contribué largement à la consolidation du pays, mais a de plus fortifié l'empire et agrandi ses ressources.

Je me félicite d'avoir pu encourager, en m'y associant, les généreux efforts du peuple canadien dans la voie des beaux-arts, de la littérature et des sciences ; et c'est avec plaisir que j'ai constaté que ces efforts avaient été couronnés de succès.

Messieurs, je ne puis passer sous silence l'allusion que vous faites à ma nomination au poste de représentant de Sa Majesté dans une autre partie de l'Empire, bien différente, il est vrai, de celle qui est en ce moment l'objet de vos travaux, mais faisant aussi partie intégrale de cet Empire dont les intérêts sont chers à tout sujet de Sa Majesté. Vos félicitations sur ma nomination et votre empressement à juger favorablement le choix qu'on a fait de moi pour remplir un poste aussi important que difficile, m'encourage à assumer toute la responsabilité qui s'y rattache.

Vos souhaits de bonheur sont sincères, j'en suis certain, et c'est avec un vif sentiment de reconnaissance que j'ai reçu l'expression du regret que vous cause notre départ du Canada.

L'allusion si aimable que vous faites à celle qui a partagé avec moi le bonheur des cinq années que j'ai passées au milieu de vous, nous est à tous deux très-sensible. Au nom de Lady Lansdowne et en mon nom, je vous remercie de votre délicate attention. Nous avons eu, pendant notre séjour au Canada, l'avantage de lier connaissance avec un bon nombre des membres des Communes et du Sénat, et le souvenir de cette intimité avec les représentants du peuple canadien sera toujours pour nous une source de satisfaction d'autant plus que vous nous avez donné l'assurance que l'estime que nous avons pour vous a été payée de retour.

Je ne manquerai pas de faire connaître à Sa Majesté votre dévouement inaltérable pour sa personne et votre loyauté à l'Empire.

C'est en son nom que je vous remercie et que je souhaite vivement à la population qui vous a confié la mission sacrée de sauvegarder ses intérêts dans les conseils de la nation, toutes les bénédictions nécessaires à l'établissement solide de la grandeur et de la bonne renommée du Canada.

J'espère que la Providence lui permettra longtemps encore d'offrir au monde le beau spectacle d'un peuple uni et content ; d'un peuple non-seulement fier de sa prospérité et confiant en son avenir, mais se glorifiant des liens qui l'unissent à l'Empire britannique et prêt à contribuer à la grandeur et au renom de la Couronne.

LANSDOWNE.

22 mai 1888.

Un message est reçu du Sénat, adoptant les bills suivants, sans amendements, savoir :—

Bill (No. 141) pour accorder à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public, pour les exercices expirant respectivement le 30e jour de juin 1888 et le 20e jour de juin 1889, et pour d'autres objets liés au service public.

Bill (No. 142) modifiant l'acte concernant les juges des cours provinciales, chapitre 138 des Statuts Révisés.

Un message est reçu de Son Excellence le Gouverneur Général, désirant la présence immédiate de la Chambre dans la salle des séances du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur et la Chambre se rendent au Sénat, où il plaît à Son Excellence de sanctionner les bills suivants au nom de Sa Majesté, savoir :—

Acte établissant de nouvelles dispositions au sujet de la Compagnie du chemin de fer de Brantford, Waterloo et Lac Erié.

Acte confirmant la charte de la Compagnie du chemin de fer Grand Central du Nord-Ouest.

Acte concernant la Convention internationale pour la protection des câbles sous-marins.

Acte à l'effet de constituer en corporation l'Académie Nisbet de Prince-Albert.

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Belleville au lac Nipissingue.

Acte modifiant les actes concernant la Compagnie du chemin de fer de la Montagne-de-Bois à Qu'Appelle.

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Chatham.

Acte modifiant l'Acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer de Maskinongé à Nipissingue.

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer des gypses et de colonisation de la Tobique.

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer du Sud-Ouest.

Acte conférant certains pouvoirs à la Compagnie de téléphone de la Nouvelle-Ecosse (à responsabilité limitée).

Acte autorisant la Compagnie d'assurance maritime des marchands du Canada à abandonner sa charte et liquider ses affaires.

Acte à l'effet de constituer en corporation la Compagnie d'exploitation de bois Bronson et Weston.

Acte constituant en corporation la Compagnie du pont d'hiver pour chemin de fer de la rivière Détroit.

Acte constituant en corporation la Compagnie du pont international de Grenville.

Acte modifiant de nouveau "l'Acte des procès expéditifs," chapitre cent soixante-quinze des Statuts révisés.

Acte autorisant la construction de ponts sur la rivière Assiniboine, à Winnipeg et au Portage-la-Prairie, à l'usage des chemins de fer et des voyageurs.

Acte modifiant de nouveau "l'Acte des Sauvages," chapitre quarante-trois des Statuts révisés.

Acte établissant de nouvelles dispositions au sujet de l'octroi d'une subvention à la Compagnie de chemin de fer de transport maritime de Chignectou (à responsabilité limitée.)

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de l'Île de Montréal.

Acte autorisant la ville de Kincardine, dans le comté de Bruce, à imposer et percevoir certains péages au havre de la dite ville.

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer New-York au Saint-Laurent et à Ottawa.

Acte modifiant les Statuts révisés du Canada, chapitre quatre-vingt-dix-sept, concernant les passages d'eau.

Acte constituant en corporation la Compagnie d'assurance Keystone contre l'incendie.

Acte constituant en corporation la Compagnie de bateaux et de tramway de Buffalo, Chippawa et Niagara-Falls.

Acte modifiant les différents actes relatifs au bureau de commerce de la cité de Toronto.

Acte constituant en corporation la Compagnie d'assurance de la Puissance sur les glaces.

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer Annapolis-Atlantique.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Central de Sainte-Catherine à Niagara.

Acte concernant le chemin de fer de l'Ontario Central.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer d'Ontario et Québec.

Acte concernant la Compagnie d'amélioration du haut de l'Outaouais.

Acte modifiant le chapitre vingt-sept des Statuts révisés, concernant le département des impressions et de la papeterie publiques.

- Acte concernant les annonces de fausse monnaie.  
 Acte concernant la Compagnie de colonisation des agriculteurs d'York.  
 Acte modifiant la loi concernant les marques frauduleusement apposées sur les marchandises.  
 Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer des Mille-Isles.  
 Acte modifiant l'Acte à l'effet de constituer le conseil d'administration du fonds de construction d'églises et presbytères de l'Eglise presbytérienne en Canada, pour le Manitoba et le Nord Ouest.  
 Acte modifiant le chapitre trente-deux des Statuts révisés, concernant les douanes.  
 Acte concernant l'agiotage sur stocks et sur marchandises.  
 Acte à l'effet de ratifier une hypothèque consentie par la Compagnie du chemin de fer Central à la *Central Trust Company* de New-York pour garantir une émission de débiteures.  
 Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Stanstead, Shefford et Chambly.  
 Acte autorisant la liquidation de la Banque de London, en Canada.  
 Acte pour faire droit à Eleonora Elizabeth Tudor.  
 Acte pour faire droit à Andrew Maxwell Irving.  
 Acte pour faire droit à Catherine Morrison.  
 Acte à l'effet d'autoriser l'emprunt de certaines sommes de deniers requises pour le service public.  
 Acte concernant l'intérêt payable sur les dépôts faits aux Caisses d'épargne des Postes et de l'Etat.  
 Acte modifiant le chapitre trente-quatre des Statuts révisés, concernant le Revenu de l'intérieur.  
 Acte concernant l'application de certaines lois y mentionnées à la province du Manitoba.  
 Acte modifiant l'Acte des poids et mesures à l'égard du contenu des colis de sel.  
 Acte modifiant le chapitre trente-trois des Statuts révisés du Canada, concernant les droits de douane.  
 Acte établissant de nouvelles dispositions au sujet de la construction du chenal des navires entre Montréal et Québec.  
 Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte des terres fédérales.  
 Acte modifiant l'Acte concernant les lettres patentes entachées d'erreurs, et le dégrèvement des biens engagés à la Couronne.  
 Acte modifiant l'Acte de tempérance du Canada.  
 Acte à l'effet de modifier l'Acte de tempérance du Canada.  
 Acte modifiant de nouveau l'Acte des cours Suprême et de l'Echiquier, chapitre trente-cinq des Statuts révisés du Canada.  
 Acte modifiant un acte de la présente session, intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Central de Sainte-Catherine à Niagara."  
 Acte modifiant "l'Acte des élections fédérales," chapitre huit des Statuts révisés du Canada.  
 Acte modifiant l'Acte d'inspection des bateaux à vapeur, chapitre soixante-dix-huit des Statuts révisés.  
 Acte concernant certaines avances faites aux Commissaires du havre de Québec.  
 Acte modifiant de nouveau le chapitre cinquante et un des Statuts révisés du Canada, "Acte de la propriété foncière dans les Territoires."  
 Acte modifiant l'acte de la présente session, intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Stanstead, Shefford et Chambly."  
 Acte concernant une certaine convention entre le gouvernement du Canada et la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.  
 Acte modifiant de nouveau l'Acte de procédure criminelle.  
 Acte modifiant le chapitre seize des Statuts révisés, "concernant le Haut Commissaire du Canada dans le Royaume-Uni."  
 Acte modifiant de nouveau les Statuts révisés, chapitre cinq, concernant le cens électoral.

Acte modifiant l'Acte concernant les brevets d'invention.

Acte à l'effet d'étendre la juridiction de la cour Maritime d'Ontario.

Acte modifiant l'Acte de la représentation des Territoires du Nord-Ouest.

Acte modifiant "l'Acte des banques," chapitre cent vingt des Statuts révisés du Canada.

Acte modifiant les Statuts révisés du Canada, chapitre cinquante, concernant les territoires du Nord-Ouest.

Acte modifiant le chapitre cent soixante-dix-huit des Statuts révisés du Canada, "Acte des convictions sommaires."

Acte modifiant le chapitre cent vingt-quatre des Statuts révisés, concernant les assurances.

Acte autorisant l'octroi de subventions pour aider à la construction des lignes de chemins de fer y mentionnées.

Acte concernant les chemins de fer.

Acte modifiant l'Acte du service civil, chapitre dix-sept des Statuts révisés du Canada.

Acte à l'effet de modifier le chapitre cent trente-huit des Statuts révisés, concernant les juges des cours provinciales.

Alors l'Honorable Orateur de la Chambre des Communes a adressé la parole à Son Excellence le Gouverneur-Général comme suit :—

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE :

"Les Communes du Canada ont voté les subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses du service public.

"Au nom des Communes, je présente à Votre Excellence le bill suivant :

'Acte pour accorder à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public, pour les exercices expirant respectivement le 30e jour de juin 1888 et le 30e jour de juin 1889, et pour d'autres objets liés au service public,'

que je prie humblement Votre Excellence de sanctionner."

A ce bill la sanction royale a été donnée dans les termes suivants :

"Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur-Général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill."

Après quoi, il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général de clore la DEUXIÈME SESSION DU SIXIÈME PARLEMENT de la PUISSANCE par le discours suivant :

*Honorables Messieurs du Sénat :*

*Messieurs de la Chambre des Communes :*

En terminant la présente session du parlement, je désire exprimer mon appréciation de l'empressement et du zèle dont vous avez fait preuve dans l'accomplissement de vos devoirs publics.

La mesure pour la ratification du Traité des Pêcheries conclu au commencement de cette année entre les plénipotentiaires de Sa Majesté et ceux des Etats-Unis, à laquelle j'ai donné la sanction de la Reine, sera, je crois, reçue avec satisfaction par la population de tout le Canada comme offrant une preuve incontestable du désir constant du Canada d'arriver à un règlement équitable et honorable de toutes les questions découlant de l'interprétation de la Convention de 1818.

J'espère avec un certain degré de confiance que les différentes autorités dont la sanction du Traité est nécessaire à son opération, ne seront pas insensibles aux grands avantages qui découleraient pour les deux pays de la suppression d'une source aussi féconde d'aigreur et de ressentiment.

L'arrangement en vertu duquel la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique a renoncé aux privilèges exclusifs qu'elle possédait en vertu de la clause 15 du premier contrat passé entre Sa Majesté et la compagnie sera, je le prévois, accepté par tous, et, en augmentant ses ressources financières, il permettra à la compagnie

---

de répondre et subvenir aux besoins toujours croissants de la vaste région que dessert son chemin de fer.

L'extension à la population des territoires du Nord-Ouest d'une plus grande autonomie que celle dont elle a joui jusqu'à présent est une preuve satisfaisante du rapide développement de cette importante portion de la Confédération, et aura, je l'espère, des résultats avantageux.

Je suis heureux de croire que la perspective d'une forte immigration d'une classe de colons désirables, est, cette année, plus grande que jamais.

Les différentes modifications apportées aux lois relatives au revenu de l'intérieur, aux chemins de fer, au service civil et à d'autres actes affectant les intérêts publics, que vous avez adoptées, semblent bien propres à répondre aux circonstances qui les rendaient nécessaires.

*Messieurs de la Chambre des Communes :*

Au nom de Sa Majesté, je vous remercie des subsides que vous avez volontiers votés pour les besoins du service public.

*Honorables Messieurs du Sénat :*

*Messieurs de la Chambre des Communes :*

Je ne puis me séparer de vous pour la dernière fois sans exprimer ici mon profond regret que mes relations officielles avec votre pays soient terminées. C'est une source de grande satisfaction pour moi de rappeler, dans cette circonstance, le fait que dans les quelques dernières heures vous avez bien voulu m'assurer de la faveur avec laquelle vous avez regardé mes efforts pour accomplir la tâche que m'avait confiée Sa Majesté.

L'intérêt que je porte au Canada ne cessera pas avec mon départ de ses rives, et je prie Dieu que dans l'avenir sa population puisse jouir en abondance de tous les bienfaits qu'il est au pouvoir de la Providence de lui accorder.

Le parlement du Canada est alors prorogé jusqu'à samedi, le 30 juin courant.

**JOSEPH ALDRIC OUMET,**

*Orateur*

---

---

**No. 61.**

---

OTTAWA, MARDI, 22 MAI, 1888.

---

---

2<sup>e</sup> Session, 6<sup>e</sup> Parlement, 51 Victoria, 1888.

---

---

**PROCÈS-VERBAUX**

DE LA

**CHAMBRE DES COMMUNES.**

---

---

OTTAWA:

IMPRIMERIE MACLEAN, ROGERS ET CO  
1888.

## APPENDICE No. 1

DES

# PROCES-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

SÉANCE DU JEUDI, 1<sup>er</sup> MARS 1888.

LETTRES ET PAPIERS concernant la destitution de MM. A. E. Poirier, E. Tremblay et R. Tremblay, qui ont été employés jusqu'à une date récente comme traducteurs français des "Débats" de la Chambre.

I.

OTTAWA, 22 mai 1887.

*A M. l'Orateur de la Chambre des Communes :*

MONSIEUR L'ORATEUR,—J'ai eu l'honneur de vous représenter verbalement, au commencement de cette session et depuis, que parmi les employés au service de cette Chambre se trouvent trois personnes dont la conduite, durant la vacance qui s'est écoulée depuis la dernière session, a été notoirement contraire aux sentiments de respect et de déférence qui doivent guider la conduite des employés du parlement.

Ces trois personnes sont Messieurs A. E. Poirier, Ernest Tremblay et Rémi Tremblay, traducteurs français du *Hansard*.

Ces personnes ont fait, avec une violence inqualifiable, la dernière campagne électorale, tant sur les *hustings* que dans la presse,—ont écrit et dit sur mon compte des choses tellement offensantes et calomnieuses que je ne saurais ni leur parler, ni les saluer dans cette Chambre, et je suis sincère en disant que leur présence dans l'enceinte de cette Chambre est pour moi une "nuisance" à laquelle il me semble qu'on n'a pas le droit de soumettre un député.

Je me permets de vous représenter, M. l'Orateur, que les employés de la Chambre, tout en ayant le droit d'avoir leurs opinions politiques et de les exprimer par leur vote aux élections des députés, se rendent coupables d'une grosse inconvenance, pour ne pas employer une expression plus vive, quand ils s'attaquent personnellement aux députés de cette Chambre et aux membres de l'administration, et méritent par là de subir le sort de ceux qui se rendent coupables d'une telle inconduite dans une maison bien dirigée, savoir d'être renvoyés du service :

M. Poirier, dans de nombreuses assemblées politiques, s'est servi à mon égard et en ma présence, entre autres expressions, des suivantes : "Un pendard," "un spéculateur véreux," "un esclave des loges orangistes," "un renégat à ses croyances et à sa nationalité," "un homme pour qui la véracité n'était qu'un vain mot," et de foule d'autres expressions tout aussi flatteuses que celles là.

Du reste, M. Poirier, dans ses accès d'invectives contre moi, mettait son emploi au jeu, offrait ce qu'il appelait le "sacrifice de ses intérêts personnels" comme preuve de son dévouement à la cause populaire.

M. Ernest Tremblay a publié contre moi personnellement une brochure injurieuse que je n'ai lue que depuis quelques semaines et que je vous transmets en soulignant quelques-unes des nombreuses amabilités dont cet ouvrage est rempli. M. Tremblay a fait la campagne électorale, dans plusieurs comtés, d'une manière on ne peut plus violente contre des députés qui siègent dans cette Chambre.

M. Rémi Tremblay a aussi "bravé le risque de perdre sa position," comme il le disait lui-même en faisant la campagne électorale sur les hustings, et dans la presse sous sa signature.

Voici quelques extraits des violences de langage de ce monsieur, extraits que j'ai recueillis à la hâte et qui donnent une idée de ce que devait être la virulence de ses diatribes sur les hustings :

"Jamais plus belle occasion n'avait été offerte au public, pour prouver aux gouvernants que lorsqu'ils ont perdu tout sentiment d'honneur, toute notion d'équité, tout principe de justice, tout sens du juste et de l'injuste, le peuple est là pour les rappeler au devoir."

"Le vice triomphant insulte à la vertu terrassée. L'orangisme, ce monstre hideux que l'enfer a vomi sur le Canada, lève sa tête horrible et jette un regard de convoitise sur la proie que l'odieuse trahison s'apprête à lui livrer."

"Les pendards sont dans la jubilation. Ils ont réussi à proclamer à la face de l'univers que nous sommes un peuple de sans-cœur et de vendus."

"La ré-élection de tous les ministres pendards et le maintien au pouvoir de Sir John et de ses complices, souille d'une nouvelle tache, encore plus ignoble que la première, notre blason qui était pourtant déjà suffisamment maculé."

Et après les élections, lorsque le pays eut rendu ce verdict et que la présente députation fut élue, M. Rémi Tremblay publia la tirade injurieuse qui suit :—

#### AUX CHEVALIERS DU NŒUD COULANT.

Enfin vous l'avez eu votre jour de victoire ;  
 Vous avez souffleté la patrie aux abois.  
 Pour vous la trahison est un titre de gloire,  
 Vous prodiguez l'opprobre au noble sang gaulois.  
 Honte éternelle à vous renégats, mercenaires,  
 Pour qui le vil métal est la suprême loi.  
 Courtisans d'une secte aux instincts sanguinaires,  
 Traîtres au sol natal, traîtres à votre foi,  
 Enfants dégénérés d'une race virile,  
 Conçus par l'intérêt, enfantés par la peur :  
 Battez des mains, riez, ô phalange servile :  
 On nous prend, grâce à vous, pour un peuple sans cœur.  
 Vous qui d'un zèle outré nous donnâtes la preuve,  
 Quand la patrie en deuil appela ses enfants,  
 Vous nous avez trahis au moment de l'épreuve  
 Et vous rampez aux pieds des vainqueurs triomphants.  
 En dépit du courroux que vous fîtes paraître  
 Quand le sang d'un martyr eut rougi l'échafaud,  
 On vous a vus bientôt, sur un signe du maître,  
 Insulter la victime, exalter le bourreau ;  
 Depuis lors, piétinant sur le cadavre inerte  
 De celui qui mourut pour défendre les siens,  
 Vous n'avez eu qu'un but : consommer notre perte,  
 Triomphez aujourd'hui, vils politiciens.  
 Ah ! vous avez voulu nous traîner dans la boue  
 Et souiller dans le sang votre immonde drapeau.  
 Aux soufflets de vos chefs présentant notre joue,  
 Vous nous avez livrés comme on livre un troupeau.  
 Eh bien ! vos propres fils, évoquant la mémoire  
 De vos tristes exploits, seront saisis d'horreur,  
 Car vos ignobles noms, abhorrés dans l'histoire,  
 Rediront notre honte et votre déshonneur.

RÉMI TREMBLAY.

STOKE-CENTRE, 28 février 1887.

Pour ces raisons, M. l'Orateur, je demande le renvoi de MM. A. E. Poirier, Ernest Tremblay et Rémi Tremblay, du service de cette Chambre, où ils sont employés comme traducteurs français du *Hansard*.

J. A. CHAPLEAU.

OTTAWA, 25 mai 1887.

Je corrobore les faits énoncés dans la lettre ci-dessus, en ce qui concerne Rémi Tremblay, et je demande sa destitution.

W. B. IVES, M. P.

Richmond et Wolfe.

*A l'honorable Orateur de la Chambre des Communes.*

MONSIEUR, — J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur la conduite d'un certain Rémi Tremblay, employé de la Chambre des Communes, lors de la dernière élection d'un député à la dite Chambre des Communes pour les comtés de Richmond et Wolfe.

Le dit Rémi Tremblay a pris une part extrêmement active, contre moi, à la dite élection. Il a assisté à une convention dont il faisait partie comme délégué, tenue pour le choix d'un candidat destiné à me faire de l'opposition. Il a convoqué plusieurs assemblées publiques dans le district électoral dans l'intérêt de mon adversaire et y a porté la parole, se servant, contre moi et contre le gouvernement, du langage le plus violent et le plus injurieux ; il a assisté à une assemblée publique le jour de la nomination où nous étions présents mon adversaire et moi, il y a parlé, et en cette occasion, il a tenté fréquemment et d'une manière agressive et blessante, de m'empêcher de parler moi-même. Il a aussi publié divers articles dans la presse m'injuriant ainsi que le gouvernement ; il était et est encore un partisan violent. Il est indigne de la position qu'il occupe. Sa présence m'est désagréable et il est impossible d'entretenir aucun rapport avec lui ; je demande qu'il soit renvoyé du service de la Chambre des Communes.

J'ai l'honneur d'être,

Votre obéissant serviteur,

W. B. IVES, M. P.

CANADA, }  
 PROVINCE DE QUÉBEC, }  
 District de Saint-François. }

Je, soussigné, Pierre Bouchard, industriel à Stoke, déclare que je connais Rémi Tremblay, de Stoke, un des traducteurs du *Hansard*, que je suis en mesure de déclarer positivement qu'en automne dernier, au moment de la campagne électorale pour le renouvellement de la Chambre Provinciale de Québec, le dit Rémi Tremblay a, dans une assemblée publique, affirmé que : le gouvernement conservateur était un gouvernement corrompu et de pendards, et qu'il avait à la Chambre d'Ottawa une position qu'il ne devait pas aux conservateurs et qu'il était parfaitement indépendant d'eux, et faisant comprendre au public que le gouvernement ne pourrait pas facilement le remplacer. Entre autres choses, je me souviens qu'il a dit qu'il devait sa position à ses seules capacités.

Au cours de la campagne électorale pour le renouvellement des Chambres fédérales, il est à ma connaissance qu'il a tenu une assemblée publique dans une maison d'école dans le petit rang de Stoke, à laquelle j'assistais et où le dit Rémi Tremblay a violemment attaqué le gouvernement conservateur.

Je fais cette déclaration solennelle, la croyant consciencieusement vraie, en vertu de l'acte passé dans la 37<sup>me</sup> année du règne de Sa Majesté, intitulé : " Un acte pour la suppression des serments volontaires et extra judiciaires."

PIERRE BOUCHARD.

Signé et reconnu devant moi }  
 à Sherbrooke, ce 9<sup>me</sup> jour }  
 de juin de l'année 1888. }

A. G. WOODWARD, J. P.

CANADA, }  
 PROVINCE DE QUÉBEC, }  
 District de Saint-François }

Nous, soussignés, Isaac Gauthier, commissaire d'école dans le 4<sup>e</sup> rang de Stoke, et Sébastien Georges Lieutenant, cultivateur dans le 6<sup>e</sup> rang de Stoke, déclarons que nous connaissons Rémi Tremblay de Stoke, un des traducteurs du *Hansard*, et nous sommes en mesure de déclarer positivement, qu'au cours de la dernière campagne électorale pour le renouvellement de la Chambre fédérale, le dit Tremblay a tenu des assemblées publiques dans différents endroits du dit lieu de Stoke et y a violemment attaqué le gouvernement conservateur.

Nous faisons cette déclaration solennelle, la croyant consciencieusement vraie,

en vertu de l'acte passé dans la 37<sup>e</sup> année du règne de Sa Majesté, intitulé : " Un acte pour la suppression des serments volontaires et extra-judiciaires."

ISAAC GAUTHIER,  
S. G. LIEUTENANT.

Signé et reconnu devant moi, }  
à Sherbrooke ce 9<sup>e</sup> jour }  
de juin de l'année 1887. }

A. G. WOODWARD, J. P.

CANADA, }  
PROVINCE DE QUÉBEC, }  
District de Saint-François. }

Je, Henry Walter Mulvena, de la cité de Sherbrooke, dans le district de Saint-François, avocat, déclare solennellement : Qu'il est à ma connaissance personnelle que Rémi Tremblay, alors domicilié à Stoke, a pris une part active aux élections fédérales en janvier et février derniers, et qu'il y a fait preuve d'un esprit de parti des plus acerbe ; qu'il a adressé la parole dans des assemblées tenues en diverses paroisses ; et, qu'une fois entre autres, il s'est servi, comme argument contre le gouvernement, du fait que tout en étant un employé du service civil, il se voyait forcé de condamner le gouvernement.

Et je fais cette déclaration solennelle, la croyant consciencieusement vraie, et en vertu de l'acte passé dans la 37<sup>e</sup> année du règne de Sa Majesté, intitulé : " Acte pour la suppression des serments volontaires et extra-judiciaires."

H. W. MULVENA.

Signé et reconnu devant moi, à Sher- }  
brooke, dans le district de Saint- }  
François, ce 7<sup>e</sup> jour de juin, 1887. }

WM. MURRAY, J. P.

CANADA, }  
PROVINCE DE QUÉBEC, }  
District de Saint-François. }

Je, Jean Evangéliste Plamondon, cultivateur, de Wotton, dans le district de St-François, déclare solennellement comme suit :

Je connais Rémi Tremblay, du canton de Stoke, l'un des traducteurs du *Hansard*, à Ottawa ;

J'ai pris part à la dernière élection fédérale tenue dans le district électoral de Richmond et Wolfe, tenue le 22 février dernier.

A ma connaissance personnelle, le dit Rémi Tremblay a pris une part active à la dite élection dans l'intérêt du candidat libéral, monsieur Greenshields.

Le, ou vers le treize février dernier, à l'endroit appelé St-Camille, dans le comté de Wolfe, le dit Rémi Tremblay prit part à la discussion publique et fit un discours public en faveur du dit candidat libéral, en dénonçant fortement le gouvernement de Sir John A. Macdonald et le parti conservateur, en faisant à M. Ives (aussi présent à l'assemblée) des reproches amers pour la conduite qu'il (M. Ives) avait tenue relativement à l'exécution de Louis Riel.

Le dit Tremblay a déclaré dans ce discours, qu'il ne craignait pas de s'exposer de perdre sa place de traducteur pour défendre ce qu'il appelait la cause nationale.

Lors de la mise en nomination des candidats, à Danville, je me suis trouvé avec le dit Tremblay à l'Hôtel Gibson, où eut lieu une discussion à laquelle le dit Tremblay a pris part en soutenant chaudement la cause libérale et la candidature de Greenshields.

Et je fais cette déclaration solennelle, la croyant consciencieusement vraie, en vertu de l'Acte passé dans la trente-septième année du règne de Sa Majesté, intitulé : " Un acte pour la suppression des serments volontaires et extra-judiciaires."

J. E. PLAMONDON.

Signé et reconnu devant moi }  
à Sherbrooke, ce 4<sup>ème</sup> }  
jour de juin 1887. }

H. C. WILSON, J. P.

CANADA. }  
 PROVINCE DE QUÉBEC. }

Je, Jacques Picard, notaire, de Wotton, comté de Wolfe, district de Saint-François, et député à la législature de Québec pour les comtés unis de Richmond et Wolfe, déclare solennellement ce qui suit :—

Que je connais personnellement depuis au delà de quinze ans, M. Rémi Tremblay de Stoke Centre, employé par la Chambre des Communes, à Ottawa, comme traducteur du *Hansard* ;

Qu'à ma connaissance, le dit Rémi Tremblay a pris une part active dans la dernière élection fédérale, notamment dans la division électorale de Richmond et Wolfe, en faveur de M. Greenshields, le candidat libéral ;

Que j'ai rencontré le dit Rémi Tremblay dans une assemblée publique et politique, qui a eu lieu à Saint-Camille, le ou vers le 13 février dernier, où il y avait de réunis depuis 80 à 100 électeurs ; à cette même assemblée étaient aussi présents M. Ives, le candidat conservateur, M. Mulvena, avocat de Sherbrooke, et M. Patrick Brady, cultivateur de Wotton, comme orateurs dans les intérêts de M. Ives ;

Qu'à cette assemblée, M. Tremblay se trouvant seul de son côté, eut occasion de faire trois discours, où il attaqua violemment l'administration conservatrice sur la politique en générale, et dénonçant surtout Sir John A. Macdonald et M. Chapleau comme les ennemis les plus acharnés des Canadiens-français ; accusant, de plus, Sir John d'être le grand chef des orangistes, etc., etc. Qu'il était dans l'intérêt des habitants canadiens-français de la province de Québec d'en finir de suite avec ce chef orangiste, et de former une alliance avec M. Blake, l'ennemi des sociétés secrètes ;

Dans le cours de ses remarques, M. Tremblay a dit de plus ceci : Quant à lui, quoique employé par un gouvernement conservateur, il ne craignait point de risquer un salaire de mille piastres par année pour exprimer ses opinions et dénoncer la mauvaise conduite des conservateurs, notamment dans l'affaire Riel. De plus, qu'il s'attendait à ce que M. Ives lui tiendrait compte de sa conduite, en cette élection, mais que rien n'y faisait, c'était son patriotisme qui le conduisait.

Je fais cette déclaration solennelle, la croyant consciencieusement vraie, en vertu de l'acte passé dans la 37<sup>e</sup> année du règne de Sa Majesté, intitulé : " Un acte pour la suppression des serments volontaires et extra-judiciaires."

J. PICARD.

Signé et reconnu devant moi, à }  
 Wotton susdit, ce huitième jour }  
 de juin 1887.

JOSEPH BOURQUE, J. P.

CANADA, }  
 PROVINCE DE QUÉBEC, }

Nous, Joseph Tête, forgeron, et Ernest Gouin, cultivateur, tous deux du canton de St. Camille, déclarons solennellement ce qui suit :

Que nous connaissons personnellement M. Rémi Tremblay, de Stoke Centre, employé par la Chambre des Communes à Ottawa, comme traducteur du *Hansard*.

Que le dit Rémi Tremblay a pris une part active dans la dernière élection fédérale, notamment dans la division électorale de Richmond et Wolfe, en faveur de M. Greenshields, le candidat libéral.

Que nous avons rencontré le dit Rémi Tremblay dans une assemblée publique et politique qui a eu lieu ici, à St. Camille, le ou vers le 13 février dernier, où il y avait de réunis, depuis 80 à 100 électeurs. A cette même assemblée étaient aussi présents M. Ives, le candidat conservateur, M. Mulvina, avocat de Sherbrooke, M. Patrick Brady et J. Picard, M. P., de Wotton, dans les intérêts de M. Ives.

En cette assemblée M. Tremblay se trouvant seul de son côté, eut occasion de faire trois discours, où il attaqua violemment l'administration conservatrice, entr'autres dénonçant Sir John A. Macdonald et M. Chapleau comme les ennemis les plus acharnés des Canadiens-français ; et que lui il était employé sous le gouvernement mais qu'il ne craignait pas de risquer un salaire de mille piastres par année pour

exprimer et dénoncer la mauvaise conduite des conservateurs, notamment dans l'affaire Riel.

De plus il s'attendait à ce que M. Ives lui tînt compte de sa conduite en cette élection, mais que rien n'y faisait, c'était son patriotisme qui le conduisait.

Nous faisons cette déclaration solennelle, la croyant consciencieusement vraie en vertu de l'acte passé dans la 37<sup>e</sup> année du règne de Sa Majesté, intitulé : " Un acte pour la suppression des serments volontaires et extra-judiciaires."

J. TÊTU.  
ERNEST GOUIN.

Signé et reconnu devant moi }  
à St. Camille, ce 8<sup>e</sup> jour }  
de juin 1887.

JOSEPH BOURQUE, J. P.

CANADA }  
PROVINCE DE QUÉBEC, }

Nous, Cyprien Gosselin et Louis Vigneux, tous deux cultivateurs du canton de Wotton, déclarons ce qui suit :

Qu'il est à notre connaissance que un Rémi Tremblay de Stoke, a pris une part active dans la dernière élection fédérale, notamment dans la division électorale de Richmond et Wolfe.

Que le ou vers le 20<sup>e</sup> jour de février dernier, nous avons rencontré ici, à Wotton, le dit Rémi Tremblay et nous l'avons entendu ce jour-là, après la grand'messe, faire un discours politique en faveur de M. Greenshields, et attaquant violemment le gouvernement conservateur. Il accusait aussi Sir John A Macdonald d'être le grand chef des Orangistes, et le dénonçant lui et M. Chapleau comme ennemis des Canadiens-français de la province de Québec, et qu'il fallait en finir le plutôt possible avec ce vieux chef orangiste, et s'allier avec M. Blake l'ennemi des sociétés secrètes ;

Quant à lui, quoique employé par un gouvernement conservateur il ne craignait pas de risquer un salaire de mille piastres par année en dénonçant la mauvaise conduite des conservateurs, notamment dans l'affaire Riel.

Nous faisons cette déclaration solennelle, la croyant consciencieusement vraie, en vertu de l'acte passé dans la 37<sup>me</sup> année du règne de Sa Majesté, intitulé : " Un acte pour la suppression des serments volontaires et extra-judiciaires.

Signé et reconnu devant moi, à Wotton }  
ce 9<sup>me</sup> jour de juin 1887.

CYPRIEN GOSSELIN,

LOUIS <sup>sa</sup> × VIGNEUX.  
marque

JOSEPH BOURQUE, J. P.

OTTAWA, 4 juin 1887.

A l'hon. J. A. OUMET, Orateur de la Chambre des Communes.

MONSIEUR L'ORATEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre d'hier par laquelle vous me communiquez une requête de l'honorable monsieur J. A. Chapleau, en date du 22 mai dernier, demandant mon renvoi du *Hansard* parce que *durant la vacance qui s'est écoulée depuis la dernière session*, ma conduite aurait été " notoirement contraire aux sentiments de respect et de déférence qui doivent guider la " conduite des employés du parlement."

Si je croyais vous être agréable, M. l'Orateur, en vous donnant des explications détaillées en réponse à cette lettre, je m'empresserais de vous les donner ; mais à quoi bon ? je relève du comité spécial de la Chambre désigné sous le nom de " Comité des Débats " et je suis en état de démontrer à ce comité—s'il me fait l'honneur de m'appeler devant lui—que je n'ai rien fait qui le justifierait de demander ma destitution à la Chambre.

Voici, toutefois, ce que je puis répondre à l'honorable Secrétaire d'Etat :

Je me suis occupé de politique *durant la vacance qui s'est écoulée depuis la dernière session*, et j'ai pris la parole dans un certain nombre d'assemblées publiques ; mais en

faisant cela, j'ai exercé un droit reconnu aux membres de notre bureau par les principaux organes français du gouvernement; un droit que plusieurs membres de cette Chambre et du Sénat m'ont invité à exercer; un droit que mes collègues conservateurs du *Hansard* ont exercé comme moi; un droit que l'honorable Secrétaire d'Etat lui-même a paru reconnaître jusqu'à ces derniers temps, puisqu'il a attendu jusqu'au 22 mai 1887, pour se plaindre de moi et qu'il n'a pas tenu compte de ma participation aux luttes qui ont précédé la vacance qui s'est écoulée depuis la dernière session.

Maintenant, s'il m'est arrivé d'employer dans mes discours des expressions qui ont pu être désagréables à l'honorable Secrétaire d'Etat, j'en suis bien affligé; mais c'est mon humble conviction que je n'ai jamais fait qu'exercer un droit parfaitement reconnu et que je suis toujours resté dans les bornes d'une légitime défense.

J'ajouterai en terminant, M. l'Orateur, que je nie formellement avoir jamais calomnié l'honorable Secrétaire d'Etat.

J'ai l'honneur d'être, monsieur l'Orateur, votre humble serviteur,

A. E. POIRIER, traducteur au "*Hansard*."

OTTAWA, 2 juin 1887.

MONSIEUR L'ORATEUR,—J'accuse avec empressement réception de votre missive me communiquant une lettre à vous adressée par M. W. B. Ives, député de Richmond et Wolfe. Avant de répondre aux nombreuses accusations portées contre moi, qu'il me soit permis de vous faire remarquer que notre bureau relève directement d'un comité de la Chambre et de vous demander si je dois adresser ma réponse à ce comité. Cependant, comme je tiens énormément à détruire la fâcheuse impression que cette lettre a dû produire dans votre esprit, je me permettrai de vous donner quelques explications que je m'efforcerai de rendre aussi succinctes que possible :

Vous me connaissez, Monsieur l'Orateur; vous savez que si j'ai le tort d'exprimer ouvertement mes opinions, du moins, je n'ai pas l'habitude de me servir d'un langage indigne d'un homme bien élevé. J'ai toujours su respecter mes adversaires, parmi lesquels je ne me connaissais pas d'ennemis. Journaliste, il m'est arrivé de blâmer le gouvernement, mais je l'ai toujours fait en termes polis. Electeur dans les comtés de Richmond et Wolfe, j'ai combattu la candidature de M. Ives, mais, contrairement à ce qu'il insinue dans sa lettre, je me suis conduit d'une façon telle que je n'ai pas à en rougir.

Procédons avec ordre et voyons d'abord en quoi cette lettre pêche contre l'exactitude.

1o. Il est inexact qu'aux assemblées auxquelles j'ai assisté, je me sois servi d'un langage violent et injurieux à l'adresse du gouvernement, encore moins à l'adresse de M. Ives. J'ai condamné la politique du gouvernement en ce qui concerne les affaires du Nord-Ouest. Je l'ai fait d'une façon générale. J'ai fait de la discussion politique et j'ai évité avec soin toute espèce de personnalités.

2o Il est inexact qu'à l'assemblée publique tenue à Danville le jour de la nomination, je l'aie interrompu, lui, ou n'importe quel autre orateur, non pas fréquemment comme il le dit, mais pas même une seule fois.

3o Il est inexact que j'aie écrit dans les journaux des articles injurieux pour M. Ives et pour le gouvernement. J'ai écrit deux fois dans le *Progrès de l'Est* des lettres où il n'est nullement question de M. Ives ni du gouvernement. Je nie formellement avoir jamais mentionné le nom de M. Ives dans aucun journal du Canada.

4o M. Ives m'accuse d'être partisan outré: c'est toujours le contraire qu'on m'a reproché jusqu'à présent.

5o M. Ives me trouve indigne de la position que j'occupe. La question de compétence ayant été réglée au moyen d'un concours que j'ai subi avant ma nomination, nous devons l'écarter. Quant à ma conduite, elle a toujours été assez régulière pour pouvoir soutenir avantageusement l'épreuve d'une enquête loyale.

Notre position n'équivaut en aucune manière à celle des employés du service civil. Ceux-ci relèvent directement du gouvernement dont les membres sont pris dans un seul parti politique; mais nous appartenons à la Chambre des Communes,

laquelle se compose des représentants de toutes les nuances de l'opinion générale. La Chambre, par la voix de plusieurs députés, nous a reconnu le droit de faire du journalisme politique et de la polémique orale. Ce droit implique nécessairement celui de combattre le ministère, comme il comporte catégoriquement celui de le soutenir. Cette faculté donne au personnel de notre bureau un cachet d'indépendance, auquel, j'en suis convaincu, tiennent autant que moi ceux des amis du gouvernement que j'ai le plaisir de compter parmi mes collègues. Ils sont trop soucieux de leur dignité pour vouloir me contredire sur ce point, le seul sur lequel nous sommes tous d'accord.

Que, dans la chaleur de la lutte, il nous échappe des expressions qui dépassent les bornes de la modération, c'est possible, c'est même tout à fait probable; mais j'atteste ici ma conscience que la chose ne m'est pas arrivée. Je suis persuadé que c'est à la connaissance insuffisante du français chez M. Ives, qu'il faut attribuer l'erreur qu'il commet, involontairement, sans doute, à mon préjudice. Au surplus, M. Ives est aujourd'hui membre du parlement. Il ne l'était pas pendant la dernière lutte électorale; et je soumets très respectueusement qu'il ne saurait, en stricte justice, se prévaloir d'immunités qu'il ne possédait certainement point lors de la commission de l'offense supposée.

Si je comprends bien, l'ensemble de ma personne déplaît à l'honorable représentant de Richmond et Wolfe. Je le déplore plus que tout autre et je crois avoir raison; mais ne croyez-vous pas, monsieur l'Orateur, que ce serait payer bien cher ce défaut d'agrément dans la tournure que de me voir jeter sur le pavé avec la femme et les enfants dont l'existence dépend de mon travail.

Nous voici, monsieur l'Orateur, en présence de l'affirmation d'un membre de l'honorable corps dont vous présidez les délibérations avec tout l'esprit de justice et toute la dignité désirables, et la dénégation formelle, péremptoire, absolue d'un employé de cette chambre. Le désavantage de ma position ne vous échappe pas plus qu'à moi. J'ai donc un grand besoin de toute la protection légitime qu'il est en votre pouvoir de donner. J'y compte avec confiance, persuadé que vous empêcherez qu'on ne prenne à mon égard une décision sommaire sans que j'aie l'occasion de faire entendre ma défense en temps et lieux opportuns.

Agréés, monsieur l'Orateur, l'assurance du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur,

RÉMI TREMBLAY.

OTTAWA, 4 juin 1887.

MONSIEUR L'ORATEUR, — J'accuse respectueusement réception de votre lettre datée d'hier me transmettant une lettre à vous adressée par l'honorable M. Chapleau, secrétaire d'Etat, en date du 22 mai dernier.

Avant-hier, j'ai eu l'honneur de vous transmettre quelques explications relatives aux accusations portées contre moi par M. W. B. Ives, député de Richmond et Wolfe. Qu'il me soit permis de réitérer ici qu'en prenant une part active aux dernières élections et en exprimant mon opinion dans la presse, je n'ai fait qu'exercer un droit qui n'a jamais été nié aux traducteurs des *Débats*, qui, au contraire, nous a été solennellement reconnu, et dans le comité duquel nous relevons et dans la Chambre, puisqu'on s'est appuyé sur le fait que nous sommes journalistes pour s'opposer à l'augmentation de notre salaire. L'honorable M. Chapleau, lui-même, à la séance du 2 avril 1884, (voir page 1353, version française des *Débats*) s'est exprimé comme suit :

“ Nous n'avons pas à nous occuper des couleurs politiques des rapporteurs et des traducteurs des *Débats*.”

M. Bergin s'est exprimé dans le même sens.

Lorsque j'ai été, non seulement nommé traducteur français des *Débats*, mais encore spécialement chargé de la traduction en langue anglaise de tous les discours prononcés en français, on ne m'a pas demandé de renoncer au journalisme. On savait

que j'avais le tort d'avoir des opinions à moi et de les exprimer sans ambages. On ne m'a pas demandé de modifier ma manière de voir. J'ai continué depuis à faire du journalisme à ma manière, et c'est la première fois qu'on me nie le droit d'apprécier les hommes et les choses conformément aux dictées de ma conscience.

Si j'ai pu écrire des choses blessantes à l'adresse de ceux dont je ne partage pas les opinions politiques, je le regrette pour eux et pour moi. Ce sont les idées et non les hommes que j'ai voulu combattre. Mais vous remarquerez, monsieur l'Orateur, que, même dans tout ce qu'on a pu trouver de plus violent à citer contre moi, il n'y a pas une seule phrase, pas un seul mot qui touche au caractère individuel de qui que ce soit, pas un reproche qui se rapporte à un acte privé. Il ressort évidemment des écrits dénoncés, que je n'approuve pas l'opinion des partisans du ministère au sujet d'une question brûlante sur laquelle les idées sont très partagées. Je n'avais pas précisément entrepris de faire l'éloge du parti que je combattais en sa qualité d'organisation collective, mais l'on chercherait en vain dans les passages incriminés une attaque personnelle contre qui que ce soit.

Je me permettrai aussi de vous faire remarquer que l'article en prose dont l'honorable secrétaire d'Etat cite un extrait a été publié dans un journal des Etats-Unis dont la circulation est très peu répandue au Canada. La pièce de vers a été publiée dans un journal de Sherbrooke et reproduite par d'autres journaux. L'un et l'autre se rapportent à des faits publics dont l'appréciation ne saurait m'être interdite en vertu des conditions auxquelles j'ai été nommé traducteur des *Débats*.

Autant que je puis comprendre ces conditions telles qu'établies par les divers rapports du comité des *Débats* et par les discussions auxquelles ils ont donné lieu en Chambre, je suis tenu de faire régulièrement mon travail pendant la session et, parfaitement libre de faire du journalisme politique lorsque mon travail est fait. Pour ma part, je me suis montré scrupuleusement fidèle à remplir mes obligations. Si le comité, le parlement ou le ministère venaient maintenant bouleverser un état de choses consacré par une pratique de quatre ans et, procédant *ex-parte*, changeraient, à notre détriment, les conditions qu'ils ont eux-mêmes établies, pourraient-ils, eux aussi, se rendre le témoignage qu'ils auraient rempli leurs engagements à notre égard? Il m'est impossible de croire qu'on nous a tendu un piège pour surprendre notre bonne foi, et je suis convaincu que l'honorable Secrétaire d'Etat, sans cesse absorbé par le soin de régler des affaires autrement importantes que celles qui nous concernent, a dû oublier les circonstances spéciales qui font de la traduction des *Débats* un service tout-à-fait en dehors des conditions ordinaires des employés du service civil et même des employés de la Chambre des Communes.

Pour ma part, je proteste contre l'accusation d'avoir calomnié l'honorable M. Chapeau ou tout autre ministre ou député. Mon plus grand tort, et l'on est en train de me prouver que c'est un tort immense, c'est d'avoir le courage de mes opinions. C'est un tort que j'avoue en toute sincérité.

Sauf l'accusation de calomnie portée d'une manière générale contre deux de mes collègues et contre moi, accusation que la vérité m'oblige à repousser, je suis heureux de dire que l'honorable Secrétaire d'Etat ne m'a pas, comme M. Ives, mis dans la pénible nécessité de le contredire. Sur le fait de mon opposition à la politique ministérielle, nous sommes d'accord, et, si je me permets de différer d'opinion avec lui, c'est seulement au sujet de son appréciation de mes paroles et de mes écrits. Les passages cités dans sa lettre sont bien tels que je me rappelle les avoir rédigés, sauf quelques erreurs. Je sais que dans certains quartiers on s'est donné beaucoup de peine pour leur prêter un sens qu'ils n'ont pas, mais je ne saurais avoir rien de tel à redouter ni de votre part ni de la part de l'honorable Secrétaire d'Etat.

J'espère, monsieur l'Orateur, que le comité sera saisi de cette affaire et qu'il nous sera permis d'établir la preuve des faits que nous invoquons pour notre défense. Veuillez agréer l'assurance du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être.

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

RÉMI TREMBLAY.

OTTAWA, 6 juin 1887.

MONSIEUR L'ORATEUR.—Je me hâte d'accuser réception de la vôtre en date du 3 juin courant me demandant de prendre communication d'un réquisitoire dirigé contre moi et à vous adressé par l'honorable monsieur J. A. Chapleau, Secrétaire d'Etat, le 22 mai 1887. Ce réquisitoire conclut à mon renvoi du service de la Chambre comme traducteur français des *Débats*, alléguant pour raison que j'ai fait avec une violence inqualifiable la dernière campagne électorale, tant sur les "hustings" que dans la presse; que j'ai dit et écrit sur le compte de l'honorable Secrétaire d'Etat des choses tellement offensantes et calomnieuses qu'il ne saurait ni me parler, ni me saluer dans la Chambre; et je suis sincère, "poursuit-il," en disant que sa présence dans l'enceinte de cette Chambre est pour moi une "nuisance" à laquelle il me semble qu'on n'a pas le droit de soumettre un député.

Monsieur le Secrétaire d'Etat dit encore: "Monsieur Ernest Tremblay a publié contre moi personnellement une brochure injurieuse que je n'ai lue que depuis quelques semaines et que je vous transmets en soulignant quelques-unes des nombreuses amabilités dont cet ouvrage est rempli. M. Tremblay a fait la campagne électorale dans plusieurs comtés, d'une manière on ne peut plus violente contre les députés qui siègent dans cette Chambre."

Voici, monsieur l'Orateur, aussi brièvement que possible ma réponse aux imputations de violence et de calomnie dont je me serais rendu coupable envers monsieur le Secrétaire d'Etat et d'autres membres de la députation nationale:

J'ai toujours usé de la plus grande réserve dans les discussions publiques auxquelles j'ai été appelé à prendre part en ma qualité de citoyen d'un pays libre. Tous mes adversaires m'ont rendu ce témoignage; et si, comme je n'en doute pas, vous avez eu l'occasion de m'entendre, vous savez que je dis ici la vérité. Mon tempérament est réfractaire à la violence dans les délibérations publiques. Au cours de la dernière campagne, je n'ai pris part qu'à deux élections: celle du comté de Brome et celle du comté de Richelieu. Ni dans l'un ni dans l'autre de ces comtés je n'ai désigné nommément aucun membre de la Chambre des Communes, et jamais, quelle qu'ait pu être la vivacité de la lutte, je ne me suis oublié au point d'injurier qui que ce soit. Je fais ici appel au témoignage de l'honorable député de Brome, M. Fisher, à celui de l'honorable député de Richelieu, M. Labelle, et à celui de l'honorable député de Saint-Hyacinthe, M. Bernier. Ce sont là, à ma connaissance, les trois seuls représentants du peuple qui ont eu l'occasion de m'entendre pendant la dernière élection générale. S'il y en a d'autres qui se soient trouvés au nombre de mes auditeurs, j'invoque également leur attestation.

Venons maintenant à ma brochure. M. Chapleau prétend ne l'avoir lue que depuis quelques semaines. Qu'il me soit permis de dire ici qu'une pareille indifférence a lieu de me surprendre. Cette brochure a été publiée au mois de décembre 1885; les deux premiers exemplaires qui sont sortis de la presse ont été brochés, mis sous couverture et adressés immédiatement à l'honorable Secrétaire d'Etat, ici, à Ottawa. L'écrit a été répandu dans tout le pays et a subi les appréciations diverses des organes de la presse. Je me flatte de n'y avoir calomnié personne. La signification à accorder aux mots est une question de pure interprétation; mais j'ai pris le soin d'établir la différence que je faisais entre les opinions, les fonctions et les personnes. Ces termes ne souffrent pas de confusion dans mon esprit, et je nie catégoriquement m'être jamais rendu coupable de personnalités insultantes quand j'ai flétri de toute la vigueur dont je puis être capable, les actes d'administration générale jugés par moi dignes de réprobation. Ce droit d'apprécier comme je l'entends la conduite des partis politiques dans le pays, il ne m'a pas été enlevé par la Chambre lorsqu'elle m'a nommé à l'emploi aussi onéreux que peu lucratif dont je suis le modeste titulaire. Je ne suis pas disposé à y renoncer. Car, M. l'Orateur, notre position n'est pas la même que celle des employés du service civil. Ces derniers sont sous le contrôle du gouvernement. Le gouvernement, dont les membres sont pris dans les rangs d'un seul parti, peut voir des objections à ce que ses subordonnés contestent publiquement la sagesse de sa politique; mais la Chambre des Communes, dont nous sommes les serviteurs, se

compose des représentants de toutes les nuances de l'opinion nationale. Pour avoir un compte-rendu de ses délibérations marqué au coin de la plus stricte impartialité, elle a institué un comité absolument spécial, soustrait à l'influence du ministère, pour surveiller la publication du compte-rendu et en contrôler seul la traduction. Ce comité soumet à la Chambre, sans considération de couleur politique, les noms de ceux qu'il veut faire préposer à cette besogne. C'est ainsi que mes collègues et moi avons été nommés au poste que nous occupons. Nous l'avons tenu jusqu'à ce jour sans subir le moindre reproche. Chaque fois qu'il s'est agi de nous dans la Chambre, la doctrine que j'énonce ici a été proclamée sans qu'il se soit élevé une seule voix pour la repousser. On nous a même reconnu explicitement le droit de faire de la politique militante par le journalisme ou par la parole. Ainsi M. Bergin a dit en 1884—je cite le texte anglais :—

“ We felt it was not the duty of the Committee to enquire into a man's politics, but into his qualifications, and that politics has nothing whatever to do with a man's qualifications as a servant of this House.” (Hansard, 1884, page 1272).

L'honorable M. Chapleau a dit en anglais :

“ We are not to judge of the political qualifications of the reporters and translators of the *Hansard* \* \* \* \* We should not call up any unpleasant reminiscences of the past when the question is to secure a competent officer of the House. The only questions that we should consider in the choice of reporters and translators for the *Hansard* are those of knowledge, ability and general qualification.” (Hansard, 1884, page 1272.)

M. Charlton a dit, lorsqu'il s'est agi d'augmenter notre traitement :

“ I felt myself that there was no justification for granting an advance to the translators, most of whom are here acting as newspaper correspondents and would be here whether they held translators' situations or not.” (Hansard, 1884, p. 1273.)

M. Charlton reconnaît donc aux traducteurs des *Débats* le droit de faire du journalisme politique, même durant les sessions. L'emploi est véritablement trop accablant pour que je me sois senti de force à user du privilège ; mais la Chambre n'a aucunement repoussé la proposition de M. Charlton, et elle nous a, à l'unanimité de ses membres, reconnu le droit dont je me suis servi quelquefois pendant la vacance, mais jamais durant les sessions. Tout le monde a été d'accord sur ce point. Ainsi, la *Minerve* disait le 15 juillet 1884 :

“ La position de traducteur des *Débats* n'empêche aucun des membres de ce bureau de se mêler de politique et d'écrire dans les journaux en dehors des sessions.”

Le 21 juillet 1886, le *Monde* disait :

“ Quant à la question de droit, la *Minerve* l'a décidée elle-même.” Puis le *Monde* cite de la *Minerve* les paroles ci-dessus en les approuvant et en les invoquant même contre un entrefilet glissé dans la *Minerve* et contraire à cette prétention. Le *Monde* ajoute : “ Nous répétons donc que notre confrère a été induit en erreur sur ce point, ou que des gens mal intentionnés ont profité de l'absence des rédacteurs réguliers du journal pour insérer cette note erronée.”

Répondant également à la *Minerve*, la *Presse* du 20 juillet 1886 disait :

“ La *Minerve* a donc mauvaise grâce de reprocher aux traducteurs des *Débats* d'exercer un droit qui leur a été reconnu par la Chambre.”

Le *Sorelois*, journal conservateur, publié et rédigé par J.-Bte Vanasse, l'un de mes collègues à la traduction des *Débats*, disait le même jour, 20 juillet 1886 :

“ M. Vanasse repoussa victorieusement les attaques déloyales dont il avait été l'objet. Il expliqua qu'il ne dépendait aucunement du gouvernement, qu'il avait été nommé traducteur par un comité de la Chambre des Communes, composé de libéraux et de conservateurs et que le gouvernement ne pouvait le destituer, n'ayant rien à voir dans le bureau, mais qu'il fallait pour cela un vote de la Chambre des Communes.”

C'est un de mes collègues, je vous prie de le remarquer, qui parle de la sorte. J'ai eu le plaisir de le rencontrer sur le *husting*, le 10 février dernier (1887), dans une grande assemblée tenue à Saint-Roch, comté de Richelieu. Voici en quels termes le *Sorelois* du lendemain rapporte les péripéties de cette rencontre :

“ M. Vanasse a parlé une deuxième fois, puis M. Ernest Tremblay, de Saint-Hyacinthe—pas celui qui a pris part à l'assemblée tenue en cette ville samedi dernier—a porté la parole dans l'intérêt de la cause libérale.

“ Si nous n'approuvons pas toujours les opinions politiques de M. Tremblay, il est une chose cependant que nous approuvons chez lui et que nous nous faisons un plaisir et un devoir de constater : c'est sa manière courtoise de faire la discussion. Le langage poli dont s'est servi hier M. Tremblay contrastait en effet singulièrement avec les paroles saugrenues, les expressions triviales et grossières du jeune démagogue Lemieux, et l'auditoire a prouvé qu'il savait parfaitement faire la distinction entre un homme bien élevé et un polisson.”

Je rougis, M. l'Orateur, de reproduire ici des rémarques trop flatteuses pour moi. Je regrette vivement d'être forcé à le faire; et si, ce qu'à Dieu ne plaise ! il m'arrive de garder rancune à mon honorable accusateur, ce sera pour m'avoir contraint à cet étalage des éloges qui m'ont été accordés.

Voici donc deux membres de notre personnel qui ont compris de la même manière les devoirs de leur position. En cette occasion, le ministère a été attaqué et défendu par deux titulaires du même emploi, respectivement. Je plains mon excellent collègue s'il est soumis au même ennui que moi, et s'il se rencontre, parmi ses adversaires dans la représentation, des députés pour demander sa destitution en alléguant que sa présence dans l'enceinte de la Chambre est pour eux une nuisance à laquelle on n'aurait pas le droit de les soumettre plus que l'honorable secrétaire d'Etat.

La vérité est que nous nous sommes tous ou presque tous mêlés à la lutte. Nous avions le droit de le faire dans la défense de nos opinions individuelles. Car, si le droit de nous occuper ouvertement de la chose publique n'implique pas le privilège de combattre la politique ministérielle, comme il comprend celui de la défendre et de la préconiser, c'est une amère dérision indigne de la Chambre et de nous. Je ne contesterai pas qu'il peut nous être échappé, dans nos discours ou dans nos écrits, des paroles qui ont dû paraître violentes à certains députés plus susceptibles que d'autres; mais cela s'est fait des deux côtés, et cela découlait nécessairement du droit indéniable que j'espère avoir établi comme nous étant reconnu de la façon la plus formelle. Heureux ceux qui dans l'ardeur du combat, n'ont jamais commis d'écart de verbe ou de plume! mais rappelez-vous, monsieur, que les luttes qui se font en dehors de l'enceinte législative, ne ressemblent pas à celles qui se font sur le parquet de la Chambre, où l'en n'a que la liberté de la parole, pendant qu'à l'extérieur cette liberté est doublée de l'émancipation du langage.

Et qui donc pourrait s'attribuer l'autorité, l'infaillible autorité qu'il faut pour dire : vous irez jusque là et vous n'irez pas plus loin ? Si l'on peut espérer trouver jamais l'être digne de rédiger le vocabulaire d'euphémismes dans le cercle duquel nous devons tourner perpétuellement, il me semble qu'il faudra chercher ailleurs que dans les rangs de nos adversaires, cet ange de l'équanimité. Notre droit étant aussi formel que patent, l'exercice doit en être laissé à notre entière discrétion, sans quoi il cesse d'être un droit. S'il y a diffamation de personnes, que les tribunaux jugent; mais la virulence n'est pas la diffamation. Mon accusateur me reproche une brochure écrite par moi en 1885, et conçue en style monté, dans un moment d'effervescence générale où plus d'un tempérament glacial se sont fondus. Je ne commettrai pas l'indécence d'apprécier mon œuvre, le temps de la discuter est passé. Nous avons eu une session depuis son apparition. Nul n'en a pris occasion de me faire des reproches. J'invoque aujourd'hui la prescription. Si les membres du Parlement actuel se mettent à venger les prétendues injures faites aux membres de l'ancien Parlement, c'est qu'ils refusent d'imiter l'exemple de Louis XII, qui ne voulait pas que le roi de France tint rancune des injures faites au duc d'Orléans. Vous trouverez peut-être que je suis ami des distinctions. C'est un défaut qui ne me paraît pas toujours hors de mise, et dont je veux m'autoriser pour dire, en passant, que, durant la dernière lutte, ceux d'entre nous à qui on impute des violences de langage, ne s'attaquaient pas à des membres de la Chambre, mais à des candidats.

M. Coursol, député de Montréal-Est, a dit, le 2 avril, 1884, dans la Chambre des Communes :

“ Les traducteurs sont pour la plupart des gens appartenant à la presse ; ils ont leur vie à gagner, et, vu le mince salaire qu'on leur accorde, etc.”

L'exercice de notre métier emporte nécessairement après soi les choses qui nous sont imputées à crime. Si la Chambre veut aujourd'hui modifier les conditions de son contrat avec nous, si elle veut nous restreindre à nos travaux de traducteur uniquement, nous sommes prêts à recevoir ses ouvertures, à peser ses propositions nouvelles, à priser la valeur des compensations dont elle serait disposée à reconnaître notre sacrifice. Mais tant que notre convention restera ce qu'elle est aujourd'hui, je revendiquerai respectueusement, mais obstinément, les privilèges que le corps représentatif nous a accordés de son plein gré et qu'il ne saurait amoindrir aujourd'hui sans nous léser profondément dans nos intérêts.

Au début de cette trop longue lettre, je me suis réclamé du titre de citoyen d'un pays libre. Je tiens à ce titre, monsieur l'Orateur, plus encore qu'au fruit du travail ardu qui constitue la seule ressource de ma famille et de moi. Dans une circonstance récente et devenue mémorable, l'honorable Secrétaire d'Etat a cru devoir étayer son sentiment de celui de l'illustre M. Thiers. C'est une opinion que je suis heureux de lui voir invoquer, car M. Thiers a dit le 28 mars 1865, alors que la France subissait le régime impérial :

“ Etre libre c'est pouvoir choisir les représentants de son opinion, sans être destitué si on est fonctionnaire, ou molesté dans son intérêt si on dépend en quelque chose de l'administration publique.” (Discours au corps législatif sur les libertés publiques, 28 mars 1865.)

Je termine, monsieur l'Orateur, en me plaçant avec confiance sous votre égide. Gardien jaloux des immunités de la Chambre des Communes, vous êtes en même temps le protecteur naturel de la catégorie des employés de l'administration publique qui relève du contrôle immédiat et unique de cette Chambre. Sur le terrain où elle se joue, la partie entre l'honorable Secrétaire d'Etat et moi serait trop inégale, à mon préjudice, si je ne comptais point avec une parfaite assurance sur votre fermeté à faire observer dans leur rigueur la plus absolue, toutes les formalités dont la filière commence à ma mise en accusation.

Je soumets respectueusement que je n'ai absolument rien fait de dérogatoire aux obligations de ma charge et que je n'ai pas dépassé d'une ligne la limite de mes privilèges. Je demande que toute cette affaire soit déferée au comité des *Débats* devant lequel je me propose de mettre ma défense, s'il me fait comparaître devant lui, comme ce sera de stricte équité. Acceptez, monsieur l'orateur, l'expression de ma parfaite considération.

ERNEST TREMBLAY, *traducteur des "Débats"*

A l'honorable J. A. OUMET, Orateur, Chambre des Communes.

OTTAWA, 4 juin 1887.

MONSIEUR L'ORATEUR,—J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que Monsieur Ernest Tremblay, l'un des traducteurs des *Débats*, est venu dans le comté de Richelieu pendant la dernière lutte une seule fois, il a parlé à St-Roch de la politique générale, sans violence aucune ; je lui rends le témoignage qu'il a agi avec toute la courtoisie d'un gentilhomme.

J'ai l'honneur d'être, monsieur l'Orateur, votre serviteur dévoué,

J. B. LABELLE.

L'hon. J. A. OUMET, Orateur.

## CABINET DE L'ORATEUR,

CHAMBRE DES COMMUNES, OTTAWA, 11 juin 1887.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre avec la présente pour votre considération et celle du comité dont vous êtes le président, deux plaintes qui m'ont été faites par deux honorables membres de la Chambre, au sujet de la conduite, pendant les dernières élections fédérales, de trois des employés de votre comité, MM. Rémi Tremblay, Ernest Tremblay et A. E. Poirier.

Vu que ces employés de la Chambre ont été placés spécialement par la Chambre sous votre contrôle, j'ai pensé que vous considéreriez de votre devoir de vous enquérrir de leur conduite et d'en faire un rapport juste et impartial à la Chambre des Communes, pour que cette dernière prenne les mesures nécessaires afin de faire disparaître les abus qui sont dénoncés dans les plaintes de l'honorable M. Clapleau et de M. Ives.

J'ai l'honneur d'être avec beaucoup de considération, cher M. le Président, votre tout dévoué serviteur,

J. ALDRIC OUIMET, *Orateur.*A. DESJARDINS, *écr., M. P.*

SALLE DU COMITÉ DES CHEMINS DE FER,

CHAMBRE DES COMMUNES, OTTAWA, 21 juin 1887.

MONSIEUR,—Je suis chargé par le comité des Débats de vous informer que la résolution suivante a été adoptée par ce comité, aujourd'hui :—

“ Considérant que ce comité a été organisé dans le but spécial de s'occuper du compte rendu de la traduction et de la distribution des “ Débats ”; et considérant que les plaintes formulées par le secrétaire d'Etat et M. Ives, député de Richmond et Wolfe, contre la conduite de quelques-uns des traducteurs français des “ Débats,” adressées à M. l'Orateur et soumises par lui à ce comité, paraissent à ce comité être plutôt des questions de privilège ou de discipline, et ne sont pas, par conséquent, du ressort du dit comité;

Résolu,—Que les dites plaintes, et les réponses y annexées, soient renvoyées à M. l'Orateur qui prendra telle décision qui lui paraîtra convenable.”

Conformément à la résolution qui précède, j'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli les divers papiers que vous avez soumis au comité dans cette affaire.

Votre obéissant serviteur,

E. P. HARTNEY, *greffier du comité des Débats.*

CHAMBRE DES COMMUNES,

CHAMBRE DE L'ORATEUR, 22 février, 1888.

A une assemblée des commissaires du bureau de l'économie intérieure de la Chambre des Communes convoquée pour aujourd'hui à trois heures, sont présents :

Le Très honorable Sir John A. Macdonald, G.C.B.

L'hon. Hector Langevin,

L'hon. J. C. Costigan, et,

L'hon. Orateur de la Chambre des Communes, Président.

L'attention du Bureau est appelée sur les plaintes portées, au cours de la dernière session, par l'honorable M. Chapleau, député de Terrebonne, et M. Ives, député de Richmond et Wolfe, contre MM. A. E. Poirier, E. Tremblay et R. Tremblay, tous trois employés par cette honorable Chambre, comme traducteurs des Débats; ces derniers sont accusés de s'être servi avant et pendant les dernières élections générales de langage très blessant contre les premiers et leurs amis, et dans la presse et sur les

---

*hustings*, et de s'être rendus intolérables par leurs intrigues actives en politique ; et les lettres de MM. Chapleau et Ives et les réponses de MM. Poirier et Tremblay à ces lettres ayant été lues ;

Votre Comité est d'avis que, dans l'intérêt public, les dits A. E. Poirier, Ernest Tremblay et Rémi Tremblay, ne doivent pas continuer à faire partie du personnel employé au *Hansard*, et recommande à l'honorable M. l'Orateur de donner avis à ces trois personnes que leurs services ne sont plus requis.

Et sur la demande de l'Orateur, le comité s'ajourne.

(Signé) J. Ald, OUIMET. *Orateur*.

Vraie copie,

J. ALD. OUIMET, *Orateur*.

---

OTTAWA, JEUDI 1er MARS.

---

---

2e Session, 6e Parlement, 51 Victoria, 1888.

---

ANNEXE No. 1.

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

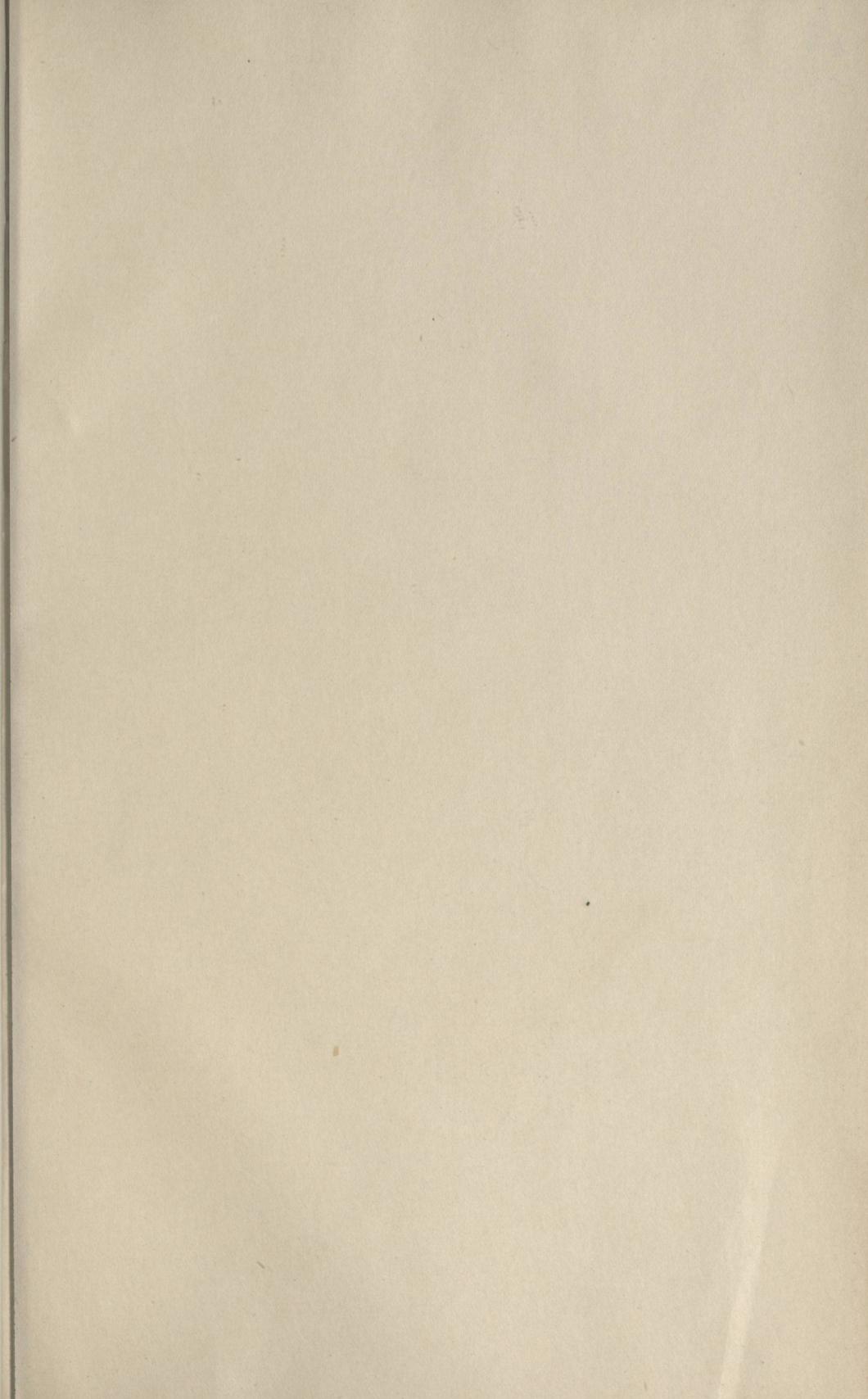
CHAMBRE DES COMMUNES.

---

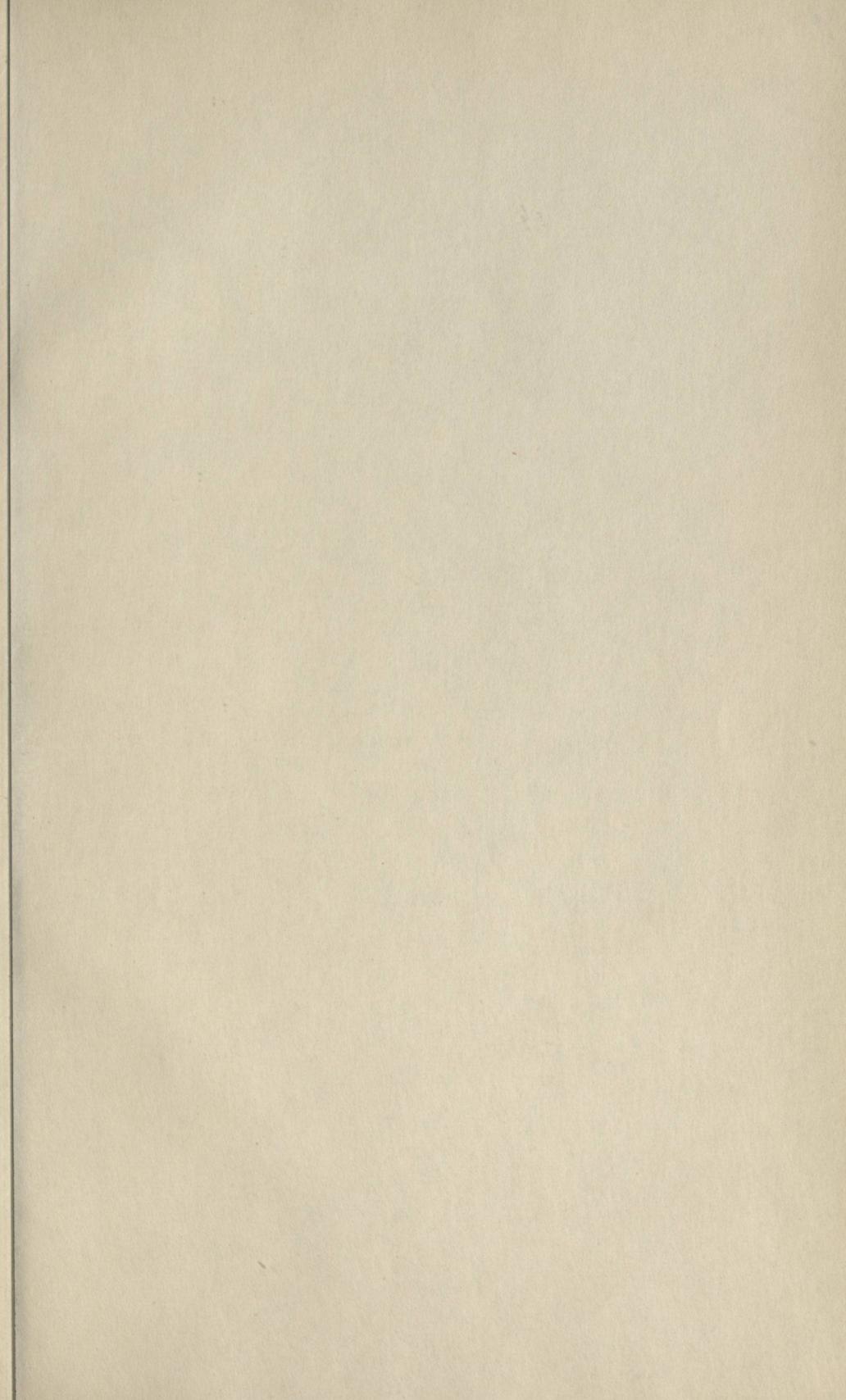
OTTAWA

IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET CIE.

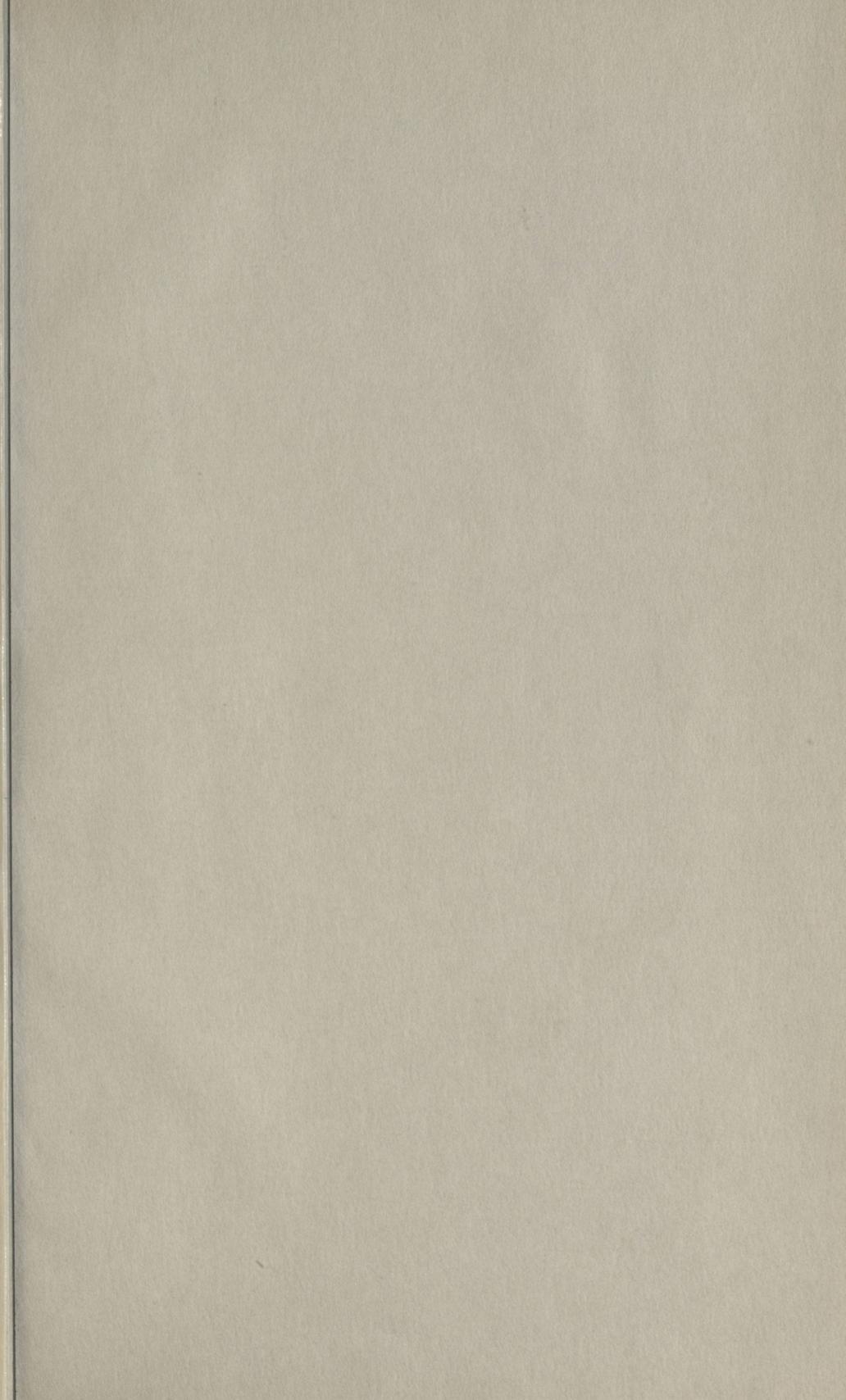
1888.

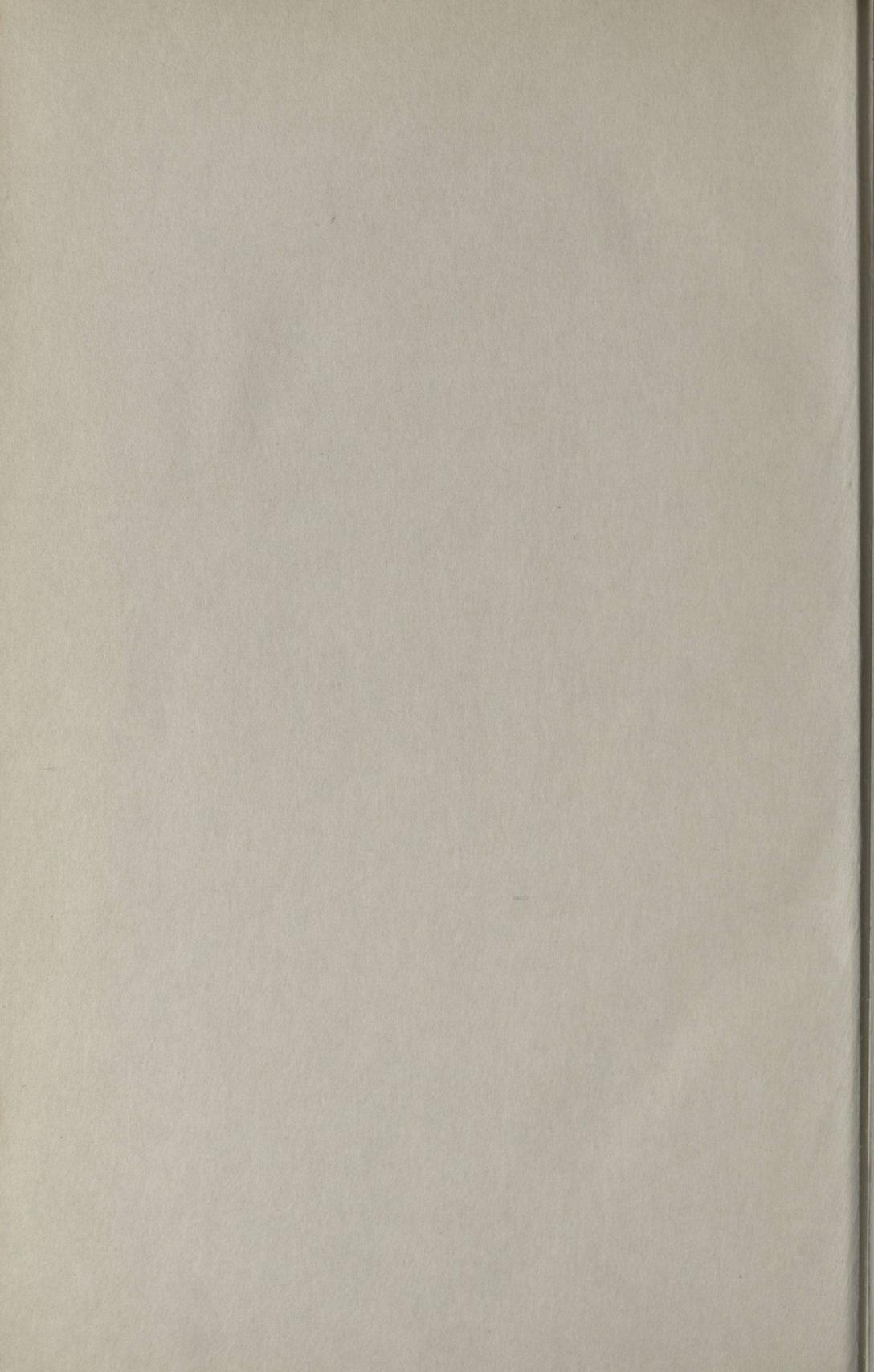


1/3









Woffé per  
Harpeffe Press Co-operative  
Gardenvale

